This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,085,146

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

SEP 27 1977
AUG 28 1977

BOOK CARD
DO NOT REMOVE

A Charge will be made

if this card is mutilated

or not returned

with the book

GRADUATE LIBRARY
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ANN ARBOR, MICHIGAN

GL

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

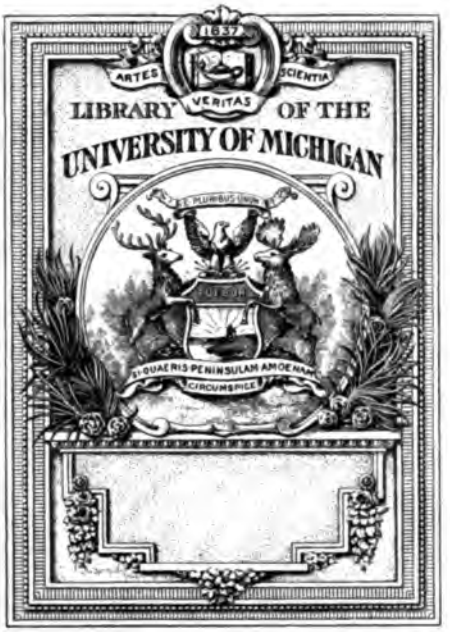
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II
1
.R6

# REVUE

# HISTORIQUE

26294

# REVUE HISTORIQUE

**Paraissant tous les deux mois.**

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*
CICÉRON, *de Orat.* II, 15.

**DIXIÈME ANNÉE.**

---

TOME VINGT-HUITIÈME

**Mai-Août 1885.**

---

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
**FÉLIX ALCAN, Éditeur**
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1885

# LOUISE DE KÉROUALLE

## DUCHESSE DE PORTSMOUTH

1649-1734.

---

### I.

### L'Angleterre et la politique de Louis XIV.

Louise de Kéroualle est la petite Bretonne qui nous a fait gagner nos Flandres, notre Franche-Comté. On doit tout donner à son pays, tout, excepté son honneur : la Bretonne n'a rien réservé. Son souvenir est frappé d'infamie chez les Anglais, qui ne lui pardonnent point d'avoir tenu dans sa main l'Angleterre pendant près de quinze ans, de l'avoir soumise à la politique de Louis XIV, d'avoir permis l'affermissement de notre unité territoriale. La France a oublié cette Agnès Sorel en fontanges, elle a si bien laissé déchoir jusqu'à son nom, qu'on ne sait plus comment l'écrire aujourd'hui[1]. Tandis que le nom de terre était défiguré, le nom de famille n'était pas davantage conservé. Les descendants de Louise de Penancoët de Kéroualle permettent que le *Peerage,* c'est-à-dire le code de la noblesse anglaise, publie qu'ils sont issus d'une prétendue Perrencourt[2].

Ces Penancoët ne sont pourtant pas à renier, même par des ducs de Richmond.

1. Les Anglais la nomment Quérouailles, les généalogistes écrivent Kéroual, Colbert de Croissy met Querouel, la charte de donation de la terre d'Aubigny porte Kéroël. J'écris Kéroualle d'après les papiers de famille, Arch. nat., T. 152 ; 6.

2. Burke, *Dictionary of Peerage,* met au mot *Richmond,* comme souche des ducs de Richmond, Louise de Perrencourt ; il met au mot *Aubigny* (foreign titles) Louise de Penencourt, fille de Guillaume de Penencourt.

François de Penhoët, petit-fils d'un vice-amiral de Bretagne, avait épousé, le 10 mai 1330, Jeanne de Penancoët, dame de Kéroualle. Les Penhoët étaient l'une des quatre grandes familles de l'évêché de Léon, desquelles il était dit : Antiquité de Penhoët, vaillance de Chastel, richesse de Kerman, chevalerie de Kergournadec. Les enfants issus de ce mariage prirent le nom de la mère et son écu *fascé d'argent et d'azur de six pièces*[1]. Un de leurs descendants, Guillaume de Penancoët, épousa, en 1645, Marie de Plœuc de Timeur, fille de Marie de Rieux. Une de leurs filles est Louise, duchesse de Portsmouth, duchesse d'Aubigny.

Il n'est pas bien important aux yeux de notre siècle d'avoir été une Rieux, pas davantage d'avoir été renommé pour son antiquité au XIVe siècle, si on le fut pour ses galanteries au XVIIe ; mais ces vieux souvenirs de race et de blason expliquent la jeunesse de Louise de Kéroualle, font comprendre comment elle a été reçue comme fille d'honneur chez la duchesse d'Orléans, et la tirent sans discussion des aventures ridicules dont les pamphlets se sont plu à souiller ses premières années.

Le plus répandu des romans satiriques que les Anglais ont rédigés contre Louise de Kéroualle est l'*Histoire secrète de la duchesse de Portsmouth*. Des copies manuscrites[2], une édition anglaise et deux éditions françaises ont longuement circulé. Ce roman suppose qu'elle débuta par fuir la tante chez qui ses parents l'avaient conduite à Paris, et accompagna sous un déguisement de page le duc de Beaufort dans l'expédition de Candie. Après la mort du duc, elle aurait servi comme page divers capitaines de navires avant de revenir à Paris. Cette campagne de Candie a duré du 5 juin au 10 octobre 1669 : pendant cette période, Louise de Kéroualle était, sous les yeux de toute la cour, fille d'honneur d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans. La calomnie a pu avoir pour origine la part qu'a prise à cette malheureuse expédition Sébastien de Penancoët, frère de Louise. Le jeune Breton est mort en débarquant en Provence[3], à son retour

1. Bibl. nat., Cabinet des titres, n° 50417.

2. Je possède un de ces manuscrits, mais je n'ai trouvé à la Bibliothèque nationale ni l'édition anglaise de 1690, *The secret history of the duchess of Portsmouth*, ni les éditions françaises de 1690 et de 1734, ni les *Mémoires secrets de la duchesse de Portsmouth*, par Jacques Lacombe, 2 vol. in-12. Paris, 1805.

3. Des trois enfants, les deux filles, Louise et Henriette, survécurent seules.

de Candie. Ce deuil a été travesti par le pamphlétaire en un roman burlesque. On a traité de même presque tous les épisodes. Le romancier a connu assez de détails secrets pour orner d'une apparence de sincérité ses inventions féroces[1].

C'est dans cette même année, et dans cette même cour de la charmante Henriette, que Louise de Kéroualle a connu le comte de Sault.

Le comte de Sault, fils du duc de Lesdiguières, était le vainqueur des joutes qui furent célébrées en 1662 sous les fenêtres des Tuileries, et qui ont laissé leur nom à la place du Carrousel. Il passait pour être un des courtisans des filles d'honneur d'Henriette[2]. On verra une Anglaise hautaine, la marquise de Worcester, rappeler insolemment ce premier attachement à Louise de Kéroualle[3]. Quelqu'innocentes qu'aient pu être les intrigues d'une fille de vingt ans, pauvre et impatiente de trouver un mari, il est certain que la réputation de la Bretonne fut atteinte : madame de Sévigné et Louvois parlent d'elle sans considération et sans pitié. On peut donc dire, tout en méprisant les calomnies des pamphlets, qu'elle avait pu faire naître, soit par des imprudences, soit par des propos ambitieux, la pensée qu'elle ne reculerait pas devant le rôle de favorite d'un roi.

Avant de recourir à l'influence des femmes pour conserver l'alliance ou au moins la neutralité de l'Angleterre, Louis XIV avait déjà employé divers procédés qui ne s'écartaient pas moins des usages de la diplomatie.

Nos grands politiques se sont toujours attaché un allié : Richelieu avait Gustave-Adolphe, Mazarin eut Cromwell. L'union avec l'Angleterre était d'autant plus nécessaire pendant la jeunesse de Louis XIV, que nos frontières tendaient à s'avancer dans les Flandres, c'est-à-dire dans un pays lié à l'Angleterre par la proximité de ses côtes, par les nécessités commerciales, par l'intimité des communications suivies depuis plusieurs siècles.

Le dépit de voir les Flandres sous l'influence française et l'en-

1. Il y a quantité d'autres écrits du même genre : *Memoirs of the court of England* by the countess of Dunois, London, 1708. — *The secret history of the reigns of kings Charles II and James II*, s. l., 1690. — Il y en a une traduction en français, Cologne, 1690. Il y en a aussi une réfutation : *The blatant beast muzzl'd*, s. l., 1691.

2. Père Anselme.

3. Ms. Aff. étrangères. Angleterre, vol. 114, fol. 119, du 16 août 1674.

vie devant l'essor que prenaient notre commerce et notre industrie n'étaient pas les seuls sentiments qui excitaient la nation anglaise contre Louis XIV. Les passions protestantes dans le peuple et les idées libérales de l'aristocratie devaient forcément mettre l'Angleterre en lutte contre un roi catholique et absolu. Bientôt les intérêts politiques et les suggestions protestantes se fusionnèrent au point que l'Angleterre crut devoir soutenir contre Louis XIV l'Espagne, cette monarchie qui avait été la plus ardente contre la réforme.

Pendant que les descendants de Philippe II s'éteignaient lentement à l'Escurial, chaque puissance guettait les débris de leur succession. A Louis XIV toutes les Flandres. Pour pouvoir se nantir au moment opportun, il reconnaissait que la complaisance des Anglais était nécessaire. Or leur haine n'était pas douteuse. Il ne pouvait les tenir que par Charles II. Sur Charles II se concentrent tous les efforts de sa diplomatie. Il ne peut avoir que cet homme tout seul pour allié. Avec lui il domptera l'animosité de l'Angleterre. C'est la condition rigoureuse sans laquelle s'évanouissent ses chances de prépondérance en Europe. Tout est permis si on tient Charles II. Les diplomates de Louis XIV en ont conclu que tout était permis pour le tenir.

Mais Charles II était précisément l'homme le plus insaisissable, la volonté la plus vacillante, le caractère le plus versatile qu'il y eût en Europe. Il était, dès sa jeunesse, voluptueux, loquace, facile à séduire, indulgent pour toutes les intrigues. Il simulait la dignité par une élégance souriante, la sensibilité par une prodigalité banale. On pourrait le comparer à notre roi Henri III, avec ses allures débonnaires, son goût dans les arts, son indifférence pour les engagements, et sa tentation de confondre la fourberie avec la politique. Au fond du cœur il est catholique, et il reste le chef de l'Eglise anglicane; il comprend les effets du quinquina et il se livre à l'alchimie; il est affranchi des préjugés, mais dépourvu de principes; c'est un épicurien aimable et il va jusqu'à renier son père. Il renie l'honnête Charles Ier quand, entouré des fanatiques puritains d'Ecosse, il signe cette dégradante déclaration[1] : « Je m'humilie profondément devant Dieu à

1. Walker, *Historial discourses*, p. 170 : « 16 august 1650... because of his father's hearkening unto and following evil councils and his opposition to the covenant by which so much of the blood of the Lord's people hath been shed... all his own sins and the sins of his father's house. »

cause de la complaisance qu'a eue mon père pour les mauvais conseils, de son opposition aux puritains, du sang des hommes pieux qu'il a fait répandre, je reconnais mes péchés et les péchés de la maison de mon père. »

Voilà l'homme qu'il faut tenir. Sa mère aura-t-elle de l'autorité sur lui?

Henriette-Marie, fille de Henri IV, avait exercé une puissance absolue sur son mari Charles Ier. Impérieuse et livrée tout entière à l'idée du moment, elle s'offre à nos yeux dans l'auréole dont l'ont enveloppée ses infortunes tragiques et le génie de Bossuet. Les contemporains étaient moins indulgents. On voudrait se défier des Anglais qui remarquaient avec malice l'autorité de lord Jermyn sur cette reine, la dépendance craintive dans laquelle il la tenait, et l'intervention de ce sujet dans toutes les affaires de la reine[1]. On voudrait nier que la reine ait eu une fille de son mariage secret avec ce Jermyn. Mais elle avait au moins l'imprudence de se faire accompagner par lui dans ses visites d'apparat[2], et elle a contre elle le témoignage écrasant de Louis XIV lui-même, qui écrit à Colbert de Croissy[3] : « Le duc de Buckingham présuppose pour nécessaire une chose qui est impossible, quand il parle d'un secret qui doit être communiqué à la reine mère d'Angleterre, et qui ne tombe pas à la connaissance de milord Saint-Albans (Jermyn). A dire vray, si on l'avoit espéré, on ne pourroit que tromper soy-mesme. » Aussi il chercha de bonne heure à marier Charles II, dans l'espoir de le tenir, à défaut de la mère, par l'épouse.

1. Sir John Reresby, *Memoirs*, p. 4 : « Lord Jermyn had the queen greatly in awe of him, and indeed it was obvious that he had uncommon interest with her and her concerns; but that he... had children by her, I did not then believe though the thing was certainly so. » Son propre fils, le roi Jacques, n'ose contredire formellement ce fait, tant il semble évident à tous les contemporains; dans sa réponse (*The blatant beast*) aux pamphlets, tandis qu'il fait réfuter avec passion toutes les autres attaques contre les Stuarts, il se contente de faire répliquer doucement à son adversaire, au sujet de cette union de sa mère : « He must pardon me if I do not believe him. » Mme Agnès Strickland, *Lives of the queens of England*, t. VIII, p. 217, croit aussi de nos jours à l'existence de cette fille.

2. Evelyn, *Diary*, 14 aug. 1662. Hamilton, toujours si merveilleusement informé, parle aussi de cette union. Voir encore l'auteur anonyme de la curieuse relation d'Angleterre qui est aux Cinq Cents de Colbert, vol. 478 : « Le comte de Saint-Albans (Jermin) est toujours attaché à ses interests. »

3. Ms. Aff. étrangères. Angleterre, vol. 93, fol. 181, du 28 novembre 1668.

Puisque l'Espagne était l'adversaire, ce fut parmi les plus acharnés ennemis de l'Espagne que Louis XIV chercha la reine d'Angleterre. Il offrit une Portugaise. Il se trompait. Les Portugais tenaient les femmes dans l'ignorance et la réclusion, comme des Mauresques. Au lieu d'une princesse accoutumée au manège des cours et capable de dominer un roi corrompu, Charles II vit débarquer en Angleterre une petite brune qui n'avait jamais parlé à un homme, ne s'était jamais montrée à aucun regard, même pendant la traversée, qui, avec ses vingt-quatre ans, sa vie sédentaire et ses costumes exotiques, avait déjà la taille épaissie. Elle était courte, trapue, basanée; ses dents mal plantées déformaient sa bouche[1]. « Elle n'a rien dans ses traits qui, à aucun degré, puisse inspirer la répugnance, » dit piteusement Charles II à la première entrevue[2], et il se félicite après le mariage qu'elle soit encore assez fatiguée par la navigation pour lui permettre de la laisser dans un complet repos[3]. Les dames d'honneur portugaises étaient « suffisamment peu agréables[4], » avec leurs monstrueux vertugadins qu'elles appelaient des garde-infante, leurs coiffures étranges et leurs teints olivâtres. Aussi Charles II, qui était accoutumé à des spectacles plus séduisants, eut soin de dresser une liste des dames de la chambre de la reine, à la tête de laquelle il plaça la comtesse de Castlemaine.

La nouvelle reine n'était pas assez ignorante pour ne pas pousser un cri de révolte en recevant cet outrage.

La comtesse de Castlemaine avait séduit le roi dès les premiers jours de son débarquement en Angleterre[5]. Elle était dans tout

1. Voir chez Agnès Strickland, *Lives of the queens of England*, t. VIII, p. 312, le témoignage de lord Dartmouth : « Very short, and broad, and of a smarthy complexion; one of her fore teeth stood out wich held up her upper lip. » Evelyn fait la même remarque : « Her teeth wronging her mouth by sticking a little to far out. » Ces disgrâces sont artistement dissimulées sur les portraits peints par sir Peter Lely.

2. Lettre à Clarendon citée par Agnès Strickland, t. VIII, p. 304.

3. Le roi à Clarendon, 21 mai 1662, lettre publiée d'après le ms. du British Museum par Fellowes, *Historical sketches*, p. 295 : « It was happy for the honour of the nation that I was not put to the consumation of the marriage that night, for I was so sleepy by having slept but two hours in my journy, as I am afraid that matters would have gone very sleepily. »

4. Evelyn, *Diary*, 30 may 1662.

5. Pepy, *Diary*, 13 july 1660. Barbara Villiers (1640-1709), fille de William viscount Grandison, venait d'épouser Roger Palmer, qui fut créé Earl of Castlemaine en 1661, « mais ce titre ne pouvait être transmis par lui à d'autres

l'éclat de sa beauté hautaine. Elle était grande et brune, elle avait[1] « le nez un peu relevé, les lèvres vermeilles, la gorge belle; sa taille est noble et aisée. » Ses yeux, qui étaient « noirs, assez fendus, » brillaient, selon Hamilton, d'un grand feu; ils « n'épargnoient rien pour engager et promettoient tout pour retenir. La suite n'a que trop fait voir qu'elle consentoit à ce qu'ils promettoient de plus téméraire. »

Elle ne tiendra pas longtemps contre Louise de Kéroualle, mais contre la reine Catherine la lutte est aisée. La jeune Portugaise efface d'abord le nom de sa rivale sur la liste des dames de la chambre que lui communique son mari[2], puis, quand elle voit ce mari lui amener par la main devant elle cette maîtresse toute-puissante, elle est prise de convulsions et se retire le sang au visage. C'est un affront infligé à la Castlemaine; celle-ci exige une réparation publique. Charles II prétend décider la reine à s'humilier devant cette femme; il écrit au chancelier Clarendon qui avait cherché à réconcilier les époux : « Qu'on ne se mêle pas des affaires de la comtesse de Castlemaine; ceux qui l'oseraient s'en repentiraient jusqu'à la dernière heure de leur vie; et, à ce propos, je crois très utile de vous donner un bon avis pour que vous ne vous imaginiez pas que vous me ferez changer de résolution, le monde entier n'y parviendrait pas; je consens à être misérable dans cette vie et dans la vie à venir si je fléchis en rien dans ma décision, qui est de nommer la comtesse de Castlemaine dame de la chambre de ma femme; quiconque voudra s'y opposer m'aura pour ennemi jusqu'à la dernière heure de ma vie; quiconque voudra se montrer l'ennemi de la comtesse de Castlemaine m'aura pour ennemi jusqu'à la dernière heure de ma vie. Je le jure sur mon honneur. »

La reine resta inflexible durant plusieurs semaines et fit grand éclat de son indignation. Puis elle se laissa attendrir. On put voir à travers les rues de Londres les deux rivales assises dans le même carrosse, avec le fils d'une troisième[3]. Après cette défaillance, la jeune reine renonça à toute lutte. Elle fit sa société

enfants que ceux qui naîtraient de son épouse actuelle, lady Barbara. » Elle est duchesse de Cleveland en 1670.

1. *Relation d'Angleterre*, Cinq Cents de Colbert, vol. 478.
2. Voir Clarendon, Fellowes, Agnès Strickland, aux endroits cités.
3. Pepy, *Diary*, 7 septembre 1662.

habituelle de la Castlemaine, la traita avec familiarité, lui témoigna plus d'amitié qu'à aucune autre femme de la cour. « C'est une bien bonne princesse, disaient les Anglais, elle prend tout avec une douceur extrême. »

Mais elle était vengée sur son mari par les violences mêmes de sa rivale : toute la cour savait que le roi était fréquemment poussé à bout par des scènes de fureur ; on le voyait revenir de chez la Castlemaine tout consterné; on le savait trompé souvent, selon les caprices de l'altière maîtresse; il voulut adresser des reproches à l'ingrate, mais il fut immédiatement réduit à s'agenouiller devant ses pieds et à implorer son pardon, en promettant de ne plus jamais la soupçonner[1]. Aussi, quand il surprit dans son alcôve Churchill, le futur duc de Malborough, il se contenta de dire dédaigneusement au jeune homme : « Je vous le pardonne, car vous faites cela pour avoir du pain[2]. »

La Castlemaine aurait volontiers écouté la France et soutenu sa politique ; notre ambassadeur Colbert de Croissy ne le laissa pas ignorer à Louis XIV :

Le roi, répondit Lionne[3], a fait très grande considération sur l'entretien que vous avez eu avec M^me^ de Castlemaine et sur l'ouverture de cœur avec laquelle elle vous a parlé quand elle vous a confié que le roi d'Angleterre[4] cognoissoit fort bien que milord Arlington ne vouloit point l'alliance de la France. S. M. désire que vous cultiviez auprès d'elle ce bon commencement; que vous lui témoigniez même, si vous le jugez à propos, qu'en ayant rendu compte au roy, il vous a chargé de lui en faire un très vif remerciement de sa part. Elle a ordonné dans cette rencontre à M. votre frère (le contrôleur général) de vous envoyer quelque galanterie de ce pays dont vous la puissiez régaler en votre nom, ce qui ne gastera jamais rien aux affaires auprès des dames, de quelque humeur qu'elles soient.

Et Lionne répétait quelques jours plus tard[5] :

1. Pepy, *Diary*, 7 aug. 1667.
2. Ms. Aff. étr. Angleterre, vol. 137, fol. 400. Relation de la cour d'Angleterre. Voir aussi sur cet épisode la lettre de l'ambassadeur Courtin au ministre Louvois, ibid., vol. 120 C, fol. 206, du 16 nov. 1676.
3. Ms. Aff. étr., 3 avril 1669.
4. Dans toutes les dépêches diplomatiques, le *roy* veut dire Louis XIV, pour tout autre roi on met le nom du pays. Je ne m'astreindrai pas à cette formule dans les extraits.
5. Du 20 avril 1669.

S. M. fait beaucoup de cas de ce que Mme de Castlemaine continue à vous dire. Vous devez, s'il vous plaist, vous entendre avec M. votre frère touchant le régal que le roy a destiné à cette dame... S. M. approuve fort[1] votre pensée de faire représenter au roy d'Angleterre par Mme de Castlemaine combien les presbytériens et les sectaires sont mal intentionnés pour la monarchie.

Ce n'était pas que la favorite fût insensible à un petit cadeau, son horreur de tout frein et ses caprices de luxe l'entraînaient à des dépenses qui étonnaient la cour : on admirait la transparence de ses chemises et les flots de dentelles qu'elle portait sous ses jupes[2], ses meubles de prix et son argenterie ; mais un ministre ne pouvait faire nulle foi sur son appui, car elle était sans cesse portée avec toute sa passion soit vers la galanterie du moment, soit vers des luttes ardentes avec les autres femmes de la cour. Aussi les querelles des femmes qui entourent Charles II préoccupent Louis XIV presque autant que les marches de Turenne et de Condé : une guerre avec l'Angleterre dépend en ce moment de l'humeur d'une actrice ou d'une fille de chambre. Le ministre Colbert écrit à son frère Colbert de Croissy à Londres[3] : « Je crois que le roi seroit bien aise que vous envoyassiez à M. de Lionne de petites relations de tout ce qui arrive dans la vie particulière du roy d'Angleterre, et de ce qui s'appelle le dedans de sa cour. » — « Comme vous n'avez pas désapprouvé, répond l'ambassadeur[4], que je vous informasse des demeslés des dames qui donnent souvent presqu'autant d'occupation que les choses les plus sérieuses, je continuerai à vous écrire la suite du dernier... » — « J'ai entendu lire avec grand plaisir, écrit Louis XIV lui-même à Colbert de Croissy[5], j'ai entendu lire avec grand plaisir les curieuses circonstances que vous avez écrites au sieur de Lionne des intrigues de cette cour et des demeslés des dames qui y font la principale figure. » — « Je redoublerai mes soins, répond Colbert[6], pour savoir ce qui se passera parmi les dames, puisque vous ne dédaignez pas d'en estre informé, et que le roy

1. Du 23 avril 1669.
2. Pepy, *Diary*, 21 may 1662 : « The finest smocks and linen petticoats laced with rich lace at the bottom. »
3. Ms. Aff. étr., 20 janvier 1669.
4. Du 31 janvier 1669.
5. Du 9 février 1669.
6. Du 14 février 1669.

mesme veut bien donner quelques moments à la cognoissance de ces petits demeslés qui, quelquefois, en produisent de plus grands.» Colbert croit nécessaire de faire quelque nouveau présent à Mme de Castlemaine, mais, d'une part, « j'ai distribué, dit-il[1], tout ce que j'avois apporté de France, jusques aux jupes qui estoient pour l'usage de ma femme, et je n'ay assez d'argent pour continuer à fournir à toutes ces dépenses, » et d'un autre côté Charles II a dit que sa sœur Henriette était la seule femme[2] qui eût de l'influence sur lui. Or, si l'on fait un présent à Mme de Castlemaine, ce prince verra qu'on le croit soumis à cette favorite, malgré ses dénégations. Il faudrait donc simplement « un présent de gants, rubans et robes de chambre, ou autres petits ornements[3]. »

Une inquiétude plus grave troublait à ce même moment l'ambassadeur de France : il remarquait la tristesse de Charles II, son accablement et sa répugnance à l'entretenir de la politique de l'Europe, comme il n'y manquait jamais les semaines précédentes :

Le chagrin[4] qui paroissoit sur le visage du roy ne laissoit pas lieu de douter que la cause n'en fust fort relevée. Cependant, après l'avoir bien recherchée pour contenter ma curiosité, j'ai trouvé qu'un nouvel amour avoit produit tout ce trouble, que la beauté d'une demoiselle de Mme de Castlemaine et la grâce avec laquelle elle servoit le roy lorsqu'il venoit voir sa maistresse avoit troublé le cœur du prince qui naturellement ne hait pas le changement. Et, comme elle n'avoit pas cru devoir estre longtemps rebelle à ses volontés, sa maistresse en avoit esté si irritée qu'elle l'avoit congédiée à minuit. Cette nouvelle inclination comme toutes les autres de pareille estoffe n'empesche pas que Mme de Castlemaine ait toujours le mesme crédit.

Elle avait déjà été victime de cette fantaisie de placer sous sa main les plus belles filles d'Angleterre : les plus adulées étaient heureuses de lui faire cortège. On avait vu la fière lady Sandwich la nommer humblement sa dame, la dame de son admiration[5]. Elle prit ainsi parmi les filles d'honneur Frances Stewart, que la cour appelait *la belle Stewart*, elle la logea chez elle et la sur-

1. Du 14 janvier 1669.
2. Dépêche du 7 février 1669.
3. Le cadeau fut envoyé par le ministre Colbert le 8 mai 1669.
4. Colbert de Croissy à Lionne, 28 février 1669.
5. Pepy, 26 july 1662.

nomma dédaigneusement sa petite Stewart[1]. « Elle la retenoit souvent à coucher[2]; le roi, qui ne manquoit guères à venir chez la Castlemaine avant qu'elle se levast, ne manquoit guères d'y trouver aussi mademoiselle Stewart au lit avec elle. On ne pouvoit guères avoir moins d'esprit ni plus de beauté. Tous ses traits estoient beaux et réguliers. Elle estoit assez droite et plus grande que le commun des femmes. » Nous la connaissons, cette « blonde qui a tous les traits du visage accomplis, et dont la taille seroit admirable si elle estoit un peu moins haute et plus libre[3], » elle a posé comme modèle de la *Britannia* de la monnaie de bronze; le graveur Philippe Rotier[4] l'a reproduite sur toutes les médailles, ses coins ont été copiés par ses successeurs. La belle Stewart est ainsi la figure la plus répandue dans le monde. Elle avait, dit une note diplomatique[5], « la jambe si parfaite que les ambassadeurs qui venoient en Angleterre, allant chez elle par audience, lui demandoient, de la part de leur maistre, la grâce de voir sa jambe. » Elle n'était point avide, car elle se contentait d'une pension de sept cents livres sterling que le roi lui servait, et ne s'était fait donner par lui des bijoux que pour six mille livres sterling lorsqu'elle épousa le duc de Richmond, en lui persuadant que dans son commerce de quatre années entre le roi et M^me^ de Castlemaine, elle était restée « aussi vertueuse qu'aucune femme au monde[6]. » Elle ne cessa point de recevoir le roi après ce mariage, mais il n'allait plus chez elle « que la nuit, après avoir écarté sa voiture et ses gardes : il descendait dans une chaloupe et ramait lui-même jusqu'à Somerset house, le palais des Richmond, il s'arrêtait au petit mur qui longeait la Tamise, et escaladait le mur. N'est-ce pas une honte[7]? » Nous reverrons, parmi les ennemies de Louise de Kéroualle, la belle Stewart défigurée par la petite vérole, et privée d'un œil[8].

1. Pepy, 23 march 1663.
2. Hamilton, *Mémoires de Gramont*.
3. Relation d'Angleterre, ms. Bibl. nat. 478 du fonds Colbert.
4. Trois frères Rotier étaient graveurs français en médailles à la monnaie de Londres depuis 1661. Voir Joseph Redington, *Calendar of treasury papers*, préface, p. 16. Les deux plus jeunes, Joseph et Philippe, vinrent prendre la direction des monnaies de Bruxelles et Paris. Jean, l'aîné, resta seul à Londres; il perdit la main droite en 1689 et fut remplacé par son fils James.
5. Relation d'Angleterre, ms. Aff. étr., vol. 137, fol. 400.
6. Pepy, april 1667.
7. Pepy, 19 may 1668.
8. Elle fut veuve en 1672 et mourut en 1702.

Dans cette anarchie qui précède le règne de Louise de Kéroualle, se distinguait déjà celle qui sera sa plus redoutable rivale, une fille robuste, aux membres vigoureux, à la face insolente, la crieuse d'oranges Nelly Gwynn.

Ellen Gwynn, dite *Nelly*, passa du parterre, où elle distribuait ses oranges, sur la scène où elle joua dans la *Conquest of Granada*, de Dryden, le rôle de la reine Almahide, avec un chapeau à large bord. On a dit aussi qu'elle avait été danseuse[1]. Elle aimait à la fois le comte de Dorset, qu'elle nommait son Charles Ier, Hart, qui était son Charles II, et le roi, qui n'était que son Charles III ou son *vieux Rowley*. Ainsi s'abaissait lentement l'âme de Charles II et s'affaissait sa volonté au milieu des vices de toutes les nations : des eunuques italiens venaient chanter dans sa chambre verte[2]; la femme de son valet de chambre, Mme Chiffinch[3], lui amenait des actrices, Nelly Gwynn, Margaret Hughes, et autres[4]. Il avait pour compagnon continuel dans cette vie d'insouciance un homme qui était l'un des plus heureusement doués et l'un des plus méprisables de son temps, le duc de Buckingham.

Buckingham s'entendait aussi bien à séduire une femme qu'une assemblée populaire[5]. Il avait épousé une nièce de Cromwell, mais ne s'occupait d'elle que pour épier l'heure de sa mort. Prompt à tout entreprendre et incapable de réaliser un de ses desseins, crédule pour les charlatans et touché par les grandes pensées, insolent et servile, il était toujours détourné par le caprice du moment. Il venait de se donner à la politique française par haine de son rival de pouvoir, le comte d'Arlington, qui se tenait dans la dépendance de l'Espagne.

1. Voir Pepy, 26 oct. 1667; Macaulay, ch. VIII; Douglas Jerrold, préface. On connaît les vers de Rochester :

The orange basket her fair arm did suit
... And from the pit she mounted to the stage
... There Hart and Rowley's soul she did ensnare
And mad a king a rival to a player.

2. Evelyn, *Diary*, 24 january 1667.

3. Elle aurait été seulement la maîtresse de Chiffinch, d'après Walter Scott.

4. Evelyn, *Diary*, 18 oct. 1666. Plusieurs seigneurs épousèrent des actrices, à cette époque ; tels sont le prince Rupert, le comte d'Oxford, sir R. Howard...

5. Il est merveilleusement peint par Dryden :

A man so various that he seem'd to be
Not one, but all mankind' epitome;
Stiff in opinions, always in the wrong
Was every thing by starts, but nothing long...

Arlington avait une seule pensée commune avec Buckingham, la peur du retour du chancelier Clarendon, qu'ils avaient fait exiler par leur coalition. Arlington « aime fort le plaisir, on dit que s'il estoit moins attaché à l'Espagne, il seroit obligé de vivre avec plus d'économie[1] ; » il a une cicatrice « au travers du nez, » que couvre « un petit emplâtre en losange[2] » et qui semble ajouter à son visage « quelque chose d'important et de capable ; » du reste, « il se joindroit au diable pour perdre un ennemi[3]. »

Chacun des deux a son homme pour ménager secrètement ses intérêts avec la cour de France. Le confident de Buckingham est Leyton, un marchand de la Cité, rusé et rapace. Au contraire, le secrétaire du comte d'Arlington est Williamson, qui est réservé et désintéressé. Louis XIV n'ignore aucun de ces mystères. Il écrit lui-même à son ambassadeur[4] :

Leyton pour Buckingham et Williamson pour Arlington, son maistre, vous font espérer de parvenir dans peu de temps à former une estroicte union entre moy et le roy d'Angleterre, pourvu que vous vous attachiez à eux et que l'on ne songe pas icy au restablissement du chancelier. Arlington ne vit pas d'une manière avec moi qui m'oblige à souhaiter la continuation de son crédit. Il faut que l'un et l'autre soient persuadés que le retour dudit chancelier ne soit pas hors de la possibilité et mesme hors de la probabilité lorsque je le voudrai appuyer. S'ils veulent s'engager à faire réussir l'union avec moi, vous pouvez donner toutes les sécurités qu'ils pourront demander que je pratiquerai tous les moyens qu'eux mesmes suggéreront pour lui en boucher les passages. Mais je vois fort bien que je n'avancerai jamais à rien dans le fond de l'affaire, que je n'aie gagné par intérest et le duc et le milord (Arlington) et chascun à part, en sorte que, sans savoir rien l'un de l'autre, ils conspireront à mesme but. On peut disposer Leyton et Williamson à recevoir quelque gratification de moi, s'il est possible que ce soit en argent plustost qu'autre chose. Après qu'ils en auront touché et que j'auray en cela sur eux quelque advantage, il n'y aura alors, selon mon sens, aucun inconvénient à craindre de s'ouvrir. Mandez-moi sans délai quel seroit votre sentiment sur la quantité des sommes que je pourrois offrir,

1. Relation d'Angleterre, ms. Bibl. nat., fonds Colbert 478.
2. Hamilton, *Mémoires de Gramont.*
3. Ruvigny à Pomponne. Ms. Aff. étr. Angl., vol. 117, fol. 57, du 4 nov. 1675.
4. Le roi à Colbert de Croissy. Ms. Aff. étr. Angl., vol. 93, fol. 164, du 7 nov. 1668.

tant à chacun des entremetteurs que au duc et au milord. L'affaire est d'une nature qu'il n'y a argent que j'y puisse sacrifier que je ne tienne très bien employé pourvu que les sommes pour les deux principaux ne soient déboursées qu'après le coup fait.

Pour Leyton, c'est peu de chose. Il est acquis avec 400 pistoles, « mais, dit Louis XIV[1], il ne faut pas pour cela, vu l'irrésolution naturelle du roi d'Angleterre, négliger de gagner Arlington; je lui donnerois volontiers vingt mille pièces; il faut aussi prendre bien garde à n'effaroucher pas l'esprit du roy en laissant croire que j'aye la visée de l'engager d'abord à une guerre contre la Hollande. »

Williamson reste incorruptible[2]; Leyton, au contraire, vient en France faire sa cour à Louis XIV: « Je l'ay régalé d'une bague de 400 pistoles, écrit Louis XIV[3], il m'a entretenu deux fois. » Quelques mois plus tard, Leyton reçoit de la France une pension de « trois cens jacobus[4], » et la promesse d'un présent considérable. Nous savons, écrit l'ambassadeur de France[5], « jusqu'à quel point il est fourbe; néanmoins, comme il est fort intrigant et comme il est écouté du roi et des principaux de cette cour, et comme il est un des principaux et de la robe et du corps des marchands, je crois qu'il peut donner des advis. »

Louis XIV ne se fiait guère aux deux ministres, il faisait jouer quantité d'autres ressorts autour de Charles II. Il avait notamment à lui le fameux Samuel Morland et toute la colonie des Français de Londres.

« Ne jamais mettre en clair dans les lettres le nom de Morland, » écrit Lionne[6]; on le nomme seulement « notre homme des secrets. » Morland était un savant qui se ruinait en inventions, et qui, pour rétablir ses finances, s'épuisait en aventures frauduleuses. Un de ses appareils a dû servir à la découverte de la machine à vapeur. Il a construit des roues hydrauliques fort curieusement combinées. Tandis qu'il était secrétaire de Thurloë, le principal ministre de Cromwell, il a su détourner les secrets d'État et les livrer aux Stuarts bannis, avec un tel mystère que

1. Ms. Aff. étr. Angl. Le roi à Colbert, 24 nov. 1668.
2. Lettre du 28 novembre 1668.
3. Le roi à Colbert, 12 déc. 1668. C'est un cadeau fait en sus du précédent.
4. Lettre du 27 mars 1669, vol. 94, fol. 287.
5. Lettre du 25 février 1669; ibid., fol. 94.
6. Lionne à Colbert, 26 août 1668, vol. 93, fol. 94.

tous les Anglais ont été étonnés de le voir se présenter un des premiers à Charles II et être subitement créé chevalier. Il fut comblé en même temps de pensions et de monopoles, puis il continua ses manèges, mais cette fois avec le roi de France. Il était marié à une Française, Susanne de Milleville; il vendit ses pensions et ses monopoles afin de se faire bâtir un château en France, et le château pour couvrir les frais de ses essais de mécanique. Lorsqu'il fut ruiné et veuf, il tomba sous la persécution de ses créanciers. Survint alors une aventure analogue aux plus invraisemblables de celles des romans de l'époque[1]. Un homme, qu'au temps de sa prospérité il avait sauvé de la faim, vint le trouver pour lui proposer un mariage qui devait le sortir de tout embarras; il lui offrait « une dame vertueuse, dévote, d'un caractère aimable, d'un revenu de cinq cents livres sterling par an, en terre, avec quatre mille livres sterling dans un coffre-fort, sans compter l'argenterie et les bijoux. » Quinze jours après, il l'avait épousée et il découvrait qu'elle était la fille d'un cocher, enceinte de plusieurs mois, sans un shilling. Il introduisit une instance en nullité de mariage, il fut excommunié par les juges spirituels et traqué par ses créanciers au point de n'oser descendre dans la rue. Il venait de se résigner, sur le conseil de ministres puritains, à se réconcilier avec sa femme, lorsqu'il apprit qu'elle avait passé le temps de la séparation chez sir Gilbert Gerrard. Il la poursuivit en adultère, obtint le divorce, et se maria une troisième fois.

La vie réelle, comme les romans, comme le théâtre, montre que la dépravation était universelle en Angleterre à cette époque. Il est aisé de juger avec sévérité les galanteries de la cour, il est juste de les condamner. Mais on ne saurait ni apprécier les caractères, ni comprendre les événements historiques, si on jetait sur la vie intime le voile d'une banale austérité. Ce monde des morts ne reprendra jamais la vie, ne dictera aucune leçon morale aux vivants, si on l'appelle en laissant dans la tombe les habitudes et les passions. L'histoire n'a pas à évoquer des fantômes sans chair dans un décor rocailleux : elle analyse l'âme, détache les mobiles, rend l'air à la lueur que couvrent les cendres.

1. Voir notamment dans la période suivante Daniel de Foë, *Molly Flanders*, et Smolett, *Roderick Random*. Les lettres de Morland sont habituellement publiées à la suite du *Diary* de Pepy.

Les Français de Londres formaient un contraste par leur bonne tenue avec les Anglais. Le plus remarquable était Saint-Evremont, qui n'est guère connu dans notre littérature que comme un bel esprit et un épicurien. Saint-Evremont était un officier général de valeur, il avait appris le métier de la guerre durant les belles années du grand Condé; il fut disgracié après la paix des Pyrénées et se retira à Londres, où son tact, la dignité de sa vie et le charme de son esprit lui assurèrent une importance considérable. Il consacra toute son autorité à soutenir l'alliance française et à procurer des informations précieuses aux ambassadeurs de Louis XIV; il était « recherché par tout ce qu'il y avoit de plus considérable en esprit, en naissance et en places[1]. » Le vieux Ruvigny, parent des Russel et chef des protestants français, passait plusieurs mois à Londres chaque année et jouissait de l'estime universelle. Il va être bientôt utilisé par la diplomatie de Louis XIV. Le plus bruyant de ces Français et le plus célèbre, grâce au chef-d'œuvre de Hamilton, était le chevalier de Gramont.

Les Français de Londres n'étaient pas tous des gens de cour. Les commerçants avaient aussi leur influence, que Louis XIV savait fort bien utiliser au profit de sa politique. Une modiste française, M^me^ Deborde, gouvernait la reine Catherine[2]; elle décidait souverainement des jupes, des éventails « et autres bagatelles de France. » Le fournisseur de vin de Bordeaux était M. de Pontac[3], propriétaire du Château-Pontac et du Château-O'Brien, un Gascon dont la verve amusait les Anglais silencieux, tandis que la carafe passait de main en main autour de la table.

Mais tant d'efforts combinés par une si puissante volonté s'épuisaient avec le temps. Charles II promettait toujours de s'unir avec la France contre l'Europe, et restait toujours prêt à s'unir avec la Hollande contre la France. Chaque mois qui s'écoulait usait davantage les ressorts et rendait plus nécessaire l'emploi de ressources nouvelles. Dans les neuf premières années de son règne, Charles II avait déjà deux fois[4] abandonné Louis XIV. D'ailleurs rien ne l'obligeait à être l'allié de la

1. Saint-Simon.
2. Evelyn, *Diary*, 1 march 1671.
3. Evelyn, 13 july 1683.
4. Voir Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*; et Camille Rousset, *Histoire de Louvois*.

France. Les intérêts de son peuple et les soins de sa popularité devaient au contraire le porter à nous empêcher de conquérir les bouches de l'Escaut et du Rhin. Ses caprices et ses devoirs l'écartaient également de Louis XIV. On imagina, pour calmer l'animosité du peuple anglais contre la France, de donner une satisfaction à son commerce par un traité qui lui concéderait des avantages apparents. Louis XIV chargea de cette négociation, en juillet 1668, l'intendant de Paris, Colbert de Croissy.

« La négociation qui vous est confiée est la plus importante de toute l'Europe, » écrit le ministre Colbert à son frère l'ambassadeur[1]. Le traité de commerce n'est qu'un prétexte, on doit traîner en longueur les négociations, afin de serrer peu à peu des liens politiques. Charles II se rend à Newmarket : « C'est une bonne occasion de retarder le traité de commerce : si j'estois en vostre place, écrit Lionne à Colbert de Croissy[2], je partirois toujours dans deux ou trois jours, et ne partirois jamais, trouvant tantost une excuse, tantost une cause comme indisposition. »

A l'époque de ces courses à Newmarket, Louis XIV crut avoir trouvé enfin l'homme qui lui assurerait la docilité de Charles II.

Il avait remarqué un détail dans l'emploi de la journée de ce prince : « Le roi, lui disait Colbert, emploie une partie de son temps dans son laboratoire aux expériences de chimie. » Puisque l'on n'a eu qu'un succès incomplet en essayant la domination par M^me^ de Castlemaine, on peut tenter de régner par le laboratoire de chimie : Louis XIV a précisément sous la main un moine italien, le Père Pregnani, qui a ébloui l'électrice de Bavière par ses connaissances en astrologie judiciaire, et qui, après avoir été tiré par elle de son couvent, a été recommandé à Louis XIV « pour en faire un abbé[3]. » Il sait « souffler » selon les règles de l'alchimie, il a « infiniment d'esprit et une merveilleuse dextérité à parvenir à ses fins. » On excite adroitement la curiosité du duc

1. Ms. Aff. étr., 14 sept. 1668.

2. Du 1^er^ octobre 1668. Les Français qui venaient en Angleterre avaient la prétention de s'intéresser à ces courses de chevaux et passaient pour ne s'y entendre nullement. Le brillant Gramont ignorait l'art d'apprécier un cheval de course, si on en croit l'Anglais qui a publié cette lettre d'Algernon Sidney : « He is such a proud ass that he neither knows what is good nor will believe anybody else. » La lettre en donne de nombreux exemples, mais elle n'est peut-être pas authentique. Voir *Letters of Algernon Sidney to Henry Saville*, London, 1742.

3. Lionne à Colbert, 23 février 1669.

de Monmouth, l'aîné des bâtards de Charles II ; l'abbé Pregnani est invité par lui à Londres. Il débarque. Il vient voir la nuit Colbert de Croissy, car Louis XIV est un peu honteux de confier sa politique à ce charlatan et désire que la mission reste secrète. L'abbé Pregnani suit la cour à Newmarket[1] :

Les moyens dont il s'est servi pour exciter la curiosité de Sa Majesté sont assez plaisants. Le duc de Monmouth estant amoureux d'une fort belle demoiselle pour laquelle il a cru que le roi et M. le duc d'York (son père et son oncle) avoient aussi beaucoup d'inclination, a eu la curiosité de savoir de l'abbé qui des trois obtiendroit plus tost ce qu'il souhaite. Celui-cy, sans avoir vu la fille, luy a dit quelle estoit sa physionomie, ses inclinations, ce qu'elle avoit fait par le passé et ce qu'elle feroit à l'advenir. Le tout avec des circonstances si particulières que le roy, en ayant esté adverty par le duc de Monmouth, a voulu que l'abbé fist son horoscope et pour cet effect qu'il portast ses livres à Newmarket pour y travailler. Voilà, Monsieur, quel a esté son commencement. Si la suite y répond, et qu'il veuille bien que vous en soyez adverty par moy, j'en aurai de bonnes à vous conter.

Le rusé Italien sut fort bien, sans consulter ses livres, apprécier le caractère de Charles II, mais il n'eut garde d'en faire confidence à d'autre qu'au Français[2] :

Il n'a pas paru satisfait de l'esprit du roy qu'il dit préférer la bagatelle aux choses les plus importantes. Il espère néanmoins, Monsieur, faire prendre une bonne résolution par l'appréhension qu'il luy donnera dans son horoscope de disgrâces prochaines. Cependant le roy me dit en arrivant que l'abbé s'estoit fort trompé dans les prédictions qu'il a faites sur chaque course de cheval, que pas une ne s'estoit trouvée véritable, que les domestiques du duc de Monmouth avoient à cause de cela de grands dommages à prétendre contre luy, ayant tous parié tout ce qu'ils avoient sur les assurances qu'il leur a données d'un gain indubitable. Il en a fait encore depuis d'autres railleries qui ne laissent pas lieu d'espérer qu'il ait beaucoup d'égard à ses pronostics. Mais comme le roy est fort curieux, peut-estre seroit-il bien aise d'apprendre en particulier ce qu'il affecte de mépriser en public.

Cet essai malheureux de l'application de la sorcellerie aux

1. Colbert à Lionne, 18 mars 1669.
2. Colbert à Lionne, 1er avril 1669.

courses de chevaux fit la perte de l'outrecuidant abbé. « Quant à l'abbé Pregnani, écrit dédaigneusement Lionne quelques jours plus tard[1], comme d'abord il n'a pas pris la créance qu'on a supposé icy qu'il prendroit auprès du roy par son astrologie ou par les curiosités de chimie, il n'y a guères d'apparence qu'il puisse faire plus de progrès à l'avenir, » on le fait rembarquer pour la France, en recommandant de dissimuler avec soin l'espoir, si peu flatteur pour Charles II, que l'on avait fondé sur cette mission.

## II.

### Madame Henriette.

Le duc de Buckingham fut le seul qui soupçonna une intrigue secrète sous les prédictions de l'astrologue, mais il n'aurait jamais supposé que Louis XIV, Lionne et Colbert en fussent venus à se donner un si infime associé; il s'imagina que Madame, duchesse d'Orléans, avait voulu substituer cette misérable influence à la sienne auprès de son frère Charles II, et il en fut d'autant plus blessé qu'il se posait en amoureux de la princesse. « Elle envoie, dit-il[2], un astrologue pour me prendre pour dupe en politique et en amour et me faire le sujet de la raillerie du duc de Monmouth et d'Hamilton. » Ce sont, ajoute Colbert, « emportements d'un amant trop téméraire, irrité du mépris qu'on fait de lui. » Colbert savait que la cour de France songeait depuis quelque temps à faire intervenir dans la politique anglaise l'influence de Madame sur son frère. Un des Français qui fréquentaient la cour d'Angleterre, le marquis de Flamarens, avait proposé déjà, depuis plusieurs mois[3], de donner une mission à Madame en Angleterre.

Madame Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II et épouse du frère de Louis XIV, avait le charme de son aïeul Henri IV. Elle était chétive, blanche, frêle. Les deux rois l'aimaient également, mais son influence soulevait toutes les jalousies, et son intervention n'était pas sans danger. Outre les méfiances de

1. Du 4 mai 1669.
2. Colbert au roi, 14 mars 1669, d'après les récits de Leyton.
3. Le 21 novembre 1668. Ms. Aff. étr. Angleterre, vol. 93, fol. 174.

Buckingham, qui voulait bien la tenir au courant par son confident Leyton de ses relations avec la France[1], mais qui prétendait garder pour lui seul la situation d'arbitre entre les deux couronnes, on devait ménager les inquiétudes de la comtesse Castlemaine, qui n'aimait pas davantage les influences du dehors. « Mme de Castlemaine, écrit Colbert au roi[2], s'est expliquée à ma femme de beaucoup de choses dont je dois rendre compte à V. M. Cette dame lui ayant dit qu'elle avoit reçu une lettre de Madame, qui la pressoit fort de se bien remettre avec le duc de Buckingham, qu'elle ne savoit pas les raisons qu'elle pouvoit avoir, ma femme lui répondit que l'union avec la France dépendoit de l'accord entre tous les favoris. »

Heureusement Buckingham et Mme de Castlemaine avaient chacun leurs soucis en ce moment même, et n'osaient se montrer trop intraitables.

Buckingham était sous la domination de la comtesse de Shrewsbury ; cette femme violente venait de se mettre dans une situation dangereuse[3] :

Indignée contre le sieur Killegrew de ce qu'il s'est vanté qu'il avoit eu d'elle toutes les faveurs qu'il en pouvoit désirer, elle a conservé le ressentiment jusqu'à hier que ledit Killegrew estant venu seul et endormi dans un carosse sur le grand chemin qui va d'icy à sa maison qui est distante de deux lieues, en fut réveillé par un coup d'épée qui lui perça la gorge et sortit au-dessous de l'épaule, puis jeté en bas de son carosse et percé de trois autres coups d'épée par les laquais de cette dame, laquelle estoit dans son carrosse à six chevaux, avec trois de ses filles, criant que l'on tuast le coquin, et ne se retira qu'après l'avoir cru mort. Mais il ne l'est pas encore, et a tout déclaré. Vous jugez bien, Monsieur, que cette affaire fait du bruit et que le duc de Buckingham qui ayme passionnément cette dame, et qui en a mesme tué le mary en duel, a quelque inquiétude pour elle.

De son côté, la comtesse de Castlemaine n'était pas autant disposée que l'ambassadeur de France à rire des « bouffonneries » de Nelly Gwynn[4] et de l'enjouement avec lequel celle-ci faisait passer au roi « quelques moments. »

Charles II prit tout à coup son parti. Il déclara à l'ambassa-

1. Colbert à Lionne, 13 février et 9 mars 1669.
2. Le 13 mai 1669.
3. Colbert à Lionne, 20 mai 1669.
4. Colbert à Lionne, 17 novembre 1669 et 26 janvier 1670.

deur de France[1] « qu'il souhaitoit passionnément voir et entretenir Madame au printemps prochain. J'ay été fort surpris, ajoute l'ambassadeur, de cette proposition à laquelle je ne m'attendois pas. » Les conditions qu'il mettait à son alliance, et qu'il espérait faire adopter par l'intervention de sa sœur, supposaient un esprit plus avide que pratique :

La ligue[2] entre le roy de la Grande-Bretagne et le roy très chrestien sera perpétuelle sans que rien au monde la puisse désormais troubler. Le roy de la Grande-Bretagne, estant convaincu de la vérité de la religion catholique et résolu de se déclarer catholique et de se réconcilier avec l'Eglise de Rome, croit que pour son dessein l'assistance du roy très chrestien lui pourra estre nécessaire...

Voilà qui est écrit en décembre 1669, plus de quinze ans avant la mort de Charles II, et pendant quinze années ce prince, ainsi convaincu et résolu, simulera la foi protestante, restera protecteur de l'Eglise anglicane, prendra part à toutes les cérémonies, nommera les prélats.

Il s'engageait en même temps à trouver bon que Louis XIV s'emparât de tous les pays qui seraient à sa convenance, au détriment soit des États-généraux, soit de la monarchie espagnole. Mais à la condition que Louis XIV lui paiera : premièrement deux cent mille livres sterling, plus la solde des troupes anglaises qu'il emploiera dans ses guerres, à raison de trois livres seize shillings par tête et par mois, puis huit cent mille livres sterling par mois tant que durera la guerre, et qu'il lui cédera sur les conquêtes communes l'île de Minorque, le port d'Ostende, les « contrées et places d'Amérique qui sont à présent sous l'obéissance des Espagnols, » des dédommagements pour le prince d'Orange ; enfin, « d'autant que le Sénat et République de Hambourg sont liés d'intérests avec les Estats généraux, la guerre sera déclarée en mesme temps contre ledit Sénat et République. »

A travers les projets savamment combinés depuis vingt ans par Mazarin, tout à coup Louis XIV et Lionne tombaient sur ces idées incohérentes dont il fallait tirer un traité qui assurât l'inaction de l'Angleterre. Le détail le plus odieux, remarque Colbert de Croissy en envoyant ces propositions[3], est cette attaque sur

1. Colbert au roi, 2 janvier 1670.
2. Ms. Aff. étrang. Angleterre, vol. 95, fol. 235.
3. Le 19 décembre 1669.

Hambourg « sans en dire aucun motif ni prétexte spécieux. C'est s'attirer de gaieté de cœur sur les bras toutes les villes hanséatiques, mesme la pluspart des princes de l'empire. » C'est alors que Madame prend en main la négociation.

Elle commence par écrire à son frère[1] que Louis XIV est « scandalisé » de ce projet, elle insiste pour qu'Arlington introduise des modifications. Arlington était catholique au fond du cœur et avait hâte de faire profession de ses sentiments. Il n'aurait pas chicané, comme Charles II, sur la quantité d'argent qui devait accompagner le changement de religion : « Le roi d'Angleterre refuse de faire prendre à Paris les sommes[2] que V. M. a consenti de luy donner pour la déclaration de catholicité : j'ay trouvé tant de dureté qu'ils veulent que les deux millions promis pour la déclaration de catholicité soient transportés dans les ports anglais. » Arlington, au contraire, semble avoir été assez désintéressé : sa femme avait prié M^me^ Colbert de lui faire venir de Paris[3] « de la plus belle brocatelle de Venise pour faire une tenture de tapisserie et des chaises d'une antichambre, et un lit de damas vert avec une campane de soie et des chaises de mesme pour une autre chambre. Si le roy trouvoit à propos pour le bien de son service de faire ce présent, je m'imagine qu'il seroit reçeu fort agréablement. » Les meubles furent en effet envoyés de France, mais M^me^ d'Arlington ne cessa d'en offrir le paiement durant plusieurs mois.

Peu à peu les difficultés s'aplanirent sous les mains de Madame. Elle fit préparer un traité qui laissait Louis XIV maître de s'étendre à son gré dans le nord et promettait la déclaration de catholicité de Charles II, dont les complaisances étaient payées par une forte subvention en argent. Afin de vaincre les dernières hésitations, elle s'embarqua pour Douvres.

Madame avait eu l'inspiration de choisir parmi les filles d'honneur qui devaient l'accompagner à cette entrevue de Douvres Louise de Kéroualle. On ne peut pas affirmer qu'elle ait eu la préméditation de renforcer son autorité sur son frère du crédit que pourrait prendre cette jeune fille aux traits d'enfant, au visage mélancolique, à la démarche alanguie. Mais il est bien

1. Colbert au roi, 29 janvier 1670.
2. Colbert au roi, 15 mai 1670.
3. Colbert au roi, 24 février 1670.

certain que Louise de Kérouallе assista aux entrevues et produisit une impression profonde sur Charles II. Lassé, et des fureurs de sa noire Castlemaine et de la vulgarité de ses comédiennes, ce prince trouva du charme dans la conversation de cette blonde qui paraissait douce et triste, qui avait la fraîcheur de ses vingt ans.

Etait-ce pour prolonger les paisibles soirées et les aimables galanteries près de Louise de Kérouallе qu'il insista afin de retarder le départ de Douvres? Ce traité, disait-il à sa sœur, est une affaire de conséquence dont il convient de discuter longuement; mes sujets ont la haine des Français, « le grand soin que l'on se donne maintenant en France pour se créer un commerce et pour être une puissance maritime perpétue la jalousie[1]. » Ce ne fut pas sans difficulté que Madame put obtenir la permission de passer quelques jours de plus à Douvres : elle avait un mari qu'elle avait toujours traité avec hauteur et qui n'aimait pas la voir grandir encore par son rôle politique. Louis XIV, qui se tenait avec anxiété à Dunkerque, dut intervenir lui-même près de son frère le duc d'Orléans pour le prier de ne pas mettre obstacle à « la conclusion de la grande affaire. » Il écrit de sa main à Colbert de Croissy[2] :

Je vous puis mander à présent que mon frère a bien voulu nous faire à tous deux le plaisir de consentir qu'elle demeure encore à Douvres dix ou douze jours. Vous devez exagérer à ce prince (Charles II) tout ce qu'on fait icy pour le contenter, et luy faire remarquer l'obligation qu'il en doit avoir, afin que cela le porte encore plus à faire de son costé les choses qu'on luy demande.

Un mois plus tard, Madame mourait. On sait les bruits de poison qui se répandirent aussitôt[3]. La cour d'Angleterre parut croire à l'accusation. Ainsi tout est perdu. Faut-il renoncer à « la grande affaire? » — « Il y a bien à craindre[4] que la douleur du roy d'Angleterre, qui est au-delà de ce qu'on peut imaginer, et les meschants bruits que nos ennemis font courir, ne produisent de mauvais effets. » Nos ennemis ne sont pas seuls à nous

1. Voir Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, p. 50.
2. Original autographe. Aff. étr. Angleterre, vol. 97, fol. 257, du 31 mai 1670.
3. La maladie réelle paraît avoir été clairement établie par Littré, d'après le procès-verbal d'autopsie. M. Lair a cependant repris la thèse de l'empoisonnement.
4. Colbert à Lionne, 2 juillet 1670.

attaquer, Buckingham tourne contre nous : « Il n'a pas tenu à luy qu'on ayt fait icy des pas capables de nous brouiller, il croit par là se rendre agréable au peuple[1]. »

Louis XIV envoie d'abord le maréchal de Bellefonds à Charles II pour offrir les compliments de condoléance officielle : « Quand le chevalier de Lorraine va-t-il être rappelé à la cour ? » demande brusquement Charles II au maréchal. « J'ay respondu que je ne le sçavois point du tout et qu'il n'estoit pas aysé de deviner les pensées de V. M. sur les moindres bagatelles dont on ne prend pas la liberté de Luy parler si Elle n'en fait pas naistre l'occasion[2]. »

Ainsi la situation est désespérée. Une ressource suprême doit être tentée. Louise de Kérouallе part pour Calais. Charles II envoie un yacht pour la ramener à Douvres[3]. Il s'attendrit en la retrouvant, il la fait nommer fille d'honneur de la reine, la bonne Catherine de Portugal. Aussitôt le calme renaît. On croirait que vient de se renouer « le digne lien des deux plus grands rois du monde... leurs nobles inclinations concilièrent leurs esprits, et la vertu sera entre eux une immortelle médiatrice[4]. » Buckingham n'était pas difficile à regagner : Colbert fut prévenu qu'en obtenant une pension pour lady Shrewsbury, il « feroit faire par elle au duc tout ce qu'on souhaiteroit[5]. » La pension fut fixée à dix mille francs et fidèlement payée. Colbert ne fut pas un des derniers à remarquer l'autorité prise par Louise de Kérouallе sur Charles II et les avantages qu'il en pourrait retirer : « Le roy prend soin d'entretenir cette beauté dans la chambre de la royne, plus qu'aucune autre, mais il n'a pas encore esté la voir dans sa chambre, comme le bruit en a couru icy[6]. »

M^me^ de Castlemaine se prépare à soutenir la lutte contre la Française : elle se fait donner par Charles II le titre de duchesse de Cleveland, et elle prête son appui à la faction espagnole[7]. Elle simule le pouvoir en faisant accumuler sur elle les faveurs dans

1. Colbert au roi, 5 juillet 1670.
2. Le maréchal de Bellefonds au roi. Original autographe. Aff. étr. Angleterre, vol. 98, fol. 35, du 10 juillet 1670.
3. Agnès Strickland, *Lives of the queens of England*, t. VIII, p. 382.
4. Bossuet, *Oraison funèbre de Madame.*
5. Colbert à Lionne, 28 août 1670 et 10 septembre 1670.
6. Colbert à Lionne, 15 décembre 1670.
7. Colbert au roi, 12 décembre 1670.

ce déclin de son règne. A peine est-elle duchesse qu'elle fait conférer des titres à ses deux fils, l'aîné devient marquis de Southampton, l'autre comte de Northumberland : « Encore quelques années, écrit un mécontent[1], et l'Angleterre aura l'orgueil de posséder une chambre des pairs qui sera tout entière issue du sang royal. »

Mais ces gages de victoire ne font qu'animer davantage toutes les rivales.

Avec Louise de Kéroualle, la partie se lie sérieusement au milieu des bals de décembre 1670 : « La mode de masquer, qui n'est venüe en ce pays que cet hiver, en fait à présent le plus grand plaisir. » D'un côté le traité de Madame est soutenu par Louise de Kéroualle, qui n'a encore consenti à aucun sacrifice; d'un autre côté, l'opinion de l'Angleterre pèse sur tous les hommes d'État, elle veut forcer le roi à soutenir contre la France la Hollande, et même l'Espagne.

Louise de Kéroualle, mal sûre de son empire, mal vue des Anglaises, comprend que sa seule chance est la chute de la nouvelle duchesse de Cleveland. Elle résiste à Charles II avec une douce temporisation. Dans cette campagne d'hiver, ses fausses hésitations sont mal comprises par son allié l'ambassadeur de France, qui n'ose croire à un succès complet et qui craint toujours un retour vers la vindicative duchesse de Cleveland : « Je crois, dit-il[2], qu'il est bon de ménager un peu cette dame. »

## III.

### Avènement de Louise de Kéroualle.

« Je viens de la voir, cette fameuse beauté, écrit un courtisan[3] peu de jours après l'arrivée de Louise de Kéroualle, c'est à mon avis une figure de petite fille, une figure naïve, enfantine. »

Combien de temps dure la résistance de cette petite fille, c'est

1. Lettre du 16 juillet 1670 conservée chez sir Henry Ingilby, à Ripley Castle : « Sunday last the king publicly declared in the drawing room on the queen's side that he had created the lady Castlemaine duchess of Cleveland... England in a few years may be so happy as to see a House of Peers all extracted out of royal blood. »

2. Colbert au roi, 12 déc. 1670.

3. Evelyn, *Diary*, 4 nov. 1670.

ce que demandent Louis XIV, Louvois, Lionne, Colbert, toute la cour de France, tandis que les Anglais observent les fureurs de la duchesse de Cleveland et notent les symptômes de sa disgrâce.

Le crédit de M^me^ de Cleveland, écrit Colbert de Croissy[1], diminue fort tous les jours en sorte que le soin que le comte de Molina, l'ambassadeur espagnol, a pris de nous la desbaucher et de la rendre bonne espagnole par le moyen de ses présents, lui sera fort inutile. Il paraît au contraire que l'amitié du roi d'Angleterre pour M^lle^ de Kérouallle augmente tous les jours, et le petit mal de cœur qui luy prit hier, en disnant chez moy, me fait croire que sa bonne fortune durera au moins tout le reste de mon ambassade.

Cette bonne fortune inspire une véritable joie à Louis XIV, mais est-on bien certain de ne pas se tromper? n'y a-t-il pas à craindre que la jeune fille s'avise de rebuter Charles II par une pruderie intempestive?

Le roy, dit Louvois, à la nouvelle du petit mal de cœur[2], a été surpris de ce que vous me mandez de M^lle^ de Kérouallle dont la conduite pendant qu'elle a esté icy et depuis qu'elle est en Angleterre ne donnoit pas lieu de croire qu'il luy pust arriver une pareille fortune. S. M. sera bien ayse d'estre informée de la suite que pourra avoir l'engagement où vous croyez que le roy entre avec elle.

Il y a eu erreur. Louise se défend encore. Elle semble méconnaître les intérêts diplomatiques qui dépendent de son refus. C'est très inquiétant. Il est vrai que Charles II ne se plaît que dans sa société, mais il n'est pas homme à se laisser longtemps dominer par une précieuse, il se lassera si on n'y prend garde :

Il est certain[3] que le roy d'Angleterre témoigne une très grande passion pour M^lle^ de Kérouallle, on vous aura pu dire qu'elle est très bien logée et meublée dans Whitehall, que le roy y va tous les jours à neuf heures du matin et qu'il y est au moins une heure et quelquefois deux. Il y demeure mesme beaucoup plus longtemps l'après disner, est de moitié avec elle de tout ce qu'elle joue et ne lui laisse manquer de rien. Tous les ministres recherchent fort aussi l'amitié de cette demoiselle, et milord Arlington me dit dernièrement qu'il

1. Colbert à Louvois, 21 sept. 1671.
2. Louvois à Colbert de Croissy, original autographe, 29 sept. 1671. Aff. étr. Angleterre, vol. 102, fol. 283.
3. Colbert à Louvois, 8 oct. 1671, vol. 101, fol. 167.

estoit très aise de voir que le roy s'attache à elle et qu'encore que S. M. ne soit d'humeur à rien communiquer de ses affaires aux dames, néanmoins, que comme elles peuvent dans les occasions nuire quelquefois à ceux qu'elles haïssent et ruiner par là bien des affaires, il valoit beaucoup mieux pour tous les bons serviteurs du roy que son inclination se portast pour celle-cy qui n'a pas l'humeur malfaisante et qui est demoiselle, que pour des comédiennes et bien d'autres petites créatures avec lesquelles nul honneste homme ne pouvoit prendre aucune mesure. Au lieu qu'allant chez cette demoiselle, il ne sort point de son palais, et chacun peut l'y voir entrer et sortir, et luy faire sa cour; qu'il falloit conseiller à cette demoiselle de bien mesnager les bonnes grâces du roy, de ne luy faire trouver chez elle que plaisyr et que joie. Il adjousta mesme que si M^me^ d'Arlington l'en croyoit, elle conseilleroit à cette demoiselle de consentir à tout ce que le roy désireroit et qu'il n'y avoit point d'autre party pour elle que celui-là ou une religion (couvent) en France, et que je la devois presser aussi bien que luy de prendre le premier. Je luy dis en riant que je ne la croyois ni assez ingrate envers le roy, ny assez sotte pour préférer une religion à l'honneur de ses bonnes grâces; que j'estois mesme persuadé qu'elle n'avoit pas attendu mes conseils, que néanmoins je les luy donnerois, pour marque de l'approbation que luy et moy donnerions à tout ce qu'elle peut avoir fait, et l'informer des obligations qu'elle avoit à luy milord. Je crois vous pouvoir assurer que, si elle fait assez de progrès dans l'amitié du roy pour pouvoir estre utile à quelque chose au service de Sa Majesté, elle fera son devoir.

La comtesse d'Arlington en crut son mari, et concerta avec Colbert de Croissy la chute définitive de la jeune Française.

Cet ambassadeur de France était un ancien président à mortier, « un homme d'un esprit sage, mais médiocre, qu'il réparoit par beaucoup d'application et de sens et qu'il gastoit par l'humeur et la brutalité naturelles de sa famille [1]. » Il ne croyait pas que ses traditions de magistrat fussent incompatibles avec les fantaisies de Charles II, et il se prêtait à des divertissements comme celui dont il s'avoue encore souffrant quand il en adresse le récit à Lionne [2] : « Le roy me fit l'honneur de souper hier chez moy, où il voulut bien me tesmoigner par une petite desbauche libre et gaie qu'il ne se défie pas de moy. » Aussi il adopta sans

1. Saint-Simon.
2. Le 15 janvier 1671.

difficulté l'invitation de la comtesse d'Arlington d'amener chez elle, à son château de Euston, lui-même, Louise de Kéroualle, pour que Charles II pût s'échapper des courses de Newmarket, où il se rendait avec sa cour, et triompher des dernières résistances. « Je vais, écrit-il à Louis XIV [1], à sa maison de Euston, et comme l'inclination du roy pour M^lle de Kéroualle, qui fait ce voyage avec moy, augmente tous les jours, je ne doute point qu'il ne vienne nous voir souvent. »

Le complot fut approuvé par Louis XIV : il sembla même si plaisant que le roi se prit à rire : « Le roy a esté bien ayse, écrit Louvois [2], de ce qui estoit contenu dans la lettre à l'égard de M^lle de Kéroualle et verra avec plaisir le progrès qu'elle pourra faire dans les bonnes grâces du roy d'Angleterre, » il a même fait une raillerie, ajoute Louvois, il trouve que c'est « peu aimer sa maistresse ou prendre une grande confiance en vous que vous la confier dans un voiage joieux. »

La comtesse d'Arlington était une Hollandaise [3] qui aimait le luxe, la vie somptueuse, les pompes d'une grande hospitalité. Elle avait été obligée de fiancer sa fille unique dès son enfance, « une enfant adorable s'il y en eut jamais [4], » au fils de la duchesse de Cleveland ; elle se prémunissait contre la disgrâce de cette première favorite en faisant de son château d'Euston le théâtre du triomphe de la dernière.

Euston est un immense château en briques avec deux ailes et quatre pavillons : une balustrade couronne le sommet, elle est interrompue par des statues qui alternent avec des vases. Il y avait une galerie de tableaux, un billard, une chapelle, une orangerie, une serre ornée des bustes des Césars en albâtre. Les appartements de chaque invité étaient si bien séparés que l'on pouvait s'y trouver entièrement isolé et sans communication avec le reste du château. Celui du roi était peint à fresques, les autres étaient tous meublés avec soin ; il y avait des cabinets de bain, une pharmacie et des cages pour engraisser les poulets. Les écuries renfermaient trente chevaux ; le parc, un millier de che-

1. Le 8 octobre 1671.
2. Le 20 octobre 1671. Original autog. Aff. étr. Angleterre, vol. 102, fol. 290.
3. Elle était Brederode. Son grand-père était bâtard du prince Henri-Frédéric d'Orange.
4. Evelyn, *Diary*, 1 aug. 1672.

vreuils et de daims. Le nombre des voitures semblait considérable : il y avait au château quatre voitures.

Outre les Français, la comtesse d'Arlington avait invité la comtesse de Sunderland et un grand nombre de personnes de la cour. Le roi, qui habitait Newmarket, vint à Euston tous les deux jours et y coucha souvent durant le mois d'octobre.

Le roi, écrit Colbert[1], y vient manger avec nous et passe ensuite quelques heures avec M^lle^ de Kéroualle. Il luy a déjà rendu trois visites. Il nous invita hier aux courses de Newmarket où nous fûmes fort régalés et où il témoigna pour elle toute la complaisance, tous les petits soins et tous les empressements qu'une grande passion peut inspirer, et comme elle n'a pas manqué de sa part à toute la reconnaissance que l'amour d'un grand roy peut mériter d'une belle fille, on croit que ce sera un attachement de longue durée et qui exclura tous les autres.

Il est bien possible que les comtesses d'Arlington et de Sunderland aient imaginé, dans les divertissements de cette vie de château, de déguiser Louise de Kéroualle en mariée, de feindre un mariage burlesque avec le roi, et se soient diverties à la mettre au lit et à lui retirer ses bas comme dans les cérémonies peu pudiques des noces du vieux temps. Les détails de cette nuit furent répandus à la cour et passèrent dans les pamphlets. Ces pamphlets qui sont d'ordinaire mensongers ont à ce moment une précision qui semble indiquer l'exactitude : ils imitent même les propos en mauvais anglais de la Française qui essaie de parler dans une langue qu'elle ne connaît pas encore : « Me no whore ; if me thought me were a whore, me would cut mine own throat[2]. » Un des invités, Evelyn, affirme qu'il n'a jamais vu à Euston aucune fête de ce genre, mais il ajoute qu'il n'a été admis que

1. Colbert à Louvois, 22 octobre 1671.

2. Voir Evelyn, 9 oct. 1671 ; voir surtout *The secret history of the reigns of Charles II and James II ;* voir également la réponse *The blatant beast.* Ces puritains anglais bravent toute honnêteté quand ils peuvent parler comme défenseurs de l'honnêteté. Ainsi ils décrivent, à propos de ces nuits de Euston : « The caresses of the expanded nakedness of a French harlot, » et ils citent les vers d'un certain Andrew Marvel :

That Carwel (Kéroualle), that incestuous punk
Made our most sacred sovereign drunk
And drunk she let him give the buss
Which still the kingdom's bound to curse.

Je n'ai pas vu le pamphlet *The royal wanton.* Les qualifications ne manquaient pas à la Française.

deux fois à la table du roi, que Louise se tenait déshabillée toute la journée, tandis que chacun n'était occupé qu'à la gâter et à la divertir. Ce qui est certain, c'est que le fils de Louise de Kéroualle naquit juste neuf mois après les fêtes de Euston[1], et que Louis XIV, instruit de ce qui se passait chez la comtesse d'Arlington, fit donner ordre à son ambassadeur d'adresser ses félicitations à la jeune Bretonne : — « J'ai donné bien de la joie à Mademoiselle de Kéroualle, répond Colbert[2], en l'assurant que S. M. seroit très aise qu'elle se maintînt dans les bonnes grâces du roy. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle les possédera longtemps à l'exclusion de toute autre. »

L'opinion des Françaises fut moins complaisante que celle des politiques ; madame de Sévigné écrit à sa fille[3] : « Ne trouvez-vous point bon aussi de savoir que Kéroualle, dont l'étoile avoit été devinée avant qu'elle partist, l'a suivie très fidèlement ? Le roi d'Angleterre l'a aimée, elle s'est trouvée avec une légère disposition à ne pas le haïr, enfin elle se trouve grosse. Voilà qui est étrange. La Castlemaine est disgraciée : voilà comme l'on fait dans ce royaume-là. » Dans ce royaume-là, à la même époque, Milton publiait son *Paradis perdu* (1667) et Newton sa *Théorie de la Lumière* (1671).

Louis XIV tenta de mettre immédiatement à profit l'influence de la Française. Trois avantages devaient résulter, selon lui, de cet élément introduit dans la politique : une alliance contre la Hollande, une profession de foi catholique de Charles II, un mariage de son frère le duc d'York avec une princesse choisie par Louis XIV.

L'alliance fut presque immédiatement assurée : malgré les intérêts et les préjugés de l'Angleterre, Charles II déclara la guerre à la Hollande dès mars 1672, au sixième mois de la grossesse de Louise de Kéroualle. Le 28 avril, Louis XIV partit de Saint-Germain pour ses conquêtes du nord.

La déclaration de catholicité n'était pas aussi facile à obtenir. Charles II avait commencé par objecter que le pape était trop âgé pour mener à terme une entreprise de cette importance[4], et que les catholiques anglais étaient trop faibles « en nombre et en

1. Charles Lennox est né le 29 juillet 1672.
2. Colbert à Louvois, 2 nov. 1671.
3. Le 30 mars 1672.
4. Colbert à Lionne, vol. 100, fol. 82.

bonnes testes. » Ses hésitations furent combattues non seulement par Louise de Kéroualle, mais aussi par l'aumônier de sa femme, l'abbé Patrice, « qui juge très bien[1] que la religion catholique ne se peut restablir en Angleterre que par le moyen d'une estroicte union entre S. M. et le roy d'Angleterre ; il redouble ses soins à m'advertir, ajoute l'ambassadeur de France, de tout ce qui la pourroit troubler. Le roy son maistre et milord Arlington m'ont souvent témoigné qu'ils seroient bien ayses que V. M. voulust bien luy accorder quelque abbaye de trois ou quatre mille livres. J'espère, Monsieur, que si vous voyez l'inclination du roy portée à luy faire cette grâce, vous voudrez bien lui rendre tous les bons offices qui sont dus à son zèle. » Charles II fit même un pas de plus : il annonça à la reine d'Espagne sa résolution de se déclarer catholique[2].

Le frère de Charles II était beaucoup plus impatient de proclamer sa foi. Sa femme venait de mourir[3] « très bonne catholique et dans tous les sentiments de piété qu'une nouvelle conversion peut inspirer ; » son fils avait succombé quelques semaines plus tard[4]. Le duc d'York était sollicité de se remarier avec une catholique, en se déclarant catholique lui-même. « Toutes les belles de cette cour se parent fort pour plaire à M. le duc d'York[5] ; » la veuve du duc de Northumberland sembla d'abord devoir l'emporter par sa beauté et « ses biens assez considérables ; » puis on parla de la veuve du comte de Falmouth[6] ; « mais, dit Colbert, je doute que la passion de ce prince soit assez forte pour le porter à l'épouser ; son inclination iroit plustost à prendre quelque princesse françoise, si le roy la vouloit doter. » — « Si M. le duc d'York, répond Louvois[7], désire une femme pour avoir des enfants, il ne peut faire un meilleur choix que Madame de Guise[8] qui a

1. Colbert à Louvois, 1er mars 1672.

2. Colbert à Pomponne, 14 mars 1672. La reine d'Espagne, ainsi placée entre sa conscience et sa politique, répondit froidement : « Me haveis alegrado mucho con la buena nueva de la piadosa intencion del rey vuestro amo. Yo ayudaré el cumplimiento de todas mis fuerças. »

3. Colbert au roi, 13 avril 1671.

4. Juin 1671.

5. Colbert à Louvois, 21 sept. 1671.

6. Elle recevait des sommes énormes en subventions secrètes de Charles II.

7. Le 29 sept. 1671.

8. Élisabeth d'Orléans, seconde fille de Gaston, frère de Louis XIII. Mariée, en 1667, à Louis-Joseph, sixième duc de Guise, veuve en juillet 1671, morte en 1696. On voit qu'il n'a point été question de son aînée, la grande Mademoi-

esté grosse trois fois en deux ans, et dont la naissance, le bien et l'espérance de sa fécondité doivent, ce me semble, récompenser le peu de beauté. » Le duc d'York, du reste, ne témoignait nulle impatience de mettre un terme à son veuvage : il quittait sa maîtresse Arabella Churchill, et entrait en intimité avec une jeune fille qui avait une réputation de précieuse, miss Sedley[1]. Aussi Colbert était-il fort embarrassé sur « les moyens de disposer M. le duc d'York à désirer Madame la duchesse de Guise[2], je ne négligerai pas les mesures qu'il y aura à prendre pour faire réussir cette affaire par voie de maistresse ou de confesseur. »

H. FORNERON.

(*Sera continué.*)

selle, bien que cette princesse ait paru croire que sa main était demandée. *Mémoires*, t. IV, p. 281.

1. *A Wit*, dit Evelyn, *Diary*, 13 june 1673. Le duc d'York la créa, en arrivant au trône, comtesse de Dorchester ; puis, quand il fut détrôné par sa fille Mary, le père de la maîtresse royale, sir Charles Sedley, vota pour Mary en disant : Il a fait de ma fille une comtesse, je fais de la sienne une reine.

2. Colbert à Pomponne, 23 janvier 1673.

LA

# MISSION DU PÈRE JOSEPH

## A RATISBONNE

## 1630.

(*Suite et fin.*)

---

Dans l'exposé des négociations poursuivies en commun par l'ambassadeur et par le P. Joseph, nous n'avons jamais négligé l'occasion de mettre en lumière le rôle particulier et prépondérant de celui-ci. Brulart a reconnu lui-même cette prépondérance; il ne l'a fait, il est vrai, que pour rejeter sur son collaborateur la responsabilité du traité, mais, en ce qui touche leur part respective dans l'œuvre commune, son témoignage, qui est d'accord avec d'autres[1] et avec les documents, n'en doit pas moins être admis. Faut-il l'admettre aussi sur le reste et nous représenter les rapports de nos deux envoyés tels que le prieur de Léon les représente? Dans une conversation avec Vénier, l'ambassadeur vénitien en Allemagne, il affirmait que c'était le P. Joseph qui avait accepté le premier article dans les termes où il était conçu. Ce n'était pas, ajoutait-il, la seule question sur laquelle il avait dû se conformer aux sentiments du capucin, qui s'était donné comme connaissant parfaitement les intentions du cardinal et porté fort de l'approbation de celui-ci. C'était en grande partie sur ses

1. « Il P. G. cap. che ha maneggiato tutto il negocio della pace... » écrit Séb. Vénier le 4 nov. 1630. Arch. des Frari, Venise. Filza 74. C'est à notre ami, M. Édouard Rott, l'auteur d'un ouvrage approfondi sur les négociations et la lutte dont les passages des Alpes ont été l'objet et l'enjeu (*Henri IV, les Suisses et la Haute-Italie*), que nous devons la communication des dépêches de cet ambassadeur vénitien auprès de l'Empereur.

instances qu'il avait consenti à signer la paix, et le traité aurait prêté beaucoup moins à la critique si on ne lui avait pas associé un homme dont la façon de négocier avait compromis la cause qu'il devait servir. Aussi avait-il tenu à ce que ce traité portât la signature de celui à qui il fallait imputer ces imperfections[1].

L'affirmation de Brulart au sujet de l'art. 1er semble démentie par le protocole des conférences du 4 et du 9 septembre[2]. Dans celle du 4, ce n'est pas le P. Joseph tout seul, c'est l'ambassadeur et lui qui fixent la mesure dans laquelle ils peuvent céder à l'insistance de leurs interlocuteurs au sujet de l'engagement de s'abstenir de toute hostilité. La rédaction proposée dans la conférence du 9 par les commissaires impériaux et qui a passé dans le traité, n'a pas obtenu seulement l'agrément du P. Joseph, mais aussi celui de Brulart. *Placuit hic articulus*, dit d'une façon impersonnelle le protocole, qui a soin de distinguer, comme les autres, le langage tenu par l'un de nos représentants de leurs déclarations collectives. Entre le 4 septembre, jour où le principe a été admis, et le 9, date où les termes mêmes ont été adoptés, il n'y a eu aucune conférence. La formule de l'obligation réciproque n'a donc pas été discutée, elle a été acceptée d'un commun accord par les deux négociateurs telle qu'elle leur a été proposée. Ce qui est vrai, c'est que l'un avait commencé par décliner purement et simplement les ouvertures relatives à ce sujet, tandis que l'autre avait prévenu l'effet déplorable de cette fin de non-recevoir en assurant que le roi ne répugnait pas, bien au contraire, à une paix générale.

Mais ce cas est le seul où les protocoles des conférences révèlent la diversité des vues de nos agents, et l'on comprend qu'elle ne pouvait guère se manifester dans ces conférences. Il est donc permis de supposer que l'accord avec lequel les comptes-rendus officiels les font parler cache certaines divergences et a été le fruit de discussions plus ou moins vives. L'accueil différent, fait spontanément par chacun d'eux, à la proposition inattendue des commissaires impériaux, lorsqu'elle se produisit pour la première fois, autorise même à penser que le concert, dont témoignent les procès-verbaux du 4 et du 9 septembre, ne s'est pas établi sans débat. Nous devons dire toutefois que ni sur ce point ni sur d'autres la

1. Relation de Vénier. *Ubi supra*, p. 135, 136.
2. *Ubi supra*.

correspondance diplomatique de nos deux négociateurs ne laisse deviner aucun dissentiment[1].

Il y en eut cependant, cela n'est pas douteux, mais il s'agit de savoir s'ils ont porté sur des questions graves, si l'ambassadeur a vu le traité, considéré dans son ensemble et par rapport aux circonstances, avec d'autres yeux que le capucin, s'il a eu, au sujet de l'opportunité et de l'importance des concessions qui ont été le prix de la paix, une opinion différente de celle de son collègue, s'il n'y a souscrit que sous la pression de celui-ci, sans conviction, par pure déférence pour le confident du ministre, pour l'interprète de sa pensée et de sa volonté. Moins bien instruit des véritables intentions du cardinal, plus exposé à son ressentiment, Brulart devait se montrer plus timide pour s'écarter des instructions communes. Rien d'étonnant que le P. Joseph, plus porté par sa nature et par sa situation aux résolutions hardies, convaincu, après bien des perplexités, qu'une dérogation à ces instructions valait mieux qu'une rupture, ait combattu les scrupules de l'ambassadeur et, pour en triompher, se soit porté garant des sentiments et de l'approbation de Richelieu[2]. Mais, si Brulart a hésité à donner son adhésion aux infractions jugées nécessaires par son collègue, c'est qu'il reculait devant la responsabilité qu'elles lui faisaient encourir, ce n'est pas qu'il les trouvât excessives, eu égard aux avantages qui en étaient la compensation. Loin de là, il trouvait le traité nécessaire, il le trouvait glorieux, il oubliait même les convenances hiérarchiques pour critiquer devant Vénier le refus de ratification qu'il attribuait à l'idée exagérée que le P. Joseph avait donnée des embarras de l'Empereur ; dans tout ce qu'il a écrit à ce sujet, on reconnaît une opinion personnelle et non l'écho de l'opinion d'autrui[3].

1. Nous en saurions probablement davantage, si nous possédions leur correspondance privée, notamment celle du P. Joseph avec un confident, encore inconnu (peut-être le P. Hilarion), dont Contarini avait obtenu la confiance. Filza 78, p. 273. Filza 79, p. 44. Filza 91, p. 86, 125.

2. Vénier tenait de Rocci, nonce à Ratisbonne, « che lo cappucino haveva detto che sapeva cio che faceva et che avrebbe depositato la sua testa se non si fosse tutto cio che si accordava notificato (*Lis.* ratificato) in Francia... » Dép. de Seb. Vénier au Doge. Ratisbonne, 11 nov. 1630. Venise, Frari, Filza 74.

3. Dépêche de Brulart à Bouthillier, 13 oct. 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, p. 448. Lettre du même au roi, de même date. *Ibid.*, f. 465. Dép. de Moderante Scaramelli, résident vénitien en Suisse. Bade, 26 oct. 1630. Communication de M. Rott. Dép. de Vénier au Doge. Ratisbonne, 24 oct. et

Quant à l'imputation, si grave pour notre héros, d'avoir par sa manière de négocier fait le jeu de la diplomatie impériale, Brulart n'a articulé aucun fait à l'appui et nous n'avons rien trouvé qui la justifie. Tout au plus peut-on supposer que le P. Joseph y a donné prétexte par des allures ouvertes et par un langage familier[1] contrastant avec l'attitude et le ton habituels à la diplomatie.

Les récriminations de Brulart nous amènent à parler des sentiments réciproques et des rapports des deux négociateurs. A lire les témoignages d'estime et de satisfaction qu'ils se rendent l'un à l'autre dans leur correspondance diplomatique[2], on croirait qu'une harmonie parfaite n'a cessé de régner entre eux, mais dans la liberté de la conversation, ils ont laissé échapper des sentiments en contradiction avec leur langage officiel. Nous avons fait connaître les termes mêmes, ou peu s'en faut, dans lesquels la crainte de la responsabilité, peut-être le dépit du rôle secondaire qu'il avait joué, ont fait parler Brulart[3]. Le P. Joseph, de son côté, ne sut pas résister à la tentation de se disculper aux dépens de

11 nov. 1630. *Ubi supra*. Lettre de Zingelsheim à Hotman-Villiers, 4 déc. 1630. Aff. étrang. Palatinat, 4, pièce 45. Dép. de Contarini au Doge. Troyes, 2 oct. 1631. Bibl. nat. Filza 81, n° 376. Relation de ce qui s'est passé dans l'empire d'Allemagne, par Brulart. Aff. étrang. France, 52. Nouveau, 403, pièce 47.

1. Mea relatio de responso dato oratori Gallico et quod ibi sermocinatonis intercesserit. 16 Aug. 1630. Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten, fasc. 9/a.

2. Dép. du P. Joseph à Bouthillier. Soleure, 13 juillet 1630. *Ubi supra*. Dép. du P. Joseph à Richelieu, 22 août 1630. Allemagne, VII. Dép. du P. Joseph à Richelieu. Vaucouleurs, 8 déc. 1630. *Ibid.*, f. 544. « ... mes défaultz qui doresnavant paroistront d'autant plus grands de ce que je me trouve desnué de l'assistance des prudens et sages conseilz du R. P. J. qui, outre son intelligence naturelle et longue expérience aux affaires du monde, porte un zele si passionné à la grandeur du Roy et de sa couronne et à la dignité de son service qu'il n'a jamais eu en touttes les choses qui se sont passées autre objet devant les yeulx, il vous en rendra compte bien particulier. » Lettre de Brulart à Richelieu, sans date. Allemagne, VII, f. 509.

3. S'il faut en croire Siri (*Memorie recondite*, VII, 258-259), Brulart, de retour à Paris, aurait été plus loin encore dans ses récriminations; il aurait dépeint son collègue comme un homme qui n'avait d'un capucin que l'habit et rien d'un chrétien, dont l'esprit était plein de pièges et de chausse-trapes. Le P. Joseph l'avait laissé à Ratisbonne dans l'ignorance de ses pensées et de ses intentions, ne lui communiquant les affaires que lorsqu'elles étaient terminées. C'était une âme tortueuse, toute pétrie de politique, astucieuse et rusée, qui, sans souci de l'honnêteté, ne pesait ses résolutions qu'aux balances de l'intérêt et visait seulement à accroître son crédit auprès du cardinal qui, de son côté, pour faire oublier les ordres donnés par lui, avait fait grand bruit des prétendues infractions de Brulart.

l'ambassadeur, avec qui il avait eu, pendant la négociation, des dissentiments et des froissements inévitables[1]. Comment en effet nos deux agents auraient-ils toujours compris de même leurs devoirs et les intérêts de leur pays? Comment à ces différences de vues certaines susceptibilités personnelles ne seraient-elles pas venues s'ajouter? Comment la prépondérance du moine mendiant, dont la confiance du ministre faisait toute l'autorité, n'aurait-elle pas porté ombrage au diplomate de profession, à l'ambassadeur, humilié du contraste entre son titre et son rôle?

On connaît les desseins de Richelieu et du P. Joseph sur l'Allemagne. Le ressort principal du système politique qu'ils voulaient faire prévaloir dans ce chaos savant et gothique consistait dans une alliance avec la ligue catholique et avec son chef. Déjà s'était établie entre le roi et le duc de Bavière une intelligence fondée sur certains intérêts communs, mais qui, malgré plusieurs tentatives, n'avait jamais été consacrée par un pacte exprès. Ce pacte, par lequel Maximilien devait promettre son inaction à l'égard des ennemis de la maison d'Autriche, son concours contre ceux de la France, le P. Joseph fut chargé de l'obtenir. Dans le plan d'ensemble à l'exécution duquel il travaillait en secret, rien n'était plus secret, car l'ambassadeur lui-même n'était pas instruit de ce projet.

L'année précédente, lorsque les négociations s'étaient rouvertes en vue d'une alliance, l'électeur, craignant d'attirer sur lui la réprobation des membres du corps germanique et peut-être les foudres de l'Empereur, avait demandé le rappel des résidents en titre et le choix de deux mandataires spéciaux et de confiance pour cette affaire délicate. Richelieu y avait consenti[2]. Les deux négo-

1. « Ho saputo... che tra l'ambasciatore... e il capuccino cominciavano le diffidenze, come sempre succede dove piu d'uno maneggia gl'affari, perche le fatiche e l'honore non patiscono naturalmente compagnia, ma che nondimeno il frate prevaleva come quello che ha piu parte del favor del card. » Dép. de Contarini. Lyon, 29 sept. 1630. Filza 78, p. 273. « ... attribuendosi vicendevolmente il mancamento et il diffetto... » Dép. de Vénier. Ratisbonne, 11 nov. 1630. Venise, Frari, Filza 74.

2. Trattato della confederatione segreta tra il Re di Francia et l'Elettore di Baviera. Les Arch. des aff. étrang. Bavière, I, fol. 50 et suiv., possèdent sous ce titre une copie, malheureusement assez incorrecte, de la correspondance échangée sur cette question. C'est elle que nous avons déjà citée sous le titre de *Copie de la correspondance entre Jocher et Bagni.*

ciateurs désignés furent Jocher, le conseiller le plus influent du duc, et le cardinal[1] Bagni, nonce en France, si sûr d'agir en cela conformément aux sentiments de sa cour qu'il accepta cette mission sans la consulter[2]. Le 5 octobre 1629 furent rédigés à Fontainebleau un projet de traité en sept articles et une déclaration, que Bagni transmit à Jocher. Par ce traité le roi très chrétien et l'électeur de Bavière contractaient pour vingt-cinq ans une ligue défensive, en vertu de laquelle ils s'obligeaient à défendre à leurs frais leurs États respectifs et ceux des princes d'Allemagne qui accéderaient à cette ligue, le premier avec 30,000 fantassins et 4,000 chevaux, le second avec 20,000 fantassins et 2,000 cavaliers, si d'autres princes se joignaient à lui, avec 15,000 fantassins et 1,500 cavaliers s'il restait seul[3]. A ces forces devait s'ajouter une artillerie en proportion. Les deux parties contractantes promettaient de ne pas attaquer et de n'assister sous aucune forme ceux qui attaqueraient leurs États respectifs, leurs confédérés présents ou futurs. Le roi de France s'engageait à reconnaître le duc de Bavière comme électeur et à le maintenir dans la dignité électorale. Dans la déclaration, le roi protestait contre l'imputation venue d'Espagne qui le représentait comme sacrifiant dans la question du Palatinat les intérêts de l'électeur au désir de plaire à l'Angleterre et comme ambitionnant pour lui-même la couronne impériale. Il affirmait au contraire sa résolution d'employer toute son influence pour faire passer cette couronne sur la tête et dans la maison de Maximilien[4].

A cette communication, l'homme de confiance de celui-ci répondit le 12 ou le 13 novembre par un contre-projet et par une argumentation à l'appui, contenue dans deux dépêches à Bagni du 13 et du 27[5] novembre. Tout en prodiguant les assurances de sincérité, Jocher fait prévoir que la constitution de l'Empire, les serments de son maître empêcheront peut-être celui-ci d'aller aussi

1. Il le devint cette année-là.

2. Lettre de Bagni au card. Barberini. Paris, 26 oct. 1629, *Trattato*, etc.

3. On trouve dans une autre rédaction (Arch. de Bavière à Munich, série bavaroise, *Articuli confederationis*) 12,000 fantassins et 2,000 cavaliers, 8,000 fantassins et 1,500 cavaliers. Cette rédaction est la première. Bien qu'il porte la même date, le projet, dont la copie est aux aff. étrang., a déjà subi plusieurs modifications.

4. *Trattato*, etc.

5. C'est cette date qu'il faut assigner à la seconde, datée également du 13 dans la copie des affaires étrangères.

loin que peut le faire le roi très chrétien qui n'est pas arrêté par de pareils obstacles. Le terme de *confederatio* l'effraie, il demande qu'on y substitue ceux de *defensio et obligatio reciproca*. Ce n'est là, il en convient, qu'une question de mots, mais cela permettra à l'électeur de nier l'existence d'une confédération, si le secret vient à être pénétré. La durée assignée à l'alliance lui paraît trop longue, six ou huit ans suffiront, sauf à prolonger cette période. Le secret lui semble incompatible avec la participation de la ligue catholique ou d'autres princes au traité, ils pourront entrer plus tard dans l'alliance. La Bavière se contentera d'un secours de 20,000 fantassins et n'en fournira de son côté que cinq mille avec mille chevaux, ces effectifs augmenteront si d'autres confédérés se joignent à l'alliance. La garantie de l'électorat en faveur du duc doit s'étendre à sa maison. Jocher trouve inutiles et dangereux les articles 6 et 7 qui, dans le projet français, désignent les alliés des parties contractantes; il propose de les remplacer par un article stipulant le secret, et par un autre spécifiant que le traité, étant conforme au droit naturel et purement défensif, ne peut porter aucun préjudice, aucune atteinte au Saint-Empire, à l'Empereur, au collège électoral, ce qui dispense l'électeur de toute autre réserve. L'offre du concours de la France en faveur de l'élection de Maximilien est accueillie avec reconnaissance, mais avec circonspection[1].

Richelieu accepta une partie des modifications demandées par Jocher, mais non l'ensemble du contre-projet bavarois. Il en fit dresser un autre, qu'il considérait comme définitif, car, en partant pour Lyon, il le laissa dans les mains de Bagni revêtu de la signature du roi et du contre-seing de Bouthillier[2]. Dans cette nouvelle rédaction le traité était qualifié non plus *confederatio*, mais *defensio reciproca*, la durée de l'alliance était réduite à huit ans. Quant à l'effectif des troupes auxiliaires, celui des troupes royales était réduit à 15,000 fantassins et 2,000 chevaux, celui des troupes de la Bavière et de la ligue catholique à 10,000 fantassins, mais le nombre des troupes bavaroises, au cas où la ligue n'entrerait pas dans l'alliance, était maintenu au chiffre de 6,000 fantassins. La différence la plus grave portait sur la réserve des devoirs de l'électeur envers l'Empereur et

1. Arch. de Bavière. *Ubi supra*. Arch. des aff. étrang. *Trattato*, etc.
2. *Trattato*, etc.

l'Empire. Le nouveau projet français ne contenait pas l'art. 7 du contre-projet bavarois. Richelieu se gardait bien de combattre les scrupules qui avaient inspiré cet article, mais il trouvait les intérêts de l'Empereur et de l'Empire suffisamment sauvegardés par les mots *jure naturali licitam et Majestati Regie et Electorali dignitati convenientem* qu'il introduisait dans le préambule pour caractériser l'alliance. La vérité, c'est que ces termes vagues ne lui interdisaient pas l'espoir d'amener un jour Maximilien à oublier ses devoirs de prince de l'Empire pour se livrer aux conseils de l'ambition personnelle. L'art. 7 au contraire, en prévenant de la façon la plus explicite le parti que Richelieu comptait tirer du traité contre l'Empereur, déjouait ses calculs et offrait une échappatoire commode au duc de Bavière, car il n'était guère de circonstance où l'assistance, requise de lui, ne dût mettre en jeu les intérêts de l'Empereur et de l'Empire.

Du reste, une nouvelle communication de la France allait faire ressortir encore davantage la différence des dispositions que les deux parties apportaient dans la négociation, l'ardeur de l'une et la réserve de l'autre, le but où Richelieu voulait amener l'électeur et la résolution de celui-ci de ne pas se laisser séduire par son puissant tentateur et de ne pas laisser l'entente dégénérer en complicité.

Le 26 décembre 1629, Bagni écrivait à Jocher que Richelieu ne voulait pas s'en tenir au traité d'alliance, qu'il éprouvait le besoin de s'ouvrir à l'électeur, de lui faire connaître ses véritables sentiments, ses intentions secrètes et d'obtenir pour elles son approbation. Il se déclarait prêt à abandonner le duc de Mantoue, si une juridiction compétente et non suspecte, telle que la chambre de Spire, le collège électoral, reconnaissait que ses prétentions sur la succession de Mantoue n'étaient pas fondées; mais, si ce prince n'avait contre lui que d'être Français, il était résolu à le défendre, dût-il y perdre la moitié de son royaume. Si l'Empereur et l'Espagne continuent à vouloir le dépouiller arbitrairement de ses États, le roi ne se contentera pas d'employer pour sa défense les forces qu'il a en Italie, il se servira soit contre l'Artois, sur lequel il a d'anciens droits à faire valoir, soit contre l'Alsace, où il portera ses armes, non dans un dessein de conquête, mais pour obtenir la délivrance des Grisons, de la nouvelle armée qu'il forme en ce moment. Dans le cas, encore fort improbable, où il tenterait cette diversion, qui ne menacerait pas l'Empire, mais seulement

les États héréditaires de la maison d'Autriche, il demandait à l'électeur de lui garantir sa neutralité et celle de la ligue catholique par une lettre reversale, dont Bagni envoyait la teneur. Pour être plus sûr du secret, l'électeur pourrait déposer dans les mains du nonce ce revers, dont on ne prendrait pas copie. Bagni ne se contentait pas de transmettre la demande de Richelieu, il la présentait sous le jour le plus favorable. Que demandait-on en définitive à Son Altesse Électorale? Non d'agir, mais de s'abstenir. Et, à supposer que l'hypothèse bien peu vraisemblable en vue de laquelle on lui demandait de garder une attitude passive se réalisât, à combien de conditions cette attitude était-elle subordonnée!

Nous n'avons malheureusement pas la première forme des articles qui accompagnaient la dépêche de Bagni, mais elle ne différait certainement pas beaucoup de la rédaction remaniée que le P. Joseph envoya à celui-ci le 9 mars 1630. Ces articles étaient au nombre de quatre[1]. Le premier spécifiait que l'assistance promise à l'électeur par le roi n'obligeait pas celui-ci à entrer en lutte avec les princes qui prendraient les armes pour défendre la liberté germanique, à moins qu'ils n'attaquassent les États de l'électeur. Il accordait au contraire au roi le droit de leur venir en aide et interdisait au duc celui de les combattre, pourvu qu'ils prissent l'engagement de respecter ses États et ceux des futurs confédérés, notamment de la ligue catholique. Si cet engagement n'était pas rempli, le roi emploierait toutes ses forces à la défense de l'électeur et de ses confédérés. Le 2e article prévoyait le cas où le roi, poussé à bout par les provocations incessantes dont lui et ses alliés avaient à se plaindre de la part de la maison d'Autriche[2], se déciderait à porter ses armes contre les États du roi d'Espagne; l'électeur ni ses alliés ne pourraient alors assister d'aucune manière les adversaires du roi. Il en sera de même si des princes de cette maison (nous conservons à dessein le vague calculé du texte) entrent en armes dans les pays possédés par Sa Majesté très chrétienne, à quelque titre que ce soit, et si celle-ci attaque ses États héréditaires pour repousser cette agression. Par le 3e art., l'électeur promettait, pour lui et la ligue catholique, de

1. Ils sont désignés tantôt sous le nom d'*articuli secretiores, secretissimi,* tantôt sous celui de traité *quamvis,* du mot par lequel ils commençaient.

2. Fatigatus vexationibus injustis quibus domus Austriæ præfatum Regem atque ejus confœderatos infestat...

garder la neutralité avec les Hollandais et autorisait le roi à leur en donner l'assurance, à charge de réciprocité. Si, malgré les efforts de ce dernier, les Hollandais ne respectaient pas cette neutralité, le duc de Bavière et la ligue catholique reprendraient à leur égard leur liberté d'action. Enfin Maximilien s'engageait à ne pas s'opposer aux revendications des anciens possesseurs des duchés de Mecklenbourg et de Poméranie ni à l'intervention de leurs protecteurs, et à faire tous ses efforts pour obtenir de la ligue catholique le même engagement, à condition que les anciens ducs et leurs défenseurs déposassent entre les mains de l'électeur l'assurance authentique de ne faire aucun tort ni à lui ni à la ligue. S'ils y manquaient, le roi promettait d'employer toutes ses forces pour défendre contre eux l'électeur, les membres de la ligue et leurs futurs confédérés.

En souscrivant de pareils articles, Maximilien et la ligue catholique rompaient leurs liens avec l'Empereur et on peut ajouter avec l'Empire, ils cessaient, pour ainsi dire, d'être des membres du corps germanique pour devenir un parti indépendant, ne prenant plus conseil que de ses intérêts particuliers. En les proposant, Richelieu révélait l'interprétation qu'il donnait au traité d'alliance défensive et en dégageait les conséquences pratiques et immédiates, sans lesquelles ce traité demeurait pour la France la manifestation platonique d'une bonne volonté stérile, puisqu'elle n'avait d'intérêt à y faire appel que contre la maison d'Autriche, c'est-à-dire dans des circonstances où l'Empereur était directement ou indirectement en cause et où par conséquent cet appel devait rester sans effet.

La longue réponse de Jocher[1] à ce commentaire si peu équivoque du traité d'alliance montre combien Maximilien était éloigné de se renfermer, comme on le lui demandait, dans un isolement égoïste et de laisser l'Empereur livré à l'agression de la coalition protestante. On y sent le parti pris de ne pas se prêter aux calculs qui se parent du spécieux mot d'ordre de la liberté germanique et de ne pas en profiter pour lui-même, la vivacité de ses sentiments et de ses rancunes contre les protestants, la distance qui sépare ses idées sur la situation de l'Allemagne des revendications protestantes et des desseins de Richelieu. La liberté de l'Empire est attachée pour lui à la restitution des biens enlevés

1. 29 janvier 1630. *Trattato*, etc.

à l'Église par les protestants et au respect des droits des catholiques, qu'il provoque le roi très chrétien à défendre en se joignant à la ligue. Il feint de ne pas voir l'importance de l'art. 2 de la convention additionnelle; cet article ne fait à ses yeux que reproduire une obligation résultant du traité principal, qui accorde même plus au roi, puisqu'il stipule de l'électeur non seulement sa neutralité, mais son concours. Maximilien se rendait parfaitement compte de ce que l'article en question ajoutait aux stipulations du traité d'alliance. L'engagement d'un concours armé, contracté par l'électeur et inséré dans l'art. 2 de ce traité, n'avait jamais pu dans sa pensée s'appliquer à l'Empereur, toujours excepté de droit des pactes passés par des membres du corps germanique avec l'étranger. L'addition de l'art. 7 dans le contre-projet bavarois témoignait assez clairement de ses intentions à cet égard. L'espoir de l'entraîner, en se prévalant de l'art. 2 du traité, dans une guerre contre l'Empereur, ne pouvait être que bien lointain, mais Richelieu voulait du moins s'assurer par une clause positive sa neutralité dans le cas où il répondrait à l'hostilité de la maison d'Autriche par une attaque de ses pays héréditaires. Cette application de la neutralité à l'Empereur avait une importance qui n'avait certainement pas échappé à Maximilien.

La neutralité avec les Hollandais contenue dans l'art. 3 de la convention additionnelle n'était qu'une conséquence du principe de l'abandon de l'Empereur, que Richelieu voulait faire adopter par la ligue catholique. Leur solidarité avec la Suède, le Danemark, le Palatin, leurs progrès inquiétants dans l'Empire ne permettaient pas à l'Électeur, écrivait Jocher, de prendre à cet égard un engagement sans réserve; il le pouvait d'autant moins que les princes de la ligue avaient dans le convent de Mergentheim promis à l'Empereur leur assistance contre les ennemis de l'Empire, s'il donnait satisfaction à leurs griefs.

L'électeur n'avait jamais eu l'intention d'intervenir dans la question du Mecklenbourg. Il ne blâmait pas d'ailleurs ceux qui voulaient le faire, si leur intervention était limitée à cette question et ne cachait pas des desseins préjudiciables aux catholiques.

Son Altesse Électorale ne voulait pas croire, ajoutait Jocher, que le roi pensât sérieusement à chercher dans une attaque contre l'Empire ou l'Alsace une diversion au conflit qu'il avait en Italie avec l'Empereur. La raison de cette diversion allait disparaître,

celui-ci étant disposé à régler la question de Mantoue suivant les vœux du roi. Une attaque de l'Alsace aurait de graves conséquences, car elle n'intéresserait pas seulement la maison d'Autriche, mais des membres laïques et ecclésiastiques de l'Empire, notamment l'évêque de Strasbourg, qui faisait partie de la ligue catholique et qui entraînerait celle-ci dans la lutte.

Bref, Jocher trouvait les articles additionnels inutiles et, quant au traité, il repoussait l'introduction des mots *Majestati Regiæ et Electorali dignitati convenientem* dans le préambule, maintenait le chiffre des contingents respectifs, tel qu'il avait été fixé par le contre-projet bavarois, et demandait la suppression des mots *principes*, *civitates liberas*, par lesquels le nouveau projet français avait, pour plus de précision, désigné les confédérés qui pouvaient venir se joindre à la Bavière.

L'accueil fait par l'électeur aux articles additionnels ne put décider Richelieu à y renoncer; on les modifia. Le traité subit lui aussi une révision : les mots *principes*, *civitates liberas* disparurent, mais rien ne fut changé au préambule ni au chiffre des effectifs, et l'art. 7 du contre-projet bavarois resta écarté. Le P. Joseph, avec qui Richelieu avait arrêté les légères modifications introduites dans le traité et les articles annexes, envoya ces deux pièces à Bagni le 9 mars 1630. Dans la longue dépêche et le commentaire[1] serré qui les accompagnaient, il établissait la balance des avantages et des charges qui devaient résulter pour l'électeur de ce pacte avec la France : sécurité du côté des Hollandais et du roi de Suède, appui de notre pays dans le règlement de la question palatine et pour une candidature à la couronne impériale, entente générale et cordiale entre les deux gouvernements; en échange de tout cela on ne lui demandait que de garder, tant que sa neutralité serait respectée, une attitude passive dans la lutte actuelle de la coalition protestante et dans la lutte éventuelle de la France contre la maison d'Autriche. Le P. Joseph expliquait aussi à Bagni pourquoi on avait ajouté au préambule les mots dont Jocher ne voulait pas et justifiait les termes nouveaux par lesquels le traité qu'il envoyait désignait les pays dont

1. Nous n'hésitons pas à attribuer ce commentaire au P. Joseph, d'abord parce qu'il porte sa marque, et ensuite parce que la seule personne à qui on aurait pu en confier la rédaction, Bouthillier, était, bien qu'il eût donné son contre-seing, tenu à l'écart de la négociation. Lettre de Bagni à Jocher, sans date. *Trattato*, etc.

les parties contractantes se garantissaient la possession. Les mots *jure naturali licita*, qui, dans le préambule du dernier projet, qualifiaient seuls le traité d'alliance défensive, avaient paru offrir à l'électeur un moyen trop facile de se soustraire à ses obligations; on avait eu pour but de les rendre plus étroites en ajoutant *et Regi Galliæ atque Electori Bavariæ conveniens*. On ne s'exagérait pas d'ailleurs l'efficacité de ces termes pour lier l'électeur, mais on croyait cependant que, grâce à cette addition, l'exécution du traité ne restait plus absolument soumise à son bon plaisir. Les alliés ne se garantissaient plus leurs États héréditaires ou *acquis* (*acquisitas*), mais leurs États héréditaires et ceux *qui étaient en leur possession* (*quas possident*); il était bien entendu ainsi que cette garantie s'étendait à tous les pays qu'ils possédaient, sans s'occuper du titre en vertu duquel ils les possédaient[1].

Tel était l'état de la négociation au moment où le P. Joseph fut envoyé à Ratisbonne. Quand il aborda ce sujet avec l'électeur, celui-ci fut désagréablement surpris de voir que son interlocuteur était initié à un secret qui, d'après les affirmations répétées de Bagni, n'était connu en France que du roi, de Richelieu et du nonce. L'électeur n'avait garde d'imputer à celui-ci la communication que le P. Joseph en avait reçue, mais il en redoutait les conséquences, car l'expérience lui avait appris à se méfier de la discrétion du capucin[2]. La présence d'un agent instruit de l'affaire et chargé de la conduire à une conclusion lui rendait plus difficile

1. Arch. des aff. étrang. *Trattato*, etc. Arch. de Bavière. *Ubi supra*. Le P. Joseph à Bouthillier. Suze, 9 mars 1630. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VII, f. 12.

2. Inter quos [legatos Regis Ch.] P. Joseph negotium secretæ amicitiæ jam aliquoties apud Ser. Electorem ursit, cujus plenam cognitionem habet et præter omnia illa, quæ huc usque per vos, Em. Dom., nobiscum tractata sunt. Is quoque alia quædam specialia proposuit cum S. Serenitatis admiratione non exigua, dum ab illo intellexit quæ non solum V. Em. D. semper inter Regem, Em. card. de R. et V. Em. Dom. ac S. Serenitatem secrettissima nullique alteri hominum cognita asseruit, hic quoque secretissima voluit, sed etiam Ser. id ipsum secretum neve vel Marchevillo aut P. Josepho communicaretur semper optavit, petiit et ex responsione data sibi persuasit. Omnino S. Ser. novit id non a V. Em. provenire, sed veretur idem cum aliis, quod jam in P. Josepho experitur accidere et secretum in Gallia vel in Germania cum ingenti S. Electoris damno et præjudicio revelari posse, quod V. E. D., quantum possibile est, præcavebitur... » Jocher à Bagni. Munich, 23 sept. 1630. Le même au même, 30 juillet 1630. Bagni à Jocher. Grenoble, 17 mai 1630. Arch. de Bavière, série bav. 488/2.

le système de temporisation qu'il avait adopté[1]. Dans cet embarras, il consulta son conseil secret, et l'avis qu'il en reçut le confirma dans ce système en lui indiquant les moyens de le soutenir. La circonspection et la méfiance se lisent à chaque ligne de ce curieux document[2]. Se concilier le P. Joseph pour qu'il ne trahisse pas le dangereux secret dont il est dépositaire; se ménager, sans trop y compter, l'appui éventuel de la France contre le Palatin, contre Gustave-Adolphe et ses alliés protestants, peut-être même contre l'Empereur, s'il sort plus fort de la diète; ajourner une réponse définitive jusqu'au moment où l'issue de cette assemblée indiquera le parti à prendre, tel est le plan de conduite que les conseillers de Maximilien lui tracèrent et qui fut fidèlement suivi. Le P. Joseph et Richelieu se laissèrent même persuader que les atermoiements qu'on opposait à leur empressement étaient nécessaires et que, pour avoir tardé, la conclusion ne serait que plus mûrie et mieux assurée[3]. Le triomphe que la ligue catholique et son chef remportèrent à Ratisbonne ôtait à l'alliance une partie de l'intérêt qu'elle avait pour lui, il n'en attendait plus un soutien contre l'Empereur qui avait accordé aux électeurs catholiques tout ce qu'ils avaient demandé, mais il avait encore besoin de la France contre le Palatin, dont l'Espagne avait pris en main les intérêts, et contre le roi de Suède. Il ne se déroba donc pas à l'exécution des promesses à l'aide desquelles il avait calmé l'impatience du gouvernement français et confia au P. Joseph, quand il partit, un projet de traité[4].

Nous ne sommes malheureusement pas en état de retracer les discussions d'où est sorti ce projet, ni par conséquent de faire apprécier les efforts et l'habileté qu'il a pu exiger du P. Joseph. Sa correspondance ne rend pas compte de ces discussions, mais seulement des dispositions du duc de Bavière, qu'il nous représente n'osant presque pas d'abord s'entretenir de cette question, puis s'enhardissant peu à peu, prenant confiance dans son interlocuteur, s'ouvrant enfin complètement à lui de ses intentions sur ce sujet et de ses desseins ultérieurs[5]. Le P. Joseph a-t-il été la

1. Jocher à Bagni, 10 août 1630. Kutner à Bagni. Ratisbonne, 13 sept. 1630. Avis du Conseil secret de l'électeur. *In fine*. Appendice n° II. *Trattato*, etc.

2. Appendice n° II.

3. Kutner à Bagni. *Ubi supra*. Dép. du P. Joseph à Richelieu, des 15 et 20 sept. 1630. *Ubi supra*.

4. *Mémoires de Richelieu*, II, 345, col. 1.

5. Le P. Joseph à Richelieu, 22 août, 15, 20, 30 sept., 13 oct., 4 nov. 1630. *Ubi supra*.

dupe d'une illusion, la confiance qu'il se flatte d'avoir acquise n'a-t-elle été qu'une feinte habile de Maximilien pour colorer ses atermoiements? En supposant qu'il ait réussi, avec le concours du nonce Rocci[1], à triompher des préventions de l'électeur contre lui et surtout contre les procédés de la politique française, il reste à savoir quel parti il a su tirer de ce succès, en d'autres termes ce que vaut le projet qu'il a rapporté de Ratisbonne.

Ce projet présente de notables différences avec celui qu'il avait envoyé à Bagni le 9 mars et qui paraissait être le dernier mot du gouvernement français. Le premier subordonne les obligations de l'électeur à ses serments à l'Empereur et à l'Empire; il ne prévoit pas l'accession de la ligue catholique et s'applique exclusivement au roi et à l'électeur; il réduit d'une façon importante l'effectif des forces auxiliaires et accorde la faculté de remplacer le secours en hommes par un secours en argent; pour désigner les pays que les parties contractantes se garantissent réciproquement, il ne se sert pas des mots *quas possidet* de la dernière rédaction française, mais du mot *acquisitas* de la rédaction antérieure, ce qui peut faire douter si cette garantie comprend les Trois-Évêchés. Mais il y a quelque chose de plus grave : non seulement le projet d'alliance défensive revient notablement modifié, mais il n'est pas accompagné des articles secrets qui pour la France en font surtout la portée pratique et la valeur.

A en juger par ces différences, le P. Joseph n'avait pas lieu de s'applaudir du succès de sa négociation. Et cependant le résultat n'était rien moins qu'un échec et l'on ne pourrait le considérer comme tel sans méconnaître les difficultés et les impossibilités de sa tâche. L'espoir d'amener Maximilien à oublier ses devoirs envers l'Empereur et l'Empire, à les passer sous silence ou à les réserver d'une façon équivoque dans un traité conclu avec l'étranger, bref à séparer sa fortune de celle de l'Empereur, cet espoir était chimérique. Il l'était surtout au terme d'une assemblée où la complaisance de Ferdinand pour tous les désirs des électeurs catholiques avait de nouveau confondu leurs intérêts et qui avait fait du chef de la ligue l'arbitre de l'Allemagne; abandonner l'Empereur, alors que l'Empereur semblait uni avec eux dans ses sentiments et dans ses desseins, c'eût été de la part des électeurs catholiques s'abandonner eux-mêmes. Si ceux-ci n'étaient pas

1. Voyez plus bas.

parties au traité, c'est qu'on ne pouvait les y comprendre sans le leur communiquer, sans étendre le cercle des personnes qui y étaient déjà initiées, sans lui donner une véritable publicité. D'un autre côté, suppose-t-on Maximilien prenant sur lui de stipuler en leur nom, sans en avoir le droit et au risque d'augmenter par un grief légitime les résistances qu'il rencontrait déjà chez eux? Quelle valeur auraient pu avoir des engagements contractés sans l'aveu des intéressés? Rien d'ailleurs n'empêchait la ligue d'adhérer plus tard au traité. Les résultats obtenus par le P. Joseph, sans répondre aux espérances de la première heure, n'avaient pas moins leur importance : il avait triomphé des hésitations d'un prince scrupuleusement attaché à ses devoirs envers l'Empire et l'Empereur, satisfait des larges concessions de celui-ci, très méfiant à l'égard de la France et ne comptant qu'à moitié sur les avantages qu'une alliance avec elle pouvait lui promettre. Le projet qu'il rapportait donnait au roi le droit d'invoquer contre tout le monde (*adversus quoscunque*), sauf contre l'Empereur et l'Empire, le *casus fœderis*. Cette exception était rigoureusement limitée, libellée de façon à ne pas permettre à l'Espagne d'en profiter, tandis que, dans le contre-projet bavarois, elle était exprimée dans des termes si étendus qu'elle aurait pu être invoquée en faveur de l'Espagne. Le P. Joseph réussit également à faire insérer les mots *Regiæ Majestati ac Electorali dignitati convenientes*, qui donnaient plus de force aux obligations de l'électeur, mais il fut moins heureux pour les mots *provincias quas possidet*, qu'il ne parvint pas à faire substituer au mot *acquisitas*. Il contribua enfin à maintenir entre la ligue catholique et les Hollandais une neutralité toujours menacée et il déjoua les efforts de l'Espagne pour amener la ligue à la rompre[1].

Il y a du reste trois faits qui prouvent qu'aucun autre négociateur n'aurait pu faire mieux : l'ordre de Richelieu de ne pas

1. Sur la question de la neutralité, voy. Mém. à M. de Gournay à l'Appendice; les instructions du P. Joseph, Mém. de Richelieu, II, 262, col. 2-263, col. 1; les instructions de Brulart, *Ubi supra;* Dép. de Brulart et du P. Joseph à Richelieu, 26 août 1630, *Ubi supra;* le P. Joseph à Richelieu, 2 et 20 sept. 1630, *Ubi supra;* le même au même, 4 nov. 1630, *Ubi supra;* Jocher à Bagni, 16 oct. 1629, *Trattato*, etc.; Jocher à Bagni, 27 novembre 1630; Bagni à Jocher, 15 déc. 1629; Jocher à Bagni, 29 janvier 1630; le P. Joseph à Bagni, Suze, 9 mars 1630; Commentaire du P. Joseph sur le nouveau projet français; Kutner à Bagni, 13 sept. 1630; Jocher à Bagni, 9 oct. 1629; Jocher à Bagni, 10 août 1630, *Trattato*, etc.; Avis du Conseil secret de l'électeur de Bavière à l'*Appendice*.

insister sur les articles secrets et de se contenter de l'engagement que l'Espagne ne serait pas assistée contre de légitimes représailles et de l'établissement de la neutralité entre la ligue catholique et les Hollandais[1]; son approbation du projet rapporté de Ratisbonne; sa tentative inutile pour faire restreindre la portée de la réserve en faveur de l'Empereur et de l'Empire. Le projet négocié par le P. Joseph devint le traité signé à Fontainebleau le 30 mai 1631, sans autre changement que la disparition d'un mot qui n'était qu'une redondance[2].

L'épisode de la carrière du P. Joseph que nous venons d'étudier veut un épilogue : après avoir fait connaître sa mission, il nous reste à expliquer son rappel, à parler des impressions qu'il laissa à Ratisbonne et à revenir sur l'accueil qu'il reçut de Richelieu.

On se souvient qu'une dépêche du roi, antidatée du 22 octobre, écrite en réalité le 26, faisait savoir à Brulart que le traité de Ratisbonne n'était pas approuvé et lui donnait des instructions nouvelles. Ces instructions lui prescrivaient d'obtenir de l'Empereur certaines modifications. En réalité, sinon nominativement, elles s'adressaient au P. Joseph aussi bien qu'à l'ambassadeur. Aussi unit-il ses efforts à ceux de Brulart pour faire modifier le traité; il demanda notamment à l'impératrice d'employer son influence dans ce but[3] et essaya de faire donner audience à l'évêque de Mantoue chargé de présenter la requête et les excuses de son maître[4]. Mais l'Empereur, tout en acceptant, à peu de chose près, le sens dans lequel la France entendait le traité, se refusa absolument à rouvrir des négociations pour le modifier et même à rendre publique l'interprétation qu'il lui donnait[5]. C'est ce que nos négociateurs annoncèrent au roi vers le milieu de novembre.

1. Richelieu au P. Joseph, 4 sept. 1630. Avenel, III, 893.

2. Cf. aux Arch. des aff. étrang. dans Bavière, I, les pièces 72, 40 et 67, écrites toutes trois par le secrétaire habituel, et le traité de Fontainebleau dans le recueil de Léonard, III, 16.

3. Vénier au Doge. Vienne, 23 nov. 1630. Frari. Filza 74.

4. Le même au même. Ratisbonne, 11 nov. 1630. *Ibid.*

5. Dépêche du roi à M. de Léon. Saint-Germain, 2 déc. 1630. Allemagne, VII, fol. 542. La bonne foi de l'Empereur, l'esprit large et équitable dans lequel il comprenait le traité sont encore attestés par Vénier dans la dép. précitée du 23 novembre.

En même temps ils se dirigèrent vers la France, où tous deux avaient hâte de rentrer, en disant, pour excuser leur précipitation, qu'ils allaient au-devant des nouveaux ordres qu'ils avaient demandés. Ils étaient sur la frontière quand ces ordres leur parvinrent; il était prescrit à Brulart de rejoindre l'Empereur à Vienne pour poursuivre la révision du traité, au P. Joseph de retourner auprès du roi. Pourquoi cette différence? Peut-on l'expliquer autrement que par celle que Richelieu faisait entre la conduite de l'un et la conduite de l'autre? Faut-il y voir une marque de confiance pour l'ambassadeur, un blâme tacite infligé au P. Joseph ou au contraire une disgrâce pour le premier, une faveur pour le second? Ces deux interprétations contraires ont paru également plausibles à Contarini, car il croit pouvoir attribuer le retard apporté au départ du courrier qui devait porter les ordres du roi aux efforts faits par les frères de Brulart et par le capucin pour faire revenir sur une décision qui, aux yeux des premiers, avait l'inconvénient de laisser le terrain libre à un rival, et qui, dans la pensée du second, pouvait passer pour un signe public de désapprobation[1]. S'il fallait en croire l'ambassadeur vénitien, le rappel du P. Joseph aurait été une satisfaction donnée au sentiment universel qu'il avait inspiré à Ratisbonne. Le nonce Rocci aurait écrit à son collègue Bagni que le P. Joseph y avait mécontenté tout le monde[2]. Mais l'authenticité d'un pareil propos est difficile à concilier avec les termes élogieux dans lesquels Rocci parle de notre héros à ce même Bagni[3], à qui il n'avait pas de raison pour cacher ses véritables sentiments, et avec l'intelligence étroite qui a régné pendant la diète entre Rocci et le

1. « Il corriero per Alemagna non è ancora partito, parendomi che alle inclinationi da lasciar Leon appresso Cesare s'oppongano uffitii privati caldissimi de fratelli di lui e del capucino ancora a fine che l'uno non ritorni senza l'altro e prevaglia nelle brighe che sono tra di loro... » Contarini au Doge. Poissy, 3 déc. 1630. Filza 79, n° 257.

2. « ... Il nontio del Papa residente presso l'Imperatore scrive al card. Bagni... » Il demande instamment « che ritornasse in quella corte il sig. di Leon... richiamato il capucino che havea discontentato tutti... » Contarini, le card. Bagni et l'agent de Mantoue, Priandi, furent appelés au Conseil qui devait délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Ils furent d'avis de renvoyer M. de Léon auprès de l'Empereur « facendo ritornar il frate. » Contarini au Doge. Poissy, 30 nov. 1630. *Ibid.*, n° 256.

3. Non devo defraudare il P. fra Gioseppe di quelle lodi che se li devano, havendo molto bene mostrato in questo trattato il suo zelo christiano et valore. Rocci à Bagni. Ratisbonne, 13 oct. 1639. Allemagne, VII, p. 445.

P. Joseph. Cette intelligence était fondée sur la communauté d'idées qui unissait leurs gouvernements. L'animosité d'Urbain VIII contre la maison d'Autriche ne le cédait guère à celle de Richelieu. Comme lui, il était hostile à l'élection du roi de Hongrie et favorable à celle de l'électeur de Bavière. Il s'associait aux desseins du cardinal sur l'Italie et embrassait avec la même ardeur les intérêts de Charles de Gonzague. Rocci, auquel ses instructions prescrivaient avant tout une entente intime avec Maximilien, fit profiter le P. Joseph de son influence, et celui-ci, de son côté, tint compte dans la négociation du traité des instances du nonce en faveur de la paix. Il n'existait entre les deux gouvernements aucune opposition d'intérêt, aucun désaccord dans les vues, pas même sur les alliances avec les protestants, que le saint-père approuvait, parce qu'il ne prévoyait pas les maux que les succès de Gustave-Adolphe devaient infliger aux catholiques[1]. Parmi ceux que le P. Joseph a pu mécontenter à Ratisbonne, il ne faut donc pas compter Rocci, et, s'il avait exprimé un sentiment général qu'il ne partageait pas, il ne l'aurait vraisemblablement pas fait sans y ajouter l'expression de son sentiment personnel.

L'Empereur avait certes le droit de garder rancune à l'humble moine qui lui avait arraché le fruit de ses succès et dont il avait dû reconnaître la main dans les mécomptes de son orgueil, dans les difficultés croissantes de sa situation, mais le peu que nous connaissons de leurs rapports n'indique pas que l'amertume qu'il pouvait éprouver contre un adversaire heureux s'envenimât d'une antipathie personnelle. C'est la façon dont on est vaincu plutôt que la défaite elle-même qui rend le vainqueur insupportable et, si le P. Joseph a triomphé de l'Empereur, on ne voit pas qu'il l'ait blessé. Avouons toutefois qu'entre l'amertume d'un échec et l'antipathie contre son auteur il n'y a pas loin, et résignons-nous à ignorer, jusqu'à la découverte de nouveaux documents, la véritable nature des sentiments de Ferdinand pour notre capucin.

On connaît peut-être un peu mieux ceux par lesquels Maximilien a passé : à l'origine la prévention, puis la confiance, peut-être même l'abandon. Il n'y a pas trace, en tous cas, d'impa-

1. Gregorovius, *Urbano VIII*, p. 23-28. Ranke, *Rœmische Papste*, 6e éd., II, 365, 368-370. Lepré-Balain, p. 397. Dép. de Vico, résident vénitien à Ratisbonne, au Doge, 14 octobre, 23 novembre 1630. Frari. Filza 73. Bref d'Urbain VIII aux électeurs ecclésiastiques, 17 août 1630, dans Gudenies, *Codex diplomaticus anecdotorum*... in-4°, 1758, IV, 783.

tience, de dégoût, du désir d'être débarrassé d'un homme désagréable ou odieux.

Parmi les personnages avec lesquels le P. Joseph se trouva en rapport à Ratisbonne, il n'y a que les représentants de la Sérénissime République dont nous ayons directement recueilli les plaintes à son sujet. Leurs récriminations s'expliquent par des tiraillements inévitables entre les deux gouvernements alliés et par des susceptibilités personnelles. La France poussait toujours Venise à une action énergique; Venise cherchait toujours à décliner les risques et les charges de l'alliance, sans cesser d'en revendiquer les avantages. C'était en grande partie à l'inertie des Vénitiens que la surprise de Mantoue était imputable et, quand on leur demandait d'aider de leur bourse Charles de Gonzague, ils faisaient la sourde oreille[1]. Cela ne les empêchait pas de protester contre le silence que le traité de Monçon et la suspension d'armes avaient gardé sur eux et même contre la place humiliante, disaient-ils, qu'on leur avait donnée dans un traité, où ils n'auraient jamais été compris si nos agents n'en avaient fait une condition *sine qua non*[2]. Ils se récriaient bien haut contre ce traité, tout en étant fort heureux d'en profiter, fort désireux que le roi s'en contentât et très anxieux des conséquences que le refus de ratification pouvait avoir pour leur sécurité[3]. Le résident de la République à Ratisbonne, Vico, reprochait à nos agents de n'avoir pas agi de concert avec lui, de l'avoir laissé de côté; Vénier, qui lui succéda avec le titre d'ambassadeur, d'avoir brusqué la conclusion du traité pour ne pas l'associer à l'honneur de

1. Le P. Joseph à Richelieu. Ratisbonne, 4 nov. 1630. *Ubi supra*. Vénier au Doge, même date. Frari. Filza 74.

2. Voyez plus haut ce que nous avons dit de cette question dans l'exposé de la négociation. Brulart disait vrai, quand il affirmait à Vénier « che piu di due giorni si ha havuto il negotio della pace per rotto, perche quà non si voleva parlar della Republica. » Vénier au Doge. Ratisbonne, 24 oct. 1630. Le même au même, 4 nov. 1630. *Ubi supra*. Sur les prétendus griefs de la République, voy. encore dép. de Vico au Doge. Ratisbonne, 16 sept. 1630.

3. « ... n'ay mancqué de voyr le nonce, l'ambassadeur de Venise et l'evesque de Mantoue..... ilz reclament tous troys leurs MM. que le traitté ait lieu et que l'on ne s'arreste pas à peu pour ung sy grand bien et altendent en grande devotion ce que le Roy aura resolu sur la depesche derniere apportée par Stuppa, esperans que S. M. se sera contentée de moindres modifficacions sur led. traitté que celles qu'elle avoit fait entendre à M. de Léon et P. Joseph. » Ceberet à Bouthillier. Vienne, 4 déc. 1630. Arch. des aff. étrang. Autriche, XV, pièce 41.

le conclure[1]; le P. Joseph était soupçonné d'avoir cherché à obtenir le rappel de ce dernier. La République était froissée aussi de la supériorité affectée par sa puissante alliée et l'on accusait le P. Joseph de la lui faire sentir plus que personne et de s'être exprimé à cet égard sans ménagement[2]. Tout cela rendait les diplomates vénitiens peu favorables au P. Joseph, et il est bon de s'en souvenir quand on lit ce qu'ils disent de lui.

En définitive, à cette exception près, on ne connaît pas les sentiments inspirés par le P. Joseph aux personnages politiques qui traitèrent avec lui à Ratisbonne[3]. Tout ce qu'on peut dire, c'est que rien ne constate qu'ils aient été défavorables qu'un mot prêté par un diplomate peu bienveillant à un diplomate qui est peut-être le dernier sous la plume duquel ce mot a pu se rencontrer. Mais on connaît mieux en revanche l'opinion vulgaire, non pas unanime, mais fort répandue, qui s'était formée sur son compte.

On sait la guerre acharnée faite à Richelieu par la presse clandestine. Associé plus que personne à ses pensées et à sa vie, le P. Joseph partageait avec lui l'animosité des pamphlétaires et les traits grotesques ou odieux sous lesquels ils l'ont présenté à ses contemporains, adoptés complaisamment par la légende, se sont dans une certaine mesure imposés à l'histoire. Quand il arriva à Ratisbonne, il put lire dans des libelles[4] répandus à profusion en Europe qu'il était l'ennemi de Dieu et le fléau du monde; il reçut

1. Dép. précitée de Vénier, 11 nov. Dép. de Vico. Ratisbonne, 30 sept. 1630. Filza 73.

2. « Per i discorsi che intenderanno haver io havuti col capuccino posso credere che il motivo delle sud. instanze del S. d'Avo venghi da lui, che si dimostra oltre modo geloso di qualche trattato a parte..... nel particolare della poco correspondenza usato col... Vico, non sa che rispondere, se non che mali ufficii sono stati fatti da quelli li quali non mirano che a separar la S. V. della Francia..... e a questo proposito mi dimando se... Venier... haverebbe firmato il capitolo o altra scrittura a parte per gl' interessi della Republica. Stimai bene di lasciarlo in questo dubio..... questa gelosia del frate mi fa credere che sii stato il motivo delle instanze del S. d'Avo per la rivocatione del... Venierio, essendo quel ministro tutto creatura e dipendente da esso capuccino. » Dép. de Contarini, 31 déc. 1630. Filza 79, n° 263. Dép. précitée de Vénier, 4 décembre 1630. Voyez plus haut les termes dans lesquels nos agents parlent de la République en insistant pour qu'elle soit comprise dans le traité.

3. Il y a cependant un conseiller de Ferdinand dont on peut affirmer qu'il conquit l'estime et la sympathie, car il entretint depuis une correspondance avec lui : c'est le comte Trautmansdorf. Lepré-Balain, p. 479.

4. On en trouvera un à l'*Append.* n° IX.

même des menaces de mort[1]. Le redoublement de calomnies, dont sa mission fut le signal, dut égarer encore davantage l'opinion publique déjà prévenue contre lui. Leur succès s'explique d'abord par la réprobation, en partie sincère, en partie intéressée, soulevée par une politique qui subordonnait les différences de confessions à des intérêts temporels. Il s'explique aussi par des circonstances qui étaient personnelles au P. Joseph et sur lesquelles, pour cette raison, nous devons nous arrêter. On avait bien vu des religieux appelés aux conseils des princes, investis de missions diplomatiques, on n'en avait pas encore vu qui dirigeassent les relations de leur pays avec l'étranger. Le contraste entre les devoirs de la vie monastique et les nécessités d'un tel rôle, entre le renoncement du moine et les hommages rendus au confident intime du premier ministre, était pour les esprits superficiels un sujet de scandale et de raillerie. Serviteur d'une cause qui, recherchant l'appui du parti catholique et du parti protestant, devait ménager des intérêts et des passions contraires et parler des langages différents, le P. Joseph ne pouvait échapper au reproche de duplicité. Partisan des alliances avec les hérétiques, il devait faire douter de la sincérité de son zèle religieux et passer pour hypocrite. Ajoutez qu'il ne reculait devant aucun des devoirs ni par suite devant aucune des contradictions de son double rôle, vivant dans la retraite au milieu de la cour, étonnant et faisant sourire les hommes de guerre par ses allures martiales et son intervention dans les questions militaires. Ces disparates se rencontraient aussi en partie chez Richelieu et fournissaient également des armes à ses adversaires, mais ils choquaient moins chez un prince de l'Église, entouré de l'éclat et de la pompe du pouvoir que chez un capucin, dédaigneux des apparences, dissimulant son influence avec autant de soin que d'autres en mettent à la montrer et n'y voyant que le moyen de servir ses idées. Le vulgaire ne comprend pas ces anomalies morales, ces situations complexes, et ce qu'il ne comprend pas, il

1. « ..... Le combat des méchans est horrible. J'ay creu estre utile de vous avertir qu'ils font courir des libelles diffamatoires contre celui que vous scavez... et le menacent de la vie, envoyant ces libelles par toutes les provinces et lieux de la chrestienté, disant que cet homme est la peste du monde et l'ennemi public de Dieu... toutes ces malices de Satan ne servent qu'à le mettre davantage dans la confiance et l'amitié de ceux qui ont le principal pouvoir, et quant à sa personne, il apportera le soin convenable de ne recevoir point de dommage. » Ratisbonne, 12 août 1630. Épitres à plume volante. Ép. XXXIV.

le calomnie et le tourne en ridicule. En outre, son imagination, avide de merveilleux et surtout d'un sombre merveilleux, le porte à se représenter la politique, dont il subit les conséquences sans en comprendre les desseins, comme une œuvre ténébreuse, et ceux qui en tiennent les fils comme les artisans de noires machinations, à faire de ceux-ci des êtres chimériques où rien ne subsiste de la réalité que quelques traits grossis à plaisir. La situation et la personne du P. Joseph offraient pleine carrière à la crédulité et à la malignité que l'on trouve toujours au fond des idées courantes sur les hommes politiques. Pour le public que la réunion de tant de personnages avait amené à Ratisbonne, pour ce monde de courtisans, de fonctionnaires, de serviteurs de tout rang qui composaient leur maison et leur suite, qui étaient témoins ou qui entendaient parler de son infatigable activité, des habiletés de sa diplomatie, des entraînements de son langage, tantôt flatteur et insinuant, tantôt franc jusqu'à la rudesse, pour la partie de ce public surtout qu'exaltait le fanatisme catholique et césarien, le P. Joseph ne pouvait être qu'un fourbe et un intrigant.

C'est l'opinion que Collalte avait recueillie et dont, sous une forme voilée, il faisait part à l'Empereur en l'avertissant que le P. Joseph ne passait pas pour « un bon religieux » et qu'il fallait s'en méfier[1]. C'est celle qu'exprima vertement au P. Joseph lui-même un gentilhomme de la maison de Tilly, nommé Perlo de Flemal. Quand notre héros vint prendre congé de Tilly, celui-ci le fit accompagner jusqu'au bas du degré par les gens de sa suite. Flemal était du nombre : « Êtes-vous le P. Joseph? » demanda-t-il au capucin au moment de s'en séparer, et sur la réponse affirmative de celui-ci : « Vous êtes donc capucin, s'écria Flemal, c'est-à-dire obligé par votre caractère à faire régner la paix dans la Chrétienté, et c'est vous qui allumez une guerre sanglante entre les souverains catholiques, entre l'Empereur, le roi d'Espagne et le roi de France! Allez, vous devriez rougir de honte[2]! »

1. « Secondamente mette [Collalte] in consideratione a V. M. come viene avisatto che M. de Leon non ha plenipotenza alcuna e che non si fidi del padre Joseffo, perche non è tenutto per buon religioso, che questi porterano il negotio in lungo per vedere come passano le cose del Imperio de intorbidarle se sara possibile e con questo valersi del tempo e del occasione... » Observations présentées à l'Empereur par le colonel Chiesa au nom de Collalte. Arch. de cour et d'État à Vienne. Friedensacten. Fasc. 9/a.

2. Khevenhiller, qui raconte cette anecdote, ajoute que le chambellan de

Cette violente sortie prouve, comme les menaces dont il fut l'objet à son arrivée, que l'animosité contre le P. Joseph allait parfois jusqu'à l'exaspération. Elle atteste en même temps la part capitale qu'on lui attribuait dans la lutte entreprise par Richelieu contre la puissante maison qui avait réussi auprès d'une certaine classe à identifier sa cause avec celle de la religion.

Mais ce n'est pas à ces préventions que le cardinal eut égard en le rappelant, car elles ne pouvaient lui faire du tort que dans l'esprit de ceux qui ne le connaissaient pas, et à Ratisbonne il était connu, pour avoir traité avec eux, de tous ceux dont l'opinion importait à nos intérêts. La cause de ce rappel n'est pas difficile à découvrir. Quand on sait les services qu'il rendait à Richelieu, on comprend que les deux collaborateurs ne pouvaient être longtemps séparés. Son désir, aussi bien que les affaires, le rappelaient en France. Dès le début de sa mission, il avait annoncé que son absence ne durerait pas plus d'un mois ou de six semaines et que, le traité conclu, il laisserait à Brulart le soin de veiller à son exécution[1]. Celui-ci lui envia le bonheur de revenir auprès du roi, car il désirait depuis assez longtemps échanger la carrière brillante mais onéreuse des missions pour un poste à l'intérieur du royaume et il avait même demandé au P. Joseph d'obtenir pour lui ces nouvelles fonctions[2]. Aussi, en annonçant à Richelieu qu'il avait reçu ses ordres et qu'il allait y obéir, ne put-il dissimuler l'amertume d'une décision qui le forçait à quitter les frontières de France pour faire un voyage de quatre cents lieues[3]. Si l'on ne tenait compte que des vœux de nos deux diplomates, on pourrait donc considérer l'envoi de l'un à Vienne comme une disgrâce, le rappel de l'autre comme une

Tilly, témoin de cette incartade, jeta Flemal au bas de l'escalier et que Tilly le fit mettre aux fers, mais, malgré cette réparation et toutes les excuses qu'on lui fit, le P. Joseph, dit Khevenhiller, resta convaincu que cet affront avait été prémédité et en garda un profond ressentiment. *Annales Ferdinandei*, XI, 1233-1234.

1. Le P. Joseph à Richelieu, 22 août 1630. *Ubi supra*. Le P. Joseph à d'Avaux, 11 et 20 juillet 1630. Arch. des aff. étrang. Suisse, XXVII, f. 138. Venise, vol. 49, à la date.

2. On sait que nos représentants à l'étranger avaient beaucoup de peine à obtenir le paiement de leurs appointements et même le remboursement de leurs dépenses. Le P. Joseph s'occupait souvent de leurs intérêts. Le P. Joseph à Bouthillier, 20 février 1630. Allemagne, VII, f. 5. Le P. Joseph à Brulart. Pignerol, 11 avril 1630. France anc., 53, nouv., 403, p. 105.

3. Brulart à Richelieu, sans date. Allemagne, VII, f. 569.

faveur, mais la vérité, c'est que la mesure différente dont ils étaient l'objet n'était pour aucun d'eux le signe d'une désapprobation, c'est que tous deux recevaient sous une forme opposée, l'un en allant reprendre sa place auprès du premier ministre, l'autre en allant négocier la révision du traité, la marque d'une confiance qu'une irritation passagère n'avait pas ébranlée.

L'ambassadeur et le P. Joseph quittèrent Ratisbonne le 16 novembre[1], après avoir envoyé un courrier au roi[2]. Ils s'arrêtèrent à Nuremberg, à Strasbourg[3], et rencontrèrent à Toul[4] le même courrier qui revenait apporter, à l'un, l'ordre d'aller à Vienne, et, à l'autre, celui d'aller attendre à Meaux des ordres ultérieurs[5]. Le capucin arriva à Paris un peu avant le 19 décembre[6]. Blessé de quelques paroles par lesquelles Richelieu avait semblé encourager la malveillance de ses ennemis, notre héros se rendit directement sans le voir à son couvent de la rue Saint-Honoré. Le cardinal ne lui en voulut pas de cet acte d'indépendance et de fierté, il l'envoya complimenter le lendemain de son arrivée, lui fit deux visites au couvent, et le décida à reprendre sa chambre à Ruel et à partager de nouveau avec lui le poids des affaires[7].

G. FAGNIEZ.

1. Lepré-Balain, 401.

2. Ceberet à Bouthillier. Vienne, 4 et 18 décembre 1630. Arch. des aff. étrang. Autriche, XV.

3. Lepré-Balain. *Ibid.* C'est très probablement de Strasbourg que Zingelsheim écrivait à Hotman-Villiers, le 4 décembre : « Mons. de Léon retourné de Ratisbonne a passé par ceste ville. Le P. Joseph m'a parlé de vous en louant vos bonnes qualités. Ils disent avoir jetté les fondemens d'une bonne correspondance avec les Électeurs et que bien tost on en verra les effets pour le bien de l'Allemagne. » Aff. étrang. Palatinat, IV (1620-1639), pièce 45.

4. Lepré-Balain. *Loc. cit.*

5. Le P. Joseph à Richelieu. Vaucouleurs, 8 déc. *Ubi supra.*

6. Lettre anonyme précitée, 19 déc. 1630. France, 54, f. 332. Le témoignage oculaire de l'auteur de cette lettre nous paraît devoir être préféré à celui de Contarini, qui écrit le 24 décembre : « Il P. G. ritornò hieri d'Alemagna... » Filza 79, n° 262. Dans sa lettre du 8 décembre, le P. Joseph annonçait de Vaucouleurs qu'il serait à Meaux le 15, il pouvait donc se trouver à Paris avant le 20.

7. Contarini au Doge. Paris, 10 et 24 déc. 1630. Filza 79. Lepré-Balain, 401-402. Nous nous faisons, en terminant, un devoir et un plaisir de remercier le R. P. Arsène, provincial de l'ordre des Capucins, pour ses libérales communications.

# APPENDICE.

## I.

SUMMARICHE BESCHREIBUNG D. JETZIGEN FRANTZOSISCHEN HOFFWESENS[1],

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA COUR DE FRANCE,

PAR SÉBASTIEN LUSTRIER[2].

2 *février* 1631.

1. Die Königliche Hoffstalt ist schlecht wegen Abwesenheit der furnembsten Fursten auszer Landts undt heimbliche dissimulirten Disgust der amvesenden Conde undt Soison mit des card. de Richelieu Creaturen, undt Sppioni erfullet, meistems auszer der Stadt auf dem Velt hin und wieder, voller Unwarheit, Betrugs, Falschheit undt Gleissenerey.

2. Dieser Kænig ist einfaltig von Verstandt, wenig selbst angehörendt gesch(w)indt, glaubig, einsamb, forchtsamb, Gottsfurchtig, eines gueten Gewissens, wider das hochlœbl. Hauss Ostreich verhetzt, Kalt undt melancolischer Complexion.

3. Der Cardinal de Richelieu ist arglistig, falsch, forchtsamb, ubermutig, rachgierig, geschwindt, gluckbselig, dess Hochlobl. Hauss Ostreich feindt, zorniger undt druckener Constitution.

4. Der Hertzog von Orleans ist eines gueten Verstandts, allesselbst zue wissen undt zue erfahren begierig, unbestendig, unwahrhafft, iunglustig, freygebig, grosser Gottslæsterer, dem Spile undt anderen Ipigkaiten ergeben, bluetreicher undt durch die nationalische Kranckheit zimblich verderbter Natur.

1. La cour souffre de l'absence des premiers seigneurs du pays qui sont à l'étranger et du mécontentement secret du prince de Condé et du comte de Soissons, dégoûtés par les créatures du cardinal, elle est remplie d'espions qui se répandent partout, pleine de mensonge, de tromperie, de fausseté et d'hypocrisie.

2. Le roi est simple d'esprit et s'occupe personnellement de peu de chose, il est crédule, solitaire, timide, craignant Dieu, d'une conscience droite, très animé contre la maison d'Autriche, d'une complexion froide et mélancolique.

3. Le cardinal de Richelieu est astucieux, faux, craintif, glorieux, vindicatif, d'un esprit prompt, au comble de la fortune, ennemi de la maison d'Autriche, d'un caractère emporté et sec.

4. Le duc d'Orléans est intelligent, désireux de tout savoir et de tout apprendre lui-même, inconstant, peu sûr, frivole, libéral, toujours le blasphème à la bouche, adonné au jeu et au libertinage, assez fortement vicié par le mal français.

1. Archives de cour et d'État à Vienne, série *Gallica*.
2. Résident de l'empereur en France.

5. Das gantze Landt, Adel undt gemaine mann weg der grossen taglich zuenemmenden Anlagen auf allerhand Waahren, Saltz, Wein, Getraith, Gueter, Empter, Gewerb, Hæusser, Christlich undt Weltliche Personen eusserist beschwehrt, verunlustiget, undt zum Aufstandt beraith.

6. Das Kriegswesen von wenig alten erfahrenen sondern viel Jungen Obristen undt Haubtleuthen bestelt, die Soldaten sindt meistes Jung, unerfahren, gantz Keiner nothleidig, zimblich wohlbezahlt, Sommerszeit undt in der ersten Furi behendt, herzhafft, aber hernach zaghaft, unbestendig, undt zum aussreissen wendtsamer natur, deren 40 M nit 15 M als 20 M teutsche in der Faction gelten undt zue raithen.

7. Ahn baaren vorrathischen Geldt sollen sechs zehen millionen geldts vorhanden sein, welche durch beharlichen Krieg bald aufgezehrt aber nit so bald von den underthanen widerumb eingelangt werden.

8. Die catholische Religion wirdt von den gelehrten undt hohen Standts Personen (so ad atheismum incliniren) veracht undt verlacht undt allein von den Burgern undt ordens Personen observirt.

9. Das politische Gubernament zue Landt undt Wasser stehet absolutè in des card. Richelieu Disposition undt Handen; der übergibt alle Expedition, sonderlich aber ausslændische Sachen dem P. Josepho Cappucino undt dieser theilet die Noturfft dem Secretari Boutelier undt anderen 3 Secretarienstatus zur Verfertigung auss, also dass wie der Cardinal diesen Konig vollig undt allein regirt, er Cardinal von dem P. Josepho in omnibus et per omnia eintzig gubernirt wirdt undt consequenter das gantze Frantzosche Konigreich, et *in ore horum duorum vel trium stat omne verbum.*

5. La population tout entière, noblesse et commun peuple, est accablée par les impôts qui augmentent tous les jours et qui frappent tous les objets, sel, vin, blé, biens-fonds, charges, industrie, maisons, et toutes les personnes, gens d'église et laïques. Le poids de ces impôts mécontente la population et la dispose à la révolte.

6. L'armée compte peu d'officiers vieux et expérimentés, la plupart sont jeunes, les soldats sont en majorité de jeunes recrues, mais assez bien payés, et n'ayant pas dans leurs rangs un seul misérable. Ils ont de l'élan et du courage dans la bonne saison et la première attaque, mais ensuite ils se montrent lâches, sans solidité, prompts à prendre la fuite, bref 40,000 Français ne valent pas dans l'action 15 ou 20,000 Allemands.

7. L'argent comptant conservé dans le trésor peut s'élever à 16 millions. Cette somme ne tardera pas à être dévorée par une guerre perpétuelle et ne sera pas remplacée aussi vite par les contributions publiques.

8. La religion catholique est méprisée et tournée en ridicule par les classes supérieures et cultivées, qui inclinent à l'athéisme, et la bourgeoisie et le clergé sont les seules qui en observent les prescriptions.

9. Le gouvernement général, l'empire de la terre et de la mer sont dans les mains du cardinal de Richelieu; il abandonne l'expédition des affaires, particulièrement des affaires extérieures, au P. Joseph, capucin, et celui-ci répartit la besogne pour l'exécution entre le secrétaire Bouthillier et les trois autres secrétaires d'État, de sorte que le cardinal, qui gouverne entièrement et exclusivement le roi, est à son tour uniquement gouverné, et la France avec lui, *in omnibus et per omnia* par le P. Joseph et que *in ore horum duorum vel trium stat omne verbum.*

## II.

### Avis du conseil secret de Maximilien de Bavière [1].

*Des*[2] *P. Josephi Person betreffent :*

1. P. Josef nit zu disgustiern, sondern auff alle weeg zu gedenckhen, das man Ihn nach müglichkeit in guetter affection erhalte.

*Rationes.*

Weiss all secreta : Wær Er disgustiert khan vill schaden : die secreta erœffnen : bey den Keyserischen bœse officia prestiern.

2. Die an Cardinal de Bagni abgangene schreiben weren dem P. Josef in precibus utilibus zu weisen, vorzulesen aber nit copie zu geben.

*De la personne du P. Joseph*[2].

1. Ne pas dégoûter le P. Joseph, mais viser par tous les moyens à se le rendre favorable.

*Rationes.*

Il connaît tous les secrets ; si on le dégoûte, il peut nuire beaucoup, révéler les secrets, rendre de mauvais offices auprès des Impériaux.

2. Ce qui a été écrit au cardinal Bagni pourrait être communiqué et lu au P. Joseph, mais sans lui en laisser copie.

1. Archives secrètes d'État de Bavière à Munich, Fonds bavarois, série 279, n° 19.

2. Hierin wirt maistens von deme geredet, wie man mit den P. Joseph also handlen mechte, das wegen der beschliessung des *negotii secreti* von Ime dilation, bis auf den damahls vorgewesten conventu erhalten wûrde : dabei werden gleich wol underschidliche Considerationes das werkh selbsten betreffend der obrten wo dises θ Zaichen zu finden angezogen. (Note annexée au mémoire.)

Was den P. Joseph zu sagen, dardurch er mit der resol. in der haubtsach mechte aufgezogen werden.

Ob nit condiciones hinein zusetzen, die Gallus probabiliter nie wurde eingehen, und darüber ad manus P. Joseph iezt nit instruirt, und sich erst bschaid erholen müsst ?

Dardurch wûrde die Zeit biss auf endtschafft diss Cburfurstentags gerinen.

Ihr Churfurst halten für besser, das die rhæt mit ihnen tractiern alss sy selbs, dan sy mussten etwas mehrers heraus geben, die rhæt aber khœndten allzeit sagen, sy müssen erst reserviern, *et sic iterum temporis lucrum fieret.* (Seconde note annexée au mémoire.)

2. Il est surtout question ici de la façon d'agir avec le P. Joseph pour obtenir l'ajournement de l'affaire secrète jusqu'à la fin du convent électoral ; à cela s'ajoutent diverses considérations touchant le fond des choses, elles sont marquées du signe θ.

Ce qu'il faut dire au P. Joseph, pour le tenir en suspens au sujet d'une résolution sur la question principale.

Ne serait-il pas bon d'y mettre des conditions, que la France n'accepterait probablement jamais, non prévues par les instructions du P. Joseph et au sujet desquelles il devrait en référer à son gouvernement ?

On atteindrait ainsi le temps où le collège électoral sera dissous.

Son Altesse électorale trouve préférable que la négociation ait lieu par ses conseillers plutôt que par elle-même, car elle serait obligée de s'expliquer davantage, tandis que ses conseillers pourront constamment réserver la décision de leur maître *et sic iterum temporis lucrum fieret.*

*Rationes.*

Er weiss ohne Zweiffel, was dem Cardinal de Bagni bisshero dilatorie geantwortet : Ihme desswegen auch etlicher massen Vertrœstung geschehen.

*Rationes.*

Il connaît sans aucun doute la réponse dilatoire qui a été faite au cardinal Bagni : on pourrait donc, dans une certaine mesure, le leurrer d'un faux espoir.

Mit der haubtantwort innen zuhalten.

Pour la question de fond rester sur la réserve.

1. Vngewiss, ob, wass vnd wie Gallus seine promissa werde erfüllen.

1. On ne sait si la France remplira ses promesses ni dans quelle mesure elle le fera.

*Rationes.*

Auff Gallicam fidem sich nit zu verlassen : ist bewust wie Richelieu mit seinen confederatis handlet : Man sicht in Franckhreich sowoll als in Spanien auff utile proprium, quo cessante, mœgen die confederati selbs auff sich acht geben.

*Rationes.*

Ne pas se fier à la bonne foi française ; on sait comment Richelieu agit avec ses alliés. En France, aussi bien qu'en Espagne, on pense à son intérêt particulier, une fois cet intérêt satisfait, les alliés se tirent d'affaire comme ils peuvent.

2. Mœchte leichtlich pateriert werden, vnd den Keyserischen zu Ohren khumen.

2. Il serait facile de faire des révélations qui parviendraient aux oreilles des Impériaux.

*Rationes.*

Wie P. Josef von den Secretis weiss, also mœgen auch woll andere darvon wissen : P. Joseph mœcht es selbs, wan es Ihm taugt, pateriern.

*Rationes.*

Puisque le P. Joseph connaît les secrets, d'autres pourraient aussi les connaître, lui-même pourrait les révéler, s'il y trouve avantage.

3. P. Josef mœchte selbs bey den Keyserischen nit schweigen.

3. Il pourrait même ne pas les cacher aux Impériaux.

*Rationes.*

Zwischen Key. Maj. vnd Ihr Cf. Dur. ein dissidium zu erweckhen : dardurch Ihr Cf. Durchl. (der Franzosen mainung nach) von Œsterreich alieniert, zu den Franzosen sich schlagen und Ihren gefallen underworffen sein müeste : Ihr Cf. Durch. gleichwoll von Gallo nit versichert sein würdt.

*Rationes.*

Il provoquerait la défiance entre Sa Majesté impériale et Votre Altesse électorale, séparerait par là Votre Altesse électorale de l'Autriche, l'amènerait à se tourner du côté des Français et à se soumettre à leurs désirs, sans lui donner pour cela la sécurité.

4. Nit allein Ihr Kay. Máj. sondern woll auch andere Chur und Fürsten mœchten es hoch empfinden und nit zum besten ausslegen.

4. Ce n'est pas seulement Sa Majesté impériale, mais les électeurs et les princes de l'empire qui pourraient être blessés de ce qu'a fait Votre Altesse électorale et l'interpréter d'une façon défavorable.

*Ratio.*

Das Ihr Cf. Durch. mit dero offnen Frieden *durantibus comitiis* etwass geschlossen.

*Ratio.*

On pourrait reprocher à Votre Altesse électorale d'avoir traité avec l'ennemi public pendant la réunion du collège électoral.

5. Der Italienische Friden wurde hiedurch schwerer gemacht.

5. La paix en Italie deviendrait par là plus difficile.

*Ratio.*

Dan vermuetlich Gallus, wan Chur Bairn von Oesterreich alieniert desto weniger billiche oder woll kheine conditiones mehr wierdt acceptiern.

6. Man mœchte Ihrer Cf. Durch. woll zumessen, als wan Sie schuldig, das man in Italia, und dar durch in Rœm. Reich nit friden gemacht, oder machen Khünen.

*Ratio.*

Man sucht ohne das fast allenthalben den Unglimpff auff Chur Bairn zu welzen.

7. Ist vngewiss ob Gallus (Wau Er es gleich verspricht) den Pfalzgraffen *ad cessionem et renunciationem, nec non Saxoniae et Brandeb. Electores ad consensum* vermœgen Khüne.

*Ratio.*

Franckhreich, wan ein schluss gemacht, mœchte sich entschuldigen : Seye nit in seinem gewalt : hette sich auch weitter nit als *ad praestandam diligentiam et operam* Verobligiert und Verobligiren Khünen.

8. Ist zu besorgen, man mœchte nach gemachten schluss, was woll œffter mit den Franzœsischen Gesandten ervolgt, erfahren, das nemlich die Gesandten zweyerley instructiones haben, und Ihre actiones nit approbiert werden.

9. Gallus wierdt hart sein vœlliges intent diser allianza erhalten, das nemlich Chur Bairn ganz vnd gar von Spania vnd Hauss Œsterreich separiert werde : Also wan Gallus sicht, das Er sein scopum nit allerdings erlangt, mœcht Er *in casu necessitatis* Ihr Cf. Durch. nit assistiern, wie es abgeredt und versprochen.

*Conclusio.*

Also zu bedenckhen (Wan Ihr Cf. Durch. von Gallo nichts zu begeren, oder dem P. Josef zu proponiern) ob nit rathsamb den vælligen schluss, biss diser tag mehrers Liecht gibt in etwas zu differiern, und voriger dem Cardinal de Bagni uberschribner erklerung zu inhaeriern.

*Ratio.*

Si l'Autriche et la Bavière sont divisées, il est probable que la France acceptera d'autant moins des conditions équitables ou même n'en acceptera aucune.

6. On pourrait rendre Votre Altesse électorale responsable de ce que la paix ne se ferait pas en Italie ni par suite dans l'Empire.

*Ratio.*

On cherche déjà presque partout à rejeter sur la Bavière la responsabilité des choses fâcheuses.

7. Il est douteux que la France, en dépit de ses promesses, puisse amener le Palatin à renoncer à ses prétentions et les électeurs de Saxe et de Brandebourg à consentir à cette renonciation.

*Ratio.*

La France, l'alliance une fois conclue, pourrait s'excuser de ne pas en remplir les obligations en disant que cela n'a pas été en son pouvoir, qu'elle n'a pu s'obliger qu'à employer ses bons offices.

8. Il est à craindre qu'après la conclusion de l'alliance, il n'arrive ce qui arrive souvent avec les agents diplomatiques français, c'est-à-dire que les agents, étant porteurs d'instructions différentes, ne soient désavoués.

9. Il est difficile que la France atteigne entièrement le but auquel elle veut arriver par cette alliance, qui est de séparer entièrement la Bavière de l'Espagne et de la maison d'Autriche. Quand elle verra que ce but lui échappe, elle pourra très bien refuser à Votre Altesse électorale l'assistance qu'elle lui aura promise au cas où elle deviendrait nécessaire.

*Conclusio.*

Il faut voir par conséquent s'il ne vaudrait pas mieux, en s'abstenant de rien demander ni proposer au P. Joseph, différer jusqu'à ce qu'on soit mieux éclairé et s'en tenir en attendant à la déclaration adressée au cardinal Bagni.

*Wie und welcher Gestalt mit P. Josef zu tractiern.*

P. Josef mœchte auff die rationes dilationis so Herrn Cardinal de Bagni geschriben repliciern, und starckh darauff gehen, das etliche Artickl und sachen in Ihrer Cf. Durch. macht stehen sollen : desswegen man Ihme mit grundt begegnen muess.

1. Hat man in Geheimen Rath communi Voto guet befunden, die secretissimi Articuli seyen in effectu in den Articulis defensionis begriffen und haben dahero ein dependenz, welches dem P. Josefo glimpflich zu demonstriern, und die illation zumachen, weil in den Ersten Articulis defensionis difficultatis obhanden, warumben man nit gleich ietz khan schliessen, das demnach dasselb auch in Secretissimis Articulis seye.

2. Wan schon iezo mit P. Josef ein schluss in einem oder andern geschehe, das doch Chur Bairn nit gar eigentlich versprechen, auch Gallus sich nit darauff verlassen khan und wierdt.

*Rationes.*

Die sachen in iezigen convent ungewiss : mœchten sich also anlassen, das Ihr Cf. Durch. was Sie ad partem versprechen, *per rerum naturam et ob commune conclusum*, nit kündten praestiern. Wie hergegen der effectus dises convents (wan Spania und Oesterreich sich in Ihren intent also erzeigten, das Chur und Fürsten nit consentiern, sondern expressé sich sezen müesten) alles was Gallus begert, mehr facilitiern mœcht.

3. Weil ein conditionierter Verspruch und conclus (wie Ihr Cf. Durch. nothhalber thuen muesse) dem Gallo nit annemblich sein würdt, also wierdt P. Joseph selbst dise extremitates sehen und das alles *post conventum cum certiori fundamento exequiert* khan werden.

4. Gallus hat an Ihrer Cf. Durch. affection und realtet nit zu zweiffeln,

*De quelle façon traiter avec le P. Joseph.*

Le P. Joseph pourrait combattre les motifs d'ajournement qu'on a fait connaître par écrit au cardinal Bagni et insister sur ce point qu'il y a certains articles et certains sujets à l'égard desquels Votre Altesse électorale a toute sa liberté; il faut donc lui répondre par de bons arguments.

1. On a été d'avis *communi voto* dans le conseil secret que les *secretissimi articuli* sont déjà compris *in effectu* dans le projet d'alliance défensive, et qu'ils en dépendent. C'est ce qu'il faut représenter doucement au P. Joseph, de façon à le convaincre que les difficultés soulevées par les articles relatifs à l'alliance défensive et qui empêchent de la conclure immédiatement, existent aussi pour les *secretissimi articuli*.

2. Si l'on conclut dès à présent avec le P. Joseph un accord quelconque et que la Bavière ne prenne pas l'engagement positif de l'exécuter, la France ne pourra et ne voudra faire aucun fondement sur cet accord.

*Rationes.*

L'issue de la présente assemblée est incertaine. Les choses pourraient tourner de telle façon que Votre Altesse électorale se trouverait par la force des circonstances et par suite des résolutions communes dans l'impossibilité de remplir ses engagements particuliers. Au contraire, le résultat de l'assemblée (si l'Espagne et l'Autriche manifestaient des intentions qui, loin d'obtenir l'assentiment des électeurs, soulèvent leur opposition catégorique) pourrait être favorable aux désirs de la France.

3. Comme une promesse et un accord tels que Votre Altesse électorale est forcée de les faire, c'est-à-dire avec des réserves, n'agréeront pas à la France, le P. Joseph se rendra compte lui-même de ces difficultés et que tout cela peut être réglé d'une façon plus sûre après le convent électoral.

4. La France ne peut douter de l'affection et de la sincérité de Votre

noch einiges misstrauen in dieselbe zu setzen : Ihr Cf. Durch. auff alle gelegenheit dem Künig sowoll iezt als hernach in der Tath alles was müglich erweisen werde.

*Rationes.*

Ihr Cf. Durch. haben ehe dise correspondenz und amicitia erhebt, solches getham : starckhen succurs wider den Mansfelder gar in Franckreich geschickht.

5. Man verhoffe entgegen Gallus werde gleichergestalt in seiner guetten affection, und was Er so offt zu würckhlicher assistenz manutention offerriert vnd versprochen verharren : den proscribierten Pfalzgraffen zur cession Electoratus und *possessarum provinciarum* würckhlich anweisen und durchauss nit forciern : Chur Saxen und Brande. zu dem consens translationis *in domum Bavaricam*[1] vermœgen, *manutentionem horum omnium et in specie Electoratus* versprechen.

6. Das solcher gestalt frembder dominatus avertiert, die libertet in Imperio conserviert werde : Ihr Cf. Durch. desto besser concurriern und ungehinderte guette officia, in den bewüsten sachen praestiern khüne.

7. Ist albereit vor disem Weittleüffig in Franckhreich geschriben, das es mit Ihr Cf. Durch. vill ein andere gelegenheit hat, als mit Franckhreich, dan diser sey absoluter : Ihr Cf. Durch. seye dem Rœm. Reich auff gewisse mass verpflichtet, haben mit demselben auch andere Churfürsten und Stende ein conexitet, absonderliche Eltere obligationes, respect und auffsehen, die Sie nottwendig müessen in acht nemen, derohalben *cauté* gehen und *futuros casus*, wan dise allianze und der schluss eroffnet werden soll, praevidiern vnd praecaviern : zwar nit, das Sie nit mit andern guette correspondenz, pflegen dœrffte, sonder allein, das es dem Rœm. Reich nit zuwider lauffe, und man es mit fueg behaubten khüne, und allen sugillationibus vorkhumen.

Altesse ni avoir à cet égard la moindre méfiance. Elle doit être persuadée que Votre Altesse saisira toutes les occasions, tant dans le présent que dans l'avenir, pour témoigner au roi ces sentiments par des faits.

*Rationes.*

Votre Altesse n'a pas attendu pour le faire la négociation et *amicitia* présentes ; Elle a envoyé en France contre Mansfeld une forte armée de secours.

5. On espère qu'en revanche la France persistera dans ses bonnes dispositions et dans l'offre d'une assistance réelle, qu'elle amènera sans contrainte le Palatin proscrit à la cession de la dignité électorale et des provinces qui sont dans les mains de la Bavière et qu'elle décidera les électeurs de Saxe et de Brandebourg à agréer que tout soit transféré à la maison de Bavière et à promettre de la maintenir en possession du tout et spécialement de l'électorat.

6. Par cette manière d'agir, l'intervention étrangère sera évitée, la liberté conservée dans l'empire, Votre Altesse pourra apporter d'autant mieux et sans obstacle son concours aux affaires que l'on sait.

7. On a déjà longuement représenté par écrit à la France que la situation de Votre Altesse n'est pas semblable à celle du roi Très Chrétien, puisque celui-ci est absolu, tandis que V. A. a certains devoirs envers l'Empire, certains liens avec les autres électeurs et les collèges de l'Empire, qu'Elle est déjà tenue à certaines obligations et à certains égards, qu'Elle doit en conséquence agir avec réserve, prévoir et prévenir les éventualités qui se produiraient, si l'alliance dont il s'agit venait à être divulguée. Non que V. A. ne puisse entretenir de bonnes relations avec d'autres États, mais il ne faut pas qu'elles soient contraires à l'Empire ni qu'on ait le droit de les considérer comme telles ni qu'elles puissent prêter aux mauvaises langues.

1. Il y a dans le texte : *Ranasicam*.

8. Dises vnd dergleichen nur zu dem Endt, Franckhreich biss zu endt des convents in guetter affection zu conserviern, weil man nit weiss, ob und wie man desselben noch nachwendig sein mœcht, wan gleich iezt khein vœlliger schluss geschicht.

9. Mœchte villeicht P. Josef sich weisen lassen, bevorab wan man noch *oretenus in genere* mehrere unverbindtliche oblationes mitlauffen lest.

*Won P. Joseph nit zu friden und ein schluss haben wolte.*

1. Ist rathsamer wan Ihr Cf. Durch. das werckh nit selbst auffstossen, sonder *per petitam dilationem*, villmehr das Sie darzue geneigt zuerkhenen geben, als wan Sie es *puré* abschlagen, oder wan Sie mit P. Josef anfangen zu tractiern, etwan hernach in tractatu P. Josefo zu mehrern affectionibus ursach geben, oder Er nemen mœchte.

2. Wan P. Josef auffstost, khan man mit grundt behaubten, der effect manchiere ex parte Galli, und das derselbe die sach auffstosse. Ihr Chur. Durch. seye zu der allianza und correspondenz villig, allein und mehrer sicherheit, etwas dilation begere.

3. Wan Gallus zu dem Pfalzgraffen und protestierenden sich schlagen würde, hat Er bey meniglich ein grosses odium zu gewarten.

*Rationes.*

Weil Gallus dasjenig, was Er anfangs und bisshero rathsam, nottwendig befunden und selbst darzue geholffen, iezt aber nur umb einer geringen dilation willen umbstost : das Gallus mit der Catholischen Religion eüssersten gefahr, wider einen Catholischen Churfürsten den ergsten Kezern helffen will.

*Wan aber diser modus tractandi cum P. Josefo nit rathsam gehalten, oder man propter necessitatem zu einem schluss khumen müeste.*

Ist zu observiern.

1. Das wan man dem P. Josef den

8. Cela dans le but de maintenir la France dans ses bonnes dispositions jusqu'à la fin du convent électoral, parce qu'on ne sait pas si et jusqu'à quel point l'on peut en avoir besoin, si on ne conclut pas de suite quelque chose de définitif.

9. On pourrait peut-être amener le P. Joseph à seconder cette manière d'agir, surtout si on lui faisait de vive voix des offres générales qui n'obligeraient à rien.

*Cas où le P. Joseph ne se contenterait pas de cela et voudrait obtenir une conclusion définitive.*

1. Il est plus à propos que V. A. ne repousse pas directement les propositions de la France, et se montre bien disposée en demandant un ajournement, mais que plus tard, lorsque les négociations seront en train, elle donne lieu au P. Joseph d'être mécontent des difficultés qu'on mettra sur sa route.

2. Si les objections viennent du P. Joseph, on pourra soutenir avec raison que la négociation n'aboutit pas par le fait de la France, que V. A. incline à l'alliance et à l'entente, mais qu'elle demande un certain délai pour plus de sûreté.

3. Si la France prend le parti du Palatin et des protestants, elle doit s'attendre à une vive et unanime réprobation.

*Rationes.*

Si la France renonce, à cause du court ajournement qu'on lui demande, à un projet qu'elle a trouvé jusqu'ici utile et nécessaire et au succès duquel elle s'est employée, elle fera courir à la religion catholique le plus grand danger en aidant les hérétiques contre un électeur catholique.

*Cas où cette façon de traiter avec le P. Joseph ne paraîtrait pas bonne ou dans lequel on serait forcé d'en venir à une conclusion.*

Il faut remarquer :

1. Que, si l'on veut faire admettre

proscribierten Pfalzgraffen ad cessionem et renunciationem, Saxoniæ et Brandeb. ad consensum zu vermœgen, für ein condition einruckhen und also mit Ihme ein schluss machen wolte, Es mœchte P. Josef (weil mans vor nie für ein condition gesezt, und zu Pariss zuvor nicht angebracht worden) darauf nit bevolmechtig und als wan es also were vermuetlich einwilligen : aber entgegen zugleich den schluss diser allianza (nach des Richelieu begern) haben wœllen, und wan man dise conditiones pro parte Chur Bairn haben will das man des khünigs fürgeschribene *articulos* auch concludiern müesse. Und gesezt das P. Josef, dise Neüe conditiones acceptiert und confirmiert, dennoch Cardinal de Richelieu hernach iedesmals, wan es Ihme nit fürtreglich, oder Gallus die conditiones nit adimpliern wolt oder künt, excipiern und sich entschuldigen mœchte, das P. Josef darauff nit instruiert, oder (weil mans bey seiner abfertigung nit gewust) instruiert werden khünen, auch derowegen der khünig darzue nit verbunden seye.

comme conditions la renonciation du Palatin et le consentement des électeurs de Saxe et de Brandebourg à cette renonciation et conclure à ce prix, le P. Joseph pourrait y consentir, bien qu'il n'y soit pas autorisé (car cela n'a jamais été stipulé et il n'en a pas été précédemment question à Paris), mais exiger en revanche la conclusion de l'alliance, conformément au désir de Richelieu, et l'adoption des articles stipulés par la France. Et supposé que le P. Joseph accepte ces nouvelles conditions, le cardinal peut ensuite, s'il ne les trouve pas avantageuses, les rejeter en disant que le P. Joseph n'était pas autorisé à les accepter et qu'il ne pouvait pas l'être, puisqu'il n'en avait pas été question avant son départ, et ainsi le roi ne serait pas lié par elles.

2. Ist vor disem in Franckhreich geschriben vnd demonstriert worden, das *Articuli secretissimi in effectu in* den *Articulis defensionis reciprocae* begriffen : die neutralitet mit den Hollendern auff gewisse mass richtig, und das Meckhelburgisch wesen, sambt dem was *de defendenda libertate* einkumbt darin begriffen.

2. On a déjà représenté à la France que les *articuli secretissimi* étaient compris en substance dans les *articuli defensionis reciprocae*, qu'il en est de même en une certaine manière de la neutralité avec les Hollandais, ainsi que des affaires de Mecklembourg et de la défense de la liberté.

3. Wan man ie wolt auff die *secretissimos Articulos* tractiern und ein schluss machen : so künte man solche moderiern, vermœg des concepts, so unlangst in Geheimen Rath für guet gehalten desgleichen die moderatio Ihrer Cf. Durch. quotae exceptio wan Ihr Cf. Durch anderwerts mit krieg occupiert : nit weniger das die Hiff nit an Volckh (welches so weit nit hineinzubringen) sondern an gelt geschehen soll, in Articulos defensionis einzuevolgen.

3. Si jamais on se résigne à traiter et à conclure sur les *secretissimi articuli*, on pourrait les modifier suivant la minute approuvée récemment par le conseil secret, de telle façon que le contingent de V. A. fût réduit, que V. A. fût dispensée d'un concours armé si elle avait elle-même une guerre sur les bras et que le secours en hommes, auquel le projet l'oblige, fût remplacé dans les *articuli defensionis* par un secours en argent, attendu la difficulté d'expédier des troupes si loin.

4. Vnd weil es mit P. Josef darüber ein disputat abgeben wirdt, so gewint man vermuetlich Zeit, biss etwan es

4. Il s'en suivra une discussion avec le P. Joseph, laquelle permettra de gagner du temps et d'atteindre le

sich mehrers in iezigen convent erleittert, was und wan es zu thun.

5. Weil man weiss das Gallus eben so wenig als Hispanus in acht nimbt was man verspricht, allein so will und so weit es Ihnen dienlich, und die nithaltung mit dem posse und circumstantien entschuldigen. Also mœchte man künftig ebenmessig ex parte Chur Bayrn entschuldigen, wan Ihr Cf. Durch. auss mangl der mitl, *obstantibus legibus et constitutionibus Imperii et authoritate Caesarea prohibente* nit praestiern soll oder khunt.

6. Ist zu bedenckhen, wie man der Secretezza bey P. Josef versichert, das Er es, so baldt die Artickl concludiert, zu seinem Vortl bey den Kheyserischen, Spaniern oder sonsten nit pateriere.

7. *Post conclusionem Articulorum* wirdt P. Josef baldt weitter gehen und die *Electionem Regis Romanorum*, desso sterckher verhindern wœllen.

8. Die letze *per Gallos* corrigierte Articulos, hat man nie *puré* eingewilligt, sondern allein *pro excusanda dilatione* einmall mitlauffen lassen, man seye *in substantia* fast einig, wie dan *in Articulis defensionis* zu sehen, auch man Ihnen albereit geschriben, *Secretissimorum Articulorum* seye nit von nœtten, wogegen Sie in den *primis in effectu* begriffen, welches die rechte *interpretatio illarum litterarum* ist.

9. *Ante aliquam conclusionem*, ist gefehrlich mit P. Josef schrifftlich zu handlen, in massen in Franckreich die schrifftlich tractation nit breüchig, biss man einen schluss macht.

10. *Reservatio Caesareae M^tis et Imperii* ist kheines weges ausszuschliessen.

11. Gallus hat sich albereit *in Articulis reciprocae defensionis, in specie ad manutentionem* der Chur zu obligiern versprochen.

12. Das wider Cardinal de Bagni so offt widerholtes attestiern, es wisse

moment où la situation dans l'assemblée actuelle se dessinera plus nettement et indiquera ce qu'il y a à faire.

5. On sait que la France, tout comme l'Espagne, ne tient compte de ses engagements qu'autant qu'il lui plaît et qu'elle y trouve son intérêt et qu'elle ne se fait pas faute d'invoquer une prétendue impossibilité et les circonstances pour excuser sa mauvaise foi. On pourrait de même alléguer le manque de moyens, les obstacles que l'on a rencontrés dans les lois de l'Empire et dans l'autorité impériale pour ne pas faire ce qu'on aura promis.

6. Il faut s'assurer de la discrétion du P. Joseph, empêcher les révélations qu'il pourrait faire aux Impériaux, aux Espagnols ou à d'autres aussitôt après la conclusion.

7. Le P. Joseph n'aura pas plus tôt obtenu cette conclusion qu'il voudra obtenir davantage et qu'il redoublera ses efforts pour empêcher l'élection du roi des Romains.

8. On n'a jamais accepté purement et simplement les derniers articles modifiés par la France, on a seulement laissé croire, pour excuser un ajournement, qu'on était presque d'accord sur le fond des choses et on a déjà écrit en France que les *secretissimi articuli* ne sont pas nécessaires, puisqu'ils sont en substance compris dans les premiers, c'est là le vrai sens de ce qu'on a écrit en France.

9. Il est dangereux de traiter par écrit avec le P. Joseph avant d'avoir conclu d'une façon définitive, parce qu'en France il n'est pas d'usage de traiter par écrit avant d'arriver à une conclusion.

10. Il faut maintenir à tout prix la réserve relative à S. M. impériale et à l'empire.

11. La France a déjà promis par les articles de défense mutuelle de concourir à la conservation de la dignité électorale.

12. Contrairement aux déclarations répétées du cardinal Bagni que le secret

niemandts von disen secretis, als der Khünig, Richelieu, Bagni und Boutailler, man dise secreta den P. Josef anvertraut, also es auch woll mit andern geschehen khan, ist solches gegen dem Cardinal de Bagni zu resentiern, doch nit, als wan Er *in suspictione* heraussen were, oder man es Ihme zumessen wolte.

13. *Die Articulos reciprocae defensionis* betreffent, hat Cardinal de Bagni geschriben (che stiano come sono) welches man acceptiert und interpretiert, Wie Sie Ihr Cf. Durch. das lezte mall gesezt, und nit wie Cardinal de Richelieu gewœlt, sonderlich das man reservationem Caesaris umbgehen und durch ein general Verbum (convenienti vel decenti modo) verstehen soll.

n'était connu que du roi, de Richelieu, du cardinal Bagni et de Bouthillier, il a été confié au P. Joseph, il peut l'avoir été à d'autres. Il faut montrer au cardinal Bagni qu'on est sensible à ce procédé, sans cependant lui laisser croire qu'on le soupçonne d'avoir manqué à sa parole et commis une indiscrétion.

13. Parlant des articles de défense mutuelle, le cardinal de Bagni a écrit : *che stiano comme sono.* On accepte cette idée en ce sens que ces articles seront conçus sous la forme que V. A. E. leur a donnée en dernier lieu et non tels que le cardinal de Richelieu les voudrait, particulièrement en ce qui touche la réserve relative à l'empereur, que le cardinal voudrait éluder et exprimer dans des termes généraux (*convenienti vel decenti modo*).

## III.

### Memoyre sur l'estat des affaires d'Alemagne[1].

Janvier 1631.

Pour retirer l'avantage qui se rencontre dans l'estat present des affaires d'Alemagne, ensuite de ce qui s'est passé en la diète de Ratisbonne par l'entremise et l'authorité du Roy pour le bien general, il faut continuer le soin que l'on a pris de porter les Électeurs catholiques et protestants à mettre en la personne de S. M. leur affection et leur appuy, et de les destacher par consequent de la despandance servile dans laquelle la maison d'Austriche les a tenuz depuis longtemps.

L'on peut parvenir à cette fin par troys principaulx moyens.

Le premier est qu'il faut réunir lesd. Électeurs avec le Roy en des intérests communs à S. M. et à eux. Ce que l'on peut croyre possible, puisqu'en cette diète dernière l'on a eu le pouvoir au nom du Roy, contre l'apparence et l'attente de tous, de faire que les Électeurs de l'une et de l'autre religion, qui estoient auparavant fort divisés, sont entrés en une si bonne intelligence que toutes les instances de l'Empereur n'ont peu obtenir d'eux l'eslection du Roy des Romains, ny la promesse de l'eslire pour l'advenir.

Qu'il n'a peu s'exempter d'oster au duc de Fritland la charge de general, en la personne duquel consistoit sa plus grande force, ce qui fut la

1. De la main du secrétaire habituel. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VIII, fol. 9. Cf. Flassan, *Hist. de la diplomatie de la France*, 2e éd. 1811, in-8°, II, 445.

principale cause qui l'empêcha d'envoyer en Italie un plus grand nombre de trouppes.

Qu'il a esté réduit à ne lever plus de contributions à sa volonté, ce qui luy entretenoit autant de gents de guerre qu'il luy plaisoit, et tenoit en crainte toute l'Alemagne et les provinces voysines, lesquelles contributions se doivent maintenant imposer avec le conseil et le consentement des Électeurs selon la coustume de l'Empire, et sont reglées à la solde de quarante mille hommes, avec cette condition de ne les employer hors de l'Alemagne, ce qui met à couvert la France, l'Italie et les Holandoys, et mesme le Roy de Suede en ses Estats, ce que les Electeurs n'eussent jamais osé entreprendre sans la confiance qu'ils ont pris les uns avec les aultres, pour s'opposer tous ensemble à ce qui peut altérer leur liberté. En laquelle confiance ils ne feussent jamais entrés par eux mesmes, et n'eussent pas creu de s'y pouvoyr maintenir, à cause des soupçons et ombrages que leur apporte la diversité de creance, sans l'asseurance qu'on leur a donnée que le Roy qui desire leur bien commun prendroit un soin efficace et continuel d'establir entr'eux une parfaite reconciliation, et les appuieroit puissamment contre l'oppression de la maison d'Austriche. Il convient maintenant de satisfaire à l'espoir qu'ils en ont conçu.

Le deuxième moyen est qu'il plaise au Roy de n'employer pas seulement son authorité pour réunir les Electeurs catholiques et protestants en ce qui concerne leurs intérests communs et generaux, qui regardent la conservation de leur liberté, mais il faut, ainsy qu'eux mesmes le desirent, qu'il se rende médiateur des diferents, dans lesquels l'artifice d'Espagne les entretient souz pretexte de religion et qui tendent en efect à la subversion de l'Estat, et à faire que lesd. Electeurs se ruinent et se sacrifient les uns les autres à l'agrandissement de la maison d'Autriche.

Surquoy il est à remarquer que le point le plus important en cet affaire est d'apporter un tel temperamment dans les témoignages et les effects de la bienveillance du Roy vers les Catholiques et Protestants, qu'ils n'en prennent point jalousie, ce qui engendreroit une division entr'eux et une défiance vers la France du party moins favorisé et seroit le jetter entre les bras de l'Empereur, avec lequel particulierement les catholiques se joindroient plus estroittement pour ne s'en plus separer, s'ils estimoient que le Roy fust partial des Protestants, lesquels enfin succomberoient souz l'effort de ces deux puissances unies, de la maison d'Austriche et de la ligue catholique, qui desja les ont reduits au miserable estat où ils se trouvent.

Et les progrès du Roy de Suede qui se terminent jusqu'à maintenant dans quelque coin de la Pomeranie, et aux bords de la mer Baltique, n'empescheroient pas la ruyne de Saxe et autres Princes protestants, et specialement des villes imperiales que les trouppes de l'Empereur et de la ligue catholique peuvent priver entierement du secours du Roy de Suede. D'où il arriveroit que plus les Protestants se seroient engagés à

se declarer contre l'Empereur, ils rechercheroient d'autant plus promptement les moyens de s'accommoder avec luy sur le premier declin de leurs affaires, pour eviter un dommage pareil à celuy qu'ont souffert les peuples du haut et bas Palatinat, et tant d'autres qu'il a despouillé de leurs biens.

Ce qui peut faire voyr que c'est un moyen beaucoup plus avantageux pour les Protestants, et plus seur et facile au Roy de leur acquerir pour le bien commun l'amitié des Électeurs catholiques, sans lesquels l'Empereur ne leur peut nuyre, que s'ils entreprenoient la guerre ouverte contre l'Empereur sur des interests de religion. Auquel cas la ligue catholique ne manquera pas de l'assister de ses forces, pour se garantir du mal qu'ils appréhendent, si les Protestants retournoient en leur ancienne authorité, craignant qu'elle ne leur fist perdre la religion et la liberté tout ensemble.

Or, encore que le Roy s'entremette pour accorder les diferents entre les Électeurs catholiques et protestants, ce n'est pas que pour cela la paix se fasse dans l'Empire, y ayant beaucoup d'affaires à demesler auparavant, sur lesquels le Roy prenant cognoissance et pouvoir en qualité de médiateur, il ne luy sera pas difficile de tourner les choses à la fin qu'il luy semblera plus convenable, et cependant laisser l'Empereur dans une occupation suffisante à le divertir du dessein de troubler ses voysins en faveur de l'Espagne, le Roy s'acquerant une grande réputation et obligation envers tous.

Il est certain que les Catholiques et les Protestants désirent la paix après une guerre de douze années. Ils croyent que c'est le seul moyen d'oster à l'Empereur le pretexte d'estre armé, estant impossible autrement de le remettre dans l'ordre des loix et de la justice. L'Électeur de Brandebourg durant la diete a envoyé des gents de sa part aux Électeurs catholiques pour traiter des conditions de paix avec le roi de Suede, lesquels temoignerent y vouloyr entendre, et qu'il falloit le contanter et oster à Fritland le duché de Melkebourg pour le rendre au seigneur legitime. Que si le Roy n'intervient, et ne prend authorité par son entremise avec les uns et les autres, il y a lieu de croyre qu'ils concluront la paix, ou aumoins que les Électeurs de Saxe et de Brandebourg, et les villes Impériales se contenteront de faire quelque demonstration de resistance pour obtenir de l'Empereur une partie de ce qu'ils demandent, craignant de s'engager avec le Roy de Suede, qui ne les peut secourir en estants trop esloignés, et ne s'asseurant pas aussy aux Princes catholiques si le Roy n'establist entr'eux une parfaite amitié. D'où il arriveroit que l'Empereur tiendroit les deux partis sous sa main par cette paix, ou plustost par cette victoire, aucun n'ayant osé luy resister.

Ou au contraire le Roy prenant l'office de mediateur et d'arbitre, en accordant les uns avec les autres, et leur promettant de les secourir s'ils en ont besoin, peut tenir en longueur les affaires, balancer l'authorité de l'Empereur, et faire retarder la paix d'Alemagne jusques à ce que on y puisse trouver la seureté du repos commun.

Il faut donc en troysieme lieu, outre la reunion des deux partis en la consideracion du bien general et l'accommodement de leurs pretentions particulières, que le Roy asseure les uns et les autres de les assister de forces suffisantes pour les preserver de l'invasion de la maison d'Austriche et de celle qu'un des partis pourroit faire à l'autre, ce qui ne suffira pas de promettre en paroles generales, à quoy les Alemants qui traitent avec ceremonies et formalités adjoustent peu de foy.

## IV.

### Pour le voyage du sieur de Lisle[1].

Il est à propos qu'il porte lettres de creance de la part du Roy à M. l'Électeur de Saxe et à M. de Lossen, son premier conseiller, à M. l'Électeur de Brandebourg et au comte de Schwartzemburg, au Roy de Suede.

Lesd. lettres de creance representeront que le Roy envoyant en Alemagne le sieur de Lisle, gentilhomme de sa chambre pour le sujet qu'il leur dira de vive voix, les prie de prendre entier creance en ce qu'il leur exposera de sa part, les asseurant de la continuation de sa bonne volonté en leur endroit, de quoy en toutes occasions S. M. leur donnera des preuves très certaines.

De plus, il portera des lettres de M. de Mets[2] aux Électeurs de Saxe et de Brandebourg par lesquelles il leur remonstrera les incommodités qu'il souffre par les trouppes de l'Empereur, sans qu'il en apparaisse cause aucune légitime, et contre la promesse qu'il a pleu à l'Empereur de luy faire souvent de le delivrer de cette vexation[3]. Qu'en ce fait qui est une cause commune par l'exemple et consequence de pareils evenements, il les prie instamment d'employer leurs offices plus pressants et considerables vers l'Empereur, à ce qu'il fasse cesser ces desordres, et luy rendre son pais libre en l'estat qu'il estoit cy-devant, faisant demolir les forts bastis de nouveau, et retirer les gens de guerre.

Il est à propos d'estendre en cette lettre de plus fortes raisons que l'on pourra briefvement pour appuyer la justice à la demande presente, evitant toutefois les termes qui pourroient offenser l'Empereur, pour ne donner quelque prise à ceux de son conseil, qui ne cherchent que des sujets de reproches et de querelles.

Quand à l'instruction du sieur de Lisle, il faudra que luy mesme escrive en quelque maniere secrete de chiffre ou de jargon les points

1. De la main du secrétaire habituel. Arch. des aff. étrang. Allemagne, VIII, f. 20-21. (Nouv. fol.)

2. Pour faire le mémoire de M. de Mets (De la main de Bouthillier).

3. Cette question fit en effet l'objet d'une lettre de l'évêque de Metz, qui fut portée par le sieur de Lisle. Voy. la fin de l'instruction de celui-ci de février 1631. Allemagne, VIII, f. 33 v°.

contenues dans le cayer qui a esté examiné et approuvé, à quoy M. B[outhillier] adjoustera ce qui luy semblera plus convenable.

L'on dira au sieur de Lisle, s'il demande une instruction signée, que ce n'est pas la coustume d'en donner, si ce n'est en cas de passer des traittés et des promesses reciprocques, mais que la negociation presente consiste principalement à porter des paroles et des asseurances de la bonne affection et disposition du Roy pour leur bien commun et de plus que les choses qu'il dira doivent demeurer secretes, et ne se peuvent commettre au hazard d'une surprise de papiers.

Il fault luy bailler un chifre et expedier son ordonnance pour estre payé contant.

Il est à considerer s'il verra en passant l'Électeur de Treves qui est de sa cognoissance pour scavoir le dessein de l'assemblée de Francfort, et[1] en ce cas il luy pourroit porter une lettre du Roy d'une simple creance sans mesme y mettre son nom, selon laquelle il luy dira qu'il a charge de S. M.

## V.

### Mémoire pour le sieur de Lisle allant en l'assemblée de Lipsic[2].

Il se presente une ouverture de mettre promptement en pratique les advis precedents sur l'occasion suivante[3].

1. Les Électeurs protestants n'ont jamais voulu se trouver *en personne*[4] à la diete, quelque instance et priere que l'Empereur leur en ait fait, temoignant ouvertement leurs mescontantements et leurs plaintes. Et sur la fin de la diete ils ont escrit à l'Empereur et aux Électeurs catholiques qu'ils estoient resolus de tenir une assemblée à Leipsik dans le moys de Janvier, où se debvoient trouver les deputés des Princes et des villes de leur party, par la convocation de l'Électeur de Saxe, le designant comme leur chef, et que S. M. I. ne debvoit trouver mauvais s'ils advisoient à leurs affaires, pour se garentir de la ruyne qui les menaçoit, et pourvoyr aux moyens de restaurer la liberté de l'Allemagne, veu mesme qu'on ne leur avoit donné aucune satisfaction, tant pour le

1. Le secrétaire habituel a raturé ce passage, à la place duquel il a écrit en marge sous la dictée du P. Joseph : « mais il ne faut pas qu'il s'ouvre de rien avec luy, et luy doit parler comme particulier. »

2. Le titre est d'une écriture de bureau et a été ajouté. La pièce est de la main du secrétaire habituel. Allemagne, VIII, f. 12 (nouv. fol.). Ce projet d'instruction est devenu, avec quelques modifications qui n'en altèrent pas le sens, l'instruction rédigée pour M. de Lisle en février 1631. Écriture de bureau. *Ibid.*, f. 31 (nouv. fol.).

3. Cette phrase, qui rattache cette pièce au mémoire du 29 janvier 1631, a été barrée.

4. Les mots soulignés ont été ajoutés par un commis.

bien general que pour leur particulier, sur les remonstrances qu'ils avoient representées par leurs depputéz à la diette.

2. Les Électeurs catholiques ont aussy *de leur costé* arresté de tenir en mesme temps, ou peu après, une assemblée à Francfort par leurs deputés, et ceux des principaux qui entrent en leur union, affin de resoudre ensemble ce qu'ils ont à faire pour maintenir lad. union en bon estat, pour chercher quelque voye d'accord avec les Protestants sur la restitution des biens ecclesiastiques par la suspension ou modification de l'édit, comme aussy pour deliberer comment ils pourront remettre la paix dans l'Empire, traicter avec le roy de Suede et establir une neutralité *ferme* et asseurée avec les Hollandoys.

3. Il[1] semble estre de grande importance que le Roy envoye sans delay en chascune de ces assemblées un homme capable d'y prendre creance, et cogneu des chefs et des principaux deputés, et qui ne soit pas nouveau aux affaires d'Allemagne : lequel ne doit pas paroistre publiquement comme venant de la part du Roy, pour n'apporter de l'ombrage à l'Empereur et ne donner sujet à ceux qui seront convocqués de craindre qu'ils ne soient compris dans ce soupçon. Il suffira qu'il porte des lettres de creance de la part du Roy aux chefs des assemblées.

Celuy que l'on voudra envoyer à Leipsik aura des lettres pour les Électeurs de Saxe et de Brandebourg, pour les confirmer en la certitude des bonnes intentions du Roy. Ce qui ne sera pas inutile vers le Roy de Suede, pour suppleer à la difficulté qu'il a de prendre creance au sieur de Charnassé, à cause des mauvais effectz qu'on luy a rendus près de luy. Joint aussy que le susd. Roy et les Électeurs protestants seront beaucoup mieux fortifiés en leur mutuelle intelligence par l'entremise d'un mesme homme, et specialement estant de leur religion.

Pour mieux representer ce que doit faire celuy qui va à Leipsik[2], l'on peut considerer les points suivants pour servir à former l'instruction qu'on luy donnera.

4. Il dira aux Électeurs de Saxe et de Brandebourg que le Roy l'envoye vers eux pour leur faire entendre qu'ensuite des asseurances de sa bonne affection qu'il leur a temoignée tant par les sieurs de Marcheville et de Charnassé que par M. de Leon parlant à leurs ambassadeurs à la diete, S. M. est resolue de s'employer en tout ce qui luy sera possible pour leur bien et conservation.

5. Que la paix entre l'Empereur et sad. M. ne l'empeschera pas de les assister pour establir un ferme repos dans l'Empire, à quoy l'oblige le rang qu'il tient dans la Chrestienté et pour garentir ses alliés et voysins d'estre opprimés, ce que requiert le droit des gents, et ce que ses predecesseurs ont tousjours fait en de pareilles occurences.

Qu'au cas que le Roy retire ses trouppes de l'Italie, après avoir donné

1. Le § 3 a été bâtonné et n'a pas passé dans l'instruction.
2. Au lieu de : *celuy qui va à Leipsik*, un commis a écrit : *le s^r de Lisle*.

une preuve publique de sa foy et de sa constance à defendre ses amis, par l'entier restablissement de M. de Mantoue dans ses Estats, il aura plus de moyen d'aider aux princes d'Alemagne si on vouloit les molester, lesquels recevront une plus puissante et actuelle assistance par le secours du Roy en leur faveur, que par la diversion qu'il feroit des trouppes de l'Empereur en Italie[1], auquel il en resteroit tousjours assez pour leur apporter un grand dommage, s'ils estoient appuiés sur leurs forces seules. Desja nous leur avons fait comprendre cette raison, et en sont demeurez satisfaits[2].

6. Que S. M. leur declare que, son dessein n'estant pas de les engager aux incommodités et périls de la guerre pour aucun interest qu'elle y pretende, mais plustost de les faire jouir d'une stable tranquillité, Elle ne veult leur proposer d'autres moyens que ceux qu'ils jugeront eux mesmes estre très propres pour parvenir à cette fin, entre lesquels S. M. estime estre fort à propos de les entretenir en une sincere concorde et union avec les Électeurs et les chefs de la ligue catholique, s'offrant à leur rendre ce bon office, et les exhortant de contribuer de leur part ce qui sera requis pour cet effect, qui leur est de telle importance.

7. Partant S. M. les convie de temoigner de plus en plus ausd. Électeurs catholiques qu'ils veulent demeurer fermes sur les fondements du bien commun qui ont esté jettés en la diete derniere, comme est de ne point se laisser induire par aucunes sollicitations, offres ou avantages apparents, à faire l'election du Roy des Romains au temps present, ny mesme durant la vie de cet Empereur, pour les causes qui leurs sont cogneues, d'insister à ne permettre plus à l'Empereur sans leur conseil et consentement les levées des gents de guerre, les contributions des deniers, la translation des Estats d'un prince à un autre souz des pretextes affectéz, non plus que la proscription, ou plustost la depredation des biens des particuliers ny mesme l'employ des forces de l'Empire en faveur des Espagnols contre les Princes qui en sont voysins et alliés, ce qui peut causer de grands maux en la Germanie et la remplir de toutes parts de troubles et d'ennemis.

8. Estant aussy besoin que, selon le serment de confraternité entre les Électeurs, ils se donnent asseurance de nouveau de ne rien conclure l'un sans l'autre et au gré de l'Empereur par promesse particuliere[3], en toutes les choses importantes et autres points qui concernent la liberté publique, et de ne souffrir pas qu'ils soient molestés contre les lois de l'Empire et l'édit de pacification. Celuy qui sera envoyé de la part du Roy prendra soin de tirer la parolle des Électeurs protestants, affin que S. M. puisse plus efficacement prendre celle des Électeurs catholiques sur ce mesme sujet, et estre comme garend et le depositaire de leur foy.

1. *En Italie* a été rayé.
2. Cette phrase a été rayée.
3. Les mots : *l'un sans l'autre ..... particuliere* ont été rayés.

Ce point est de grande consequence pour fortifier les Électeurs de Saxe et de Brandebourg contre la crainte de la maison d'Austriche.

9. Les Électeurs catholiques nous ont promis de ne pas manquer à ce debvoyr, et mesme d'apporter ce qu'ils pourront pour moderer la rigueur de l'édit sur la restitution des biens ecclésiastiques, et des violences que le conseil de l'Empereur commet souz pretexte de religion, pourveu que le Roy les asseure d'apporter en toute cette conduite un tel temperament, que, sous ombre de conserver l'Estat, les Protestants ne les oppriment, desquels ils redoutent tousjours l'insolence quand ils auront le pouvoir de l'exercer. Mais d'autant que les Protestants feront beaucoup moins d'estime du conseil que le Roy leur donnera de cette reunion avec les Catholiques, s'ils n'esperent de luy quelque secours réel, et que de plus il est vray que l'Empereur et les Électeurs catholiques auront d'autant plus en consideration l'entremise de S. M. qu'ils verront les Protestants estre puissants et capables de se defendre, il est expedient que S. M. leur temoigne de vouloir prendre soin de les mettre en cet estat par ses offices et sa puissance, jusques au point de leur oster la crainte de leur oppression et ruyne.

10. Pour cet effect S. M. leur fera paroistre qu'elle approuve fort l'intention de l'assemblée de Leipsik, et que les deputés des Princes et des villes feront bien de pourvoir à leur defense, et de s'y tenir preparés pour n'estre prevenuz. Que s'ils y veulent contribuer, Sad. M. fournira une somme notable au Roy de Suede, leur en parlant en telle sorte que cela serve à les engager de donner du leur, et ne se pas attendre seulement à la France.

11. Et de plus le Roy considerera, s'il luy plaist, si, pour animer davantage les Électeurs de Saxe et de Brandebourg, il leur fera donner parole de les soustenir par toutes voyes, au cas que l'Empereur les voulust attacquer, s'obligeants aussy de ne point donner leurs suffrages pour l'eslection du Roy des Romains durant la vie de l'Empereur, sans leur donner lieu ny ouverture de pouvoir juger sur qui l'on voudroit porter cette élection.

12. Celuy qui sera envoyé remarquera entre les deputés des villes ceux avec lesquels l'on pourroit tenir une plus seure et utile correspondance pour le service du Roy à l'advenir. Il s'instruira plus certainement qu'il luy sera possible des intentions du Roy de Suede et des Princes protestants sur le sujet de la guerre et de la paix, et de ce qui se passe entre les deux armées, comme aussy du siege de Magdebourg, y ayant grande apparence que les Princes protestants se porteront à defendre cette place qui leur est d'une importance extreme, ce[1] qui donnera du temps au Roy pour accommoder ses affaires et celles de ses amis.

Ce mesme homme pourra passer vers le Roy de Suede selon qu'il sera de besoin, et en ce cas il sembleroit à propos qu'il portast une duplicate de la depesche de M. de Charnassé, et le mesme pouvoir d'agir, si

1. Ce qui suit jusqu'à la fin a été bâtonné.

quelque accident l'avoit empesché de le faire. En quoy il faudroit qu'il usast de cette circonspection, de ne point parler aud. Roy du dessein de reunir les Catholiques et les Protestants, et ne luy rien dire qui le peust destourner de la guerre jusqu'à ce que le Roy jugeast à propos de l'induire à la paix.

## VI.

### Pour l'instruction du sieur de Gournay[1].

Il portera des lettres de creance aux quattre Électeurs catholiques, lesquelles contiendront en substance :

Que le Roy, ayant appris par M. de Léon et plus specialement par le retour du P. Joseph, qu'ils avoient resolu, ensuitte de la diete de Ratisbonne, de tenir une assemblée par leurs deputés à Francfort sur plusieurs sujets concernant le bien et la tranquillité de l'Allemagne, tant en ce qui regarde les affaires du dedans, que celles qui s'estendent à leurs voysins, S. M., continuant les soins qu'elle a pris de leur tesmoigner son affection sincere pour contribuer ce qui despend de son pouvoir à une si louable fin, a jugé à propos d'envoyer vers eux le sieur de Gournay pour leur en renouveller et confirmer les asseurances, comme aussy affin de leur donner part de ce qu'elle n'obmet chose quelconque qui puisse asseurer une bonne paix dans l'Italie, avec dessein que les Princes chrestiens puissent jouir d'une tranquillité parfaite. Sur quoy S. M. les prie de considerer combien il importe qu'ils ayent egard, tant à cause du bien public qu'en la consideration de leur propre interest qui y est conjoint, à ce que l'Empereur retire ses trouppes de l'evesché de Metz, et que le sieur evesque dudit lieu puisse jouir des terres qui en relevent avec la liberté et franchise accoustumée, en quoy S. M. a sujet de prendre part, tant à cause de la jalousie du voysinage que pour la protection qu'elle doit à M. de Mets.

Et sur la fin de la lettre il y aura une creance generale en la personne du sieur de Gournay.

Son instruction luy sera baillée sans estre signée, etc.

Après avoyr veu lesdits Électeurs, il fera savoir promptement au Roy par voye seure et avec bon chiffre ce qu'il luy auront respondu.

Il taschera d'obtenir des lettres d'eux vers leurs deputés qui seront à Francfort, pour traiter avec eux en conformité des intentions du Roy et desdits Électeurs sur les affaires qui y seront proposées.

Il aura une lettre de creance au sieur de Mazan de la part de M. Boutheillier, à ce que ledit sieur de Mazan luy donne cognoissence de ce qu'il pourra scavoyr, et que le sieur de Gournay jugera utile à sa

1. 1631. De la main du secrétaire habituel. Cette note se termine par quelques prescriptions écrites par Bouthillier et relatives à la même mission. Allemagne, VIII, f. 22-23 (nouv. fol.).

negociation, de laquelle il ne s'ouvrira pas aud. sieur de Mazan qu'en termes fort généraux, et sur le sujet des affaires de M. de Mets.

Il faut asseurer M. de Treves que dans peu on lui envoyera sa pension de l'année 1630.

## VII.

### Mémoire pour le sieur de Gournay allant a l'assemblée de Francfort, du 29 janvier 1631[1].

Celuy qui doit aller à Francfort portera des lettres aux Électeurs catholiques. Il pourra prendre pour pretexte public de son voyage, qu'il va pour leur faire entendre le sujet du retour de M. de Léon, et la juste cause qu'ont eu les François de rentrer dans Casal pour prevenir les Espagnols, comme aussy la sincerité dont le Roy a usé, en ayant retiré ses trouppes, invitant sur cela lesd. Électeurs de tenir la main à ce que l'Empereur execute promptement et de bonne foy ce qu'il a promis, et, outre le pretexte, cela fera un bon effect pour fortifier lesd. Électeurs en l'affection qu'ils ont vers S. M.

Il leur declarera que, pour correspondre à cette bienveillance, Sad. M. ne veult obmettre aucune occasion de leur temoigner le soin qu'elle a de leur bien, et qu'ayant sceu par M. de Léon qu'ils avoient dessein de tenir une assemblée à Francfort pour plusieurs sujets concernants le repos de l'Empire, elle avait bien voulu les asseurer de nouveau du desir qu'elle avoit de coopérer de tout son pouvoir à leurs bonnes intentions.

Et pour cet effect elle continuoit de les convier de s'acquerir de plus en plus la confiance et le concours des Protestants pour maintenir la liberté commune, desquels S. M. se promet qu'ils feront le mesme, offrant d'y interposer ses offices.

Qu'elle aggrée l'instance qu'ils luy ont faite par M. de Léon, de s'employer pour la paix d'Alemagne, ce qui pourroit d'autant plus avoyr lieu que celle d'Italie seroit bien executée.

Que Sad. M. a receu un grand contantement de la subsistance de la ligue catholique, qu'elle juge très importante pour l'appuy de la religion et de leurs Estats. Qu'elle sera tousjours fort disposée de contribuer tout ce qui despendra d'elle pour la manutention de cette ligue envers tous et contre tous.

Qu'elle les exhorte tousjours de ne se point engager sous quelque specieux pretexte à favoriser les desseins d'Espagne, soit en ce qui regarde le dedans de l'Alemagne ou le dehors, designant, pour ce qui est du dedans, l'eslection du Roy des Romains, le retranchement des contributions et levée des gents de guerre, et l'usurpation, ou transla-

1. De la main du secrétaire habituel. Le titre et la date ne sont pas de cette main. Allemagne, VIII, fol. 17 (nouv. fol.).

tion des Estats et des biens d'autruy, sur quoy le Roy prendra sujet de les inviter à donner quelque satisfaction aux Protestants pour les unir plus facilement avec eux pour maintenir le bien public.

L'on pourra donner à part une instruction sur ce point pour declarer les moyens de cet accommodement, ce que l'on obmet en ce lieu pour briefveté. Et quant à ce qui regarde le dehors, que le Roy les asseure qu'il est tousjours en la bonne volonté d'employer ses offices et son pouvoir pour affermir la neutralité entr'eux et les Holandoys, approuvant la resolution qu'ils ont prise en la diete de la garder. Et pour ce que S. M. a sceu qu'ils avoient remis à cette assemblée de Francfort d'adviser aux moyens plus propres pour l'establir et la conserver plus exacte qu'auparavant, sad. M. sera bien aise d'estre informée particulierement de ce qu'elle y pourra contribuer de sa part[1], et sur ce sujet il sera utile de toucher ce qui regarde Linghen et Rimberg, ce que l'on pourra estendre plus amplement par une instruction speciale.

Il[2] sera aussy necessaire d'oster aux Électeurs catholiques les soupçons que les Espagnols leur donnent continuellement, que le roi traite avec le Roy d'Engleterre et les autres Protestants pour restablir le Palatin. Et lors que l'ambassadeur d'Angleterre a parlé à Ratisbonne pour faire lever le ban de l'Empire, l'ambassadeur d'Espagne a declaré ausd. Électeurs catholiques qu'ils avoient grand interest que son maistre ne rendist pas les places qu'il tient au bas Palatinat, puisqu'elles servent de barriere pour empescher l'effort que le Roy de France veut faire avec celuy d'Angleterre et les Holandoys pour se jetter sur les terres que tient le duc de Bavière, et qu'il avoit des advis certains d'Angleterre que tant s'en faut que les François feussent eloignés de ce dessein qu'ils en recherchoient les Angloys, dequoy le duc de Baviere et les Électeurs ecclesiastiques qui prennent part à cette affaire, pour ce qu'eux mesmes se sont saisiz de quelques pièces de cette conqueste qui estoient en leur bienseance, ne se sont pas emeuz, ayants egard à ce que nous les avons asseurés que cela n'estoit pas. Et toutefois nous avons descouvert qu'ils tiennent quelque secret agent en Angleterre pour scavoir ce qui s'y passe.

On[3] estime que l'on doibt donner des lettres de creance aux sieurs de Lisle et de Gournay et des instructions de ce que dessus escrites de leur main, par memoires particuliers non signéz et en chiffre ou jarguon s'il se peut.

1. « Sur quoy il sera baillé aud. sieur de Gournay un autre memoire particulier. » Instruction au sieur de Gournay. Février 1631, Allemagne, VIII, f. 30 (nouv. fol.). La fin de la phrase du mémoire n'est pas passée dans l'instruction.

2. Ce paragraphe a été bâtonné et remplacé dans l'instruction par ce qu'on lira à la suite du projet dicté par le P. Joseph.

3. Ce paragraphe, qui a été également bâtonné, n'est pas de la main du secrétaire habituel et n'a pas été écrit en même temps que le reste. Il est, croyons-nous, de la main de Cherré.

Mons. Boutelier envoiera aussi le sieur de la Chapelle au Liege avec les instructions concertées avec le P. Joseph.

S. M.[1] estant advertie que les Espagnols veulent faire croire aux Électeurs catholiques qu'elle traicte avec le Roy d'Angleterre et autres Protestants pour restablir le Palatin en ses Estats, encore que le sieur de Léon les aye assez esclaircis du contraire en la diette de Ratisbonne, led. sieur de Gournay les asseurera de nouveau que S. M. n'est point en cette pensée, que les Anglais n'ont aucun pouvoir d'entreprendre à présent chose quelconque par la voye des armes dans le Palatinat, ce qu'ils ont assez fait cognoistre par les conditions de la paix qu'ils ont faicte avec Espagne, mais, outre ce, S. M., aymant comme Elle fait le duc de Baviere, ne permettra ny consentira jamais qu'il soit entrepris chose quelconque contre ce qui le touche, ayant pour fondement que led. duc et la ligue catholique doibvent estre maintenus pour faire contrepoids à la maison d'Austriche en Allemagne, de maniere que S. M. ne se departira jamais de la bonne intelligence et amitié qu'elle desire entretenir avec lad. ligue et se joindra tousjours en leurs interests, ainsy qu'elle estime estre necessaire pour le bien public.

Led. sieur de Gournay, avant que prendre congé desd. Électeurs, essayera d'obtenir d'eulx des lettres vers leurs deputés qui seront à Francfort pour traicter avec eulx en conformité des intentions de S. M. portées par ses memoires et de celles desd. Électeurs sur les affaires qui y seront proposées.

En particulier, il pourra asseurer l'Électeur de Treves du payement de sa pension pour l'année M VI^c trente, auquel S. M. a desja donné ordre.

L'on donne aud. sieur de Gournay une lettre au sieur de Mazan qui demeure en Hanau, affin qu'il luy donne les informations necessaires pour ayder à l'effet de son voyage, duquel il ne s'ouvrira aud. de Mazan qu'en termes generaux et sur les affaires de M. de Metz, qui serviront aud. sieur de Gournay d'ung second pretexte pour couvrir le veritable sujet de son voyage.

Après avoir veu lesd. Électeurs, il ne manquera pas d'informer particulierement S. M. par voye seure et en chiffre des responses qu'ilz luy feront, affin qu'elle y face telle consideration qu'elle jugera estre à propos pour son service.

## VIII.

### Memoyre pour l'instruction du sieur de Saint-Estienne allant en Allemagne[2].

D'autant que le duc de Bavière a fait advertir que celuy que le Roy

1. C'est la rédaction qui a remplacé les deux § du projet du P. Joseph qui ont été bâtonnés. Allemagne, VIII, f. 23 et suiv. (nouv. fol.).

2. Ce titre a été barré et remplacé par : « Instruction au sieur de Saint-

envoiera vers luy doibt voir en passant les Électeurs de Mayence et de Treves pour oster le soupçon de ce voyage, le sieur de Saint-Estienne prendra pour pretexte parlant ausd. Électeurs, n'estant besoin de se destourner pour voyr celui de Cologne, vers lequel M. de Baviere agira suffisamment, qu'ensuitte de ce qu'ils ont convié le Roy par les lettres qu'ils luy ont escrites pour response de celles que le sieur de Gournay leur a rendues de sa part, d'employer son authorité et entremise pour pacifier les presents mouvements de l'Alemagne, S. M. auroit bien voulu, pour leur temoigner son affection sincere sur ce sujet, et en tous autres qui regarderont le bien public, et le leur en particulier, envoyer le sieur de Saint-Estienne pour apprendre d'eux les moyens qu'ils jugeroient plus convenables pour cet effect, comme en ayant beaucoup plus de cognoissance que sad. M., laquelle apportera volontiers tout ce qui despendra d'elle pour appuier leurs bons conseils. Ce qui se rencontre d'autant plus à propos que, comme elle a sceu depuis peu, M^rs^ les Électeurs ont resolu de tenir au moys prochain à Francfort l'assemblée dont ils avoient pris le projet des Ratisbonne, pour arriver à cette fin.

S'ils luy demandent, ainsy qu'ils feront sans doute, quel est l'advis du Roy, il leur respondra qu'il continue à croyre que leur principal avantage consiste à establir une bonne intelligence entre les Électeurs catholiques et protestants, et de trouver quelque expedient qui leur doit estre mieux cogneu qu'à nul autre, pour terminer ou suspendre leurs diferents pour la restitution de biens d'église, affin de les reunir fortement à la conservation de leur liberté, contre les entreprises manifestes de ceux qui temoignent par leurs actions avoyr dessein de les opprimer.

Sur quoy ils ne manqueront d'alleguer que ce qui les presse le plus est le Roy de Suede, qui menace la Religion et l'Estat, ils se plaindront de l'alliance du Roy avec luy, et de l'argent qu'on luy donne pour leur faire la guerre. Le sieur de Saint-Estienne leur dira que, tandis que le Roy a eu lieu de croire que l'Empereur se porteroit à des conditions raisonnables de paix, il n'a rien conclud avec le Roy de Suede, ce qui se verifie par le temps du traité, qui n'a esté fait que sur la fin de Janvier, auquel temps l'Empereur a refusé l'investiture contre toute raison et encores à l'heure presente l'on ne scait pas certainement s'il l'aura deslivrée. Et ensuite il sera facile au sieur de Saint-Estienne, selon un brief memoyre qui luy sera donné sur ce sujet, de leur faire remarquer les longueurs affectées et les temoignages de mauvaise foy qui paraissent au procedé de l'Empereur par l'induction d'Espagne et au contraire la sincerité des actions du Roy, que les ministres de l'Empereur en Italie

Estienne, le roy l'envoyant en Allemagne pour affaires concernant son service. » Cette correction est d'une autre main. Au bas du premier fol., on lit d'une écriture de scribe : Enregistré. Le mémoire est de la main du secrétaire habituel et n'a subi que de très rares et insignifiantes corrections que nous n'avons pas reproduites. Allemagne, VIII, fol. 74 et suiv. (nouv. fol.).

ont esté contraints d'advouer et de publier et mesme en ont escrit en ces termes ausd. Électeurs.

A quoy il adjoustera que l'assistance que le Roy donne au Roy de Suede de quelque argent est de nulle consideration, à l'egard de l'utilité que l'accès qu'il a vers led. Roy peut apporter pour reduire les choses à quelque bon accomodement, dans lequel lesd. Électeurs doivent considerer combien il leur importe de se joindre avec S. M. pour ne pas perdre l'occasion, en appaisant les troubles presents, d'abbaisser l'excessive puissance de la maison d'Austriche, et de luy oster le moyen de faire que la paix faite à leur mode serve, selon leur intention, d'un parfait establissement de leur monarchie, et d'un joug perpetuel sur tous les princes d'Alemagne : en quoy S. M. pour sa part est tenue de prendre garde, tant pour l'amitié qu'elle leur porte que pour son interest.

Ce que lesd. Électeurs diront estre raisonnable, et qu'il ne manqueront pas d'y avoir l'œil, qu'ils supplient le Roy de s'en fier en eux, et que cependant il fasse retirer le Roy de Suede, et de plus il pourra estre qu'ils demanderont au sieur de Saint-Estienne en quelle sorte il semble à S. M. qu'ils puissent obtenir cette fin d'une paix asseurée, sur quoy il leur dira que le Roy, se remettant à leur prudence, se contente de leur désigner le mal, estimant que le meilleur remede en tous evenements sera cette reunion qu'il a plusieurs fois conseillée, entre les Électeurs catholiques et protestants et que le Roy, pour temoigner qu'il n'y veut obmettre aucun soin après avoyr receu leurs bons advis, luy a commandé d'aller trouver le duc de Baviere, et de voyr aussy l'Électeur de Saxe, pour haster et faciliter cette affaire. Sur quoy ledit sieur de Saint-Estienne les priera de leur (*sic*) dire s'il ne peut pas asseurer de leur part, au nom du Roy, le duc de Saxe de leur bonne disposition pour un si louable dessein, sans entrer avec eux en sorte auccune sur le particulier traité entre Baviere et Saxe. Que si d'eux mesmes ils proposent qu'il seroit bon de passer quelque forme d'articles entr'eux et les Électeurs protestants, soit sur le sujet des biens d'Eglise ou des affaires politiques en l'objet de leur mutuelle conservation, le sieur de Saint-Estienne dira qu'en ce qu'il leur plaira luy communiquer, il a charge d'employer le nom et l'authorité de son maistre, pour porter et advancer, autant qu'il luy sera possible, ce qu'ils jugeront pour le mieux, ce qui n'empeschera pas toutefois qu'il ne demeure exactement dans ses ordres.

Il faut qu'en passant chez l'Électeur de Treves, qui est son droit chemin, et qu'il ne peut obmettre sans l'offenser, après la grande confiance qu'on luy a montrée, il l'asseure qu'il sera bien tost payé de sa pension.

Le sieur de Saint-Estienne yra de Mayence trouver le duc de Baviere et, après l'avoyr asseuré de l'entiere affection et confiance du Roy, il luy dira que, selon que par deça on a fait entendre au sieur Kuthener, S. M. juge à propos que luy et M. le duc de Saxe, comme les chefs des deux partis, fassent un traité sous des conditions raisonnables, qui puissent leur donner seureté l'un de l'autre, et à leurs amis par leur moyen, à

quoy Sad. M. offre volontiers son entremise, et luy a commandé d'agir en son nom vers l'Électeur de Saxe, pour luy faire aggreer les articles suivants, si son A. de Baviere les approuve, selon qu'ils sont icy representés en substance pour y adjouster les termes qu'il trouverront plus convenables, et y observer les formes ordinaires entr'eux.

1. Lesd. ducs apporteront de bonne foy ce qui despendra d'eux pour accorder le different entre les Catholiques et les Protestants sur la restitution des biens d'Eglise.

2. Lesd. ducs ne se feront point la guerre, et n'assisteront en aucune sorte ceux qui voudroient molester leurs personnes et leurs Estats sous quelque pretexte que ce soit.

3. Si l'un desd. ducs est attacqué par qui que ce puisse estre contre les lois et immunités de l'Empire, l'autre, en estant adverty de sa part, sera tenu sans delay de le deffendre et d'employer en sa faveur ses offices, et mesme ses forces et gents de guerre jusqu'au nombre dont il sera convenu entr'eux.

4. Lesd. ducs promettront l'un à l'autre de contribuer ce qu'ils pourront pour faire que les amis de l'un n'offencent point l'autre, ny ses amis, mais plustost qu'ils les assisteront.

5. Lesd. ducs se prometteront respectivement entr'eux une sincere correspondance et union pour la conservation des droits et immunités de l'Empire, et d'en entreprendre la defense selon qu'il convient à leur dignité Electorale.

6. Le duc de Saxe promettra au duc de Baviere de consentir et appuyer la continuation de la dignité electorale en la maison de Bavière.

Le duc de Baviere promettra pareillement au duc de Saxe d'appuyer autant qu'il en seroit besoin la continuation de la dignité electorale en la maison et en la presente lignée de Saxe[1].

Le sieur de Saint-Estienne prendra garde que, si led. duc de Baviere vouloit inserer des paroles ou des articles avec inégalité des avantages qui doivent estre conservés entre les deux traitans, il luy en remonstrera la consequence, et que l'estat present des affaires veut que l'on convienne sincerement de part et d'autre en des conditions equitables, ostant les difficultés, qui par le seul retardement destruiroient cet ouvrage si necessaire.

Le sieur de Saint-Estienne, auparavant que d'aller vers le duc de Saxe, sçaura distinctement du duc de Baviere ce qu'il veut accorder, et en quelle maniere il desire que la convention soit faite : ou par une entreveue et promesse verbale desd. ducs, se donnant la foy l'un à l'autre, la deposant entre les mains du Roy en la presence[2] dudit sieur de Saint-Estienne, ou eux deux ensemble, ou à part, ou bien en envoyant de

1. « Ces deux derniers articles ne doivent estre declarés au duc de Saxe qu'on ne le voye entierement resolu de se joindre à l'amitié et aux interests de Baviere. » Addition marginale de la même main.

2. Correction d'une autre main : *personne*.

leurs confidents l'un vers l'autre, avec pleine puissance de traiter et signer, y observant tousjours cette intervention du depost de leur foi en la personne[1] du Roy par escrit, ou de vive voix donnée aud. sieur de Saint-Estienne, ou par la seule promesse et convention desd. ducs donnée l'un à l'autre par l'entremise dud. sieur de Saint-Estienne, ce qui seroit le dernier et plus bas degré, duquel il seroit mieux de se contanter que de ne rien faire du tout, au cas qu'il y eust de la peine d'introduire entr'eux dès l'abord une parfaite confiance.

Quand au duc de Virtemberg et autres princes et villes du party protestant proches de la Baviere, comme sont specialement Ulme et Nuremberg, le sieur de Saint-Estienne remonstrera aud. duc combien il importe pour le bien public et le sien qu'il ne se rende point executeur des rigueurs de la maison d'Austriche, qui en prend le profit pour soy, et en jette la haine sur luy, et qu'encores que l'Empereur le voulust convier par l'esperance de luy faire trouver ses avantages dans l'oppression de ses voysins, en luy faisant part des despouilles, le Roy l'estime trop juste, genereux et prudent pour s'esmouvoyr par des apparances si captieuses, estant facile à comprendre que, toutes choses ayant à retourner en leur premier estat, il ne luy en reviendroit que de la despence et de l'inimitié, dont l'Empereur auroit retiré cependant cet avantage, d'avoyr fait ses affaires et mis sous ses pieds les Protestants, vers lesquels le Roy presentement s'employe avec grand soin pour faire qu'ils desistent d'apporter du dommage, ny mesme de donner jalousie aux Catholiques, mais que plustost, demeurants sur leurs armes, ils se tiennent prests de se joindre avec eux pour empescher que la maison d'Austriche n'entreprenne sur leur liberté.

Et d'autant que le duc de Baviere respondra sans doubte qu'il sera bien difficile de retenir des armées si proches et poussées jusques à present par des mouvements si contraires, le sieur de Saint-Estienne luy dira que c'est pour cela qu'il faut commancer de bonne heure à rallentir les esprits, que, comme la chaleur d'un party ruine l'autre, l'exemple de la modération des plus sages et des plus puissants, comme est le duc de B., servira de beaucoup pour rappeller à leur debvoir ses voysins protestants, qui recevront avec autant de joye dans leur faiblesse les effects de cette bonne intelligence, dans laquelle ils trouvent leur salut, qu'ils auront crainte d'attirer sur eux de gayeté de cœur des forces ausquelles ils ne peuvent resister, à quoy peut servir de beaucoup l'entremise d'un tiers, qui ait les qualités que l'on rencontre en la personne du Roy, pour rabbatre les coups et pour dissiper les nuages des deffiances, envies, vengeances et autres passions diverses qui troublent le repos public.

Sur quoy il est grandement à considerer que, quoy que l'on puisse dire, il sera impossible de persuader au duc de Baviere d'entretenir les trouppes de la ligue catholique sur les terres de ceux dont elle despend;

1. Correction d'une autre écriture : *entre les mains*.

il faut donc qu'elles vivent sur les Protestants, et, s'ils ne le veulent souffrir, ils viendront aux mains. Maintenant ils l'endurent et l'armée de Tilly ruyne les princes et les villes de la haute et basse Saxe, hormis celles qui appartiennent à l'Électeur, qu'ils flattent pour un temps, de quoy il arrivera ou que tous les Protestants periront sans resistance, ou qu'ils seront contraints d'entrer en une guerre ouverte, et former un corps d'armée de trouppes qu'ils ont assemblé chascun en son pais, ce qui est raisonnable et necessaire, si l'on ne peut reduire les choses en un meilleur estat, comme il s'ensuit, de quoy l'on ne peut recevoyr qu'un grand avantage, quand mesme l'on ne feroit que le proposer aux chefs des deux partis, pour y disposer peu à peu les affaires et les conduire au but que le Roy pretend, de rejeter le fardeau sur les terres de l'Empereur, et acquerir la bienveillance des princes de l'Alemagne, en procurant le soulagement de leurs maux.

Il est raisonnable, pour venir aux termes d'accord, que chascun retire et contienne ses trouppes dans ses terres. Et, pour ce qu'outre celles que les princes catholiques ont levées depuis peu pour la defense de leur pais, à ce qu'ils disent, ils ont de longtemps un corps formé, qui est proprement l'armée de la ligue catholique, soldoyée aux fraiz commun de ceux qui y entrent, mais qui toutefois, pour la plus grande part, a vescu des contributions des Protestants, il sera difficile d'empescher, quand mesme le duc de Baviere voudroit y apporter de l'ordre, que cette armée ne continue le train qu'elle a commancé, en quoy l'on pourroit pour cette heure user de ce temperament, de ne point molester les terres des Princes et des villes principales, et disperser les gents de guerre en divers lieux, comme ils estoient il y a un an, ce qui diminueroit la crainte et le dommage, et cependant le gros de l'armée de l'Empereur yra dans ses pais hereditaires pour les deffendre.

Or, encores qu'il ne despende pas du Roy de disposer en cette sorte des trouppes d'autruy, toutefois cette ouverture ne sera pas inutile pour faire voyr au duc de Baviere que le Roy cognoit bien qu'il n'est pas impossible d'espargner les terres des Protestants sans faire tort à la ligue catholique, et que l'on peut remedier à la confusion et au desordre, dans lequel jusques à cette heure les gents de l'Empereur ont saccagé l'Alemagne, qui ont mis les Catholiques mesme en tel estat, qu'après les avoyr laissé vivre quelque temps aux despends des Protestants, ils ont esté sur le point d'estre devorés eux mesmes, à quoy ils les reduiront de rechef plus dangereusement qu'auparavant, s'ils ne se servent des moyens que le Roy leur presente.

Le sieur de St-Estienne attendra quelque temps pres le duc de Baviere les lettres que le sieur de Lisle luy doit escrire, pour l'informer de ce qu'il aura fait vers le duc Jules Federich, administrateur du duché de Virtemberg, dont il fera part au duc de Baviere, et le conviera d'entrer en une bonne amitié et intelligence avec led. administrateur selon ce que dessus, et ensuite il fera entendre par voye seure aud. administrateur la resolution qu'aura prise led. duc de Baviere, affin qu'il s'y conforme.

Que, si led. duc de Baviere juge estre necessaire d'employer et de tenir quelqu'un sur les lieux de la part du Roy pour lier et affermir cet accord, le sieur de Saint-Estienne ne s'y arrestera pas, estant besoin qu'il passe en Saxe, mais il donnera advis au Roy en diligence pour y apporter l'ordre que S. M. jugera convenable.

Le sieur de Saint-Estienne, estant arrivé près le duc de Saxe, apprendra du sieur de Lisle en quelle disposition il est, pour mieux commancer sa negociation, en laquelle il conservera soigneusement les avantages raisonnables du duc de Baviere, tant en la substance qu'en la maniere du traité, et ne s'advancera à declarer ses intentions que selon l'ordre et avec les circonstances qu'il luy aura prescrits, sans en laisser rien penetrer au sieur de Lisle, ny à autre quelconque. Que s'il scavoit certainement que le sieur de Lisle seroit retenu par quelque accident de longue maladie ou autrement, il ne laissera pas d'agir vers le duc de Saxe, selon cette presente instruction.

Si les Électeurs assistent en personne à la diete de Francfort, et que le duc de Saxe ne s'y trouve pas, le sieur de Saint-Estienne suppliera le duc de Baviere de prendre soin que les affaires ne s'y passent point au desavantage des desseins du Roy, qui ne regardera que le bien dud. duc et de ses amis.

A son retour de Saxe, il reviendra trouver le duc de Baviere et, si la diete dure encores, il s'y rendra, si led. duc le juge à propos, pour confirmer de plus en plus les choses selon la fin portée par ses instructions, dont après il viendra rendre conte au Roy.

Faict à Saint-Germain en Laye, le x^e^ jour de juillet 1631[1].

## IX.

### Arcus[2] triumphalis fratri Josepho capucino, legato cardinalis de Richelieu extructus.

Fratri Josepho, ex pio capucinorum ordine viro[3] impio, theologo Lutherano, simulata patientia juramento infandas culpas non tam audienti quam audenti[4], seraphici patris filio demoniaco, stigmatibus[5] sed in faciem dandis dignissimo, religioso amictu irreligiosam animam tegenti, quod, arcibus in Alpinum populum proditorie paratis, imperanti sacer-

1. Cette indication a été ajoutée par la même main qui a écrit le titre définitif.
2. Arch. des Aff. étr. Venise 49. Nous n'avons trouvé qu'une copie ms. très défectueuse de cette satire, qu'O. Heyne qualifie à tort de poésie et dont il a eu sous les yeux un exemplaire imprimé à Venise en 1630 (*Op. laud.* 104, n. 1). On peut, à cause de sa rareté, la considérer comme inédite.
3. Ms. *vio.*
4. Jeu de mots faisant allusion à la confession.
5. Les stigmates de saint François.

doti[1] sacerdos comes, de claustris ad castra traductus, aras fœderaverit, bellum innuerit, flammeo spiritu flammas auxerit, turbas, rebelliones, rapinas, scelera galeatus, ocreatus, cruentus persuaserit, Gallos[2] onager ad pugnam excitav[er]it, justum principem injuste opprimere docuerit, ad Romæ totiusque Italiæ interitum viam straverit, orbis universus furcam hanc in triumphalem arcum erexit. Benemerenti funis detractus femori[3] laqueum collo dabit[4].

DIEGERTICON[5] AD ITALIAM.

Quando inter arma trepidi mutescunt cygni, argutulus aliquis inter cygnos gemet (?)[6] anser[7], nam, Gallis in Capitolium involantibus, animosiores fuere anseres quam cygni.

Expergescere, Italia! jam pro foribus Gallus clangit ac de summis Alpibus Capitolio minatur in septem colles, vibrandum Alpinas inter nives auditur fulmen. Justis omnibus minatur qui unum injuste opprimit et liberum asservit[8]. Mantuæ princeps[9], commoda speras hæc arma? falleris, nemo oppressos liberat qui liberos opprimit. Invenit hostis honestum mancipandæ Italiæ[10] titulum : libertatem[11]. Plane hoc deerat malis suis ut servitutem vocaret beneficium[12]. Possunt tamen (?) religiosa dici arma quia[13] (?) religiosi armatos ducunt et in[ti]tulati (?) sanctæ Ecclesiæ speculatores evadunt. Sacrilega sunt arma contra (?), sacra tractante manu. Semper Vaticano timendi vates armati. Miles mithræ[14] imperat cum mithra militibus imperat.

Parum enim mithra Galliæ[15] imperare nisi et cucullo[16] Gallia serviat,

1. Richelieu.
2. Vieux jeu de mots sur le double sens de *gallus :* coq et français. L'âne a excité les coqs (les Français) au combat.
3. Ms. *fœmori.*
4. La corde qui ceint ses reins servira à le pendre.
5. Exhortation. Διεγερτικός, διεγείρω, διέγερσις.
6. Ms. *gingriet.*
7. Ms. *ancer.*
8. Ms. *asseret.*
9. Ms. *Mantua principem.*
10. Ms. *mancipanda Italia.*
11. Ms. *libertate.*
12. Ms. *servitute vocares.* Il ne manquait plus aux maux de l'Italie que d'appeler la servitude un bienfait.
13. Peut-être *contra* (*contra armatos*).
14. Ms. *Mithra.* C'est en réalité le soldat qui commande à la mitre, c'est-à-dire au pontife, quand la mitre commande aux soldats (?). En d'autres termes, un prêtre et, dans l'espèce, un cardinal ne peuvent commander des soldats sans s'y asservir, sans épouser leurs passions, leur brutalité, leur violence, sans abaisser devant eux la dignité du sacerdoce.
15. Ms. *Gallia.*
16. Ms. *Curullo.* Ce n'est pas assez que la France obéisse à la mitre (au chapeau d'un cardinal), il faut encore qu'elle obéisse au capuchon (d'un moine).

quippe ne minus religiosi gallorum ducum sint consules quam duces[1]. Videris stygmaticum[2] claustri alumnum a claustro ad castra desultantem inter cataphractos nudum ocreis prophanare pedem[3] et sacro lacerna[4] cinere bellicos ignes fovere.

Diceres de tam pio amictu nil impio convenire præter funem[5] cum etiam Germanorum principum[6] perduellium manus irritat[7] et astute consulenti præsuli[8] cædium et rapinarum pangit oracula... videlicet[9]... præsul consulem a regulari servitute (?), consul præsulem ab irregulari sacrilegio absolvit[10].

Hic illi ornando capiti purpuram pollicetur, huic ille[11] tegendo sceleri cucullum[12] præbet. Ita qui[13] Davidica cythara armati Saülis demonem compescere deberet, infanda voce demonem ingerit Saüli. Et miraris tot pestes[14] ingruere cum arce devota manus arma præbent[15] ac divis placandis obstricti irritaverunt[16] Divos!

Agite jam, liberi principes, laboranti Italiæ[17] succurrite, etenim[18] Gallica ab tabe non convalescet nisi gallum Æsculapio mactetis[19]. Quid dissimulas, Hadriæ regina? jam dudum oblita leonem quoque tuum[20] a Gallo fugari! Sororem qui spoliant[21] te ornabunt? Justus omnino

1. Des moines sont en même temps les inspirateurs des chefs et les chefs, ils sont à la fois le conseil et le bras (?).

2. Nouvelle allusion aux stigmates.

3. Est-il besoin de rappeler que les capucins étaient déchaussés?

4. On peut lire aussi *lucerna*, mais avec *lacerna* on arrive plus facilement à un sens : couver dans un manteau sacré les cendres de la guerre.

5. Rien d'un si pieux habit ne convient à l'impie que la corde [pour le pendre].

6. Ms. *Germanum principem*. La correction que nous avons adoptée nous a paru préférable à *Germani principis* qu'il aurait fallu appliquer à l'Empereur. Or l'Empereur est toujours désigné par le titre de *Caesar*.

7. Ms. *Irrita*.

8. Richelieu.

9. Ces lacunes sont dans le texte.

10. Le cardinal (*praesul*) a dispensé son conseiller de l'observation de la règle monastique, le conseiller a absous le cardinal de son sacrilège.

11. Ms. *Illi*.

12. Ms. *Curullum*. L'un (le cardinal) promet à l'autre la pourpre pour orner sa tête, l'autre prête au premier son capuchon pour cacher son crime.

13. Ms. *Itaque*.

14. Ms. *Pestos*.

15. Ms. *Probant*.

16. Ms. *Irritavit*.

17. Ms. *Italia*.

18. Ms. *Et*.

19. On sacrifiait des coqs à Esculape. Toujours le même jeu de mots sur le double sens de *gallus*.

20. Le lion de saint Marc.

21. *Spoliat*.

esset. Audi, Hispania, sterniti hac tua virtuti seges[1]. Gallum Torquatus occidit ac gladio Hispanico, gladio acri (?)[2] torquati non deerunt.

Cum tuum, Auguste Cæsar, per Galliæ[3] viscera percurrerit ferrum, in Galli visceribus, auspice victoria[4], gemmam asserum inveniri, hanc tuæ coronæ insere[5].

Tu vero, magne orbis[6] pater, Urbane, Urbi caveto, Gallum Petrus non vidit quin amare fleverit ac foras acciverit[7], a tuis apibus[8] omen cape, solum de floribus lilium odere apes noxam expertæ[9]. Age denique, Saturnia Iuno, virulenta, ut reseret lilia Saturnus tuus falcem tenet.

1. Nous n'avons pu tirer un sens du passage : *Justus-seges*.
2. Ms. *Gladios asser*. Il y a là une allusion à la victoire de Manlius Torquatus sur le Gaulois, mais nous n'en saisissons pas l'à-propos.
3. Ms. *Gallia*.
4. Ms. *Victoriae*.
5. Place cette pierre précieuse à ta couronne ; mais nous ne savons quelle pierre, probablement fabuleuse, l'auteur a désignée par les mots *gemma asserum* (*Anserum ?*).
6. *Urbis* serait peut-être préférable.
7. Allusion au reniement de saint Pierre.
8. Urbain VIII (Barberini) avait pour armes des abeilles.
9. Ms. *Experta*.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

## EXAMEN DES DROITS DE CHARLES VIII

### SUR LE ROYAUME DE NAPLES.

Lorsque Charles VIII, roi de France, jeune encore[1], se décida à faire la conquête du royaume de Naples, ce vaste et riche territoire constituait un des plus beaux fiefs de l'Église romaine : c'était, dans la vérité réelle des termes, un des projets les plus dignes de l'ambition d'un roi de France, mais les moins conformes aux immuables règles de la politique internationale. Naples, d'un autre côté, avait pour Rome une importance toute spéciale, en ce que, couvrant tout le midi de l'Italie, il formait un rempart indispensable contre les

1. Charles VIII n'était que le second fils de Louis XI, mais l'aîné, Joachim, né au château de Genappe en Brabant, comme sa sœur la dame de Beaujeu, mourut fort jeune dans cette résidence et fut enseveli non loin de là, dans l'église de Notre-Dame de Hal. On est tout surpris de découvrir dans ce modeste temple, en face de la chapelle de la Madone, la tombe bien ignorée d'un dauphin de France, que le marbre représente endormi, avec ces simples mots pour épitaphe :

HIC JACET JOACHIMUS GALLIAE
DELPHINUS, LUDOVICI FILIUS
QUI OBIIT CIRCA ANNUM M CCCCLX.

Voici, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale (fonds fr., 1542, Saint-Germain), le portrait de Charles VIII, tracé par Barthélemy Coclès, physionomiste italien, d'après des renseignements qu'il avait reçus d'un de ses amis : « Charles VIII avait la tête grosse et le nez excessivement aquilin et grand, les lèvres un peu plates, le menton rond avec une petite fosse, les yeux grands et sortant au dehors, le col trop court et non assez roide, la poitrine et le dos larges, les flancs assez pleins, le ventre charnu, le siège de bonne largeur, mais les cuisses et les jambes fort frêles, quoique bien longues, d'où ce philosophe convenait que ce corps était composé de matière catharreuse. Au reste, il était de petite taille, c'est pourquoi le surnom de *Petit-Roi* lui demeura dans les âges suivants. Les Italiens l'appelaient par mépris *Cabezzucco*, c'est-à-dire têtu, faisant allusion à sa grosse tête et à son opiniâtreté.

« Ceux qui le vouloient louer lui donnoient cette devise : *Major in exiguo regnabat corpore virtus.* »

Mahométans; on se rappelle qu'ils s'emparèrent d'Otrante sous Ferdinand et que cette ville ne fut reprise que grâce à la valeur d'Alphonse, fils de Ferdinand.

Les papes devaient donc agir avec la plus excessive prudence dans l'octroi du fief napolitain. Un feudataire, de caractère faible et sans énergie, les exposait à tous les dangers d'une invasion musulmane qui les menaçait à chaque instant; un feudataire trop puissant pouvait aller jusqu'à exposer la sécurité du souverain pontife dans Rome même et l'un et l'autre du reste pouvaient faire surgir des intérêts nuisibles aux intérêts napolitains. *Quo circa majora*, — dit le pape dans la bulle d'investiture de 1265, — *in quibus majus periculum formidatur*, *major est cauthelæ discretio adhibenda*, et la bulle défend l'accession au trône de Naples de tout souverain trop puissant, tel que l'empereur et le roi de Lombardie[1], et ordonne la déchéance de toute reine de Naples qui épouserait un chef d'État de ce rang. Ce n'est certainement pas cette haute et sage politique que Charles VIII consulta avant de décider l'exécution de son projet, tellement gigantesque, que plus d'un Français hardi et courageux regardait comme inexécutable.

Pour se rendre compte de la valeur des droits que Charles VIII voulait exercer sur le trône de Naples, il faut nécessairement remonter à l'origine de ces droits et suivre leur transmission jusqu'à l'invasion de 1494.

Nous ne connaissons aucune source imprimée datant de l'époque; l'art typographique, encore à ses débuts, ne s'introduisit à Naples qu'en 1471[2] et ne nous a laissé aucun document à consulter sur la matière. La question fut cependant vivement discutée, tant en Italie qu'en France, surtout dans les régions officielles. Dès 1491, Charles VIII avait chargé Léonard Baronnat, maitre des Comptes, de rédiger un mémoire sur l'affaire; Godefroy, dans son *Histoire de Charles VIII*, nous a conservé le texte de ce document, sous le titre

1. Cfr. *Ann. Jur. Pontif.*, livr. 180, col. 896. — En 1346, Charles IV, se portant candidat à la couronne impériale, promit de ne jamais occuper et prendre Rome et les autres domaines du saint-siège. Le serment que fit Wenceslas à Grégoire XI, en 1376, est conçu dans les mêmes termes. Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. II, p. 156, 167 et 588.

2. Et non en 1474, comme on l'a dit. Sixte Russinger établit ses presses à Naples en 1471 et elles produisirent des volumes qui valent aujourd'hui leur poids en or. Des évêchés et d'autres dignités ecclésiastiques furent en vain offerts à ce vénérable prêtre, comme récompense des éminents services qu'il avait rendus; mais, aussi modeste que méritant, il retourna dans sa patrie terminer dans la retraite une carrière qui n'obtint jamais de statue, même dans ce siècle qui en a déjà tant élevé.

de *Traité des droits de Charles VIII aux royaumes de Naples, Sicile et Aragon.*

D'un autre côté, les Bénédictins, dans l'*Art de vérifier les dates*, ont recherché les passages épars dans les historiens et ils les ont groupés dans un ensemble savant et complet qui élucide bien des doutes.

Voilà des éléments à peu près suffisants pour connaître l'opinion française et les motifs sur lesquels elle s'appuyait.

Mais l'opinion italienne? Car qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son.

Nous avons eu la chance de mettre la main, à Naples même, sur une copie manuscrite de 16 feuillets petit in-folio, remontant d'après l'écriture au XVIIIe siècle, et reproduisant un mémoire précieux du XVe siècle; il porte pour titre :

*Jura Regum Aragonum in Regno Siciliae Scripta manu mei V. J. D. Abbatis Ferdinandi Apicellæ*[1] *quondam Regy Consiliarij Joannis*

1. La famille des Apicella, une des nobles et anciennes d'Italie, est encore fort répandue à Naples et dans les environs. Nous y rencontrons en effet Alfonzo Apicella, de l'illustre famille de Quaranta; l'abbé Lorenzo Apicella, directeur des sourds-muets à Naples; l'abbé Stefano Apicella, curé de Cava dei Tirroni. Nous sommes heureux de pouvoir remercier ces messieurs et MM. Frédéric Quaranta, l'abbé D. Silvano di Stefano de l'abbaye de la Trinité et Matteo Camera d'Amalfi, historien auquel ses écrits ont fait une juste réputation, des détails qu'ils ont bien voulu nous transmettre. Il en résulte d'abord que Bernardin Apicella fut créé conseiller royal en 1479 : c'est, à ne pas en douter, le rédacteur primitif des *Jura*, dont l'œuvre se sera conservée parmi ses descendants.

La famille de Jean-Baptiste Apicella, conseiller royal, que mentionne le titre de notre manuscrit, remontait à la fin du XIVe siècle. D'après des documents authentiques produits par Bernardin Apicella jeune, aussi conseiller royal, elle tirait son origine de Jean et Bernardin Apicella qui, en récompense de leur éclatant dévouement, reçurent, en 1378, de la reine Jeanne Ire un diplôme dans lequel « praedictos caeterosque omnes eorum legitimos descendentes natos huc iam, et nascituros, non solum inter Regios familiares ac Regalis hospitii domesticos, Patritiosque Scalenses ascitos, cunctosque declaravit, potituros et gavisuros in perpetuum omnibus honoribus, favoribus, privilegiis, immunitatibus, praerogativis, et gratiis, quibus alii Regii familiares, et domestici, nobilesque actualiter potiebantur et gaudebant; verumetiam speciali gratia illis, cunctisque eorum descendentibus elargita fuit, ut pro quavi causa, sive civili sive criminali, vel mixta, non debeant a quolibet tribunali molestari, sed tantum coram Reginali Majestate : vel magno Senescalto eis competenti Judice deputato, conveniri. »

Jean-Baptiste épousa Cécile Valmeria, issue d'une famille noble et ancienne de Florence. Jurisconsulte distingué, il devint conseiller royal en 1628 et mourut le 13 janvier 1637. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Fabius et Ferdinand. Fabius fut créé juge par Philippe IV, et Ferdinand, que notre manus-

*Baptistae fil. anno domini* 1647 *die* 29 *Aplis quae Jura fuerunt mihi impronta datae a Josepho Corcione V. J. D. Jesus Maria Joseph.*

Il résulte des premières lignes de ce Mémoire qu'il a été rédigé par ordre du roi : « Jussit nobis Majestas tua, Serenissime ac Invitissime Rex, ut veteres libros et historias diligentius et maturius inspiceremus et jura tua atque praedecessorum tuorum regum in regni Siciliæ scriptorum defectu et antiquitatis tenebris obfuscata et pene oblivioni tradita, in lucem reduceremus. »

La pièce n'est pas datée, mais la date ne saurait faire doute d'après le texte, dans lequel nous lisons que les rois d'Aragon, à ce moment, possédaient Naples depuis 55 ans. Or, Ferdinand étant entré à Naples en 1442, le Mémoire a été rédigé en 1497, juste l'année du couronnement de Frédéric III, le roi infortuné qui alla mourir à Tours sept ans après[1].

Quant à la question que nous abordons, voici ce que dit Baronnat :

« Pour l'élucidation et claire connaissance du droit qu'a le roy nostre sire au royaume de Sicile (il entend ainsi parler du royaume de Naples) est à supposer et sçavoir que l'empereur Frédéric, qui tenait le royaume de Sicile de l'Église romaine, fut privé d'iceluy par le pape Innocent IV au concile de Lyon et revint ledit royaume à mains de ladite Église romaine, et declara ledit pape Innocent qu'il voulait pourvoir dudit royaume par le conseil des cardinaux[2], ainsi

crit qualifie d'abbé et de docteur dans les deux droits, fut élevé à la dignité épiscopale par le pape Innocent X en 1650.

1. Voici pour la matière que nous traitons les principales sources imprimées à consulter :

1° *Chronicon Suessanum.*

2° *Chronicon* de Domenico da Gravina.

3° Les poèmes de Boezio di Rainaldo, d'Antonio di Boezio, de Nicolò Ciminello da Bazzano.

4° Les écrits de Campano, di Grifio et de Simonetta sur Braccio da Montone, sur les guerres napolitaines, la première moitié du XVe siècle.

5° *Chronicon Neritinum.*

6° *Annales de rebus Tarentinis* de Crassullo.

7° Les chroniques et les généalogies de la descendance de Charles Ier d'Anjou.

8° *Annales* et *Historia regni utriusque Siciliae* de Buonicontro.

9° *Cronica Napolitana* ordinairement attribuée à un Giovanni Villani.

10° *Diurnali* du duc de Monteleone.

M. B. Capasso donne une analyse détaillée de ces publications dans l'*Arch. Stor. per le province Napoletane*, t. I, IV, p. 581.

Pour les sources inédites, voir p. 602.

2. Le droit canonique exigeait le consentement unanime des cardinaux pour accorder une investiture. (*An. Jur. Pontif.*, livr. 104, col. 350.)

qu'il est textuellement contenu au chapitre *Ad Apostolicae*, *de Judiciis*, *in-6*. » Et pour qu'il ne reste aucun doute sur sa pensée, Baronnat ajoute deux lignes plus loin : « Le pape Clément IV, en accomplissant ce qui avait été commencé par ledit Urbain, DONNA ET BAILLA ledit royaume de Sicile, avec le domaine, la seigneurie et les appartenances d'iceluy à perpétuel héritage à monseigneur Charles, comte d'Anjou..... »

D'après ce texte du rapport officiel, le pape Clément IV aurait tout simplement transféré à Charles Ier, duc d'Anjou, la souveraineté du royaume de Naples, entière, sans réserve ni restriction; les mots *in feudum* y sont soigneusement évités. Or, la bulle originale de 1265, — la charte constitutionnelle, comme nous aurions dit dans notre jeunesse, — porte en termes formels : « Tibi in feudum perpetuo, tuisque hæredibus ex te legitime descendentibus..... investierunt... in feudum vobis vestrisque hæredibus ex vobis legitime, sicut infra dicetur, descendentibus. »

Charles VIII s'inquiétait du reste fort peu de ce que le royaume de Naples fût un fief de l'Église[1].

Sur cette erreur, il s'en greffe une autre tout aussi étrange, quand on a les documents de la question sous les yeux : non seulement l'octroi de Clément IV n'aurait pas compris un fief, mais une souveraineté complète, mais cette souveraineté aurait été conférée non pas à Charles, comte d'Anjou et de Provence, mais à la maison d'Anjou, dans la personne de Charles; c'est ce que dit encore M. de Cherrier, dans son *Histoire de Charles VIII*[2].

Rien de pareil ne se lit dans la bulle constitutive de 1265; elle est adressée tout entière à Charles Ier, comte d'Anjou et de Provence, à lui personnellement, — *personalis*, *comme nous allons le voir*, — sans que la maison d'Anjou y soit mentionnée une seule fois, à un titre quelconque. La maison d'Anjou n'avait donc alors aucun droit sur le royaume de Naples.

Toute idée dans ce sens doit du reste disparaître devant l'ordre de succession établi par la bulle de 1265; ce point est tellement capital, tellement décisif pour plusieurs questions que nous aurons à examiner, que nous croyons utile de donner la traduction du texte bullaire :

1. Alphonse II, au contraire, se reconnaît formellement vassal du pape et le déclare dans son testament, à propos de la succession au trône : « Che detta esclusione di femine et translatione del regno a la casa d'Aragon in li casi preditti, si faccia interveniente lo consenso della prefata *Sede Apostolica*, *della quale detto regno se tiene in feudum*. » Cfr. G. V. Fusco, p. 121.

2. T. I, p. 234.

« S'il arrivait, dit-il, que vous (ce qu'à Dieu ne plaise), ou l'un de vos héritiers légitimes, comme nous le déterminons ci-après, vous veniez à mourir sans laisser d'héritier, le royaume de Naples ferait retour à l'Église romaine, qui pourrait en disposer en toute liberté. Vos descendants et les descendants de vos héritiers, — mâles ou femelles, — succéderont au trône. Si cependant deux enfants mâles, du même degré, se présentent sur la même ligne, le premier né aura la préférence, il en sera de même pour deux héritières dans le même cas; s'il se présente un héritier mâle et un héritier femelle, dans le même cas, l'héritier mâle sera préféré à tous les autres. Mais si, — ce dont Dieu vous préserve, — vous mouriez sans laisser d'enfants légitimes, vous pourriez vous désigner comme successeur dans vos royaume et territoire prérappelés le noble homme Alphonse, comte de Poitou, votre frère germain, et si ledit Alphonse ne vous survivait pas, vous pourrez avoir pour successeur un des fils du seigneur Louis, l'illustre roi des Français, c'est-à-dire le plus âgé après celui qui succédera au royaume de France.

« Et cette faveur ou succession sont uniquement personnelles, — *personalis,* — tant quant à vous que quant à eux, de telle sorte que, si Alphonse mourait avant vous, nul de ses fils ou héritiers n'aurait droit à la succession, et le fils désigné du roi de France succéderait au trône de Sicile; et de même aucun fils ou héritier du fils désigné, s'il mourait avant vous, n'aurait droit à succéder au trône, le fief faisant retour pur et simple à l'Église romaine. Mais, si Alphonse et fils désigné meurent avant vous, nul autre, si vous mourez sans enfant légitime, nul autre ne pourra succéder au trône de Naples, lequel fera retour à l'Église romaine qui en disposera comme bon lui semble. S'il arrivait qu'Alphonse et le fils désigné, après avoir succédé dans ces termes, ou si leurs héritiers mouraient sans descendance légitime, le royaume de Naples et son territoire feraient également retour à l'Église romaine qui pourrait librement en disposer.

« S'il arrivait que l'un de vos autres successeurs, roi ou reine de Naples, mourût sans laisser d'héritier direct et légitime, mais d'autres parents, ceux-ci lui succéderont dans l'ordre des degrés de parenté, savoir : le frère ou la sœur, et les collatéraux de degré supérieur, tels que l'oncle paternel, l'oncle maternel, la tante paternelle et la tante maternelle et ainsi de suite jusqu'au quatrième degré, tout en excluant les collatéraux que vous aurez de votre vivant et ceux qui en naîtront après votre mort. »

Nous ne pouvons nous empêcher d'interrompre ici un instant notre traduction pour faire remarquer avec quelle précision et avec quelle énergie la bulle de 1265 écarte du trône napolitain tout membre

quelconque de la famille d'Anjou ; son but évident est de créer dans la personne de Charles d'Anjou une famille royale nouvelle, entièrement détachée, au point de vue du pouvoir, de tout lien de parenté capable d'introduire des éléments imprévus dans l'administration du fief royal napolitain.

La bulle continue en ces termes :

« Les collatéraux de degré inférieur auront également droit à la succession, les hommes comme les femmes, tels que le neveu et la nièce par frère et sœur et ainsi des autres jusqu'au même degré, le quatrième. Il faut également appliquer ici ce qui est dit plus haut des femmes en ligne directe ou collatérale, qu'elles soient mariées ou célibataires, pourvu qu'en cas de mariage leurs maris soient des hommes fidèles et dévoués à l'Église romaine. Nous voulons que, dans ce cas, il soit tenu compte du degré, que le degré le plus rapproché soit préféré au plus éloigné et que, s'il se présentait plusieurs concurrents du même degré, la préférence soit accordée au plus âgé sur le plus jeune, et l'homme à la femme. S'il ne survit aucun parent collatéral, le fief fera retour à l'Église romaine qui en disposera à son gré. Que si, à défaut d'héritiers mâles, le trône échoit à une femme non mariée, elle ne pourra se marier qu'à un personnage capable de gouverner et de défendre l'État. Elle devra, à ce sujet, demander conseil au souverain pontife et ne choisir qu'un personnage catholique et dévoué à l'Église romaine. Si elle agit en sens contraire, le pontife romain sera libre de la priver de la couronne, sans forme de procès, quel que soit l'âge de la femme, si telle mesure semble indispensable.

« Nul ne pourra occuper le trône du royaume de Naples, s'il n'est issu de légitime mariage[1]. »

En somme, succession régulière, soit directe, soit collatérale, jusqu'au quatrième degré, à l'exclusion de toute substitution, adoption ou disposition testamentaire.

La bulle constitutive de 1265 nous donne la clef historique et légale de la succession des souverains napolitains jusqu'à Charles VIII, car elle fut assez parfaite pour ne subir aucune modification jusqu'aux événements du XVIe siècle. Il est donc fort étonnant que Baronnat, dans son Mémoire de 1791, ne paraisse pas avoir eu sous les yeux le texte de cet important document qu'il analyse en ces lignes aussi courtes qu'inexactes : « Après le trépas dudit pape Urbain, le pape

1. Le texte de la bulle du 2 des nones de novembre de 1265 se trouve dans C. Cocquelines, *Bullarium privilegiorum ac diplomatum Romanorum Pontificum amplissima collectio*. Romae, 1740, t. III, p. 438 et suiv.

doti[1] sacerdos comes, de claustris ad castra traductus, aras fœderaverit, bellum innuerit, flammeo spiritu flammas auxerit, turbas, rebelliones, rapinas, scelera galeatus, ocreatus, cruentus persuaserit, Gallos[2] onager ad pugnam excitav[er]it, justum principem injuste opprimere docuerit, ad Romæ totiusque Italiæ interitum viam straverit, orbis universus furcam hanc in triumphalem arcum erexit. Benemerenti funis detractus femori[3] laqueum collo dabit[4].

DIEGERTICON[5] AD ITALIAM.

Quando inter arma trepidi mutescunt cygni, argutulus aliquis inter cygnos gemet (?)[6] anser[7], nam, Gallis in Capitolium involantibus, animosiores fuere anseres quam cygni.

Expergescere, Italia! jam pro foribus Gallus clangit ac de summis Alpibus Capitolio minatur in septem colles, vibrandum Alpinas inter nives auditur fulmen. Justis omnibus minatur qui unum injuste opprimit et liberum asservit[8]. Mantuæ princeps[9], commoda speras hæc arma? falleris, nemo oppressos liberat qui liberos opprimit. Invenit hostis honestum mancipandæ Italiæ[10] titulum : libertatem[11]. Plane hoc deerat malis suis ut servitutem vocaret beneficium[12]. Possunt tamen (?) religiosa dici arma quia[13] (?) religiosi armatos ducunt et in[ti]tulati (?) sanctæ Ecclesiæ speculatores evadunt. Sacrilega sunt arma contra (?), sacra tractante manu. Semper Vaticano timendi vates armati. Miles mithræ[14] imperat cum mithra militibus imperat.

Parum enim mithra Galliæ[15] imperare nisi et cucullo[16] Gallia serviat,

1. Richelieu.
2. Vieux jeu de mots sur le double sens de *gallus* : coq et français. L'âne a excité les coqs (les Français) au combat.
3. Ms. *fœmori*.
4. La corde qui ceint ses reins servira à le pendre.
5. Exhortation. Διεγερτικός, διεγείρω, διέγερσις.
6. Ms. *gingriet*.
7. Ms. *ancer*.
8. Ms. *asseret*.
9. Ms. *Mantua principem*.
10. Ms. *mancipanda Italia*.
11. Ms. *libertate*.
12. Ms. *servitute vocares*. Il ne manquait plus aux maux de l'Italie que d'appeler la servitude un bienfait.
13. Peut-être *contra* (*contra armatos*).
14. Ms. *Mithra*. C'est en réalité le soldat qui commande à la mitre, c'est-à-dire au pontife, quand la mitre commande aux soldats (?). En d'autres termes, un prêtre et, dans l'espèce, un cardinal ne peuvent commander des soldats sans s'y asservir, sans épouser leurs passions, leur brutalité, leur violence, sans abaisser devant eux la dignité du sacerdoce.
15. Ms. *Gallia*.
16. Ms. *Curullo*. Ce n'est pas assez que la France obéisse à la mitre (au chapeau d'un cardinal), il faut encore qu'elle obéisse au capuchon (d'un moine).

Marie, sa femme, à Rome, par le pape Nicolas IX, le 26 mai, jour de la Pentecôte 1279, comme roi de Naples, de Pouille et de Jérusalem.

Le règne de Charles II fut long et heureux. Il avait épousé Marie, fille du roi de Hongrie, dont il eut neuf fils et cinq filles. Voici quels furent les trois premiers[1] :

Charles Martel, l'aîné, qui fut roi de Hongrie après sa mère et qui y mourut du vivant de son père.

Louis, le deuxième, qui renonça à ses droits, entra en religion, devint archevêque de Toulouse et fut canonisé.

Robert, le troisième, portait le titre de duc de Calabre, et succéda à son père[2] qui mourut en 1309 et fut inhumé dans l'église de Saint-Dominique, au monastère des Frères Prêcheurs, à Naples.

1. Baronnat écourte et embrouille la descendance de Charles II. Il eut, dit le maître des comptes, « six fils, dont l'aisné fut roy de Hongrie ; le second, Louis de Marseille (??), fut frère mineur et archevêque de Toulouse. *L'autre*, nommé Philippes, fut prince de Tarente, et *l'autre*, nommé Robert, qui après son dit père fut comme successeur et vray roy dudit royaume de Sicile. » Godefroy, p. 676.

2. Voici les autres enfants du roi Charles II :

Philippe, prince de Tarente, dont le fils Louis épousa la reine Jeanne Ire. Philippe était empereur titulaire de Constantinople, du chef de Catherine de Valois, sa deuxième femme. Mort en 1332.

Pour les enfants qui suivent, il y a doute sur la priorité ou la postériorité de leur naissance ; nous suivons les chroniques italiennes les plus authentiques.

Raymond Bérenger, qui devait être comte de Provence, mais qui mourut sans alliance avant son père, le 3 octobre 1305.

Jean, prince de Morée, tige des ducs de Duras.

Tristan, prince de Salerne, mort avant l'âge de sept ans.

Pierre, comte de Ghavino, dit *Tempête*.

Jean, prince d'Achaie.

Clémence, femme de Charles de Valois, fils de Philippe le Bel, roi de France. Le pape Martin IV revêtit Charles de la royauté d'Aragon, alors que Pierre, roi d'Aragon, fut frappé des foudres de l'Église, pour s'être emparé de l'île de Sicile, mais il fut chassé de ce royaume, ce qui le fit vulgairement appeler *Carolo senza terra*.

Blanche, qui épousa Jacques, roi d'Aragon, mariage conçu dans le but d'affermir la concorde entre les rois de Naples et d'Aragon.

Éléonore, femme de Jacques II, roi d'Aragon, union contractée dans le même but que celui de sa sœur Blanche.

Marie, femme de Sanche, roi de Majorque.

Béatrice, qui épousa : 1° Azzon VIII, marquis d'Este et de Ferrare, qui mourut moins d'une année après ; 2° Bertrand de Baux ; 3° Robert, dauphin de Vienne. D'après une autre chronique cependant, la femme du dauphin aurait été Marie, fille de Béatrice et de son second mariage ; mais ce en quoi toutes les chroniques sont d'accord, c'est que la femme du dauphin, quelle qu'elle fût, le suivit en terre sainte et y mourut.

Il a paru étrange à quelques historiens et même à des hommes de loi du temps que le trône de Naples échût à Robert, troisième fils du roi défunt, alors que Charles Martel son fils aîné, roi de Hongrie, mort avant lui, avait laissé un fils, Charles, aussi roi de Hongrie.

La question nous paraît cependant assez simple et assez claire; Louis, deuxième fils de Charles II, renonça à ses droits en entrant dans les ordres sacrés. Charles Martel, fils aîné de Charles II, étant mort avant son fils, celui-ci se trouvait à un degré plus éloigné du trône que Robert, son oncle, et, comme la substitution du fils au père et toute substitution quelconque était interdite par la bulle constitutionnelle, le fils de Charles Martel devait céder le pas à Robert. L'affaire fut cependant vivement débattue et âcrement discutée par les jurisconsultes du temps, mais l'histoire n'a laissé aucune trace qui nous permette de suivre les incidents de la discussion. Boniface VIII la vida dans le sens que nous avons dit, ce qui justifie le passage dans lequel Baronnat parle « dudit roy Robert *vray* roy et seigneur audit royaume de Sicile[1]. »

Naples, du reste, ne perdit rien au règne de Robert; ce fut sans contredit, pour le royaume, la période la plus florissante, la plus heureuse et la plus remarquable par son influence sur les autres États de l'Italie.

Robert, couronné à Avignon, le 1er août 1309, avec Sancie, sa seconde femme, par le pape Clément V, avait épousé en premières noces Violente, fille de ce même Pierre, roi d'Aragon, qui avait envahi la Sicile. Violente lui donna Charles, son fils aîné, qui, après que Robert fut monté sur le trône, devint duc de Calabre et l'était encore lorsque Robert perdit sa première femme et qu'il épousa Sancie, fille du roi de Majorque et cousine de Violente, sa première femme. Cette union fut conclue dans un système d'alliances matrimoniales souvent employé pour maintenir la concorde entre les deux races royales; ici Charles II venait de conclure la paix avec les rois d'Aragon, contre lesquels il avait fait une longue guerre, pour l'occupation de la Sicile.

Robert n'eut pas d'enfant de sa seconde femme.

Charles, fils aîné de Robert, mourut avant son père, en 1332, en laissant deux filles : Jeanne l'aînée, et Marie la cadette, qu'il avait eues non de sa première femme, Catherine, fille du duc d'Autriche[2], mais de sa seconde femme, Marie, fille de Charles de Valois et sœur,

1. Godefroy, p. 676.

2. Elle mourut à Naples et fut inhumée au monastère de Saint-Laurent, ordre des Frères Mineurs.

par son père, de Catherine, impératrice de Constantinople et épouse de Philippe, prince de Tarente, quatrième fils de Charles II, roi de Naples.

Jeanne succéda à son aïeul et prit possession du trône de Naples.

Quant à Marie, les historiens varient sur sa destinée. D'après le *Jura Regum Aragonum*, il existait en 1497 à la Bibliothèque du Palais Royal de Naples un manuscrit français, d'après lequel Marie serait devenue la femme de Louis de Duras, né de Jean, duc de Duras, fils de Charles II, et qu'elle aurait eu de lui Charles de Duras, dit *de Pace*, ensuite roi de Naples sous le nom de Charles III. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraie et plus vraisemblable qu'elle résulte de recherches et d'études du parti français, nécessairement intéressé à écarter le doute à cet égard. Il en résulte que Charles III était le neveu de la reine Jeanne par la sœur de celle-ci; qu'il lui était allié au troisième degré et se trouvait ainsi, d'après les termes exprès de la bulle de 1265, appelé à succéder à Jeanne, si elle mourait sans enfants, ce qui arriva. Il était en effet le plus rapproché de Jeanne de tous les parents qui restaient à cette reine.

Mais quelques chroniqueurs napolitains émettent une autre opinion, qui a été partagée par les savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. D'après eux, Marie, la seconde fille de Charles, duc de Calabre, n'épousa pas Louis de Duras, mais Charles de Duras, son frère aîné. Bien que ces deux époux eussent eu de nombreux enfants, ils n'auraient conservé qu'une fille appelée Marguerite, qui serait devenue la femme de Charles III. Dans cette seconde hypothèse, Marguerite était également nièce de la reine Jeanne Ire, par conséquent comprise dans les termes de l'investiture; Jeanne, mourant sans enfant, devait donc laisser son trône à Marguerite, sa nièce. La situation restait donc la même, que la couronne revînt à Charles III lui-même, ou à Marguerite, sa femme.

Le roi Robert, qui mérita le titre de *Sage* par sa prudence comme souverain, par sa bienveillance envers ses sujets et par son amour pour les sciences et les arts, mourut en 1343, eut pour successeur la reine Jeanne Ire, fille de son fils aîné et de Marie de Valois. Née en 1326, elle épousa, le 26 septembre 1333, André, fils puîné de Charles, roi de Hongrie, et fut proclamée reine de Naples, après les obsèques de Robert, son aïeul.

Le mariage d'André et de Jeanne fut loin d'être heureux, parce que, disent les historiens, le mari avait un caractère dur et des procédés incompatibles avec le rang élevé qu'il occupait. Jeanne, vive et cruelle de sa nature, passa bientôt de l'impatience à la colère, et de la colère à la vengeance. Par une nuit du mois de septembre 1345,

elle envoya ses exécuteurs à Aversa, avec ordre d'étrangler André, au moyen d'un lacet de soie, qu'elle avait, dit-on, préparé elle-même. Les restes du malheureux roi, qui ne comptait que vingt ans d'âge, furent ensevelis dans la cathédrale de Naples, et ses obsèques furent célébrées par les soins, non de la reine Jeanne, sa femme, mais d'Utsillus Minutulus, clerc napolitain. Clément VI lança le 1er janvier 1346 une bulle contre les coupables, mais refusa d'investir le roi de Hongrie, la culpabilité de Jeanne n'étant pas suffisamment prouvée.

Ce crime ouvre une nouvelle période dans l'histoire du trône de Naples. Jusqu'ici, c'est-à-dire pendant soixante ans environ, nous avons vu la dignité royale successivement et régulièrement transmise à des souverains qui firent le bonheur de leurs sujets, des souverains toujours unis au pontife romain pour procurer à l'Italie tout ce qu'elle pouvait désirer de prospérité et de gloire.

L'assassinat du roi André ouvre une ère désastreuse de scission, une ère fatale de discorde, et l'on peut dire, sans exagération, qu'au moment où le gouvernement napolitain tomba entre les mains de Jeanne Ire, il tomba en quenouille; nous allons voir l'autorité royale dépérir lentement pendant 118 ans, c'est-à-dire jusqu'à ce que Alphonse Ier dit le *Sage*, roi d'Aragon, s'installât définitivement à Naples en 1442.

Et, comme si la fatalité des événements eût voulu prêter main forte aux discordes des Napolitains, le grand schisme d'Occident, qui devait jeter tant de trouble dans l'Église, éclata à cette époque.

Le souverain pontife Grégoire XI étant mort, les cardinaux réunis en conclave à Rome, le 7 avril 1378, élurent pape, sous le nom d'Urbain VI, Barthélemy Prignano, archevêque de Bari. Énergique de caractère et sévère de principes, il envisagea sagement la situation perplexe du moment et prit des mesures énergiques, qui, malheureusement, lui aliénèrent l'esprit des cardinaux. Ceux-ci, plus irrités encore du refus du pape de transférer le saint-siège à Avignon, se séparèrent ouvertement de lui. Ils se réunirent d'abord à Anagni, puis, à la prière de Jeanne, en sa qualité d'*ultramontana*, comme l'appelaient les Italiens, ils se réunirent en conclave à Fondi, ville des États napolitains, et y proclamèrent Robert de Genève, sous le nom de Clément VII. C'était là de la part de Jeanne un acte excessivement imprudent et périlleux, car elle devait s'attendre à ce que l'Italie presque tout entière se rangerait du côté du pape de naissance italienne, c'est-à-dire du pape Urbain VI, et que le parti de Clément VII déclinerait rapidement. Il résulte de là que les prétendants français au trône napolitain réclamèrent l'appui de l'anti-pape Clément VII et que les prétendants italiens, fidèles à l'Église, ne

voulurent d'autre suzerain que le pape légitime, c'est-à-dire Martin VI.

Mais reprenons le cours des événements.

André et Jeanne avaient eu le 24 décembre 1345 un fils, appelé Charles Martel, du nom de son bisaïeul. Après la mort du roi, Jeanne continua l'éducation première de cet enfant jusqu'à ce que Louis de Hongrie se jeta sur le royaume de Naples. Lorsqu'il se fut emparé du Château-Neuf à Naples, il y trouva Charles Martel, qu'il envoya en Hongrie où il mourut la même année[1].

Le roi André n'était mort que depuis quelques jours, lorsque la reine Jeanne, sans s'inquiéter de la dispense qu'elle devait demander au siège apostolique, épousa en secondes noces Louis, né de Philippe, prince de Tarente, quatrième fils de Charles II.

Louis, roi de Hongrie, ayant appris la mort de son frère, conçut la plus vive colère contre Jeanne, et se résolut à la punir sévèrement. La reine essaya, mais vainement, de se disculper; le roi lui déclara, d'après les lettres originales que l'historien Blondus eut entre les mains, « que sa vie désordonnée, les abus de son gouvernement, la vengeance qu'elle avait négligé de tirer du meurtre de son mari et la justification qu'elle donnait après ce crime, prouvaient qu'elle avait participé et aidé à cet acte odieux. »

Le roi de Hongrie envahit aussitôt l'Italie et se jeta sur le royaume de Naples avec une puissante armée. A son approche, la reine Jeanne terrifiée monte sur un trirème et s'enfuit en Provence avec Louis, son nouveau mari. Elle confia le gouvernement du royaume à Charles, duc de Duras, fils de Jean de Duras, huitième fils, comme nous l'avons vu, du roi Charles II, et à d'autres personnages de la maison et de la famille de la reine, qui tous aussi descendaient de Charles II.

Le roi Louis de Hongrie prit possession du royaume de Naples, sans rencontrer aucune résistance. Comme il s'approchait de la ville d'Aversa, il vit arriver au-devant de lui, venant de Naples, Charles, duc de Duras, dont nous venons de parler, Louis et Robert de Duras ses frères, Robert, prince de Tarente, dit empereur de Constantinople, et Philippe, son frère. Dès qu'ils furent en présence du roi, il ordonna de les arrêter, de décapiter sur-le-champ le duc de Duras, à la place même où le roi André avait été massacré, et d'ensevelir honorablement les restes du roi André dans l'église de Saint-Laurent, des Frères Mineurs. Les quatre compagnons du duc

1. Le corps de Charles Martel fut enseveli à Alba Realis, auprès des rois de Hongrie, ainsi que nous l'apprennent les chroniques les plus dignes de foi.

restèrent captifs en Hongrie jusqu'à ce que la paix fût conclue entre Louis et Jeanne, c'est-à-dire jusqu'en 1352. Grâce à la sollicitude du pape Clément VI, les deux souverains de Naples et de Hongrie se réconcilièrent. Jeanne continua à porter le titre de reine et vit confirmer et légitimer son mariage avec le prince Louis de Tarente. En 1352, les deux époux revinrent de Provence à Naples, où ils furent couronnés, le dimanche 26 mai, jour de la Pentecôte, par un évêque français [1].

Un an à peine après la mort de son deuxième mari, Jeanne Ire épousa Jacques, roi, — en titre seulement, — de Majorque, dont elle n'eut pas de fils. Jacques, qui était du parti espagnol, mourut en Castille, en 1375. Jeanne, qui évidemment n'aimait pas le veuvage malgré ses quarante-six ans, prit alors pour quatrième et dernier mari Otton de Brunswick, qu'elle créa prince de Tarente. Elle mourut sans enfant, en 1382, ou, selon d'autres, en 1395, à Muri, en Basilicate, où elle était internée par ordre de Charles III, « qui la fit estrangler, » dit Baronnat, comme le disent aussi plusieurs historiens [2], ce qui cependant serait impossible s'il fallait admettre l'année 1395, Charles III étant mort en 1387. Voici du reste ce que Saint Antonin, archevêque de Florence et témoin contemporain, écrit à ce sujet dans sa *Cronica Tripartita* [3] : La reine Jeanne, amenée en présence de Charles III, lui rendit les hommages royaux et lui dit : « Jusqu'ici je vous ai regardé comme mon fils, aujourd'hui je vous respecte comme mon roi. Je vous recommande mon honneur et la vie d'Otton, mon mari. » Le roi répondit par quelques paroles bienveillantes et lui fit assigner comme résidence le château de Muri.

La succession de la reine Jeanne Ire souleva diverses questions qu'il importe d'examiner. Écoutons d'abord Baronnat :

« Or il advint que Charles de Duras, dit de la Paix, persécuta icelle royne (Jeanne Ire) iusques à l'enclore et l'assiéger en la cité de Naples, et adonc icelle reyne voyant qu'elle n'avoit point d'enfans et estoit issue de la maison d'Anjou et que ledit Charles de Duras la persécutoit,

1. La reine Jeanne perdit son mari au Château-Neuf, où il mourut le jour de l'Ascension 1362. Avant la régularisation de leur mariage, elle lui avait donné deux filles, Catherine et Françoise, qui moururent jeunes.

2. Elle fut ensevelie à Naples, dans le monastère de Sainte-Claire.

3. J. Antonin, né à Florence, entra dans l'ordre de Saint-Dominique et devint archevêque de sa ville natale en 1389. Il mourut le 2 mai 1459. Il a laissé entre autres un abrégé d'histoire, intitulé *Cronica tripartita*, qui va de la création du monde à l'année 1458. L'auteur montre de la sincérité et de la bonne foi, mais il manque souvent d'exactitude, lorsqu'il parle de faits éloignés de son temps.

résoluant en son entendement que monseigneur Louis, duc d'Anjou, frère du roy de France Charles V et ayeul du roy René, estoit de la mesme maison, du congé et licence dudit pape Clément VII, elle adopta ledit monseigneur Louis, duc d'Anjou en son fils, le fit son héritier universel, et lui donna toutes ses seigneuries, en le disant dès lors duc de Calabre, et luy manda par ses lettres patentes à tous ses sujets, tant au royaume de Sicile qu'en Provence, et ses autres seigneuries, que, après son trépas, ils luy obéissent comme à son vray fils adoptif héritier et donataire, et le tinssent pour leur vray seigneur; et ce leur manda semblablement ledit pape Clément VII, lequel approuva et confirma les choses dessusdites par ses bulles patentes données en Avignon l'an 1382, souscrites dudit pape et de dix-sept cardinaux, comme par icelles bulles peut plus à plein apparoir. »

Nous avons exposé, au début de cette étude, l'ordre de succession déterminé par la bulle de 1265; rien n'autorisait un souverain ou une souveraine quelconque à modifier cet ordre, à l'intervertir ou à le supprimer. La reine Jeanne Ire ne pouvait, il est vrai, transmettre sa succession en ligne directe, mais si elle n'avait pas d'enfants, elle n'avait aucun droit de déshériter les nombreux descendants collatéraux du roi Charles Ier qui vivaient encore à ce moment. Nous citerons Charles III, duc de Duras, dont nous avons constaté le droit incontestable de monter sur le trône de Naples, d'après la bulle de 1265.

L'adoption faite par la reine Jeanne Ire de Louis Ier d'Anjou était tout à fait illégale et inconstitutionnelle. Le manuscrit français de Naples prétendait que Louis Ier était apte à succéder, parce qu'il était, comme le roi Charles Ier, de la maison d'Anjou. Nous avons déjà fait voir que cette maison n'eut jamais aucun droit au trône de Naples; que l'investiture de 1265 était faite *personnaliter* à Charles Ier et que c'est là une erreur invétérée qui doit absolument être rayée de l'histoire.

« Rien n'y fait, disaient les Italiens, que le pape Clément VII ait confirmé cette adoption et attribué ainsi le droit de succession à Louis d'Anjou. Clément VII était anti-pape. Urbain VI était le vrai pape. Les Français reconnurent leur erreur en répudiant Clément VII et Benoît XIII son successeur, et en se ralliant à Urbain VI et à ses successeurs. Un pape schismatique ne pouvait disposer d'un royaume qui appartenait à l'Église, c'est-à-dire au vrai pape. L'adoption était inopérante, parce qu'elle avait été faite, à l'intervention comme suzerain ou tuteur de l'anti-pape et non du pape. Clément VII investissait Louis d'Anjou; Urbain VI, Charles III de Duras, descendant de Charles Ier; pouvait-on préférer le schisme à la vérité, Louis à Charles? »

Jeanne Ire eut en effet pour successeur Charles III de Duras, dit *de Pace* ou de la Paix, pour avoir réconcilié les Vénitiens et les Hongrois; il fut investi par le pape Urbain VI en 1381, et eut à défendre ses États contre son compétiteur, Louis Ier d'Anjou, fils de Jean II, roi de France, né le 23 juillet 1339[1]. Louis, inconstitutionnellement adopté par Jeanne[2] et anticanoniquement investi par l'anti-pape Clément VII en 1382, passa en la même année en Italie, mais la puissante armée qu'il commandait ne put assurer le succès de son entreprise, et, deux ans après, la mort vint mettre fin à ses inutiles efforts. Il laissa sa succession à son fils aîné, Louis II, né le

1. Louis Ier mourut en octobre 1384, à Bidelia, près de Bari.

2. Voici le motif de cette adoption. Louis II, avide et ambitieux, voulait suivre l'exemple et la carrière du roi Charles Ier. Charles Ier avait défendu la papauté contre Manfred et son dévouement avait été récompensé par le titre de roi de Naples; Louis II voulait également consacrer sa personne et ses troupes au service du pape, mais lui aussi voulait en récompense un royaume taillé dans la carte des domaines pontificaux. L'antipape Clément VII, que la force armée de ses ennemis tenait en grande perplexité, s'estima fort heureux de s'adjoindre à ce prix l'aide et le concours du prince angevin. Et, sans réflexion comme sans examen, il se passa de l'avis du collège des cardinaux, rigoureusement exigé cependant dans ce cas par la loi canonique, et il créa en faveur de Louis II d'Anjou le chimérique royaume d'Atrie, suivant une bulle du 17 avril 1379, donnée à Sperlonga, dans le diocèse de Gaëte. Ce trône élevé par les circonstances se renversa quelques jours après dans la défaite de Clément VII, près de Marino, le 28 avril. L'antipape, obligé de s'enfuir à Lyon, abandonna son singulier projet et, pour donner une compensation à Louis II, il conseilla à Jeanne d'adopter le duc, ce qu'elle fit le 19 juin 1380. Le lecteur trouvera des détails sur la singulière royauté d'Atrie dans cette *Revue*, t. XXVIII, p. 42 et suiv., et dans les *Analecta Juris Pontificii*, livr. 112, col. 147 et suiv. — Baronnat, qui admet comme légale l'adoption faite par Jeanne Ire de Louis Ier d'Anjou, soutient naturellement l'accession de Louis II au trône napolitain, mais cette prétention, non fondée dans son principe, ne saurait l'être davantage dans ses conséquences. Louis II prétendait en outre qu'il avait été proclamé roi de Naples par le souverain pontife Alexandre V, au concile de Pise, et reçu l'investiture; et que les partisans d'Urbain VI et ses successeurs avaient adhéré à ce concile. Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans cette prétention; nous avons sous les yeux la *Sacrorum Conciliorum Collectio* de J. Mansi et nous y trouvons seulement ce simple passage dans une note de Binus : « Ad eum accedens Ludovicus (II), dux Andegaviae, filius alterius Ludovici (I), qui cum Carlo tertio a regno contenderat, sed non praevaluit. Tandem migravit a saeculo, ut dicitur, toxicatus in clysterio. Haec Antoninus in praedicto loco. » — La *Bullarium Collectio* n'offre pas davantage de pièces justificatives de ce passage du Mémoire de Baronnat : « Semblablement le pape Jean XXIII eut et approuva ledit roi Louis II pour vrai roi de Sicile et tel le déclara à Boulogne, et comme vray roi lui donna la rose et iceluy roy gonfalonnier et défenseur de l'Eglise accompagna et mena ledit pape Jean, sous l'obeissance duquel estoit ledit royaume de Sicile. »

7 octobre 1377, investi et couronné par l'anti-pape Clément VII, en 1389. Retiré d'abord en Provence, il fut appelé à Naples en 1409, mais il ne tarda pas à être la victime de l'inconstance de ses sujets, et dut quitter l'Italie. Il mourut à Angers, le 29 avril 1417. Il laissa de sa femme, Yolande, fille de Jean Ier, roi d'Aragon, plusieurs enfants : Louis III, qui lui succéda; René, dit le Bon ; Charles, comte du Maine; Marie, femme de Charles VII, roi de France; Yolande, mariée à François de Montfort, fils et successeur de Jean VI, duc de Bretagne.

Charles III, enflé des succès qu'il avait remportés contre les envahisseurs angevins en 1382, alla jusqu'à se révolter contre le pape lui-même et tenta de le faire prisonnier, après avoir été frappé d'une sentence d'excommunication et de déposition.

« L'ingratitude de Charles de la Paix, dit L.-F. Guérin, ne resta pas longtemps impunie. A la mort de Louis le Grand, roi de Hongrie, les nobles du royaume offrirent la couronne au roi de Naples. L'espoir de réunir dans sa main deux États puissants séduisit l'ambition de Charles. Il accepta, partit pour ses nouveaux domaines, et fit son entrée à Buda, au milieu de l'enthousiasme général. » Il fut couronné le 31 décembre 1386, en présence de la reine Élisabeth, sa femme, et de Marie, fille du roi défunt. Le jour même, dit la chronique superstitieuse, il y eut une éclipse de soleil telle qu'on n'en avait jamais vu et qui fut une sorte de présage du sort qui attendait le roi. En effet, sa femme le fit enlever et transporter prisonnier au château de Buda, qu'il quitta pour être conduit à celui de Misgrali, où il fut empoisonné le 23 mars[1].

Louis II d'Anjou profita de cette occasion pour faire revivre les prétentions de son père au trône de Naples. Clément VII, l'anti-pape, le reçut à Avignon, avec une pompe royale, et renouvela en sa faveur l'investiture des États napolitains. Le jeune prince, à la tête d'une armée formidable, passa en Italie, et réussit à se faire reconnaître roi de Naples, malgré les efforts de la reine Marguerite, veuve de Charles III, et de Ladislas, son fils. Le pape Urbain VI se préparait à chasser l'envahisseur, lorsqu'il mourut à Tivoli, le 15 octobre 1389.

Ladislas, fils aîné de Charles III, né en 1375, lui succéda, malgré les obstacles que lui suscita Louis II. Le pape Boniface IX donna mission, en 1390, à Ange Acciaioli, cardinal prêtre du titre de Saint-Laurent in Damaso, d'investir et de couronner Ladislas, ce qui eut

1. Il fut inhumé au monastère de Saint-André, ordre de Saint-Benoît, près du château. Saint-Antonin rapporte, dans sa Chronique, que, pour hâter la mort de leur victime, les exécuteurs avaient versé du poison dans ses plaies.

lieu à Gaëte, le 1er juillet 1390. Acciaioli devint régent du royaume et tuteur du jeune roi, qui n'était âgé que de seize ans. Il commanda même, bien que telle tâche fût si opposée à son ministère, les troupes que le pape envoya au secours de Ladislas, comme Saint Antonin l'atteste dans sa Chronique.

Mais Ladislas, imitant le funeste exemple de son père, montra la même ingratitude à l'égard du souverain pontife. Cédant à une funeste ambition qui aurait voulu conquérir l'Italie entière, il fomenta une insurrection contre le souverain pontife qui fut obligé de se réfugier à Viterbe, mais les Romains, fatigués bientôt de la tyrannie de l'usurpateur, le chassèrent de Rome et rappelèrent le souverain pontife, qui rentra à Rome comme en triomphe; Ladislas fut déclaré atteint et convaincu des crimes de félonie, de trahison et de conspiration contre le pape, son seigneur suzerain. Il fut conséquemment déchu de ses droits au fief napolitain et frappé des mêmes censures que Urbain VI avait précédemment fulminées contre Charles III, son père. Il fut plus difficile à Ladislas de se tirer de cette situation que de repousser une armée d'envahisseur; il dut se soumettre humblement à la clémence du pape et il ne récupéra ses droits qu'en s'engageant à remplir les conditions auxquelles un feudataire doit les tenir de son suzerain.

Ladislas mourut à Naples, le 6 août 1414, sans laisser d'enfants, et eut pour successeur Jeanne II, dite Jeannelle, sa sœur. Cet événement ne précéda que de trois ans les premières tentatives de Louis III pour faire valoir ses droits ou plutôt ses prétentions au royaume de Naples.

Baronnat expose, à propos de l'investiture de Jeanne II et de Louis III, un incident qu'il rapporte en ces termes : « Martin V ordonna que, sans préjudice du droit acquis audit roy Louis III et à ses successeurs, ladite Jeanne tiendrait ledit royaume de Sicile sa vie durant et manda qu'elle fût couronnée et qu'après son trépas ledit roy Louis fût vrai roy dudit royaume.

« Voulant constater son intention touchant ledit royaume et le droit qu'avait Louis III, il déclara que son intention n'était point d'avoir baillé ledit royaume et le droit qu'y avait ledit Louis à ladite Jeanne sinon sa vie durant seulement, qu'après sa mort ils iraient à Louis et à ses héritiers, sans déroger aux droits de Louis Ier et II. »

Nous dirons d'abord que la restriction qui aurait été mise par Martin V à l'investiture de Jeanne II en faveur de Louis III n'est prouvée ni par la *Bullarum collectio* ni par aucune pièce qui nous soit parvenue. Notre Mémoire napolitain la combat vivement. Jeanne II, dit l'auteur, n'aurait jamais accepté une investiture dans

ces conditions, c'est-à-dire de n'être reine que pendant sa vie, ce qui était contre le texte de toutes les investitures accordées à Charles Ier et à ses descendants. Cette restriction aurait été d'autant plus impossible que la reine Jeanne était jeune et qu'elle pouvait procréer des fils. L'opinion publique sait du reste et proclamerait, s'il était nécessaire, que la reine Jeanne II a été investie par le souverain pontife et couronnée en pleine investiture, de la même façon et de la même manière que les rois et les reines, ses prédécesseurs. Le parti français soutient même que le pape Martin lui-même aurait écrit à Louis III des lettres dans lesquelles il aurait déclaré que, par une telle investiture, il n'est pas censé avoir préjudicié aux droits que le même Louis prétendait avoir de son chef et du chef de son père et de son aïeul.

La réponse est bien simple, puisque nous avons démontré que les droits que s'attribuait Louis Ier n'avaient aucune valeur et que par conséquent ceux de Louis II et de Louis III n'en pouvaient avoir davantage. Baronnat, naturellement, soutient le contraire.

D'après notre jurisconsulte napolitain, des dissensions s'élevèrent alors à la cour, soulevées par les courtisans, partisans des Angevins, qui voulaient dominer la reine et disposer du royaume. Ces dissensions furent poussées à tel point que Jeanne, qui résidait alors à Aversa, révoqua l'adoption qu'elle avait faite d'Alphonse. Le pape Martin confirma cette révocation, cassa et annula l'adoption d'Alphonse, accepta l'hommage de Louis III pour le royaume de Naples, et l'investit en ces termes :

« Post dictæ Joannæ, vel alias quam primum ex ipsius persona, etiam eam in humanis agere, seu alias quovis modo regnum, et terram praedictam ad romanam Ecclesiam devolui contingerit, ex nunc prout ex tunc in feudum perpetuum tibi carissimo in Christo filio Ludovico III regi et Illustrissimis tuis heredibus, tam natis, et in posterum nascituris, concedimus, donamus, et transferimus, te decedente vero sine legitima prole, ex tuo corpore descendente dilecti filii nobilis, viri Renatus ejusque heredes, ac ipsis descendentibus Carolus fratres tui germani, ejusque heredes legitimi sexus qualitate et ordine graduum servatis, ut præfertur in Regno et terra succedat antedicti. »

Ceci se passait à Florence, en 1419, avec la souscription de la main propre du pape Martin et de treize cardinaux.

Les Français se prévalaient aussi d'un testament par lequel la reine Jeanne II aurait appelé René au trône, après sa mort. Cette supposition prélève la question de savoir si ce testament fut approuvé par le souverain pontife. La disposition personnelle d'un testateur est

nulle pour un fief, et, à défaut d'héritiers directs ou collatéraux, le fief napolitain faisait, de droit, retour à l'Église. Du reste, dit notre manuscrit napolitain, des historiens sérieux affirment que ce testament est faux et qu'il fut fabriqué après la mort de Jeanne, de complicité avec le juge, le notaire et les témoins, par seize conseillers appelés au gouvernement provisoire du pays, comme le rapporte Blondus[1].

Jeanne II, née en 1371, avait épousé Jacques de Bourbon, comte de la Marche. Les attaques de Louis III lui avaient inspiré une vive répulsion des Français, répulsion que du reste la plupart des Italiens partageaient avec elle[2]. Elle força son mari à chasser les Français

1. Voici le texte de cet historien : « Qua die Joanna est humanis exempta, electi sunt XVI ex regni proceribus et civitatis primioribus, quos appellaverunt consiliarios, comes Pulcini, comes Nolae, comes Casertae, Joannes Cicinellus, Marinus Boffa, Ottinus Carazzolus, et decem alii quibus testamentum illius nomine suburnatis, qui se notarios et testes subsorberet, est confectum in eo multiplicibus ad fidem comperandam, completo legatis regni, et bonorum, quotquot superent heredem, fecerunt Renatum gloriosa oriundum Galliae Regum stirpe, cujus fratrem Ludovicum vita functum eodem anno Joanna pridem adoptaverat; in regatorum vero parte, ex Regina thesaurus, quem centum ei quinquaginta auri millia constat superasse donaverunt se ipsos Neapolitanae milibus septuaginta civitatis, ut verba testamenti dicebant usibus impendendis. »

2. Nous en avons une singulière preuve dans le *Pater Noster* que rapportent en ces termes les *Diarii* di MARINO SANUTO :

« Questo è il pater nostro fatto a Milan contra Francesi :

« *Pater noster*, odi i lamenti di mei Lombardi humilmente, per le crudel e diverse offese che ne pauno li soldati francese, tanto che a faticha levare possiamo la mente. Signore, *qui es in coelis*, chi è quello che in questo tempo non sia tribulato e forsa disperato, che possa perfetamente santifichare *nomen tuum ?* Si questi soldati francesi non venisseno a tribulare, cerchasemo talle cose adoperare, che vegnissemo *ad regnum* tuum ; ma questi soldati francesi, che disfano le nostre arnesi, ne tratano pur cussì senestramenti, che credemo, Signore, non sia de vostra menti ; che si pur è di vostra mente, *fiat voluntas tua*. Saresemo per hô consenti, che de man di talle gente rea ne cherasse incontinente, a ziò qui posse paxe *sicut in coelo*. Ma fo reduto tal soldati di ogni humanità privati, come ne haveti dato in terra. Vengono a caxa nostra con grande minaze, che pareno luppi rapaze et magnano *panem nostrum ;* fosse une volta a la setimana, a nui parebe una cossa vanna, ma l'è cotidiana. Et veneno alcun de lhoro descognosente, che non se aricorda de amico nè di parente et cridano superbamente dignando : *da nobis hodie et dimitte nobis*. Ma questo non basta, che ancora rescuoder, voleno debito nostro. Qual è di lhoro aussì liberale, che sia di sorte talle che voglia lassare dinari a li soi debitori *sicut et nos ?* Qnando audiamo per la terra o ver per le strade, non ne sente se non cridare : Sta forte, sta forte, vilano, che tu sei de *debitoribus nostris ;* l'uno et l'altro se demandano, e da ogni canto ne circondano et ne prendeno, in presentia de ognizente, che pareno sbiri dispiazente, tanto che induchano *in tentationem*. Et perhò, signor Dio, te vogliano pregare che da questi soldati ne voglij guardare, a zio *siamo liberati a malo. Amen.* »

du royaume, à l'exception d'une quarantaine, et, comme il tardait à s'exécuter, elle se chargea elle-même de mettre les Français à la frontière. Jacques de Bourbon, dégoûté par de tels procédés, se retira à Besançon, entra dans l'ordre de Saint-François et mourut en 1438.

Après la mort de Jeanne II, arrivée le 2 février 1235, René, frère de Louis III, son héritier, prit le titre de roi, mais il ne fit que passer à côté du trône.

Investi à Florence par le pape Eugène IV, il aurait dû se soumettre à la bulle constitutive de 1265 qui réglait le gouvernement de ce fief. De sa descendance, il ne lui restait qu'un petit-fils, René II, né d'Yolande, sa fille, mariée en 1441 à Ferri II de Lorraine, comte de Vaudemont, à qui elle porta les droits de sa maison sur la couronne de Naples. Il est évident qu'aux termes de la bulle de 1265, René II héritait de René Ier le titre de roi de Naples, qu'il réclama du reste énergiquement, comme le prouvent les Mémoires de Philippe de Commines, et la correspondance publiée par M. Abel Desjardins. Le lecteur pourra consulter aussi, dans cette correspondance, deux autres passages qui ne sont pas sans importance. Il verra dans le premier que, lorsque l'ambassade solennelle de France se rendit en Italie, un des ambassadeurs se détacha de ses collègues et passa en Provence pour compléter le dossier des prétentions de Charles VIII. Il faut avouer que, si ce dossier n'était pas complet en 1494, l'année même que le roi de France franchit les Alpes, ses droits ne devaient être ni clairs, ni évidents. Et d'autant moins évidents que, dans le second passage, on lit que l'offre avait été faite à l'un des ambassadeurs italiens en France de lui céder des expéditions d'actes qui prouvaient la nullité complète des prétentions de Charles VIII.

Quoi qu'il en soit, René Ier méconnut les droits de René II, et désigna, par disposition testamentaire, comme son héritier universel, son neveu, Charles d'Anjou, comte du Maine, fils de feu son frère Charles d'Anjou, fils de Louis II.

Acte évidemment nul comme contraire à la bulle de 1265 et comme dépourvu de l'homologation du suzerain.

Charles d'Anjou, comte du Maine, qui ne fut jamais investi et qui ne porta donc jamais légalement le titre de roi de Naples, transmet néanmoins ce titre, qui ne lui revenait d'aucun chef, par testament du 10 décembre 1481, à Louis XI, roi de France, et après lui à ses descendants et successeurs.

Est-il nécessaire d'ajouter que ce testament était complètement nul ?

Nous arrivons ainsi à la fin de la deuxième partie de notre étude de l'histoire de la succession au trône de Naples. Les d'Anjou napo-

# BULLETIN HISTORIQUE

## FRANCE.

Réforme des examens. — L'administration de l'Instruction publique, qui poursuit avec une louable énergie la réforme de notre enseignement, vient d'entreprendre la révision du système des examens de baccalauréat et d'agrégation. La consultation faite dans les facultés et les lycées, au sujet du baccalauréat, a donné des résultats assez surprenants pour ceux qui ne savent pas à quel point le personnel universitaire, du moins dans l'enseignement secondaire, est ennemi des innovations et redoute les responsabilités. S'il est une vérité reconnue par tout le monde, c'est que le baccalauréat, tel qu'il existe aujourd'hui, est une des principales causes de l'abaissement des études. La scission de l'examen en deux parties n'a fait qu'empirer le mal; car la classe de philosophie et la classe de rhétorique sont devenues pour la plupart des élèves, surtout en province, de simples fabriques à bacheliers. Sous prétexte de ruiner les « fours à bachot, » on a transformé l'Université tout entière en une gigantesque institution *Chevalier*. L'importance excessive donnée à l'écrit, la réduction de l'oral à une simple formalité, à Paris du moins, ont fait du baccalauréat une véritable chinoiserie. Le baccalauréat, au lieu d'être une gêne pour les bonnes études, doit être un encouragement aux bonnes études. Pour atteindre ce but, il n'y a qu'un seul moyen : le changer en un certificat d'études donné dans les établissements d'enseignement secondaire eux-mêmes, d'après les notes et les places des élèves et à la suite d'un examen passé devant les professeurs de l'établissement sous le contrôle d'un délégué de l'État. En second lieu, il faut que ce certificat d'études ne confère aucun autre droit que celui d'aller compléter son éducation dans les Facultés. Malheureusement, il n'y a aucune chance que ce système, réclamé cependant, avec des variantes peu importantes, par beaucoup de membres du haut enseignement et, en première ligne, par M. Mézières, soit adopté. Les professeurs des lycées, avec une touchante unanimité, ont refusé de prendre la responsabilité d'examiner et de juger leurs propres élèves,

et quelques-uns ont même laissé entendre que l'impartialité du délégué de l'État pourrait être soupçonnée. On a aussi invoqué les intérêts de l'enseignement libre, mais rien n'empêcherait d'accorder aux meilleures écoles libres les mêmes avantages qu'aux lycées et collèges, et de conserver pour les autres un jury d'examen. En présence de cette résistance unanime à une réforme si simple, qui n'est que le retour à ce qui existait en France il y a cinquante ans, il ne reste donc qu'à améliorer le système existant. Les points qui nous paraissent indispensables sont les suivants : 1° ramener le baccalauréat à un seul examen ; 2° diminuer l'importance de l'écrit et accroître celle de l'oral ; 3° réduire le programme de l'oral à des indications générales : grec, latin, français, histoire de France, géographie générale, arithmétique, géométrie, notions élémentaires de physique, chimie et histoire naturelle ; 4° tenir grand compte des notes fournies sur l'élève par l'établissement d'instruction dont il sort, et s'il est jugé inférieur au niveau exigible, le renvoyer non à trois mois, mais à un an ou à six mois au moins ; 5° débarrasser les Facultés du soin des baccalauréats. L'enseignement supérieur est actuellement écrasé par le baccalauréat. Le temps consacré aux leçons est réduit, à Paris, à cinq mois et demi, de décembre à fin juin, en déduisant les congés de Pâques ; tandis que les vacances réelles des professeurs sont à peine de trois mois pour toute l'année. Les professeurs allemands, dont nos professeurs de Faculté envient les cinq mois de vacances, ont sept mois d'enseignement plein pendant lesquels ils font au minimum deux fois plus de leçons que leurs confrères de France.

La réforme des agrégations a été confiée à des commissions spéciales, de sorte que nous pouvons espérer la voir promptement aboutir à de bons résultats. Pour l'histoire, on a adopté les changements que la Revue a plus d'une fois demandés. Pour l'écrit, on publiera un programme qui limite le cercle des questions pouvant être posées, et, par conséquent, l'effort de mémoire exigé des candidats. On admettra l'usage d'une chronologie. Pour l'oral, l'épreuve de correction de copie sera supprimée ; les grandes thèses d'érudition préparées également par tous les candidats seront remplacées par des travaux individuels qui devront être exposés par eux et sur lesquels ils seront ensuite interrogés et examinés par le jury. Ce système offre certainement de nombreuses difficultés, mais il n'a pas, comme le système actuel, l'inconvénient d'instituer une sorte de concours entre les professeurs de Faculté.

Publications nouvelles. Documents. — La collection des documents inédits[1] s'est enrichie de trois nouveaux volumes. Le tome III du

1. La belle série des Dictionnaires topographiques, la plus utile sans contre-

*Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* comprend les chartes des années 987 à 1027. Elles sont très intéressantes pour l'histoire de la propriété foncière au moment où la propriété féodale se constitue et on regrette que M. Bruel, qui édite ces textes avec tant de soin, non seulement n'y mette presqu'aucune note, mais n'ajoute même pas une table chronologique des pièces et un index des noms à chacun de ses volumes pour en faciliter l'usage. Il faut chaque fois feuilleter tout le livre pour retrouver un document. C'est malheureusement un système dans la collection des documents inédits, car le troisième volume des lettres de Mazarin, qui s'étend de janv. 1648 à déc. 1650, n'a pas davantage de table ; mais encore a-t-il des notes et une courte introduction. On y apprendra avec stupéfaction que l'ancienne administration des archives diplomatiques avait dissimulé à M. Chéruel l'existence de plusieurs volumes de lettres de Richelieu et de Mazarin. Et dire qu'il a fallu faire une révolution politique, écrire des articles et des volumes, attendre jusqu'à 1879, pour mettre définitivement les savants à l'abri de pareilles mésaventures! M. Tamizey de Larroque a terminé, dans un second volume, l'intéressante publication des *Lettres de Chapelain*, dont le prix est doublé par la richesse des annotations[1]. Mine précieuse pour l'histoire des lettres et des sciences au XVII^e siècle, cette correspondance de Chapelain avec les pensionnés de Colbert dans toute l'Europe achève de rectifier l'opinion défavorable que la postérité avait conçue du triste poète de la Pucelle. Il nous sera connu maintenant comme un homme de sens, de goût, de science et de cœur, et si nous sourions encore à tel de ses jugements, sur Descartes par exemple, nous admirons la compétence, l'impartialité, la conscience, la largeur d'esprit avec lesquelles il jugeait les écrivains et les savants de son temps et on pardonne tous ses mauvais vers à l'homme qui rendait un si chaleureux hommage au génie de Pascal (p. 48, 260, 261).

La Société de l'Histoire de France nous a donné trois volumes nouveaux : le tome II des *Mémoires d'Olivier de la Marche* (de 1443 à 1462), publié par MM. Beaune et d'Arbaumont ; le tome I^er des *Mémoires du maréchal de Villars*, publié par M. le marquis de Vogüé, et un volume des notices et documents publiés à l'occasion du Cin-

dit des publications dirigées par le Comité des travaux historiques, s'est accrue du Dictionnaire du Calvados, par C. Hippeau, et de celui des Hautes-Alpes, par J. Roman.

1. M. T. de L. ne se trompe-t-il pas quand il dit, p. 244, que l'Histoire de Venise de Nani ne parut qu'en 1676? Chapelain l'avait lue en 1673 (p. 838). Pourquoi le titre du t. II des Lettres de Chapelain porte-t-il 2 janv. 1659-20 déc. 1672, quand la correspondance ne finit que le 22 oct. 1673 ?

quantenaire de sa fondation. Les mémoires de Villars sont imprimés pour la première fois en entier et d'après le manuscrit original qui est avec tous les papiers du maréchal en la possession de M. de Vogüé. Quoique la partie relative aux guerres en soit très importante et fasse revivre avec des traits vifs et saisissants la vie militaire du XVII^e siècle, ce qui fait le principal intérêt de ce volume est le récit des négociations poursuivies par Villars en 1687 et 1688 pour amener l'électeur de Bavière à l'alliance française et surtout de celles dont il fut chargé à Vienne, de 1698 à 1701, au sujet de la succession d'Espagne. M. de Vogüé a éclairé toute cette partie des Mémoires par des lettres et des fragments divers tirés des papiers de Villars. Celui-ci n'était pas exempt, malgré tous ses mérites, de quelque vanité et d'un penchant à la vantardise. Son éditeur le suit et le corrige pas à pas. Les volumes suivants l'emporteront encore sur le premier en intérêt, car c'est après 1700 que commence le grand rôle de Villars. La Société a été heureusement inspirée en publiant, à l'occasion de son Cinquantenaire, un volume de documents de courte étendue. Trente personnes ont collaboré au recueil, et il n'est aucun des documents qui ne soit précieux, soit en lui-même, soit par la notice et les notes qui l'accompagnent. Nous signalons parmi les morceaux qui nous ont le plus frappé : l'édition, par M. J. Havet, du poème rythmique d'Adelman de Liège sur plusieurs savants du XI^e siècle, et celle, par M. F. Delaborde, d'un poème de Pierre Riga sur la naissance de Philippe-Auguste; la notice de M. Delisle sur un manuscrit d'Hélinand dont l'examen l'amène à la conclusion que ce chroniqueur devrait être l'objet d'une édition nouvelle; les trois curieux fragments de la déposition faite par Charles d'Anjou sur la croisade de saint Louis en Égypte, pour le procès de canonisation, publiés par M. Riant; la correspondance de Charles VIII avec le parlement de Paris pendant la guerre de Bretagne; une transaction entre François I^er et sa mère au sujet de la succession du connétable de Bourbon, publiée par M. de Luçay[1]; un virulent mémoire contre le favoritisme adressé à Louis XIII par Philippe Fortin de la Hoguette, publié par M. Tamizey de Larroque; des fragments de Sully relatifs au projet de république chrétienne, publiés par M. de Vogüé, enfin le document peut-être le plus curieux du volume, communiqué par M. le duc de Broglie : un mémoire adressé à Louis XV par le duc de Praslin en 1763. Le duc conseille au roi de se désintéresser des affaires de Pologne. Le comte de Broglie, qui a annoté à son tour ce mémoire comme membre

1. M. de Luçay aurait sans doute modifié plus d'un point de sa notice, s'il avait eu connaissance des études de M. P. Paris que nous signalons plus loin.

du cabinet secret, conseille une politique tout opposée, par des arguments d'une force et d'une clairvoyance remarquables. Ces quelques indications, qui ne se rapportent qu'au tiers environ du volume, peuvent donner une idée de sa variété et de son intérêt.

Les récentes publications de la Société de l'Histoire de Normandie sont d'un intérêt plus restreint. Le tome II de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre de Jumièges* nous conduit jusqu'à la fin du XVIe siècle. Les *Documents sur Neufchâtel-en-Bray*, bien édités par M. Bouquet, se composent d'un mémoire des mariages, naissances et décès, et de tous les événements mémorables de 1520 à 1640, composé par Adrien Miton, président de l'élection, et d'un poème sur l'abbaye de Bernesault, par Perceval de Grouchy. Le document publié par M. de Beaurepaire pour la Société des antiquaires de Normandie, le journal du sire de Gouberville (ce premier fascicule va de mars 1553 à janvier 1556), nous fait connaître heure par heure et sou par sou la vie privée d'un propriétaire normand du XVIe siècle. Cette kyrielle fastidieuse de notes qui se ressemblent toutes fournit d'utiles renseignements sur le prix de toutes choses, terres, denrées, vêtements, travail, etc., au XVIe siècle.

Nous signalons avec plaisir la publication du *Cartulaire de Sainte-Foi de Morlaas*, par un jeune élève de l'École des chartes et de l'École des hautes études, M. Léon Cadier. (Pau, Ribaut.) Ce volume, qui ouvre la *Collection de pièces rares ou inédites concernant le Béarn* entreprise par la Société des sciences, lettres et arts de Pau, nous donne le texte de quarante actes, de 1079 à 1144, qui ont été utilisés par Marca, mais qui n'avaient jamais été reproduits intégralement. Non seulement ils nous retracent l'histoire primitive d'un prieuré qui fut l'objet de la faveur particulière des vicomtes à l'époque où Morlaas était capitale du Béarn, mais ils fournissent des données chronologiques, généalogiques et historiques très importantes pour l'histoire de la vicomté elle-même. M. Cadier a annoté avec soin le cartulaire et l'a fait précéder d'une introduction intéressante. On y remarquera (p. XXII) des considérations très judicieuses sur l'ordre dans lequel on doit publier les pièces des cartulaires et sur les principes qui ont présidé à leur formation.

Une autre société savante, la Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, qui compte dans son sein des érudits de grand mérite, a entrepris, elle aussi, une série de publications spéciales, intitulées : *Archives de Bretagne*. Le tome II de cette collection, intitulé : Complot breton de 1492, et dû aux soins de M. A. de la Borderie, contient une véritable révélation historique. Après le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne, les Bretons qui avaient assuré

le triomphe du roi de France tombèrent en disgrâce et furent remplacés par des partisans de la duchesse. Quelques-uns d'entre eux, inspirés par le vicomte de Rohan et à la tête desquels se trouvaient Pierre le Pennec, Guillaume Carreau, Maurice du Mené et Olivier de Coetmen, formèrent une conspiration bien ourdie pour livrer la Bretagne aux Anglais en les introduisant à Brest dont Carreau était capitaine. Le complot échoua par les retards de Henri VII et par la vigilance de Jean de Chalon, prince d'Orange; les conjurés furent saisis ou s'enfuirent. M. de La Borderie a retrouvé à Besançon et à Paris toutes les pièces relatives à ce curieux épisode et les a éditées et commentées d'une façon excellente.

Nous avons reçu la suite de plusieurs publications importantes. Le quatrième volume des *Mémoires du marquis de Sourches* (Hachette), qui comprend les périodes de janvier 1692 à juin 1695, est presque entièrement rempli par les événements militaires de la guerre de la succession d'Augsbourg. Le tome XV des *Archives de la Bastille* (Pedone-Lauriel), qui comprend des documents des années 1749 à 1757, contient à côté de beaucoup de pièces sans intérêt des pièces assez curieuses sur Damiens, Latude et Allègre. Ces deux derniers ont été mêlés aux intrigues qui avaient pour but la chute de M^me^ de Pompadour. Le tome IV de la *Correspondance de M. de Rémusat* (C. Lévy) se rapporte tout entier à l'année 1818. Il est digne des précédents; c'est une source capitale pour l'histoire de la Restauration.

La littérature historique protestante vient de s'enrichir d'un recueil des plus précieux : *la Correspondance de Paul Rabaut avec Antoine Court* (Grassart), de 1739 à 1755, accompagnée d'une préface bibliographique et biographique par M. Ch. Dardier et enrichie de nombreuses notes par M. Picheral-Dardier. L'ouvrage de M. Hugues sur Antoine Court, qui fut au XVIII^e^ siècle l'âme des églises protestantes françaises, avait déjà fait connaître dans leurs grandes lignes les services qu'il rendit, comme pasteur du désert d'abord, puis comme chef de ce que Michelet a si bien nommé l'École du martyre, c'est-à-dire comme directeur des comités qui soutenaient les protestants français, leur envoyaient des pasteurs, et plaidaient leur cause en Europe. Mais les papiers d'Antoine Court conservés à Genève ont encore bien des trésors à livrer, et la correspondance de Rabaut qui vient de nous être donnée en est tirée tout entière. Rabaut fut, de 1738 à 1763, le plus illustre, le plus énergique des pasteurs du désert; il osait, à une époque où sa tête était mise à prix, aller jusqu'à Paris plaider auprès du prince de Conti la cause des protestants, et il vécut assez pour voir, non seulement la persécution cesser, mais ses coréligionnaires rentrer dans tous leurs droits religieux, civils et poli-

tiques. La correspondance publiée par M. Picheral Dardier se rapporte à la partie la plus militante et la plus émouvante de la vie de ce héros pacifique qui prêchait à la fois la soumission au roi et l'inviolable attachement à la foi, et qui avait pris pour devise ces mots touchants : *né à pâtir et mourir*. Ce fut pendant un siècle la devise des protestants français.

Ouvrages divers. Antiquité. — Nous ne faisons qu'annoncer brièvement les ouvrages relatifs à l'antiquité sur lesquels nous reviendrons dans un bulletin spécial. Deux œuvres importantes de géographie historique ont paru en même temps, dues à deux savants qu'unissait une étroite amitié : le premier volume de la *Géographie comparée de la province d'Afrique*, par Charles Tissot (Imp. nationale), et le troisième volume de la *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine,* par E. Desjardins (Hachette). L'ouvrage de M. Tissot, qui est un modèle d'érudition lumineuse et solide, est le résumé des travaux de toute une vie. L'auteur a encore pu corriger les épreuves de ce premier volume, mais il ne l'a pas vu paraître, et c'est M. Salomon Reinach qui a été chargé par lui de mener à bonne fin l'œuvre inachevée. Elle ne peut pas être en meilleures mains. M. Reinach a fait ses preuves comme archéologue et comme explorateur ; il avait été intimement initié aux travaux de M. Tissot, et sa compétence sera doublée de dévouement. Nous lui devons une belle et touchante notice sur son maître et ami [1]. Le troisième volume de M. Desjardins sur la Gaule romaine est une véritable étude sur l'administration romaine depuis César jusqu'à Julien. On pourrait y souhaiter un ordre plus rigoureux, des divisions à la fois moins nombreuses et plus nettes. En dépit des apparences, on a plutôt affaire à une série de dissertations qu'à une histoire ou à un exposé parfaitement méthodique, mais ces dissertations sont d'une grande valeur ; on trouvera réunis dans ce volume des renseignements précis qui, jusqu'ici, étaient restés disséminés. Le troisième volume de M. Aubé, sur l'Église des premiers siècles, traite un autre côté de l'époque impériale. Il est consacré à l'*Église et l'État dans la seconde moitié du IIIe siècle* (Perrin). Nos lecteurs en connaissent un des plus curieux morceaux, le chapitre sur les Faillis et les Libellatiques ; mais ce n'est qu'un détail de l'histoire de l'Église à une époque qui a été marquée par les persécutions de Dèce et de Valérien. M. Aubé applique aux actes des martyrs de cette époque la même critique prudente, exempte de toute exagération de scepticisme comme de tout entrai-

1. *Notice biographique sur Charles-Joseph Tissot.* Paris, Klincksieck, 1885, 86 p. in-8° et 5.

nement crédule, dont il a donné des exemples dans ses études sur les martyrs Scillitains et sur Polyeucte. Il a en particulier très bien mis en lumière le caractère de la persécution de Dèce, comme aussi la paix dont jouit l'Église de 260 à 284.

La douzième édition du livre d'Ortolan sur la *Législation romaine* (Plon, 3 vol. in-8°) mérite d'être signalée comme une œuvre nouvelle. On sait que les deux volumes consacrés à l'explication historique et juridique des instituts de Justinien sont précédés d'un volume d'introduction intitulé : *Histoire de la législation romaine et généralisation du droit romain*, qui est encore le meilleur manuel français que nous possédions sur ce sujet. M. Bonnier, qui a été chargé de revoir la neuvième édition, et M. Labbé, qui a publié la douzième, ont respecté le texte de M. Ortolan, mais ils y ont ajouté de nombreux appendices. A la fin du premier volume en particulier, on trouve trois dissertations de M. Labbé sur l'*Auctoritas patrum*, sur les comices centuriates et sur la loi Junia Norbana[1]. — On a publié en même temps un long morceau de M. Ortolan, intitulé : « Formation de la nation française, » qui n'est assurément pas sans valeur, mais qui est pourtant singulièrement en arrière sur la science actuelle. Ce n'est qu'un fragment d'un grand ouvrage sur la nation française dont le premier chapitre, qui traite des éléments de la population, a seul été achevé. Ce projet fait grand honneur à l'esprit généralisateur et philosophique de M. Ortolan, aussi bien que son tableau des destinées du droit romain en Orient et en Occident après Justinien, qui occupe les pages 479 à 545 de ce premier volume ; mais ici aussi il y aurait plus d'une correction et addition à introduire. Un grand service à rendre aux étudiants serait d'ajouter dans la treizième édition, qui sans doute ne tardera guère, une petite bibliographie raisonnée des ouvrages relatifs au droit romain.

Moyen age et temps modernes. — M. Th. Reinach vient de nous donner un livre qui comble une lacune de notre littérature historique, une *Histoire des Israélites depuis l'époque de leur dispersion jusqu'à nos jours* (Hachette). Peu de sujets offrent un intérêt aussi varié et aussi étendu. Non seulement le long martyre du peuple juif et son éclatante revanche au xix^e siècle forment le plus émouvant des drames[2], mais leur histoire se mêle intimement à l'histoire religieuse, philosophique, morale et économique de tous les peuples civilisés. L'ou-

1. M. Labbé expose les systèmes proposés pour expliquer la réforme de Servius Tullius sans se prononcer entre eux. Pour la loi Junia Norbana, il accepte l'opinion qui la place en l'an 728-729 de Rome.

2. « De soufflets en soufflets, les voilà au trône du monde. » (Michelet.)

vrage de M. Reinach est un livre de vulgarisation plein de talent, de vie et de pensée, mais un livre de vulgarisation écrit par un savant parfaitement au courant de tous les travaux d'érudition qui lui ont frayé la voie. On se convaincra en même temps en lisant ce livre qu'il y a dans l'histoire des juifs au moyen âge toute une mine à explorer et que nous ne sommes qu'au début de cette exploration. La Société des Études juives rendra à cet égard de signalés services. — La conclusion que M. Reinach a mise à son livre nous a paru un peu maigre pour les larges prémisses posées par son exposition historique. Il se contente de réfuter l'idée que le patriotisme juif les empêche d'être vraiment citoyens des pays où ils habitent. Il montre que le lien moral qui unit les Juifs est non la haine de ce qui n'est pas juif, mais le devoir mutuel de charité. Et il termine par cette belle parole : « Israël ne cessera d'être une famille que lorsque l'humanité tout entière sera devenue une grande famille à son tour. » Il y aurait eu, nous semble-t-il, autre chose à dire qu'à défendre les Juifs contre les préjugés chrétiens. Il y aurait eu à tirer de l'histoire même des Juifs quelques vues générales sur le rôle qu'ils ont joué dans le monde. Je ne suis pas sûr que, comme le veut M. Darmesteter, leur monothéisme et leur messianisme en fassent les principaux représentants de l'idée d'unité de force et de l'idée de progrès, mais il me semble qu'ils ont démontré la puissance que donne la fidélité aux traditions historiques. Ils ont aussi enseigné par leur exemple que la force brutale est toujours à la longue vaincue par la force morale, et que l'unité d'une nation peut résister, non seulement au démembrement, mais même à la suppression de la patrie. Il me semble aussi que, non contents d'avoir dans le monde moderne mieux compris que d'autres le pouvoir de l'argent, ils ont aussi mieux compris le pouvoir de l'intelligence. Grâce à leur religion si simple et faite essentiellement de traditions nationales, grâce à leur situation d'éternels persécutés, ils ont été forcément les représentants de la liberté de l'esprit et de la tolérance. Aujourd'hui encore, ils sont dans notre société européenne un élément libéral par excellence, car, n'ayant eu ni à nourrir ni à vaincre en eux-mêmes aucun préjugé aristocratique, monarchique ou ecclésiastique, ils sont aussi exempts de tout fanatisme. Il est bien rare de rencontrer chez eux ni conservateurs bornés ni radicaux exaltés, et ils sont bien plus équitables envers l'Église chrétienne que ne le sont d'ordinaire les chrétiens renégats. Enfin, ils ont su à la fois satisfaire le besoin de religion dont l'humanité ne peut se passer et respecter la liberté de la pensée; concevoir l'Église comme un lien moral de libre charité, non comme un esclavage des esprits et des consciences. Israël, qui a donné le christianisme à l'Oc-

cident, est peut-être destiné à lui enseigner encore sur quelles bases se reconstruira l'Église de l'avenir.

Quoique le livre de M. Roy sur l'*An mille* (Hachette) soit plus encore que celui de M. Reinach un livre de vulgarisation, puisqu'il fait partie de la Bibliothèque des Merveilles, il mérite cependant d'être signalé ici, car il traite, avec beaucoup de méthode et de critique, une question qui est encore, dans la plupart des livres d'histoire, l'occasion d'affirmations erronées. Dom Plaine avait, il y a quelques années, dans un article de la Revue des questions historiques, montré que les prétendues terreurs qui auraient agité la chrétienté aux approches de l'An Mil n'avaient existé que dans l'imagination des historiens modernes. M. Raoul Rosières avait repris le même sujet dans un article de la Revue politique; M. Roy lui consacre tout un volume, dans lequel il le prend à un point de vue beaucoup plus large. Il fait l'historique de la croyance en la fin du monde avant et après l'an mil, et il trace un tableau de l'état social au xe siècle qui fait comprendre comment la renaissance du xie a excité l'enthousiasme des contemporains sans qu'ils aient cru pour cela avoir échappé à un cataclysme universel.

Le livre de M. Roy nous conduit jusqu'au moment où le développement des libertés municipales va profondément modifier le régime féodal. M. Prou a traité un point important de notre histoire municipale : *les Coutumes de Lorris aux XIIe et XIIIe siècles* (Larose et Forcel), dans une monographie qui peut servir de modèle aux travaux de ce genre. Après avoir déterminé l'extension géographique du Gâtinais et l'importance de la ville de Lorris, il décrit les circonstances historiques au milieu desquelles est née la charte de privilèges donnée par Louis VI et confirmée par Louis VII et Philippe-Auguste. Il étudie ensuite les détails de la charte et recherche, comme l'a fait M. Viollet pour les Établissements de saint Louis, les origines des coutumes juridiques qui s'y trouvent consignées. Enfin, il expose la prompte propagation et l'influence très étendue des coutumes de Lorris. Dans ce travail, qui a paru d'abord dans la Revue historique de droit, comme dans son édition du *De Ordine Palatii* (cf. Rev. hist., XXVII, 360), M. Prou a fait preuve d'une sûreté de méthode et d'une maturité d'esprit qui permettent d'attendre beaucoup de lui. Cette monographie, s'ajoutant à celles de M. Viollet sur les Établissements de saint Louis, de M. Giry sur les Établissements de Rouen, de M. Tardif sur l'Ancienne coutume de Normandie, de M. Caillemer sur le Droit civil en Normandie au moyen âge, et aux travaux plus généraux de MM. Glasson, Esmein, Garsonnet, Valois, nous permet de croire que les études de droit historique éprouvent une

sorte de renaissance. Il est regrettable que les nécessités budgétaires aient contraint l'administration de l'instruction publique de renoncer au projet conçu par M. A. Dumont pour l'organisation d'une section économique et juridique à l'École des hautes études.

Nous avons vu que c'était le concours d'agrégation de 1884 qui avait provoqué la publication de la traduction du *De Ordine Palatii* par M. Prou. C'est à ce même concours que nous devons aussi le travail de M. Tessier : *Quatrième Croisade. La diversion sur Zara et Constantinople*. M. Tessier y examine les raisons qui ont poussé les chrétiens à Constantinople et cet examen l'amène à réfuter l'opinion qui fait retomber toute la responsabilité de la diversion sur les Vénitiens, comme celle de M. Riant qui prête à Philippe de Souabe le premier rôle dans la direction de la Croisade. D'après M. Tessier, les Vénitiens n'auraient pas été aussi perfides, ni les Français aussi crédules que beaucoup d'historiens l'ont prétendu. La direction prise par la Croisade a été le résultat fatal et nullement prémédité d'une série de circonstances, et les Croisés n'ont pas cessé de croire qu'ils agissaient toujours dans l'intérêt de la foi. Innocent III lui-même ne fut pas aussi irrité qu'on pourrait le croire d'une expédition qui pouvait mettre fin au schisme. Enfin Philippe de Souabe ne se mêla qu'assez tard à l'affaire et y vit surtout un moyen de se rapprocher du pape. Bien qu'à notre avis M. Tessier aille un peu trop loin dans son apologie de la conduite des Vénitiens, et ne tienne pas assez compte de ce qu'il y eut d'intéressé dans leur conduite, nous croyons le fond de sa thèse parfaitement juste. Il n'y eut rien de prémédité dans la direction de la Croisade. On a été guidé par la force des choses. M. Tessier a eu le grand mérite, au lieu de raffiner sur les textes pour y chercher du nouveau, de les lire et de les interpréter avec simplicité, pour y trouver ce qu'ils contiennent et rien d'autre. Par ce temps d'hypercritique, c'est là un bon exemple à suivre, et dans beaucoup de cas ce sont les interprétations les plus simples et les plus vraies auxquelles les critiques n'ont précisément pas daigné s'arrêter.

Ceux qui aiment les problèmes de critique n'ont qu'à prendre le *Christophe Colomb* (Leroux, Ier vol.) de M. Harrisse. Chaque chapitre contient un ou plusieurs problèmes, et sur aucun d'eux nous n'arrivons à une solution certaine; mais les termes des problèmes sont posés avec précision. Après une première partie très intéressante où sont indiquées toutes les sources qui doivent être consultées pour la biographie de Colomb, M. Harrisse reconstitue ce qu'on peut savoir de la généalogie de Colomb; il place son lieu de naissance à Terrarossa, près Gênes, vers 1445; il analyse avec beaucoup de sagacité les antécédents de l'entreprise de Colomb, l'éducation qu'il reçut, la

préparation de sa découverte. Il le conduit à Lisbonne où il épouse Philippa Moniz dont il fait la fille de Vasco Gil Moniz, frère d'Isabel, la femme de Perestrello, mais en reconnaissant que deux autres filiations sont possibles. Le mariage eut lieu vers 1474 et Philippa ne mourut pas avant 1484. Enfin M. Harrisse conduit Colomb en Amérique où il pense qu'il aborda d'abord soit à l'île de Samana, soit aux deux îles de Plana Cays et d'Acklin. C'est avec le premier voyage que se termine le premier volume de cette œuvre importante. Nous espérons que l'ouvrage de M. Harrisse trouvera en France le bon accueil qu'il mérite, et nous délivrera de l'humiliation d'entendre citer comme une autorité le livre de M. Roselly de Lorgues. Tout en admirant l'élégance et le soin avec lesquels sont exécutés l'impression du volume de M. Harrisse et les cartes qui l'accompagnent, nous regrettons que son prix le mette plutôt entre les mains des bibliophiles que dans celles des savants. M. Harrisse nous a déjà donné des travaux remarquables sur Fernand Colomb, sur Améric Vespuce, sur les Corte Real, et ils ne sont point connus comme ils devraient l'être. On y trouverait cependant non seulement beaucoup à apprendre, mais encore un bon exemple à suivre. L'histoire de la géographie en France et des découvertes des Français aux XVI^e^ et XVII^e^ s. est encore à faire. Les livres de M. Harrisse font bien connaître et les difficultés et l'intérêt que présentent ces études, et la méthode à suivre pour les résoudre.

L'histoire du XVI^e^ siècle est d'ailleurs une de celles qui ont encore le plus besoin d'être explorées, et qui réservent aux travailleurs le plus d'heureuses surprises. Ceux qui en douteraient pourront s'en convaincre en lisant les *Études sur le règne de François I^er^* (Téchener, 2 vol. in-8°) par M. Paulin Paris, publiées par les soins de son fils, M. Gaston Paris. Dans cette œuvre posthume, M. P. Paris se montre à nous ce qu'il a été dans tous ses travaux : un initiateur, d'esprit peut-être un peu trop aventureux et enthousiaste, mais un chercheur et un ouvreur de voies nouvelles. Jamais peut-être ses grandes qualités, d'originalité, de sagacité, de verve, ne se sont mieux exercées que dans ce livre sur François I^er^ auquel il avait consacré les dernières années de sa vie. Ce livre n'est pas une histoire du règne, et nous croyons que, si M. Paris avait étudié dans son ensemble la politique et l'administration de François I^er^, il eût été obligé de porter un jugement assez sévère sur un règne assurément brillant, mais qui a contribué plus qu'aucun autre à faire de la monarchie française un despotisme sans scrupule et sans frein. Mais, si funeste qu'ait été à certains égards le gouvernement du roi chevalier, si réels qu'aient été les désordres de sa vie (et sur ce point M. Paris est d'une indul-

gence excessive), il n'en est pas moins certain qu'il a été calomnié à la fois par les partisans de Diane de Poitiers et par ceux de la maison de Bourbon. M. Paris a fait la critique des sources du règne de François Ier et il a reconnu que les historiens sur qui on s'était appuyé de préférence, et qui avaient propagé les accusations les plus graves contre le roi et sa mère, Beaucaire, par exemple, avaient écrit dans la seconde moitié du siècle et avec des préventions ou des intentions hostiles. Il a alors examiné quelques-uns des points du règne de François qui ont donné lieu aux plus graves accusations : la vie privée de Louise de Savoie, la mort de Semblançay, la spoliation du connétable de Bourbon, les relations de François Ier avec sa sœur, le rôle d'Anne de Pisseleu. Sur tous ces points, M. Paris nous semble avoir corrigé les opinions courantes, et avoir établi que Louise de Savoie fut une veuve et une mère irréprochables, que Semblançay fut concussionnaire, que Charles de Bourbon a été entrainé à la trahison par ses rêves d'ambition, non par les injustices du roi, que les relations de François et de Marguerite ne laissent pas la place au moindre soupçon déshonorant, enfin que la duchesse d'Étampes n'a pas eu l'influence néfaste qu'on lui attribue. Les thèses de M. Paris auraient encore plus de force et son livre encore plus de portée s'il avait ajouté certains correctifs : montré que Louise de Savoie gâta son fils par son idolâtrie, qu'un financier tel que Semblançay, obligé d'avancer constamment de l'argent au roi et à la reine mère, était fatalement amené à malverser des deniers publics, et que son procès fut conduit avec une évidente malveillance, que les droits de Louise de Savoie dans la question de l'héritage de Suzanne de Bourbon étaient fort douteux (M. de Luçay, dans le travail cité plus haut, soutient sur ce point une opinion très différente de celle de M. Paris), et qu'ici encore le procès fut dirigé avec plus de souci des intérêts du roi que de préoccupation de la légalité. Enfin, bien que la partie de l'ouvrage relative à la duchesse d'Étampes me paraisse la plus remarquable et la plus attachante de l'œuvre tout entière, il me semble qu'ici encore M. Paris a été bien loin dans l'apologie et que l'attachement d'Anne de Pisseleu pour le duc d'Orléans, la part qu'elle eut à la conclusion de la paix de Crépy s'expliquent surtout par des motifs d'intérêt personnel. Ces légers correctifs n'enlèvent rien à la valeur du livre de M. Paris, qui modifiera sensiblement le jugement de l'histoire sur plusieurs des personnages les plus importants du XVIe siècle. Il nous démontre une fois de plus combien il est essentiel de procéder à une critique rigoureuse des sources avant d'aborder l'étude d'une époque, et tout ce que l'histoire des périodes qu'on croit les mieux connues réserve encore de surprises.

Notre regretté collaborateur M. Ch. Paillard avait consacré les derniers temps de sa vie à un travail approfondi sur le dernier épisode militaire et diplomatique de la lutte de François Ier et de Charles-Quint : l'Invasion de 1544 et la paix de Crépy en Laonnais. M. Hérelle s'est chargé de publier les fragments laissés par M. Paillard sous le titre : *l'Invasion allemande en 1544* (Champion). Les historiens militaires liront avec intérêt la première partie du volume et en particulier le siège de Saint-Dizier; mais les fragments sur la paix de Crépy ont une bien plus grande portée et on regrettera que les fructueuses recherches de M. Paillard à Bruxelles, Vienne et Venise aient été si prématurément interrompues.

Nous reviendrons dans un article spécial sur le t. II de l'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* de M. de Ruble (Labitte). Le consciencieux érudit a consacré tout un volume à l'année 1561, année qui fut marquée par les débuts du règne de Charles IX, l'établissement du triumvirat, le départ de Marie Stuart, le colloque de Poissy et les négociations d'Antoine de Bourbon avec Philippe II pour la restitution de la Navarre. Sans doute l'histoire générale empiète un peu sur l'histoire de Jeanne d'Albret et de son mari; mais nous avons dès le début de l'ouvrage renoncé à y chercher une biographie artistiquement composée, et en présence de la masse de documents et de faits nouveaux réunis par M. de Ruble nous n'éprouvons plus que de la reconnaissance. Son œuvre est un véritable trésor pour ceux qui s'occupent du XVIe s.

Le volume de M. Callandreau sur *Ravaillac* (Picard) ne dissipe pas notre ignorance sur des motifs qui ont armé le bras de l'assassin de Henri IV ni n'ajoute rien à ce que nous savons sur l'attentat lui-même. Il n'est cependant pas sans intérêt de savoir où il est né, ce qu'était sa famille, que son père était un débauché brutal, et son frère un voleur. Les destinées de la famille du régicide, condamnée à se cacher et à changer son nom, excitent aussi la curiosité et la pitié. M. Callandreau croit en trouver des représentants en Franche-Comté sous le nom de Ravaillard (?).

C'est un lieu commun de dire que de notre temps on néglige le XVIIe siècle pour le XVIe ou le XVIIIe. Ce lieu commun, comme beaucoup d'autres, n'est guère vrai. On vient de voir combien le XVIe siècle est encore mal connu; le XVIIIe ne l'est guère mieux, du moins pour sa première moitié. Au contraire, le XVIIe siècle a été de notre temps l'objet d'un grand nombre d'excellents travaux, et on peut dire qu'il est connu dans ses parties essentielles. Il continue, d'ailleurs, en dépit de ceux que sa gloire fatigue et que sa perfection ennuie, à avoir ses fidèles. S'ils ne trouvent plus beaucoup de grands sujets à

traiter, ils reconnaissent que les petits côtés du grand siècle ont eux aussi leur attrait. M. Livet est un des lettrés érudits qui ont le droit de considérer le XVII^e siècle comme leur province, et qui savent nous y conduire par des sentiers nouveaux. Dans ses *Précieux et précieuses*, il a étudié un côté de la vie intellectuelle qu'on ne peut négliger si l'on veut bien comprendre le caractère de la littérature de cette époque. Dans ses *Portraits du grand siècle*, il a fait une place à l'histoire à côté de la littérature : sa *Madame de Fiesque* peut être placée auprès des belles frondeuses qu'a aimées et racontées M. Cousin ; dans sa *Marie Mancini*, il achève le portrait commencé par M. Chantelauze ; sa *Mademoiselle de Valois*, la touchante Duchesse de Savoie, est un joli pastel princier ; la Vie aventureuse de *Charles de Simiane, marquis de Livourne*, ce gentilhomme piémontais, dont l'ingratitude de sa cour fait un brillant officier des armées de Louis XIV, est un curieux exemple de ces complications diplomatiques et militaires qui devaient susciter contre nous le redoutable prince Eugène. Même les articles littéraires sur Cospeau, sur Fléchier, sur M^me de Chantal ont leur prix pour la connaissance de la vie sociale de cette époque, bien plus variée et originale qu'on ne le croit parfois. Enfin, le portrait de Louis XIV d'après ses mémoires forme le digne centre de cette galerie de personnages secondaires. M. Livet y explique les raisons qu'il a de maintenir à Louis le titre de *Grand*, et, quoique son jugement sur la politique intérieure du règne nous paraisse trop favorable, nous croyons comme lui que ce titre sera conservé par la postérité à ce souverain qui, sans avoir de génie, exerça pendant de longues années avec supériorité le métier de roi.

Le grand malheur de Louis fut de régner beaucoup trop longtemps et d'être entraîné par sa politique religieuse à une politique extérieure insensée ; les revers qui furent la suite fatale de cette politique amenèrent le désordre financier et la désorganisation de l'administration. M. Vuitry, qui connaît si admirablement notre histoire financière et qui en juge les vicissitudes avec une compétence et une impartialité exceptionnelles, vient de publier un lumineux exposé[1] de la crise financière qui se produisit de 1689 à 1722. Cette crise comprend la série de mesures arbitraires et ruineuses par lesquelles Louis XIV essaya de remplir le trésor épuisé, et l'aventure de Law qui reposait sur une grossière erreur économique, l'assimilation des billets de banque et des actions. M. Vuitry met en lumière l'absence de bonne foi qui présidait alors à l'administration des finances de l'État, la facilité avec

1. *Le désordre des finances et les excès de la spéculation à la fin du règne de Louis XIV et au commencement du règne de Louis XV*. C. Lévy, 1885, in-12.

laquelle l'État manquait à ses engagements et ruinait son propre crédit en sacrifiant l'intérêt des particuliers au sien ou en se faisant complice d'une colossale entreprise d'agiotage dont on ne pouvait sortir que par la banqueroute. Il fait ainsi toucher au doigt le progrès moral et économique accompli du XVIII^e au XIX^e siècle.

M. H. MONIN a étudié un autre côté de l'histoire administrative de la France au XVII^e et au XVIII^e siècle dans son *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville*, 1685-1719 (Hachette). L'ouvrage est malheureusement assez mal conçu. Il commence par une biographie de Basville et dans tout le reste de l'ouvrage la personne de Basville ne joue presqu'aucun rôle : nous ne trouvons plus qu'un tableau de l'administration du Languedoc tracé d'après des documents de l'époque de Basville, mais qui eût été à peu près le même s'il avait été fait avec des documents de 1670 ou de 1740. Il aurait fallu prendre un parti beaucoup plus net et étudier exclusivement la personne et le rôle de Basville, ou bien étudier au contraire l'histoire administrative du Languedoc sous Louis XIV. — Cette critique faite, le livre de M. Monin n'en reste pas moins très instructif, tristement instructif pour l'histoire de la centralisation monarchique et de la décadence des libertés provinciales. La conclusion de l'ouvrage c'est que la monarchie avait tué en France tout germe de vie provinciale, et qu'elle avait d'avance rendu impossibles les réformes tentées sous Louis XVI et obligé la Révolution à procéder radicalement, rationnellement, sans tenir compte du passé. C'est en réalité l'ancien Régime, non la Révolution qui avait fait table rase et détruit l'organisation sociale léguée par le moyen âge. Je regrette que M. Monin, qui est obligé de parler à chaque instant des États, et qui fait le tableau d'un pays d'États, n'ait pas consacré un chapitre préliminaire à la composition, au fonctionnement et au rôle des États. Cette introduction était, semble-t-il, indispensable.

C'est encore un chapitre de l'histoire provinciale de l'ancienne France qu'a écrit M. Barthélemy POCQUET : *les Origines de la Révolution en Bretagne* (Perrin, 2 v. in-12). C'est le récit très vivant et très complet des deux épisodes qui ont immédiatement précédé la Révolution : la résistance victorieuse du parlement de Bretagne au coup d'État par lequel le ministère Lamoignon-Brienne voulait le supprimer : la lutte du tiers état contre les ordres privilégiés dans les États de Bretagne, lutte qui fit de la Bretagne un foyer de révolution. La Bretagne, d'ailleurs, avait gardé mieux qu'aucune autre province son individualité et le souvenir de son indépendance, à ce point qu'aujourd'hui encore, elle a une unité provinciale bien nettement marquée. C'est cet esprit d'indépendance qui la mit, avec le

Dauphiné, en tête du mouvement des réformes; les deux épisodes que raconte M. Pocquet sont sur un théâtre restreint l'image de ce qui s'est passé dans la France entière : ce sont les Parlements à la fois conservateurs et frondeurs qui sont les premiers à battre en brèche l'autorité royale; une fois l'esprit de révolte allumé, l'impossibilité de concilier les prétentions des privilégiés avec les idées de liberté, d'égalité, répandues partout, rend les catastrophes inévitables.

Il serait assez curieux de faire la statistique exacte par département des victimes sacrifiées par la Révolution. On verrait qu'il y en eut un certain nombre où même pendant la Terreur on jouit d'un calme relatif et où l'on s'occupa avant tout et avec patriotisme de réorganiser l'État et de défendre le pays. Ce fut le cas pour le département des Vosges, dont M. F. Bouvier a retracé l'histoire de 1789 à 1800[1]. Il y eut en tout neuf exécutions capitales à Mirecourt, toutes motivées par la violation des lois contre les prêtres insermentés.

Si le premier volume de l'ouvrage de M. Rothan intitulé : *Allemagne et Italie*, ne nous a point paru offrir le même intérêt que ses deux précédentes publications, le second volume, relatif à l'Italie, est une lecture des plus attachantes et des plus instructives. Il se compose de deux parties : un exposé lumineux et sagace de la situation militaire, diplomatique et morale de l'Italie vis-à-vis de la France en 1870, avant et après le 4 septembre, et la correspondance de M. Rothan avec le gouvernement et la Défense nationale pendant l'hiver de 1870-71, quand il fut envoyé à Florence pour remplacer M. Senard et réparer, dans la mesure du possible, les erreurs de ce diplomate d'occasion. M. Rothan s'acquitta de cette tâche avec une habileté, un tact et une discrétion très remarquables, et il fit aisée la tâche de son successeur. Il avait restitué à la France un véritable crédit moral en Italie, et avait su rendre à la papauté et au gouvernement italien des services qui profitaient à la situation de la France. M. Rothan nous paraît avoir compris l'Italie et la politique italienne avec encore plus de justesse et de pénétration que l'Allemagne et la politique prussienne, peut-être parce qu'il a été moins personnellement mêlé aux affaires d'Italie et les a jugées de plus haut. Son livre nous paraît un des plus utiles à consulter pour bien comprendre les vingt dernières années de l'histoire italienne. Les remarquables qualités d'écrivain de M. Rothan augmentent encore la valeur de ses lettres et font de son introduction un morceau d'histoire achevé.

Biographie. — Nous devons à M. le vicomte Horric de Beaucaire une biographie qui a tout l'attrait d'un roman et qui a déjà provoqué

1. *Les Vosges pendant la Révolution*. Berger-Levrault.

plus d'une fois la curiosité des historiens[1]. M. H. de Beaucaire a le mérite d'avoir jeté plus de lumière qu'on n'avait fait jusqu'ici sur la destinée romanesque et douloureuse de cette jeune Française, fière et ambitieuse, qui, devenue duchesse de Zell, crut être arrivée au comble de ses rêves de grandeur quand sa fille, Sophie Dorothée, épousa, en 1683, Georges-Louis de Hanovre, héritier de la dignité électorale. Cette brillante union était le prélude d'une terrible catastrophe. Sophie Dorothée, négligée par son mari, s'éprit de Philippe de Kœnigsmarck. Il paya cet amour de sa vie et elle de sa liberté, de trente-deux ans de captivité au château d'Ahlden. L'électrice Sophie avait à la fois assuré à sa famille l'héritage entier de la maison de Brunswick et s'était vengée de cette Éléonore d'Olbreuse qu'elle regardait comme une aventurière, et qui, après la mort de son mari Georges Guillaume, en 1705, inspira à tous le respect par la dignité de sa vie dans sa retraite de Lunebourg.

G. Monod.

---

## ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

### PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE ROMAINE.

(Années 1882 et 1883. *Suite et fin.*)

Antiquités civiles, privées et sacrées. — Le septième volume du Manuel des antiquités romaines par Joachim Marquardt et Th. Mommsen[2] a été achevé par la publication de la deuxième partie de ce volume. Celle-ci contient la seconde moitié du tableau de la vie privée des Romains par Marquardt; au fond, ce n'est là qu'un remaniement du cinquième volume du Manuel des antiquités romaines, publié de 1864 à 1867 par W.-Ad. Becker et Marquardt. La première partie traitait de la vie intime de la famille romaine; la deuxième en étudie les conditions extérieures, c'est-à-dire les besoins et la manière de les satisfaire au moyen des diverses professions. Après une introduction sur la situation générale de la production agricole, de l'industrie et du commerce dans la Rome ancienne, l'auteur traite des différents objets du trafic : en première

1. *Une mésalliance dans la maison de Brunswick. Éléonore d'Olbreuse, duchesse de Zell.* Champion.

2. *Handbuch der rœmischen Alterthümer von Joachim Marquardt und Theodor Mommsen.* Vol. VII. *Das Privatleben der Rœmer* von J. Marquardt. Part. 1-2. Leipzig, Hirzel, 1879-1882.

ligne il s'occupe de ce qui concerne la fourniture des vivres, des vêtements et des ornements du corps, la construction de la maison et la disposition de l'appartement; ensuite il étudie l'activité intellectuelle des Romains et recherche jusqu'à quel point celle-ci était dirigée en vue du gain ou d'une occupation industrielle : Marquardt s'attache surtout, dans ce chapitre, à la médecine et à la librairie. Le volume se termine par un chapitre sur les divertissements et les jeux des Romains. On peut rendre à l'auteur, enlevé malheureusement trop tôt à la science, le témoignage d'avoir, dans ce nouveau remaniement d'une matière aussi vaste, répondu à tout ce qu'on était raisonnablement en droit d'attendre de sa part. Il a consciencieusement utilisé tous les derniers travaux scientifiques, et notamment les innombrables découvertes de ces dix dernières années, relatives aux monuments artistiques, aux inscriptions et aux reliques de l'industrie; il a revu, corrigé et mis en ordre jusqu'aux moindres paragraphes. — Il a paru une seconde édition revue et amplement corrigée du Précis des antiquités romaines de Cornelius Krieg[1]; cet ouvrage, destiné aux classes supérieures des gymnases et aux étudiants en philologie, répond bien au but que s'est proposé l'auteur. Les légères Esquisses de la Rome ancienne de Buschmann[2] sont destinées principalement aux élèves les plus avancés des gymnases; en revanche, le Lexique de l'antiquité classique de Osk. Seyffert[3] s'adresse au grand public, auprès duquel il trouvera un accueil rapide, grâce à la sûreté des informations, tenues absolument au niveau des dernières recherches, et grâce à la clarté de l'exposition : c'est un manuel excellent pour une orientation rapide. Eug. Bormann[4] a publié un recueil de six intéressantes petites dissertations archéologiques et épigraphiques; nous attirerons l'attention surtout sur les suivantes : du nom et de la famille de Mécène; de la subdivision des colonies fondées par Auguste, chacune en sept *vici* (dénommés régulièrement vicus Aventinus, Cermalus, Tuscus, etc.), du parcours de la via Flaminia et enfin des fonctionnaires employés de Trajan à répartir entre les municipes italiens les dons sur lesquels nous renseigne la grande inscription de Trajan, trouvée sur l'emplacement de l'antique Veleia et dite tabula alimentaria. —

1. *Grundriss der rœmischen Alterthümer*. 2. Aufl. Fribourg-en-Brisgau. Herder, 1882.

2. *Bilder aus dem alten Rom*. Leipzig, Teubner, 1882.

3. *Lexikon der klassischen Alterthumskunde*. Culturgeschichte der Griechen und Rœmer. Leipzig, Bibliographisches Institut, 1882.

4. *Variae observationes de antiquitate Romana*. Marbourg, 1883. (Programme de l'Université.)

Parmi toutes les recherches dont les différentes magistratures romaines ont été l'objet, nous reconnaîtrons avec plaisir les mérites de la dissertation de Jul. Asbach[1] sur l'histoire du consulat à l'époque impériale; ce travail a fait faire un pas à la question. Le consulat semestriel introduit par Auguste pour réagir contre la puissance du Sénat fut aussi de règle sous Tibère ; sous Caligula et sous Claude, l'arbitraire fut complet et ce n'est que pendant le règne de Néron que l'on revint à la règle établie par Auguste. Sous les Flaviens, la durée de cette charge fut réglée formellement; en moyenne, sous Vespasien et sous Domitien, le consulat durait quatre mois. Depuis Nerva, les consulats de deux mois sont les plus nombreux, mais Commode procède de nouveau dans la nomination des consuls de la façon la plus arbitraire et la plus violente. La fin du IIIe siècle marque un retour à une durée plus étendue, et lorsque, sous Justinien, le consulat disparut, il était redevenu annuel. Asbach fait voir la même irrégularité dans la manière de dater d'après les consuls; d'abord, celle-ci différait en Italie et dans les provinces; sous les Flaviens, les documents officiels sont datés presque exclusivement d'après la paire de consuls qui ouvrait l'année; enfin, sous Septime Sévère ce sont, dans tout l'empire, les premiers consuls de l'année qui sont éponymes. G. Zippel[2] a étudié d'une façon approfondie la répartition par le sort des provinces soumises à l'administration du sénat, entre les proconsuls, pendant les premiers temps de l'empire; il montre d'abord que deux consulaires seulement prenaient part, chaque fois, au tirage des deux provinces de l'Asie et de l'Afrique réservées aux consulaires, et que les ayants droit se suivaient pour ce tirage d'après une liste déterminée; ensuite, il cherche à établir les bases d'après lesquelles on dressait cette liste et les rapports qui en résultaient, en pratique, entre le consulat et le proconsulat. Dans ce but, l'auteur a étudié avec le plus grand soin la liste complète des consuls connus de la période des empereurs de la famille julienne, ainsi que leur carrière postérieure comme consulaires jusqu'à leur proconsulat, pour autant que nous en pouvons connaitre quelque chose. La liste des gouverneurs établie par Zippel pour l'Asie et l'Afrique, de l'an 32 av. J.-C. à 68 ap. J.-C., révèle des exceptions nombreuses au principe de l'ancienneté. Parmi les diverses raisons qui pouvaient motiver ces écarts, l'auteur place en première ligne la

1. *Zur Geschichte des Consulates in der rœmischen Kaiserzeit.* Historische Untersuchungen Arn. Schæfer gewidmet. Bonn, Strauss, 1882, p. 190-217.

2. *Die Losung der consularischen Prokonsuln in der früheren Kaiserzeit.* Kœnigsberg, 1883. (Programme des cours.)

préférence accordée aux chefs de famille; il est fort possible qu'un consulaire ait été avancé d'une, de deux ou de plusieurs années dans la liste d'ancienneté, grâce au fait qu'il était père d'un ou de plusieurs enfants. Très utile aussi pour l'histoire des magistratures romaines est la dissertation de A. Chambarlu[1] sur les charges publiques revêtues par les Flaviens (tribunicia potestas, consulat, censure, pontificatus maximus) et sur le nombre et la date des acclamations impériales dont ils furent l'objet. Soltau[2] a émis une hypothèse digne d'attention sur l'origine du cens et de la censure à Rome. D'après lui, les ambassadeurs envoyés à Athènes en 444 av. J.-C. (selon le calcul de Unger) ont moins étudié la législation privée d'Athènes, où justement alors Périclès exerçait le pouvoir, que l'organisation civile et financière de cette cité. Ils trouvèrent un modèle, dont ils pouvaient tirer le plus grand profit dans la réorganisation, très nécessaire alors, de l'administration financière. Les décemvirs créèrent d'après un modèle athénien notamment la censure, sorte d'emploi supérieur dans les finances, dont la durée était de quatre ans pleins, mais qui, d'abord, appartenait aux magistratus minores. Ce n'est que plus tard que les patriciens jugèrent bon d'enlever au consulat quelques attributions importantes, pour les accorder à la censure, qui dépendait davantage du sénat : telle est par exemple, en 434, l'inspection militaire sur le champ de Mars; toutes les autres attributions non financières doivent leur origine à cet accroissement de puissance (par exemple la *censura morum*), ou datent indubitablement d'une époque postérieure (ainsi, la *senatus lectio*, la *recognitio equitum*). Cette extension de pouvoir fut la principale cause, d'un autre côté, de la réduction à dix-huit mois de l'exercice d'une charge, qui durait primitivement en réalité quatre années. — Ces recherches sur la censure ont conduit Soltau[3] à des conclusions tout aussi intéressantes, mais qui sont en opposition directes avec les idées reçues, sur l'importance primitive et la compétence des *Ædiles plebis;* ici encore, il enlève aux édiles une grande partie des fonctions qui leur sont attribuées à l'époque dont les conditions historiques nous sont connues, et il démontre qu'elles ne passèrent aux édiles, presque toutes, qu'assez tardivement : telles sont par exemple la *cura annonae*, la *procuratio aedium sacrarum et*

1. *De magistratibus Flaviorum*. Bonnæ, 1881. (Inaug. Dissert.)

2. *Ueber den Ursprung von Census und Censur in Rom*. Verhandlungen der 36 Versammlung deutscher Philologen und Schulmænner in Karlsruhe, 1882. Leipzig, Teubner, 1883, p. 146-170.

3. *Die ursprüngliche Bedeutung und Competenz der aediles plebis*. Historische Untersuchungen Arn. Schæfer gewidmet. Bonn, Strauss, 1882, p. 98-147.

*publicarum*. D'après l'auteur, la tâche primitive des édiles était de présider le tribunal arbitral plébéien, près du temple de Cérès, tribunal qui avait été formé à la suite de la *secessio plebis*. Jusqu'au décemvirat, toute la procédure civile régulière était entre les mains du collège des pontifes; il faut regarder comme un grand progrès, eu égard aux défectuosités de ce tribunal religieux, l'établissement d'un tribunal arbitral plébéien que présidaient les édiles, où les arrêts étaient prononcés par des juges laïques, où les frais de procédure étaient moindres, où il n'y avait ni prévention religieuse ni prévention de castes, où, enfin, on trouvait des arbitres (arbitri) pour des cas qui n'étaient pas *stricti juris*. Le nom d'édiles vient du local que ceux-ci occupaient d'abord près de l'*aedes sacra Cereris*. — L. Lange[1], on s'en souvient, n'est pas d'accord avec Mommsen au sujet de l'origine du *tribunatus plebis;* il estime que la *sacrosancta potestas* des tribuns du peuple repose sur une convention conclue entre la *plebs* et les patriciens sur le mont sacré; Mommsen regarde au contraire le tribunal comme une institution absolument révolutionnaire, qui ne fut légitimée que par la *lex Valeria Horatia*, et à laquelle on n'accorda que beaucoup plus tard la *sacrosancta potestas*, grâce à un malentendu. Lange combat de nouveau la conception de Mommsen et cherche à appuyer plus fortement sa première opinion relative au caractère sacrosaint du tribunat dès l'origine; Lange se base principalement sur la définition donnée par Cicéron des *leges sacratae* (Cic., pro Balbo, 14, 33). — L.-G. Koch[2] a fait des investigations précieuses sur la situation du *princeps juventutis;* il arrive à un résultat tout opposé à celui de Mommsen, à savoir que les *principes juventutis* n'ont aucun rapport avec les *seviri equitum*, que ce titre continuait à être porté après l'entrée au sénat, et que, dès le commencement du IIIe siècle ap. J.-C., les Augustes adoptèrent également ce titre que les Césars seuls avaient porté jusqu'alors. J. Schmidt[3] a étudié les *Seviri Augustales* et Ed. Degner[4] a traité de la compétence du *curator reipublicae*, ainsi que de l'histoire et de la carrière des sénateurs et des chevaliers qui, selon les inscriptions, ont revêtu cette charge; l'auteur a tenu particulièrement compte de la dernière époque impériale. W. Liebenam[5] étudie d'abord l'importance politique

1. *De sacrosanctae potestatis tribuniciae natura eiusque origine commentatio*. Leipzig, 1883. (Programme de l'Université.)

2. *De principe juventutis*. Leipzig (Inaug. Dissert.), 1883.

3. *De seviris Augustalibus*. Halle, 1883. (Inaug. Dissert.)

4. *Quaestiones de curatore rei publicae*. Pars prior. Halle, 1883. (Inaug. Dissert.)

5. *Quaestionum epigraphicarum de imperii Romani administratione capita selecta*. Bonn, 1882. (Inaug. Dissert.)

des chevaliers à l'époque impériale, d'Auguste à Dioclétien, puis la carrière militaire que devaient parcourir les chevaliers qui avaient en vue une charge de *procurator*, enfin, la compétence administrative et militaire du *procurator;* il a donné, à cette occasion, une liste importante de tous les procurateurs dont on a pu relever les noms dans les inscriptions et qui étaient à la tête d'une province. W. Schurz[1] accorde des éloges exagérés aux réformes politiques de l'empereur Hadrien; lui aussi fait ressortir la situation éminente qu'occupaient les chevaliers au IIe siècle après J.-C. et il l'attribue aux modifications apportées par l'empereur Hadrien à certaines charges importantes, telles que les charges a libellis, ab epistolis, procuratio rationum, procuratio hereditatum, procuratio patrimonii, etc. Nous n'avons, relativement à l'histoire du sénat romain, que l'étude de O.-A. Ellissen[2] sur la composition, la juridiction et les relations du sénat, dans l'empire d'orient, avec la politique étrangère, la succession au trône, le patriarche et le clergé. Comme on pouvait s'y attendre, cette étude, pour autant que les faibles éléments documentaires permettent de tirer des conclusions, a fait voir qu'on ne saurait attribuer trop peu d'importance au rôle politique du sénat chez les Byzantins. Kubitschek[3] étudie avec soin d'abord le premier développement des tribus romaines, puis la difficile question du mode de répartition des nouveaux citoyens entre les trente-cinq tribus, à l'époque où le droit de cité fut étendu à toute la population de l'Italie, — sur ce point, il ne fait guère que confirmer les hypothèses de Beloch, — enfin, l'expansion des tribus dans les différentes provinces de l'empire romain. Herm. Genz[4] combat l'hypothèse émise récemment par Madvig au sujet de la constitution des centuries; il défend l'opinion généralement admise jusqu'à ce jour, relative à l'existence de trois cent cinquante *centuriae peditum*, contre Madvig, qui n'admet que soixante-dix centuries subdivisées à leur tour en trois cent cinquante groupes électoraux. La seconde partie de la dissertation de Genz est consacrée à une discussion très perspicace au sujet du mode de votation dans les comices par centuries. Le remarquable travail de Mommsen[5] sur les

1. *De mutationibus in imperio Romano ordinando ab imperatore Hadriano factis.* Bonn, 1883. (Inaug. Dissert.)

2. *Der Senat im ostrœmischen Reiche.* Gœttingue, Dieterich, 1881. (Inaug. Dissert.)

3. *De Romanorum tribuum origine ac propagatione.* Vienne, Gerold, 1882.

4. *Die Centuriat-Comitien nach der Reform.* Freienwalde a. der Oder, 1882. (Programme des cours.)

5. *Die italischen Bürgercolonien von Sulla bis Vespasian.* Dans *Hermes*, vol. XVIII, 1883, p. 161-213.

colonies civiles italiques fondées de Sylla à Vespasien est un fruit des recherches épigraphiques de ces dernières années. Après avoir utilisé tous les renseignements que lui fournissaient les parties imprimées ou encore manuscrites du *Corpus Inscriptionum* et tous les documents littéraires qu'il juge avec beaucoup de sévérité au point de vue de leur exactitude, Mommsen a dressé des listes distinctes des colonies fondées par Sylla, par César, par les Triumvirs, par Auguste, ainsi que des *coloniae Juliae* et des *coloniae Augustae*, dont on ne peut pas dater la fondation d'une manière précise; en outre, Mommsen a étudié la liste des colonies italiques, donnée par Pline dans le troisième livre de son *Historia naturalis*. Les ingénieuses études gauloises de O. Hirschfeld[1] sont d'une grande importance pour l'histoire de la Gaule sous la domination romaine. Il donne d'abord un tableau très vivant des *civitates foederatae*, Massilia et la civitas Vocontiorum, qui, toutes deux, présentent un intérêt particulier. D'une part, — et l'auteur fait admirablement ressortir ce contraste, — la superbe ville maritime répand à l'occident la culture grecque, avant que le nom de Rome ait pénétré dans ces contrées, et continue même, après son anéantissement politique par César, à être en Gaule l'important représentant de la civilisation hellénique; d'autre part, une souche celtique, à peine nommée dans l'histoire, conserve avec une ténacité remarquable son caractère national sous la domination romaine, et n'est pas prise dans l'immense engrenage. F. Neubauer[2] a tiré des inscriptions de nouveaux renseignements sur la justice et la magistrature à Athènes à l'époque romaine. On a tiré des papiers posthumes de Th. Berck[3] une étude précieuse sur la constitution de Mayence à l'époque romaine. W. Ohnesseit[4] a recherché l'origine de l'édilité dans les villes italiques; il a tenté de prouver que cette charge n'avait pas passé de Rome dans les municipes, mais qu'elle était issue de la constitution des villes latines appartenant à la même race que Rome, et que seule l'édilité des municipes, dans sa forme primitive (telle que la font connaître les ordonnances communales de Salpensa et de Malaga), peut expliquer les différentes

1. *Gallische Studien*. I. Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien. Philos. histor. Classe. Vol. CIII, 1883, p. 271-328.

2. *Atheniensium reipublicae quaenam Romanorum temporibus fuerit condicio*. Halle, 1882. (Inaug. Dissert.)

3. *Die Verfassung von Mainz in rœmischer Zeit. Westdeutsche Zeitschrift f. Gesch. und Kunst*. An. 1, 1882, p. 498-515.

4. *Ueber den Ursprung der Aedilitaet in den italischen Landstaedten. Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*. Vol. IV, Romanistische Abtheilung, 1883, p. 200-226.

phases du développement de l'édilité plébéienne et ses rapports avec l'édilité curule. O. Mantey[1] a publié un travail qui est le fruit d'une étude attentive des inscriptions, sur la questure dans les municipes et dans les colonies, sur ses attributions et sur son importance municipale qui était très diverse suivant les lieux. Hugo Herbst[2] a fourni, en s'appuyant également sur les inscriptions, de nouvelles explications relativement aux diverses sortes de prêtres, et aux divers collèges de prêtres dans les municipes.

Parmi les nombreuses publications concernant le droit romain et l'administration de la justice, nous ne relèverons que quelques travaux particulièrement importants. En première ligne, il faut nommer l'ouvrage considérable de Mor. Voigt[3] sur la législation des Douze tables; le premier volume contient, dans un ordre nouveau, les fragments des Douze tables, ainsi que l'histoire de l'origine de celles-ci, de leur transmission et du développement des doctrines juridiques générales qui y sont contenues; le second volume embrasse le système du droit romain civil et criminel. A côté de cet ouvrage, nous nommerons : l'ingénieuse restitution de l'*Edictum perpetuum* d'Hadrien par O. Lenel[4]; l'étude sur l'histoire du pourvoi (appellatio) classique par J. Merkel[5]; la dissertation de P. Jœrs[6] sur les rapports entre la *lex Julia de maritandis ordinibus* et la *lex Papia Poppaea;* enfin l'étude sagace de M. Schanz[7], relative à l'opposition qui régnait entre les deux écoles de droit, des Proculiani et des Sabiniani.

Le nouveau volume de l'*Ephemeris epigraphica* a apporté de nouveau toute une série de contributions précieuses, dues à la plume de Mommsen[8], sur l'organisation militaire des Romains. Dans un premier article, relatif aux inscriptions funéraires découvertes il y a quelques années par Delattre sur le sol de l'ancienne Carthage, Mommsen montre que Vespasien assigna comme villes de garni-

1. *De gradu et statu quaestorum in municipiis coloniisque quaestio epigraphica.* Halle, 1882. (Inaug. Dissert.)

2. *De sacerdotiis Romanorum municipalibus quaestio epigraphica.* Halle, 1883. (Inaug. Dissert.)

3. *Die XII Tafeln.* Vol. I-II. Leipzig, Liebeskind, 1883.

4. *Das Edictum perpetuum.* Leipzig, Tauchnitz, 1883.

5. *Abhandlungen aus dem Gebiete des rœmischen Rechts,* fasc. II. Halle, Niemeyer, 1883.

6. *Ueber das Verhaeltniss der Lex Julia de maritandis ordinibus zur Lex Papia Poppaea.* Bonn, Georgi, 1882. (Inaug. Dissert.)

7. *Die Analogisten und Anomalisten im rœmischen Recht. Philologus,* vol. XLII, 1883, p. 309-318.

8. *Observationes epigraphicae. Ephemeris epigraphica.* Vol. V, fasc. 1 et 2, 1884, p. 105-249.

sons à la 1re et à la 13e cohors urbana : Lyon et Carthage; au siècle suivant, ces cohortes permutèrent. Un second article discute pour la première fois l'origine, la position, la carrière et le rang des *protectores Augusti*. Le troisième article complète et rectifie les recherches de J. Schmidt (Hermes, XIV, 1879, p. 321 sq.) sur les *Evocati Augusti;* le quatrième, qui est le plus étendu, donne enfin en des tableaux distincts, tirés des volumes imprimés ou en préparation du *Corpus Inscriptionum*, une vue d'ensemble sur les lieux d'origine des provinciaux qui servaient dans les diverses légions et dans les troupes auxiliaires. Mommsen[1] a revu lui-même récemment ce travail, qui est des plus importants pour l'histoire et l'organisation de l'armée romaine, et il a exposé le système de la conscription romaine à l'époque impériale. O. Bohn[2] a indiqué, d'après les inscriptions également, la composition, au point de vue de leur nationalité, des *cohortes praetoriae* et des *cohortes urbanae :* ce travail répond à celui que Mommsen avait fait pour les troupes de ligne. L'auteur a tiré, lui aussi, des tableaux qu'il avait dressés un article spécial sur les lieux d'origine des prétoriens ; il démontre que, jusqu'à la réorganisation des prétoriens par Septime Sévère, l'appoint fourni par les provinciaux n'était pas de nature à compromettre le caractère national italique des cohortes prétoriennes et des cohortes urbaines; au IIIe siècle après J.-C. seulement, le rôle que les Italiens avaient joué dans la garde pendant les deux premiers siècles passa aux Illyriens; les Thraces prirent bientôt parmi ceux-ci une place prépondérante; on passait très rarement de la ligne dans la garde. F. Frœhlich[3] prépare une histoire des prétoriens et a publié, en attendant, une étude très intéressante sur les troupes d'élite de la république romaine : il traite d'abord de l'origine, de l'organisation et de la force du corps des *extraordinarii* qui, probablement, n'a cessé d'exister qu'en 90 avant J.-C.; ensuite, il réunit tous les renseignements relatifs aux cohortes prétoriennes de la République, et fait remonter, contrairement à Mommsen, leur fondation à Scipion, le premier Africain. Th. Mommsen[4] fait voir que les gardes du corps germains des empereurs romains (*corporis custodes*) appartenaient

1. *Die Konskriptionsordnung der rœmischen Kaiserzeit. Hermes.* Vol. XIX, 1884, fasc. 1, p. 1-79.

2. *Milites praetoriani et urbaniciani originis Italicae. Ephemeris epigraphica.* Vol. V, fasc. 1 et 2, 1884, p. 250-258. — *Ueber die Heimath der Praetorianer.* Berlin, Gærtner, 1883. (Programme des cours.)

3. *Die Gardetruppen der Rœmischen Republik.* Aarau, Sauerlænder, 1882.

4. *Die germanischen Leibwaechter der rœmischen Kaiser. Neues Archiv der Gesellschaft für aeltere deutsche Geschichtsforschung.* Vol. VIII, 1883, p. 349-351.

absolument, — pour autant que les inscriptions nous renseignent sur ce point, — aux tribus germaniques soumises à Rome, et que cette troupe se composait probablement, aux premiers temps de son existence, des prisonniers de guerre faits par Germanicus. L'histoire de la troisième légion Augusta, qui tint garnison en Afrique depuis l'époque d'Auguste jusqu'aux derniers temps de l'empire romain, a été étudiée avec soin par M. M. Fiegel[1]; il expose les guerres auxquelles la légion a pris part, les fortifications et les routes qu'elle a exécutées, les lieux où elle a tenu garnison, les auxiliaires qu'on découvre en Afrique à côté d'elle, enfin, en détail, la carrière militaire de ses commandants et de ses officiers. Nous devons à H. Düntzer[2] une étude approfondie de l'histoire des légions qui ont séjourné sur le Rhin depuis César jusqu'à Vitellius. E. Hübner[3] cherche à établir contre l'hypothèse d'Urlichs qu'il se trouvait, dans le corps expéditionnaire qu'Agricola conduisit en 84 ap. J.-C. contre les Calédoniens, non seulement des auxiliaires gaulois, bretons et germains, mais encore des soldats venus de Pannonie et d'Espagne, qu'en outre, la supposition d'Urlichs au sujet de huit nouvelles cohortes auxiliaires germaniques, qui auraient été levées en 60 après J.-C., est très peu vraisemblable. A. Müller[4] a étudié avec soin l'usage de l'époque impériale, révélé par un très grand nombre d'inscriptions, qui consistait à détacher de leurs troupes des centurions légionnaires et à les placer dans d'autres divisions en qualité de commandants et d'officiers; l'auteur montre, à ce propos, l'importance croissante du centurionat à partir de Néron. L'écrit de Bernh. Gerathewohl[5] est en opposition directe avec les idées admises jusqu'à ce jour au sujet de l'histoire de la cavalerie romaine dans les premiers siècles de la république. L'opinion courante est que la cavalerie romaine de la république se divisait en deux fractions nettement séparées : les *equites equo publico*, qui appartenaient à l'ordre équestre, et les *equites equo privato*, qui servaient pour une solde et étaient recrutés selon les besoins, lorsque les 1,200 (d'après d'autres auteurs 1,800 ou 3,600) *equites equo publico*

1. *Historia Legionis III Augustae.* Berlin, 1882. (Inaug. Dissert.)

2. *Caesar's Legionen am Rhein. Westd. Zeitschrift f. Geschichte u. Kunst.* An. 1, 1882, p. 294-308. — Idem : *Die Legionen am Rheine von dem Kampf Caesar's gegen Pompejus bis zur Erhebung des Vitellius. Jahrb. des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande.* Fasc. 73, 1882, p. 10-48.

3. *Die gallischen und germanischen Auxiliartruppen in Britannien. Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. u. Kunst.* An. II, 1883, p. 398-407. Cf. *Rev. hist.*, XXVII, 425.

4. *Abcommandierte Centurionen. Philologus.* Vol. XLI, 1882, p. 482-507.

5. *Die Reiterei und die Centuriae equitum zur Zeit der rœmischen Republik.* Munich, Ackermann, 1883. (Inaug. dissert. der Universitæt München.)

étaient insuffisants; l'auteur cherche au contraire à établir qu'au IIe et au IIIe siècle avant J.-C., le nombre des cavaliers était variable, et que les chiffres donnés par Cicéron, par Tite-Live et par d'autres ne reposent que sur des calculs théoriques et sans valeur pour déterminer l'état réel des choses; les *equites equo privato* étaient, selon l'auteur, une *militia extra ordinem voluntaria*, et non une institution permanente, c'était une apparition passagère dont on ne peut nullement tenir compte pour déterminer la force de la cavalerie civile républicaine, laquelle se composait exclusivement d'*equites equo publico*. O. SCHAMBACH[1] a traité consciencieusement de la composition de la cavalerie chez César, de son organisation, de son armement, de la qualité de ses chevaux et de sa façon de combattre. Nous devons au même auteur une suite d'éclaircissements très instructifs[2] sur l'emploi des voitures de guerre chez les Romains; ce sont les Commentaires de César et de ses successeurs qui font la base de ce travail où l'on trouve d'ailleurs des renseignements nouveaux et bien venus sur le train des équipages à l'époque impériale. Jos. VADERS[3] a rassemblé les notices épigraphiques et littéraires sur les différentes subdivisions de la cavalerie romaine à l'époque des empereurs, et a complété ainsi d'une façon très appréciable les indications de Stille (voir *Rev. histor.*, XIII, 164), qui s'arrêtaient au règne de Vespasien. L'écrit de L. LINDENSCHMIT[4] sur le costume et l'armement de l'armée romaine sous les empereurs est destiné au grand public et à l'enseignement; l'auteur décrit d'une façon instructive les différentes parties de l'armement du soldat romain, et joint à un texte, dont la science peut, sur certains points, tirer profit, douze planches, exécutées et choisies avec soin, qui reproduisent des monuments et des objets trouvés en grande partie dans les contrées du Rhin. H. LINDENSCHMIT[5] donne une liste des armes romaines, souvent très intéressantes, qui se trouvent à Mayence dans les collections du *Verein zur Erforschung rheinischer Geschichte und Alterthümer*. Les bas-reliefs du tombeau des *Julii*, à St-Remy, de l'arc de triomphe d'Orange et de la Porte-Noire de Besançon font croire d'une façon

1. *Die Reiterei bei Caesar*. Mühlhausen in Thüringen, 1881. (Programme des cours.)

2. *Einige Bemerkungen über die Geschützverwendung bei den Rœmern, besonders zur Zeit Caesars*. Altenburg, 1883. (Programme des cours.)

3. *De alis exercitus Romani quales erant imperatorum temporibus*. Halle, 1883. (Inaug. Dissert.)

4. *Tracht und Bewaffnung des rœmischen Heeres waehrend der Kaiserzeit*. Brunswick, Vieweg et fils, 1882.

5. *Zeitschrift des Vereins f. Erf. der Rhein Gesch. und Alterth. in Mainz*. Vol. III, fasc. 2 et 3, 1883, p. 142-149.

absolue à E. Hübner[1] que, au moins au Ier siècle encore après J.-C., les jambarts (ocreae) faisaient partie de l'équipement complet du légionnaire romain. Deux dissertations de F. Berger[2] contribuent notablement à notre connaissance des voies militaires romaines : dans la première, l'auteur discute les caractères distinctifs de la *via publica*, son classement dans le *Jus publicum*, le mode de construction et d'entretien, ainsi que les signes qui permettent de déterminer les vestiges des voies militaires romaines ; de plus, l'auteur décrit en détail l'ordre de marche de l'armée romaine, du train des équipages, des voitures de guerre, de munitions et d'approvisionnements. La seconde dissertation est consacrée à l'étude des noms, de la forme, des dimensions, de la matière, et notamment des inscriptions des pierres milliaires ; l'auteur y prouve que les pierres qui portent une inscription romaine et l'indication des milles n'étaient pas du tout destinées simplement à donner les distances ; la plupart portent au contraire le caractère de pierres commémoratives que les empereurs eux-mêmes auraient fait ériger, ou qui auraient été élevées en l'honneur de leur activité dans leur gouvernement ; c'est à l'occasion seulement qu'on s'en est servi pour indiquer les distances. Dans la troisième partie, qui vient de paraître, de son ouvrage sur l'administration de l'armée romaine aux derniers temps de la république, A. Langen[3] traite la question du *butin* et des *donativa*. L'examen attentif des documents littéraires lui démontre que, dans les premiers temps de la république, le butin de guerre était versé presque toujours dans la caisse de l'État ; ce n'est que rarement que l'armée en profitait. Les *donativa*, ou cadeaux en argent que les généraux donnaient à leurs troupes à l'occasion de leur triomphe, apparaissent d'abord après la deuxième guerre punique ; en même temps aussi, augmente la proportion illégitime du butin de guerre ; les soldats cachent une partie de leur butin, et les villes prises sont livrées au pillage. L'accroissement progressif des *donativa*, notamment pendant les guerres civiles, explique comment alors même de simples soldats purent réaliser de grandes fortunes. Bernh. Matthiass[4] recherche les bases

1. *Die Beinschienen der rœmischen Legionare. Archaeol.-epigr. Mittheil. aus Œsterreich.* An. VI, 1882, p. 67-69. — Conf. *Hermes*. Vol. XVI, 1881, p. 302 sq.

2. *Ueber die Heerstrassen des rœmischen Reiches*. 1. Berlin, Weidmann, 1882. 2. Berlin, Gærtner, 1883. (Programmes des cours.)

3. *Die Heeresverpflegung der Rœmer im letzten Jahrhundert der Republik*. III. Brieg, 1882. (Programme des cours.)

4. *Die Rœmische Grundsteuer und das Vectigalrecht*. Erlangen, Deichert, 1882.

juridiques, financières et économiques des impôts romains et les rapports entre les différents impôts fonciers.

Les nombreux papyrus découverts depuis 1877 dans le Fayoum sont une source de premier ordre pour les indications qu'ils fournissent sur les antiquités romaines. La plupart des documents découverts de 1877-1879 ont été achetés par le musée royal de Berlin[1]; le reste s'est dispersé dans diverses collections; parmi ces pièces on remarque des fragments innombrables rédigés en diverses langues et qui proviennent d'archives détruites, après avoir subsisté plus de 1,000 ans. La mission en Égypte confiée par le musée de Berlin à Stern, en 1880, a donné des résultats plus importants encore : elle a abouti soit à l'acquisition de nouveaux fragments de documents, provenant en partie de la collection de Roger-Bey, soit surtout à celle de restes fort importants au point de vue paléographique, de papyrus où se trouvent des fragments des écrits d'Aristote, des drames d'Euripide, d'une épopée grecque, etc. En 1882, on a acheté encore deux collections de moindre étendue, contenant cent quarante-six feuilles. D'un autre côté, les savants autrichiens ont excité l'intérêt du négociant Th. Graf pour les fragments de papyrus qui, mystérieusement, voient le jour de temps à autre, au Caire : celui-ci a pu, grâce à ses efforts, acheter et envoyer à Vienne à différentes reprises plusieurs milliers de papyrus provenant des archives du Fayoum et rédigés en langues latine, grecque, arabe, perse, copte, hiéroglyphique, hiératique, démotique et hébraïque. Cette collection, qui ne le cède en rien à celle de Berlin, a été achetée par l'archiduc Rainer, et, d'après son ordre, incorporée au musée impérial de Vienne, où Karabacek, W. Hartel et autres sont occupés à la classer[2]. Les papyrus de Berlin et de Vienne nous permettent de suivre, sur un territoire restreint, le développement continu de l'état social et politique pendant une période de plus de 1,000 ans et sous la domination des empereurs de Rome, de Byzance et sous celle des califes. La collection de Vienne contient par exemple, en plusieurs exemplaires admirablement conservés, une série presque ininterrompue de documents des empereurs romains et byzantins jusqu'à Héraclius. Pour le moment on ne peut que prévoir le profit que l'on retirera de ces papyrus pour la connaissance détaillée de l'histoire romaine, de la chronologie, de l'administration,

1. Lepsius : *Bericht über die Erwerbungen der aegyptischen Abtheilung der kœnigl. Museen in Berlin vom Jahr* 1880. *Jahrbuch der kœnigl. preussisch. Kunstsammlungen*. Vol. I, 1880, p. xxx sq.

2. Conf. Jos. Karabacek : *Der Papyrusfund von El Faijûm. Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*. Philos.-histor. Klasse. Vol. XXXIII, 1883, p. 207-242.

des finances, de la justice, ainsi que pour l'ensemble de la vie publique et privée à l'époque impériale, mais il est certain que ce profit sera considérable. La première tentative d'un travail basé sur les documents qui se trouvent à Berlin a été faite par U. Wilcken[1]; l'auteur étudie avec soin 29 ἀπογραφαὶ ou tableaux officiels dressés en vue de l'établissement de l'impôt dans la petite ville d'Arsinoë, en Égypte moyenne, et envoyés à l'employé impérial des finances : le βασιλικὸς γραμματεύς; ils appartiennent en grande partie à l'époque de l'empereur Commode, et nous présentent un tableau très animé de la vie municipale dans cette ville de province. W. Hartel[2] a publié une lettre de garantie provenant aussi d'Arsinoë, datée de 487 après J.-C., et l'a accompagnée d'un commentaire très précieux qui contient une série de déterminations nouvelles relativement à la chronologie égyptienne, à la situation et aux titres des magistrats romains nommés dans ce document, et enfin à l'administration des finances en Égypte. C. Wessely[3], qui d'abord, en collaboration avec J. Krall, avait étudié le papyrus viennois n° 26 et des restes de tachygraphie grecque dans les papyrus de Vienne, de Paris et de Leyde, a soumis à un examen attentif le papyrus fragmentaire n° 31 de Vienne, qui n'est pas sans importance pour la connaissance de l'organisation des impôts en Égypte; il s'est servi en outre des indications numismatiques exactes, qu'on trouve dans divers papyrus de la collection de Vienne, pour éclaircir quelques questions difficiles relatives au monnayage dans les derniers temps de l'empire romain. Dans une autre dissertation, le jeune savant[4] a entrepris une étude d'ensemble sur un nombre plus considérable de papyrus grecs de Vienne. A ce propos, il divise les papyrus conservés en différentes classes d'après le caractère de l'écriture : il détermine les différentes sortes de formulaires des documents, les désignations de monnaies et de chiffres qui s'y trouvent, et la manière de dater; enfin, il communique le texte grec d'un certain nombre de papyrus et les accompagne d'une traduction

1. *Arsinoïtische Steuerprofessionen aus dem Jahre* 189 *nach Chr. und verwandte Urkunden*. Sitzungsberichte der *Preuss. Akad. d. Wissenschaften*, 1883, nos 35 et 36, p. 897-922. — Conf. au sujet de la collection berlinoise de papyrus : H. Landwehr : *Griechische Handschriften aus Faiyûm. Philologus*. Vol. XLIII, fasc. 1, 1883, p. 106-136.

2. *Ein griechischer Papyrus aus dem Jahre* 487 *nach Chr. Wiener Studien*. An. V, 1883, fasc. 1, p. 1-41.

3. *Ibid*. An. III, 1881, p. 1-23. An. IV, 1882, p. 175-197. An. V, fasc. 2, p. 299-312.

4. *Prolegomena ad papyrorum graecorum novam collectionem*. Vienne, Gerold, 1883. (Inaug. Dissert.)

et de commentaires qui contribueront beaucoup à la connaissance de l'administration de l'Égypte à l'époque romaine et byzantine. Jos.-Jul. Binder[1] a étudié avec succès une question très négligée jusqu'ici, dans ses études sur les mines romaines et leur situation à l'égard de l'administration des finances. M. Bahrfeld a tiré des papiers posthumes de C. Samwer[2] des contributions importantes à l'histoire des monnaies romaines primitives jusqu'en 200 environ avant J.-C. — Th. Mommsen[3] a rendu compte de plusieurs trouvailles des monnaies romaines, faites récemment, et en a exposé l'importance au point de vue de l'histoire du monnayage à Rome. Th. Rohde[4] a traité d'une façon très étendue des monnaies de l'empereur Aurélien et des princes de Palmyre. Il a paru une nouvelle édition très améliorée de l'étude remarquable de F. Hultsch[5] sur les systèmes anciens de mesures, de poids et de monnaies, ainsi que de la clef incomplète mais assez utile des abréviations employées dans les monnaies anciennes, médiévales et modernes, par W.-F.-A. Schlickeysen[6]. F. Bücheler[7] a démontré avec assez de vraisemblance que les luttes de gladiateurs ont été instituées pour la première fois officiellement et reconnues comme fêtes publiques en 105 avant J.-C.; le licenciement des écoles impériales de gladiateurs doit être fixé en 399 après J.-C., comme le fait voir Bücheler[8] d'après un canon pascal de Bénévent qu'on ne connaissait pas encore. P.-J. Meier[9] a rassemblé et commenté avec soin les nombreuses représentations de combats de gladiateurs qui se rencontrent sur les monuments des pays du Rhin.

La question très controversée du degré de l'influence exercée par la culture grecque sur Rome a été traitée d'une façon tout à fait

1. *Die Bergwerke im rœmischen Staatshaushalt.* Laibach, 1880-1881. (Programmes des cours.)

2. *Geschichte des aelteren rœmischen Münzwesens.* Berlin, Kuhl, 1883.

3. *Numismatische Notizen.* Sitzungsberichte der *Preus. Academie der Wissensch.*, 1883, n° 43, p. 1145-1162.

4. *Die Münzen des Kaisers Aurelianus, seiner Frau Severina und der Fürsten von Palmyra.* I-III. Vienne, Helf, 1881-1882.

5. *Griechische u. Rœmische Metrologie.* 2. Bearbeitung. Berlin, Weidmann, 1882.

6. *Erklaerung der Abkürzungen auf Münzen der neueren Zeit, des Mittelalters und des Alterthums.* 2te Aufl. Berlin, Lehmann, 1882.

7. *Die staatliche Anerkennung des Gladiatorenspiels. Rhein. Museum f. Philologie.* Neue Folge. Vol. XXXVIII, 1883, p. 476-479.

8. *Aufhebung der Gladiatorenschulen. Ibidem.* Vol. XXXVII, 1882, p. 479-480.

9. *Gladiatorendarstellungen auf rheinischen Monumenten. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* An. I, 1882, p. 153-177.

remarquable par Oscar WEISE[1], dans un écrit fort étendu, couronné par la Société de Jablonowski, sur « les mots grecs dans la langue latine. » Dans la première partie (p. 1-86), l'auteur établit d'une façon rigoureusement scientifique les caractères qui permettent de distinguer les mots appartenant originairement à la langue, de ceux qui y ont acquis droit de cité; dans une seconde partie (p. 87-325), il expose, en tenant compte autant que possible de la chronologie, l'influence grecque sur la culture italique, telle qu'elle se fait sentir dans le commerce, dans les métiers, dans les arts et les sciences, dans la religion, dans la constitution et l'administration de l'État; enfin, dans une troisième et dernière partie (p. 326-344), il donne une liste qui témoigne d'études considérables de tous les mots latins tirés du grec; au moyen de trois impressions différentes, Weise distingue trois classes de mots dérivés, d'après leur usage plus ou moins répandu dans les couches populaires. Dans un second travail plus restreint[2], il donne des indications générales sur le rôle joué dans le développement de la culture romaine non seulement par les différents États, villes et colonies de la Grèce, mais aussi par les Phéniciens et les Carthaginois. A côté de ces travaux si remarquables, on ne peut accorder que peu d'importance aux études de G. A. SAALFELD[3] sur ces mêmes matières : on jugera surtout avec sévérité les deux premiers fascicules de ses *Italograeca*, dans lesquels, en s'appuyant sur quelques mots latins dérivés du grec, il expose, avec aussi peu de méthode que de vues générales, l'influence de la culture grecque sur la culture latine; une autre étude du même auteur[4] sur l'influence de l'hellénisme dans l'éducation et l'instruction romaines est méthodique et plus précise; outre ces travaux, Saalfeld[5] a encore publié un ouvrage plus considérable, sur les civilisations grecque et latine dans leurs relations avec la religion, la science, l'art et l'industrie. Sans doute, on trouve dans ce livre quelques additions de détail aux ouvrages antérieurs de Weise, et plusieurs côtés d'une question qu'il est à peine possible de résoudre tout à fait, étudiés plus complètement que Weise n'avait pu le faire, mais on n'y déplore pas moins conti-

1. *Die Griechischen Wœrter im Latein.* Leipzig, Hirzel, 1882.

2. *Rheinisches Museum für Philologie.* Neue Folge. Vol. XXXVIII, 1883, p. 540-566.

3. *Italograeca. Culturgeschichtliche Studien auf sprachwissenschaftlicher Grundlage,* fasc. 1-2. Hannover, Hahn, 1882.

4. *Der Griechische Einfluss auf Erziehung und Unterricht in Rom.* Leipzig, Teubner, 1882. (Separatabdruck aus den Neuen Jahrbüch. f. Philologie u. Pædagogik. Vol. CXXVI, 1882.)

5. *Der Hellenismus in Latium.* Wolfenbüttel. Zwissler, 1883.

nuellement l'absence d'une méthode rigoureusement scientifique dans les recherches et dans l'exposition, ainsi que le défaut presque absolu d'une conception originale des antiquités romaines. Récemment encore, Saalfeld[1] a traité dans un écrit spécial de l'influence de l'élément grec sur l'organisation domestique à Rome, sur le genre de vie, sur les vêtements, sur l'économie rurale, sur l'esclavage, etc.; on trouve aussi dans cette étude, qui repose principalement sur la linguistique, des renseignements au sujet des usages d'origine plus spécialement romaine. Nous mentionnerons encore ici l'écrit de Hans Droysen[2] sur les relations d'Athènes et de l'Italie jusqu'à l'expédition de Sicile; l'auteur traite non seulement les questions de haute politique, mais aussi, et en détail, celles qui sont relatives aux relations commerciales d'Athènes avec l'Occident, notamment avec la Campanie et l'Étrurie. Quelques ouvrages ne s'adressent pas seulement aux spécialistes, mais d'une façon plus générale au public instruit : parmi ceux-ci nous nommerons les descriptions fraîches et vives, non moins que savantes, de la vie et des mœurs des Romains pendant les trois premiers siècles de l'empire, par J.-J. Jung[3]; le tableau de la civilisation des provinces romaines en Afrique, par Friedlænder[4], et les récits de Saalfeld[5] sur le luxe de la table chez les Romains et sur leur manière de se nourrir : c'est en grande partie un extrait de l'ouvrage plus considérable que nous avons nommé plus haut. On lira avec un vif intérêt les recherches de F. Hettner[6] sur la civilisation en Germanie et dans la Gallia Belgica : elles s'appuient sur les monuments, sur les inscriptions et sur l'étude comparée de la langue, des noms propres, de la religion, de l'art, des vêtements, et font voir que, dans les contrées du Rhin, l'élément national fut complètement absorbé par l'élément romain; dans la Gaule belgique se développait au contraire une civilisation qui, bien qu'empruntant extérieurement beaucoup à la civilisation romaine, n'en était pas moins foncièrement nationale et ne perdit son caractère propre qu'après la chute de la

1. *Haus und Hof in Rom im Spiegel Griechischer Kultur*. Paderborn, Schœningh, 1884.

2. *Athen und der Westen*. Berlin, Hertz, 1882.

3. *Leben und Sitten der Rœmer in der Kaiserzeit*. Abth. 1-2. Leipzig, Freytag, 1883.

4. *Das Rœmische Africa. Deutsche Rundschau*, 1882, déc. 1883, jan.-mars.

5. *Küche und Keller in Alt.-Rom*. Berlin, Habel, 1883. (Sammlung gemeinverstændlicher Vortræge. Série XVIII.)

6. *Zur Kultur von Germanien und Gallia Belgica. Westdeutsche Zeitschr. f. Gesch. u. K.* An. II, 1883, p. 1-26. (Réimpression augmentée des : Verhandlungen der 36 Versamml. deutscher Philologen und Schulmænner in Karlsruhe, 1882, p. 75-92.)

domination romaine, au contact de la population entièrement romanisée de la France méridionale et centrale. A. Biese[1] a étudié avec charme le sentiment de la nature chez les Romains, sentiment qui, à l'époque impériale, était exagéré jusqu'à la sentimentalité moderne. L'étude de Woksch[2] sur les jardins et les parcs romains se rattache au même ordre de faits et contribue à nous les faire connaître. E. von Keintz[3] a traité un sujet dont on s'était sûrement encore peu occupé, dans sa dissertation sur l'affection pour les animaux chez les Juifs, les Grecs et les Romains : faite avec soin, cette étude manque un peu d'ordre. Max Miller[4] a donné une description générale et intéressante, sinon tout à fait complète, de la vénerie chez les anciens. F. Rasch[5] a recherché avec grand soin l'origine et l'histoire du jeu romain nommé : *Ludus Trojae*. C. Kuehn[6] a traité de la poésie populaire primitive des Romains et a rassemblé un certain nombre de *Versus fescennini* et de *Versus triumphales;* G. Bilfinger[7] a présenté toute une série d'hypothèses, contraires aux idées courantes, sur la manière de compter les heures chez les anciens et notamment chez les Romains. La première partie de l'Iconographie romaine de J.-J. Bernoulli[8] contient les portraits admirablement exécutés des Romains célèbres de la République et de l'Empire, accompagnés d'un commentaire biographique et archéologique : les empereurs et leurs proches n'y sont pas compris. Théodore Birt[9] a étudié brillamment, et de manière à satisfaire toutes les exigences de l'exactitude philologique, le livre antique, ses rapports avec la littérature, son format, sa composition, ses éditions et le commerce qu'en faisait la librairie; l'auteur termine par l'organisation des bibliothèques. L'histoire de l'éducation chez les Romains est rapidement esquissée par M. Budaker[10], qui n'apporte aucun résultat nouveau. L'histoire de l'éducation avant le christianisme, par C.-A. Schmid et G. Baur[11], ajoute peu aussi

1. *Die Entwickelung des Naturgefühls bei den Rœmern.* Kiel. Lipsius et Tischer, 1884.

2. *Der rœmische Lustgarten.* Leitmeritz, 1881. (Programme des cours.)

3. *Ueber Tierliebhaberein im Alterthume.* Duderstadt, 1883. (Programme des cours.)

4. *Das Jagdwesen der alten Griechen u. Rœmer.* Münich, Killinger, 1883.

5. *De ludo Trojae commentatio philologica.* Iéna, 1882. (Progr. des cours.)

6. *De priscorum Romanorum poesi populari.* Halle, 1882. (Inaug. Dissert.)

7. *Antike Stundenzaehlung.* Stuttgart, 1883. (Progr. des cours.)

8. *Rœmische Ikonographie.* Theil. 1. Stuttgart, Spemann, 1882.

9. *Das antike Buchwesen.* Berlin, Hertz, 1882.

10. *Ueber die Erziehung der Iugend bei den alten Rœmern.* Bistritz. (Siebenbürgen), 1883. (Progr. des cours.)

11. *Geschichte der Erziehung vom Anfang an bis auf unsere Zeit* von C. A.

aux progrès de la science; mais c'est un utile manuel d'orientation. Il a paru une nouvelle édition, entièrement revue sur certains points, de l'histoire de l'éducation dans l'antiquité, par Lorenz von Stein[1].

Mythologie. — Antiquités sacrées. — Origines du christianisme. — La nouvelle édition de la mythologie romaine de Preller[2], par H. Jordan, a été achevée avec la publication du second volume; celui-ci s'est accru des nouveaux résultats de la science dans une mesure sinon complète, — la faible étendue de l'ouvrage ne le permettait pas, — du moins très importante. Il a paru également une seconde édition de la mythologie générale de F. Kurts[3], destinée au grand public. Lüken[4] a entrepris la tâche ingrate de démontrer que les doctrines de la révélation judaïque et chrétienne, transmises dès l'origine, forment le noyau des mythes des Grecs et des Romains. L'histoire sacerdotale de Jul. Lippert[5] témoigne des vues plus profondes que le précédent : l'auteur traite également de la religion et du culte chez les deux peuples classiques, et s'efforce de prouver que la base de cette religion, comme de toutes les religions des autres peuples à l'état de nature, se trouve dans le culte des morts et des aïeux. Il résulte d'investigations de Jordan[6] que le nom du Panthéon romain ne doit pas être rapproché du mot πάνθεον, mais de πάνθειον (= praedivus, très sacré) et que le Panthéon fut construit par Agrippa comme expression du culte rendu à la gens Julia. O. Kuhfeldt[7] a dressé un tableau intéressant des *Capitolia*, ou temples consacrés en commun à Jupiter, Junon et Minerve, dans les différentes villes de l'empire romain; l'auteur n'admet pas l'origine étrusque ou sabine du culte de cette triade divine, mais il regarde Rome comme la source de ce culte, même en dehors de la capitale. Græser[8] discute les analogies entre le Zeus grec, sa signification mythologique, et le culte qu'on lui rendait d'une part, et le Jupiter romain de l'autre; J. Mœr-

Schmid. Vol. I. *Die vorchristliche Erziehung* bearbeitet von C. A. Schmid und G. Baur. Stuttgart, Cotta, 1884.

1. *Die Verwaltungslehre*. Theil V. 2te Aufl. Stuttgart. Cotta, 1883.

2. *Rœmische Mythologie*. 3te Aufl. von H. Jordan. Vol. I, 1881. Vol. II. Berlin, Weidmann, 1883.

3. *Allgemeine Mythologie*. 2te Aufl. Leipzig, Weigel, 1881.

4. *Die Gœtterlehre der Griechen und Rœmer*. Paderborn. Schœningh, 1881.

5. *Allgemeine Geschichte des Priesterthums*. 2 vol. Berlin, Hofman, 1883.

6. *Symbolae ad historiam religionum Italicarum*. Kœnigsberg, Hartung, 1883. (Programme de l'Université.)

7. *De Capitoliis imperii Romani*. Berlin, Weidmann, 1883.

8. Οἱ Ἑλλήνων τε καὶ Ῥωμαίων μέγιστοι θεοὶ πρὸς ἀλλήλους συμβάλλονται, κτλ. Mediasch (Siebenbürgen), 1882. (Programme des cours.)

SCHBACHER[1] étudie l'adoption des divinités grecques dans le culte romain; ces deux travaux n'apportent aucun nouveau résultat. Les recherches archéologiques pleines de perspicacité de G. WISSOWA[1], sur les diverses représentations de Vénus en Italie, sont d'un vif intérêt pour la connaissance historique de la religion romaine. L'auteur arrive à ce résultat qu'à Rome, dans l'origine, Vénus n'était adorée que comme déesse des jardins et que la Vénus grecque ne trouva accès à Rome qu'en 537, par la fondation du temple de la Vénus Erucina. L'auteur fait remonter à Sylla, à Pompée et à César les trois types de la Vénus felix, victrix et genetrix. Le jeune savant a en même temps fait remarquer de nouveau l'emploi, déjà souvent observé, de types grecs pour la représentation des divinités romaines, même sans que l'identité fût parfaite entre les deux divinités : tel est par exemple l'emploi du type de Bacchus pour représenter les Lares Compitales : en outre, Wissowa a démontré la signification de Vesta comme patronne de la meunerie, en s'appuyant sur des monuments nouvellement découverts. C. CHRIST[2] a identifié la déesse Rosmerta qui, sur les monuments romano-germains, remplace souvent Maja, la mère de Mercure, avec la déesse germanique Nerthus (la mère terre), et a rapproché des « Nornes » germaniques les « *Matronae,* » vénérées dans la Germanie et la Gaule romaines comme nymphes, ou comme déesses de la fortune et des champs. Le même savant a cherché à établir, mais sans raisons suffisantes, l'existence d'un dieu germanique *Merds* ou *Medrs;* mais ce nom ne semble être que le nom germanisé du dieu romain Mithra[3]. Le culte de ce dieu dans les différentes parties de l'empire romain a été étudié très complètement par Timoth. FABRI[4], qui en a encore mis davantage en lumière l'extrême importance pour le développement postérieur de la religion romaine. SCHAAFFHAUSEN[5] a étudié, à l'aide des monuments de la vallée du Rhin, le culte d'Isis dont l'existence dans ces contrées a été établie par la découverte d'une statue de la déesse à Cologne. M. HECKMANN[6] publie

1. *Ueber Aufnahme griechischer Gottheiten in den rœmischen Kultus.* Juliers, 1882. (Progr. des cours.)

2. *De Veneris simulacris Romanis.* Breslau, Kœbner, 1882. (Inaug. Dissert.)

3. *Beitraege zur vergleichenden Mythologie.* Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Vol. LXXV, 1883, p. 38-50. — *Zur Kenntniss des Mithras.* Ibid. Vol. LXXIV, 1882, p. 191-193.

4. *De Mithrae Dei Solis invicti apud Romanos cultu.* Elberfeld, 1883. (Inaug. Dissert. von Gœttingen.)

5. *Ueber den Rœmischen Isisdienst am Rhein.* Jahrb. d. Vereins v. Alterthumsfreunden im Rheinlande. Vol. LXXVI, p. 31-62.

6. *Rœmische Felsendenkmaeler.* Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der

la liste des sanctuaires romains, qu'on rencontre dans la contrée du Rhin moyen, sur des rochers isolés, près des parois de rochers abrupts, ou cachés dans le fond des bois. L'étude de Th. MOMMSEN[1] sur les fastes de Cumes, complétés notablement par la découverte d'un nouveau fragment, est de grande importance pour l'histoire du culte progressif des empereurs romains; il montre que le culte rendu à Auguste pendant sa vie (tel que nous le trouvons à Cumes, à Pompéi, à Préneste, à Pise et dans d'autres communes de l'Italie et des provinces) fut, sinon provoqué, du moins autorisé expressément par l'empereur. La répression intelligente de ces démonstrations exagérées est due à Tibère, au sens pratique duquel elles ne pouvaient que déplaire; d'autre part, il est vrai, la masse de la population n'éprouvait pas pour ce dernier les sentiments d'affection et de reconnaissance qu'elle avait accordés au fondateur de l'empire. P. REGELL[2] a réuni de nouveau les fragments des *Libri augurales* qui avaient été récemment étudiés par Brause (Leipzig, 1875); il a développé dans une introduction étendue ses vues, souvent très subjectives, sur le contenu, la disposition et le caractère des écrits qui s'occupent du *Jus inaugurale*. WOLFFGRAMM[3] a traité de la croyance à l'immortalité chez les Grecs et les Romains.

Nous ne pouvons ici énumérer les publications extrêmement nombreuses relatives aux origines du christianisme et à ses luttes avec la religion romaine. Le théologien vieux catholique Jos. LANGEN[4] a publié une histoire générale de l'église romaine jusqu'au milieu du v^e siècle : son travail s'appuie sur une connaissance étendue et approfondie tant des sources que des travaux modernes; il se distingue par des jugements d'une impartialité remarquable. Le remaniement du manuel bien connu de l'histoire générale de l'église de J. ALZOG[5], par Franz.-Xav. Krause, se place sur un terrain nettement catholique et ecclésiastique; le travail de l'éditeur a consisté à retoucher, quant à la forme, quelques chapitres, à indiquer soigneusement les ouvrages qui avaient pu échapper ou qui ont paru depuis 1872, et à utiliser les résultats des

Rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz. Vol. III, fasc. 2 et 3, 1883, p. 383-384.

1. *Das Augustische Festverzeichniss von Cumae. Hermes*. Vol. XVII, 1882, p. 631-643.

2. *Fragmenta auguralia*. Hirschberg, 1882. (Programme des cours.)

3. *Der Unsterblichkeitsglaube bei den Griechen und Rœmern. Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft*. An. 1882, p. 545-561.

4. *Geschichte der Rœmischen Kirche bis zum Pontificate Leo's I*. Bonn., Cohen, 1881.

5. *Handbuch der allgem. Kirchengesch*. 10^te Aufl. neu bearbeitet von Fr. Xav. Kraus. Bd. 1. Mainz, Kupferberg, 1882.

dernières recherches. Ad. Weiss[1] réunit les relations des écrivains sur la conduite des différents empereurs romains vis-à-vis des Juifs et des Chrétiens; son étude mérite quelque attention, parce qu'elle utilise des sources juives difficiles à consulter. Maassen[2] développe les raisons qui ont dicté la conduite hostile de l'État romain contre le christianisme; il les trouve principalement dans le fait que les Chrétiens refusaient et de rendre à l'empereur des hommages divins et de lui offrir des sacrifices; l'auteur accorde beaucoup trop d'importance à la situation, si faussement appréciée jusqu'à ce jour, du christianisme vis-à-vis de l'esclavage; mais il insiste avec raison sur la nécessité intérieure qui poussait l'État romain à combattre les idées chrétiennes hostiles à l'empire; il est disposé d'autre part à regarder, comme particulièrement humain, le procédé qui assurait la mise en liberté de ceux qui, déjà condamnés, se décidaient à sacrifier à l'empereur. M. Joël[3], dans un ouvrage savant, écrit avec perspicacité et dont les tendances apologétiques en faveur du judaïsme sont très prononcées, discute et expose le conflit du paganisme et du christianisme au commencement du IIe siècle, et les suites qu'eut ce conflit pour le judaïsme : ce ne sont point les Juifs, d'après Joël, qui ont excité la haine des Païens contre les Chrétiens, mais bien plutôt les Chrétiens qui ont contribué à accroître l'aversion du paganisme pour les Juifs; les Chrétiens, selon l'auteur, se rattachèrent en fait au judaïsme jusqu'au moment où fut détruit le temple de Jérusalem, c'est seulement après cet événement qu'ils se séparèrent des Juifs, la tendance pagano-chrétienne devenant prépondérante. Eug. Westerburg[4] a étudié avec beaucoup de soin l'origine de la légende qui fait de Sénèque un chrétien, et la question relative aux sources de la correspondance supposée entre Sénèque et saint Paul. Koelling[5] a achevé son histoire de l'arianisme avec la publication, très longtemps attendue, d'un second volume. Les recherches de Dan. Voelter[6] ont porté sur l'origine du Donatisme. M. Rade[7] a con-

1. *Die rœmischen Kaiser in ihrem Verhaeltnisse zu Iuden und Christen.* Vienne, 1883. (Progr. des cours.)

2. *Ueber die Gründe des Kampfes zwischen dem heidnisch-rœmischen Staat und dem Christenthum.* Vienne, Tœplitz et Deuticke, 1882.

3. *Blicke in die Religionsgeschichte zu Anfang des 2. Christlichen Jahrhunderts,* II. Abtheilung. Breslau, Schottlænder, 1883.

4. *Untersuchung der Sage, dass Seneca Christ gewesen sei.* Berlin, Grosser, 1881.

5. *Geschichte der Arianischen Haeresie von Nikaea bis Constantinopel.* Vol. II. Gütersloh, Bertelsmann, 1883.

6. *Der Ursprung des Donatismus.* Frib.-en-Brisgau et Tubingue, Mohr, 1883.

7. *Damasus, Bischof von Rom.* Ibid., 1882.

sacré beaucoup de soins à la biographie de l'évêque de Rome, Damase, et à sa position à l'égard de l'épiscopat occidental et oriental; G. Uhlhorn[1] a écrit d'une façon tout à fait remarquable l'histoire de la charité chrétienne dans l'église ancienne, non, cependant, sans quelque parti pris contre le monde classique, auquel la conception de l'amour du prochain ne faisait certes pas défaut. Br. Krusch[2] a étudié à tous les points de vue, et avec le plus grand profit, les controverses et les négociations relatives à l'introduction d'un cycle pascal commun, du IVe au VIIIe siècle, et l'adoption définitive du rite pascal grec. L'encyclopédie des antiquités chrétiennes, publiée par F.-X. Kraus[3] avec la collaboration d'un certain nombre de savants catholiques, a avancé assez rapidement jusqu'au milieu du second volume; les bons et les mauvais côtés de cet ouvrage se révèlent également dans les nouvelles livraisons : à côté d'une série d'articles très approfondis et très sérieux, reposant entièrement sur la science exacte et relatifs aux arts et aux institutions du vieux christianisme, on rencontre des essais nombreux, dépourvus de toute base scientifique et tendant uniquement à mettre d'accord le dogme avec la tradition historique; ce fait diminue considérablement la valeur et la sûreté de cet ouvrage, dans son ensemble, pour celui qui y cherche une exposition désintéressée des faits. Le savant protestant Victor Schultze[4], qui s'est déjà fait connaître par des travaux antérieurs sur l'archéologie chrétienne, a publié un ouvrage très remarquable sur les sépultures des communautés chrétiennes primitives. L'auteur décrit d'après les derniers documents, et à l'aide d'illustrations remarquables, les premières sépultures chrétiennes, la construction, les inscriptions, les figures représentées dans les catacombes et l'ornementation intérieure des tombeaux; cette description n'a que le tort d'être trop succincte; l'auteur y a joint des descriptions particulières de toutes les tombes chrétiennes primitives de Melos, d'Alexandrie, de Cyrène, de Girgenti, de Naro, de Palazzuolo, de Palerme, de Castellamare, de Prata, de Naples, de Rome et de Fünfkirchen (en Hongrie). Il insiste sur ce fait, que

1. *Die Christliche Liebesthaetigkeit in der alten Kirche.* Stuttgart, Gundert, 1882.

2. *Die Einführung des griechischen Paschalritus im Abendlande. Neues Archiv.* Vol. IX, fasc. 1, 1883, p. 99-169.

3. *Real-Encyklopaedie der christlichen Alterthümer.* Vol. I, A-H. Livr. 8-10, J.-Le. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1882-1884.

4. *Die Katakomben.* Leipzig, Veit u. Cie, 1882. Conf. la dissertation du même « Ueber den gegenwaertigen Stand der Katakombenforschung. » Zeitschrift f. kirchliche Wissenschaft und kirchliches Leben. An. 1881, p. 644.

les premiers monuments chrétiens doivent être regardés comme une création de l'esprit populaire, chrétien, et encore tout imprégné de conceptions païennes; ils n'ont été ni provoqués par la théologie ou par les autorités ecclésiastiques, ni réglés dans leur développement propre; il ne voit dans l'ornementation artistique des tombes que des motifs très simples et conformes à la coutume gréco-latine. Ce sont des allusions à la mort et à l'immortalité qui, dans la majorité des cas, sont la seule base des représentations symboliques. Le système de Schultze a été combattu par G. Heinrici[1] et par A. Harnack[2]. D'après ce dernier, l'étude des catacombes importe très peu à l'histoire de la civilisation. Schultze[3] a pris occasion de ces attaques pour exposer d'une façon péremptoire l'importance scientifique des découvertes faites dans les catacombes pour l'histoire intérieure et extérieure de l'Église primitive, pour la liturgie primitive et pour apprécier l'influence considérable exercée par les coutumes et la superstition païennes sur ceux qui professaient le christianisme aux premiers temps de son développement.

Herman Haupt.

---

## BOHÊME.

Publications de documents. — Si les deux dernières années dont j'ai à m'occuper dans ce Bulletin (1883-84) n'ont vu se former aucune entreprise nouvelle dans notre domaine, les collections qui sont en voie d'exécution n'ont pas cessé de s'enrichir. Ce que nous avons de plus et de meilleur pour l'histoire ancienne de la Bohême, c'est encore à M. J. Emler que nous le devons; c'est le t. IV des *Fontes rerum bohemicarum*, qui contient une série d'œuvres historiques du xiv^e s., publiées à nouveau : le *Chronicon Aulæ Regiæ*, le *Chronicon Francisci Pragensis*, le *Chronicon Benessii de Weitmil;* c'est aussi la suite de ce recueil de documents si importants pour l'histoire de la Bohême, qui est intitulée : *Regesta diplomatica, necnon epistolaria, Bohemiæ et Moraviæ* (t. III, 1311-1333. Pragæ, 1884; sum-

1. *Zur Deutung der Bildwerke altchristlicher Grabstaetten*. Theologische Studien und Kritiken. An. 1882, p. 720-743.

2. *Theologische Literaturzeitung*. An. 1882, col. 368-374.

3. *Der theologische Ertrag der Katakombenforschung*. Leipzig, Drescher, 1882.

tibus R. Scientiarum societatis Bohemiæ). Ce 3e vol. appartient au XIVe s., les fasc. qui en sont déjà parus comprennent 1,327 numéros pour les années 1311 à 1326; au contraire, la suite d'une autre publication dirigée par M. Emler, celle des *Libri confirmationum ad beneficia ecclesiastica Pragensem per archidiocesim* (liber VI, 1399-1410. Pragæ, 1883), atteint au XVe s. Mentionnons de même un nouveau vol. des actes de la diète (*Snemy*) publiés par M. GINDELY; il se rapporte aux années 1558-1578; enfin, M. H. JIRECEK a donné le t. IV de son *Codex juris bohemici* (t. IV, pars 5 : Scripta jurisconsultorum sæc. XVI. Viennæ, 1883).

OUVRAGES DIVERS.— Dans mon précédent bulletin (*Rev. hist.*, XXIII, 387), j'ai parlé en détail de l'important ouvrage de M. Th. BILEK sur l'histoire des confiscations en Bohême après 1618; dans le dernier volume, publié depuis, il faut signaler l'article particulièrement intéressant qui est consacré à Waldstein (p. 732-832). Le t. VI de l'Histoire de Prague de M. TOMEK (*Dejepis Prahy*) raconte l'histoire du pays et de sa capitale pendant les années 1436-1460, et se distingue par tous les mérites qui ont donné à cet ouvrage une place si éminente. Ce livre excellent serait encore plus apprécié des érudits, si l'auteur s'était décidé plus souvent à mettre des notes justificatives aux passages où son récit repose sur des bases nouvelles, soit à l'aide de documents inédits, soit par la critique des opinions antérieures.

Une importante contribution à l'histoire des origines de la révolution hussite a été fournie par M. J. LOSERTH dans sa monographie sur Huss et Wiclif[1]. On n'y trouvera pas un parallèle achevé de ces deux personnages, mais seulement une réponse à cette question importante : jusqu'à quel point Huss, considéré comme théologien, a-t-il, dans ses œuvres latines, subi l'influence de Wiclif? Cette influence, répond-il, est grande, plus grande même qu'on ne l'a admis et supposé jusqu'ici. Pour preuve, M. Loserth compare les plus importantes des œuvres latines de Huss avec les traités correspondants de Wiclif, travail pénible et difficile, car plusieurs de ces derniers n'ont pas encore été imprimés. Pour sa thèse, M. Loserth a plutôt fait trop que pas assez. Je veux dire qu'il apporte trop de preuves, qu'il établit trop de parallélismes qui, détachés de leur cadre naturel, n'ont plus de valeur. D'autre part, le livre contient autre chose que des comparaisons de textes : l'histoire du wicli-

1. *Hus und Wiclif*. Prague, Tempsky, 1884. Une traduction anglaise en a été donnée en 1884. Londres, Hodder et Stroughton.

fisme, c'est-à-dire de l'influence exercée par les écrits et la doctrine de Wiclif en Bohême jusqu'au concile de Constance. Après avoir rendu pleinement hommage à la valeur du livre, je ne puis m'empêcher de faire une remarque. Si on lit l'introduction de l'ouvrage, où l'auteur critique ses devanciers anciens ou récents et examine leurs idées sur les rapports de Huss et de Wiclif, il semble que la thèse de M. Loserth soit plus neuve qu'elle ne l'est en réalité. Si par exemple M. E. Denis (et l'auteur dirige contre lui une vive polémique) incline à diminuer l'influence de Wiclif sur le mouvement hussite, les érudits anciens et récents l'ont parfaitement admise pour la plupart; les opinions variaient seulement sur une question de degré, et il en sera de même encore à l'avenir. Le passé nous parle surtout par ses monuments littéraires, mais les livres seuls n'ont jamais fait l'histoire, et l'influence historique de Huss, son influence sur le développement de l'histoire, ne dépendent pas de son originalité comme auteur de livres théologiques écrits en latin; c'est pourtant ce que M. Loserth paraît croire, lorsque, p. 155, il reproche au concile d'avoir, après la condamnation de Wiclif, cru devoir introduire contre Huss un procès spécial. Mais ce qui s'est passé au concile prouve précisément que dans Huss il vit et redouta plus qu'un simple théologien.

Une monographie de M. Fr. Slavik[1] ne laisse pas de présenter un intérêt général; elle traite non des Taborites, ce parti radical des Hussites, mais seulement de leur capitale et de leur centre, la ville de Tabor, et de son importance économique. Fondée par le parti radical, la nouvelle ville se créa promptement des ressources municipales, une seigneurie, un domaine. Les Taborites disparurent, mais leur ville resta, et c'est son histoire financière que M. Slavik a retracée jusqu'à nos jours.

La Société royale des Sciences de Bohême constituée à Prague ne peut se mettre sur le même rang que les Académies de Pest, d'Agram et de Cracovie (je passe naturellement sous silence l'Académie impériale de Vienne); ses ressources matérielles sont bien maigres, si on la compare à ses sœurs plus heureuses; elle a pourtant derrière elle une plus longue histoire : en 1884, elle a pu fêter le centenaire de sa fondation comme société publique. Sa naissance remonte plus haut; mais de 1770 à 1784 elle ne fut qu'une société privée. C'est seulement à cette dernière date qu'elle a été reconnue par le gouvernement, sans cependant obtenir d'autre faveur que celle de pouvoir tenir ses séances dans le bâtiment de l'Univer-

1. *Panstvi Taborské*. Tabor, 1884.

sité. La fête du jubilé a fourni à la Société l'occasion de publier son histoire en tchèque et en allemand, car jusqu'à aujourd'hui la Société est restée bilingue. Elle a trouvé son historiographe parmi ses membres : c'est M. J. Kalousek. La première partie de l'ouvrage arrive jusqu'en 1837 et, à côté de l'histoire même de la Société, apporte une contribution importante à l'histoire de l'érudition en Bohême, surtout dans les dernières années du siècle précédent. Si les progrès accomplis dans le cours de cent années par le pays et par le peuple sont considérables, le changement produit par le temps n'a pas toujours été favorable. Un fait doit être noté spécialement : c'est le vif intérêt que la haute noblesse du pays a montré alors pour la science. Rien ne le prouve mieux que l'histoire de la Société dans les premières années de son existence. Que depuis il en ait été autrement, nous devons le regretter à cause de la grande importance que donne aujourd'hui encore à la noblesse, non seulement en Bohême, mais aussi dans tous les pays autrichiens, sa situation privilégiée au point de vue social et économique. D'autres comparaisons s'imposent encore à l'esprit. En voulant élever le niveau intellectuel de la Bohême, les fondateurs et les plus anciens membres de la Société ont été inspirés par leur patriotisme, par leur amour pour le pays où la nationalité, allemande ou slave, ne fait aucune différence. Au reste, la langue et la littérature slaves étaient fort déprimées lorsque la Société prit naissance; elle-même employa exclusivement pendant longtemps l'allemand pour ses publications. Le tchèque y a pénétré à mesure que la littérature tchèque s'est formée en Bohême. La Société vient précisément de faire paraître une liste de toutes ses publications depuis 1784[1]. Comme dans l'histoire de M. Kalousek, on y voit que la Société s'est acquis un mérite effectif et durable par son zèle à favoriser les études historiques en Bohême. Partout où il avait à noter des publications historiques, M. Kalouşek a donné d'excellentes notes critiques, là surtout où il s'agissait d'apprécier les travaux d'historiens anciens, d'un Dobner († 1790), d'un Pelzel († 1801), d'un Dobrovsky († 1829), etc.

Joseph Dobrovsky, le grand slaviste, est un des fondateurs et un des membres les plus célèbres de la Société. Sa personnalité, intéressante à tous les points de vue, son intelligence si riche et si variée (comme historien il se distingue par sa pénétration critique) ont été mises en lumière par M. V. Brandl à l'aide de nombreux docu-

1. *Generalregister* (*Obecny rejstrik*) *zu den Schriften der k. b. Ges. der Wiss.* von G. Wegner. Prague, 1884.

ments. Cette monographie[1], aussi intéressante qu'érudite, est un des meilleurs travaux de ce genre qui aient paru dans ces dernières années. L'importance de Dobrovsky croît d'autant plus qu'on l'étudie davantage. Dans le domaine de l'histoire, il s'élève bien au-dessus de ses contemporains; parmi les écrivains les plus récents, il faut arriver à Palacky, son disciple à certains égards, pour trouver quelqu'un qui l'égale et le surpasse.

I. Goll.

1. *Zivot J. Dobrovského.* V Brne, 1883.

# COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

---

**Die Demokratie**, von Julius Schvarcz. Erster Band : *Die Demokratie von Athen*. Leipzig, Duncker et Humblot, 1882, xcvi-750 p. in-8°. Prix : 27 m.

Voici un ouvrage auquel l'auteur a travaillé depuis nombre d'années et qui, vraisemblablement, est depuis fort longtemps sous presse. Le titre montre déjà que ce n'est pas le seul intérêt historique qui a poussé l'auteur à écrire son livre et l' « aperçu de l'ensemble de l'ouvrage » que nous trouvons aux pages ix-xxiv témoigne d'une variété peu commune dans les sujets qui restent encore à traiter. La « démocratie » embrasse proprement toute la science politique : dans le passé, le présent et l'avenir. L'auteur ne sait pas seulement d'une façon générale ce qui convient à l'humanité, mais il a aussi des solutions toutes prêtes pour les questions spéciales les plus importantes. Il compte parler de la tâche qui incombe aux académies scientifiques aussi bien que des impôts progressifs; il proposera des constitutions pour tous les degrés de la civilisation européenne : depuis la Russie jusqu'à la Suisse; il résout la question d'Orient par un partage de la Turquie. Quant à ce qui concerne la démocratie, il ne faudrait pas s'imaginer qu'il est très enchanté de tout ce qu'on a, jusqu'à nos jours, désigné sous ce nom ; mais c'est surtout le cas de la démocratie athénienne. Le malheur est qu'on a trop loué cette dernière. Dans ce premier volume, l'auteur en fait un tableau fort peu réjouissant. Nous allons indiquer rapidement le contenu des quinze chapitres du livre. Dans le chap. ier, Schvarcz déclare qu'il ne s'agira pas de « rêveries sur le beau, » et qu'il ne jugera les produits de la démocratie athénienne qu'en tant qu'elle a favorisé le développement intellectuel, moral et matériel de l'humanité ou, comme il dit, du « capital humain. » — Le chap. ii traite de Solon et de Pisistrate : le premier « néglige l'éducation intel- « lectuelle du peuple » et « joue un rôle pitoyable. » — Le chap. iii se rapporte à Clisthènes et à sa constitution; dans ce chapitre, l'auteur nous montre « le sombre arrière-plan de la victoire de Marathon, » etc., « l'affreuse morgue aristocratique des Athéniens, » les « infamies » de Miltiade et de Thémistocle ; nous y apprenons que « ce n'est pas Athènes « qui a sauvé la civilisation des races blanches, » mais bien Gélon. — Chap. iv. Démocratie d'Aristide : « seuls, des fanatiques et des *gentil-* « *lâtres* peuvent y voir une époque florissante. » — Chap. v. Démocratie d'Ephialte : « Aucun progrès sensible dans la vie politique; » « le culte « de l'aristocratie est encore florissant et le niveau de l'instruction géné-

« rale, à Athènes, toujours très bas. » — Chap. VI. Les Quatre-Cents : « Quelques-uns d'entre eux ont vécu en penseurs. » — Chap. VII. Démocratie de Théramène, « son esprit aristocratique mesquin et ses disposi- « tions peu favorables au progrès. » — Chap. VIII. Les Trente. — Chap. IX. La démocratie de Tisamène, avec des considérations sur les Grecs célèbres : les rêveries de Platon « stigmatisées; » la « création factice d'un culte en l'honneur de Thucydide, » « l'esprit borné de Xénophon, » « les mesquines tendances aristocratiques » de Démosthènes, qui n'était pas à la hauteur de la vie intellectuelle de son époque. — Chap. X. Antipater. — Chap. XI. Polysperchon. — Chap. XII. L'épistasie de Démétrius de Phalère : les « services qu'il a rendus à la liberté de la pensée, » « sa grande culture, » « sa vie de savant et de penseur. » — Chap. XIII. La démocratie de Stratokles. — Chap. XIV. « L'agonie de l'État athé- « nien. » — Chap. XV. Coup d'œil rétrospectif. La vie politique à Athènes ne répondait pas aux prétentions de la société athénienne : intolérance anti-civilisatrice; part mesquine faite à l'extension des connaissances humaines; les vrais mérites des Athéniens au point de vue de la vie intellectuelle; leur esprit aristocratique; leur non maturité politique; leur cupidité et leur vénalité; leur aptitude à la guerre, privée de tout mobile idéal; leur facilité exempte de scrupules à être traîtres à la patrie; la torture florissante; le mépris du travail et l'avilissement des femmes. Tel est le jugement de l'auteur sur Athènes! A partir de la page 593 : observations, preuves, développements.

M. Schvarcz a-t-il prouvé ce qu'il voulait prouver? — Il est impossible d'entrer ici dans tous les détails de cet ouvrage; ce n'est pas nécessaire, d'ailleurs, car M. Schvarcz est si absolu, si énergique, si excessif dans ses affirmations, qu'il serait tenu de donner toujours des preuves complètes, pour échapper au reproche d'exagération. Quelques exemples nous feront voir la manière de procéder de M. Schvarcz et combien il est outré. Il traite (p. 486) certaines assertions d'Aristote sur les avantages de la démocratie d' « indigne bavardage, » et il ajoute « qu'il ne tient pas compte de cette pitoyable supposition d'Aristote » que, dans l'État, « la domination des masses, basée sur le nombre des « individus, pauvres pour la plupart, devait nécessairement conduire à « un partage des biens des riches. » — Que dit cependant Aristote dans le passage incriminé? ἂν οἱ πένητες διὰ τὸ πλείους εἶναι διανέμωνται τὰ τῶν πλουσίων κ. τ. λ. (Pol. III, VI, 1). Il suppose simplement *le cas où ils le feraient*. Schvarcz fait de cette possibilité une nécessité, et Aristote est « pitoyable. » En langage ordinaire, on appelle cela « dénaturer le « sens des mots. » A la p. 429, l'auteur reproche à Thucydide d'avoir dans ses « exercices de style » « des fantaisies psychologiques » qui souvent se contredisent, ainsi : « Dans le premier livre, Thucydide « fait dire à Archidamos que c'est la réflexion qui engendre le cou- « rage et, dans le second livre, il affirme par la bouche de ce même « Archidamos que les plus courageux sont ceux qui sont le moins habi- « tués à faire usage de leur intelligence. » Schvarcz désigne ce procédé

de Thucydide sous ce nom de « dyspepsie bellico-psychologique » (kriegspsychologische dyspepsie). Les passages en question se trouvent dans Thucydide, I, 84, et II, 11; mais on ne trouve ni dans le premier ni dans le second ce qu'y a vu notre auteur, qui a complètement méconnu le sens du passage II, 11.

La faute en est à ce que Schvarcz écrit avec *ira* et *studium*. Sa colère contre Thucydide est véhémente : l'œuvre de celui-ci est « ténébreuse « comme le journal d'un conseiller d'administration pris en flagrant « délit » (p. 430). Schvarcz confond ici l'épithète d'*obscur*, qu'on a pu parfois appliquer à Thucydide, avec celle de *ténébreux*, et il trouve l'explication du mécontentement de Thucydide dans le fait qu'il avait été « pris en flagrant délit; » il va sans dire que c'est au sujet des mines d'or! Il lui reproche encore de ne rien dire de « l'important cou- « rant intellectuel qu'occasionna l'outrage aux Hermès, ni de l'agitation « réformatrice de Socrate, ni de l'influence politique des sophistes, ni « de la vie intérieure des partis politiques » (p. 423). D'autres, avant Schvarcz, ont déjà présenté des observations semblables, et on a fait remarquer que la conception moderne de l'histoire de la civilisation n'existait pas dans l'antiquité. Cela ne suffit point à Schvarcz; il déclare, p. 421, qu'il faut « blâmer sévèrement cette colossale *akrisie*, « qui a poussé les historiens des peuples où l'éducation est clas- « sique à imiter uniquement le modèle proposé par Thucydide. » Cette imitation a été fatale aux savants et aux penseurs de tous les siècles et jusqu'à nos jours; car, « les historiens formés à l'école de Thu- « cydide ont étouffé dans le germe toute tendance à s'occuper de l'his- « toire de la civilisation; ils ont abaissé au niveau de Thucydide l'his- « toire des peuples et de l'humanité. » C'est parler net! Si le « ténébreux « conseiller d'administration pris en flagrant délit » n'avait pas existé, on aurait, dès l'antiquité, conçu l'idée de l'histoire de la civilisation, idée qui n'a vu le jour que dans « ces tout derniers temps. »

M. Schvarcz considère comme fort important pour l'appréciation des conditions à Athènes au v^e s. avant J.-C. l'écrit sur « la République « des Athéniens. » Il sait parfaitement que c'est l'œuvre d'un ennemi de la démocratie, mais cela ne l'empêche point de regarder comme réelles toutes les allégations qui y sont contenues, et d'en tirer parti d'une façon parfois des plus singulières. L'éloge d'Athènes par Périclès, dans Thucydide, est, au contraire, cela va sans dire, critiqué à tous les points de vue. Il n'est pas vrai, selon Schvarcz, que, comme le prétend Périclès, la pauvreté à Athènes n'empêchait personne de servir l'État; bien au contraire, une certaine fortune était requise de tout « homme d'État. » « Seuls, dit-il, ceux qui possédaient un revenu de « 500 médimnes, avaient, de par la règle, le droit d'être admis, en « première ligne, aux places de généraux dans l'armée, et surtout dans « la cavalerie; » « de par la règle, » « en première ligne, » sont des mots derrière lesquels on peut toujours se retrancher, vis-à-vis de ceux qui ne connaissent pas l'exacte vérité. On demandait à celui

qui se présentait à une fonction publique s'il avait le τίμημα requis, « question bien en rapport avec la constitution de Solon, qui réser- « vait aux trois premières classes la capacité obligatoire pour rem- « plir une fonction publique. » Donc, on devait, « *sans doute,* » pour « *toute* » fonction publique (p. 174), faire partie d'une des trois premières classes ! Quelle logique ! Ce « sans doute » révèle à lui seul qu'il n'y a ici point de preuves. Schvarcz blâme, chez Thucydide, le peu de précision dans le choix des expressions ; lui-même commet la même faute et dans des circonstances beaucoup plus graves.

M. Schvarcz utilise toutes les occasions pour faire croire que la situation d'Athènes n'était ni si florissante ni si parfaite qu'on le croit en général. Il n'a souvent pas tort, mais, dans son emportement, il dépasse tellement le but que le lecteur en est, suivant son caractère, agacé ou amusé. Tout progrès réel de la culture moderne, ou simplement souhaité par Schvarcz, est porté en compte comme manquant à Athènes : « Athènes n'avait toujours point d'école : ni « pour le droit, ni pour les finances, ni pour l'administration, ni pour « l'armée de terre, ni pour la navigation » (p. 180). « Pourquoi n'a- « t-on pas exigé, de par la loi, des membres de l'Assemblée nationale « et du Conseil d'État, une instruction solide sur les revenus, les « dépenses, la défense, la richesse nationale et la police, et pourquoi « ne leur a-t-on pas permis de ne se disposer à exercer le droit de déci- « sion sur les affaires publiques les plus importantes, qu'alors seule- « ment qu'ils auraient acquis les connaissances nécessaires ? » Réclamer un examen portant sur l'économie politique de la part de ceux qui veulent devenir représentants du peuple est une idée qui, pour bonne et intelligente qu'elle soit, est, à coup sûr, si neuve qu'on ne saurait faire un grief à Périclès de ne l'avoir ni conçue ni réalisée, alors que, de nos jours, elle n'est point encore en usage. A la p. 255, Schvarcz s'écrie : « Les mariages, à Athènes, sous Périclès, étaient conclus par « les parents sans que l'on consultât les filles : comme une simple « affaire d'intérêt ! » Sans doute, c'est fâcheux, mais cela ne se passe-t-il pas encore souvent ainsi ? et cependant deux mille deux cents ans sont passés depuis Périclès. Le portrait peu flatteur des femmes athéniennes de cette époque (p. 259) est tiré en partie de passages que Schœmann a donnés comme isolés et se rapportant à d'autres époques.

La poésie athénienne n'a, aux yeux de notre auteur, qu'une faible valeur morale. « Est-ce que ces divertissements ont ennobli les mœurs « athéniennes ? Les Athéniens en sont-ils devenus meilleurs dans leurs « relations publiques, plus habiles en politique ? » — M. Schvarcz connaît-il une nation que les tragédies ont améliorée et rendue plus habile ? Sinon, qu'est-ce que cela prouve qu'un « habitué de théâtre, général « en même temps, » ait fait mettre des gens à mort (p. 289-290) ? La colère de notre historien se tourne aussi contre l'architecture de la ville d'Athènes. Il parle, à la p. 63, de la « culture *en soi* qui se révélait « dans les superbes palais des riches Syracusains en face du misérable

« amas des maisons d'Athènes. » C'est flatteur pour les banquiers et les tyrans qui ont la « culture en soi » en question, c'est-à-dire l'argent!

Ses jugements ne sont pas moins caractéristiques lorsqu'il éprouve de la bienveillance. Nous sommes loin de prétendre que cette bienveillance soit toujours déplacée. Pour ce qui en est de Socrate et de Phocion, par exemple, nous sommes absolument d'accord avec M. Schvarcz. Mais il a d'autres favoris. L'un d'entre eux est Démétrius de Phalère : « Jamais « encore un promoteur plus puissant du progrès intellectuel n'avait « présidé aux destinées de l'État athénien. Vis-à-vis des *nobles ateliers* « *du travail intellectuel* (de Démétrius?), Miltiade n'était qu'un spadassin « superstitieux, Thémistocle tout au plus un homme du monde ayant « de la culture, Aristide un maitre en vulgaire sagesse, et Thucydide, « fils de Melesias, un gentillâtre dilettante; quant à Périclès, il ne fai- « sait valoir ses connaissances que dans l'enceinte étroite d'une vulgaire « éloquence. Nicias était une tête faible, sans culture, et, pour ce qui « regarde l'instruction de Démosthène, elle a toujours été très bornée « et superficielle » (p. 550-551). Et pourquoi Démétrius est-il si grand? Parce que « les poètes de la δεκαετία de Démétrius annoncent l'égalité « des hommes, la fécondité du travail, l'excellence de la vie natu- « raliste! » « Une seule ligne de Ménandre a exercé sur l'avenir une « action plus grande que tous les drames de Sophocle. » « Voilà ce qu'a « fait Démétrius, l'enfant d'esclaves! » On pourrait répondre que la tendance à s'humaniser de la comédie nouvelle n'est qu'un héritage d'Euripide, et que Philémon, qui a débuté plus de dix ans avant Démétrius, n'a pu être influencé par celui-ci. Les pompeux éloges décernés à Démétrius ne sont donc pas mérités. Schvarcz va plus loin et s'enthousiasme aussi pour les écrits philosophiques de Démétrius : « Déjà les « rares fragments de ses œuvres philosophiques contiennent des expres- « sions qui, comme καινοποιοῦσα, par exemple, dénotent un profond « esprit réformateur » (p. 551). Il suffit à M. Schvarcz, pour éveiller son enthousiasme, que Démétrius de Phalère ait prononcé le mot d'*innover!* On sait que Démétrius n'était point un modèle de vertu, et l'on se demande ce que M. Schvarcz pourra bien dire à ce sujet, lui qui ne trouve pas de termes assez vifs pour blâmer l'immoralité de Sophocle et d'autres Athéniens. « Certes, dit-il, il eût mieux valu que Démétrius menât « une vie conforme aux préceptes éthiques et diététiques de Pythagore; « mais, du moment que l'anathème de l'immoralité pèse, en somme, « sur la vie privée des hommes d'État les plus remarquables d'Athènes, « il était préférable qu'un libertin possédât les dons des plus sages « législateurs, etc., etc., que si le plus pur héros de la vertu avait eu à « veiller sur les destinées d'Athènes... sans avoir aucun sens pour le « progrès intellectuel de l'humanité » (p. 555). Le procédé est un peu vieux : si Sophocle n'a pas eu des mœurs honnêtes, c'est très grave et impardonnable; quant à Démétrius de Phalère, c'est autre chose! Un homme qui a employé le mot *innover* est un bienfaiteur de l'humanité, et, si sa vie est immorale, on doit seulement l'en plaindre! L'admiration

que Schvarcz accorde à Démétrius vient aussi de ce qu'il a organisé un dénombrement de la population « sous l'impulsion d'une féconde pensée « organisatrice. » De cette impulsion, nous n'en savons rien, à la vérité, mais du moment que cette pensée vient de Démétrius, c'est une pensée organisatrice : « L'idée de compter le peuple serait difficilement jamais « venue à Périclès » (p. 514).

Gélon est un tyran qui est sympathique à M. Schvarcz; il ne sait rien de ses cruautés contre les Mégariens et autres, probablement parce qu'un Sicilien pouvait se permettre des choses qu'on ne pouvait accorder à un « Athénien formé à l'école de Sophocle » (p. 292). D'après Schvarcz, tout le peuple suivit le cortège du tyran « les larmes aux « yeux » (p. 98). Quand il s'agit d'un de ses favoris, l'historien n'a garde d'oublier un joli trait, et, quand il ne l'a pas puisé aux sources (par exemple nous ne savons rien des larmes des Syracusains), il l'invente. Et, au fait, pourquoi les Syracusains n'auraient-ils pas pleuré?

Ce qui caractérise le mieux le parti pris de l'auteur, ce sont ses observations à partir de la page 580, relatives à Athènes sous les empereurs. Athènes était toujours un amas de maisons, semblable à un village parsemé d'innombrables temples, chapelles et statues, lorsque Adrien fit élever, tout auprès, sa nouvelle Athènes « d'albâtre et de marbre; » « par-dessus tout s'élevait la merveilleuse bibliothèque « nationale avec un éclat et un sens (*sic* : Sinn) dont ni les contempo- « rains de Périclès ni ceux de Démosthènes n'avaient jamais eu aucune « idée. » Ensuite, Marc-Aurèle crée à Athènes « une vraie université « nationale; » et « seulement alors la ville d'Athènes prit, dans la cul- « ture intellectuelle, ce puissant essor qui lui a valu, en réalité, dans le « cours des siècles, la grande renommée qui est parvenue jusqu'à nous. » C'est une « moralité, » une splendeur que Schvarcz dépeint éloquemment; il nous rappelle aussi que des esprits tels que Lucien, Dexippe et Hérode Atticus « manquent absolument du temps de Périclès. » Certes! un Dexippe surpasse de beaucoup tous ceux qui l'ont précédé! Qu'est-ce que Sophocle à côté de Dexippe? — Enfin, Athènes était en bonne voie; mais, malheureusement, à la p. 584, Schvarcz est obligé de nous apprendre que Théodose II supprima les traitements impériaux des professeurs de l'Université, et prépara ainsi « la ruine intellectuelle « d'Athènes qui, au point de vue social et économique, dépérit aussi en « quelques dizaines d'années. » Ce fait semble quelque peu étrange, et l'on aurait pu croire, après les exclamations enthousiastes de l'auteur, que les « superbes constructions d'albâtre et de marbre » auraient duré plus longtemps, et qu'en particulier « la merveilleuse bibliothèque « nationale » aurait empêché « une décadence intellectuelle. » Mais la suppression des traitements bouleversa tout!

La manière de concevoir l'histoire de la civilisation, qui se révèle dans ces considérations, est si peu en rapport avec celle de celui qui rend compte de cet ouvrage, elle lui paraît si étrange qu'il a pensé devoir renoncer à toute critique et pouvoir se borner simplement à reproduire les jugements de M. Schvarcz.

Cet historien a aussi un fort penchant pour Pythagore, et certes à bon droit. Mais il prétend (p. 69) que ce sont les Pythagoriciens d'abord qui ont eu « l'idée d'un État sans esclaves; » il explique de nouveau ces paroles à la p. 620, et donne, comme preuves à l'appui : Athén. *Deipn.*, VI, 83-94, et, plus particulièrement au sujet des Locriens occidentaux, VI, p. 264 c. Il ne nous a pas été possible de découvrir dans Athénée, VI, 83-94, l'endroit où il est question des Pythagoriciens et de leur conception relative à l'esclavage. A ce propos, nous remarquerons que Schvarcz ne rend pas toujours, avec ses citations, la tâche facile au lecteur; souvent, lorsqu'on désirerait un renseignement exact, il faut se contenter d'indications tout à fait vagues, telles que : *loc. cit.* et autres analogues.

En somme, notre avis est que M. Schvarcz a écrit son ouvrage avec beaucoup trop de passion pour approcher de la vérité autant qu'il le voulait. Certains écrivains contemporains ont voué à Athènes un culte aussi exagéré au point de vue politique qu'au point de vue esthétique, et il a cru devoir réagir contre cette tendance. C'était son droit. Mais lorsque, pour démontrer que les Athéniens n'avaient aucune conception de la vraie liberté, il tient tout bavardage pour vrai, et s'appuie sur des propos dont on peut tirer tout ce qu'on veut, il a absolument tort. Le ton général de M. Schvarcz fait songer aux procédés des adversaires politiques dans les parlements ou dans les tournées électorales. On croirait entendre M. Gladstone parlant de lord Beaconsfield, quand Schvarcz juge Grote, qui lui est particulièrement antipathique. A la p. 732, il fait allusion « aux plates insultes » et aux « absurdes impertinences » de Grote à l'égard de Démétrius de Phalère. Nous n'avons pas le texte anglais sous les yeux, mais nous avons inutilement cherché ces inconvenances dans la traduction allemande. Au contraire : le ton de Grote, comparé à celui de Schvarcz, est la courtoisie même.

Les invectives ironiques que Schvarcz a forgées révèlent l'irritation de l'auteur, mais ne font que peu d'effet; *iségorique* (isegorisch) est pour lui synonyme de coquin; le superlatif en est : « éduqué d'une façon « *solonico-rythmico-iségorique* (solonisch-rythmisch-isegorisch), » ou encore *sophoclèique* (sophocleisch), ce qui revient à dire : très grand coquin (p. 292). Nous ne savons pas trop si les mots : « epochal » et « catastrophal » (p. 436) sont, eux aussi, des termes ironiques, ni s'il faut prendre au sérieux la « kompsologie pantodapoleschique, » (p. 421), et la peu intelligible « dyscapelie » (p. 658).

Ce qui est certain, c'est que celui qui lira ce livre sans prévention sera souvent amené à se dire en lui-même : « Vous vous fâchez, donc « vous avez tort ! » Cet ouvrage montre clairement combien un excès d'ardeur peut être nuisible. Quelque disposé que l'on soit à approuver le point de départ de M. Schvarcz et ses tendances, dès que l'on s'aperçoit des moyens dont il use et comment, dans sa peinture, il n'emploie jamais que le noir ou le blanc alternativement, sans tenir aucun compte des couleurs intermédiaires qui sont les seules véritables, enfin, dès qu'il traite Platon « d'estropié » et Démétrius de « bienfaiteur de l'hu-

que Schvarcz accorde à Démétrius vient aussi de ce qu'il a organisé un dénombrement de la population « sous l'impulsion d'une féconde pensée « organisatrice. » De cette impulsion, nous n'en savons rien, à la vérité, mais du moment que cette pensée vient de Démétrius, c'est une pensée organisatrice : « L'idée de compter le peuple serait difficilement jamais « venue à Périclès » (p. 514).

Gélon est un tyran qui est sympathique à M. Schvarcz; il ne sait rien de ses cruautés contre les Mégariens et autres, probablement parce qu'un Sicilien pouvait se permettre des choses qu'on ne pouvait accorder à un « Athénien formé à l'école de Sophocle » (p. 292). D'après Schvarcz, tout le peuple suivit le cortège du tyran « les larmes aux « yeux » (p. 98). Quand il s'agit d'un de ses favoris, l'historien n'a garde d'oublier un joli trait, et, quand il ne l'a pas puisé aux sources (par exemple nous ne savons rien des larmes des Syracusains), il l'invente. Et, au fait, pourquoi les Syracusains n'auraient-ils pas pleuré?

Ce qui caractérise le mieux le parti pris de l'auteur, ce sont ses observations à partir de la page 580, relatives à Athènes sous les empereurs. Athènes était toujours un amas de maisons, semblable à un village parsemé d'innombrables temples, chapelles et statues, lorsque Adrien fit élever, tout auprès, sa nouvelle Athènes « d'albâtre et de marbre; » « par-dessus tout s'élevait la merveilleuse bibliothèque « nationale avec un éclat et un sens (*sic* : Sinn) dont ni les contempo- « rains de Périclès ni ceux de Démosthènes n'avaient jamais eu aucune « idée. » Ensuite, Marc-Aurèle crée à Athènes « une vraie université « nationale; » et « seulement alors la ville d'Athènes prit, dans la cul- « ture intellectuelle, ce puissant essor qui lui a valu, en réalité, dans le « cours des siècles, la grande renommée qui est parvenue jusqu'à nous. » C'est une « moralité, » une splendeur que Schvarcz dépeint éloquemment; il nous rappelle aussi que des esprits tels que Lucien, Dexippe et Hérode Atticus « manquent absolument du temps de Périclès. » Certes! un Dexippe surpasse de beaucoup tous ceux qui l'ont précédé! Qu'est-ce que Sophocle à côté de Dexippe? — Enfin, Athènes était en bonne voie; mais, malheureusement, à la p. 584, Schvarcz est obligé de nous apprendre que Théodose II supprima les traitements impériaux des professeurs de l'Université, et prépara ainsi « la ruine intellectuelle « d'Athènes qui, au point de vue social et économique, dépérit aussi en « quelques dizaines d'années. » Ce fait semble quelque peu étrange, et l'on aurait pu croire, après les exclamations enthousiastes de l'auteur, que les « superbes constructions d'albâtre et de marbre » auraient duré plus longtemps, et qu'en particulier « la merveilleuse bibliothèque « nationale » aurait empêché « une décadence intellectuelle. » Mais la suppression des traitements bouleversa tout!

La manière de concevoir l'histoire de la civilisation, qui se révèle dans ces considérations, est si peu en rapport avec celle de celui qui rend compte de cet ouvrage, elle lui parait si étrange qu'il a pensé devoir renoncer à toute critique et pouvoir se borner simplement à reproduire les jugements de M. Schvarcz.

Cet historien a aussi un fort penchant pour Pythagore, et certes à bon droit. Mais il prétend (p. 69) que ce sont les Pythagoriciens d'abord qui ont eu « l'idée d'un État sans esclaves; » il explique de nouveau ces paroles à la p. 620, et donne, comme preuves à l'appui : Athén. *Deipn.*, VI, 83-94, et, plus particulièrement au sujet des Locriens occidentaux, VI, p. 264 c. Il ne nous a pas été possible de découvrir dans Athénée, VI, 83-94, l'endroit où il est question des Pythagoriciens et de leur conception relative à l'esclavage. A ce propos, nous remarquerons que Schvarcz ne rend pas toujours, avec ses citations, la tâche facile au lecteur; souvent, lorsqu'on désirerait un renseignement exact, il faut se contenter d'indications tout à fait vagues, telles que : *loc. cit.* et autres analogues.

En somme, notre avis est que M. Schvarcz a écrit son ouvrage avec beaucoup trop de passion pour approcher de la vérité autant qu'il le voulait. Certains écrivains contemporains ont voué à Athènes un culte aussi exagéré au point de vue politique qu'au point de vue esthétique, et il a cru devoir réagir contre cette tendance. C'était son droit. Mais lorsque, pour démontrer que les Athéniens n'avaient aucune conception de la vraie liberté, il tient tout bavardage pour vrai, et s'appuie sur des propos dont on peut tirer tout ce qu'on veut, il a absolument tort. Le ton général de M. Schvarcz fait songer aux procédés des adversaires politiques dans les parlements ou dans les tournées électorales. On croirait entendre M. Gladstone parlant de lord Beaconsfield, quand Schvarcz juge Grote, qui lui est particulièrement antipathique. A la p. 732, il fait allusion « aux plates insultes » et aux « absurdes impertinences » de Grote à l'égard de Démétrius de Phalère. Nous n'avons pas le texte anglais sous les yeux, mais nous avons inutilement cherché ces inconvenances dans la traduction allemande. Au contraire : le ton de Grote, comparé à celui de Schvarcz, est la courtoisie même.

Les invectives ironiques que Schvarcz a forgées révèlent l'irritation de l'auteur, mais ne font que peu d'effet; *iségorique* (isegorisch) est pour lui synonyme de coquin; le superlatif en est : « éduqué d'une façon « *solonico-rythmico-iségorique* (solonisch-rythmisch-isegorisch), » ou encore *sophocléique* (sophocleisch), ce qui revient à dire : très grand coquin (p. 292). Nous ne savons pas trop si les mots : « epochal » et « catastrophal » (p. 436) sont, eux aussi, des termes ironiques, ni s'il faut prendre au sérieux la « kompsologie pantodapoleschique, » (p. 421), et la peu intelligible « dyscapelie » (p. 658).

Ce qui est certain, c'est que celui qui lira ce livre sans prévention sera souvent amené à se dire en lui-même : « Vous vous fâchez, donc « vous avez tort ! » Cet ouvrage montre clairement combien un excès d'ardeur peut être nuisible. Quelque disposé que l'on soit à approuver le point de départ de M. Schvarcz et ses tendances, dès que l'on s'aperçoit des moyens dont il use et comment, dans sa peinture, il n'emploie jamais que le noir ou le blanc alternativement, sans tenir aucun compte des couleurs intermédiaires qui sont les seules véritables, enfin, dès qu'il traite Platon « d'estropié » et Démétrius de « bienfaiteur de l'hu-

« manité, » on se contente de hausser les épaules, sans rien changer à son ancienne manière de voir sur Athènes, sur Thucydide, sur Démétrius de Phalère, sur la « merveilleuse bibliothèque nationale » et sur la ville « d'albâtre » de l'empereur Adrien. Et vraiment, c'est dommage, car il y a quelque chose dans ce livre : des idées justes, des tendances louables, de la science, de l'éloquence, mais il en est de l'auteur comme de l'enfant dans le berceau duquel une fée avait déposé un don fatal qui l'empêchait d'utiliser tous les autres : chez M. Schvarcz, le manque de mesure gâte tout. Il arrive à un moindre résultat avec les 719 pages de son ouvrage qu'avec 100 pages dans lesquelles il aurait présenté ses idées avec sobriété, avec mesure et avec délicatesse.

A. Holm.

---

G. Bloch. **Les Origines du Sénat romain.** Recherches sur la formation et la dissolution du Sénat patricien. Paris, Thorin, 1883. VII-332 p., in-8°.

L'auteur de cette remarquable publication a bien voulu insérer dans cette *Revue* un compte-rendu fort bienveillant de mon ouvrage sur le *Sénat de la République romaine*. Il y a parlé, en termes trop élogieux, de la manière dont j'ai exposé l'histoire de l'organisation et le tableau des attributions du Sénat pendant la grande période qui s'ouvre par le plébiscite Ovinien et qui se termine par la chute de la République. Si cette approbation, de la part d'un savant si compétent dans la matière que j'ai traitée, m'est fort précieuse, je regrette cependant que précisément pour ce motif M. Bloch ait limité sa présente publication aux *origines* du Sénat. Car, même dans l'histoire du Sénat pendant la grande période de la République, combien reste-t-il de lacunes, d'obscurités, de sujets de controverse ! La saine critique et la solide érudition que M. Bloch a déployées dans ses recherches sur une époque pour laquelle le défaut de données certaines oblige l'historien à des tâtonnements presque continuels, à se mouvoir sans cesse dans une demi-obscurité, ces deux qualités maitresses de l'auteur nous indiquent assez quelle lumière ses recherches auraient jetée sur les institutions de l'époque historique.

M. Bloch reproche à notre ouvrage sur le Sénat de glisser rapidement sur la question des origines et de ne pas avoir traité la période patricienne avec l'ampleur qu'elle semble mériter. Certes, si l'on compare les quelques pages que nous avons consacrées à cette partie au volumineux ouvrage que M. Bloch a composé sur la même matière, il est difficile de ne pas admettre le bien-fondé de cette observation. Cependant, disons à notre décharge que le but que nous nous proposions était d'exposer, comme le titre de notre ouvrage l'indique, le Sénat de la *République*. Les origines, la période royale ne devaient former qu'une courte introduction à cette étude. Les origines du Sénat et son histoire

pendant la période royale sont si intimement liées aux origines et à l'histoire de toutes les institutions de la Rome patricienne qu'une question ne saurait être examinée d'une manière approfondie, sans que l'on aborde toutes les autres. C'est ce que M. Bloch a parfaitement compris. Le titre de sa publication est trop modeste. Ce ne sont pas seulement les origines du *Sénat* romain qu'il a étudiées. Il a exposé en détail un système à la fois neuf et ingénieux sur l'origine de la ville éternelle et sur son organisation pendant la période patricienne.

Donnons une analyse succincte de ce système. M. Bloch admet la théorie fondamentale que nous nous sommes efforcé de démontrer dans notre ouvrage, à savoir que le Sénat est resté exclusivement patricien jusque vers la fin du v^e^ siècle avant J.-C. C'est donc le *Sénat patricien* dont M. Bloch expose l'histoire. Cette histoire est divisée en deux grandes périodes dont la limite est l'époque de Tarquin l'Ancien : une période de formation, pendant laquelle le Sénat se compose des chefs des *gentes* patriciennes des trois tribus primitives, et une période de dissolution, qui commence avec l'admission des *gentes* dites *minores* au patriciat et au Sénat et qui se termine par l'entrée des plébéiens au Sénat.

L'histoire des institutions romaines s'ouvre tout d'abord par deux traditions contradictoires. D'une part, la tradition qui attribue à Romulus la division du peuple en trois tribus et en trente curies signifie que ces divisions remontent aux origines mêmes de la ville. D'autre part, la tradition prétend que les trois tribus des Ramnes, des Tities et des Luceres se sont fédérées successivement, et elle trouve précisément un point d'appui dans les traditions sur les développements primitifs du Sénat, qui aurait été porté successivement de cent à deux cents, et puis à trois cents membres. M. Bloch s'est efforcé de concilier les deux traditions. Une savante étude sur l'existence de la division ternaire chez un nombre considérable de peuples anciens lui fournit la conclusion qu'à Rome aussi les trois tribus ont coexisté dès l'origine. Cette division ne repose donc pas sur la diversité des nationalités ; elle était probablement d'origine locale ; mais, remontant aux origines mêmes de Rome, jusqu'à la Rome carrée ou la ville palatine, les tribus ont perdu de bonne heure ce caractère local, et elles n'existaient déjà plus qu'à l'état de divisions politiques, quand la ville palatine se fut étendue par l'adjonction de l'Esquilin et de la Subura, d'après M. Bloch désignation ancienne du *mons Caelius,* et qu'elle eut fait place au Septimontium, dont le souvenir est conservé par la fête religieuse du *Septimontiale sacrum*. Les trois tribus ont dont coexisté dès l'origine ; mais, d'après l'hypothèse de l'auteur, il y aurait eu de l'une à l'autre une sorte de hiérarchie qui serait allée s'effaçant, au profit de la seconde d'abord, puis de la troisième. En conséquence, et conformément à la tradition, le Sénat ne se serait composé dans le principe que de cent Ramnes, partagés en dix décuries, chacune de dix membres, dont les chefs s'appelaient les *decem primi* ou *decem principes*. Dans la suite seulement, les

Tities, et, plus tard, les Luceres auraient été admis à l'égalité politique; et de la sorte le Sénat fut porté à deux cents, puis à trois cents membres. Il continua à être divisé en dix décuries; mais la décurie se composa désormais de vingt, puis de trente membres, de manière que chaque décurie de trente membres comprenait dix sénateurs de chacune des trois tribus, en d'autres mots, un sénateur de chacune des trente curies.

La désignation primitive des sénateurs est le terme de *patres*. L'identité des mots *patres* et sénateurs prouve que « la qualité de sénateur supposait celle de *pater*, et réciproquement. Prétendre en effet que, si tous les sénateurs étaient des *patres*, tous les *patres* n'étaient pas des sénateurs, c'est prêter aux Romains une façon de parler qui n'est pas la leur. » D'autre part, la *gens* dans son organisation primitive n'avait qu'un seul chef, un seul *pater*. En effet, la *gens*, à son origine, était une seule famille gouvernée par un seul chef. C'est, d'après M. Bloch, une erreur de représenter la *gens*, pendant la période royale, « comme une vaste famille, composée d'une branche aînée et de beaucoup de cadettes, et formant à elle seule, en dehors des clients, un groupe très nombreux. » La *gens* est restée ce qu'elle était à l'origine, une famille. Ce n'est que plus tard, pendant la République, qu'un nombre relativement restreint de *gentes* se sont développées et se sont fractionnées en plusieurs branches. Cette théorie sur la minime extension des *gentes* pendant la période royale est une des thèses fondamentales de l'auteur, qu'il tâche de confirmer par des recherches très étendues sur l'histoire de chacune des *gentes* patriciennes connues, sur le petit nombre de prénoms en usage dans chaque *gens*, et sur l'origine tardive et le sens primitif des *cognomina*, etc. Que si l'on demande à l'auteur comment il explique ce fait peu naturel du manque de vitalité des *gentes* patriciennes, il invoque le régime économique qu'il attribue à la *gens* pendant cette première période.

Toute *gens* a un patrimoine gentilice, propriété commune administrée par le chef de la *gens* ou le *pater*. Ce patrimoine servait non seulement à établir les clients, mais encore à donner aux cadets de la *gens* des propriétés individuelles, des *heredia* de deux jugères chacune. Par conséquent, « c'était l'aîné qui assurait dans une lignée la perpétuité de la race, puisque les cadets, trop bornés dans leurs ressources, ne pouvaient pas désirer pour eux-mêmes une nombreuse descendance qui, du reste, en se multipliant, aurait fini par compromettre les intérêts et dévorer l'avenir de la communauté. » Comme c'est de l'aîné que les clients tenaient leurs concessions de terre, il était seul de sa *gens* patron, comme il était seul *pater*. Les trois tribus, représentées au Sénat par trois cents *patres*, se composaient donc à l'origine de trois cents *gentes* patriciennes. Ce nombre déterminé prouve que l'ancienne ville de Rome ne s'est pas formée peu à peu, mais qu'elle a été créée toute d'une pièce, en d'autres mots, que Rome, comme la tradition le rapporte, fut une colonie fondée par trois cents chefs de familles albaines.

Cependant le nombre des *gentes* décrut de très bonne heure. Le régime économique de la *gens*, les mariages entre soi, les guerres, voilà les trois causes par lesquelles M. Bloch explique la décadence précoce des trois cents *gentes*.

Il vint donc un moment où le nombre de ces *gentes* et, partant, le nombre des *patres* ou sénateurs était descendu fort en dessous du nombre normal de trois cents. De plus, à côté du patriciat et de la clientèle, un troisième élément s'était formé dans l'État, et cet élément se développa rapidement en nombre et en puissance. C'était la plèbe. D'où venait ce troisième élément? Dans notre ouvrage sur le Sénat, nous avons soutenu l'opinion que la plèbe qui existait à Rome avant la République dérive essentiellement de la clientèle. M. Bloch veut bien nous concéder que les premiers plébéiens furent des clients tombés en déshérence; mais il admet, suivant la théorie mise en vogue par Niebuhr, que la plèbe a reçu, pendant la période royale, des accroissements considérables à la suite de l'incorporation des communes voisines, dont la population fut en majeure partie réduite à la condition plébéienne. Beaucoup de ces familles plébéiennes étaient venues s'établir peu à peu aux portes du Septimontium, sur les hauteurs du Quirinal et du Viminal, qui formaient comme un faubourg de la ville.

Pour remédier à l'épuisement des *gentes* patriciennes et pour gagner à l'État les familles puissantes de la plèbe, un roi réformateur annexa au Septimontium le Quirinal et le Viminal. D'après M. Bloch, le *pomerium* de la ville était la zone du patriciat, noblesse essentiellement urbaine. En englobant le faubourg dans le *pomerium* de la ville, Tarquin l'Ancien ennoblit les familles qui y étaient établies. Il éleva au patriciat autant de familles qu'il était nécessaire pour porter de nouveau à trois cents le nombre des *gentes* et celui des *patres*. Ces familles nouvelles, ce sont celles que la tradition appelle les *gentes minores*. Tarquin non seulement admit au Sénat les chefs de ces *gentes*, mais encore, pour donner à celles-ci des représentants dans les collèges sacerdotaux et dans les centuries équestres, il doubla le nombre des pontifes, des augures, des vestales et le nombre des chevaliers dans chacune des trois centuries.

Cette réforme devait assurer une force nouvelle à la noblesse patricienne. De fait, d'après M. Bloch, il n'en fut rien. Au contraire, c'est dès ce moment que date le commencement de sa dissolution. En effet, la plèbe rurale, qui était restée exclue du patriciat, augmentait toujours en nombre et en influence. Les plébéiens, d'origine latine comme l'ancienne population de Rome, étaient, comme elle, organisés en *gentes*. Mais, exclus du pacte religieux, affranchis du régime économique de la *gens* patricienne, ils avaient acquis une autre conception de la *gens*, qu'ils ont imposée peu à peu aux patriciens. C'est ainsi que l'unité de l'ancienne *gens* patricienne s'est brisée, et que le régime économique s'est modifié. L'aîné n'a plus su conserver le privilège d'être seul *pater*, seul représentant de sa *gens* au Sénat. La qualité de *pater* et, partant, le

droit d'admissibilité au Sénat ont été étendus aux chefs des branches cadettes. De cette époque date peut-être, d'après M. Bloch, la formule *patres conscripti* pour désigner les sénateurs, en ce sens que dès lors il ne suffisait plus d'avoir la qualité juridique de *pater* pour prétendre à la dignité sénatoriale ; il fallait en outre être choisi par le roi et inscrit sur la liste sénatoriale (*conscriptus*).

Néanmoins l'épuisement précoce, contre lequel l'ancien patriciat avait lutté en vain, ne fut point conjuré par la réforme de Tarquin. Au début de la République, il fallut recourir à une nouvelle mesure pour maintenir le Sénat au nombre de trois cents membres. On y admit des *juniores,* des *filii familias.* C'est ainsi que M. Bloch interprète avec moi la tradition d'après laquelle les consuls de la première année auraient choisi des chevaliers au Sénat.

Aussi longtemps que le Sénat s'était composé des trois cents *patres* des trois cents *gentes,* un rapport étroit avait uni l'organisation du Sénat et celle des trente curies. Ce rapport avait reçu une première atteinte par l'admission de chefs de branches cadettes, une seconde par l'admission de *juniores.* Il dut se relâcher davantage encore par la création des magistratures annuelles, dont la gestion donnait un titre à la dignité sénatoriale, et enfin par l'entrée des plébéiens au Sénat. Est-ce à dire que dès lors tout rapport entre le Sénat et les curies fût rompu ? Ce n'est pas l'opinion de M. Bloch. Il maintient dans le passage de Festus sur le plébiscite Ovinien la leçon *curiati(m).* Or, ce plébiscite, qui ordonna aux censeurs de recruter le Sénat parmi les plus dignes entre les anciens magistrats, date de la fin du IVe siècle avant J.-C. Le choix devait se faire *curiatim.* Il existait donc encore à cette époque un lien entre les trente curies et l'organisation du Sénat. Quel était ce lien ? M. Bloch ne se rallie pas aux diverses interprétations que les défenseurs de cette leçon ont proposées avant lui. *Legere curiatim,* d'après M. Bloch, voudrait dire : choisir des citoyens inscrits dans les curies. C'est que, d'après le système de M. Bloch, les trente curies, institution essentiellement urbaine, comprenaient à cette époque, outre les patriciens et leurs clients, non pas toute la plèbe, mais uniquement la plèbe urbaine, domiciliée à Rome. Le mot *curiatim* indiquerait par conséquent que les censeurs étaient obligés de recruter le Sénat parmi les anciens magistrats domiciliés à Rome.

Voilà une courte et pâle analyse de la vaste matière traitée par M. Bloch. Pour ne pas rompre, dans notre exposé, la trame serrée du système de l'auteur, nous avons passé sous silence nombre d'études spéciales qui mériteraient d'être mises en relief. Il conviendrait de mentionner ses recherches sur les *Sex suffragia* ou les six centuries sénatoriales, où l'auteur attache peut-être trop d'importance à l'expression d'*equites illustres,* dont Tite-Live se sert parfois, et qui, d'après l'avis de M. Bloch lui-même, est un anachronisme si on l'applique aux institutions républicaines. Je veux signaler dans cette étude sur les centuries équestres la déduction ingénieuse par laquelle M. Bloch

démontre que déjà en 304 les sénateurs votaient dans les *sex suffragia*, et l'interprétation fort rationnelle qu'il soutient contre Madvig par rapport au célèbre texte de Cicéron (*de Rep.*, IV, 2). Je voudrais encore appeler l'attention sur la polémique qu'il engage avec Mommsen à l'endroit de la politique de la *gens Claudia*, et sur la manière dont il interprète les rivalités que la tradition attribue aux sénateurs *seniores* et *juniores* pendant le 1er siècle de la République.

Mais je préfère revenir aux théories fondamentales de M. Bloch, qu'il a exposées avec une vaste érudition, avec une critique d'excellent aloi, et avec une sévérité logique de raisonnements qui fait que, les prémisses étant admises, il est difficile de ne pas accepter toutes les conséquences que le savant auteur en déduit. Il n'est pas aisé de discuter, dans un compte-rendu, toutes les théories qui servent de base au système. Le compte-rendu deviendrait lui-même un livre.

Les traditions, qui resteront toujours la base fondamentale sur laquelle doit s'appuyer tout système sur les origines de Rome, sont nombreuses et souvent contradictoires. Impossible de les concilier toutes : il faut donc se résoudre à un choix, et de ce choix dépendra le système auquel on donnera la préférence. Il n'arrive pas rarement que les érudits, qui traitent de questions de ce genre, mettent dans une vive lumière les traditions qui sont favorables à leurs idées préconçues et qu'ils semblent ignorer les traditions ou les faits qui ne se concilient pas avec leur système. Telle n'est pas, hâtons-nous de le dire, la méthode de M. Bloch. Il expose consciencieusement l'état de la question, toutes les traditions, toutes les données, aussi bien celles qui sont contraires à la solution qu'il propose que celles qui lui sont favorables. De là, chez l'auteur, bien des fois une certaine indécision, une certaine hésitation à conclure. Qui pourrait lui en faire un reproche? Ce n'est pas ici notre intention de défendre nos théories contre celles de M. Bloch. Nous voulons seulement signaler quelques traditions, quelques faits auxquels nous attachons de l'importance, et qui, à notre avis, ne se concilient pas aisément avec certaines théories de l'auteur.

Le meilleur guide à suivre dans le labyrinthe des traditions qui existent sur l'histoire de la Rome primitive, ce sont, sans conteste, les anciennes cérémonies et les antiques traditions du culte qui par leurs formes archaïques font foi de leur haute antiquité, et que le caractère essentiellement conservateur du peuple romain a maintenues, presque sans modification, jusque sous l'Empire. Encore à la fin de la République, le peuple romain célébrait des processions annuelles, des fêtes de purification, dont l'origine ne s'explique guère que par des agrandissements successifs de la ville, par la succession d'une triple enceinte. Le 15 février, une corporation religieuse, les *Luperci*, faisait le tour du *pomerium* de l'ancienne ville palatine, de la Rome carrée, dont les limites primitives étaient, encore à l'époque de Tacite, désignées par des bornes. Le 11 décembre, les habitants de sept Monts, les *Montani*, célébraient dans leurs sanctuaires des fêtes appelées le *Septimontiale*

*sacrum* ou le *Septimontium*. Ces monts étaient le Palatin avec le Cermalus et la Velia, c'est-à-dire la Rome carrée, le Fagutal avec le Cispius et l'Oppius, c'est-à-dire l'Esquilin, et la Subura, par laquelle, d'après M. Bloch, comme d'après M. O. Gilbert, il faut entendre le *mons Caelius*, puisque le mot Subura, qui plus tard ne désignait plus que la vallée entre le Quirinal, l'Esquilin et le Caelius, a donné son nom à la *regio Suburana*, dont le Caelius était la partie principale. La fête du Septimontium rappelle une époque dans laquelle la ville palatine s'était agrandie par l'adjonction de l'Esquilin et du Caelius, c'est-à-dire, comme M. Bloch l'admet à juste titre, une époque intermédiaire entre la Rome carrée et la Rome de Servius. Enfin, d'autres fêtes ont perpétué le souvenir de l'union des *Montani* ou des habitants du Septimontium avec les *Collini*, les habitants des collines situées au N.-E. de la ville et qui s'appelèrent plus tard *Collis Quirinalis* et *Collis Viminalis*. Cette union créa la ville qui fut divisée par Servius en quatre tribus ou *regiones*. Chaque année, aux 16 et 17 mars et au 15 mai, le peuple visitait en procession les vingt-quatre chapelles appelées *Argei* et distribuées par six dans chacune des quatre *regiones*.

M. O. Gilbert a pris précisément les traditions et les cérémonies sacrées comme bases fondamentales pour refaire l'histoire des origines de Rome. La première partie de cet ouvrage fort intéressant a paru à Leipzig en 1883 (*Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum*). M. Gilbert a essayé de concilier les cérémonies sacrées, dont nous venons de parler, avec les traditions profanes sur l'origine de la ville. D'après lui, l'ancienne ville palatine est la cité des Ramnes. Sur l'Esquilin et une partie du Caelius s'étaient établis les Luceres et y avaient formé une commune indépendante, les *Esquiliae*, qui s'unit ensuite avec la ville palatine pour constituer le Septimontium. Au Septimontium s'allia ensuite la commune des Collines du Nord, occupée par la tribu Sabine des Tities. (Cf. *Rev. hist.*, XXVII, 420.)

A plusieurs égards la genèse de Rome par M. Gilbert se concilie mieux avec la tradition que celle de M. Bloch. Pour celui-ci, les anciens habitants du Quirinal, loin d'être la tribu Sabine des Tities, étaient des plébéiens élevés dans la suite au patriciat. M. Bloch soutient que ni les Tities ni les premiers habitants du Quirinal ne furent sabins. Il expose cette thèse longuement, et il la confirme par beaucoup de raisonnements dont plusieurs semblent excellents. M. Gilbert lui-même conteste à plusieurs traditions qui se rattachent au Quirinal l'origine sabine que Varron surtout leur attribue. Il est d'accord avec M. Bloch à soutenir que le dieu Quirinus n'est pas une divinité sabine, mais un dieu essentiellement latin, ramnétique. Le nom Quirinal donné à la colline Sabine serait de date postérieure. Mais, toutes concessions faites, il subsiste toujours que la tradition unanime assigne aux Tities la colline Quirinale et une origine sabine. Peut-on dès lors construire sur l'origine de la ville une hypothèse carrément contraire à cette tradition?

M. Bloch base l'histoire des institutions de la Rome patricienne sur

la manière dont il comprend l'origine et la constitution primitive de la *gens*. Sa théorie à ce sujet est longuement et clairement exposée, et, je le déclare volontiers, elle me semble très vraie, très logique. La *gens* dérive de la famille, et par conséquent ne se composait à l'origine que d'une seule famille. Si la famille formait encore du temps de la République une unité fortement et sévèrement organisée, à plus forte raison la *gens* primitive avait une sévère constitution dans laquelle le chef, l'aîné, était seul *pater, patronus,* propriétaire. Mais à quelle époque cette constitution primitive s'est-elle modifiée? Est-ce seulement, comme M. Bloch semble l'admettre, vers la fin de l'époque royale et sous l'influence de la conception plébéienne de la *gens?* Nous en doutons. Les lois décemvirales, portées un demi-siècle après la fondation de la République, reconnaissent, non pas au chef de la *gens,* mais à tout *sui juris,* à tout *paterfamilias,* à tout chef de famille, le droit de disposer de sa fortune absolument comme il lui plaît : « *Paterfamilias uti super familia pecuniaque sua legassit ita jus esto.* » Cette liberté illimitée de tester a-t-elle été une innovation des lois des XII Tables? Rien ne l'indique ; mais, alors même qu'il en serait ainsi, il y a entre le droit illimité de disposition accordé à tout *paterfamilias* et la transmission héréditaire de la communauté gentilice à l'aîné de la lignée aînée de la *gens* un tel abîme qu'il a fallu des siècles pour arriver d'une extrémité à l'autre. Cette évolution je ne saurais l'attribuer, avec M. Bloch, à des influences plébéiennes. Outre que, d'après la tradition, les patriciens avaient une aversion marquée à l'endroit de tout ce qui était d'origine plébéienne, cette évolution était déjà un fait accompli à l'époque où la tradition commence à assigner à la plèbe quelque importance à Rome. En effet, la division des citoyens en classes et en centuries basées sur le cens, c'est-à-dire la fortune quiritaire personnelle, ne se concilie pas avec l'ancien régime économique de la *gens*. L'unité de la *gens* fut brisée bien plus tôt encore ; car, d'après toutes les traditions, le choix des sénateurs était une des prérogatives essentielles du pouvoir royal. Le choix royal exclut le droit de l'aîné de la *gens* d'obtenir, en vertu du droit d'aînesse, la dignité sénatoriale et de représenter seul sa *gens* au Sénat. Aussi haut que remonte le choix royal, aussi haut remonte la désignation *patres conscripti ;* dès ce moment aussi a daté la dissolution de l'ancienne unité gentilice.

La *gens* à l'époque royale ou dans le premier siècle de la République était-elle une seule famille ou une réunion de familles? Je pense qu'à Rome, comme ailleurs, la nature a fait son œuvre. Tandis que certaines *gentes* se développaient, d'autres s'éteignaient ; et, depuis le commencement de la République, depuis que le patriciat a formé une classe fermée, toute extinction d'une *gens* entrainait irrémédiablement une diminution des *gentes* patriciennes. Mais, comment se fait-il que cette diminution fût plus considérable au v^e^ siècle avant J.-C. que pendant les siècles suivants? Les calculs de M. Bloch, d'accord avec les miens, constatent, de 510 à 366 avant J.-C., la disparition de trente-sept *gentes*

patriciennes, tandis que, de 366 à 55, le nombre des *gentes* patriciennes disparues se réduit à douze. Le fait semble étrange ; mais je voudrais faire observer que la cause efficiente à laquelle M. Bloch attribue la décadence précoce du patriciat ne semble pas pouvoir être invoquée ici. Car certainement aux v^e^-iv^e^ siècles l'ancien régime économique de la *gens* n'était plus en vigueur. A-t-on quelque certitude que les familles patriciennes représentées dans les fastes consulaires du v^e^-iv^e^ siècle, et qui ne reparaissent plus dans les fastes du iv^e^-iii^e^ siècle, aient cessé d'exister ? N'est-il pas plus probable qu'à côté de certaines *gentes* qui, d'après le cours naturel des choses, se sont éteintes, d'autres sont tombées dans l'obscurité, parce que l'admission des plébéiens aux magistratures a enlevé au patriciat la moitié des honneurs dont il avait eu le monopole jusque-là ?

D'après M. Bloch, les *gentes minores* furent admises au patriciat pour enrayer la décadence de celui-ci, car, déjà à l'époque de Tarquin l'Ancien, le nombre des trois cents anciennes *gentes* aurait été notablement réduit. On pourrait accepter le motif donné par M. Bloch, si vraiment les nouvelles *gentes* avaient servi à remplir les cadres incomplets des institutions patriciennes. Mais il en est tout autrement. Si le nombre des sénateurs a été maintenu à trois cents, sans doute parce qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter encore le Conseil royal qui semble déjà bien nombreux pour un état de l'étendue de la Rome royale, le nombre des chevaliers fut doublé ; aux six cents chevaliers des *gentes majores* Tarquin ajouta six cents chevaliers des *gentes minores*. Ce fait, quoi qu'en dise M. Bloch, ne contredit-il pas le motif auquel l'auteur attribue principalement l'ennoblissement des *gentes minores ?*

M. Bloch, d'accord avec la tradition et avec la plupart des savants modernes, voit dans les *gentes minores* des familles plébéiennes élevées au patriciat. Cependant, si telle est leur origine, il devrait y avoir entre les *gentes majores* et les *minores* plus qu'une simple distinction de rang. Au début de la République, toutes les *gentes* patriciennes avaient des clients, les *gentes minores* sans doute aussi bien que les *gentes majores*. On connaît la tradition sur les clients de la *gens Claudia,* et celle-ci appartenait évidemment aux *gentes minores,* puisqu'elle est parmi les dernières qui se soient élevées au patriciat. D'après la tradition, pendant la période royale, les familles plébéiennes n'avaient point de clients ; d'ailleurs, le droit de clientèle ne semble guère conciliable avec la condition juridique primitive de la plèbe, quelque opinion que l'on professe d'ailleurs sur son origine. Est-ce donc que l'élévation des familles plébéiennes au patriciat a été accompagnée d'une distribution de clients parmi elles, et où a-t-on cherché ces clients ?

Les plébéiens, encore à l'origine de la République, étaient exclus du culte patricien, et une des dernières concessions que le patriciat leur ait faites, ce fut de les admettre aux fonctions sacerdotales. La seule des *gentes minores* positivement connue comme telle, c'est la *gens Papiria.* Précisément cette *gens,* comme M. Bloch le fait ressortir, a tenu *de*

*bonne heure* une place importante dans l'histoire religieuse de Rome. Est-il probable que des familles plébéiennes, fraichement arrivées au patriciat, aient pu jouer le rôle si prépondérant que les anciennes traditions religieuses attribuent à la *gens Papiria ?* La même *gens* possédait des propriétés étendues dans la partie orientale de l'*ager romanus*. Elle a donné son nom à l'ancien *ager Papirius,* qui est devenu, dès le début de la République, la *tribus Papiria*. Si elle est d'origine plébéienne et que la plèbe s'est formée de populations conquises, comment expliquer ces vastes propriétés rurales de la *gens Papiria ?* Car il ne semble pas naturel que le vainqueur ait laissé à des familles vaincues, réduites à la condition plébéienne, la propriété de vastes territoires. D'après notre système, la *gens Papiria* est une ancienne famille patricienne latine, occupant avec ses clients un territoire étendu dans les environs de l'ancienne commune de Mugilla, située précisément dans la partie orientale de l'*ager romanus*. A la suite de l'incorporation de cette commune dans la cité romaine, la *gens Papiria* fut accueillie dans le patriciat romain, et elle conserva le souvenir de son origine par le *cognomen* Mugillanus. M. Bloch a discuté longuement l'origine des *cognomina* locaux portés par certaines *gentes* patriciennes, et, après avoir repoussé notre théorie à ce sujet, il n'a pas réussi à la remplacer par une autre plus acceptable. « Ces surnoms, dit-il, dérivés de noms de localités voisines de Rome, nous indiquent, non pas le lieu d'origine, ni même le domicile, mais les propriétés. » Encore faudrait-il expliquer comment ces familles avaient pu y acquérir ces propriétés, pourquoi des *cognomina* de ce genre n'étaient pas portés par toutes les *gentes* (car, toutes, elles avaient des propriétés foncières) ; pourquoi, enfin, on les rencontre de préférence auprès de celles qui, d'après la tradition, sont de date postérieure, comme les *gentes Papiria, Claudia, Sulpicia ?*

L'opinion de M. Bloch que nous venons de combattre est liée étroitement à cette autre opinion d'après laquelle le patriciat aurait été une noblesse éminemment urbaine. Comment concilier cette opinion avec cette tradition rapportée par tous les anciens, qu'aux premiers temps de la République les sénateurs demeuraient en grand nombre dans la campagne de Rome, de manière que le président du Sénat y envoyait des messagers, des *viatores,* pour les convoquer aux séances du Sénat ? Ce qui nous paraît hors de doute, c'est que les *gentes* patriciennes avaient la propriété presque exclusive du territoire qui, au premier siècle de la République, constituait l'*ager romanus*. En effet, sur les dix-sept tribus rustiques dont se composait à cette époque la partie rurale de la cité romaine, seize portent les noms de *gentes* patriciennes. De même que l'ancienne *tribus Claudia* était occupée par les familles patriciennes et clientes de la *gens Claudia,* de même il faut se représenter le territoire des autres tribus rustiques en possession d'autres *gentes* patriciennes et de leurs clients. Mais alors, dira-t-on, il ne reste plus de place pour la *plèbe rustique* qu'on se représente si puissante dès le commencement de la République. C'est précisément à cette même conclusion que con-

duit tout naturellement un examen des pouvoirs accordés aux magistrats de la plèbe, aux tribuns. Créés en 494 pour défendre les plébéiens contre l'*imperium* consulaire, les tribuns n'exercent leur droit d'*auxilium* qu'à Rome et dans un rayon de mille pas autour de la ville. Pourrait-on désigner plus clairement que la plèbe était essentiellement urbaine? Si la force vive, influente, de la plèbe avait été domiciliée dans la campagne, l'aurait-on laissée exposée chez elle à l'arbitraire de l'*imperium* consulaire? Or, M. Bloch l'affirme lui-même, la plèbe urbaine dérive de la clientèle. Partant, la cause première, principale, de la formation de la plèbe, c'est la dissolution des liens de la clientèle par l'extinction des familles patriciennes. La plèbe urbaine ne dérive pas des latins vaincus transportés sur l'Aventin. Si l'Aventin avait été à l'époque de Servius un centre plébéien, ce roi, protecteur de la plèbe, n'eût pas, en englobant l'Aventin dans les fortifications de la ville, exclu ce quartier plébéien des tribus urbaines et du *pomerium*.

Les plébéiens étaient-ils membres des trente curies? Pour peu qu'on réfléchisse à cette tradition que les premiers tribuns de la plèbe ont été élus dans les comices curiates, il est impossible d'exclure la plèbe des curies, même au premier siècle de la République. Aussi M. Bloch ne nie-t-il pas la participation de la plèbe aux curies. Seulement il la restreint à la plèbe urbaine. Nous n'examinerons pas en ce moment ce point délicat. Nous y touchons uniquement, parce que M. Bloch se base sur cette théorie pour maintenir la leçon *curiatim* dans le texte de Festus concernant le plébiscite Ovinien. Il l'interprète, comme nous le disions plus haut, en ce sens que les censeurs devaient choisir les sénateurs parmi les anciens magistrats inscrits dans une curie, et, partant, puisque les curies ne comprenaient que la population urbaine, parmi les citoyens domiciliés à Rome. Nous concédons à M. Bloch la condition du domicile à Rome pour les membres du Sénat. Nous croyons même avoir les premiers appelé l'attention sur cette condition. Mais il s'agit de savoir si dans le texte de Festus il convient de maintenir le mot *curiatim*. Ce terme veut dire *par curies*, en suivant l'ordre ou la division des curies. Il en résulte que, si le choix doit se faire par curies, ce choix ne peut porter que sur des membres des curies. Mais cela n'en résulte que par voie de conséquence, et il nous semble que, si le législateur n'avait voulu indiquer que cette conséquence, il se serait exprimé autrement. On se demande ensuite, puisque les censeurs étaient tenus de choisir parmi les anciens magistrats, si la condition de *curialis* était requise également des candidats aux magistratures. Si oui, elle trouvait sa place dans les lois sur l'éligibilité et devenait superflue dans la loi sur le recrutement du Sénat. Si non, des conditions différentes auraient existé pour l'éligibilité aux magistratures et pour l'admissibilité au Sénat : ce qui est contredit par l'histoire du Sénat. Nous persistons donc à préférer à *curiati(m)* la conjecture de Meier : *jurati*.

En présentant ces observations sur quelques points controversés, nous ne prétendons nullement que nos théories ne puissent rencontrer des

objections qui sembleront à d'autres aussi graves que celles que nous avons fait valoir contre le système de M. Bloch. Nous avons voulu indiquer les difficultés de toute nature contre lesquelles doit lutter l'historien qui veut éclaircir les origines de Rome, et, tout en différant avec M. Bloch sur plusieurs questions fondamentales, nous le félicitons vivement d'avoir publié un ouvrage qui se lit avec autant d'intérêt que de fruit.

P. Willems.

---

Denman W. Ross. **The Early history of landholding among the Germans.** Londres, Trübner et Cie. v-274 p. in-8°, 1883.

La monographie de M. Ross sur l'ancien mode de possession de la terre chez les Germains a une certaine importance. Par les vues qu'on y trouve exprimées, elle tend à changer l'idée qu'on s'est faite jusqu'ici de l'ancienne Germanie et à modifier d'autre part la position des problèmes relatifs à l'origine de la féodalité.

Le point pris par M. Ross comme sujet d'étude a depuis longtemps exercé la sagacité des érudits allemands et a donné lieu à deux opinions nettement tranchées. Pour les uns, l'ancienne Germanie n'a connu qu'un mode collectif de propriété ; les champs ont été occupés par la tribu, puis par le village, collectivement, et l'individu n'a eu qu'un simple droit de jouissance sur le lot qui lui a été assigné. Au point de vue politique, la Germanie leur apparait essentiellement comme une confédération de communautés agraires, de petites démocraties rurales. — Pour les autres, au contraire, c'est la propriété individuelle qui a été la règle et la communauté agraire l'exception.

M. Ross est de l'avis de ces derniers ; il va même plus loin dans son opinion que la plupart d'entre eux, en niant absolument l'existence dans le monde germanique de la propriété collective. D'après lui, au début du développement économique et social se trouve l'individu, le *Paterfamilias* assez fort pour se suffire à lui-même et vivant isolé. — Avec ses richesses, ses troupeaux et ses esclaves, il s'établit où il lui plait. Son titre de possession c'est le fait même de son établissement ; son droit, le droit du premier occupant. Aussi le nom qui sert à désigner au moyen âge la possession de la terre, « gewere, » est-il étymologiquement le même que le mot gwerra, werra, en français guerre.

Sur cette terre conquise comment va-t-il ensuite s'organiser ? Tout d'abord, il fait des terres arables deux grandes parts : les unes qu'il exploitera directement, dont il retirera tout le revenu (*hubae indominicatae*) ; les autres qu'il laisse, moyennant certaines redevances, exploiter à ses esclaves. Ces dernières peuvent se trouver situées tout à côté de la maison du maître, attenantes à la *terra indominicata,* comme aussi former à une certaine distance des dépendances isolées de l'établissement principal.

Tous les établissements d'esclaves présentent le même caractère, sont organisés sur le même modèle. — La terre arable est partagée par le maître en autant de lots qu'il y a d'esclaves (*hubae, mansi*) et divers expédients d'exploitation (le système de redistribution, le système de rotation) sont ensuite établis pour assurer à chacun des tenanciers, en retour des mêmes redevances, des avantages équivalents.

Chaque groupe d'esclaves constitue ainsi une sorte de communauté, car, pour former une communauté véritable, il manque à ce groupe d'avoir des droits sur le sol qu'il exploite. Comme leur propre personne, le sol qu'ils cultivent appartient à leur maître. Le droit individuel et illimité de ce dernier les enveloppe eux et la terre et fait de leur association pour l'exploitation du sol un phénomène d'ordre purement économique, en dehors du droit.

Tel est l'établissement primitif, fondamental du monde germain.

Un fait ne tarde pas à se produire qui modifie sensiblement en apparence tout au moins cet état de choses. La famille propre du fondateur de l'établissement croît en nombre. Après être restée quelque temps unie sous la conduite d'un chef commun, n'avoir fait qu'une seule maison, elle se brise en ses différentes branches, à partir de ce moment émancipées l'une de l'autre. On a un groupe de parents au lieu d'avoir une famille. Ce groupe de parents, pour M. Ross, pas plus au point de vue de la possession de la terre qu'au point de vue de la possession des meubles, n'a rien d'une communauté. En même temps que s'est brisée la famille, s'est brisé aussi le droit individuel du père, du fondateur, échu par quote-part aux différentes branches émancipées. La loi de succession, qui est le partage égal entre frères, ne comporte pas la possibilité du droit collectif des parents en tant que groupe sur les biens du défunt; elle pousse toujours et toujours efficacement à la résolution des droits individuels du défunt en d'autres droits individuels des héritiers. Chaque branche de la famille a ses droits distincts, nettement définis, ou d'un moment à l'autre, au gré d'un seul des ayants droit, susceptibles de l'être. Lorsque plusieurs héritiers exploitent ensemble un héritage, cette jouissance en commun n'implique jamais un droit de communauté réelle. Sous l'indivision, il y a toujours une divisibilité virtuelle de droit.

Il faut remarquer, et M. Ross le démontre fort bien, qu'il en est des diverses catégories d'immeubles (prés, pâturages, bois) ordinairement désignées sous le nom de *communs* comme des terres arables. Là encore ce qu'on a pris pour un droit collectif n'est qu'un état d'indivision, dont il est toujours permis aux copartageants de sortir. Au début, les droits de chaque membre du groupe de parents sur ces immeubles étaient indéfinis : mais le moment ne tarda pas à venir où le conflit des besoins grandissants força à les définir. Les prés, les pâturages, les bois furent alors considérés comme des dépendances naturelles des terres arables, et chacun eut individuellement droit à la jouissance de ces communs, au prorata de ses droits individuels sur les terres cultivées.

Ce n'est qu'à un moment relativement avancé du développement historique qu'on voit apparaître quelque chose comme une communauté de libres. Des membres ruinés du groupe de parents, des libres bannis, se sentant trop faibles isolés, se réunissent et s'organisent en villa sur le modèle des villas d'esclaves (hubengemeinden). Mais le caractère collectif que cet établissement de libres aurait pu tenir de son origine spéciale ne tarda pas à s'effacer. Les idées, profondément enracinées, de propriété privée que chaque membre de la communauté tenait de son passé, du passé de sa race, amenèrent bientôt la pleine et entière appropriation par chacun du lot de terre arable occupé par lui au début, et l'appropriation des terres entraîna celle des *communs*. La seule chose qui distinguât ces communautés de libres des groupes de parents fut le nombre bien plus grand des membres et leur pauvreté relative. Ce fut aussi leur très petit nombre : issues jusqu'à un certain point de la désagrégation des groupes de parents, ces communautés ne purent constituer au début qu'un élément minime de la population.

Telle est la conception que M. Ross se fait du développement économique et social de l'ancienne Germanie. De là des conséquences importantes, qu'il nous faut brièvement indiquer. En premier lieu, l'élément esclave se révèle à nous comme un facteur d'importance capitale. C'est évidemment lui qui a ainsi permis au fondateur de l'exploitation primitive de s'isoler, de se suffire à lui-même, de manière à former un petit État (v. note 222, n° 69); qui a empêché la communauté de famille de devenir, en se multipliant sur place, une communauté de village.

Il en résulte en second lieu, et c'est une conséquence de ce que nous venons de dire sur l'importance toute particulière de l'élément esclave, que la race germanique, dès son entrée dans l'histoire, apparaît comme essentiellement une *Aristocratie,* une petite élite commandant à un nombre considérable d'esclaves.

Au point de vue de la constitution politique de ce monde, ce n'est pas l'existence générale des démocraties rurales d'une certaine école que nous constatons, c'est l'existence générale du manoir, du Principat (*Manor, landlordship,* v. note 143). — Le groupe féodal de la formation duquel on cherchait le secret dans la transformation des communautés de libres en communautés de serfs ; l'origine de la puissance des *primores* des époques mérovingienne et carolingienne; la genèse de la *villa* de serfs, tout cela nous le trouvons comme un fait au début même de l'histoire.

On voit les conclusions et la portée de la thèse. — Ces conclusions sont-elles solidement établies par M. Ross ? Non. En matière si importante on ne saurait se contenter de demi-preuves et l'argumentation de M. Ross n'est pas suffisamment serrée pour être convaincante.

Disons-le tout d'abord, le système de M. Ross séduit par sa clarté, sa simplicité, un certain air de vraisemblance et de réalité, qui fait quand même impression sur l'esprit du lecteur. Mais l'argumentation est très insuffisante. Il semble qu'il dût tout d'abord prendre corps à corps les

doctrines adverses et en faire bonne justice. Il n'en a rien fait. A peine de loin en loin quelques vagues allusions. C'est comme un parti pris de fuir la discussion de détail. En outre, pour établir solidement son système, il avait à surmonter deux difficultés capitales : 1° Il fallait prouver qu'on avait jusqu'à lui mal compris les textes de la loi salique qui servent de base aux théories adverses; 2° Qu'on était en droit d'interpréter les renseignements de Tacite par les lois barbares d'une époque tout à fait postérieure. Il n'a fait ni l'un ni l'autre, et il n'est pas une seule de ses interprétations de texte qui ne prête flanc à la critique.

Citons quelques exemples. Dans le cap. v, § 3 (édit. Behrend), M. Ross prétend se trouver non en présence d'un droit collectif de la communauté sur les terres du défunt, mais d'un groupe de droits individuels des parents, nés des règles ordinaires de succession. Le *vicus* et la *genealogia* pour lui se confondent. — Est-ce exact? La parentèle ne se distingue-t-elle pas nettement du village et dans la parenté la distinction entre les différents degrés n'a-t-elle pas depuis longtemps fait son apparition?

L'interprétation du t. XLV *de migrantibus* n'est pas plus inattaquable. — Outre une certaine gêne, presque une contradiction dans les explications données, dont on pourrait tirer parti contre M. Ross, nous ne voyons pas pourquoi « le contrôle de la communauté par l'individu » poursuivant à lui seul l'exclusion de l'étranger prouve contre l'existence d'un droit collectif de la première. En affirmant son droit individuel sur l'immeuble de B, A limite, restreint du même coup le droit individuel de B. L'immeuble se trouve l'objet de deux droits simultanés qui se mêlent et se confondent et ne peuvent guère se concevoir que comme deux expressions diverses d'un même droit collectif.

Quand ensuite on s'efforce de nous prouver que le droit de l'individu sur l'immeuble est absolument de même nature que celui qu'il a sur les meubles, qu'il s'aliène et se transmet de la même façon, on ne paraît pas suffisamment au courant des travaux auxquels ont donné lieu de la part des historiens juristes les titres 46 et 58 de l'*affatamire* et de la *Chrenecruda*. Rien ne prouve la réalité d'une aliénation des immeubles par l'*affatamire*, puisque, comme le remarque Thévenin (*Contributions à l'histoire du droit germanique*, p. 59), dans cette dernière procédure, « l'interposé n'emploie pas de symboles, tels que branches d'arbres, touffes de gazon, qui interviennent chaque fois qu'il s'agit de tradition d'immeubles. »

Le même manque de rigueur se fait sentir quand M. Ross prétend prouver qu'on peut interpréter Tacite et César par les lois barbares.

Pour les besoins de la cause, on fait des fameux *agri* de Tacite les *hubae*, les *mansi* des époques postérieures (p. 129, n° 9) ; on voit dans les *vici* du même auteur des *villae* d'esclaves, des communautés de tenanciers (note 204 et note 2). Soit, mais pourquoi négliger, comme on le fait, le « ab universis occupantur, » faire si vite bon marché des raisons

qui militent en faveur de l'existence, à une date très ancienne, d'un système tribal, d'une occupation collective par les tribus? Pourquoi enfin omettre de s'expliquer sur le domaine éminent du roi?

Au point de vue de la forme nous ferons encore à M. Ross une autre critique. On a eu tort de ne pas faire passer dans le texte une bonne partie de la substance contenue dans les notes. Très souvent, c'est parmi ces dernières qu'il faut aller chercher les éléments importants de la discussion : or c'est à la fois une perte de temps, une fatigue pour le lecteur et aussi un allégement excessif du livre qui jusqu'à un certain point nuit à sa solidité.

Quoi qu'il en soit de ces observations, la monographie de M. Ross reste une œuvre importante, c'est une de ces œuvres qui, par les erreurs comme par les vérités qu'elles contiennent, font avancer la science, parce qu'elles ouvrent à la recherche des voies nouvelles; posent les questions autrement qu'elles n'avaient été posées; renversent des erreurs accréditées comme des vérités. Elle témoigne en M. Ross d'un esprit net, vigoureux, d'un remarquable sens du *réel;* tout en accusant aussi peut-être une certaine raideur de raisonnement, un certain manque de souplesse et de finesse qui en diminue la valeur scientifique.

L'étude de M. Ross en appelle une autre sur le même sujet, dans le même esprit, de quelqu'un plus rompu à la rigueur de la méthode, ayant, avec les mêmes qualités de netteté et de vigueur, une finesse d'analyse plus grande et aussi un sens plus profondément juridique.

G. Platon.

---

I. **Tweede Supplement op het Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des vaderlands** in mengelwerken en tijdschriften tot op 1880 verschenen door de leden van de Commissie voor geschied-en oudheidkunde van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden. (Deuxième supplément au Répertoire des dissertations et articles concernant l'histoire nationale, parus jusqu'en 1880 dans les recueils et les revues, publié par la Commission d'histoire et d'archéologie de la Société de littérature néerlandaise de Leide.) Leide, E.-J. Brill, 1884, gr. in-8°, 172 pages.

II. **Supplement op het Register van Academische dissertatien en oratien bettreffende de geschiedenis des vaderlands.** (Supplément à la Table des dissertations et des discours académiques concernant l'histoire nationale.) Leide, E.-J. Brill, 1884, gr. in-8°, 47 pages.

Ces deux livres, qui viennent de paraitre en Hollande, sont, comme

l'indiquent leur titre, des suites. Je dirai d'abord un mot des ouvrages eux-mêmes, dont ils constituent les derniers suppléments.

L'histoire des Pays-Bas a fait l'objet, dans ce siècle et déjà à la fin du siècle dernier, de travaux extrêmement nombreux en Hollande et en Belgique. Dans ces deux pays, le nombre des bulletins et des revues, qui accueillent des articles d'histoire nationale, est extraordinairement grand. Aussi est-ce une mer à boire que de se tenir au courant de tout ce que produisent l'érudition locale et l'amour du clocher dans les instituts minuscules et dans les sociétés archéologiques de chaque province, on pourrait presque dire de chaque canton. Certes ces articles sont presque tous très faibles. Les auteurs manquent de toute préparation, de toute méthode scientifique le plus souvent. Mais que de documents inédits, parfois d'une importance capitale, que de détails nouveaux et précieux vont se noyer chaque année dans ces recueils de province, où personne n'a le courage d'aller les repêcher ! Quel est le travailleur sérieux qui ne bénirait pas celui qui lui épargnerait ce fastidieux sauvetage en lui présentant, méthodiquement groupées, le faisceau de toutes ces flèches perdues ou égarées ?

Il s'est trouvé en Hollande un groupe d'hommes de science qui se sont dévoués à cette tâche ingrate. Les membres de la Commission d'histoire et d'archéologie de la vénérable Société de littérature néerlandaise de Leide, s'inspirant de l'exemple des *Répertoires* historiques allemands de Ph. A. F. Walther (1845) et de H. W. Koner (1852-1856), résolurent en 1860 de fournir à l'historien des Pays-Bas ce vade-mecum indispensable. Les six membres de la Commission (à la tête desquels se trouvait le professeur R. Fruin, de Leide, le *leader* de l'étude scientifique de l'histoire nationale en Hollande) s'adjoignirent une demi-douzaine de collaborateurs libres, s'attelèrent à la besogne avec entrain et publièrent le premier *Repertorium* dès l'année 1863 [1].

Plus de 400 recueils hollandais, belges et étrangers furent dépouillés avec soin. Vingt-deux pages de petit texte suffisent à peine pour contenir la liste alphabétique de tous ces *Annales, Actes, Albums, Anzeiger, Archives, Beiträge, Musées, Berichte,* etc., etc., qui avaient été écrémés par les membres de la vaillante commission historique de Leide. Le résultat de leurs efforts associés fut un livre où l'on trouve plus de 8,500 dissertations historiques concernant l'histoire des Pays-Bas, rangées méthodiquement d'après une infinité de rubriques, dont voici les principales :

*Introduction.* Historiographie, critique historique, bibliographie (pamphlets, journaux), histoire de l'imprimerie (typographie, imprimeurs et éditeurs, livres défendus), sources (chroniques, chartes et cartulaires), moyens auxiliaires (bibliothèques et archives néerlandaises et étrangères), sciences auxiliaires (diplomatique, chronologie, sphragistique, blason, devises, étendards), épigraphie, numismatique (monnaies et méreaux,

1. Leide, J.-K. Steenhoff.

dais. Ce sont cependant ces provinces, surtout la Flandre, le Brabant et le pays de Liège, qui, jusqu'à la fin du XVIe siècle, ont joué un rôle tout à fait prépondérant dans l'histoire des Pays-Bas. De plus, le Répertoire belge mentionnera non seulement les articles des revues et des recueils, mais aussi les livres. Son plan est donc plus vaste et plus complet encore que celui de Leide. Voici du reste son histoire.

En 1880, à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire du royaume de Belgique, la Société bibliographique de Liège ouvrit un concours pour la rédaction d'un répertoire historique concernant spécialement la Belgique. Deux mémoires furent couronnés, ceux de MM. Lahaye et Frans de Potter. Le dernier contenait surtout des ouvrages flamands et hollandais, le second les livres et les dissertations parues dans les provinces wallonnes. Le comité de la Société bibliographique résolut de fondre les deux mémoires couronnés et de les compléter par de nouvelles recherches, surtout en utilisant le *Repertorium* hollandais et ses suppléments, qui étaient restés complètement inconnus à MM. Lahaye et de Potter.

En 1882, sur l'initiative de M. Rolin-Jacquemyns, alors ministre de l'intérieur, les chambres belges ont voté un subside de 2,000 francs à la Société bibliographique de Liège. Espérons que l'ouvrage ne tardera pas à paraitre. Je sais que le manuscrit est à peu près complet et que l'introduction, qui contiendra une esquisse rapide de l'histoire de l'historiographie en Belgique, est presque achevée aussi. Les spécialistes commencent à s'impatienter du retard apporté à la publication du Répertoire belge, promise déjà il y a deux ans. Mais, d'après nous, le Comité liégeois a bien fait d'attendre le deuxième supplément du *Repertorium* hollandais. Il importait qu'on pût en profiter largement.

Dans la préface de ce deuxième supplément, M. le Dr du Rieu nous dit : « Si ce livre est accueilli plus favorablement que les fascicules précédents, notre Commission historique de Leide se propose de fondre en 1890 toutes les parties du *Repertorium* avec les accroissements qu'on aura réunis jusqu'à cette année. » Il serait à souhaiter que le travail ne fût pas fait à moitié et que le Répertoire belge, qui aura paru dans l'intervalle, soit compris aussi dans cette refonte générale. On obtiendrait ainsi une œuvre d'un prix inestimable pour tous les travailleurs.

En attendant, il ne me reste qu'à faire des vœux pour la publication prochaine du Répertoire belge et pour le succès du Répertoire hollandais et de ses suppléments.

Paul FREDERICQ.

---

**Le Journal d'un officier d'ordonnance** (juillet 1870-février 1871), par le comte D'HÉRISSON. Paris, Ollendorff, 1885.

La guerre de 1870-1871, si fatale à la France, a engendré déjà de nombreux ouvrages dont plusieurs ont une grande valeur historique. Le travail, si complet et si volumineux, de l'état-major allemand a été

l'histoire nationale (Leide, E.-J. Brill, 1866). L'ordre méthodique adopté était le même que pour le *Repertorium*. Une table alphabétique des noms d'auteurs terminait cette liste de 104 pages, qui venait combler une lacune importante du premier ouvrage, où l'on ne rencontrait que les dissertations publiées dans des recueils et des revues.

Comme toujours, dans toute commission, c'était sur un seul de ses membres que l'on avait compté surtout, notamment sur M. le Dr du Rieu, bibliothécaire de l'université de Leide. Celui-ci résolut de continuer l'œuvre commencée. C'est à lui en grande partie que nous devons les deux suppléments décennaux du *Repertorium* parus en 1872 et en 1884, et le supplément de la table des dissertations qu'il vient de nous donner aussi. M. du Rieu a droit à la reconnaissance de tous ceux qui étudient l'histoire des Pays-Bas, car il leur a rendu un service inappréciable.

Le premier supplément du *Repertorium* embrassait les années 1860-1870 et contenait un grand nombre d'indications qui avaient été omises pour la période antérieure, ainsi que beaucoup de rectifications de détail, le tout formant un nouveau volume de 271 pages.

Le deuxième supplément, qui vient de paraître, embrasse les années 1870-1880 et compte 172 pages.

Dans sa dernière préface, M. le Dr du Rieu nous apprend qu'il a dû renoncer à l'idée de fondre son travail avec le *Repertorium* de 1863 et avec son premier supplément, ce qui aurait fourni aux spécialistes un ouvrage plus facile à consulter. Mais les éditeurs s'y sont refusés, vu le peu de débit qu'avaient eu les fascicules précédents. D'où provient cette indifférence du public à l'égard d'un ouvrage aussi utile, aussi indispensable même à tous les spécialistes ? La vraie raison en est, je pense, que le *Repertorium* est presque inconnu à l'étranger. Récemment j'ai pu constater qu'il manquait dans les bibliothèques de Paris et y était inconnu des travailleurs. Il doit en être de même en Allemagne, en Angleterre, en Italie et aux États-Unis. En Belgique même peu de spécialistes le connaissent.

Le but de ce compte-rendu est de signaler l'œuvre de la Commission historique de Leide et de son infatigable secrétaire, M. du Rieu, à l'attention de tous ceux qui étudient de près l'histoire des Pays-Bas, ou sont amenés par leurs autres travaux historiques à devoir élucider un point spécial de cette histoire. Il faut avant tout que le *Repertorium* et ses suppléments (y compris les deux tables des dissertations académiques) se trouvent dans toutes les bonnes bibliothèques publiques et dans toutes les écoles historiques spéciales, telles que l'École des chartes, l'École pratique des hautes études de Paris, etc.

Je suis heureux de pouvoir annoncer en terminant qu'un répertoire historique du même genre ne tardera pas à paraître en Belgique, non pour faire double emploi avec celui de la Commission historique de Leide, mais pour le compléter. En effet, l'histoire locale des provinces méridionales des anciens Pays-Bas a été exclue du répertoire hollan-

dais. Ce sont cependant ces provinces, surtout la Flandre, le Brabant et le pays de Liège, qui, jusqu'à la fin du XVIe siècle, ont joué un rôle tout à fait prépondérant dans l'histoire des Pays-Bas. De plus, le Répertoire belge mentionnera non seulement les articles des revues et des recueils, mais aussi les livres. Son plan est donc plus vaste et plus complet encore que celui de Leide. Voici du reste son histoire.

En 1880, à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire du royaume de Belgique, la Société bibliographique de Liège ouvrit un concours pour la rédaction d'un répertoire historique concernant spécialement la Belgique. Deux mémoires furent couronnés, ceux de MM. Lahaye et Frans de Potter. Le dernier contenait surtout des ouvrages flamands et hollandais, le second les livres et les dissertations parues dans les provinces wallonnes. Le comité de la Société bibliographique résolut de fondre les deux mémoires couronnés et de les compléter par de nouvelles recherches, surtout en utilisant le *Repertorium* hollandais et ses suppléments, qui étaient restés complètement inconnus à MM. Lahaye et de Potter.

En 1882, sur l'initiative de M. Rolin-Jacquemyns, alors ministre de l'intérieur, les chambres belges ont voté un subside de 2,000 francs à la Société bibliographique de Liège. Espérons que l'ouvrage ne tardera pas à paraître. Je sais que le manuscrit est à peu près complet et que l'introduction, qui contiendra une esquisse rapide de l'histoire de l'historiographie en Belgique, est presque achevée aussi. Les spécialistes commencent à s'impatienter du retard apporté à la publication du Répertoire belge, promise déjà il y a deux ans. Mais, d'après nous, le Comité liégeois a bien fait d'attendre le deuxième supplément du *Repertorium* hollandais. Il importait qu'on pût en profiter largement.

Dans la préface de ce deuxième supplément, M. le Dr du Rieu nous dit : « Si ce livre est accueilli plus favorablement que les fascicules précédents, notre Commission historique de Leide se propose de fondre en 1890 toutes les parties du *Repertorium* avec les accroissements qu'on aura réunis jusqu'à cette année. » Il serait à souhaiter que le travail ne fût pas fait à moitié et que le Répertoire belge, qui aura paru dans l'intervalle, soit compris aussi dans cette refonte générale. On obtiendrait ainsi une œuvre d'un prix inestimable pour tous les travailleurs.

En attendant, il ne me reste qu'à faire des vœux pour la publication prochaine du Répertoire belge et pour le succès du Répertoire hollandais et de ses suppléments.

Paul FREDERICQ.

---

**Le Journal d'un officier d'ordonnance** (juillet 1870-février 1871), par le comte D'HÉRISSON. Paris, Ollendorff, 1885.

La guerre de 1870-1871, si fatale à la France, a engendré déjà de nombreux ouvrages dont plusieurs ont une grande valeur historique. Le travail, si complet et si volumineux, de l'état-major allemand a été

traduit en français. Sedan a fait naître les volumes des généraux Wimpffen et Ducrot, l'ouvrage intitulé *De Freschwiller à Sedan;* enfin, tout récemment, celui du général Lebrun. Metz a eu pour historiens le maréchal Bazaine, le général Deligny, le colonel d'Andlau. Les généraux Chanzy, d'Aurelles de Paladines, Pourcet ont raconté les opérations des armées de la Loire, le général Vinoy le siège de Paris. Un volume, intitulé *La guerre au jour le jour,* a résumé tous les faits de cette campagne. L'armée du Nord a eu pour narrateur le général Faidherbe. Aujourd'hui, à ces ouvrages curieux et instructifs, s'ajoute un volume ayant le titre modeste de *Journal d'un officier d'ordonnance,* et consacré en grande partie au siège de Paris par les Allemands. L'auteur, simple capitaine de mobiles, devenu officier d'ordonnance du général Trochu, parlant facilement plusieurs langues étrangères, et en particulier l'allemand, a été souvent chargé de missions importantes; il s'est trouvé en contact, à plusieurs reprises, avec des hommes considérables français, allemands et même américains; il a pris part à de grands événements et les raconte dans son livre avec un charme inexprimable. Aussi, son ouvrage a-t-il un succès considérable. Ce livre n'est pas, à proprement parler, un livre d'histoire, ce n'est pas un roman non plus; mais il se rapproche de l'ouvrage historique par les faits qu'il contient et du roman par la façon dont il est écrit.

Le *Journal d'un officier d'ordonnance* est amusant, saisissant, intéressant au dernier point.

Nous allons l'analyser rapidement. Le comte d'Hérisson, capitaine de mobiles, ayant fait l'expédition de Chine auprès du général de Montauban, se trouvait à New-York au moment de la guerre avec la Prusse. Il s'embarque aussitôt, vient à Paris trouver le ministre de la guerre, son ancien général, qui le dirige sur le camp de Châlons. Connu du général Schmitz, chef d'état-major de Trochu, il est attaché comme officier d'ordonnance à ce dernier général avec lequel il revient à Paris.

Il prend au siège la part la plus active, est journellement envoyé en mission, et, au moment des négociations, il est cédé à M. Jules Favre, qu'il accompagne, lorsqu'il s'agit de conclure l'armistice. Bien accueilli par les officiers allemands et par M. de Bismarck lui-même, il voit à plusieurs reprises ce dernier et M. de Moltke dans les conférences. Il peint avec un grand *brio* ces différentes circonstances; enfin, il est le héros de deux aventures curieuses : l'une relative à M. de Moltke, l'autre relative à M. de Bismarck, auquel il arrache *in extremis* une concession heureuse pour l'armée de Paris, et cela par sa seule initiative.

La préface du livre du comte d'Hérisson contient une lettre du général de Schmitz à l'auteur, en date du 1er décembre 1879, et une page écrite par M. Jules Favre dans son ouvrage de la défense nationale. Ces deux documents, quelqu'importants qu'ils soient pour l'auteur, eussent, selon nous, trouvé une place plus naturelle à la fin de l'ouvrage.

Ce livre contient des appréciations très vraies et très justes sur les troupes, leur mise en route et le désordre qu'elles montrèrent dans les premiers moments de la guerre et au camp de Châlons. Un long épisode relatif au départ de l'impératrice de Paris, quelques mots élogieux sur la façon noble et digne avec laquelle la princesse Marie-Clotilde s'est retirée, enfin différents épisodes racontés de la façon la plus amusante nous ont paru de nature à intéresser les lecteurs, quels qu'ils soient. Une fois le petit volume commencé, on a de la peine à l'abandonner.

Terminons en disant que le capitaine d'Hérisson, malgré les obligations qu'il a eues au loquace général Trochu, et tout en cherchant à l'exonérer des fautes qu'on lui a reprochées, tout en cherchant à expliquer sa conduite au 4 septembre et ses opérations pendant le siège, ne peut s'empêcher de laisser percer ce qu'il pense sur cet officier général, plus éloquent discoureur que grand chef militaire. L'auteur a imité en cela le général Lebrun qui, lui aussi, n'a pas craint de laisser entrevoir dans son livre la vérité sur le duc de Magenta.

Baron A. Du Casse.

---

**Johannis Burchardi diarium** sive rerum urbanarum commentarii (1483-1506), publié intégralement pour la première fois par L. Thuasne. T. I (1483-1492), in-4°, VI-603 p. Paris, 1883, chez Ern. Leroux.

Le journal de Burchard est la source la plus importante pour toute la première période des guerres d'Italie. Tous les historiens le mettent à contribution : et cependant ce journal n'était connu jusqu'ici que par des fragments. M. Thuasne rend un service réel à la science en cherchant à le publier intégralement. Dès maintenant on peut souhaiter que la publication soit bientôt achevée.

L'éditeur n'a pas pu établir son texte sur l'original du Vatican. L'entrée du Vatican est interdite à qui ne prend pas certains engagements, lorsqu'il s'agit de livres ayant trait à l'histoire de la papauté. C'est naturellement le dernier ouvrage pour lequel un *licet* complet pourrait être accordé. Cependant la précaution est bien inutile. Ce manuscrit comme tant d'autres a été copié et déposé dans les bibliothèques des cardinaux neveux. Le manuscrit de Paris reproduit exactement l'une de ces copies, celle du palais Chigi. Rinaldi, pour compléter les annales de Baronius, a fait de nombreux emprunts à l'original même du Vatican. Son texte est toujours semblable à celui des mss. du palais Chigi et de Paris, sauf certaines omissions ou certains changements *volontaires* qui prouvent l'authenticité absolue de la copie.

Le premier volume de ce journal va des derniers mois du pontificat de Sixte IV jusqu'à la mort d'Innocent VIII. (Décembre 1483-juin 1492.) Burchard était maître des cérémonies apostoliques.

Il écrivit son journal pour son utilité particulière et non par suite d'une obligation de sa charge. Mais ce journal était si bien fait et si utile que les successeurs durent le continuer et Rinaldi cite sans cesse ces continuateurs. Sans doute tous les faits relatés par Burchard n'ont pas une égale importance. Il est ordinairement question de messes pontificales, de bénédictions, d'obsèques, de consistoires, de réceptions intimes ou publiques. Tous ces menus événements de la cour pontificale forment le titre ordinaire du récit qui paraît sous forme d'annales.

Cependant on y trouve quelques faits d'une importance beaucoup plus grande. A la mort de Sixte IV, les cardinaux préparent un long formulaire que le nouvel élu s'engage d'avance à accepter. Déjà, à la mort de Pie II, le sacré collège avait fait une tentative du même genre : il s'agissait toujours de faire de la curie romaine une sorte de conseil consultatif du pape, de substituer à la monarchie papale l'oligarchie des cardinaux. Paul II refusa, une fois nommé, d'exécuter les promesses faites. Burchard (p. 30-54) énumère longuement tous les articles des constitutions nouvelles qui furent préparées et acceptées. Il y était surtout question d'avantages stipulés pour assurer les revenus et les bénéfices des cardinaux. Il ne semble pas qu'Innocent VIII ait rejeté en bloc tout ce qu'il avait promis d'accepter. Il se contenta dans la pratique d'agir toujours suivant ses intérêts particuliers ou ceux de sa nombreuse famille[1] (fils, fille et neveux) qu'il pourvut largement au grand scandale de la chrétienté. On saisit sur le fait la tendresse de ce père à propos du mariage de sa fille Théodorina : des dames, contre l'usage, viennent s'asseoir à la table pontificale (p. 320-322); au baptême de la petite fille née l'année suivante de ce mariage, 12 cardinaux sont donnés pour parrains à l'enfant (p. 385-387). D'autres fois il est question de la pendaison d'un profès des frères mineurs de Sicile qui a fait de la fausse monnaie (p. 148); ou du supplice d'écrivains apostoliques, de chanoines et de notaires pontificaux qui ont falsifié ou fabriqué des bulles selon le vœu de ceux qui les payaient (p. 365-367). Et à ce propos l'on peut se demander avec Bréquigny quelle confiance accorder aux bulles des pontifes, puisque ces bulles fausses n'ont pas été rapportées et que des faussaires modernes continuent encore aujourd'hui ce joli métier.

Parmi les autres événements intéressants de cette partie du journal, citons encore la réception du fer de la sainte lance qui perça le flanc du Christ (p. 473-475). Ce fer de lance était offert au nom de Bajazet par un envoyé venu de Constantinople. On connaissait déjà deux exemplaires du même fer de lance, l'un à Nuremberg, l'autre à Paris. Une congrégation de cardinaux fut réunie afin de faire une enquête sur l'authenticité de cette nouvelle relique. Ses membres étaient d'avis de suspendre la réception solennelle jusqu'au moment où l'on se serait assuré

1. V. p. 322 une curieuse généalogie de la famille Cibo conservée à la Bibl. nat. de Florence.

que les exemplaires de Paris et de Nuremberg étaient faux. Le pape ne voulut pas accepter cette solution et fit procéder immédiatement à la cérémonie de la réception. Burchard ajoute que ce même ambassadeur turc qui portait le nom de Chamisbuerch était *peut-être* chargé de remettre au pape une somme de 40,000 ducats. Le sultan avait grand intérêt à se concilier la bienveillance du souverain pontife qui était alors le gardien de Djem, son frère vaincu, mais toujours dangereux. Nous n'avons d'ailleurs dans ce volume que les préliminaires de l'affaire de Djem, cette cause célèbre et mystérieuse tout à la fois. Nous y reviendrons quand nous aurons l'occasion de retrouver le dénouement de cette affaire dans un des volumes suivants[1].

Cette édition de Burchard est faite avec le plus grand soin. M. Thuasne donne souvent d'après l'original du Vatican des variantes tirées de citations de Rinaldi. Il ajoute beaucoup de notes et de commentaires relativement aux personnages principaux et aux faits qui demandent à être expliqués. Une table chronologique très détaillée résume mois par mois et presque jour par jour les événements rapportés dans le cours du récit. Enfin de précieux appendices viennent ajouter de nouveaux éclaircissements. Les pièces les plus curieuses sont relatives au conclave d'Innocent VIII et à la captivité de Djem. Elles sont presque toutes extraites des grands dépôts de Florence. M. Thuasne aurait dû sans aucun doute aller puiser aussi à Venise. Les orateurs de la grande république n'étaient pas moins bien informés que ceux de Florence. Il aurait trouvé certainement dans les riches archives des Frari des compléments curieux. Si le chemin de Rome lui était fermé, il eût eu profit à prendre celui de Venise.

Henri VAST.

1. Depuis que cet article a été composé, le t. II du Journal de Burchard a été publié, et l'on annonce la très prochaine apparition du III^e^. Nous y reviendrons bientôt. (*Note de la Réd.*)

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des questions historiques**. 19e année, 74e livr. 1er avril 1885. — ALLARD. L'hagiographe au IVe siècle. Martyres de saint Hippolyte, de saint Laurent, de sainte Agnès, de saint Cassien (d'après le Peri stephanôn de Prudence, recueil d'hymnes composées en l'honneur des martyrs; montre les procédés dont se servirent les hagiographes postérieurs à la paix de l'Église pour reconstituer les passions des martyrs). — Alf. BAUDRILLART. La politique d'Henri IV en Allemagne (expose les négociations de Henri IV avec les princes allemands, qui ont été beaucoup plus importantes qu'on ne l'a dit; montre que Henri IV a fondé la politique d'intervention vraiment conforme aux intérêts français, sans être pernicieuse aux intérêts allemands, qui triompha au traité de Westphalie). — Le R. P. J. BRUCHER, S. J. La Chine et l'Extrême Orient, d'après les travaux historiques du P. Antoine Gaubil, missionnaire à Pékin, 1723-1759. — Dom CHAMARD. Polémique : les papes du VIe siècle et le second concile de Constantinople; réponse à M. l'abbé Duchesne (M. l'abbé Duchesne répond à ce long article, qu'il caractérise fort justement de « réquisitoire » et presque même d' « anathème, » en affirmant : qu'il n'a pas un fait à retirer, pas un jugement à modifier dans tout ce qu'on lui reproche d'avoir écrit à propos de Vigile, Pélage et autres papes du VIe s. Il relève en outre plus d'une erreur de fait commise par son contradicteur. Il termine par ces mots : « le fond de la *Réponse* est tellement inoffensif que la forme, fût-elle bien plus désagréable, aurait droit à toute mon indulgence »). — Abbé RANCE. L'arrêt contre Suarez, 26 juin 1614 (arrêt prononcé par le Parlement à la requête de l'avocat Servin contre la *Defensio fidei* du célèbre jésuite disciple de Bellarmin et apologiste des doctrines ultramontaines sur les rapports de l'Église avec l'État). — M. DE LA ROCHETERIE. Le gouvernement révolutionnaire. — H. DE L'ÉPINOIS. La bibliothèque du Vatican (son histoire, d'après M. de Rossi). = Bulletin bibliographique : *Ferrero*. Iscrizioni e ricerche nuove intorno all' ordinamento delle armate nell' imperio romano (bon). — *Pallu de Lessert*. Étude sur le droit public et l'organisation sociale de l'Afrique romaine (bon). — *J. Forbes*. L'Église catholique en Écosse à la fin du XVIe siècle. Martyre de Jean Ogilvie, de la compagnie de Jésus (très intéressant). — *Saurel*. Aeria; recherches sur son emplacement (il n'est pas sûr que l'Aeria de Strabon existât, comme le dit l'auteur, sur le sommet de Clairier, territoire de Malaucène; mais l'abbé S. a du moins le mérite d'avoir signalé en cet endroit d'importants restes d'antiquités). —

*Pagard d'Hermansart.* La Gisle ou Coutume de Merville, 1451 (publie deux textes importants, assez mal reproduits d'ailleurs). — Récits de l'histoire du Limousin (bon). — *Bimbenet.* Histoire de la ville d'Orléans (des longueurs; détails fort intéressants sur les découvertes archéologiques opérées à Orléans depuis quarante ans; juste appréciation critique de leur valeur). — *Brun-Durand.* Mémoires d'Eustache Piémond, notaire-royal delphinal de la ville de Saint-Antoine en Dauphiné, 1572-1608 (texte intéressant et fort bien publié). — *G. B. de Lagrèze.* Le château de Pau et le Béarn; 5e édit. (excellent). — *H. de Charencey.* Mélanges de philologie et de paléographie américaines (recueil de dix mémoires d'un intérêt exceptionnel). — *Bapst.* Études sur l'étain dans l'antiquité et au moyen âge (excellent).

**2. — Revue critique.** 1885, n° 7. — *J. Schmidt.* Additamenta ad Corporis volumen VIII (ces inscr., publiées au tome V de l'*Ephemeris epigraphica,* se rapportent à l'Algérie). — *Schlumberger.* Sigillographie de l'empire byzantin (excellent; résultats en grande partie nouveaux). = N° 8. *Voigt.* Die XII Tafeln (excellent travail sur l'histoire et le système du droit civil et criminel chez les Romains, ainsi que sur la classification des fragments de la loi). = Variétés. Gazier. L'abbé de Prades, Voltaire et Frédéric II, d'après des documents inédits dont une lettre de Voltaire, 1752 (on voulait ménager à l'abbé, après le scandale de sa thèse en Sorbonne, un bon accueil auprès de Frédéric II). = N° 9. *Arndt* et *Krusch.* Gregorii Turonensis opera. Pars I (cette nouvelle édition de l'Historia Francorum, si longtemps attendue, fait faire un très grand progrès à l'étude du texte de Grégoire). — Variétés. Clermont-Ganneau. Notes d'archéologie orientale. 20e art. : nouvelles observations sur l'inscription nabadéenne de D'meir; 21e art. : les noms propres nabatéens pseudo-théophores. = N° 10. *Delattre.* Plutarque. Vie d'Alexandre (édition estimable). — *Ruelle.* Vie d'Alexandre le Grand, par Plutarque (consciencieux; sobre de notes; des erreurs de détail). — *Lefèvre-Pontalis.* Jean de Witt (remarquable). = N° 11. *Élie Berger.* Les registres d'Innocent IV; tome Ier (excellent). — *Enders.* Dr Martin Luther's Briefwechsel (publication très complète, utile et bien faite). — *Flint.* Vico (bon). = N° 13. *Sir H. Sumner Maine.* Études sur l'ancien droit (très ingénieuses; bibliographie nulle; l'étude sur la loi salique et la succession à la couronne de France est manquée). — *Post.* Die Grundlagen des Rechts und Grundzüge seiner Entwickelungsgeschichte (remarquable; de l'érudition et de la profondeur).

**3. — Bulletin des bibliothèques et des archives.** 1884. N° 3. — Rapport de M. Édouard Thierry sur la bibliothèque de l'Arsenal (utiles renseignements sur le nouveau catalogue des mss. rédigé par M. Henry Martin. Il est à désirer que ce catalogue soit promptement imprimé. En appendice est donnée la bibliographie des journaux et périodiques de l'Arsenal. La liste des journaux de toute nature et de toutes les époques, aujourd'hui concentrés à la bibliothèque, est des plus importantes).

**4. — Polybiblion.** 1885, mars. — *Baudouin.* Histoire du protestantisme et de la ligue en Bourgogne; tome II (bon; beaucoup d'importantes pièces justificatives). — *Comte de Torreanaz.* Los consejos del rey durante la edad media (travail consciencieux; trop court et trop peu précis en ce qui concerne l'organisation du conseil royal en France, en Allemagne et en Angleterre, cet ouvrage a une réelle valeur pour ce qui concerne la Castille). — *Jaunay.* Histoire des évêques et archevêques de Paris (ouvrage superficiel, et qui n'apprendra rien aux historiens de profession). — *Dupré-Lasale.* Notice sur Jacques Bouju, président au parlement de Bretagne, 1515-1577 (bon). — *J. Müller.* Die wissenschaftlichen Vereine und Gesellschaften Deutschlands im XIX Jahrh. (1er fasc. d'une très utile publication, répertoire de toutes les publications des sociétés allemandes qui s'occupent de littérature, d'histoire, de philosophie, d'économie politique, etc. L'ordre suivi est d'après la liste alphabétique des localités où résident ces sociétés et où paraissent leurs publications). — *C. Sommervogel. S. J.* Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés par des religieux de la Compagnie de Jésus. 2e partie : R.-Z.; supplément, table des pseudonymes, table des auteurs (excellent).

**5. — Le Livre.** 10 avril 1885. — VIDOCQ. La police par les policiers; notes bibliographiques pour servir à l'histoire de la police (au XIXe s.). — DEROME. Lacurne Sainte-Palaye et son dictionnaire historique de la langue française.

**6. — Bulletin de correspondance hellénique.** (École française d'Athènes.) 8e année, 1884, déc. — HOMOLLE. M. Dumont. — P. PARIS. Fouilles de Délos. Maisons du IIe siècle, avant J.-C. — G. COUSIN. Inscription d'Ormellé de Phrygie (offre un nouvel exemple de la manière dont se pratiquait l'astragalomancie; elle n'est pas tout à fait complète). — O. RAYET. Vase antique trouvé dans la nécropole de Myrina (3e exemple du plus ancien genre de céramique provenant du littoral de l'Asie-Mineure). = 9e année. Janvier 1865. HAUSSOULLIER. Inscriptions de Crète (1° sept inscr. archaïques d'Axos et de Lyttos; 2° conventions entre villes : Gortyne, Lappa, Lyttos, Dréros, etc.). — DIEHL. La pierre de Cana (relique trouvée dans les ruines de l'église de la Panaghia, à Elatée; c'est sur cette pierre que J.-C. était couché lorsqu'il fit le miracle du vin; elle était célèbre en Galilée, curieuse histoire de cette pierre et de ses pérégrinations). — COUSIN et DURRBACH. Inscriptions de Lemnos (six d'entre elles trouvées sur les ruines de l'ancienne Myrina). — PARIS et HOLLEAUX. Inscriptions de Carie (14 inscriptions provenant d'Aphrodisias).

**7. — Archives des missions scientifiques et littéraires.** 3e série, t. XI. — CAGNAT. Rapport sur une mission en Tunisie (les recherches de l'auteur ont porté sur deux points : 1° la région qui s'étend depuis Zaghouan et Hammamet au nord jusqu'à Kairouan et Souse au sud, contrée maintes fois dévastée par les invasions; 2° celle qui va du Kef

à Tabarca; c'est surtout dans cette dernière région que les découvertes d'inscriptions ont été le plus nombreuses. Texte et commentaire de 250 de ces inscriptions avec une carte et des planches en héliogravure). — CLERMONT-GANNEAU. Rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie, entreprise en 1881 (catalogue très sommaire des objets trouvés; ce catalogue contient 264 numéros. Bon nombre se rapportent à l'histoire de l'Orient latin. Parmi les belles planches qui accompagnent ce mémoire, se trouve le dessin, par plan et coupe, de l'aqueduc de Siloé à Jérusalem, avec la reproduction en photogravure d'une grande inscription hébraïque archaïque). — Ch. TISSOT. Quatrième rapport sur les missions archéologiques en Afrique (texte et commentaire de plusieurs inscriptions latines très intéressantes).

8. — **Nouvelle revue historique de droit français et étranger.** 1885. N° 1. — DARESTE. Les inscriptions hypothécaires en Grèce (traite cette question dans son ensemble à l'aide des cinquante-une inscriptions de « termini functorum pigneratorum, » publiées au *C. I. A.*, tome II). — MISPOULET. Du nom et de la condition de l'enfant naturel romain. — BEAUCHET. Formation et dissolution du mariage dans le droit islandais au moyen âge. — LE BLANT. Des voies d'exception employées contre les martyrs (étudie jusqu'à quel point la torture fut légalement et effectivement appliquée aux chrétiens; constate que plus d'une fois les vierges chrétiennes ont été violées avant d'être martyrisées; on croyait ainsi, en souillant le corps, souiller aussi l'âme, et les perdre tous deux en même temps). — GLASSON. Étude sur le registre de l'officialité de Cérisy.

9. — **Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence.** 9e année. 1re livr. Janv.-févr. 1885. — SERVAIS. Études sur les institutions romaines : le tribunat du peuple depuis sa création jusqu'au temps des Gracques. 1er art. — LYALL. Formation des clans et des castes dans l'Inde. — La personnalité du souverain en Angleterre (résumé d'une étude juridique sur « le souverain considéré comme corporation. » On n'aurait pas dû parler de l'archevêque (*sic*) de Lincoln; on peut noter aussi que le 30 janvier 1649, où Charles Ier fut supplicié, est la date du calendrier Julien correspondant au 9 février dans notre manière de compter).

10. — **Revue de l'histoire des religions.** 5e année, t. X, 1884, nov.-déc. — BEAUVOIS. L'Élysée des Mexicains comparé à celui des Celtes; fin. — GOLDZIHER. Le culte des ancêtres et le culte des morts chez les Arabes. = Tome XI, n° 1, janv.-févr. 1885. — GAIDOZ. Les religions en Grande-Bretagne. — BARTH. Les religions de l'Inde. 1er art. : les publications relatives à la religion védique.

11. — **Revue de l'Art français.** 1885, févr. — HAVARD. Tapisseries exécutées en 1586, pour les États de Bretagne, par Pierre Du Moulin, tapissier parisien, sur les dessins du peintre Robert Paigné; suite en mars. — GINOUX. Les orfèvres de Paris officiers municipaux, 1557-1735;

suite en mars. = Mars. Ch. DE GRANDMAISON. Marché passé par les moines de Saint-Julien de Tours pour quatre tableaux, par Jacques Houx, maître ès arts de peinture, 7 avril 1663.

**12. — Revue de géographie.** Nov. 1884. — DRAPEYRON. Une application de la géographie à l'étude de l'histoire : Jeanne d'Arc, à propos de la récente publication de M. J. Fabre. = 1885, févr. — G. MARCEL. Documents pour l'histoire des colonies françaises : le surintendant Fouquet, vice-roi d'Amérique (Fouquet fit, sous le couvert du marquis de Feuquière, des tentatives d'établissement à Terre-Neuve, à Sainte-Lucie et à la Martinique). — GAFFAREL et LOUVOT. Lettres de Pierre Martyr Anghiera, relatives aux découvertes maritimes des Espagnols et des Portugais; suite en mars et avril. = Mars. A. DE GERANDO. Formation de la nationalité hongroise (d'après P. Hunfalvy). — MARCEL. Cartographie de la Nouvelle-France; supplément à l'ouvrage de M. Harrisse sur le même sujet; suite en avril. = Avril. LEVASSEUR. L'Australie. — GIRARD DE RIALLE. Mémoire inédit du consul Vieillard sur Formose, 1781.

**13. — Revue des études juives.** N° 18, oct.-déc. 1884. — LOEB. Deux livres de commerce du commencement du XIVe s.; suite et fin. — NEUBAUER. Documents inédits; suite (n° 14 : note sur David Kokhabi d'Estella, en Provence, qui vivait en 1320, et dont on connaît deux ouvrages mss. de casuistique). — PRUDHOMME. Notes et documents sur les Juifs du Dauphiné. — OUVERLEAUX. Notes et documents sur les Juifs de Belgique sous l'ancien régime; suite et fin.

**14. — La Révolution française.** 1885, 14 févr. — CARNOT. Notes sur Sergent-Marceau (lettre datée de Nice en juillet 1847, peu de temps après la mort de cet ancien membre de la commune de Paris; détails biographiques, avec quelques particularités sur le 10 août, recueillis de la bouche même de Sergent). — COLFAVRU. L'assemblée législative; son œuvre et son action; 6e art., 7e art., le 14 mars. — CHARAVAY. Le conventionnel Jacob Dupont. — Jean BERNARD. Députés de Toulouse à l'Assemblée constituante; suite le 14 mars. — CHARAVAY. Autographes et documents révolutionnaires (publie entre autres le fac-similé d'une pièce constatant la remise d'une médaille commémorative du 10 août à Robespierre, plus quelques lettres de J.-Bon Saint-André, Daubenton, Babeuf, etc.). — VILAIN. Étude sur le calendrier républicain; suite le 14 mars (rapport de Fabre d'Églantine et discussion de ce projet). = 14 mars. ADVIELLE. Charles Germain, disciple des babouvistes. — Les évêques constitutionnels : Le Coz.

**15. — Journal des savants.** 1885, février. — BOISSIER. Les dernières fouilles du Forum (description minutieuse de la demeure des Vestales, qu'on a récemment dégagée; cette découverte est une des plus fécondes en résultats archéologiques, faites dans ces derniers temps). — EGGER. L'épigraphie à l'Académie des inscriptions.

**16. — Revue des Deux-Mondes.** 1885, 1er mars. — ROUSSET. Les commencements d'une conquête. 3e art. : le duc de Rovigo en Algérie;

4e art. (1er avril) : le commandement du général Voirol (prise de Bone; débuts d'Abd-el-Kader; création du premier bureau arabe, d'après les conseils du général Trézel, pendant l'intérim exercé par le général Avizard, en 1833; prise d'Arzeu et de Mostaganem; le traité Desmichels; discussion sur l'Algérie à la Chambre, en 1834. A cette époque encore le gouvernement ni la Chambre n'étaient décidés à rester en Algérie; c'est seulement par point d'honneur qu'on ne l'abandonnait pas). — Boutmy. La première évolution politique des classes, et la formation du Parlement en Angleterre (étude très instructive et bien faite; les origines du parlement anglais sont nettement discernées et exposées). — Aubé. Les derniers travaux des Bollandistes (quelle créance méritent les actes des martyrs? Dans quel esprit ont été composés les sept volumes d'actes publiés par les Jésuites de Bruxelles dans ce siècle? Quelles informations peuvent-ils fournir à l'histoire? Les nouveaux Bollandistes ont la patience tenace de leurs aînés et une critique encore mieux éclairée). = 15 mars. Simonin. Le monde océanique; les progrès de l'Australie et la future confédération australienne (beaucoup de faits et de chiffres. Curieux détails sur le mouvement qui pousse les huit colonies anglaises de l'Océanie à former une vaste confédération pour la résistance commune à l'expansion coloniale des autres peuples). = 1er avril. Geffroy. Nos diplomates sous Louis XIV : France et Suède (très intéressante introduction au volume d'Instructions et de dépêches qui va bientôt paraitre). — Valbert. La politique italienne en 1870-71 (d'après les dépêches de M. Rothan).

**17. — La Nouvelle Revue.** 1885, 1er mars. — Ali. Le dernier des grands Mogols (Jewan Bukht, dernier rejeton en ligne directe de la maison royale de Delhi, qui vient de mourir). = 15 mars. Le général M. Trolow. Le général Totleben. — Le Savoureux. Les traditions coloniales de la Prusse.

**18. — Le Correspondant.** 1885, 10 février. — Fr. Bouillier. La Révolution et les Académies. — Marquis de Ségur. La marquise de Forbin d'Oppède; fin (détails intéressants sur ses travaux historiques relatifs au XVIe siècle. La marquise était un esprit très ferme et très éclairé). = 25 février. Vicomte de Mayol de Lupé. Un pape prisonnier, 4e art. (Pie VII expédié de Rome à Fontainebleau en 1809). = 10 mars. Thureau-Dangin. Une biographie contemporaine : Aimé de Clermont-Tonnerre, 1779-1865 (à propos du livre de M. Rousset). — Villamus. Souvenirs d'un ambassadeur auprès de la cour de Suède au temps de Bernadotte (d'après lady Bloomfield; femme d'un ambassadeur à Pétersbourg et à Vienne, elle vient de publier la correspondance officielle de son beau-père pendant la mission qu'il a remplie auprès de Bernadotte, 1822-33. Quelques détails intéressants, moins cependant qu'on pourrait le souhaiter).

**19. — La Controverse et le Contemporain.** 1885, 15 mars. — Le Monnier. Fondation de l'ordre des Mineurs. 2e art. — Allard. Les

Chrétiens après Septime Sévère. 3e art. : la persécution de Dèce à Rome (Dèce voulait réduire le christianisme, parce qu'il avait brisé l'unité politique du monde romain ; c'est un théoricien fanatique ; ses cruautés ne sauraient être justifiées par une prétendue nécessité de défense sociale).

**20. — Revue politique et littéraire.** 3e série, 4e année. N° 20. — SPULLER. M. Thiers et M. Jules Simon. — Th. REINACH. L'émancipation des Juifs au XIXe s. = 5e année (1er semestre). N° 3. RAMBAUD. Jean de Witt, d'après M. A. Lefèvre-Pontalis. = N° 7. EGGER. Thucydide, d'après M. Jules Girard. = N° 10. J. DARMESTETER. Le Mahdi, depuis les origines de l'Islam jusqu'à nos jours (très instructif et spirituellement exposé). = N° 12. L'Angleterre et la Russie dans l'Asie centrale (depuis le commencement du siècle, avec une carte). — ROTHAN. Souvenirs diplomatiques ; un voyage à travers l'Italie à la suite du roi Victor-Emmanuel (curieux détails).

**21. — Revue maritime et coloniale.** 1885, janvier. — FARRET. Notice historique sur le matelot-canonnier et le navire-école de canonnage, 1627-1882 ; février. = Mars. GRASSET. Deux marins de la guerre de Sécession : Farragut et Dupont.

**22. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Séances. 1885, 30 janv. — M. CLERMONT-GANNEAU présente le moulage d'une stèle découverte par lui, il y a une quinzaine d'années, auprès de Jérusalem. C'est une des stèles dont parle Josèphe, sur lesquelles était gravée la loi qui interdisait aux païens l'accès des temples d'Hérode le Grand ; celle-ci porte le texte de cette loi en grec. = 6 février. M. MAXE-WERLY communique le texte d'une inscription en gaulois gravée sur une bague de l'époque romaine ; l'explication n'en est pas donnée avec certitude. = 13 févr. M. LEBLANT, directeur de l'École française de Rome, annonce diverses nouvelles relatives à l'archéologie antique. — M. D. CHARNAY continue ses communications sur l'histoire de la civilisation toltèque en Amérique. = 20 mars. M. Julien HAVET lit un mémoire sur l'emploi de la formule *Rex Francorum vir inluster* dans les diplômes de la première et de la seconde race. Avec autant d'ingéniosité que d'érudition, il soutient qu'aucun diplôme mérovingien ne porte « vir inluster ; » ceux où la formule est écrite en toutes lettres portent : « viris inlustribus ; » il faut donc lire de même la formule abrégée « v. inl. » Les maires du palais sous les Mérovingiens ont été naturellement désignés par la formule « vir inluster, » qui ne pouvait convenir aux rois chevelus ; les rois de la seconde race continuèrent de l'employer dans leurs actes. On la trouve donc dans les diplômes de Pépin, de Carloman, de Charlemagne, puis celui-ci prit le titre de « Patricius Romanorum, » et la formule « vir inluster » disparut. = Le 20 et le 27 mars, M. Paul MEYER lit un important mémoire sur deux ouvrages historiques en français, du moyen âge, dont l'un est une histoire de l'antiquité et l'autre une histoire de Jules César ; la 1re a été écrite avant 1230 et dédiée au châtelain de Lille, Roger. L'auteur en

étudie les caractères, les sources, les remaniements, la valeur historique. C'est une compilation qui rappelle, à certains égards, les récits d'un ménestrel de Reims publiés en 1876 par M. de Wailly.

**23. — Académie des Sciences morales et politiques.** Séances et travaux. Compte-rendu. Nouv. série, t. XXIII, 1885. 2e et 3e livr. — J. Zeller. La grande diète de Mayence de 1235 sous l'empereur Frédéric II. Grandeur apparente et faiblesse de l'empire; lettres et arts (révolte du jeune Henri contre son père; fragilité de l'empire allemand, menacé, au moment même où il semble le plus puissant, par l'hostilité de l'empereur avec le pape). — Tessier. La 4e croisade (la « Devastatio constantinopolitana » n'est pas l'œuvre d'un chroniqueur allemand; c'est l'œuvre d'un Lombard, qui a rédigé sa chronique sous les yeux et d'après les ordres du marquis Boniface, le chef de la croisade. Quant au but même de la croisade, deux partis ont divisé les croisés : les uns voulant aller droit en Égypte, les autres préférant débarquer d'abord en Syrie. Le désaccord existait déjà lors du traité de 1201; il ne fit que s'accentuer à Venise; les « Syriens » désertèrent pour la plupart; de là, l'échec de la croisade). = Avril. Humbert. Les finances et la comptabilité publique de l'empire romain; suite et fin (la langue de la comptabilité; administrateurs et comptables; contrôle judiciaire et concussion. « Pour avoir confisqué successivement toutes les garanties constitutionnelles et la liberté, le principat ne put réaliser, avec un ordre durable, une situation financière solide et un contrôle efficace de l'emploi des deniers publics »).

**24. — Société de l'Histoire du Protestantisme français.** Bulletin. 1885, 15 févr. — Lelièvre. La Réforme dans les îles de la Manche, 2e art.; 3e art. le 15 mars. — Weiss. La Réforme en Auvergne. Condamnation de Louis Massys de Vic, le 13 févr. 1544. — Bonnet. Lettre de Pierre de Claris à Antoine Court sur les assemblées du désert, août 1719. — Puaux. Éphémérides de l'année de la Révocation de l'édit de Nantes; févr. 1685 (rappelle jour par jour les mesures prises contre les protestants; le fait le plus commun est celui de la destruction des temples, condamnés les uns après les autres à être démolis). = 15 mars. Leroux. La Réforme dans l'Agenais. Condamnation de P. Rivière, 2 mars 1543. — Teissier. Les églises du Vigan et environs en 1561. — Ch. Read. Le grand dessein de la Révocation de l'édit de Nantes (notes et explications sur une pièce déjà publiée à ce sujet dans le *Bulletin* en 1870). — Arnaud. Arrêt du présidial de Nimes condamnant à mort 18 protestants, dont 5 pasteurs; 22 mars 1684. — Teissier. Temples de Saintonge et Angoumois, Périgord et pays de Foix en 1755. — Jaccard et Puaux. Éphémérides de l'année de la Révocation.

**25. — Société des Antiquaires de l'Ouest.** Bulletins. 3e trim. de 1884. — Bonvallet. Inventaire sommaire des mss., mémoires, chartes, titres et pièces diverses, fonds Bonsergent (collection acquise en 1877 par la Société). — C. de la Croix. Note sur une inscr. franque

trouvée à Antigny, Vienne (« † Teodovaldola bede (*sic*) non revolvatur, » inscr. lue ainsi : « Pede non revolvatur, » ce qui signifie sépulture de Teodovaldola, qu'on ne la retourne pas ou touche pas du pied). — Ch. DE GRANDMAISON. Note sur un point de l'itinéraire du prince de Galles avant la bataille de Poitiers (le moine de Malmesbury dit que le prince arriva le 7 sept. 1356 à « Aumonk-sur-Loire. » M. le col. Babinet propose d'identifier cette localité avec le château de Grammont, situé à 2 kil. au sud de Tours. M. de G. combat cette opinion. M. Babinet répond en maintenant son explication).

**26. — Société d'émulation de l'Ain. Annales.** 17e année, 1884, oct.-déc. — JARRIN. La Bresse et le Bugey, 22e partie (relative au règne de Louis XIV), 23e partie au numéro suivant (la régence et Louis XV).

**27. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne.** Bulletin archéologique et historique. T. XII, année 1884, 4e trim. — Em. FORESTIÉ-NEVEU. Biographie d'Arnaud-Sorbin, dit de Sainte-Foy, prédicateur de Charles IX, Henri III et Henri IV, évêque de Nevers; fin (à la suite : 1° inventaire des meubles précieux de Sorbin; 2° bibliographie de ses œuvres). — BARBIER DE MONTAULT. L'inscr. de la Grange-Lescou, Tarn-et-Garonne (inscr. sur brique du XIVe s., qui n'est autre chose qu'une « règle » de fondeur de cloches).

**28. — Bulletin d'histoire ecclésiastique** (Romans). 5e année, 2e livr. Nov.-déc. 1884. — Abbé TOUPIN. Justine de la Tour-Gouvernet, baronne de Poët-Célard; épisode des controverses religieuses en Dauphiné durant les vingt premières années du XVIIe s.; suite dans la 4e livr. — Abbé FILLET. Histoire religieuse de Pont-en-Royans. = 3e livr. (supplém.). Abbé J. CHEVALIER. Mémoire des frères Gay pour servir à l'histoire des guerres religieuses en Dauphiné au XVIe s.; suite. — Chan. Al. CHEVALIER. Documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné de 1483 à 1535. = 4e livr. 1885, janv.-mars. Abbé Ch. BELLET. Histoire du cardinal Le Camus (biographie très soignée de ce prélat dont Saint-Simon a parlé en termes fort peu mesurés, et que Sainte-Beuve a étudié dans son Port-Royal. L'auteur a utilisé un grand nombre de documents inédits). — Chan. CRUVELLIER. Notice sur l'église de N.-D. du Bourg, ancienne cathédrale de Digne; suite.

**29. — Revue de l'Agenais.** 12e année, 1885. 1re et 2e livr. — J. DE BOURROUSSE DE LAFFORE. État de la noblesse et des vivant noblement de la sénéchaussée d'Agenais en 1717. — THOLIN. Les cahiers du pays d'Agenais aux états généraux; fin. — FAUGÈRE-DUBOURG. Nos pères sous Louis XIV; extraits des mémoires sur la généralité de Bordeaux; fin. — LABRUNIE. Abrégé chronologique des antiquités d'Agen; suite.

**30. — Revue Bourbonnaise.** 1884, 15 déc. — GRASSOREILLE. Rodrigue de Villandrando. — ID. Moulins au XVe s.; fin. = 1885, 15 févr. Abbé RICHEROLLES. Origines de Saint-Désiré (cette localité avait nom autrefois Salviacus; saint Désiré y mourut vers 559). = 15 mars.

BAUDOUIN. Le château de Montrond pendant la Fronde. — GRASSOREILLE. Moulins au XVIe s. (sous le gouvernement d'Anne de Beaujeu; changement de ses institutions et ruine de son autonomie communale en 1518. Intéressant).

**31. — Revue de Gascogne**. T. XXVI, 3e livr. 1885, mars. — COMMUNAY. Jean des Montiers de Fresse, évêque de Bayonne (publie un mémoire inédit sur la vie et les œuvres de ce prélat que Henri II employa utilement comme ambassadeur auprès des princes allemands ligués contre Charles-Quint). — DURRIEU. Les Gascons en Italie; 3e partie. Bernardon de la Salle et Bernardon de Serres; suite en avril. — COUTURE. L'épigraphie antique de la Gascogne, d'après M. Bladé (revient sur l'inscr. d'Hasparren, et tient contre M. Desjardins pour M. Bladé, qui, pour l'époque de Ptolémée, trouve mentionnées, non cinq, mais neuf cités formant la province financière de Lectoure). = Avril. Abbé DUBORD. Différends entre les archevêques d'Auch et l'abbaye de Gimont au sujet de l'église de N.-D. de Cahuzac; fin.

**32. — Revue historique et archéologique du Maine**. T. XVII, 1885, 1er sem. — L. DE LA SICOTIÈRE. Les soumissions dans l'Ouest, janv.-févr. 1800 (montre comment la plupart des chefs vendéens, sans s'entendre avec ceux de Bretagne, capitulèrent les uns après les autres; Frotté se trouva ainsi abandonné). — JOUBERT. La démolition des châteaux de Craon et de Château-Gontier, 1598-1657; d'après des documents inédits. — Abbé L. FROGER. Philbert de Vanssay, 1646-1697 (détails sur son rôle militaire en Catalogne pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg).

**33. — Annales de la Faculté des lettres de Caen**. 1re année (1885). No 1. — COVILLE. Recherches sur les états de Normandie pendant la première moitié du XIVe s. (quelle a été l'origine de ces états? Constitués en germe sous les ducs normands, presque entièrement tombés en désuétude après la conquête et pendant tout le XIIIe s., ils s'organisent après la mort de Philippe le Bel. Surtout après que Louis X eut accordé la charte aux Normands, l'initiative provinciale força la royauté de reconnaître le principe des états, la nécessité de consulter la Normandie avant de l'imposer. A partir de 1339, au contraire, la royauté, réduite aux abois par la guerre anglaise, trouve l'institution commode, use et abuse de son droit de demander des subsides aux états. L'auteur parle à deux reprises de l' « Act of barons » qui accompagne la Grande Charte de 1215; il a voulu parler des « Articles of the barons. » De même, il cite plusieurs fois Philippe II et Philippe IV au lieu de Philippe VI). — Em. BOURGEOIS. Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IXe s.; 1er art. (ce personnage, déjà étudié par M. de Kalckstein, — et non Kalcstein, — méritait d'avoir sa biographie tirée au clair, avec l'exacte appréciation de son rôle politique). — ID. Documents : Une gazette manuscrite de 1787 (publie une série de lettres ou nouvelles à la main, adressées

de Paris par un nouvelliste ou journaliste à gages, nommé Dufaux, à M. le vicomte d'Hautefeuille, brigadier des armées du roi à Caen, du 23 janv. 1787 au 20 fév. 1788; elles tiennent surtout au courant des affaires extérieures, des relations de la France avec l'Angleterre, les Pays-Bas, la Cochinchine, etc.).

---

**34. — Messager des sciences historiques de Belgique.** 1884, 4e livr. — VANDERSPEETEN. Souvenirs de la famille de Jauche-Mastaing conservés à Brugelette. — VAN EVEN. Une chaire de littérature française à Louvain en 1562 (mécontent de l'érection d'une université à Douai, le conseil communal de Louvain décida la création, aux frais de la commune, d'une école française capable de soutenir la concurrence). — BERGMANS. P.-J. Le Blan, carillonneur de la ville de Gand au XVIIIe s. — VAN DEN BEMDEN. Het Torreken; notes sur l'emplacement de ce bâtiment à Gand et sur quelques lieux avoisinants. — Comte DE MARSY. Un administrateur au temps de Louis XIV; suite.

---

**35. — Neues Archiv.** Bd. X, Heft 2. — HOLDER-EGGER et WAITZ. Voyages en France, Belgique et Italie en 1883 et 1884 (en appendice, 4 notes sur l'Historia Langobardorum de Paul, le Chronicon Laurissense, la continuation, faite à Salzbourg, de la chronique du frère de l'Ordre teutonique et la chronique universelle d'un franciscain d'Assise). — DORR. Sur la question d'Éginhard (croit avec Manitius qu'Éginhard est l'auteur, et des Annales Laurissenses majores, 796-829, et des Annales Einhardi; le principal argument est tiré des ressemblances de style; mais quelle est la force de cet argument, puisque ces ressemblances ne sont que des imitations des auteurs anciens? La plupart de nos thèses latines sont écrites dans le même style; sont-elles donc du même auteur? C'est aussi ce que dit M. de Sybel dans une note ajoutée à l'article). — LŒWENFELD. Le recueil canonique du cardinal Deusdedit et le registre de Grégoire VII (Deusdedit a terminé son recueil entre mai et sept. 1087; dans notre registre de Grégoire VII, il n'y a qu'un extrait fort sec du grand registre du Vatican; malgré des différences nombreuses et évidentes, Deusdedit n'a pas utilisé d'autre registre que le nôtre). — DÜMMLER. Poésies latines du IXe au XIe s. — C. HEGEL. Les mss. de la chronique de Mayence. — HOLDER-EGGER. Extraits de mss. (publie un Carmen de Sancto Bavone inédit et une lettre de l'abbé Otwin de Saint-Bavon). — MEYER VON KNONAU. Les origines du monastère de Rheinau. — SHEPSS. Description d'un ancien palais (d'après un ms. de la bibl. de Santa Maria sopra Minerva du IXe s.). — TRAUBE. Sur l'édition des Gesta Apollonii (relève qq. fautes de l'édition Dümmler). — ZEUMER. Le Major domus dans Marculf, I, 25 (contre Ad. Tardif; maintient que d'après Marculf, ainsi que d'après le diplôme de Childebert III de 697, le maire du palais était parmi les officiers qui composaient le tribunal du roi). — ID. Préface de l'abbé Ramwold de Saint-Emmeran à son recueil d'homélies. — ULANOWSKI. Sur l'étude

des sources de l'Historia Polonica de Johannes Dlugosz. — Roth. Un ms. de Bernard Gui sur l'histoire des dominicains à Francfort (devra être consulté avec soin pour une édition de l'œuvre de Bernard Gui). — Id. Trois diplômes impériaux et un diplôme de l'archevêque de Mayence, 1295, 1479, 1512, 1345. — Wattenbach. Notes sur divers mss. — Ewald. Documents sur le schisme de l'an 530.

**36. — Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1885. N° 3. — *Fahlbeck.* La royauté et le droit royal francs, 486-614 (le critique rend hommage au talent peu commun de l'auteur, mais n'accepte presque aucune de ses conclusions, qu'il considère comme autant de paradoxes). — *Legrelle.* Louis XIV et Strasbourg; 4e édit. (beaucoup d'excellents documents ont été recueillis et publiés sur la question; mais presque exclusivement des documents d'origine française; absence de ceux d'origine autrichienne; de là, des conclusions contestables, parce qu'elles ne tiennent pas compte de tous les faits).

**37. — K. Gesellschaft der Wissenschaften (Gœttingen). Nachrichten.** 1885. N° 1. — Frensdorff. Jacob Grimm à Gœttingue (contribution à l'histoire scientifique des années 1830-37, d'après des lettres de Grimm et de ses correspondants).

**38. — Auf der Hœhe.** Jahrg. IV, Bd. XIV, Heft 40. — Von Radics. Tableaux du passé et du présent en Autriche; fin (1° histoire du commerce en Carinthie depuis les plus anciens temps; 2° description des réjouissances que provoquèrent les victoires de Laudon sur les Turcs en Carinthie). — Von Schorn. Le salon et les femmes au xviiie s.; fin (les salons parisiens, surtout celui de Brancas; leur influence sociale et politique). — Stiassny. L'État et l'art (leurs rapports dans la Grèce ancienne et à l'époque moderne). = Comptes-rendus : *Karnowitsch.* Merkwürdige und ræthselhafte Persönlichkeiten des xviii u. xix Jahrh. (très bon). = Heft 41. Pujol. La science dans l'Espagne visigothique; suite (sur l'alphabet, la confection des livres et la diffusion des bibliothèques).

**39. — Aus allen Zeiten und Landen.** Jahrg. III, Heft 3. — Stern. Hans Sachs (biographie de l'époque de la Réforme, intéressante pour l'histoire de Nuremberg, ainsi que pour la poésie populaire et les idées réformatrices dont Hans Sachs fut le représentant au xvie s.). — Brückner. Une ambassade russe en Italie, 1656-1657; suite (l'importance principale de ces voyages russes avant Pierre le Grand ne doit pas être cherchée dans le domaine de la politique; mais ils eurent une grande influence civilisatrice). — Kœppen. Le Brandebourg en Afrique (histoire des tentatives de colonisation faites par le Grand Électeur sur la côte occidentale de l'Afrique en 1681).

**40. — Unsere Zeit.** Leipzig, 1884. Heft 1-2. — Lœffler. La fin de la guerre du Chili contre le Pérou et la Bolivie. — Gopcevic. La Scandinavie; fin (développement des dialectes scandinaves; situation poli-

tique de la Norvège en ce siècle). = 1885. Heft 1. Le ministère Tisza, depuis la retraite d'Andrassy. — HENNE-AM RHYN. Travaux contemporains sur l'histoire de la civilisation.

**41. — Gœrres-Gesellschaft. Historiches Jahrbuch.** Bd. VI, Heft 1. — SCHMID. Les élections impériales et la cour de Rome dans les années 1558-1620 (1er art., où sont résumés les travaux et documents les plus récents sur les négociations engagées entre le pape et Ferdinand Ier après son avènement, de 1558 à 1560). — GOTLLOB. Les églises latines en Turquie; visites qu'y exerça Pierre Cedulini, évêque de Nona, en 1580-81. — HÜFFER. Études sur les mss. relatifs à la vie de saint Bernard de Clairvaux; 2e partie (les fragments de Geoffroi ont été composés comme travail préparatoire à la vie de saint Bernard par Guillaume de Saint-Thierry, envoyés à ce dernier, qui les utilisa comme il l'entendit). — EUBEL. Le frère mineur Henri de Luxembourg, évêque de Sémigalle, de Courlande et de Chiemsee. — REUMONT. Pietro Colletta (son œuvre historique est admirable sans doute, mais elle est composée avec tant de passion et de parti pris, qu'on ne peut lui accorder, comme l'a fait M. Brosch, une grande confiance pour l'histoire de la reine Marie Caroline et de la révolution napolitaine à la fin du siècle dernier).

**42. — Philologus.** Bd. XLIII, Heft 4. Gœttingue, 1884. — UNGER. L'année militaire dans Thucydide (montre que l'époque initiale de cette année et du semestre d'été doit être placée à la date où tombe dans le calendrier la surprise de Platée, le premier élaphébolion. Recherches sur toutes les années de la guerre, d'après ce point de départ). — EUSSNER. P. Annius Florus (corrections de texte). — H. HAUPT. Les recherches les plus récentes sur les sources de Dion Cassius (Dion Cassius a mis à profit les discours de Cicéron, les Antiphilippiques d'Antoine, l'œuvre de Tite-Live, etc.). — SIMON. Sur les Helléniques de Xénophon (correct. au texte des liv. I et VI). = Bd. XLIV, Heft 1. — LANDWEHR. Manuscrits grecs du Fayoum (publie des fragments de la θεωρία εἰς τὸν τοῦ Μουσέως βιόν de Grégoire de Nysse et des Ἀναλυτικὰ ὕστερα d'Aristote). — CHAMBALU. Flaviana (les données de Suétone sur les consulats de Domitien sont fausses et se rapportent pour la plupart à Titus; partant de là, l'auteur expose les efforts ambitieux de Titus qui, après la prise de Jérusalem, était disposé à quitter le parti de son père; la condescendance de Vespasien l'en empêcha; en opposition avec Vespasien, Domitien et le Sénat, il obtint peu à peu les droits du pouvoir souverain). — H. HAUPT. Les sources de Dion Cassius; fin (le portrait de Tibère, tel que le tracent Tacite, Suétone et Dion, n'a pas été imaginé par ces écrivains, il repose sur des sources contemporaines. Tacite et Dion se sont servis d'une source commune qui doit être presque contemporaine sans doute de l'époque des Flaviens. Les recherches sur les sources de Dion sont rendues fort difficiles par l'emploi arbitraire qu'on a fait de ce dernier). — EUSSNER. Sur Végèce (corrections au texte de l'*Épit.*

*rei milit.*, IV, 32; I, 2). — WIEDEMANN. Sur Charon de Lampsaque (parmi les nombreux ouvrages attribués à ce Charon par Suidas, seuls lui appartiennent les Persica en 2 livres et les Ὧροι). — UNGER. Corrections au texte de Phlégon, relativement aux Jeux olympiques.

**43. — Hermes.** Bd. XX, Heft 1. — DITTENBERGER. Les kérykes d'Eleusis (la tribu sacerdotale des kérykes avait les fonctions les plus importantes dans les mystères ; l'importance politique de cette tribu, à laquelle étaient empruntés d'ordinaire les ambassadeurs, fut très grande et augmenta surtout sous l'empire romain où elle conduisit à elle seule les destinées d'Athènes). — VON SYBEL. Toxaris (le Scythe Toxaris est une pure fiction de Lucien; la vue d'une statue nouvellement découverte à Dipyle lui en donna l'idée). — FALTIN. L'invasion d'Annibal en Étrurie (comme le rapporte Tite-Live, Annibal fit une vaine tentative pour passer les Apennins, que franchit Sempronius malgré les pertes que lui avait infligées Annibal; peu après, Annibal passa la montagne près de Pontremoli, se dirigea vers Lucques et tourna la position romaine en traversant les marais de l'Arno, dans la vallée de l'Elsa; puis il marcha vers Fojano où ses ravages dénoncèrent au consul sa présence. Flaminius eut aussi bien raison de marcher à sa rencontre qu'il se conduisit maladroitement en face de lui). — RICHTER. Sur le sens du mot « insula » (les « insulae » à Rome sont à l'époque primitive des constructions isolées, plus tard les parties isolées d'une même construction qui appartenaient à des propriétaires particuliers). — MOMMSEN. Zama (Zama regia est aujourd'hui Dijamâa où eut lieu la victoire décisive de Scipion. La Zama plus orientale ou Colonia Zamensis à Sidi Amor Djedidi est à peine mentionnée dans l'histoire). — HAVERFIELD. Sur Aurelius Victor (corrections au texte).

**44. — Rheinisches Museum für Philologie.** N. F. Bd. XL, Heft 2. 1885. — SCHWARTZ. Hécatée de Téos (Hécatée considérait l'histoire des rois égyptiens, pour autant que les matériaux s'en retrouvent dans Diodore, uniquement comme la forme que revêtaient les idées des Cyniques et des Pyrrhoniens, partisans d'un absolutisme éclairé; aussi la valeur historique de ses écrits est-elle faible, mince aussi l'originalité de ses vues; ils sont néanmoins importants, car ils nous mettent devant les yeux les idées des contemporains sur la situation d'Alexandre par rapport aux barbares, sur les formes de gouvernement, etc.). —WACHSMUTH. Le crédit public dans le monde hellénique à l'époque des Diadoques (publie deux textes de la ville d'Arkesine sur Amorgos où sont marquées les conditions auxquelles un Naxien consent à prêter trois talents à Praxicles d'Arkesine; l'extrême dureté de ces conditions prouve la ruine totale du crédit de cette ville, ce que d'autres témoignages du même temps viennent confirmer pour d'autres villes). — BÜCHELER. Deux cautions de Pline (détails sur Xenokrates et Asdrubas, comme l'auteur l'appelle, au lieu d'Asarubas). — F. B. Οἱ περὶ Δάμωνα (l'écrit mentionné par Platon, de l'homme d'État Damon, était une

œuvre de rhétorique provoquée par les mesures prises par les Athéniens contre les musiciens au commencement de la guerre du Péloponèse). — Curtius. Χωρὶς ἱππεῖς (l'explication de cette locution dans Suidas est tout à fait sans valeur pour l'explication de la bataille de Marathon, car son premier auteur, Demon, ne mérite aucune créance).

**45. — Mitteilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen.** Bd. IX, Heft 3. Athènes, 1884. — Latischew. Les inscr. grecques qui se trouvent en Russie (décrit et publie des inscriptions grecques de la Thrace, qui appartiennent à l'Ermitage de Pétersbourg et au Musée de la Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa, et qui ont été inexactement publiées au Corpus inscr. graec.). — Schreiber. L'ancien krobylos attique; suite (cet ornement de la chevelure était commun à tous les Ioniens; il disparut cependant de bonne heure; note cet ornement dans certaines statues de l'école attique, et en particulier de Kallimachos). — Fabricius. Antiquités de l'île de Samos; suite (publie des inscr. récemment découvertes de Chora et de Mytilini). — Koldewey. Le portique des Athéniens à Delphes (cet édifice servait à mettre en sûreté les présents qu'on y envoyait). — Kœhler. Liste des proxènes de Céos (publie l'inscr. qui contient une liste des représentants diplomatiques de la ville de Karthaia, de Céos, à l'étranger; elle est du IVe s. avant J.-C.). — Dœrpfeld. Un édifice antique au Pirée (plan et description de cet édifice, qui servait au culte de Dionysos). — Kœhler. L'association des Dionysiastes au Pirée (les inscr. trouvées dans l'édifice qu'on vient de mentionner montrent que c'était la demeure privée d'une riche famille d'eupatrides qui présidait l'association des Dionysiastes. Détails intéressants sur l'organisation de cette société). — Lolling. Inscriptions de Gonnos (publie deux décrets peu considérables de cette ville). — Kœhler. La pierre tumulaire d'une prêtresse d'Athénè Polias (elle apprend que la famille des deux hommes d'État Mikion et Eurykleides appartenait à la tribu des Eteoboutades).

**46. — Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte.** Bd. V, Heft 2. German. Abth. 1884. — Schrœder. La constitution du tribunal dans le Sachsenspiegel (montre, d'après de nombreux documents trouvés récemment, qu'elle repose sur les institutions franco-carolingiennes modifiées par le temps, mais que, d'autre part, elle est le vestige d'une institution propre à la Saxe et remontant peut-être à l'époque primitive). — Brunner. Le fermage héréditaire dans les recueils de formules d'Angers et de Tours, et la location des biens communaux d'après la loi romaine postérieure (recherches sur un certain droit de possession analogue au mode d'amodiation des territoires appartenant aux municipes de l'époque romaine postérieure). — Lehmann. La transmission de propriété dans l'ancien droit scandinave, norvégien et islandais. — Duncker. Étude critique sur les plus importantes sources pour l'histoire des tribunaux de la Wehme en Westphalie (étudie en particulier les « Ruprecht'sche Fragen, » document des plus anciens et des

plus intéressants sur ces tribunaux à l'époque de leur splendeur; brève esquisse des codes wehmiques et à leur développement, ainsi que du ms. de Wolfenbuttel, qui est le meilleur texte des « Ruprecht'sche Reformationen »). — LIEBERMANN. Sur les lois des Anglo-Saxons (essaie de classer et de collationner divers documents juridiques anglo-saxons compilés entre 1113 et 1120). — BRUNNER. Sur des inscriptions romaines (1° parle des deux inscr. latines trouvées en 1883 à Housestead, près du mur d'Hadrien; elles sont du temps d'Al. Sévère et fort importantes pour l'histoire du plus ancien état de la justice chez les Germains; 2° très importante pour les rapports des Burgondes avec les Romains au sujet des obligations politiques et militaires est une autre inscr. connue depuis longtemps, et qui doit remonter aux premières années du v^e s.). = Comptes-rendus : *Brand*. Forelaesninger over den norske Retshistorie (bon). — *Holland*. The elements of jurisprudence (excellent). — *Jastrow*. Pudendorf's Lehre von der Monstrositæt der Reichsverfassung (important).

**47. — Archivalische Zeitschrift**. Bd. IX. Munich, 1884. — PFLUGK-HARTTUNG. Les différentes espèces de bulles pontificales jusqu'au XIII^e s. (répartition en 9 catégories, avec les signes qui distinguent chacune d'elles). — WAGNER. Écriture secrète à Nuremberg à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e s. (1° explique les signes secrets employés par les ambassadeurs de Nuremberg dans leurs relations sur la diète d'Augsbourg en 1503; 2° publie une clé pour déchiffrer une écriture secrète employée en 1461 par les Nurembergeois dans les négociations qu'ils menèrent par-dessus la tête du margrave Albert Achille avec l'empereur Frédéric III). — BOSSERT. Hanselmann, l'archiviste de Hohenlohe, et les archives princières d'Œhringen (pendant la 1^re moitié du siècle précédent). — SPIESS et MÆRKER. La destinée des archives de Plassenburg (histoire de cette collection de documents, de 1554 jusqu'à son incorporation aux archives provinciales de Bamberg). — Instructions sur les archives de Bavière aux XVI^e et XVII^e siècles. — BOOS. Sur l'histoire des archives de la ville et du pays de Worms (malgré l'ancienne importance de la ville, elles sont de peu de valeur; la partie la plus intéressante a été détruite par l'incendie de la ville en 1689). — WIMMER. Le « Rote buch » des archives municipales de Straubing (ce livre a été rédigé en 1472; il contient le texte des franchises et des usages de la ville). — RAGOSIN. Règlement des archives du collège de Charkow (elles appartenaient autrefois aux archives du gouvernement de Tchernigow; elles contiennent environ 752,000 numéros, encore ne forment-elles plus que le vingtième de ce qu'elles étaient autrefois. Ce sont les plus importantes et les plus intéressantes de la Russie entière). — PFANNENSCHMID. Sur le classement et l'inventaire des archives municipales, fin. — LINDNER. Contributions à la diplomatique pendant la période luxembourgeoise en Allemagne (sur le personnel de la chancellerie impériale, le mode d'expédition, les sceaux employés, etc.). — Liste sommaire des manuscrits conservés aux

archives de Bavière; elle va jusqu'au XVI^e s., et n'indique que les articles historiques les plus importants). — VON R. Sur l'histoire des armoiries allemandes (elles remontent au XI^e s.; leur histoire ne commence réellement qu'avec les Hohenstaufen). = Comptes-rendus : *Von Weech*. Siegel von Urkunden aus dem Grossherzoglich-Badischen general Landesarchive zu Karlsruhe (très bon). — *Von Beckh-Widmanstetter*. Ueber Archive in Kærnten (très bon).

**48. — D^r A. Petermann's Mittheilungen.** N° 76, 1884. — REGEL. Les localités habitées dans le Thüringer-Wald et leur développement (examine pour ce cas spécial la théorie de la colonisation fondée surtout par Kohl et von Cotta; expose les raisons naturelles et historiques qui ont influé sur le développement de la colonisation et qui ont abouti à la situation actuelle. Donne en appendice la liste des ouvrages et documents cités dans le mémoire, avec la table des noms de lieu et une carte).

**49. — Zeitschrift des deutschen Palæstina Vereins.** Bd. VII, Heft 4. Leipzig, 1884. — GILDEMEISTER. Contributions à l'étude de la Palestine, d'après les sources arabes; fin (publie et traduit la relation de Mukaddan sur la géographie de la Palestine). — SOCIN. Rapport sur les dernières publications relatives à la Palestine en 1883. — SCHMABL. L'église catholique romaine en Palestine (histoire des droits de propriété des confessions chrétiennes sur les lieux saints).

**50. — Beiheft zum Militær-Wochenblatte.** 1885, Heft 1. — La première victoire et la dernière de la cavalerie de Frédéric le Grand (description minutieuse des batailles de Chotusitz et de Freiberg qui ont été décidées surtout par la cavalerie).

**51. — Neue militærische Blætter.** Jahrg. XIV, Heft 1. Potsdam, 1885. — Une nouvelle contribution à la biographie de Frédéric le Grand et à l'histoire de Sept ans (sur les mémoires de Catt). = Compte-rendu : Das k. Bairische 3 Chevaulegers Regiment Herzog Maximilian, 1724-1884 (bon).

**52. — Archiv für katholisches Kirchenrecht.** Bd. LIII, Heft 1, 1885. — ERLER. Les Juifs dans la haute et la moyenne Italie dans la dernière partie du moyen âge; suite (la description des voyages apostoliques de saint Bernardino de Feltre, qui eurent spécialement pour objet de combattre l'usure et l'établissement de maisons de prêt, ou monts-de-piété, jette un jour intéressant sur les pratiques des Juifs entre 1474 et 1494; étudie au point de vue entièrement ecclésiastique les plus importantes ordonnances des papes concernant les Juifs dans les derniers siècles).

**53. — Stimmen aus Maria Laach.** Ergænzungsheft 27, 1884. — BEISSEL. La valeur de l'argent et les salaires au moyen âge (d'après des documents puisés aux archives de Xanten, les mss. et les comptes de construction de l'église Saint-Victor à Xanten; détails très importants sur les travaux d'architecture au moyen âge, sur la monnaie dans les

pays rhénans, sur les variations des salaires à partir de 1350, avec des listes de prix dressées jusqu'en 1882, ainsi qu'un plan de l'église de Saint-Victor).

**54. — Theologische Studien und Kritiken.** Gotha, 1885. Heft 2. — Hering. La fraternité dans la Réforme allemande; suite (montre l'activité conciliatrice de Luther pendant la guerre des Paysans et pendant les années suivantes jusqu'en 1529; expose en détail les mesures officielles prises dans les villes évangéliques pour soigner les pauvres et les malades). — Bertheau. En quelle année naquit Bugenhagen? (24 juin 1485). — Rœsch. La rencontre d'Abraham avec Melchisédek (ce récit a été sans doute emprunté à un ouvrage historique antérieur à Moïse). = Compte-rendu : *Warneck*. Protestantische Beleuchtung der rœmischen Angriffe auf die evangelische Heidenmission (bon).

**55. — Zeitschrift für die alt-testamentliche Wissenschaft.** Giessen, 1885, Heft 1. — Grill. Le nom de Jahve se rencontre-t-il dans Lao-tse? (Non!) — Meyer. La guerre contre Sichon et les versets qui s'y rapportent (remarques critiques sur le récit du combat des Israélites contre Sichon, roi des Emorites, que l'auteur place à l'époque des luttes entre Israël et Moab; en opposition avec les récits relatifs à Moïse et à Jorna qui ont un caractère purement légendaire, le récit de Sichon repose sur un témoignage authentique, le chant qui se trouve dans les *Nombres*, XXI, 27-30). — Bæthgen. Le commentaire sur les psaumes du patriarche Théodore de Mopsueste dans sa rédaction syriaque (examen critique d'un ms. syriaque de la Bibliothèque royale de Berlin; l'auteur anonyme, qui vivait sans doute vers 1286 ap. J.-C., a voulu d'abord donner des extraits du commentaire grec de Théodore dont on n'a plus que quelques fragments; mais il est visible aussi que Théodore a commenté historiquement beaucoup de psaumes; c'est ce que montrent des passages du commentaire syriaque). — Ryssel. La traduction arabe de Micha dans la polyglotte de Paris et de Londres (autant la traduction arabe des Prophètes est peu utile pour la critique de l'ancien texte hébreu, autant elle est importante pour l'étude des récensions du texte des Septante, car elle est une des sources les plus anciennes pour l'établissement du texte-type qui se trouve aussi dans le Codex Alexandrinus). — Kœnig. Seth et les Séthites (réponse aux objections de Budde, suivie d'une réplique de ce dernier). — Stade. Le nom de la ville de Samarie et son origine (le nom est celui d'une ancienne tribu juive).

**56. — Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft.** Jahrg. XL, Heft 3-4. Tubingue, 1884. — Pertz. Mémoire sur les institutions politiques du comté de Hoya; suite (sous les ducs de Brunswick-Lunebourg et les Électeurs du Hanovre. Privilèges des différents ordres de la nation; la naissance n'a aucune importance juridique; la propriété du sol est la base du droit). — Schvarcz. L'éducation politique de Montesquieu (montre tout ce qui manquait à Montesquieu pour

une réforme solide de la science politique; étudie surtout à cet égard les lettres persanes). = Compte-rendu : *Bergmann*. Zur Geschichte der Entwickelung deutscher, polnischer und jüdischer Bevœlkerung in der Provinz Posen (travail soigné et systématique).

**57. — K. Akademie der Wissenschaften.** Philolos.-histor. Classe. Sitzungsberichte. Bd. CVIII, Heft 1. Vienne, 1885. — Hagen. Palimpsestes du v^e^ et du vi^e^. s. sur la Passio sancti Sebasti de Berne (texte critique de ce morceau). — Klein. Sur le coffre de Kypselos à Olympie (l'œuvre a été probablement exécutée par les frères Dipoinos et Skyllis vers la 40^e^ ol.). — Brandt. Le palimpseste des Divinae institutiones de Lactance, à Saint-Gall (texte et commentaire).

**58. — K. Preussische Akademie der Wissenschaften.** Sitzungsberichte. Berlin, 1884. Heft 1-3. — Gerhardt. Sur des mss. de Leibnitz nouvellement découverts (notes relatives à son système philosophique). = Heft 5-6. Virchow. La diffusion du type blond et du type brun dans l'Europe centrale (les renseignements qu'on a sur la couleur des cheveux et des yeux en Allemagne conduisent à ce résultat qu'un puissant reflux de l'élément germain dans les pays slaves doit avoir eu lieu; l'Allemagne du nord présente en général les particularités de la race bien plus pures que l'Allemagne du sud, ce qui doit être attribué à l'influence de l'élément slave à l'est, et celtique à l'ouest). — Mommsen. De l'endroit où fut défait Varus (l'événement eut lieu dans le « Grosser Moor, » situé au nord-est d'Osnabruck ; comme les monnaies le montrent, Barenau doit être considéré comme lieu de la catastrophe. La forêt de Teutobourg n'est pas la montagne d'Osning, mais celle de Wiehen).

**59. — Preussische Jahrbücher.** Bd. LV, Heft 1, 1885. — Dietzel. Rodbertus (au temps où Rodbertus publia ses travaux, les esprits en Allemagne étaient peu préparés aux problèmes sociaux; on comprenait bien l'importance économique de la différence entre les riches et les pauvres, mais l'absence de droits politiques empêchait que ce contraste n'arrivât au degré aigu d'un problème social).

**60. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.** Jahrg. III, Heft 1. Trèves, 1884. — Asbach. Les empereurs Domitien et Trajan sur le Rhin (la haine qui poursuivit Domitien après sa mort a fait tomber en oubli les importants résultats de sa lutte victorieuse contre les Chattes. C'est sous son règne et en conséquence de ses victoires que l'on commença le Limes romanus et que la Haute et la Basse-Germanie furent érigées en provinces. Trajan ne fit rien de plus; il se contenta d'assurer la sécurité du territoire conquis. L'ouvrage de Tacite eut pour but de motiver la conduite de Trajan, et en même temps de donner des éclaircissements sur l'état du pays et de la situation). — Hettner. Jupiter à la roue (c'est une divinité gauloise, peut-être Taranis, qui fut ensuite identifié avec Jupiter). — Id. Le tombeau de saint Paulin à Trèves (rapport sur les menus objets trouvés dans ce

tombeau, qui appartient à la fin de la domination romaine à Trèves et qui est d'une grande importance historique). = Heft 4. ZANGEMEISTER. Trois pierres milliaires de la Haute-Germanie du Ier siècle (d'une de ces pierres trouvée entre Coblenz et Capellen, il résulte que la province de la Germanie supérieure s'étendait au moins jusqu'au ruisseau de Vinxt. Elle est de l'an 43 ap. J.-C., et par conséquent la plus ancienne qu'on ait trouvée dans la Haute-Germanie; elle dit que Claude, pendant son séjour dans le pays, a fait travailler à la route). — HERZOG et KALLEC. Fouilles à Rottemburg sur le Neckar (fouilles dans des endroits où ont été établis des vétérans, sur la rive droite du fleuve. Rapport sur les fouilles exécutées dans le « castellum sumlocense » au lieu dit « Altstadt, » près de Rottenburg; il formait la tête de pont où passait la route de Vindonissa, Rottweil, Cannstadt, et à tous les points de vue avait une grande importance stratégique). — TUMBÜLT. L'élection épiscopale de Munster en 1203 (rivalités des Hohenstaufen et des Welf au sujet de cette élection). — FINKE. La confraternité du clergé de Strasbourg en 1415 (réunit le chapitre et les archiprêtres dans un but de défense commune contre l'arbitraire de l'évêque, et en vue de modifier des règlements abusifs qui avaient obtenu l'assentiment du pape et de l'évêque). — WINTER. Hans Joachim de Zieten dans la campagne de 1735 sur le Rhin (il y avait été envoyé par le roi de Prusse pour apprendre le service de la cavalerie légère sous le général autrichien de hussards Baranjai). — WYSS. Sur la chronique de Mayence, 1459-1484.

61. — **Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreuden im Rheinlande**. Heft 76. Bonn, 1883. — VON VEITH. La voie romaine de Reims à Trèves; suite (indique la direction et les points stratégiques les plus importants de cette route; esquisse rapide du mode de construction et de l'entretien des voies romaines). — SCHNEIDER. Nouvelles recherches sur les voies romaines entre la Meuse et le Rhin; suite (cherche à marquer les continuations de ces routes au delà du Rhin, en Allemagne et dans les Pays-Bas). — ID. Sur les fouilles de Xanten (contraire souvent à l'opinion reçue, estime qu'on n'a pas encore jusqu'à présent trouvé de constructions romaines en tuf volcanique). — SCHAAFHAUSEN. Sur le culte romain d'Isis, près du Rhin (parle d'une statue d'Isis, trouvée près de l'église de Sainte-Ursule, à Cologne; Isis était donc vénérée dans cet endroit; mais la rareté de pareils monuments prouve aussi que ce culte était fort peu répandu; les objets égypto-romains trouvés dans les tombeaux proviennent probablement des Égyptiens ou des Romains, qui adoraient Isis; cependant l'adoration de divinités féminines dans certaines parties de la Germanie a pu faciliter la diffusion du culte d'Isis). — ZANGEMEISTER. Sur une inscription de Seligenstadt (corrige un passage intéressant de cette inscr. de 204). — NACHER. Du mode de construction des châteaux féodaux dans l'Allemagne du sud-ouest (Cohausen et Becker ont prouvé que la plupart ne reposent pas sur des fondations romaines, mais que l'origine en

est purement allemande. Décrit les anciennes fortifications germaniques, antérieures à l'époque romaine, avec une préface sur les établissements des premiers habitants dans la vallée du Rhin; décrit aussi les murs circulaires des Germains à l'époque de la guerre des Romains contre les Alamans; montre comment ce système de fortification s'est transformé en celui de moyen âge). — NORDHOFF. Sur l'histoire de l'art de la fonte des métaux (surtout à propos de la fonte des cloches, qui atteint à son plus haut éclat au XVe et au XVIe s.). — KORTH. Le sceau secret de la ville de Bonn (histoire des sceaux de la ville, étroitement liée à l'histoire de la ville même). — VAN VLEUTEN. Monnaies trouvées à Lengsdorf, près Bonn (170 pièces du XVe s.). — ZANGEMEISTER. Études archéologiques (1° sur les pierres milliaires trouvées à Ladenbourg; 2° sur des inscr. d'oculistes romains; 3° sur un fragment de colonne milliaire; 4° sur une inscr. inédite de Worms, trouvée dans les mss. épigraphiques d'Accurse, à la bibliothèque ambrosienne de Milan). — MEHLIS. Une enceinte circulaire gallo-romaine (à Westrich; des débris de sculptures et d'inscriptions romaines montrent que ces constructions appartiennent à plusieurs époques). — HERMANN. L'art dans le Bas-Rhin (Johann Joest de Calcar et l'école de peinture bas-rhénane). — AUS'M WEERTH. Études sur l'archéologie et sur l'histoire de l'art (1° sur de nouvelles pierres consacrées à des matronae, trouvées à Odendorf, et recherches sur leur signification; 2° sur des traces d'établissements romains, sur le Michelsberg, près de Münster-Eifel; 3° sur six croix tumulaires en plomb trouvées dans les cercueils de six évêques de Metz; elles donnent leur nom et le jour de leur mort; 4° sur une lame d'épée où sont gravées des scènes du char triomphal d'Albrecht Dürer). — CHRIST et NAEHER. Un monument tumulaire romain (décrit une représentation rare de Matronae, trouvée à Büchig, en Bade). = Compte-rendu : *L. Mayer*. Beschreibender Katalog der k. Staatssammlung vaterlændischer Kunst-und Alterthums-Denkmale. 1° Abth. : die Reihen-Græber-Funde (excellent). = Heft 77. WIEDEMANN. Le jugement de Winckelmann sur l'art sacré et l'art profane des Égyptiens (son jugement est encore aujourd'hui fort digne d'attention, sinon pour l'art hiératique, sur lequel il avait trop peu de renseignements, du moins pour l'art profane). — KLEIN. Monuments de soldats romains à Andernach (parle de trois pierres tumulaires peu remarquables au point de vue de l'art, mais intéressantes au point de vue du costume et de l'ornement; elles sont probablement du Ier siècle après J.-C.). — SCHWŒRBEL. Une nouvelle inscr. de Deutz, du IIe siècle. — WEISSBRODT. Inscriptions grecques et romaines de la Moselle inférieure (publie un fragment de colonne décoré d'une inscription en latin et en grec; c'est une consécration à Mars qui doit être de l'époque des Antonins). — KLEIN. Nouvelles insc. romaines (sur les fragments de deux pierres tumulaires). — MEHLIS. La Heidelsburg, près de Waldfischbach et ses monuments (ces constructions sont de deux époques : antérieurs à l'époque gallo-romaine et postérieurs à Constantin). — HERMANN. Le palais de Charlemagne à

Nimègue (ses constructions; il fut élevé probablement sur les ruines d'un castellum romain). — MERLO. Maître Gerard Lange (biographie de cet orfèvre célèbre de Cologne au XIVe s.). — NORDHOFF. Maître Eisenhuth; suite (sur des œuvres inédites et sur des événements inconnus de la vie de ce grand artiste). — TERWELPFUR. Histoire de la ville d'Andernach (ses noms, ses tours et ses portes; publie un bref du pape Urbain III, 1185-87, d'après une traduction allemande du XVe s. sur le service paroissial à Andernach). — KŒNEN. Objets romains trouvés à Andernach. — SCHAAFHAUSEN. Études archéologiques (sur le système romain de mesures; il existe une concordance étonnante entre beaucoup de mesures de capacité et le pied rhénan). — KLEIN. Études archéologiques (1° sur un tombeau trouvé à Buschdorf, près de Bonn, de l'époque de Dioclétien; 2° cachets d'oculistes romains; un d'eux porte le nom de Tib. Julius Facundus). — KAMP. Inscription romaine de Cologne (porte le nom de Gallienus). — NAEHER. Une matrone à cheval (second exemple trouvé à Durlach). — FUSS. Sur une inscr. consacrée aux Matronae (provient de Lipp, près de Bedburg, sur l'Erft). — MEHLIS. Tombeaux rhénans (tombeaux de l'époque franque trouvés dans les environs de Diedesheim; ils renfermaient des ornements de style scandinave, ce qui semblerait confirmer l'hypothèse que les Alamans ont primitivement habité le Nord). — ID. Antiquités du Palatinat occidental (objets romains trouvés dans les environs de Nanzweiler; ils constatent l'existence d'une ancienne voie romaine allant de la vallée de la Sarre dans la vallée de la Glan). — S. Vestiges de constructions romaines trouvées dans le bois de Roetgen, près d'Aix-la-Chapelle. — Rapport sur des fouilles exécutées à Trèves (1° sur les bains romains de Sainte-Barbe; 2° sur l'industrie du verre et de la poterie dans les environs de Trèves et dans l'Eifelwald à l'époque romaine). = Comptes-rendus : *Furtwængler*. Der Goldfund von Wettersfelde (excellent). — *Kock*. Geschichte der Stadt Eschweiler und der benachbarten Ortschaften (bon). — *Jost*. Die St Marien-Kirche am Malzbüchel zu Kœln (bon).

62. — **Zeitschrift der Gesellschaft für Befœrderung der Geschichtskunde von Freiburg und dem Breisgau.** Bd. VII, Heft 2. — MAURER. Martin Malterer de Fribourg (biographie de ce célèbre chevalier, qui exerça une grande influence à Fribourg au XIVe s., grâce à ses richesses, et qui trouva une mort tragique à la bataille de Sempach, en 1386). — RUPPERT. La guerre en Brisgau en 1632-1635 et le premier siège de Brisach (récit composé d'après de nombreux documents inédits. L'alliance secrète de Strasbourg avec le margrave de Bade-Durlach donna aux impériaux l'occasion d'exercer des représailles. Récits de combats entre les impériaux et les villes et princes alliés aux Suédois, ainsi que des nombreux soulèvements de paysans qui eurent lieu précisément à cette époque sur le Rhin supérieur et en Souabe; plus tard, les événements militaires perdent de leur importance et font place aux intrigues politiques, où l'on voit la France poursuivre son dessein d'acquérir l'Alsace et d'acheter les protestants à prix d'or. Publie en

appendice plusieurs rapports officiels sur la guerre et sur les événements du temps). — Dammert. Siège et capitulation de Fribourg en nov. 1677 (d'après un rapport officiel du secrétaire du Conseil municipal, le Dr Vogel). = Compte-rendu : *Hartfelder*. Zur Geschichte des Bauernkrieges in Südwest-Deutschland (très bon).

**63. — Mittheilungen an die Mitglieder des Vereines für hessische Geschichte und Landeskunde**. Cassel, 1884. — Von Stamford. Trois princesses de Hesse (1° histoire de la duchesse Sophie de Brabant et de ses efforts heureux pour assurer la Hesse à son fils Henri l'Illustre; 2° la landgrave Élisabeth Amélie, pendant la guerre de Trente ans; 3° la landgrave Hedwige, pendant la minorité de son fils Charles). — Duncker. Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, d'après les sources françaises les plus récentes. — Wolf. Sur les fouilles à Markœbel (on y a découvert les vestiges d'un fort établissement romain et d'un grand castellum qui faisait partie du Limes romanus). — Gerland. Les différends entre le landgrave Wilhelm Ier et le régent de Hesse (publie un acte du landgrave en 1513, invitant les Hessois à le reconnaitre comme landgrave, en opposition au régent). — Stern. Monnaies trouvées à Oberaula, près de Ziegenhain (27 pièces qui furent enterrées là pendant la guerre de Trente ans).

**64. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen.** Abhandlungen. Bd. XXXI. — Wuestenfeld. Les Muhibbi, famille d'érudits à Damas, et leurs contemporains au xvie s. (leur biographie avec l'indication de leurs travaux; les nombreux rapports des Muhibbi avec le gouvernement turc montrent quel grand prix ce dernier mettait à la haute culture chez les Arabes). — Wieseler. Sur certaines pierres taillées au ive s. ap. J.-C. (parle de deux camées dont l'importance était restée jusqu'ici douteuse, et prouve qu'ils représentent Constantin II et Julien avec sa femme Hélène).

**65. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte**. Bd. V, Heft 4, 1884. — Issleib. Le siège de Magdebourg par Maurice de Saxe, 1550-1551; fin (histoire des négociations secrètes entamées par Maurice avec les princes allemands. Les négociations avec les princes et avec Henri II de France furent tenues si bien cachées qu'elles échappèrent entièrement au commissaire impérial von Schwendi, qui habitait dans le camp même). — Knothe. La ville de Bautzen au ban de l'évêque de Misnie, en 1431 (la ville, dévastée par les ravages des Hussites, s'attira les foudres de l'évêque, parce qu'elle avait cessé de payer ses redevances). — Ermisch. Les lettres de Valentin Elner (publie six lettres d'un certain Elner, peintre, à maitre Stephan Roth, en 1524 et 1525; il lui donne des renseignements sur la situation du parti évangélique à Freiburg, dans l'Erzgebirge; elles ont une réelle importance historique). = Compte-rendu : *Deumer*. Der rechtliche Anspruch Boehmen-Œsterreichs auf das sæchsische Markgraftum Oberlausitz (très bon).

**66. — Leipziger Studien zur classischen Philologie**. Bd. VII.

1884. — Rudolphi. De fontibus quibus Aelianus in varia historia usus sit (Élien écrivit vers l'an 195 ap. J.-C.; sa source principale a été la παντοδαπὴ ἱστορία de Favorinus, sans compter Oppianus et Athénée. Examine les sources de Favorinus). — Bischoff. De fastis Graecorum antiquioribus (reconstitue le calendrier des États éoliens, doriens et ioniens; corrige les résultats des recherches de Latischew sur le même sujet).

---

**67. — Archiv für œsterreichische Geschichte.** Bd. LXV. 2e part. 1884. — Loserth. Le nécrologe du couvent de Franciscains à Olmutz (analyse minutieuse d'un ms. du couvent de Saint-Jacques; il contient un nécrologe intéressant pour l'étude des noms propres slaves et pour la généalogie de plusieurs familles nobles de Moravie). — Busson. Salzbourg et la Bohême avant la guerre de 1276 (d'après un certain nombre de pièces non datées, et en particulier la correspondance entre Rodolphe de Habsbourg et l'archevêque Friedrich de Salzbourg, dont des extraits sont publiés en appendice; détails intéressants sur l'histoire du conflit soulevé entre la Bohême et l'Empire: c'est à l'archevêque de Salzbourg et à ses associés spirituels que sont dues en partie l'énergie déployée par Rodolphe contre Ottokar et la ruine de ce dernier). — Budik. Journal de l'invasion suédoise en Moravie, 1642-1648 (publie des extraits du journal rédigé par maître Friedrich Flade, secrétaire municipal et notaire d'Olmutz; l'original est aujourd'hui perdu; il contient, rangés en ordre chronologique, tous les actes officiels, les délibérations du conseil, pendant la durée de l'invasion). — Id. Sur les nécrologes de l'église cathédrale d'Olmutz (les premiers nécrologes proprement dits en Moravie se rencontrent au xiiie s.; plus tard, au xve et au xvie s., ils ne contiennent plus que des listes de gens qui, après avoir été les bienfaiteurs de l'église, ont expressément demandé l'intercession de ses prières. Suivent des extraits représentant les diverses formes de nécrologes à diverses époques).

**68. — Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Bœhmen.** Jahrg. XXIII, Heft 2. — Klimesch. Les seigneurs de Michelsberg considérés comme possesseurs de Weleschin; suite (histoire et généalogie de cette famille, qui a joué un grand rôle dans les affaires bohémiennes à la fin du xive s. et dans les trente premières années du xve; ses membres les plus remarquables jusqu'à son extinction avec Henri III en 1468 ont pris parti contre l'empereur Venceslas, tandis que pendant la guerre des Hussites ils sont restés partisans de Sigismond). — Walfried. Le district de Kaaden; suite (réforme et contre-réforme dans ce district; la ville, ruinée pendant la guerre de Trente ans, ne commença de se relever que par les efforts de Marie-Thérèse et de Joseph II). — Naaff. L'année dans les chants et dans les usages populaires dans la Bohême allemande; suite (le carnaval, son origine, son histoire et ses coutumes). — Urban. Les passages de troupes dans la ville de Plan et dans les environs, en 1741-1753 (situa-

tion misérable de la ville pendant l'invasion franco-bavaroise; suite, une liste du prix des vivres pendant le siège de Prague en 1742). — SCHMID. Publications relatives à Wallenstein; suite (addition qui comprend 350 numéros; le chiffre total des articles bibliographiques s'élève actuellement à 1,550).

---

**69. — The Academy.** 1885, 14 févr. — *J.-N. Madvigii* Adversariorum criticorum vol. III (importantes corrections au texte de Tacite). = 28 févr. *Smith.* The lives of the Berkeleys, 1066-1618, t. II, edited by *sir J. Maclean* (intéressant). = 7 mars. *Hall.* A history of the Custom revenues in England from the earliest times to the year 1827 (ouvrage excellent, rempli de faits tirés de sources originales. L'auteur est d'ailleurs plus convaincu que personne du mérite éminent de son livre, car il malmène rudement ses devanciers). = 21 mars. *Hutton.* Selections from the letters and correspondence of sir James Bland Burges (ce personnage fut sous-secrétaire d'État pour les affaires étrangères de 1789 à 1795; sa correspondance n'est pas dénuée de toute valeur historique). — *Weise.* The discovery of America to the year 1525 (ouvrage très consciencieux et de grande recherche). = 4 avril. *Chetwynd-Stapylton.* Chronicles of the Yorkshire family of Stapelton (ouvrage soigné).

**70. — The Athenæum.** 1885. 14 févr. — *Rawlinson.* Egypt and Babylon from Scripture and profane sources (extraits de la Bible commentés par des passages tirés d'inscr. babyloniennes ou égyptiennes. Travail fait sans méthode; l'interprétation des textes assyriens est trop souvent des plus contestables). = 21 févr. *Col. Fraser.* Memoir and correspondence of gen. James Stuart Fraser, of the Madras army (cet ouvrage est plutôt une histoire des rapports de l'Angleterre avec Hayderabad qu'une biographie du général; on y trouvera cependant d'utiles renseignements sur l'histoire de l'administration en Inde). — *Harris.* The history of the radical party in Parliament (c'est moins une histoire qu'une chronique du parti; intéressante d'ailleurs). = 7 mars. Catalogue of books in the library of the British Museum, printed in England, Scotland and Ireland, and of books in english printed abroad, to the year 1640, 3 vol. (travail considérable). = 14 mars. *Dowell.* A history of taxation and taxes in England, 4 vol. (livre très utile, compilé avec intelligence d'après les chroniqueurs, Madox, les rôles et les actes du Parlement. Mais ces sources sont très insuffisantes. Les Pipe-rolls, ou tout au moins ce qui peut y suppléer en une certaine mesure, les Subsidy-rolls, auraient fourni à l'auteur une extrême abondance de faits complémentaires. Analyser ces documents serait, il est vrai, un travail gigantesque). = 21 mars. *Lucy.* A diary of two Parliaments. The Disraeli Parliament, 1874-80 (bon). — *Foster.* The royal lineage of our noble and gentle families (fait avec autant de science que de critique). — *Brown.* Calendars of State papers and mss. relating to English affairs, existing in the archives of Venice. Vol. VI, 3e partie, 1557-58

(important). = 28 mars. *Benham*. Diocesan histories : Winchester (consciencieux). = 4 avril. *Smith*. The history of the christian church during the middle ages (compilation consciencieuse, mais sans valeur originale et où les erreurs de fait abondent). — *Wright*. The empire of the Hittites (collection bien faite de tous les textes égyptiens et assyriens relatifs aux Hittites; appendice important de M. Sayce). — *Godfrey*. The history of the parish and priory of Lenton (long et inutile). — *Yeatman*. Records of the borough of Chesterfield (bonne publication). — *Greenstreet*. The Lincolnshire survey, temp. Henry I (fac-similé photographique du ms. Cotton, qui contient cet important document).

**71. — The Nineteenth century**. 1er avril 1885. — Jessopp. La Peste noire en Norfolk et en Suffolk; fin (marque les grands changements produits par le fléau dans la condition des personnes, et en particulier du clergé, cruellement atteint, comme les autres; montre que le fléau n'a pas été la cause des mesures prises peu après pour empêcher l'accroissement des salaires dans les campagnes. « Les salaires avaient constamment augmenté pendant les dix années précédentes, les laboureurs avaient eu leur part dans la prospérité générale du pays. Le « Statute of labourers » ne fut qu'une des nombreuses tentatives faites pour entraver l'action de la grande loi économique qui avait travaillé en silence pour le profit des ouvriers, longtemps avant que la Peste noire vint pour brouiller les esprits des hommes et pour renverser leurs calculs »).

---

**72. — The Nation**. 1885, 5 févr. — *Jennings*. The correspondence and diaries of the late R. H. John W. Croker, secretary to the Admiralty from 1809 to 1830 (ces documents, attendus pendant longtemps avec impatience par certaines personnes, causent quelque déception, car ils apprennent peu de nouveau). — *Arnold*. The life of Abraham Lincoln (l'auteur a été l'ami intime de Lincoln; il aurait pu nous intéresser en nous donnant sur le président des détails intimes. Il a préféré nous donner après cent autres le rôle politique de Lincoln; son livre est sans valeur). = 12 févr. *Ridlon*. History of the ancient Ryedales and their descendants in Normandy, Great Britain, Ireland and America, 800-1864 (énorme collection de faits, mais mal digérés et mal compris). = 26 févr. *Heilprin*. The historical reference book (excellent manuel de chronologie générale). = 12 mars. *Scudder*. A history of the United States of America (bon ouvrage scolaire). = 19 mars. *Perey* et *Maugras*. Les dernières années de Mad. d'Épinay (relève dans cette publication et dans « la Jeunesse de Mad. d'Épinay » un très grand nombre d'inexactitudes).

---

**73. — Rivista storica italiana**. Anno I, fasc. 4. Oct.-déc. 1884. — Venturi. Les débuts de la réforme artistique à Ferrare. — G. de Leva. La guerre du pape Jules III contre Octave Farnèse, jusqu'au

début des négociations pour la paix avec la France, 1550-1551. = Comptes-rendus. *Bonghi*. Storia di Roma, t. I (malgré quelque incertitude de méthode, travail de critique pure et du meilleur aloi). — *Lanciani*. Sull' atrium Vestae (maintient contre Jordan que cet atrium a été construit sous Alexandre Sévère, non sous Hadrien). — *Benussi*. L'Istria sino ad Augusto (excellent travail critique ; la partie relative à l'ethnographie de l'Istrie est la plus originale). — *Tocco*. L'eresia nel medio evo (travail très approfondi, surtout en ce qui regarde les hérésies nées au sein de l'ordre franciscain ; un peu de désordre et d'obscurité dans l'exposition). — *Verlaque*. Jean XXII ; sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits (œuvre de parti pris ; l'auteur entreprend l'apologie à outrance du pape Jean XXII ; enfin, où sont ces documents inédits dont parle son titre ?). — *Imbriani*. Alessandro Poerio a Venezia (lettres et autres documents fort intéressants au sujet de la révolution de 1848). — *Gorrini*. Il comune Astigiano e la sua storiografia (très importante monographie ; la partie relative aux sources est supérieurement traitée). — *Fabretti*. Note historique sur la bataille dite des Pierres, d'après les statuts anciens de Pérouse (publie le texte des statuts de 1342 et de 1366, relatifs à cette petite guerre, qui était comme les grandes manœuvres où s'exerçait la jeunesse de Pérouse). = Anno II, 1885, fasc. 1. — Gioda. Girolamo Morone au temps de Maximilien Sforza (après avoir été pendant plus de douze ans le fidèle serviteur de Louis XII à Milan, Morone servit avec non moins de dévouement Maximilien Sforza, comme après Pavie, en 1525, il s'entendit avec la reine régente de France pour chasser les Espagnols d'Italie, pour passer ensuite au service de Charles-Quint. Si ce n'était pas un grand caractère, c'était un précieux auxiliaire dans le gouvernement, servant avec intelligence et, si l'on osait le dire, avec probité toutes les causes. Cet article est composé d'après les lettres de Morone récemment publiées dans la Miscellanea di storia patria). — Malamani. Les mœurs et les usages à Venise au XVIIIe s., étudiés dans les poètes satiriques. = Comptes-rendus : *Coglitore*. Mozia (excellente monographie de cette ville qui, détruite en 397 av. J.-C., ne s'est jamais relevée de ses ruines). — *Giannuzzi*. Orazio e il suo secolo (le titre, le but, quelques pages de l'ouvrage valent la peine d'être loués ; pour le reste, une grande inégalité et beaucoup d'erreurs). — *Bouquié*. De la justice et de la discipline dans les armées à Rome et au moyen âge (livre plus brillant que solide). — *Carutti*. Il conte Umberto I Biancamano e il re Ardoino (les Umbertiniens sont de sang romain ou gallo-romain ; pour être plus précis, ils sont de famille burgonde romanisée. Sans doute originaires de la Maurienne, ils ont vécu, souffert et grandi au milieu des peuples de leur nation ; les fondateurs de la grande maison de Savoie doivent leur illustration aux victoires remportées sur les envahisseurs du sol de la patrie, Sarrazins, Hongrois et Normands. Telle est en bref le résumé de ce travail écrit avec autant de science que d'éclat). — *Cais di Pierlas*. I conti di Ventimiglia (bon). — *Brandileone*. Il diritto romano nelle leggi

normanne e sveve del regno di Sicilia (connaît bien les sources et les interprète avec intelligence; des erreurs de détail). — *Minoia*. Della vita e delle opere di Albertino Mussato. *Zardo*. Albertino Mussato (l'art. de M. Gloria sur ces deux ouvrages est un véritable mémoire sur la naissance et les principaux faits de la vie de Mussato; il est accompagné d'un tableau généalogique de la famille Musso, puis Mussato, de Padoue). — *Uzielli*. Ricerche intorno a Leonardo da Vinci (trois dissertations sur les observations de Léonard sur la botanique, sur le sonnet « Chi non può quel che vuol, » qu'on lui attribue, sur la manière de publier ses œuvres). — *Kraus*. Lettere di Benedetto XIV scritte al canonico P. F. Peggi a Bologna, 1729-58, col diario del conclave del 1740 (excellente publication). — *C. d'Azeglio*. Souvenirs historiques tirés de sa correspondance avec son fils Emmanuel, avec l'addition de quelques lettres de son mari, le marquis Robert d'Azeglio, de 1835 à 1861 (contient beaucoup de révélations inattendues). — *Roncalli*. Diario dall' anno 1849 al 1870 (document précieux pour l'histoire de Rome à cette époque). — *Orlando*. Storia di Nocera dei Pagani (travail consciencieux mais très inégal et assez mal informé). — *Brentari*. Storia di Bassano e del suo territorio (bon). — *Bosio*. Santena e suoi dintorni (bon).

**74. — Archivio storico italiano**. 4e série. T. XV, disp. 1, 1885. — Guasti. Une bulle du pape Clément VII écrite à Castel Sant' Angelo, entre mai et décembre 1527, et restée en carton (publie cette bulle, où le pape, prisonnier après le sac de Rome, lançait l'excommunication contre tous ceux qui avaient participé à l'attentat; mais Clément VII était trop timide pour oser fulminer cet anathème à la tête de Charles-Quint, et la bulle resta prudemment dissimulée). — Mazzatinti. Lettres politiques de 1642 à 1644, par Vincenzo Armanni; suite. — Chiappelli. L'administration de la justice à Florence pendant les derniers siècles du moyen âge et la période de la renaissance, d'après le témoignage des écrivains anciens; premier article (de la corruption des magistrats à Florence et de ses causes). — G. Rossi. Varazzo, résidence des évêques de Bethléem, 1139-1414. = Bibliographie. *Mazzi*. Le vicinie di Bergamo (bonne monographie, avec des cartes soignées sur les environs de Bergame au xiiie s.). — Della vita e delle opere di Brunetto Latini; monografia di *Thor Sundby*; tradotta dal danese per cura di *Rod. Renier*, con append. di *I. del Lungo* e *Ad. Mussafia* (excellent travail sur le Trésor de Brunet Latin et ses sources. La conviction d'I. del Lungo est qu'il faut garder la forme de Brunetto Latini, et non adopter la forme récente Latino). — *Bargiacchi*. Storia degli Istituti di beneficenza, d'istruzione ed educazione in Pistoia dalle origini a tutto l'anno 1880; 4 vol. (ouvrage bourré de faits et de documents; on s'y retrouve à peine et on ne le consulte pas sans fatigue; mais c'est un travail fort consciencieux, qu'il faut louer malgré ses défauts). = Aar. Les études historiques dans la terre d'Otranto; suite : appendices. = Disp. 2 de 1885. — Mazzatinti. Lettres politiques de 1642 à 1644 de Vincenzo

Armanni; suite (lettres écrites de Cologne; elles rapportent une foule de bruits sur les divers pays d'Europe, pour les premiers mois de 1643). — CHIAPPELLI. L'administration de la justice à Florence pendant les derniers siècles du moyen âge et pendant la période de la Renaissance, d'après les témoignages des écrivains anciens; suite et fin (ce sont les chefs mêmes de la république qui ont contribué à accélérer la décadence morale et politique). — FERRAI. Le procès de P.-P. Vergerio, 1er art. (analyse minutieuse des actes mêmes de ce procès mémorable). — REUMONT. La mort de Marie de Médicis (son séjour à Cologne, sa maladie et sa mort). — PAOLI. Papier de coton et papier de fil (contre les conclusions de M. Briquet, qu'il considère comme trop absolues. La haute antiquité du papier de fil n'exclut ni la préexistence ni la coexistence du papier de coton ou de soie). — AAR. Les études historiques dans le pays d'Otranto; suite : appendices (avec le tableau généalogique de la famille d'Acaya, branche d'Otrante). = Bibliographie : *Biffi*. Sulle antiche carceri di Milano e del ducato milanese (des recherches très consciencieuses, dont les économistes et les historiens pourront faire leur parti; de la timidité dans les jugements). — I libri commemoriali della repubblica di Venezia. Regesti, 3 vol. (analyse cet important recueil de documents). — *Frey*. Sammlung ausgewæhlter Biographien Vasari's zum Gebrauch bei Vorlesungen. Vol. I : Vita di Donatello scultore fiorentino (excellent). — *Coglitore*. Mozia; studi storico-archeologici (ouvrage prolixe et malhabile). = A part. Les papiers Strozzi des archives de l'État à Florence. Inventaire; suite.

**75. — Archivio storico lombardo.** Anno XI, fasc. 4. 31 déc. 1884. — VIGNATI. Gaston de Foix et l'armée française à Bologne, à Brescia, à Ravenne, de janv. 1511 à avril 1512 (publie d'intéressants extraits d'une chronique inédite, rédigée au jour le jour, de 1496 à 1519, par Alberto Vignato, de Lodi, sous le titre d'*Itinerario militare*). — MONGERI. Le château de Cusago. — BERTOLOTTI. Le défi de Barletta, et un de ses champions au service du duc de Milan (publie plusieurs documents sur ce célèbre assaut entre 13 Italiens et 13 Français, en 1521; en particulier sur un des premiers, le Sicilien Francesco Salamone, que l'auteur suit dans son aventureuse carrière de soldat de fortune, jusqu'à sa mort en 1552). — BENVENUTI. Territoires neutres ou neutralisés (en Lombardie, du XVe au XVIIIe s.). — TEDESCHI. Une colonie de Soncino à Servola sur le territoire de Trieste, au XIVe s. — DINA. Ludovic Sforza, dit le More, et Jean Galéas Sforza dans le chansonnier de Bernardo Bellincione, poète de la fin du XVe s. — Noces et représentations théâtrales à la cour de Ferrare, en février 1491. = Bibliographie. *Carutti*. Breve storia dell' accademia dei Lincei (bon). — *Vietti*. Il debito pubblico nelle provincie che hanno formato il primo regno d'Italia (excellent). — *Castellani*. Le biblioteche nell' antichità (travail estimable, mais un peu superficiel). — *Orsi*. Benzone d'Alba, o un libellista del sec. XI (fait un cas exagéré du personnage). — *Hamburger*. L'epopea dei Nibelunghi (bon). — *Porro*. Catalogo dei codici mss. della

Trivulziana (ouvrage d'une vaste érudition). — A part : Revue archéologique de la province de Côme (publie plusieurs fragments d'inscriptions latines).

**76. — Archivio della R. Società romana di storia patria.** Vol. VII, fasc. 3-4. — CALISSE. État de la propriété foncière dans la province romaine, d'après les documents des VIII^e, IX^e et X^e s. ; 1^er art. (étudie les deux modes alors en vigueur pour la transmission de la propriété : la tradition, qui transmettait la propriété, et l'investiture, qui transmettait la possession ; chacun de ces deux modes avait ses formes propres ; dans la pratique, ils étaient également employés). — TOMASSETTI. Sur la campagne de Rome au moyen âge ; suite et fin de la première partie (publie les inscr. latines relatives à plusieurs localités de cette campagne, et l'indication des documents du moyen âge qui s'y rapportent). — G. LEVI. Recherches sur les statuts de Rome ; 1^er art. : sur l'antiquité de ces statuts (il n'est pas douteux que dès la fin du XIII^e s. Rome n'ait possédé un statut, conservé ou peut-être réformé au commencement du XIV^e s. ; le statut de 1363, publié par M. Re, n'est donc pas, comme il le pensait, le plus ancien; ce statut même conserve des traces de rédactions antérieures ; les ordinamenti di giustizia ont certainement exercé de l'influence sur les modifications apportées à la rédaction primitive). — TEZA. Philippe II et Sixte-Quint, chanson vénitienne du XVI^e s. — Documents tirés des archives communales de Rome (douze pièces et bulles relatives au XIV^e s.). — MOTTA. Le palais Jiano, de Rome, et le cardinal Filippo Calandrini. — Actes de la société. Rapport présenté au ministre de l'instruction publique sur l'état de la Bibliothèque Vallicelliane et sur les travaux de récolement et de réorganisation qui y ont été exécutés par les soins de la R. Società romana di storia patria. = Bibliographie. *Delicati* et *Armellini*. Il diario di Leone X, di Paride Grassi, maestro delle ceremonie pontificie (publication tronquée et de mince intérêt historique). — *Frotingham*. L'omelia di G. di Sarug sul batesimo di Costantino imperatore (préface très importante sur l'origine et la diffusion de la légende du baptême de Constantin ; cette légende est fort ancienne ; elle a été recueillie dans cette homélie syrienne de G. de Sarûg, qui est au plus tard du VI^e s.). — *Pressutti*. I regesti del pontefice Onorio III (analyse faite avec une extrême négligence).

**77. — Archivio storica per le provincie napoletane.** Anno IX, fasc. 4, 1884. — N. Les cédules de la trésorerie aux archives de l'État de Naples, de 1460 à 1504 ; suite. — GIAMPETRO. Un registre aragonais de la B. N. de Paris; fin (intéressant pour les rapports de Ferdinand d'Aragon avec la république de Venise; le ms. s'arrête au mois de févr. 1460). — RACIOPPI. Inscriptions inédites de l'ancien Grumentum de Lucanie (note sur 38 inscr. trouvées dans les papiers du P. Seb. Paoli). — G. DE BLASIIS. Un soulèvement de religieux à Naples en 1728 (curieux récit d'une querelle entre un collège de Jésuites et un

couvent de religieuses; celles-ci envahirent le collège, sur lequel elles avaient des prétentions, la croix en tête de leur bataillon, et surent le garder). — CAPASSO. Le « Pactum » juré par le duc Sergio aux Napolitains en 1030 (?); fin (ce « Pactum, » renouvelé et développé par Roger en 1156, accordait aux Napolitains, non l'indépendance ni la liberté politique, mais, comme les chartes communales de France, certains privilèges pour l'administration locale, la juridiction, etc. C'est l'ensemble de ces privilèges que les chroniqueurs du temps comprennent sous le mot de Libertas).

**78. — Miscellanea di storia italiana**. T. XXIII. Turin, Bocca, 1884. — CAIS DI PIERLAS. Les comtes de Vintimille; le prieuré de Saint-Michel de Lérins et la principauté de Seborga (érudite dissertation sur l'origine de ces comtes au IXe s.; avec leur tableau généalogique jusqu'au XIIIe s.; rapports des moines de Lérins avec Seborga; la France et la Sardaigne au XVIIe et au XVIIIe siècle. Publie quarante documents inédits du Xe au XVe s.). — V. PROMIS. Brèves notices sur la vie et sur les écrits du P. Gius. Colombo, Barnabite, membre de la R. Deputazione di storia patria, 1838-84. — PIGNARDI. Traité entre Barnabò Visconti, le comte Antonio di Montefeltro, la république de Florence et les villes d'Urbino et de Cagli, 1er février 1375 (v. st.) (texte en latin, mutilé à la fin). — Mgr J.-A. DUC. Cartulaire de l'évêché d'Aoste, XIIIe s. (analyse et extraits des 134 pièces qui composent ce cartulaire. Pour les dates que l'éditeur assigne à chacune d'elles, il faut s'en rapporter à ce qu'il dit. Il eût mieux valu donner pour chaque pièce les indications de date et de lieu comme elles se trouvent dans l'original même. Suit le texte d'un échange de biens entre le comte Humbert aux Blanches-Mains et le monastère de Sainte-Bénigne d'Aoste en 1032, d'après l'original inédit reproduit ici en fac-similé). — CARUTTI. L'honorable Quintino Sella; notice nécrologique. — CIPOLLA et MANNO. Tables méthodiques de deux chroniques publiées par Muratori (c'est : 1° l'Historia rerum in Italia gestarum de Ferreto de' Ferreti, Mur. IX, 941-1182; 2° les Cronache Astesi; Mur. XI, 131-272. Travail fort minutieux accompli sous la direction de MM. Cipolla et Manno par des élèves de l'école du Magistero, à Turin. On pourrait souhaiter que pareil travail fût exécuté pour toutes les chroniques italiennes; mais ce serait un travail colossal, qui ne sera sans doute jamais fait. Telles qu'elles sont, ces tables sont d'une utilité incontestable).

**79. — Studi e documenti di storia e diritto**. Anno V, fasc. 4. — COZZA-LUZI. Sur le gardien des lois et sur l'athénée de Constantinople. Décret ou Novelle de l'empereur Constantin Monomaque, rédigé par Jean Xiphilin, patriarche de Constantinople; texte grec avec traduction en latin, par le card. A. Mai (cet athénée, à la fois bibliothèque et faculté de droit, fut fondé par l'empereur, à la demande du patriarche, qui en fut le premier gardien, d'où aussi le nom sous lequel on le connaît, de Johannes Nomophylax; on l'appelle encore Johannes

Euchaitensis, parce qu'il fut le métropolitain des Euchaïtes. Il était l'oncle de Jean Xiphilin, l'abréviateur de Dion Cassius). — G. B. DE ROSSI. La bibliothèque du saint-siège apostolique et les catalogues de ses mss. (préface de cette grande publication, dont deux volumes sont sur le point de paraître : Histoire des archives et de la bibliothèque vaticanes depuis les plus anciens temps. Des catalogues déjà publiés. Plan du présent catalogue). — ID. Les cabinets d'objets relatifs aux sciences naturelles, aux arts et à l'archéologie, qui sont annexés à la bibliothèque du Vatican. = Documents. Les statuts des marchands de Rome ; suite et fin des tables générales, par G. GATTI.

**80. — Giornale storico della Letteratura italiana.** 1re année, 2e vol., 6e fascicule, p. 466. Chronique. — M. Novati répond à la critique que j'ai faite (*Revue historique*, XXIV, 224) de son article sur Salimbene. Il continue à prendre avec moi le ton de la polémique la plus personnelle et la plus aigre. J'ai dit que j'avais toujours considéré mon étude latine sur Salimbene comme une esquisse : « Les esquisses, répond M. Novati, quand on a la conscience qu'elles sont telles, on les laisse dormir dans son secrétaire, on ne les publie pas avec tant de prétention, avec fac-similé, et surtout on ne les intitule pas : *De Fratre Salimbene et de ejus chronicae auctoritate*, comme a fait Clédat, si on ne veut pas entendre retentir à ses oreilles le *parturient montes*. » Je tâche au moins de racheter mon ancienne prétention par un peu de modestie, en donnant aux attaques de M. Novati toute la publicité qui m'est possible, et en m'abstenant d'y répliquer. — Quant aux fautes de lecture que j'ai relevées dans son article, M. Novati répond : « Dans la majeure partie des cas, les leçons que Clédat propose de substituer à mes *erreurs* ne sont pas celles qui réellement se trouvent dans le manuscrit, mais celles qu'il y a lues. Je n'ai jamais été trop disposé à le croire sur parole ; mais si je l'avais été, cette fantaisie m'aurait passé, après avoir vu comment il a lu dans le manuscrit la formule *française* relative au vin ! » Or précisément cette formule a fait l'objet d'une collation toute récente ; sur la demande de M. Paul Meyer, M. Langlois, membre de l'École française de Rome, a vérifié le texte au Vatican : il a lu comme moi, et tout autrement que M. Novati, ce qui fait dire à M. Meyer : « M. Novati doit avoir fait sa collation avec une bien grande négligence. » (*Romania*, XIII, 471.) — Enfin M. Novati garde toujours le silence sur les raisons qu'il a de croire que le manuscrit du Vatican est une copie contemporaine de l'original plutôt que l'original. Il se contente de répéter qu'il le croit, après quoi il ajoute triomphalement, et en français : « Est-ce clair ? » Je regrette de ne pouvoir lui répondre : *Si !* (CLÉDAT.)

**81. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** Atti e memorie. 3e série, vol. II, fasc. 4. Juill.-août 1884. — ALBICINI. Le gouvernement des Visconti à Bologne, 1438-43 (épisode intéressant, qui se rattache indirectement à l'histoire du concile de

Bâle, et où l'on voit paraître le fameux Niccolo Piccinino, un des derniers condottieri italiens du moyen âge).

---

**82. — Der Geschichtsfreund.** Bd. XXXVI, 1884. — Le R. P. Troxler. La règle de Saint-Benoît, d'après un manuscrit d'Engelberg (traduction allemande de la fin du xiii^e siècle). — A. Nüscheler. Les monastères de la Suisse, recherches historico-archéologiques, première partie. — J. Amberg. Le graveur de médailles J.-K. Hedlinger, 2^e part. — J.-F. Schiffmann. Les landammænner d'Uri, 2^e partie.

**83. — Mittheilungen des historisch. Vereins des Kt. Schwyz.** Heft II, 1883. — J.-B. Kælin. L'avouerie de l'abbaye d'Einsiedeln, 2^e partie. — J.-B. Müller. Histoire des domaines de Pfæffikon et de Wollerau. = Heft 3, 1884. — Les récits de la bataille de Morgarten, recueillis et mis en ordre par Th. von Liebenau.

**84. — Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich.** Bd. XXI, Heft 6, 1885. — H. Zeller-Werdmüller. La commanderie de Bubikon.

**85. — Jahrbuch des historischen Vereins des Kt. Glarus.** Heft XXI, 1884. — J. Wichser. Le landammann Cosme Heer, de Glaris, 1790-1837.

**86. — Mittheilungen zur vaterlændischen Geschichte** herausgegeben vom historischen Verein in Sanct Gallen. Heft XIX, 1884. — Le livre de confraternité et le livre des vœux de l'abbaye de Saint-Gall, publiés par E. Arbenz (manuscrits dont les parties les plus anciennes remontent, à ce qu'il semble, jusqu'aux premières années du ix^e siècle. Le livre de confraternité renferme les noms des moines d'une trentaine de couvents, parmi lesquels figurent, pour la France, les monastères de Saint-Martin de Tours, de Langres, de Saint-Pierre de Molême, de Bèze près Dijon, et de Saint-Omer de Sithiu). — Les Annales de l'abbaye de Saint-Gall (*Annales Alamannici, Annales Sangallenses majores,* etc.), publiées, avec un commentaire historique, par K. Henking. — Le second nécrologe de Saint-Gall (xii^e-xiii^e s.), publié par H. Wartmann.

**87. — Thurgauische Beitræge zur vaterlændischen Gesch.** Heft XXIII, 1883. — A. Bachmann. Le jour de Berchtold, esquisse mythol. — H. Stæheli. Les palafittes de Steckborn. — C. von Kleiser. L'ancien couvent de Kreuzlingen. — Extrait d'un travail inédit de J. K. Fæsi sur l'histoire du landgraviat de Thurgovie (ouvrage supprimé par la censure du xviii^e siècle). — J. Meyer. La corvée des grenouilles. = Heft 24, 1884. Extraits du travail inédit de J.-K. Fæsi, etc.; suite et fin. — H.-G. Sulzberger. Supplément aux inscriptions de cloches de Thurgovie. — J. Amstein. Le jugement de l'opinion publique sur l'affaire dite de Wigoltingen, 1664.

**88. — Argovia.** Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kt. Aargau. Bd. XIII, 1882. — Frédéric Frey-Herose (1801-1873), ancien

membre du Conseil fédéral suisse (notes biographiques tirées de ses papiers). = Bd. XIV, 1884. Th. von Liebenau. La ville de Mellingen ; histoire, documents et chronique.

**89. — Bulletin de l'Institut national genevois.** Tome XXVI, 1884. — J. Hornung. La preuve en histoire, comparée avec la preuve judiciaire, les documents de l'histoire contemporaine et l'importance historique de l'actualité (mémoire discursif et suggestif, qui touche à toutes sortes de sujets, remue toutes sortes d'idées, et provoque toutes sortes d'objections, sans que l'auteur ait pris suffisamment la peine de dégager la pensée qui relie les unes aux autres les différentes parties de l'ouvrage). — J.-B. Galiffe. Les vallées vaudoises du Piemont, tableau historique et topographique. — E. Ritter. Recherches sur un ouvrage de saint François de Sales (l'Étendard de la Sainte-Croix).

**90. — Étrennes chrétiennes** par une réunion de pasteurs et de laïques. XII^e^ année, 1885. — Ch. Dardier. Nîmes et Genève. A. Chantre. Ulrich Zwingli, sa vie et son œuvre (conférence faite à Genève, le 4 janvier 1884, à l'occasion du centenaire de Zwingli). E. Montet. Genève et les pasteurs français réfugiés en 1685. — A. Réville. Le dernier des Incas.

**91. — Bollettino storico della Svizzera italiana.** Anno VI, 1884. N° 11. — Mélanges sur Lugano, 1510-1527. — Curiosités d'archives italiennes, tirées des archives milanaises ; suite. — Ludovico Borromeo ; documents inédits. — Les imprimeries du canton du Tessin, de 1800 à 1859. — Les statuts d'Intragna, Golino et Verdasio en 1469. = N° 12. Rossetti. Notes historiques sur Biasca ; fin (visites faites par les archevêques de Milan dans les trois vallées ambrosiennes du Tessin). = Anno VII, 1885, n° 3. Bertolotti. Artistes suisses à Rome aux xv^e^, xvi^e^ et xvii^e^ s., études et recherches dans les archives de Rome. La foire de Saint-Bartolomeo à Bellinzona dans la seconde moitié du xv^e^ s. La famille Morosini ; essai généalogique. — Faits relatifs à l'histoire statistique de la Suisse italienne ; suite. — Curiosités d'histoire italienne du xv^e^ s., tirées des archives milanaises : documents pour Tristano Calco et pour Bernardino Corio. — Curiosités historiques de la Suisse : 1° le pape Urbain VIII ordonne à son argentier de frapper des médailles d'or pour les donner, « conforme al solito, » à l'ambassadeur suisse ; 2° il secourt les cantons suisses catholiques ; nonces pontificaux envoyés à la Suisse au xvii^e^ s.

---

# CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — Ont été élus membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : le 6 février, M. Abel Bergaigne (en remplacement de M. Louis Quicherat); le 6 mars, M. de Mas Latrie (membre libre, en remplacement de M. Fr. Baudry).

— Au Collège de France, M. Barbier de Maynard a été installé dans la chaire d'arabe au lieu de celle de persan. M. James Darmesteter a été nommé professeur de langues et littératures de la Perse; M. Louis Havet, professeur de philologie latine; M. Louis Leger, professeur de langues et de littératures slaves.

— Notre collaborateur M. Arthur Giry a été nommé professeur de diplomatique à l'École des chartes, en remplacement de M. de Mas Latrie, mis à la retraite sur sa demande.

— Dans sa séance du 31 mars dernier, l'Académie française a décerné le grand prix Gobert à M. Paul Thureau-Dangin, pour son *Histoire de la monarchie de Juillet,* et le second prix Gobert à M. H. Pigeonneau, pour le premier volume de son *Histoire du Commerce de la France.* Sur le prix Thérouanne (4,000 fr.), 2,500 fr. sont attribués à M. Charles Bémont, pour son livre sur *Simon de Montfort, comte de Leicester,* et 1,500 fr. à M. de la Garde, pour son volume sur : *le Duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII.* M. Jusserand a reçu un prix de 1,000 fr. pour son livre sur *la Vie nomade en Angleterre,* qui a paru d'abord dans la *Revue historique.*

— Le Congrès annuel des Sociétés savantes a tenu ses séances à la Sorbonne les 9, 10 et 11 avril. Voici le sujet des principales lectures qu'on y a entendues : *Section d'histoire et philologie* (président, M. L. Delisle). M. Jadart, M. Dumas de Rauly, M. Louis Guibert ont analysé d'anciens livres de raison provenant de Reims, du Tarn-et-Garonne, de Limoges; M. Ed. Forestié a encore tiré de curieux renseignements des livres de commerce des frères Bonis au xiv^e s. On annonce la publication prochaine de ce document et des études qu'il a fournies à son habile éditeur. M. Roman étudie l'origine, l'étendue et le régime des biens communaux dans un village des Hautes-Alpes, dont il présente le développement de la fin du xii^e à la fin du xviii^e s. M. Jadart donne le résultat de ses recherches sur l'état de l'instruction primaire dans le pays rémois avant la Révolution, et montre quelles étaient les cérémonies liturgiques du mariage à Reims avant le xvii^e s. M. Girard, de Troyes, émet l'opinion que le Campus Mauriacus, mentionné par Grégoire de Tours en parlant du lieu où Aétius défit Attila, est situé à 5 milles (4,700 m.) de Troyes, au lieu dit « les Maures. » M. Louis Guibert, de Limoges, montre qu'à partir de 1301, l'année commença le 25 mars

dans la ville et dans le diocèse de Limoges ; mais cette réforme, émanée de l'autorité ecclésiastique, n'avait aucun caractère civil. M. Chauvigné s'est occupé des foires de Tours jusqu'aux foires franches, établies par François Ier en 1546 ; M. de Lestourbeillon, de la vie de château au XVIe siècle d'après le journal de la châtellenie de Saffré qui va de 1570 à 1640 ; M. Villerabel, du « journal historique et domestique » d'un magistrat breton, 1694-1765. M. Joret a écrit un intéressant chapitre de l'histoire économique au XVIIe s., en racontant le voyage du célèbre Tavernier en Allemagne, auprès du Grand Électeur, auquel il était allé proposer de fonder une compagnie de commerce maritime (1684). M. Ed. Forestié analyse un compte consulaire de Montauban pour l'année 1518 ; il est écrit en patois et donne de curieux détails sur les repas et festins donnés à l'occasion de la venue d'un grand seigneur, sur les prix et denrées, les écoles, etc. — *Section d'archéologie* (président, M. Chabouillet). Le P. de La Croix expose le résultat de ses fouilles à Antigny, Céveaux et Saint-Pierre-des-Églises (Vienne), où il a constaté les vestiges d'édifices romains. A propos d'une note où M. l'abbé Pottier appelle l'attention sur une station gallo-romaine de Thezels, où l'on trouve, comme à Sanxay, les ruines d'un temple et d'un théâtre, il déclare qu'on en trouvera bien d'autres, car il demeure intrépidement convaincu que Sanxay était un lieu d'assemblée pour le peuple de la contrée. M. Leroy, revenant sur la question de Genabum, estime que ce lieu ne peut être identifié avec Gien. — *Section des sciences économiques et sociales* (président, M. Levasseur). M. Chénuau, d'Angers, étudie la division de la propriété foncière depuis 1789. M. Marc Dehaut a fait l'histoire du domaine de Sigy depuis 1312 jusqu'à nos jours ; de même M. Rameau, celui de la châtellenie de Savy (Cher) depuis le XIIe s. ; il y étudie une série de questions concernant l'affranchissement des serfs et des terres, les quantités de terres qui composaient le domaine direct du seigneur, le morcellement de la propriété foncière en France, en Belgique, en Angleterre. A ce propos, un savant belge, M. Brandts, a donné des détails sur la division de la propriété foncière et sur les communaux en Belgique.

— Le Ministère des affaires étrangères vient d'acquérir à la vente des autographes de M. Dubrunfaut et de déposer dans ses archives tout un fonds de papiers et de mss. provenant de Mirabeau, et ayant appartenu à son fils adoptif, Lucas de Montigny. Le lot se compose de vingt-six numéros, dont vingt et un sont des volumes d'importance diverse ; ce sont : le ms. entièrement autographe de la Monarchie prussienne sous Frédéric le Grand ; un traité de l'impôt, un mémoire sur les loteries, trois volumes de mélanges et fragments d'économie politique, une Adresse aux Bataves sur le stathoudérat, un projet de règlement pour une assemblée délibérante, quatre volumes de mélanges ; les lettres du procès du grand orateur avec la marquise de Mirabeau, etc. On a cité de lui cette pensée inédite : « Jamais je n'ai piqué le talon qui m'écrase, et je l'aurais pu ; jamais on n'a essayé avec moi le régime des bien-

faits..... Je ne sais si je suis un être féroce, moi dont le crime est d'avoir aimé; mais dans cette supposition les cachots seraient un mauvais moyen de m'apprivoiser. »

— Voici quelques renseignements sur les publications entreprises en 1884 par la commission des archives diplomatiques. Le travail de M. Geffroy sur les instructions aux ambassadeurs de France en Suède est complètement terminé. Les instructions pour le Danemark demanderont encore des études assez longues; mais elles formeront un second volume qui paraîtra à part, le premier pouvant être prochainement imprimé. M. Lavisse s'est engagé à remettre le plus tôt possible le recueil des instructions pour la Prusse; la copie et la collation des dépêches sont achevées, l'introduction est faite; il ne reste qu'à rédiger les notes biographiques. Le travail de M. Armingaud pour le Piémont et Mantoue est aussi très avancé; les instructions pour Rome, confiées à M. Hanotaux, formeront la matière de deux et peut-être de trois volumes. M. Hanotaux a déposé déjà sur le bureau de la commission le texte des dépêches de 1648 à la fin du xvii^e siècle. MM. Girard de Rialle, Kaulek, de Caix de Saint-Aymour, chargés des rapports pour la Turquie, pour Venise et pour le Portugal, ont remis également les dépêches copiées et collationnées. Enfin, M. Rambaud a achevé la recherche des instructions pour la Russie, et en a déjà fait copier une partie. En outre, le premier volume d'une série d'*Inventaires analytiques* (Angleterre) est prêt à paraître.

— Nous empruntons au *Neues Archiv* (X, 330) la note suivante communiquée par le comte Riant : « Le texte de Leboin, dont il est parlé dans le *N. Archiv,* X, 191, est très intéressant, non en lui-même, mais à cause des *Miracula* qui le suivent et qui contiennent des renseignements sur la première croisade. Il a été traduit en français au xiv^e siècle, par Jean de Vignay. Le comte Riant prépare une édition du texte latin et de la version française revue sur tous les mss. connus; il la fera précéder d'une étude sur l'ordre hospitalier et militaire de saint Jacques de Alto Passu (du Haut Pas, à Paris) qui, fondé au commencement du xi^e siècle pour protéger les pèlerins allant à Lucques vénérer le s. Vultus, a précédé les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et probablement été imité par eux. »

— Comme ses aînées de Toulouse, de Lyon, de Poitiers, la Faculté des lettres de Caen a voulu avoir ses *Annales*. Le premier fascicule vient de paraître (Paris, Leroux; Caen, Leblanc-Hardel). Il doit paraître une livraison tous les mois. La *Revue historique* n'a pas applaudi sans réserve à la création de ces revues où se disperse tant d'utile travail dont peu de gens profitent. Rien de mieux cependant si elles ont pour résultat de stimuler l'activité intellectuelle des professeurs et des élèves de nos facultés locales. Dans le cas présent, d'ailleurs, nous n'avons qu'à louer le premier numéro que nous avons sous nos yeux. Il comprend les articles suivants : Coville : Recherche sur les États de Normandie pendant la première moitié du xiv^e siècle; — Denis : Esprit et

constitution de la comédie aristophanesque; — E. Bourgeois : Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IXe siècle. — Une gazette manuscrite de 1787 publiée par le même. On voit que dans ce numéro l'histoire a tous les honneurs.

— M. Léopold Delisle a publié récemment et fait tirer à part (Champion) plusieurs de ces courtes notices où il excelle : *le Sacramentaire d'Autun* (extrait de la *Gazette archéologique* de 1884); — *Notice sur un ms. de l'abbaye de Luxeuil copié en* 625, tiré des *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat.*, t. XXXI, 2e part.); — *Authentiques de reliques de l'époque mérovingienne, découvertes à Vergy* (extrait des *Mél. d'arch. et d'hist.* École de Rome); — *Anciens catalogues des églises de France,* XIVe siècle (extrait du t. XXIX de l'*Histoire littéraire de la France*); — *Livres d'heures du duc de Berry* (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts,* 1884, avec trois photographies des plus curieuses, représentant le Louvre et le château de Vincennes au XIVe siècle); — Deux lettres de Bertrand Du Guesclin et de Jean le Bon, comte d'Angoulême (extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes;* avec deux beaux fac-similés en photogravure).

— Le même libraire a mis en vente le *Recueil des lois, instructions et règlements relatifs aux Archives départementales, communales et hospitalières,* déjà publié dans le Bulletin des bibliothèques et archives. C'est le manuel obligé de tout archiviste. — Signalons également la deuxième et dernière partie de la Table de l'*Inventaire de la collection Hennin,* à la Bibliothèque nationale, rédigé par M. Georges Duplessis. — Enfin M. J.-B. de Jaurgain a réuni en un fascicule les intéressants articles qu'il a consacrés dans la *Revue de Gascogne* à Troisville et à d'Artagnan. C'est l'histoire vraie des Trois Mousquetaires, que le roman a rendus si populaires.

— M. Clermont-Ganneau vient de publier (Leroux) un cinquième fascicule de ses matériaux inédits pour servir à l'histoire des Croisades; il contient sept inscriptions, l'une prise sur la pierre tombale de sire Gautier Meinne-Bœuf et de sa femme, en français, 1278.

— A la même librairie est parue en un beau volume in-fol., avec vingt-huit planches et héliogravures, une *Chronique latine rimée des derniers rois goths de Tolède et de l'invasion arabe d'Espagne,* par un auteur anonyme de Cordoue; elle est publiée par le P. J. Tailhan, S. J. — On annonce de même un *Résumé historique des principaux traités de paix conclus entre les puissances européennes depuis le traité de Westphalie,* 1648, *jusqu'au traité de Berlin,* 1876, par le prince A. M. Ouroussow; le t. II des Archives de l'Orient latin; le t. III du *Diarium* de Burchard. (Ibid.)

— M. Paul Meyer a publié au t. II des *Archives de l'Orient latin,* et à part (Ern. Leroux), le texte et la traduction d'un fragment d'une chanson d'Antioche en provençal. Dans ce fragment de 707 vers, est racontée la bataille livrée par les Chrétiens aux Sarrasins devant Antioche, le 28 juin 1098; on peut rapprocher de ce récit celui du poème qui a été

publié par M. Paulin Paris sous le nom de Chanson d'Antioche, remaniement elle-même d'une plus ancienne chanson due à Richart le Pèlerin.

— Sous le titre de *Cartulaire Lyonnais,* M. M.-C. Guigue vient de publier le premier volume d'un recueil de documents inédits extraits des archives départementales du Rhône et de l'Ain, relatifs à l'histoire du Lyonnais, du Forez, des Dombes, de la Bresse et du Bugey. Ce volume de format grand in-4° ne comprend pas moins de 507 pièces comprises entre les années 655 ou environ et 1254. M. Guigue a publié in extenso tous les textes antérieurs à 1240 qu'il a pu recueillir; à partir de cette date il s'est borné aux plus intéressants. Le second volume contiendra les documents de la deuxième moitié du XIIIe siècle auxquels s'ajouteront les tables alphabétiques du recueil.

— Nous relevons dans une note de la préface l'annonce de plusieurs publications de textes relatifs à la même région qui ne tarderont pas à paraître : *Bibliotheca Dumbensis,* publ. par MM. Valentin-Smith et M.-C. Guigue, complètement imprimée; *Cartulaires d'Ainay,* publ. par MM. de Charpin-Feugerolles et M.-C. Guigue, dont les dernières feuilles sont sous presse; *Documents relatifs aux Templiers et aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem,* publ. par M. de Charpin; *La grande pancarte de l'Ile Barbe,* publ. par MM. de Charpin et Georges Guigue, qui doit paraître aussi en 1885. On voit quelle part importante revient dans ces travaux au vaillant archiviste du Rhône; il faut remonter aux grands érudits du XVIIe siècle pour trouver des éditeurs aussi infatigables; personne de notre temps n'aura mis à la disposition des historiens un nombre aussi considérable de documents inédits.

— Notre collaborateur M. A. Giry va prochainement publier chez l'éditeur Alphonse Picard une brochure in-8° ayant pour titre : *Recueil de textes pour servir à l'enseignement de l'Histoire,* et pour sous-titre : *Documents sur les rapports de la royauté avec les villes de France de* 1180 *à* 1314. Le but de ce recueil est de mettre à la portée des étudiants les principaux textes relatifs à l'une des questions du programme du concours d'agrégation d'histoire de cette année. On y trouvera les ordonnances de saint Louis et de Philippe le Bel sur les communes et les bourgeoisies; quelques chartes de commune et de franchise; plusieurs arrêts du Parlement; une série de comptes financiers inédits rendus par les villes aux gens des comptes; le chapitre de Beaumanoir relatif à l'administration intérieure des villes, etc. En manière de préface, notre collaborateur a donné une bibliographie raisonnée du sujet dont celle qu'on a pu lire dans un de nos précédents numéros est un extrait.

— M. Milsand a publié, pour l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, une *Bibliographie bourguignonne,* ou Catalogue méthodique d'ouvrages relatifs à la Bourgogne sur les sciences, les arts et l'histoire (Dijon, Lamarche).

— La Société de l'Histoire de l'Art français a publié deux nouveaux volumes : le t. V, 2e série, des *Nouvelles Archives de l'Art français* (Scellés

et inventaires d'artistes, 1741-70), par M. J. Guiffrey, et le t. VI des Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 1648-1793, par M. A. de Montaiglon.

— Une brochure de M. F. des Robert, intitulée : *Deux Codex manuscrits de l'abbaye de Gorze* (Nancy, Sidot, 60 p. in-8°), contient une courte description d'un psautier du xii^e siècle provenant de Gorze et conservé à Galitz (Haute-Lusace) et une analyse d'un ms. du xiii^e siècle renfermant l'histoire de l'abbaye et des sanctuaires de Gorze, d'après une copie du xviii^e siècle.

— M. Arthur Benoit, qui publie en ce moment les ex-libris des Trois-Évêchés dans la Revue d'Alsace, vient de publier chez Wiener, à Nancy, un volume intitulé : *les Bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des monastères des Trois-Évêchés,* 1552-1790. Les bibliographes y trouveront d'utiles indications.

— Sous le titre de *Simples notes sur Pierre de Sébiville,* premier prédicateur de la Réforme à Grenoble, 1514-1524 (Bourgoin, Vauvilly, 46 p. in-8°), M. A. Prudhomme nous fournit des additions, des corrections importantes aux détails donnés par M. Arnaud dans son Histoire des protestants du Dauphiné sur ce moine franciscain, qui, après avoir été un prédicateur à la mode à Grenoble, passa en 1523 au parti de la Réforme, à la suite des mesures violentes par lesquelles on s'efforça de ramener les franciscains conventuels du Dauphiné aux règles de la stricte observance. — Il réfute l'hypothèse de M. Arnaud d'après laquelle Sébiville aurait été brûlé à Grenoble en 1525.

— Le t. II des *Lettres de Catherine de Médicis,* publiées dans la collection de Documents inédits par M. H. de la Ferrière, vient de paraître. La même collection vient de s'enrichir du t. I de l'*Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale* (Hachette).

— M. A. Gazeau vient de donner une nouvelle édition de la troisième partie du *Discours sur l'Histoire universelle de Bossuet* (Delagrave), édition qui nous paraît supérieure à toutes les autres éditions classiques. Les notes nombreuses qui accompagnent le texte sont en général excellentes. Elles font très bien ressortir les belles et durables parties de l'œuvre de Bossuet, les pensées justes et fortes que son génie a semées dans un ouvrage qui semble avoir été écrit rapidement et où il entre plus de réflexion que d'étude ; elles ne signalent pas avec moins de précision les innombrables erreurs dont le Discours sur l'Histoire Universelle est rempli, erreurs de fait et erreurs de jugement, erreurs dont un grand nombre, il est vrai, ne peuvent être reprochées à Bossuet, car elles proviennent de l'état des connaissances de l'antiquité au xvii^e siècle. Ces erreurs néanmoins auraient dû faire supprimer le Discours sur l'Histoire Universelle (sauf peut-être quelques fragments) de la liste des textes destinés à être appris par cœur dans les classes. Il n'est pas bon de graver dans l'esprit des enfants des choses inexactes et de prendre pour texte d'explication un livre qui serait bien mieux commenté par le professeur d'histoire que par le professeur d'humanités. Quand on a lu

couvent de religieuses; celles-ci envahirent le collège, sur lequel elles avaient des prétentions, la croix en tête de leur bataillon, et surent le garder). — CAPASSO. Le « Pactum » juré par le duc Sergio aux Napolitains en 1030 (?); fin (ce « Pactum, » renouvelé et développé par Roger en 1156, accordait aux Napolitains, non l'indépendance ni la liberté politique, mais, comme les chartes communales de France, certains privilèges pour l'administration locale, la juridiction, etc. C'est l'ensemble de ces privilèges que les chroniqueurs du temps comprennent sous le mot de Libertas).

**78. — Miscellanea di storia italiana.** T. XXIII. Turin, Bocca, 1884. — CAIS DI PIERLAS. Les comtes de Vintimille; le prieuré de Saint-Michel de Lérins et la principauté de Seborga (érudite dissertation sur l'origine de ces comtes au IXe s.; avec leur tableau généalogique jusqu'au XIIIe s.; rapports des moines de Lérins avec Seborga; la France et la Sardaigne au XVIIe et au XVIIIe siècle. Publie quarante documents inédits du Xe au XVe s.). — V. PROMIS. Brèves notices sur la vie et sur les écrits du P. Gius. Colombo, Barnabite, membre de la R. Deputazione di storia patria, 1838-84. — PICENARDI. Traité entre Barnabò Visconti, le comte Antonio di Montefeltro, la république de Florence et les villes d'Urbino et de Cagli, 1er février 1375 (v. st.) (texte en latin, mutilé à la fin). — Mgr J.-A. DUC. Cartulaire de l'évêché d'Aoste, XIIIe s. (analyse et extraits des 134 pièces qui composent ce cartulaire. Pour les dates que l'éditeur assigne à chacune d'elles, il faut s'en rapporter à ce qu'il dit. Il eût mieux valu donner pour chaque pièce les indications de date et de lieu comme elles se trouvent dans l'original même. Suit le texte d'un échange de biens entre le comte Humbert aux Blanches-Mains et le monastère de Sainte-Bénigne d'Aoste en 1032, d'après l'original inédit reproduit ici en fac-similé). — CARUTTI. L'honorable Quintino Sella; notice nécrologique. — CIPOLLA et MANNO. Tables méthodiques de deux chroniques publiées par Muratori (c'est : 1° l'Historia rerum in Italia gestarum de Ferreto de' Ferreti, Mur. IX, 941-1182; 2° les Cronache Astesi; Mur. XI, 131-272. Travail fort minutieux accompli sous la direction de MM. Cipolla et Manno par des élèves de l'école du Magistero, à Turin. On pourrait souhaiter que pareil travail fût exécuté pour toutes les chroniques italiennes; mais ce serait un travail colossal, qui ne sera sans doute jamais fait. Telles qu'elles sont, ces tables sont d'une utilité incontestable).

**79. — Studi e documenti di storia e diritto.** Anno V, fasc. 4. — COZZA-LUZI. Sur le gardien des lois et sur l'athénée de Constantinople. Décret ou Novelle de l'empereur Constantin Monomaque, rédigé par Jean Xiphilin, patriarche de Constantinople; texte grec avec traduction en latin, par le card. A. Mai (cet athénée, à la fois bibliothèque et faculté de droit, fut fondé par l'empereur, à la demande du patriarche, qui en fut le premier gardien, d'où aussi le nom sous lequel on le connaît, de Johannes Nomophylax; on l'appelle encore Johannes

Euchaitensis, parce qu'il fut le métropolitain des Euchaïtes. Il était l'oncle de Jean Xiphilin, l'abréviateur de Dion Cassius). — G. B. DE ROSSI. La bibliothèque du saint-siège apostolique et les catalogues de ses mss. (préface de cette grande publication, dont deux volumes sont sur le point de paraître : Histoire des archives et de la bibliothèque vaticanes depuis les plus anciens temps. Des catalogues déjà publiés. Plan du présent catalogue). — ID. Les cabinets d'objets relatifs aux sciences naturelles, aux arts et à l'archéologie, qui sont annexés à la bibliothèque du Vatican. = Documents. Les statuts des marchands de Rome ; suite et fin des tables générales, par G. GATTI.

**80. — Giornale storico della Letteratura italiana.** 1re année, 2e vol., 6e fascicule, p. 466. Chronique. — M. Novati répond à la critique que j'ai faite (*Revue historique,* XXIV, 224) de son article sur Salimbene. Il continue à prendre avec moi le ton de la polémique la plus personnelle et la plus aigre. J'ai dit que j'avais toujours considéré mon étude latine sur Salimbene comme une esquisse : « Les esquisses, répond M. Novati, quand on a la conscience qu'elles sont telles, on les laisse dormir dans son secrétaire, on ne les publie pas avec tant de prétention, avec fac-similé, et surtout on ne les intitule pas : *De Fratre Salimbene et de ejus chronicae auctoritate,* comme a fait Clédat, si on ne veut pas entendre retentir à ses oreilles le *parturient montes.* » Je tâche au moins de racheter mon ancienne prétention par un peu de modestie, en donnant aux attaques de M. Novati toute la publicité qui m'est possible, et en m'abstenant d'y répliquer. — Quant aux fautes de lecture que j'ai relevées dans son article, M. Novati répond : « Dans la majeure partie des cas, les leçons que Clédat propose de substituer à mes *erreurs* ne sont pas celles qui réellement se trouvent dans le manuscrit, mais celles qu'il y a lues. Je n'ai jamais été trop disposé à le croire sur parole ; mais si je l'avais été, cette fantaisie m'aurait passé, après avoir vu comment il a lu dans le manuscrit la formule *française* relative au vin ! » Or précisément cette formule a fait l'objet d'une collation toute récente ; sur la demande de M. Paul Meyer, M. Langlois, membre de l'École française de Rome, a vérifié le texte au Vatican : il a lu comme moi, et tout autrement que M. Novati, ce qui fait dire à M. Meyer : « M. Novati doit avoir fait sa collation avec une bien grande négligence. » (*Romania,* XIII, 471.) — Enfin M. Novati garde toujours le silence sur les raisons qu'il a de croire que le manuscrit du Vatican est une copie contemporaine de l'original plutôt que l'original. Il se contente de répéter qu'il le croit, après quoi il ajoute triomphalement, et en français : « Est-ce clair ? » Je regrette de ne pouvoir lui répondre : *Si !* (CLÉDAT.)

**81. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** Atti e memorie. 3e série, vol. II, fasc. 4. Juill.-août 1884. — ALBICINI. Le gouvernement des Visconti à Bologne, 1438-43 (épisode intéressant, qui se rattache indirectement à l'histoire du concile de

Biographie. — *Bancel.* Jehan Perréal, dit Jehan de Paris, peintre et valet de chambre des rois Charles VIII, Louis XII et François Ier; recherches sur sa vie et sur son œuvre. Launette.

Documents. — *Duhamel.* Inventaire-sommaire des archives départementales de Vaucluse antérieures à 1790. Archives civiles; série B; fin. Avignon, Seguin.

**Grand-duché de Luxembourg.** — M. François-Xavier Würth-Paquet, décédé à Luxembourg, le 4 février dernier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, a publié une *Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien pays de Luxembourg,* le *Cartulaire des documents politiques et administratifs de la ville de Luxembourg* (1887) et l'*Inventaire des Archives de Clervaux* (1883); ces deux derniers ouvrages en collaboration avec le Dr Van Werveke (*Polybiblion,* mars 1885).

**Grande-Bretagne.** — Parmi les additions récentes aux mss. du British Museum, on cite : un rapport sur les biens-fonds du comte de Carlisle au comté d'York, 1662-67; les dépêches du maréchal de Luxembourg à Louis XIV, 1693; la chronique d'Adam de Murimouth, XIVe s.; etc.

— M. Sidney Churchill, de Téhéran, a découvert chez un particulier de Chiraz et acheté pour le compte du British Museum un ouvrage que l'on croyait perdu : c'est une chronique rimée du monde musulman composée par Hamdullah Mustaufi. Elle est intitulée : « Zafar Namah, » et contient 75,000 vers; l'histoire est continuée jusqu'au moment où vivait l'auteur, en l'année 735 de l'hégire, 1334 de notre ère (*The Athenaeum,* 7 mars 1885).

— M. Freeman a publié à part sa leçon d'ouverture du Cours d'histoire moderne à Oxford : *The Office of the historical professor* (Mac Millan). Dans cette leçon écrite dans une langue originale et expressive, dont les défauts, sans doute en notre qualité d'étranger, ne nous frappent pas comme notre collaborateur M. Black, M. Freeman rend un bel hommage à MM. Arnold, Goldwin Smith et Stubbs, ses prédécesseurs dans la chaire d'histoire à Oxford, dont il caractérise admirablement l'enseignement et le talent. Vient ensuite une protestation des plus excentriques contre les nouveaux règlements imposés à l'Université d'Oxford. M. Freeman s'indigne surtout contre la prétention d'imposer aux professeurs l'obligation de faire un nombre déterminé de leçons, 36 par an. La dernière moitié de la leçon est consacrée à montrer avec beaucoup de vigueur la nécessité pour l'historien d'embrasser dans ses études tout le développement humain, le danger de se cantonner dans un pays ou une époque. M. F. joint à ces considérations très élevées et très justes des protestations humoristiques contre l'obligation qui lui est imposée de n'enseigner que l'histoire moderne. Comme il prend l'histoire moderne au Ve s., il a encore un beau champ devant lui.

— La *Harleian Society* a mis en distribution le t. I des « Christenings at Saint-James's Clerkenwell; » ces registres de baptêmes vont de 1551 à 1700; le t. II contiendra la suite jusqu'en 1754. Elle a fait mettre sous presse les Visites du comté de Bedford en 1566, 1582 et 1634, ainsi que celles du comté de Dorset en 1623.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la fondation d'une société pour publier les rôles de la chancellerie anglaise (Pipe-rolls Society); le t. I de ces importants documents est sous presse. Il contient le Pipe-roll pour la 7e année de Henri II.

— M. S. R. Gardiner a trouvé la date exacte de la mort du fils aîné de Cromwell. Olivier n'a pas été tué à la bataille de Marston-Moor; il est mort de la petite vérole à Newport, en mars 1644 (n. st.). C'était « a civil young gentleman and the joy of his father. » Ce petit fait permet d'affirmer positivement que les *Squire papers* ne sont pas authentiques (*The Academy*, 14 et 28 mars 1885).

— M. W. J. Hardy, du Public Record Office, publie dans le *Stratford-on-Avon Herald* l'inventaire des archives de la guilde de Stratford-sur-Avon.

— Miss Toulmin Smith publie dans l'*Antiquary* les Règlements des compagnies de maréchaux et de forgerons d'York, 1376-1478.

— M. Gomme a publié le discours prononcé à l'ouverture de la session de la Société archéologique de Glasgow; il traite des « Anciens types de la Société en Écosse, » et parle des communautés de village en termes tout différents de M. Seebohm. L'auteur se propose d'ailleurs de publier un ouvrage d'ensemble sur la Société primitive en Bretagne.

— Le Rév. J. C. Atkinson a publié pour la Société des archives du North Riding un volume et demi de *Quarter sessions records*, où il analyse avec beaucoup de soin les affaires portées devant les magistrats du Riding pendant les premières années du XVIIe s.

— La 11e partie du t. II du *Norfolk antiquarian Miscellany*, dirigé par M. Walter Rye, contient une analyse, par M. Chance, des archives de Merton Hall, importante contribution à l'histoire des paroisses où la famille de Grey avait ses possessions; un commentaire sur la visite des monastères en 1535 par M. Jessopp, qui prouve que, pour justifier la suppression des monastères, on ne se fit pas scrupule de faire des rapports mensongers; enfin le tableau de la vie de village en Norfolk au XIVe s., par M. Fr. Rye, d'après les Court-rolls de Burnham et autres manoirs.

— Le t. X des documents originaux publiés pour la Société des Archives des comtés de Lancastre et de Chester contient les « Testaments de Lancastre enregistrés à Richmond, 1457-1680, » publiés par M. H. Fishwick.

— Le 1er vol. des Archives de la Court-leet de Manchester est paru (Earwaker): il se rapporte aux années 1552-86.

— M. Oscar Browning, qui publiait récemment l'importante correspondance du duc de Leeds, a sous presse la Correspondance diplomatique du comte Gower, ambassadeur à Versailles, de 1790 à 1792.

— La librairie Longmans a eu l'idée, qui était bonne en soi, de réunir en un atlas élémentaire les cartes qui accompagnent les divers volumes de cette petite collection intitulée les Époques de l'histoire moderne, dont nous avons souvent parlé, et dont plusieurs volumes sont si remarquables. Cet atlas (*The public schools historical atlas, edited by*

C. Colbeck) rendra sans doute des services aux élèves auxquels il est destiné; mais il ne faut pas le regarder de trop près. A côté de bonnes cartes, et surtout d'utiles plans de bataille, il y en a trop d'insignifiantes et où les errreurs ne manquent pas.

**Allemagne.** — Le 6 février dernier, est mort à Dresde, âgé de cinquante-trois ans, le Dr W. Rossmann, conseiller à la direction générale des collections royales de Saxe, auteur d'ouvrages d'histoire et d'archéologie. — Le 9 févr., est mort à Munich le Dr Victor Gramich, directeur de l'*Historisches Jahrbuch* de la Gœrresgesellschaft; il n'avait que trente et un ans; outre de nombreux articles sur l'histoire et la science politique, on lui doit une Histoire des institutions politiques et administratives de Wurzbourg au moyen âge (1882). — Le 16 févr., est mort à Berlin le prof. B.-H. Lhardy; né à Neufchâtel en 1810, il fut directeur du Collège français de Berlin; il a publié de courts mémoires sur l'histoire grecque, en particulier sur Hérodote, dont il a donné une édition (1850-52). — Le 11 mars, est mort dans la même ville le prof. G.-A. von Kloeden, à l'âge de soixante-onze ans, auteur de nombreux ouvrages sur la géographie, parmi lesquels un *Handbuch der Erdkunde* est à sa 3e édit. — Le 12 mars, est mort à Munich Ralph L. von Rettberg, âgé de soixante-treize ans, auteur de nombreux écrits sur l'histoire de l'art et de la civilisation.

— M. Léopold von Ranke a célébré, le 31 mars dernier, le 60e anniversaire de sa nomination comme professeur d'histoire à l'université de Berlin. Entre autres distinctions dont il a été honoré à cette occasion, la ville de Berlin lui a conféré le diplôme de bourgeoisie.

— M. O. Hirschfeld, professeur à Berlin, a été nommé membre de l'Académie de Berlin, classe de philosophie et d'histoire. — M. Erman, professeur extraordinaire à Berlin, a été nommé directeur de la section égyptienne du Musée royal de cette ville. — M. Stieve, docent à l'université de Munich, a été nommé professeur ordinaire d'histoire à la haute école technique de Munich. — M. Max Lenz, professeur extraordinaire d'histoire à l'université de Marbourg, a été nommé professeur ordinaire.

— M. Henri Schliemann a reçu de la reine d'Angleterre la médaille d'or pour l'art et la science.

— L'Académie de Munich avait mis au concours une édition critique des historiens militaires de la Grèce. Le prix (2,000 m.) a été décerné à M. K. Müller, bibliothécaire à l'université de Wurzbourg.

— Avec cette année 1885 a commencé, sous la direction de M. Ludwig Geiger, une revue trimestrielle sur l'art et la littérature de la renaissance sous le titre : *Vierteljahrschrift für Kultur und Litteratur der Renaissance* (Leipzig, Seemann). Le premier numéro contient une étude de M. Geiger sur l'humanisme en France au xvie s.

— Le *Jahresbericht der Geschichtswissenschaft* (Berlin, Mittler et fils) de 1885 traite des ouvrages parus en 1881. Ce très utile répertoire contient des chapitres tout à fait excellents, tels que celui de

M. Hahn sur l'*Époque carolingienne,* ou celui de M. A. Molinier sur *la France du moyen âge,* mais il en est d'autres qui sont très faibles; par exemple, celui de M. Hermann sur l'*Histoire de France moderne.* Taxile Delord se retournera dans sa tombe en apprenant qu'il a écrit une histoire apologétique du second empire. Enfin, comment n'est-il pas dit un mot des publications sur l'histoire d'Angleterre au moyen âge?

— Le t. XXVII des *Scriptores* de Pertz vient de paraître. Il contient une partie des extraits des chroniqueurs anglais préparés par R. Pauli et Th. Liebermann. Les extraits des chroniqueurs de Saint-Albans, et en particulier de Mathieu Paris, sont réservés pour un autre volume. Dans la section des *Diplomata,* la fin du t. I, par Th. Sickel, est également parue; outre les diplômes d'Otton Ier, elle contient une seconde préface et la table.

— La seconde partie des *Acta imperii inedita sæculorum XIII et XIV,* par E. Winkelmann, contient les diplômes de Philippe de Souabe à Wenceslas.

— Les chroniques de Lubeck, dans la collection des *Chroniken der deutschen Stædte,* préparées par Mantels, ont été terminées par M. Koppmann. Le t. I est paru.

— Le t. I d'une 5e édition des *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter,* par Wattenbach, vient de paraître.

— M. Karl Lamprecht vient de publier, sous le titre *Deutsches Wirthschaftsleben im Mittelalter,* le t. I d'un ouvrage considérable, rempli de documents sur la vie sociale dans l'Allemagne au moyen âge.

— La librairie Brockhaus, de Leipzig, a commencé la publication d'un grand ouvrage de M. Hoyns, intitulé : *Geschichte des Deutschen Volkes in Staat, Religion, Literatur und Kunst von den ältesten Zeit bis zur Gegenwart.* Band I bis zur Regierung Otto's des Grossen. In-8°, xvi et 500 p. Ce volume est le premier des trois que M. H. se propose de consacrer à l'étude de l'Allemagne, considérée au point de vue social, religieux, littéraire et artistique. Cette histoire, — l'auteur nous en prévient, — ne s'adresse pas aux savants seuls, mais à tous ceux qui, aimant leur pays, veulent en connaître les destinées et les vicissitudes; de là, suppression rigoureuse de tout détail qui ne concourt pas à l'intelligence des faits et peu ou point de citations et de notes. M. H. ne s'attache qu'à bien faire comprendre les faits dans leur ensemble. Ce premier volume va des origines de la Germanie au couronnement d'Otton le Grand et comprend quatre livres : 1° le monde germain jusqu'à la chute de l'empire romain; 2° les États germains jusqu'à Charlemagne; 3° Charlemagne et son temps; 4° Louis le Débonnaire et ses successeurs en Allemagne jusqu'au jour où Otton, couronné empereur d'Occident, restaure l'Empire au profit des princes qui, élus au nord des Alpes rois des Germains, fondèrent la domination allemande en Italie. Malgré toute la concision à laquelle il s'est astreint, il a longuement expliqué les progrès de la puissance spirituelle et temporelle de la papauté, les principes de sa politique extérieure, pour permettre au

lecteur de mieux comprendre les relations du saint-siège avec l'Allemagne; il a de plus étudié largement l'histoire de l'État fondé par les Ostrogoths, soit parce que les Ostrogoths furent les plus purs représentants des vertus des peuples germains, soit parce qu'il a jugé que ces développements donnaient une idée plus claire des transformations ultérieures et successives de l'Italie. En somme, c'est un ouvrage consciencieusement pensé et bien écrit qu'on peut recommander à tous ceux qui s'occupent de l'Allemagne et de son histoire. (GIROT.)

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE GÉNÉRALE. — *Bellesheim*. Wilhelm, Card. Allen, 1532-94, und die englischen Seminare auf dem Festlande. Mayence, Kirchheim. — *Mollat*. Oberti Giphanii Jeti ad Wilhelmum landgravium Hessiae epistolae 37, 1517-77. Leipzig, Kobolsky. — *Huber*. Geschichte Œsterreichs. Bd. I. Gotha, Perthes. — *Ordega*. Die Gewerbepolitik Russlands, 1682-1762. Tubingue, Laupp. — *Wiedemann*. Gregor VII und Erzbischof Manasses I von Reims. Leipzig, Fock. — *Kagelmacher*. Filipp-Maria Visconti und K. Sigismund, 1413-31. Berlin, Siemenroth. — *Tesdorpf*. Der Rœmerzug Ludwigs des Baiern, 1327-30. Kœnigsberg, Koch. — *Wüstenfeld*. Die Gelehrten-Familie Muhibbi in Damascus und ihre Zeitgenossen im XI (XVII) Jahrh. Gœttingue, Dieterich. — *Stieve*. Wittelsbacher Briefe aus den Jahren 1590 bis 1610. 1re liv. Munich, Franz. — *Erdmannsdœrffer*. Aus den Zeiten des deutschen Fürstenbundes. Heidelberg, Winter. — *Brehm*. Das Inka-Reich. Jena, Mauke. — *Bressler*. Die Stellung der deutschen Universitæten zum Baseler Konzil und ihr Antheil an die Reformbewegung in Deutschland wæhrend des XV Jahrh. Leipzig, Fock. — *Riese*. Die staatsrechtliche Stellung der Bischœfe Burgunds und Italiens unter Kaiser Friedrich I. Gœttingue, Akad. Buchhandlung.

ANTIQUITÉ. — *Judeich*. Cæsar im Orient. Leipzig, Brockhaus. — *Lewy*. De civili condicione mulierum graecarum. Breslau, Preuss. — *Bornemann*. In investiganda monachatus origine, quibus de causis ratio habenda sit Originis. Gœttingue, Vandenhœck. — *Heisterbergk*. Name und Begriff des Jus italicum. Tubingue, Laupp. — *Zœller*. Rœmische Staats-und Rechtsalterthümer. Breslau, Kœbner. — *Bardey*. Das 6 Consulat des Marius, oder das Jahr 100 in der rœmischen Verfassungsgeschichte. Leipzig, Fock. — *Kahn*. Geschichte des rœmischen Frauenerbrechts. Leipzig, Breitkopf et Hærtel. — *Gilbert*. Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Alterthum, 2e partie. Leipzig, Teubner. — *Hertzberg*. Athen historisch-topographish dargestellt. Halle, Waisenhaus.

HISTOIRE LOCALE. — *Gradl*. Die Chroniken der Stadt Eger. Leipzig, Brockhaus. — *Cramer*. Geschichte des vormaligen Bisthums Pomesanien. Marienwerder, Bœhnke. — *Richter*. Verfassungs-und Verwaltungsgeschichte der Stadt Dresden. Dresde, Bænsch. — *Thudichum*. Rechtsgeschichte der Wetterau. Bd. II. Tubingue, Laupp. — *Bornhak*. Geschichte des preussischen Verwaltungsrechts. Bd. II : bis zum Frieden von Tilsit. Berlin, Springer. — Neues preussischer Urkundenbuch. Westpreussischer Theil : Urkunden der Bisthümer, Kirchen und Klœster. Danzig, Bertling. — *Klele*. Hagenau zur Zeit der Revolution, 1787-99. Strasbourg, Schmidt. — *Sauer*. Nassauisches Urkundenbuch. Bd. I. Wiesbaden, Niedner. — *G. Droysen*. Gedruckte Relationen über die Schlacht bei Nœrdlingen. Halle, Niemeyer. — *Rübel*. Dortmunder Urkundenbuch. Bd. I. 2e Abth., 1341-72. Dormund, Koppen. — *Mohr*. Kœln in seiner Glanzzeit. Cologne, Ahn.

**Autriche-Hongrie.** — Le Dr Alfons HUBER, professeur à Innsbruck, actuellement chargé de publier un fascicule complémentaire des Régestes de l'empereur Charles IV, s'adresse à toutes les personnes qui possèdent

sur ce sujet des documents inédits ou peu connus, et les prie de vouloir bien les lui communiquer.

**Livres nouveaux** — *Wolkan*. Studien zur Reformationsgeschichte Nordböhmens. Prague, Calve. — *Scheichl*. Aufstand der protestantischen Salzarbeitern und Bauern im Salzkammergue, 1601-1602. Linz, Ebenhoch. — Monumenta vaticana historiam regni Hungariae illustrantia. Series 2, t. 1 : relationes oratorum pontificiorum, 1521-26. Budapest, Rath. — *Czernig*. Die alten Volker Oberitaliens. Vienne, Hœlder. — *Dernjac*. Zur Geschichte von Schœnbrunn ; ibid. — *Wolf*. Aus der Revolutionszeit in Œsterreich-Ungarn, 1848-49 ; ibid.

**États-Unis.** — La 3e série (pour 1885) des *Studies in historical and political science*, publiés par l'Université de John Hopkins, s'ouvre par un mémoire de M. H. B. Adams, intitulé : « Maryland's influence upon land cessions to the United States. »

— M. Jay, petit-fils du député au Congrès américain lors de la guerre de l'Indépendance, a publié une brochure de 230 p. sur les négociations pour la paix en 1782 ; c'est un utile supplément à la partie correspondante de l'ouvrage de Bancroft.

— Le *Magazine of western history* donne dans son numéro de février dernier la liste des Sociétés historiques existant aujourd'hui aux États-Unis (celles de l'Ohio manquent).

— M. G. Stanley Hall a publié une seconde édition très remaniée de son livre : *Methods of teaching and studying history* (Boston, Ginn, Heath et Cie). Parmi les écrits nouveaux qui sont entrés dans la composition de ce volume sont ceux de M. Emerton sur la Méthode pratique dans l'enseignement supérieur de l'histoire, de M. Richard T. Ely sur la méthode pour enseigner l'économie politique, de M. Jos. Thacher Clarke sur l'enseignement archéologique. La seconde partie contient un excellent guide bibliographique par notre correspondant M. W. F. Allen, et une bibliographie de l'histoire ecclésiastique, par le Rév. J. Alonzo Fisher.

— La 16e série des *Q. P. Indexes* de M. Griswold est un index des principales revues et « magazines » anglais pour les années 1881 à 1884 (Bangor, Maine).

— Le 6e et dernier vol. de la *History of the United States* (nouv. édit.) de Bancroft est consacré à l'histoire de la Constitution.

— La librairie Dodd et Mead (New-York) a mis en vente *A history of the huguenot emigration in America*, par M. Charles W. Baird, ouvrage qui fait suite à un précédent, intitulé : *The rise of the huguenots of France*.

**Italie.** — M. W. Braghirolli, né en 1823 à Concordia, mort le 18 nov. 1884, a publié un grand nombre de travaux dont les matériaux ont été fournis par les archives de Gonzague : lettres inédites d'hommes illustres d'Italie, études sur les artistes les plus célèbres qui ont eu des rapports avec les Gonzague, des documents sur Giambellino, sur Leon Battista Alberti, etc. ; des lettres de saint Charles Borromée, un mémoire sur Virgile et les Gonzague, etc. Il avait réuni beaucoup de documents pour un travail de longue haleine sur Isabelle d'Este.

— Le comte Giov. Cittadella, mort le 21 déc. à l'âge de soixante-dix-huit ans, avait été un homme politique militant; il avait aussi publié divers travaux sur l'histoire de Venise et de Padoue : *la Storia della dominazione carrarese in Padova; la Storia del castello di Cittadella; l'Italia nelle sue discordie.*

— M. Fr. Fiorentino, mort le 23 déc. à Naples, à l'âge de cinquante ans, a publié de nombreux articles sur la littérature, l'histoire et la philosophie : ainsi sur Giordano Bruno, sur Telesio, sur le Pomponace.

— Le 9 mars dernier est mort à Sienne, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, M. Giuseppe Porri, libraire-éditeur et érudit; il a laissé à la bibliothèque communale de la ville ses précieuses collections : autographes (au nombre de plus de 10,000), médailles, monnaies et sceaux du moyen âge, impressions rares, etc.

— Le *R. Instituto veneto* a mis au concours les sujets suivants : Fondation Querini Stampalia : « Raconter les origines et l'histoire de l'assistance publique à Venise. » — « Quelles conditions politiques et sociales, quels auteurs et quels ouvrages ont contribué à développer les études historiques à Venise au xviii^e s. » — « Histoire critique du comte Fr. di Carmagnola, depuis le moment où il commença de servir sous les étendards de F. M. Visconti, jusqu'à sa mort » (ces trois prix sont de 3,000 l. Terme le 31 mars 1886). — Fondation Tomasoni : « Saint Antoine de Padoue; sa vie et son temps. » Prix de 5,000 l.; terme le 31 juillet 1886.

— Le *R. Instituto lombardo* a mis au concours une histoire de la vie et des œuvres de Léonard de Vinci (prix de 5,000 l.; terme le 31 mars 1886); — une Histoire critique des théories économiques, financières et administratives de la Toscane, du xvi^e au xviii^e s. (prix de 1,000 l.; terme le 30 juin 1887).

— Signalons le 1^er fascicule d'une nouvelle revue italienne : la *Rivista storica mantovana.*

— L'*Istituto storico italiano*, fondé à Rome par l'ancien ministre Baccelli, s'est définitivement constitué le 27 janvier dernier, sous la présidence du ministre actuel de l'Instruction publique, M. Coppino. On a nommé un comité directeur permanent, composé de MM. Tabarrini, sénateur, Bonghi, député, Monaci.

— Le plus ancien document d'assurance maritime est un acte du 22 avril 1329, passé à Grosseto, et conservé aux Archives de l'État à Florence. Communiqué par M. Paoli, il a été publié par M. Enrico Bensa dans son beau livre : *Il contratto d'assicurazione nel medio evo* (Gênes, 1884); l'auteur a réussi à prouver que l'assurance maritime se pratiquait dans les principales villes commerçantes de l'Italie dès les premières années du xiv^e s. Le même document a été mis à profit par M. Levin Goldschmidt dans un opuscule *Zur Geschichte der Seeversicherung*, publié à Berlin l'an dernier, et qui contient d'utiles renseignements sur le contrat d'assurance en Italie aux xiv^e et xv^e siècles (*Arch. stor. ital.*, t. XV, p. 289).

— La direction du Séminaire de Padoue annonce la publication en 1885 d'un ouvrage de M. Eugenio Mussati, intitulé : *Storia d'un lembo de terra, ossia Venezia ed i Veneziani;* cette nouvelle histoire de Venise n'aura pas moins de 1,500 pages grand in-8° et coûtera 40 l.

— Le t. III des *Manoscritti italiani della biblioteca nazionale di Firenze,* décrits par Ad. Bartoli, est paru (Florence, tip. Carnesecchi); le t. IV est sous presse.

— On a commencé la publication par fascicules (Milan, Agnelli) des *Corrispondenze dei diplomatici della Repubblica e del regno d'Italia,* 1796-1814, publiées par Cesare Cantù.

— La *R. Società di storia patria* de Rome a fondé, à son siège, un cours théorique et pratique de « Méthodologie de l'histoire ; » il comprendra les enseignements suivants : paléographie et diplomatique, bibliographie, droit du moyen âge, histoire de l'art, critique des sources. Le cours a été ouvert le 17 mars 1884 par un discours du président de la Société; le 20 ont commencé les exercices pratiques de paléographie dirigés par le Dr Guido Levi, employé aux Archives de l'État à Rome. La Société vient enfin de publier le 1er fasc. des *Monumenti paleografici di Roma,* contenant 8 p. in-fol. de texte et 10 pl., tirées chez Martelli.

— Le programme de paléographie et de diplomatique de M. Cesare Paoli sera prochainement publié, traduit en allemand par la librairie universitaire de Wagner, à Innsbruck ; la traduction est due au prof. Lohmeyer, de Kœnigsberg; l'auteur a fourni des additions et des corrections.

— Le fasc. 2 de la *Collezione fiorentina di facsimili paleografici greci e latini* est en cours d'impression. La partie latine contient, entre autres documents, les fac-similés d'un Cod. Laur. des *Variæ* de Cassiodore du XIIIe s.; du statut de Valdambra de l'an 1208; de la minute originale des Ordinamenti di giustizia de Florence, de 1293; d'un document de 1076 relatif aux ancêtres de Dante Alighieri; d'un document commercial en langue vulgaire de 1301, où sont mentionnées les foires de Troyes et de Lagny-sur-Marne; d'un livre de testament de 1340 avec une belle miniature, qui est une imitation de la célèbre madone du tabernacle d'Orsanmichele, œuvre d'Ugolino de Sienne.

— M. Michele Amari publie chez Hœpli, à Milan, une nouvelle édition, entièrement refondue, de sa *Storia del vespro siciliano,* en 3 vol.

— Le *Diario* de Giov. Ruccellai, ambassadeur florentin auprès des cours de Turin et de Paris en 1643, a été publié chez Barberà aux frais du comm. Temple-Leader. Il contient des détails curieux sur les usages de la capitale de la France. Le volume est enrichi de fac-similés.

— M. Mira vient de publier en 2 vol. in-4° à deux colonnes une *Bibliografia siciliana,* grand dictionnaire bibliographique des ouvrages publiés ou inédits, anciens ou modernes, dus à des auteurs siciliens ou se rapportant à la Sicile et qui ont été imprimés soit dans l'île, soit au dehors, avec la biographie des auteurs (Palerme, Gianni).

— Le t. I des *Analecta Franciscana,* publiés par les Pères du collège

de Saint-Bonaventure, vient de paraître à Quaracchi (ad Claras Aquas), près Florence (ex typis collegii S. Bonaventurae).

— La 1re partie de l'*Indice dei manoscritti della civica biblioteca di Ferrara,* rédigé par M. Gius. Antonelli, est paru l'an dernier chez Taddei, à Ferrare; elle a été tirée seulement à 200 ex. — De même le t. IV du *Catalogo dei manoscritti relativi alla storia di Roma, che si conservano nella biblioteca Vaticana,* rédigé par M. Vincenzo Forcella (Rome, Bocca).

— Le t. VI des *Documenti per servire alla storia di Sicilia* (série diplomatique) contient le Codice diplomatico des Juifs de Sicile, copié et publié par les frères Bart. et Gius. Lagumina (Palerme, tip. Amenta).

Livres nouveaux. — *Ferrero.* Iscrizioni e ricerche nuove intorno all' ordinamento delle armate nell' Impero romano. Turin, Lœscher. — *Ferretti.* Canossa; studii e ricerche; sec. ediz.; ibid. — Relazione inedita al ser. doge di Venezia dal Foscolo, reduce della carica di provveditore del Zante, nel 1642 (per le nozze). Venise, tip. dell' Emporio. — *Gentile.* Storia romana; compendio. Part. I. Milan, Vallardi. — *Masetti.* I pontefici Onorio III, Gregorio IX ed Innocenzo IX a fronte dell' imp. Federigo II nel sec. xiii (dissertation). Rome, tip. edit. romana. — *Servanzi.* Lo statuto municipale del castello di Serra Petrona. Camerino, tip. Savini. — *Sforza.* Memorie e documenti per servire alla storia di Pontremoli. 2e partie. Lucques, Giusti. — *Fantoni.* Memoria storica sull' archivio notarile di Venezia. 2e partie. Venise, tip. Fontana. — *Occioni-Bonaffons.* Bibliographia storica friulana dal 1861 al 1882. Udine, Gambierasi. — *Cogliolo.* Saggi sopra l'evoluzione del diritto privato. Turin, Bocca. — *La Mantia.* Storia della legislazione italiana. Vol. I; ibid.

**Espagne.** — La 1re série des *Estudios criticos sobre la historia y el derecho de Aragon,* par don Vicente La Fuente, vient de paraître à Madrid.

**Suisse.** — Notre collaborateur M. P. Vaucher doit publier prochainement un recueil d'études anciennes et nouvelles sur les *Traditions nationales de la Suisse* (Genève, H. Georg, brochure in-4o de 52 p.). C'est, comme le dit l'auteur, un essai d'histoire littéraire, destiné à distinguer plus nettement qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les points qui paraissent acquis au débat de ceux sur lesquels la discussion, faute de renseignements suffisants, demeure ouverte.

**Pays-Bas.** — La Société de théologie de Teyler à Haarlem a mis au concours une histoire des communautés chrétiennes en Asie-Mineure jusqu'à la fin du iie siècle. Le prix consiste en une médaille d'or de 400 gulden; les mémoires peuvent être rédigés en hollandais, en latin, en français, en anglais ou en allemand. Terme, le 1er janvier 1886. Pour le 1er janvier 1887 est mise au concours une étude sur la vie et le caractère de Dirk Volkertszoon Cornherts.

**Mexique.** — Divers archéologues et historiens mexicains se sont associés pour composer une histoire complète de Mexico depuis les plus anciens temps. Ils ont à leur tête le général Riva Palacio, homme d'État, romancier et archéologue tout à la fois; la 1re livraison vient de paraître à la librairie Requesens, de Mexico; elle est de 56 p. in-fol. et

ne comprend qu'une partie de la bibliographie générale du sujet. On compte que l'ouvrage entier comprendra 5 vol., divisés en 14 parties chacun; trois ans suffiront pour achever ce grand travail. La 1re livr. en fait d'ailleurs très bien augurer : elle témoigne à la fois de connaissances très étendues et d'une saine critique. En même temps les éditeurs en publient une traduction en anglais; mais il est fâcheux d'avoir à constater que cette traduction est « exécrable » (*The Nation*, 5 mars 1885).

**République Argentine.** — Nous avons reçu le t. V de l'*Anuario bibliografico de la Republica Argentina* de M. A. Navarro VIOLA (Buenos-Ayres, 1884). Les ouvrages historiques ont été peu nombreux en 1883. On ne voit guère à signaler que les suivants : Manuel BILBAO : *Vindicacion y Memorias de D. Antonio Reyes*. T. I. — REUGGER Y LONCHAMP. *Ensago historico sobre la Revolucion del Paraguay*. — Vicente F. LOPEZ. *Historia de la Republica Argentina*, 2 vol. in-8°. Ce dernier ouvrage a une réelle importance. Nous engageons M. Viola à soigner le brochage de son annuaire. On ne peut pas l'ouvrir sans le déchirer.

---

## LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

(*Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.*)

*Arnaud*. Histoire des Protestants de Provence, du Comtat-Venaissin et de la principauté d'Orange. 2 vol. XXII-573 et XII-414 p. in-8°. Grassart, 1884. — *Ch. de Batz-Trenquelléon*. Henri IV en Gascogne, 1553-89. Oudin, 338 p. in-8°. — *Bussière*. Études historiques sur la Révolution en Périgord. 2e partie : le monument électoral de 1789. Bordeaux, Chollet, VII-249 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50. — *Cagnat*. Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie. 2e fasc. Thorin, 156 p. in-8° (extrait des Archives des Missions, 3e série, t. XI). — *Combes*. Madame de Sévigné historien. Le siècle et la cour de Louis XIV d'après M. de Sévigné. Perrin, 378 p. in-8°. — *Id*. Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut, d'après les archives des pays étrangers, t. I. Bordeaux, Feret; Paris, Perrin, in-4°. — *Debidour*. L'impératrice Théodora; étude critique. Dentu, 180 p. in-12. — *Duruy*. Histoire des Romains, t. VII. Hachette, 590 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50. — *Abbé G. Esnault*. Michel Chamillart, contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la guerre, 1699-1709; correspondance et papiers inédits. 2 vol. A. Picard, VIII-416 et 352 p. in-8°. — *H. de Faviers*. La paix publique, selon la logique et l'histoire. Plon et Nourrit, 330 p. in-12. — *Fournier de Flaix*. La réforme de l'impôt en France, t. I : les théories fiscales et les impôts en France et en Europe aux XVIIe et XVIIIe siècles. Guillaumin et Pedone Lauriel, LIV-507 p. in-8°. Prix : 10 fr. — *Guhl* et *Koner*. Manuel d'archéologie. 2e partie : la Vie des Romains, trad. par A. Trawinski. Rothschild, VIII-540 p. in-8°. Prix : 8 fr. — *Col. Hennebert*. Comtes de Paris. Furne et Jouvet, 202 p. in-8°. Prix : 3 fr. 50. — *Henrard*. Henri IV et la princesse de Condé. Paris, Alcan; Bruxelles, Muquardt, XII-353 p. in-8°. Prix : 6 fr. — *Hervé*. La crise irlandaise depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours. Hachette, 374 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — *H. de la Ferrière*. Trois amoureuses du XVIe siècle : Françoise de Rohan, Isabelle de Limeuil,

la reine Margot. Calmann Lévy, VII-339 p. in-12. Prix : 3 fr. 50. — *Lefort*. Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie, et Mélanges archéologiques. Plon et Nourrit, III-284 p. in-12. Prix : 3 fr. — *Lenormant*. Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques, continuée par E. Babelon, 9e édit., t. IV : les Assyriens et les Chaldéens. A. Lévy, 470 p. in-4°. Prix : 20 fr. — Mémoires de Mad. la comtesse de la Boutetière de Saint-Mars, rapportant les principaux événements de son émigration en 1791. Angers, Lachèse et Dolbeau, XIV-123 p. in-12. — *Morley*. La vie de Richard Cobden; trad. par S. Raffalovich. Guillaumin, XXX-435 p. in-8°. Prix : 8 fr. — *Nourrisson*. Trois révolutionnaires : Turgot, Necker, Bailly. Perrin, VI-438 p. in-8°. — *Prarond*. La topographie historique et archéologique d'Abbeville, t. III, 1884. Paris, Dumoulin; Abbeville, Prévost, 624 p. in-8°. — *Comte Roselly de Lorgues*. Histoire posthume de Christophe Colomb. Perrin, III-457 p. in-8°. — *Rousset*. Un ministre de la Restauration : le marquis de Clermont-Tonnerre. Plon et Nourrit, 443 p. in-8°. — *Tiele*. Manuel de l'histoire des Religions; trad. par M. Vernes (nouv. édit.). Leroux, XX-360 p. in-12.

*Baumgarten*. Geschichte Karls V. Bd. Stuttgart, Cotta, XVI-536 p. in-8°. — *Grotefend*. Quellen zur Frankfurter Geschichte. Bd. I. Chronicken des Mittelalters, bearbeitet von R. Froning. Francfort, Jügel, XLIV-492 p. in-8°. — *Hermann*. Lehrbuch der griechischen Antiquitæten; neu hgg. Bd. II, 1e Abth. 3e édit. par Thalheim. Fribourg-en-Brisgau, Mohr, 160 p. in-8°. Prix : 3 m. — *Kraus*. Briefe Benedicts XIV an den Canonicus Fr. Peggi in Bologna, 1727-58, nebst Benedicts Diarium des Conclaves von 1740. Ibid., XIV-188 p. in-8°. — *Marquardt*. Rœmische Staatsverwaltung. Bd. II (Bd. V. du Handbuch der rœm. Altert.). 2e édit. Leipzig, Hirzel, XVI-623 p. in-8°. — *M. Meyer*. Geschichte der preussischen Handwerkerpolitik. Bd. I, 1640-1713. Minden, Bruns, XII-526 p. in-8°. — *Mommsen*. Rœmische Geschichte. Bd. V : die Provinzen von Cæsar bis Diocletian. 2e édit. Berlin, Weidmann, VIII-659 p. in-8° et 10 cartes. Prix : 9 m. — *Quidde*. Die Entstehung des Kurfürstenkollegiums. Francfort-sur-le-M., Jügel, 118 p. in-8°. — *Ranke*. Weltgeschichte Th. V : die arabische Weltherrschaft und das Reich Karls des Grossen. 2 parties, VI-323 et VI-306 p. in-8°. Prix : 17 m. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Roth*. Die Einführung der Reformation in Nürnberg, 1517-1518. Wurzbourg, Stuber, 270 p. in-8°. Prix : 5 m. — *Graf York von Wartenburg*. Napoleon als Feldherr. Th. I. Berlin, Mittler, IV-348 p. in-8°. Prix : 7 m. 50.

*Balan*. Monumenta sæculi XVI historiam illustrantia. Vol. I : Clementis VII epistolæ per Sadoletum scriptæ. Œniponti (Innsbruck), Wagner, XII-489 p. in-8°.

*Bianchi*. La politique du comte C. de Cavour, de 1852 à 1861; lettres inédites et notes. Turin, Roux et Favale; Paris, Ghio, VIII-417 p. in-8°. Prix : 6 fr. — *Chiala*. C. Cavour; lettere edite ed inedite. Turin, Roux et Favale; t. III et IV. — *Livi*. La Corsica e Cosimo de' Medici; studio storico. Florence et Rome, Bencini, XII-413 p. in-8°. — *Peragallo*. L'autenticità delle Historie di Fernando Colombo, e le critiche del signor E. Harrisse. Gênes, tip. Sordo-Muti, 307 p. in-8°.

*Pella y Forgas*. Historia del Ampurdan, t. IV. Barcelone, impr. de L. Tasso y Serra (et chez l'auteur).

*Parkman*. France and England in North America. 7e part. Montcalm and Wolfe. 2 vol. 3e édit. Boston, Little, Brown et Cie, XVI-514 p. et X-502 p. in-8°.

---

*L'un des propriétaires-gérants*, G. MONOD.

---

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

# ÉTUDES

SUR

# L'HISTOIRE DE HUGUES CAPET

## I.

### Les Sources historiques.

Le x^e^ et le xi^e^ siècle sont une époque décisive de l'histoire du moyen âge et en particulier de l'histoire de France. C'est à ce moment en effet que la dynastie carolingienne disparaît pour être remplacée par la dynastie capétienne; c'est alors que les Normands fondent dans la partie inférieure du bassin de la Seine un État qui devient rapidement le plus florissant et le plus puissant des grands fiefs; enfin et surtout c'est alors que la France du moyen âge se constitue, que le système féodal s'organise, que la littérature et l'art préparent ce puissant essor qui au xii^e^ et au xiii^e^ siècle produira tant de chefs-d'œuvre.

Cette période de transition entre la France carolingienne et la France féodale, la plus importante peut-être de notre histoire, puisqu'elle contient le secret de nos origines nationales, est malheureusement aussi la plus obscure. Les documents diplomatiques sont peu nombreux et les textes historiques font presque entièrement défaut; nous ne possédons que très peu d'actes de Hugues Capet; et, bien que la chronique de Richer et les lettres de Gerbert jettent une vive lumière sur certains événements de son règne, il est cependant difficile de s'en faire une idée juste et complète, surtout pour les six dernières années. Pour ses successeurs, nous ne possédons aucune source historique importante. Le dernier des annalistes, Flodoard, s'arrête en 1066. Après lui, l'utile coutume de noter année après année les événements politiques les plus importants, coutume si répandue à l'époque carolingienne, se

perd entièrement. On continue dans quelques églises et dans quelques monastères à écrire de courtes annales, mais elles ont un caractère purement local et n'intéressent presque en rien l'histoire générale.

Cette pénurie de renseignements sur les premiers Capétiens n'a rien qui doive nous surprendre. Elle ne provient pas de la destruction accidentelle des chroniques qui se rapportaient à cette époque, mais bien de la pauvreté du temps en historiens. S'il en avait existé que nous ne possédions plus, nous en retrouverions des traces chez les écrivains immédiatement postérieurs. Nous pouvons constater au contraire que les documents qu'ils ont connus sont ceux-là même que nous possédons aujourd'hui. On ne trouve pas dans les premiers siècles du moyen âge une suite ininterrompue d'historiens, comme il arrive dans des temps plus civilisés, lorsque l'histoire devient un objet de science et d'instruction, une des branches principales de l'activité littéraire aussi bien que de l'enseignement. Au moyen âge, il faut pour provoquer les œuvres historiques l'influence de quelque événement extraordinaire ou de quelque personnage éminent. Aussi voit-on constamment des lacunes, des intermittences dans la littérature historique. Elle subit tous les contre-coups de la vie politique. Quand celle-ci est puissante, brillante, on est assuré de voir apparaître des historiens ; quand elle devient languissante ou trop agitée, en proie à des luttes à la fois violentes et mesquines, on ne trouve plus personne pour la raconter. Charles le Simple n'a pas eu d'historien, les premiers Capétiens n'en ont pas eu davantage. Le cercle dans lequel ils se mouvaient était trop restreint; leur vie était celle, non de rois d'un grand État, mais de suzerains d'un fief de moyenne étendue. Les moines, en qui vivait toujours la tradition impériale et romaine et qui envisageaient le monde au point de vue catholique de l'église, ne concevaient guère l'histoire que comme histoire universelle, et ne songeaient pas à y rattacher des événements qui n'intéressaient en somme qu'un petit nombre de seigneurs français; les rois eux-mêmes n'avaient pas une assez haute idée d'eux-mêmes, de leur puissance et de leurs actions, pour en faire conserver par écrit le souvenir. Les deux seuls historiens qu'ait produits le x^e siècle, Flodoard et Richer, n'ont pas écrit sous l'influence des rois, mais sous celle des archevêques de Reims qui jouaient un rôle politique considérable à la fois en France et en Allemagne. Dans ce dernier pays au con-

traire, l'Empire restauré par les princes saxons et franconiens trouve immédiatement des historiens à Corbie, à Mersebourg, à Hersfeld, à Reichenau, à Quedlinbourg, à Hildesheim[1], partout où l'on est assez mêlé aux affaires politiques pour les connaître et s'y intéresser, et où l'on a en même temps assez de sécurité et de culture littéraire pour que l'on s'occupe de les raconter. De même les Croisades provoquent l'apparition de nombreux et remarquables historiens, parce que tous les esprits avaient été frappés par la grandeur de ces événements auxquels la chrétienté entière prenait part, et parce que les chefs des Croisés cherchaient à trouver des panégyristes pour leurs hauts faits. Les princes normands, qui avaient su créer un Etat bien administré et déjà florissant à la fin du xe siècle, s'occupent de faire écrire leur histoire et celle de leurs aïeux[2] pendant que les Capétiens n'ont encore d'autre préoccupation que de faire respecter leur autorité dans leurs domaines.

Ce n'est pas seulement le petit nombre des documents qui rend difficile la connaissance exacte de l'histoire des premiers Capétiens, c'est aussi le peu de confiance que nous inspirent les renseignements si incomplets que nous possédons. Aujourd'hui, un historien n'a pas ou ne prétend pas avoir d'autre but que de connaître exactement et de faire connaître la vérité sur le passé; il regarde la sincérité, l'impartialité comme le premier de ses devoirs, et néanmoins il est bien peu d'ouvrages historiques où les opinions religieuses ou politiques de l'auteur n'aient pas influé sur la manière dont les faits sont présentés. Comment pourrions-nous donc attendre une impartialité complète des historiens du moyen âge qui écrivent toujours sous l'influence de quelque grand personnage, ou sous l'impulsion de quelque vive passion? Leur but n'est jamais, ne pouvait pas être la connaissance désintéressée et scientifique de l'histoire, ils ont toujours un but pratique; ils écrivent ou pour édifier les chrétiens soit par le récit d'actions pieuses, soit par l'exemple des malheurs qui frappent les méchants, ou pour justifier dans les luttes politiques le parti auquel ils se rattachent, ou pour complaire aux désirs de ceux qui ont pris part aux événements et qui veulent que l'histoire conserve leur nom. Les plus

1. Widukind, 966. — Thietmar, 1018. — Annales de Hildesheim, O. C.-993-1040. — Annales de Quedlinbourg, Adam, 1025. — Hermann de Reichenau, 1054. — Lambert de Hersfeld, 1077.

2. Dudon de Saint-Quentin, 1015. Guillaume de Jumièges, 1087.

sèches chroniques reflètent l'influence des passions du temps, non seulement dans les appréciations qui accompagnent les faits, mais dans la manière dont les faits sont racontés, dans la manière dont ils sont choisis. On avait la conscience peu sévère. On ne se faisait pas scrupule de supprimer les faits défavorables à la cause qu'on soutenait; on allait même souvent jusqu'à les dénaturer, parfois jusqu'à en inventer d'imaginaires. Quand les sources sont abondantes, la critique peut, en les comparant entre elles, retrouver la vérité; quand elles sont pauvres et peu nombreuses, comme pour l'époque dont nous nous occupons, la critique en est souvent réduite à constater son ignorance et son impuissance.

Jusqu'à la découverte de l'histoire de Richer en 1833, les seuls documents importants qui fissent connaître les événements du règne de Hugues Capet étaient les écrits de *Gerbert*[1], ses lettres et les actes des Conciles de Reims (991) et de Mouzon (995), auxquels il avait pris part, au premier comme simple assistant, et au second comme accusé. Les deux cent vingt-quatre lettres qui composent la correspondance de Gerbert traitent les sujets les

1. La seule édition complète des œuvres de Gerbert est celle de M. Olleris, Clermont-Ferrand et Paris, 1867, in-4°. Les éditions antérieures de la correspondance sont celles de Jean Masson, Paris, 1611, in-4°; — de Duchesne, *Historiae Francorum Scriptores*, II, 789-844; du *Recueil des historiens de la France*, IX, 271-293; X, 387-429. Les actes du Concile de Reims (991), du Concile de Mouzon (995), l'*Oratio in concilio Causeio ?* (995 ?) sont publiés dans les *Monumenta Germaniae*, t. III, pp. 653-693, à la suite de Richer. Les actes du Concile de Mouzon se trouvent aussi dans le *Recueil des historiens de France*, X, 532, ceux du Concile de Reims ont été publiés à Francfort, 1600, in-8°. Pour la critique des lettres de Gerbert, voyez, outre la préface de M. Olleris, Hock, *Gerbert oder Papst Sylvester II u. sein Jahrhundert*, Vienne, 1837, in-8°; ouvrage traduit en français par l'abbé Axinger, Paris, 1842, in-8°; et en italien par M. G. Stelzi, Milan, 1846, in-8°; Wilmans, *Kœnig u. Kaiser Otto der dritte*, dans les *Jahrbücher des deutschen Reichs unter dem sæchsischen Hause*, pp. 141-175; le P. Colombier, *Gerbert, sa vie jusqu'à son élévation au siège de Ravenne*, dans les *Études historiques et littéraires des PP. de la Compagnie de Jésus*, XIV° année, IV° série, t. III, janv. et fév. 1869; réponse de M. Olleris, même recueil, mars 1869; réplique du P. Colombier, avril 1869. Voyez aussi la notice de l'*Histoire littéraire de la France*, VI, 559-614, et l'ouvrage de K. Werner, *Gerbert von Aurillac*, Vienne, 1878, in-8°. Nous ne savons pas au juste à quel Concile se rapporte l'*Oratio in C. Causeio*, publiée pour la première fois par Pertz. Le mot même de *Causeio* est resté inexpliqué. On a voulu y voir Coucy; ou bien un adjectif, *in Concilio Causeio* signifierait dans ce cas : le Concile où Gerbert parut comme accusé. (Hefele.) Cf. Olleris, *Gerberti opp.*, p. 564.

plus variés. Les unes sont de simples billets d'amitié, d'autres ont trait à des questions ecclésiastiques ou théologiques ; d'autres sont consacrés à des discussions scientifiques ; dans un très grand nombre enfin, il est question des affaires politiques auxquelles Gerbert s'est trouvé mêlé, soit comme secrétaire de divers grands personnages, soit comme un des principaux acteurs.

Ami et secrétaire de l'archevêque Adalbéron, puis de son successeur Arnulf, enfin élevé lui-même au siège archiépiscopal de Reims, uni par les liens de la reconnaissance et de l'affection aux membres de la famille impériale d'Allemagne, à Otton II et à sa femme Théophanie, ainsi qu'à leur fils Otton III et à sa femme Adelaïde ; un instant partisan dévoué et agent actif de Charles de Lorraine, et bientôt après zélé défenseur de la cause de Hugues Capet et de son fils Robert, mettant sa plume et son talent au service tantôt d'un parti, tantôt de l'autre, ayant acquis une immense renommée par son savoir universel et par l'éclat de son enseignement dans l'école cathédrale de Reims, ce moine d'Aurillac, devenu successivement abbé de Bobbio, archevêque de Reims, archevêque de Ravenne, et enfin pape sous le nom de Silvestre II, nous offre dans sa vie comme dans ses écrits l'expression la plus complète des passions, des idées et des connaissances de son temps.

Si la chronologie des lettres de Gerbert était bien fixée et si leur contenu était toujours facile à comprendre, nous pourrions marquer avec précision toutes les péripéties de la lutte de Hugues Capet et de Charles de Lorraine et éclaircir en les rectifiant les récits des chroniqueurs. Malheureusement, ces lettres, « écrites avec des défiances et des réticences continuelles[1], » sont loin d'être toujours claires. Dans beaucoup de cas, l'auteur fait allusion aux faits sans en parler explicitement[2] ; et ces faits, connus de son correspondant, sont souvent ignorés par nous. D'autres fois, ses lettres ne contiennent que quelques mots insignifiants, et sont simplement destinées à fixer des rendez-vous où les affaires importantes seront discutées de vive voix[3]. Un grand nombre de lettres n'ont pas d'adresse ou n'ont pour adresse qu'une simple initiale

1. Sismondi, *Hist. des Français*, III, 491.

2. Voy. la lettre 144, tout entière allégorique : « Antiquis palatiis meis usque ad fundamenta dirutis... » Nous citerons toujours les lettres de Gerbert d'après l'édition Olleris.

3. Voy. ep. 143.

dont il est parfois difficile de découvrir le sens[1]. Dans le texte même se trouvent un certain nombre de signes destinés à remplacer des noms propres ou même des membres de phrases, écriture secrète dont ses correspondants avaient la clef, mais qui demeurent pour nous sans explication[2]. Enfin la pensée de Gerbert n'est pas toujours facile à démêler, non seulement lorsqu'il l'enveloppe d'obscurités voulues, mais même dans les lettres en apparence les plus claires. Il n'écrit pas toujours en son nom ; il tient souvent la plume pour d'autres, pour Adalbéron de Laon[3], pour Adalbéron de Reims[4], pour la reine Emma[5], pour Thierry, évêque de Metz[6], pour Charles de Lorraine[7], pour Arnulf[8], pour Hugues Capet[9]. On distingue avec peine à certains moments sa pensée et ses sympathies personnelles au milieu des rôles divers qu'il prend tour à tour. Esprit souple et ambitieux, qui veut à tout prix être du parti vainqueur et qui tourne toujours sa voile du côté d'où souffle le vent, l'indécision de son caractère se reflète dans les contradictions et les fluctuations de sa politique. Les noter et les suivre à travers sa correspondance est une entreprise malaisée, privés comme nous le sommes d'un classement chronologique certain.

M. Wilmans pense que le manuscrit suivi par Papire Masson[10]

1. Ep. 133, 143, 144, 167; etc.

2. Les Bénédictins ont voulu voir dans ces signes des majuscules initiales représentant autant de noms propres. La reproduction exacte de ces signes et le contexte suffisent à éloigner cette supposition. Parfois on peut deviner le sens de cette écriture secrète, par exemple, ep. 130, le nom de Théophanie est facile à suppléer. Les signes qui se trouvent à la fin de la lettre 131 indiquent aussi un seul personnage, puisque le verbe est au singulier. Ailleurs (ep. 146) il est possible que des membres de phrase entiers soient cachés sous cette écriture secrète. En tous cas tous les efforts faits pour la déchiffrer sont restés impuissants.

3. Ep. 1, 2 et passim.

4. Ep. 104, 158.

5. Ep. 93, 103, 129, 147.

6. Ep. 35.

7. Ep. 36.

8. Ep. 150, 151, 153.

9. Ep. 125, 126, 127, 128, 179.

10. Au dire de Baronius, Papire Masson aurait eu entre les mains un autre manuscrit de la correspondance de Gerbert contenant des lettres qui, d'après Wilmans, ne nous sont point parvenues : « Affirmat idem qui supra Papirius extare codicem ejusdem (Gerberti) epistolarum ad Robertum regem et Ottonem tertium Imperatorem et alios ejus temporis praestantissimos viros quae dignae essent viro diserto et dicendi perito. Quibus hactenus frui non licuit. » Baron,

dont la copie a servi de base à l'édition donnée par son frère Jean Masson et le manuscrit de Sirmond, dont la copie a fourni à l'édition de Duchesne cinquante-cinq lettres inconnues au premier éditeur, avaient conservé aux lettres de Gerbert leur ordre chronologique, ou peu s'en faut[1]. M. Olleris est arrivé à une opinion toute différente confirmée par le fait que les lettres ne se trouvent pas rangées dans le même ordre dans les divers manuscrits[2]. Il a adopté un classement qui s'éloigne beaucoup de celui de Duchesne. Déjà l'Histoire littéraire disait de l'édition de Duchesne, « dans l'une et l'autre partie de ce recueil de lettres, on n'a gardé aucun ordre chronologique entre elles[3]. » Nous nous rangeons à cet avis.

D'après ce que nous venons de dire, non seulement les lettres de Gerbert ne suffisent pas à éclaircir les textes des chroniqueurs et à donner une base solide à nos études, mais elles auraient souvent besoin pour être comprises d'être éclairées elles-mêmes par des documents historiques complets et dignes de foi. Lorsque, en 1833, M. Pertz découvrit à Bamberg le manuscrit de *Richer*, perdu depuis le XVI^e s.[4], on se crut en possession d'un document de

*Ann.*, t. XVI, 391. Nous n'avons pas de lettres de Gerbert à Robert, mais, comme le manuscrit de Sirmond publié par Duchesne contient plusieurs lettres à Otton III et d'Otton à Gerbert, il est permis de penser que c'est le second des manuscrits qu'avait connu Masson, et que la mention du roi Robert parmi les correspondants de Gerbert est une erreur de Baronius.

1. *Op. cit.*, p. 144 et p. 160.

2. Les renseignements donnés par M. Olleris sur les mss. de Gerbert sont malheureusement trop peu complets et trop peu précis pour qu'on puisse apprécier toute la portée de cet argument.

3. VI, 593.

4. On ne savait sur Richer et son Histoire que ce qu'en avait dit Tritheim dans son *Chronicon Hirsaugiense*, pp. 62 et 136-137. Voy. pour la critique de Richer, l'*Hist. litt. de la France*, VI, 503-504, et la note de la nouvelle édition, même tome, pp. 703-704 ; un article de Guérard dans le *Journal des Savants*, août 1840; — Giesebrecht, *Kaiser Otto der Zweite* dans les *Jahrbücher d. d. Reichs unt. dem sæchs. Hause*, pp. 175-179; — id., *Gesch. der deutschen Kaiserzeit*, I, pp. 787-788; — Wilmans, *op. cit.*, pp. 175-186; — Borgnet, *Note sur Richer*, dans le *Bulletin de l'Académie de Bruxelles*, X, I, 1843, p. 149; — Reimann, *De Richeri vita et scriptis*, Breslau, 1845; — Maurenbrecher, dans la *Historische Zeitschrift* de Sybel, 1861; — Id., *De historicis saeculi et scriptoribus*, Bonn, 1861, pp. 69-74; — Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 4^e éd., t. I, pp. 332, ss. — Voyez aussi les éditions et les préfaces de Pertz, *Monumenta Germaniae*, III, p. 561, ss.; — à part, Hanovre, 1839, in-8°, et 1877, in-8° (éd. Waitz); — de Guadet, avec traduction, dans les publ. de la *Société de l'Histoire de France*, Paris, 1845, 1 vol., in-8°; — de Poinsignon,

ce genre, et l'on s'imagina que toutes les incertitudes de la critique historique sur les circonstances de l'avènement de Hugues Capet allaient être dissipées tout à coup. Mais on revint bientôt de ces espérances exagérées. Il y eut même une réaction en sens opposé qui se plut à refuser toute espèce de valeur au témoignage de Richer. Les critiques allemands, en particulier M. Wilmans, mirent une sorte d'acharnement patriotique à rabaisser l'autorité de Richer qui laisse partout éclater son hostilité contre l'Allemagne, et dont ils se plaisent à faire un type de la légèreté et de la vanité françaises.

Il y a du vrai dans ces critiques, mais aussi du parti pris et de l'exagération. Il s'en faut beaucoup que Richer soit un guide infaillible; ses récits sont incomplets, ils abondent en inexactitudes et en erreurs; ils sont néanmoins d'un prix immense. Sans résoudre tous les problèmes qui arrêtaient les historiens de Hugues Capet, ils en éclaircissent un grand nombre. S'ils ne nous racontent pas les faits exactement tels qu'ils se sont passés, ils nous les racontent du moins tels que les voyait un partisan et un ami de Gerbert. Ils nous font pénétrer au delà des événements, jusque dans le cœur des hommes qui y étaient mêlés.

Le père de Richer, Raoul, était dévoué à la cause des Carolingiens, et vassal de Louis d'Outremer[1]. Nous avons en lui un type de ces chefs de bande, vrais condottieri qui, au x^e^ siècle, se mettaient au service et à la solde des rois ou des plus puissants possesseurs de fiefs. Son fils devait être né entre 940 et 950, car l'hypothèse la plus vraisemblable le fait entrer au monastère de Saint-Remi au moment où Adalbéron devint archevêque de Reims (969)[2]. Il devait être encore dans la force de l'âge et avoir conservé la ferveur de la jeunesse quand il entreprit en 991 le périlleux voyage de Reims à Chartres pour aller étudier la médecine avec le prêtre Heribrand[3]. Il fut un des élèves les plus assidus de

avec traduction. Reims, 1855, in-8°. — La traduction allemande d'Osten-Sacken, dans les *Geschichtsschreiber der deutschen Vorzeit*, Berlin, 1854, in-8°, est précédée d'une préface de M. Wattenbach. — Voy. *Journ. des Savants*.

1. « ... Miles, consiliis commodus, facundia simul et audatia plurimus. » Liv. II, ch. 87. Cf. Liv. III, ch. 8.

2. Il ne paraît pas avoir connu Flodoard, mort en 966 (voy. son prologue). Au contraire, il parle avec l'enthousiasme d'un témoin oculaire de l'élévation d'Adalbéron au siège épiscopal de Reims, et semble avoir été présent au monastère de Saint-Remi, lors des changements que l'évêque y introduisit de 970 à 972 (Liv. III, ch. 24 à 29).

3. Liv. IV, ch. 50.

Gerbert, lorsque celui-ci fut appelé en 972 par Adalbéron à diriger l'école cathédrale[1]. Il suivit sans nul doute les leçons de dialectique, de rhétorique, de logique, d'arithmétique, de musique, d'astronomie et de géométrie dont il nous a fait connaître la substance et les principales divisions; nous voyons en même temps par son ouvrage qu'il avait en médecine des connaissances remarquables pour son temps[2] et qu'il prenait un intérêt tout spécial à la stratégie et à la mécanique appliquée à l'art militaire[3]. Cette variété de connaissances l'avait fait remarquer par Gerbert, qui l'invita à écrire l'histoire des derniers Carolingiens[4]. Gerbert était alors archevêque de Reims, comme l'indique la dédicace de Richer[5], et c'est pendant les années 992 à 995 que celui-ci commença son œuvre[6]. Il semble avoir eu d'abord l'intention de n'écrire que l'histoire de Charles le Simple et celle de Louis d'Outre-mer[7]; mais il poursuivit son récit jusqu'à l'année 995, après avoir soumis à une révision sa première rédaction qu'il avait poussée jusqu'à l'année 948. C'est probablement vers l'année 996 que ce second travail fut terminé, car Richer a ajouté à la fin de son livre IV un certain nombre de notes se rapportant aux années 996-998 et qui devaient servir de base à une rédaction développée. Il y manifeste contre Robert, qui abandonna en 997 le parti de Gerbert, une hostilité qui ne se montre pas dans la partie entièrement rédigée de son histoire. Celle-ci doit donc remonter à une époque un peu antérieure et non à 996-998, comme le veut M. Pertz. Il est possible que le moine de Saint-Remi ait accompagné son maître dans ses voyages à Rome en 996 et 997 et qu'il l'ait suivi en Italie quand celui-ci se rendit auprès d'Otton III et reçut de l'empereur l'évêché de Ravenne (998). Toujours est-il que nous perdons alors sa trace et que nous ignorons quand il mourut. Mais en tous cas, quel qu'ait été son sort, qu'il ait suivi

1. Voy. au liv. III, ch. 46-54. Ce passage est un des documents les plus curieux que nous possédions pour l'histoire des études au moyen âge.

2. IV, 50; II, 103; III, 109; IV, 5, 94.

3. III, 101-107.

4. « Gallorum congressibus in volumine regerendis, imperii tui, pater sanctissime Gerberte, auctoritas seminarium dedit. » Liv. I. Prologue.

5. « Domino ac beatissimo patri Gerberto Remorum archiepiscopo. »

6. Il commença par écrire le prologue et les deux premiers livres jusqu'au ch. 78, comme le prouve la différence des encres employées dans le ms. autographe qui est à Bamberg.

7. « Saepe Karoli, saepe Ludovici notae offeruntur..... quorum temporibus bella..... ad memoriam reducere scripto specialiter propositum est. » Prologue.

Gerbert ou qu'il soit resté à Reims, sous son successeur Arnulf, la coïncidence des dates prouve que c'est le départ de son maître qui l'a arrêté dans son travail. Le manuscrit de son Histoire ne resta pas à Reims, mais fut transporté en Allemagne, où nous constatons sa présence dès les premières années du XIIe s.[1].

Personne assurément n'était mieux placé que Richer pour écrire l'histoire de son temps. Il vivait à Reims, c'est-à-dire dans le centre politique et intellectuel le plus important de l'époque[2], placé entre la France et l'Allemagne comme un foyer à la fois d'études et d'intrigues ; il se trouvait en rapports constants avec Gerbert et l'archevêque Adalbéron, les deux personnages les plus remuants et les plus influents de ce temps, qui, mettant tour à tour leur influence au service des Ottons, des Carolingiens et de Hugues Capet, connaissaient dans leurs moindres détails les événements qui avaient amené et accompagné le changement de dynastie ; enfin il avait pu voir à diverses reprises à Reims Lothaire, Louis V, Hugues Capet et avait pu entendre de la bouche de son père le récit des guerres auxquelles celui-ci avait été mêlé. Richer avait d'ailleurs, comme nous l'avons vu, une instruction étendue, et le choix que Gerbert fit de lui pour écrire l'histoire de son temps prouve le cas qu'il faisait de son intelligence. Son œuvre elle-même justifie d'ailleurs à certains égards le choix que Gerbert avait fait de lui. Il est le premier historien depuis Eginhard et Nithard qui ait eu ce qu'on peut appeler du talent littéraire. Ses récits sont vifs et coloriés, ils sont composés avec art, ainsi que les nombreux discours qu'il y entremêle, à la manière des anciens.

Mais ces qualités littéraires ne sont pas celles que nous recherchons de préférence chez un chroniqueur. Nous attachons plus de prix à l'exactitude et à la bonne foi, et sur ce point Richer

1. M. Pertz le trouve mentionné dans un catalogue de la bibliothèque du monastère de Saint-Michel de Bamberg dressé entre les années 1112 et 1123. Le fait que le manuscrit de Richer se trouva de si bonne heure en Allemagne est favorable à l'hypothèse qui fait aller l'auteur en Italie avec Gerbert auprès de la cour impériale. Ekkehard d'Aura et Hugues de Flavigny ont connu l'œuvre de Richer. Quoi qu'en dise M. Waitz dans sa préface de la nouvelle édition *ad usum scholarum* de Richer (Hanovre, 1878, p. XIII), je crois qu'Ekkehard a connu un ms. ne contenant que les deux premiers livres de Richer. Voy. dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte*, III, 105 et 145, un article de M. Wittich et un fragment historique attribué (sous presse) à Richer.

2. Gerbert l'appelle : « *Regni Francorum caput.* » Ep. 200.

laisse beaucoup à désirer. Il altère constamment la vérité historique, tantôt par légèreté ou par entraînement d'imagination, tantôt de parti pris, si l'intérêt de ses récits peut y gagner, ou si ses passions politiques sont en jeu. Il nous est facile de le contrôler et de nous rendre compte de sa manière de travailler, car, de l'année 919 à l'année 966, il suit les Annales de Flodoard et nous pouvons comparer leurs deux textes. Il nous dit lui-même, dans son prologue, qu'au lieu de copier son prédécesseur, il a raconté les mêmes faits sous une forme toute différente[1]. Mais il ne s'est pas contenté de ces changements de style[2]; à côté des erreurs qui sont le fruit de sa négligence, il a introduit dans le récit des altérations plus graves. Partout il exagère et brode sur le canevas simple et solide de Flodoard[3]; il ne peut raconter une bataille sans enfler le chiffre des combattants ou des morts[4]. Enfin, voulant faire croire que les Carolingiens avaient un droit de suzeraineté sur la Germanie, il représente le roi Henri Ier comme un simple duc de Saxe, et, pour en faire un vassal de Charles le Simple, il remplace par son nom, lors de la révision de ses deux premiers livres, le nom de Gislebert dans plusieurs passages où le duc de Lorraine était mentionné, conformément à Flodoard[5].

Le peu de souci que Richer montre pour la vérité dans ces divers passages n'est point fait assurément pour nous donner confiance dans sa véracité lorsqu'il arrive aux événements dont il a été le témoin oculaire. Si ses tendances politiques le poussaient à altérer des faits passés depuis soixante et dix ans, elles doivent avoir exercé une influence encore plus grande sur le récit des événements contemporains; et de plus la légèreté dont il a donné tant de preuves dans la première partie de son œuvre doit se retrou-

1. « Non verba quidem eadem, sed alia pro aliis longe diverso orationis scemate disposuisse. »

2. Il confond la troupe de Normandie qui envahit la Bourgogne en 925 avec la garnison envoyée au château d'Eu (I, 50); le concile de Saint-Vincent de Laon avec celui de Trèves (II, 82); Hugues le Blanc avec Hugues de Reims (III, 15).

3. Voyez l'élection de Louis IV (*Richer*, II, 1-4; *Flod.*, 936); la prise de Montreuil (*Rich.*, II, 11; *Flod.*, 939); la mort de Gislebert (*Rich.*, II, 19; *Flod.*, 939).

4. Il prétend (I, 46) qu'à la bataille de Soissons il périt dix-huit mille hommes, *au dire de Flodoard*, tandis que celui-ci avait dit simplement : « multis ex utraque parte cadentibus. » Voy. aussi I, 51, Richer donne le chiffre de huit mille morts, Flodoard (926) de onze cents.

5. Voy. I, 22, Flod., 920.

ver dans la seconde. En effet, il donne soixante-huit ans à Lothaire en 986, bien qu'il n'en eût que quarante-cinq[1]. Si nous comparons son récit des Conciles de Reims et de Mouzon avec les *Actes* composés par Gerbert et qu'il avait sous les yeux, on trouve une singulière inexactitude dans la manière dont il a abrégé et reproduit l'œuvre de son maître[2]. Il défigure les discours qu'il n'a pas compris[3]; plus loin, il intervertit les noms des deux orateurs et met dans la bouche de l'un les paroles de l'autre[4]. Au lieu de raconter les faits dans un ordre chronologique, il les groupe, de façon à les présenter en tableaux mieux composés, et il laisse le lecteur dans l'incertitude sur la date qu'on doit leur assigner[5]. L'emploi exclusif des mots et des formes de langage des anciens, *municipia*, *equestris ordo*, etc., donne une idée inexacte de l'état social du xe s. Enfin on est frappé dans le récit de Richer du silence absolu gardé sur le rôle de Gerbert et de la place considérable prise par l'affaire d'Arnulf. C'est qu'en effet Gerbert ne devait pas souhaiter que sa politique incertaine et empreinte de duplicité, tant auprès de Charles de Lorraine qu'auprès d'Arnulf, fût mise en lumière; il avait grand intérêt au contraire à ce qu'il existât un récit complet des trahisons d'Arnulf envers Hugues Capet pour justifier sa propre élévation au siège de Reims. Nous pouvons considérer le récit de Richer comme une apologie indirecte en faveur de Gerbert, dont toute la défense

1. Flodoard le fait naître en 941 et il l'appelle *Lotharius puer* en 954.

2. M. Wilmans a pourtant exagéré cette inexactitude. (Otto III, p. 183-184.) Elle ne va pas jusqu'à modifier d'une manière essentielle le sens ni l'ordre de la discussion.

3. Voyez les discours de Daibert et d'Hervé (*Richer*, IV, 54, 55, et *Acta*, 4).

4. Voy. les discours de Gui et d'Eudes (*Richer*, IV, 63 et 65 : *Acta*, 12 et 14).

5. Ainsi, liv. IV, ch. 12 et 13, Richer raconte le couronnement de Hugues et celui de son fils, et, ch. 14 à 23, toute la guerre entre Charles et Hugues; puis au siège de Reims et à l'élection d'Arnulf, de sorte que la mort d'Adalbéron arrivée en janvier 989 est rapportée postérieurement au siège de Laon, qui est du mois de juillet de la même année. M. Wilmans, qui place la mort d'Adalbéron en 988, trouve que Richer s'est trompé de deux ans, et l'accuse d'avoir bouleversé toute la chronologie. Un examen plus attentif lui aurait fait reconnaître que Richer a suivi dans son récit l'ordre logique plutôt que l'ordre chronologique et que son tort se réduit à avoir commencé son ch. 24, sur la mort d'Adalbéron, par les mots : « His ita gestis... non multo post..., » qui sont inexacts. C'est là une de ces inadvertances dont Richer est coutumier. Ce système de groupement des faits bouleverse aussi toute la chronologie du règne de Charles le Simple. Les modifications introduites par Richer dans ses récits sur Henri I et Gislebert ont été dictées par des raisons littéraires en même temps que par des raisons politiques.

devait consister dans la démonstration de la culpabilité de son rival. Il ne faut donc accueillir qu'avec réserve, sur ces événements, le témoignage d'un juge aussi prévenu et aussi suspect que Richer; et nous n'avons malheureusement aucun témoignage contradictoire pour le contrôler.

Néanmoins son œuvre conserve une importance considérable et nous est du plus grand secours pour la connaissance du règne de Hugues Capet. Il était parfaitement informé des événements contemporains, et, malgré les négligences que nous avons signalées, son récit peut passer pour exact partout où il n'a pas intérêt à altérer la vérité[1]. Sur le point le plus important, sur la lutte entre Charles de Lorraine et Hugues Capet, Richer était à peu près impartial. Bien que ses traditions de famille le rattachassent aux Carolingiens et qu'il considérât le comte de Paris jusqu'à son couronnement comme un *tyran*[2], au sens antique du mot, il écrivait sous le règne de Hugues; Gerbert son maître était devenu l'ami et le protégé du roi, et enfin Richer, comme tous les hommes du moyen âge, était disposé à voir dans le succès de Hugues le signe de la volonté et d'une faveur spéciale de Dieu. Il n'a donc apporté dans ce qu'il nous raconte des compétitions dont le pouvoir royal a été l'objet, aucune partialité, aucune animosité ni d'un côté ni de l'autre. Peut-être a-t-il tu par prudence ou discrétion une partie de ce qu'il savait, mais il n'a rien raconté de faux ni de calomnieux. Enfin les notes pour les années 995 à 998 qui terminent le travail de Richer, et auxquelles il n'a pas eu le temps de donner les développements littéraires où il se complaisait, sont malgré leur brièveté du plus grand prix pour nous.

La vivacité d'imagination et de sentiment de Richer, qui nuit d'une manière si fâcheuse à son exactitude d'historien, a pourtant un avantage. Il nous fait mieux que tout autre connaître la façon de penser et de sentir des hommes du x^e^ siècle. L'idée exagérée qu'il se fait de la puissance des Carolingiens, son dédain pour les *Germains* en opposition aux *Gaulois*[3] lui ont fait commettre des erreurs et des mensonges qui touchent au ridicule, mais cette idée, toute fausse qu'elle est, nous apprend l'importance qu'avait encore la tradition carolingienne et nous fait comprendre comment les rois allemands ont pris tout à coup une telle importance

1. Pour tout ce qui concerne, par exemple, les affaires d'Anjou et de Bretagne. (IV, ch. 79-86.)
2. Voy. IV, 37, et passim.
3. Voy. les premiers chapitres de l'ouvrage.

quand elle a été rompue et qu'ils ont été les seuls héritiers de l'empire de Charlemagne; ce dédain qui nous fait sourire est la première expression du sentiment national naissant. Richer, fidèle au souvenir de César, a beau ne parler que des *Gaulois*, il est le premier historien *français*. Il l'est par la vivacité de son sentiment national, comme aussi par le souci de la forme littéraire, du style et de la composition.

Les archevêques de Reims qui succèdent à Gerbert ne prétendent plus au grand rôle politique que leurs prédécesseurs avaient joué depuis Hincmar, pendant le IXe et le Xe siècle; aussi Flodoard et Richer n'ont-ils pas de continuateurs; nous ne trouvons point ailleurs de chroniqueurs qui puissent leur être comparés[1].

La ville de Laon, disputée avec tant d'acharnement par les deux partis qui prétendaient au pouvoir et dont l'évêque, Adalbéron, prit une si grande part à la révolution capétienne, aurait pu donner naissance à quelque œuvre historique, écrite sous l'influence soit de Charles de Lorraine, soit de l'évêque, et destinée à soutenir la cause du premier ou à excuser la conduite du second. Mais Adalbéron, qui ne manquait pas de culture littéraire, comme le prouve son poème adressé au roi Robert[2], ne paraît cependant pas avoir songé à ce moyen de se disculper aux yeux de la postérité des trahisons si sévèrement jugées par ses contemporains; quant à Charles de Lorraine, M. Bonnell a supposé que ce fut pour soutenir sa cause qu'un historien anonyme écrivit à la fin du Xe s. les *Annales* dites *de Metz*[3], et a émis l'hypothèse

1. Les deux chroniques de Reims, publiées par Labbé, *Bibl. nova mss.*, I, 358-362, et reproduites dans les *Hist. de Fr.* : *Chronicon Rhemense breve*, 830-999, IX, 39; et *Chronicon Remense* a Christo nato ad 1190, X-XII, continuée 1197-1227, t. XVIII, p. 699, ont, la seconde du moins, une certaine importance pour la chronologie (voy. a. 989).

2. *Carmen ad Rotbertum regem*, éd. H. Valois. Paris, 1663. In-8° (avec le *Panegyricum Berengarii*). — *Rec. des Hist. de Fr.*, X, 64. — Trad. dans la coll. Guizot, t. VI. Paris, 1824. M. Pfister publiera dans sa thèse de doctorat sur *le roi Robert* un autre poème d'Adalbéron, jusqu'ici inconnu.

3. *Annales Mettenses*, 687-930, publiées dans Duchesne, *Hist. Fr. S. S.*, III, 262-333; — *Hist. de Fr.*, II, V-VIII; — Pertz, *Mon. Germ.*, I, 816-336. Cf. *Mon. Germ. SS.*, p. 25 ss. Voy. sur ce sujet, Bonnell, *Die Anfænge des Carolingischen Hauses*, pp. 157-181. — Wattenbach, *D. Geschtsq.*, t. I, pp. 301-302; — Dunzelmann, *Neues Archiv*, II, 518-530: deux articles de MM. Waitz et Simson, *Forsch. zur d. Gesch.*, XX, 385, n. Cf. *Neues Archiv*, IV, 589, Doat, *De bellis Francorum cum Arabibus gestis* (Kœnigsberg, 1861). Waitz et Puckert (*Berichte der K. Sæchsischen Gesellschaft der Wiss.* Phil.-hist. class., 1884, p. 109) pensent que les *Ann. Mett.* ont en effet été composées à Metz à la fin du XIe s. ou au commencement du XIIe.

qu'elles furent composées à Laon pendant que le prétendant en était le maître. Mais ces Annales, qui ont surtout pour but de rappeler les glorieuses origines de la famille carolingienne, n'ont pas été poursuivies au delà de 930.

La ville de Sens, métropole religieuse importante, placée sur les limites de la Champagne, de la Bourgogne et des États de Hugues Capet où existait depuis le IXe siècle une certaine activité littéraire, était dans une position favorable pour donner naissance à quelque œuvre historique.

Nous y trouvons en effet des documents, peu étendus il est vrai, mais d'une assez grande importance. Depuis longtemps déjà, on avait la coutume d'écrire des Annales dans les principaux monastères de la ville, à Sainte-Colombe et à Saint-Pierre-le-Vif. Nous possédons toute une série de ces notes annalistiques depuis le IXe jusqu'au XIIIe siècle, conservées sous divers noms et sous diverses formes[1]. Il ne semble pas que nous les possédions dans leur intégrité sous leur forme primitive. Les Annales de Sainte-Colombe (708-1218), le *Chronicon Senonense S. Columbae* (459-1193), la Chronique d'Odorannus (675-1032), l'*Historia Francorum Senonensis* (688-1015) en sont des extraits plus ou moins exacts, et la Grande Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, par le moine Clarius (420-1124, continuée jusqu'à 1179,

1. Les *Annales S. Columbae Senonensis* ont été trouvées par Pertz au Vatican (fonds de la *Reine Christine*, 755) et publiées dans le premier volume des *Monumenta*. Le ms. de la première partie de ces Annales est du IXe-Xe s. La suite contient des lacunes qui peuvent être parfois complétées par le *Chronicon Senonense S. Columbae* (Martène, *Thesaur. Anecdot.*, IV, 1449), qui en est un extrait (voy. an. 978-996). La chronique d'*Odorannus*, moine de Saint-Pierre-le-Vif, né en 985, composée entre 1032-1045 et s'étendant jusqu'à 1032, est empruntée à la même source que les précédentes annales. C'est une collection de notes peu nombreuses et peu développées; elle ne nous intéresse que par le passage qu'elle contient, à l'année 999, sur l'archevêque Séguin. L'*Historia Francorum Senonensis* est composée de tous les renseignements intéressant l'histoire générale contenus dans les Annales ecclésiastiques de Sens. Elle a été publiée pour la première fois sous ce titre par Waitz, *Monum. Germ. SS.* IX. On la confondait auparavant avec l'histoire de Hugues de Fleury (voy. Duchesne, III, p. 349-354; *Hist. de Fr.*, X, p. 219). La chronique de Clarius, moine de Saint-Pierre-le-Vif au XIIe s. (d'Achery, *Spicilegium*, II, p. 705), est considérée d'ordinaire comme une simple compilation des Ann. de Sainte-Colombe, d'Odorannus et de l'*Hist. Franc. Sen.* Mais cela n'est pas possible. Clarius renferme de nombreux passages absents des autres annales et d'autres dont les passages correspondants dans les précédentes annales sont les abrégés (voy. ann. 883, 896, 898, 927, 1055). — Tous ces textes se trouvent réunis dans Duru, *Biblioth. historique de l'Yonne*. Paris et Auxerre, 1850-1863, 2 vol. in-4°. — Voy. pr. Odorannus, Pertz, *Archiv.*, XII, p. 295.

puis 1267), est une compilation qui a recueilli tous les documents conservés à Sens et nous permet sur plusieurs points de compléter les extraits incomplets que nous venons d'énumérer[1]. Une partie de ces Annales racontent l'avènement de Hugues Capet et l'affaire de la déposition d'Arnulf de Reims. Ce récit a été écrit au moment même où ces événements se passaient et par un annaliste sympathique à la cause carolingienne et dévoué à Arnulf, ce qui n'a point lieu de nous surprendre, puisque nous savons que Séguin, archevêque de Sens, ne se rallia qu'assez tard et à contre-cœur à la cause de Hugues Capet et qu'il intervint au Concile de Reims en faveur d'Arnulf[2].

Parmi les évêchés qui relevaient de la métropole de Sens, Orléans tenait sans contredit le premier rang. Les études s'y étaient maintenues assez florissantes pendant le xe siècle. L'évêque Arnulf[3], qui fut un des plus dévoués serviteurs de Hugues Capet[4] et l'ami de Gerbert[5], était un des hommes lettrés de l'époque. La ville d'Orléans était la véritable capitale des domaines

1. M. Wattenbach dit au sujet de ces textes : « Dès le commencement du ixe siècle, on écrivait dans le monastère de Sainte-Colombe de Sens de courtes annales. C'est avec leur aide qu'un clerc inconnu a composé une chronique s'étendant de la bataille de Testry à 1015 (*Hist. Fr. Sen.*) un peu plus développée, mais encore très aride. Elle a été employée non seulement par Odorannus de Sens, qui écrivait presque à la même époque, mais aussi par Hugues de Fleury et beaucoup d'autres, par Ordéric Vital, en particulier, qui l'a insérée tout entière dans son ouvrage. » *D. Geschtsq.*, I, 337. — Ces indications sont inexactes. Odorannus s'est peu servi de l'*Historia Senonensis*. Quant aux Annales de Sainte-Colombe, elles ne peuvent en être la source, étant infiniment plus abrégées. L'*Hist. Franc. Sen.* est un extrait d'annales monastiques plus développées que celles de Sainte-Colombe, extraits remaniés d'ailleurs et arrangés. Ainsi pour la période qui nous occupe, le fonds du récit est contemporain, car il est tout empreint des passions du temps; mais il a été arrangé à une époque postérieure, car on y trouve de graves erreurs de chronologie et des transpositions de faits. Ce qui est étrange c'est que cette histoire si répandue ne nous a pas été conservée sous sa première forme. Elle n'existe que dans des manuscrits interpolés (voy. la préf. de Waitz dans les *Monumenta*, t. IX). Le ms. de Petau, d'après lequel Duchesne a donné son édition (III, 349-354), est-il le n° 480 ou le n° 733a de la Bibl. de la reine Christine au Vatican? — Le passage de la Chronique de Saint-Bertin par Jean d'Ypre (xive), au ch. 29, partie 4e (Martène, *Thesaur.*, III), qui respire une si grande malveillance contre Hugues Capet, est emprunté à l'*Historia Senonensis*.

2. Voy. Richer, IV, 54.

3. Voyez sur Arnulf un travail de M. de Certain dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1852-1853.

4. Il accompagna Hugues dans son voyage à Rome auprès d'Otton II (Richer, III, 84); il couronna Robert (id., IV, 13).

5. Voy. les lettres de Gerbert qui lui sont adressées, ép. 192, 197.

de Hugues Capet[1]. Non loin se trouvait l'illustre monastère de Fleury-sur-Loire ou de Saint-Benoît, qui revendiquait très haut le privilège de ne dépendre que des rois[2], et qui devint l'objet des faveurs spéciales des Capétiens, en particulier de Robert. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir, à la fin du xe siècle et au commencement du xie, un moine s'y consacrer à des travaux historiques. Il s'appelait *Aimoin* et était né entre 970 et 975[3] à Villefranche en Périgord, d'une famille noble[4]. Il fit profession dès son enfance au monastère de Fleury, sous l'abbé Amalbert[5], et y reçut les leçons d'Abbon dont il resta l'ami[6], lorsque celui-ci succéda à Amalbert dans le gouvernement de l'abbaye. Il l'accompagna dans le voyage qu'Abbon fit dans le Midi et où il périt assassiné par les moines de la Réole révoltés[7]. Il eut l'occasion de voir souvent à Fleury, sinon Hugues Capet, du moins son fils Robert, et il eut pour abbé, après la mort d'Abbon, Gauzlin, fils naturel du roi Hugues. C'est sans doute ce voisinage de la royauté qui le poussa à écrire l'histoire. Il commença une *Histoire générale des Franks*[8], qu'il ne put malheureusement achever. Il la conduisit seulement jusqu'à l'année 654. Il a pour nous une plus grande importance comme continuateur des *Miracles de saint Benoît*. Bien que cette œuvre eût un but exclusivement religieux, les moines chargés de la

1. Raoul Glaber l'appelle « *Urbs regia* » (II, 1).

2. « Arnulfus, Aurelianorum episcopus, alias sane bonus, et ecclesiasticas regulas scientia et opere optime servans, nunquam ad purum praelatos hujus Floriacensis loci dilexit, ideo quam maxime quod illi ditioni solummodo parentes regiae, subjectionem, qua ipse ultra modum delectabatur, nequaquam ei ad ipsius voluntatis dependerent nutum. » *Mir. S. Ben.*, II, 19.

3. Il atteignait à peine l'âge de raison en 985, quand Abbon fut nommé abbé de Fleury. « Quia jam tunc nos intelligibilis contigit pervenire ad metas aetatis. » *Mir. S. Ben.*, III, 1.

4. Sa mère, Auneurudis, était cousine de Giraud, seigneur d'Aubeterre, en Saintonge (*Vita Abbonis*, c. 18); il était parent de Rosemberge, femme du vicomte Amaluin (*ibid.*, c. 21).

5. *Mir. S. Ben.*, II, 18.

6. *Ibid.*, III, 19.

7. *Ibid.*, III, 1.

8. *Historia Francorum*, éditée dans Freher, *Corp. hist. Franc.* — Duchesne, III : *Hist. de Fr.*, III, XI, XII. — A part, Paris, 1514, in-fol. (chez Petit); — Paris, 1567, in-8° (chez Nicot), par Du Breul. Paris, 1602, in-fol. Aimoin n'a connu d'ailleurs pour son travail aucune source que nous ne possédions pas. — Son histoire a été continuée à Saint-Germain-des-Prés jusqu'à 1040, puis jusqu'à 1135 et 1165, mais ces continuations ne sont que la reproduction de sources connues. Pour Hugues Capet, le continuateur s'est servi de l'*Hist. Franc. Senonensis*.

rédiger, se trouvant en rapport avec de grands personnages politiques, y ont fréquemment introduit des passages intéressant l'histoire générale[1]. Ainsi Aimoin, qui dédie son ouvrage à l'abbé Gauzlin, fils de Hugues Capet, commence son troisième livre par le récit de l'avènement de la nouvelle dynastie, à laquelle il se montre naturellement très favorable. Il trouve également l'occasion de nous rapporter des faits relatifs à l'histoire de l'Aquitaine et en particulier aux vicomtes de Limoges. Aimoin interrompit la rédaction des miracles pour entreprendre à la demande des moines une histoire des abbés de Fleury dont la vie d'Abbon[2], qui nous est seule parvenue, formait la dernière partie[3]. Il dut mourir d'assez bonne heure[4], car il n'eut le temps ni d'achever son histoire, ni de continuer ses miracles de saint Benoît. Cette dernière œuvre fut poursuivie pendant le XI^e siècle par trois moines de Fleury, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie.

Ce dernier, appelé d'ordinaire *Hugues de Fleury*[5], est un des

1. Les *Miracula S. Benedicti* avaient été commencés au IX^e s. par Adrévald, qui avait composé le premier livre, s'étendant de saint Benoît à Charles le Chauve. Adelaire y ajouta un court appendice. Aimoin composa vers 1005-1006 les livres II et III et les premiers chapitres du livre IV, qui s'étendent de Louis le Bègue à Robert. Les livres IV, V, VI, VII furent l'œuvre du moine André; le livre VIII, celle de Raoul Tortaire, et enfin le livre IX inachevé est dû à Hugues de Sainte-Marie. — Voy. l'édition donnée pour la Société de l'Histoire de France par M. de Certain. Paris, 1858, in-8°.

2. Mabillon, *A. A. SS. O. S. Bened.*, saec. VI, p. 37.

3. André nous dit dans son prologue : « Cumque idem post quatuor capitula rerum a se inchoati libelli, ad vita Floriacensium edendam abbatum se rogatu omnium vertisset fratrum. »

4. L'*Histoire littéraire*, dans la notice consacrée à Aimoin (VII, 216-227), le fait mourir en 1008.

5. Hugues, né à Sainte-Marie, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, fut en relations d'amitié avec Henri I^er d'Angleterre, avec sa sœur Adèle, comtesse de Chartres, de Blois et de Meaux, et avec sa fille Mathilde, femme de l'empereur Henri V. Il mourut peu après 1119. Il a laissé une *Histoire ecclésiastique* dont nous avons deux rédactions s'étendant, la première jusqu'en 814, la seconde jusqu'en 855; la continuation des *Miracula S. Benedicti;* un opuscule sur la question des rapports de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle : *Liber de regia potestate et sacerdotali dignitate;* une vie de saint Sacerdos de Limoges; et enfin le *Libellus de modernis Francorum regibus* ou *Modernorum regum Francorum actus*, dont il existe une autre forme remaniée et corrigée sous le titre d'*Historia Francorum brevis*. Le *Libellus*, composé après 1114, est une compilation qui s'étend de la bataille de Fontenoy à la mort de Philippe I^er. Les matériaux en sont pris aux Annales de Saint-Bertin, à Flodoard, à Hugues de Flavigny, aux *Gesta Francorum et aliorum Hieresolymitanorum*, à Baudri de Bourgueil, à Dudon de Saint-

noms les plus célèbres de l'historiographie du moyen âge. Il a été un des auteurs les plus lus et les plus copiés au XIe et au XIIe s. et jusqu'à nos jours on a attribué à ses écrits une valeur qu'ils sont loin de posséder. Il n'est qu'un compilateur, sauf pour l'époque de Philippe Ier ; en particulier pour la période qui nous occupe, nous ne trouvons chez lui aucun renseignement qui ait une valeur originale[1]. La cause de l'importance exagérée attribuée pendant longtemps à ses œuvres historiques a été la confusion de l'*Historia Senonensis* avec le *Libellus de Francorum regibus*, sans songer qu'un moine de Fleury n'aurait jamais reproduit les passages hostiles aux Capétiens que contient l'*Historia Senonensis*. M. Waitz, en séparant pour la première fois les deux ouvrages, a rendu au premier toute sa valeur, mais en diminuant autant celle du second, qui ne peut plus désormais être cité comme source pour le règne de Hugues Capet[2].

On voit que les documents historiques fournis par le monastère

Quentin, aux *Miracles de saint Benoît*, à l'*Historia Francorum Senonensis*. M. Waitz, dans son édition de Hugues de Fleury, donnée dans le t. IX des *Monumenta Germaniae*, a le premier distingué ce qui est vraiment l'œuvre de Hugues des diverses compilations analogues qui lui ont été attribuées. Il ne met pas au nombre de ses écrits une *Historia Francorum brevissima*, attribuée aussi à Ives de Chartres et publiée dans les œuvres complètes de ce dernier. Paris, 1647, in-fol. Les indications données par Potthast sur Hugues de Fleury et sur Ives de Chartres sont entièrement erronées.

1. Le seul renseignement donné par Hugues et qui ne se retrouve pas ailleurs est une grossière erreur. Il dit que Hugues associa à son pouvoir son fils nommé Hugues Capet qui mourut avant lui. Il y a là une confusion avec le fils aîné de Robert.

2. Il ne sera pas sans utilité d'indiquer sommairement ici la nature d'un certain nombre de fragments historiques publiés par Duchesne et par les historiens de France et auxquels on renvoie souvent comme s'ils étaient des œuvres originales. Les fragments de Duchesne, II, 630, et IV, 85, sont un remaniement du *Libellus*; III, 334-346, est le *Libellus* interpolé à Saint-Magloire; III, 347-349, et IV, 142-143 (*Hist. de Fr.*, X, 219, SS.) est l'*Historia Francorum Senonensis*, interpolée à Saint-Magloire ; III, 349-354, est l'*Historia Francorum Senonensis* d'après le manuscrit de Rome ayant appartenu à Petau; enfin IV, 96-98 (*Hist. de Fr.*, X, 215), est l'*Historia Francorum brevis*. Les fragments qui se trouvent dans les *Hist. de Fr.* (VI, 238; VII, 255; X, 236; XI, 213; XII, 67, 285; XVII, 432) sont une compilation commencée à Saint-Denis au XIIe s. et continuée depuis et qui ne s'appuie pas directement sur Hugues de Fleury. Waitz l'a publiée (*Mon.*, t. IX) sous le titre d'*Hist. Francorum S. Dionysii*. Il a également donné sous le titre d'*Historia Fossatensis* un fragment d'une chronique contenue dans un ms. de Berne, 324, et dans laquelle on a ajouté des détails sur le monastère de Saint-Maur-des-Fossés à une compilation de Hugues de Fleury et de l'*Historia Senonensis*. Enfin la chronique imprimée dans Duchesne, IV, 148-150, est une compilation du XIIe s. formée de l'*Histoire eccl.* d'Hugues, de la *Vita Hludovici*, de Flodoard, de l'*Hist. Senon.*, et de Guillaume de Jumièges.

de Fleury pour la période qui nous occupe sont bien maigres[1]. Le diocèse de Paris est plus pauvre encore; ce n'est qu'au XII^e siècle que dans les monastères de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denys et de Saint-Magloire on s'occupa de compilations historiques[2]. Les annales de Saint-Germain-des-Prés, écrites à diverses époques, méritent à peine une mention[3].

Un document plus important est la vie de Burchard, créé comte de Melun par Hugues Capet et qui fut un de ses plus fidèles serviteurs. Sa biographie fut écrite en 1058 par *Eudes*, moine de Saint-Maur-des-Fossés. Malheureusement, le biographe, écrivant un grand nombre d'années après la mort du comte et n'ayant pour se guider que des traditions orales, est tombé dans de graves erreurs de chronologie qui enlèvent à son œuvre, intéressante néanmoins, une grande partie de son autorité[4].

Les écrits que nous avons cités sont les seuls qui aient quelque importance pour l'histoire de Hugues Capet, et l'on chercherait vainement dans les écrivains postérieurs, dans Guillaume de Nangis ou dans les chroniques de Saint-Denys des mentions provenant de sources aujourd'hui perdues[5].

Nous ne nous sommes occupés jusqu'ici que des documents se

L'*Hist. fr. S. Dionysii* forme le n° 14663 du fonds lat. de la Bibl. nat. M. Lair l'a étudiée dans la *Bibl. de l'École des chartes*, XXXV, p. 571 et ss. Il étudie dans le même article une autre compilation inédite contenue dans le ms. 12710 et qu'il attribue au même auteur, qui écrivait à la fin du XII^e s. La compilation contenue dans le ms. 12711, faite à Saint-Germain-des-Prés, et à laquelle M. Luce a consacré un article dans les *Notices et documents publiés par la Société de l'Hist. de France*, 1884, est un peu antérieure. La première partie, qui va des origines jusqu'à 1031, aurait été composée à Sens dans le second quart du XI^e siècle par un des religieux de Fleury venus à Sens pour réformer Saint-Pierre-le-Vif.

1. Le *Chronicon Floriacense*, publié par Baluze (*Miscellanea*, II, 303) et par Duchesne (III, 354), est un extrait des Annales de Sainte-Colombe de Sens, de 615 à 854, transporté à Fleury et continué de 974 à 1060. Il en existe à Berne un ms. allant jusqu'à 1033 (Wattenbach, I, 335). Les *Annales Floriacenses*, publiées par Pertz (II, 254) et allant de 626 à 1060, sont un extrait du *Chronicon Floriacense*.

2. Voy. la note 2 de la page précédente.

3. *Annales S. Germani Pratensis*, 1-1063. Pertz, SS. III, 166. — *Ann. S. Germani Parisiensis*, 466-1061. *Ibid.*, III, 166-168. — *Ann. S. Germani Parisiensis minores*, 642-919, cont. 923-1146. *Ibid.*, IV, 3-4.

4. Elle est publiée dans les *Hist. de Fr.*, X, 349 ss.

5. Sigebert de Gembloux a eu cependant sous les yeux pour les années 987-992 des Annales contemporaines. Mais ces Annales paraissent avoir été d'un caractère purement local et les événements politiques y ont été insérés après coup dans un ordre chronologique évidemment faux.

rapportant à l'avènement et au règne de Hugues Capet ; mais il n'est pas inutile de dire quelques mots des sources qui nous renseignent sur l'histoire des grands fiefs à la même époque.

Pour le Midi, notre source principale est la chronique d'*Adémar de Chabannais* ou mieux *de Chabannes*[1]. Né vers 988[2], élevé à Saint-Martial de Limoges, moine de Saint-Cybard d'Angoulême, mort probablement en 1035 dans un pèlerinage à Jérusalem[3], Adémar prit une part active aux discussions soulevées de son temps au sujet de l'apostolat de saint Martial, assista au concile de Limoges, en 1028, et peut-être à celui de 1031. Prédicateur fécond, copiste et collectionneur zélé des mss., il se livra en même temps à des travaux historiques ; il écrivit une courte histoire des abbés de Saint-Martial de Limoges[4] et une chronique d'Aquitaine et de France s'étendant de l'origine des Franks à l'année 1029[5]. Il y transcrit les *Gesta regum Francorum*, les continuateurs de Frédégaire, les Annales royales[6], puis il compile des Annales locales dont nous avons conservé des fragments sous le titre d'*Annales Lemovicenses*[7] (687-1060) et de *Chronicon*

1. On a cru longtemps qu'Adémar appartenait à la famille des seigneurs de Chabannais. Cette opinion, soutenue par les auteurs de l'*Histoire littéraire* (VII, 320), et adoptée par M. Waitz (*Monum. Germ.*, IV, 107), doit être complètement abandonnée. M. Castaigne dans sa *Dissertation sur le lieu de naissance et sur la famille du chroniqueur Adémar*, Angoulême, 1850, in-8° (extrait du *Bulletin archéologique et historique de la Charente*), et plus récemment M. l'abbé Arbellot (*Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. XXII, 1873, 1re liv.), ont démontré qu'Adémar n'avait rien de commun avec cette famille, et que son lieu de naissance devait être cherché dans les environs de Château-Ponsat (Haute-Vienne).

2. Il avait quarante ans en 1028 (*Epist. de S. Martiale*, ap. Mabill., *Ann. O. S. B.*, IV, 717).

3. Cf. Chronique de Bernard Itier, dans les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, publiées par M. Duplès-Agier pour la Société de l'Histoire de France, 1874, in-8°, p. 47.

4. *Commemoratio abbatum Lemovicensium*, dans Labbe, *Bibl. nova mss.*, II, 271, et dans Duplès-Agier, *Chr. de S. M.*, p. 1. Il est encore auteur de la lettre sur l'apostolat de saint Martial, publiée par Mabillon, d'une série curieuse de sermons presque tous inédits, et probablement du récit du Concile de 1031, publié par Labbe, *Bibl. nova mss.*, II, 766.

5. *Chronicon aquitanicum et francicum* ou *Historia Francorum* ; 3e livr., publiée par Labbe, II, 151, par le *Rec. des Hist. de Fr.*, II, V-VIII et X. La seule édition critique est celle de Waitz dans les *Monum. Germ.*, IV, 113. — Elle est reproduite dans la collection Migne, t. CXLI.

6. Nous désignons sous ce titre les Annales connues généralement sous le nom d'*Annales Laurissenses et Einhardi*.

7. Publiés dans Labbe, *B. mss.* (II, 332), comme *Chronicon Lemovicense breve*, et dans Pertz, *Monum.*, II, 251.

*Aquitanicum*[1] (830-1028). Pour tout le xe siècle et le commencement du xie siècle, par conséquent pour l'époque qui nous occupe, la chronique d'Adémar est le principal document que nous possédions sur l'Aquitaine[2]. L'histoire des comtes d'Angoulême, du Périgord, de la Marche, des puissants vicomtes de Limoges et de Turenne, des grandes abbayes de Saint-Martial de Limoges et de Saint-Cybard d'Angoulême, serait à peine connue sans cette précieuse chronique, dont l'exactitude est presque partout confirmée par les documents diplomatiques qui sont parvenus jusqu'à nous; M. Waitz a démontré que la plupart des erreurs qu'on avait cru relever chez lui sont en réalité le fait d'un interpolateur qui remania le travail d'Adémar vers l'an 1150[3]. Si les renseignements d'Adémar sur le Midi sont précieux et dignes de foi, ceux qu'il donne sur les événements qui se passaient au nord de la Loire sont peu nombreux et vagues. Il n'a pas d'opinion bien arrêtée sur la légitimité de la révolution capétienne, et, après avoir déclaré que Charles ne put succéder à Louis V, parce que Dieu en avait choisi un plus digne pour régner[4], il qualifie sévèrement l'expulsion de l'héritier légitime[5]. Quoi qu'il en soit, le chroniqueur limousin loue la libéralité de Hugues envers les églises; il reconnaît en lui un « trés clément protecteur de l'église, » attribue la chute des Carolingiens à leur négligence

1. Publiés dans Labbe (I, 291), comme *Fragmentum chronici Lemovicensis*; dans Martene, *Thes. Anecd.*, III, 1448, comme *Breve chronicon Normannicum seu Britannicum*, et dans Pertz, *Monum.*, II, 252.

2. Voy. à ce sujet les *Comtes et Vicomtes de Limoges, antérieurs à l'an* 1000, par M. Robert de Lasteyrie, dans la Bibliothèque de l'École des hautes études, 1875, IV, in-8°.

3. *Monum. Germ.*, IV, 110. L'anecdote si connue d'Adalbert, à qui Hugues Capet demande : « Qui t'a fait comte? » et qui lui répond : « Qui t'a fait roi? » est un des traits évidemment légendaires ajoutés par l'interpolateur. On a trouvé, il y a quelques années, un curieux monument qui prouve combien Adémar est exact dans les détails qu'il donne sur les événements contemporains. C'est l'inscription placée dans le tombeau de Géraud, évêque de Limoges, enterré à Charroux en 1003. Adémar a inséré le texte de cette inscription dans sa chronique et, sauf la transposition de deux membres de phrase, ce texte est parfaitement exact. (Texier, *Inscript. du Limousin*, p. 116.)

4. « Regnum pro eo (Liv. V) accipere voluit patruus ejus Carolus, sed non potuit quia Deus judicio suo meliorem elegit. » (III, 30.)

5. « Sane dux Aquitanorum Willelmus reprobans nequiciam Francorum, Hugoni subditus esse noluit. » (Ibid.) — Cette contradiction vient de l'emploi de deux renseignements tirés de sources différentes et juxtaposées. M. de Lasteyrie, qui a étudié avec nous à l'École des hautes études la Chronique d'Adémar, et qui en avait même projeté une édition nouvelle, croit qu'elle a subi deux remaniements; le premier fait par Adémar lui-même ou peu après

des intérêts ecclésiastiques[1]. Il n'était d'ailleurs qu'un enfant pendant le règne de Hugues Capet; le seul fait qu'il signale, et dont il ne soit pas fait mention dans quelqu'autre écrit de cette époque, est une expédition du roi de France contre le duc d'Aquitaine, expédition qui n'eut probablement jamais lieu[2]. Les sources de l'histoire des provinces d'Anjou et de Touraine à la fin du xe siècle se rattachent plus étroitement que celles du Midi à l'histoire générale. Soumises à la suzeraineté de la race capétienne, depuis plus d'un siècle, théâtre d'événements importants, ces provinces ont eu le privilège de donner naissance un peu plus tard à un grand mouvement littéraire. Sur leur sol existèrent des centres importants d'études historiques. Les œuvres qui en sont sorties ont été de nos jours l'objet de deux publications distinctes ; l'une comprend les *Chroniques des Comtes d'Anjou*[3], l'autre les *Chroniques des Églises*[4].

Dans le premier de ces deux recueils, le morceau historique le plus important, le seul à vrai dire qui présente quelque intérêt pour l'époque de Hugues Capet, est la compilation connue sous le nom de *Gesta consulum Andegavensium*. Dans l'état où elle a été publiée par tous les éditeurs, y compris M. Salmon, elle est l'œuvre d'un moine de l'abbaye de Marmoutiers, nommé Jean, qui l'écrivit entre 1160 et 1170, et la dédia au roi Henri II. Remplie de récits légendaires, elle n'est qu'une compilation indigeste de rédactions plus anciennes et de morceaux empruntés à diverses sources, dont quelques-unes sont apocryphes[5].

sa mort et que M. Waitz a publié, le second fait au xiie s. et qui est donné par les *Historiens de France*.

1. « Rex Hugo cogitans erga se Dei gratiam... defensor clementissimus ecclesiae Dei extitit. Nam ob hanc causam creditur progenies Caroli reprobata, quia jamdiu neglegens Dei extitit. » (Ibid.)

2. Chron., lib. III, c. 30.

3. *Chroniques des comtes d'Anjou*, recueillies et publiées pour la Société de l'Histoire de France, par MM. Paul Marchegay et André Salmon. Paris, 1856, 398 pp. Il faut y joindre l'*Introduction* de M. Émile Mabille. Paris, 1871, cxiv pp.

4. *Chroniques des églises d'Anjou*, recueillies et publiées pour la Société de l'Histoire de France, par MM. Paul Marchegay et Émile Mabille. Paris, 1869, xxxvi-458 pp.

5. Par exemple, le *Tractatus de reversione*, histoire légendaire du retour du corps de saint Martin à Tours, lors des invasions normandes, histoire dont les chartes et les documents contemporains démontrent la fausseté. (Voir à ce sujet les *Invasions normandes dans le bassin de la Loire et les pérégrinations du corps de saint Martin*, par Émile Mabille, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, K, vie série, t. V, p. 149.)

Elle ne peut donc guère servir pour fixer la chronologie des faits et jusqu'à ces dernières années le caractère romanesque de quelques-uns de ses récits empêchait d'ajouter foi au reste. Mais, des travaux de M. Mabille, il résulte que la date du fonds de l'ouvrage doit être reculée de près d'un demi-siècle. Quand on l'a dégagé de tous les ornements et de toutes les interpolations qu'y ont ajoutés trois ou quatre écrivains postérieurs, on retrouve l'œuvre plus courte, mais plus exacte, d'un certain Eudes, abbé de Marmoutiers, qui vivait dans le premier tiers du XIIe siècle. D'abord prieur claustral du monastère, ce personnage en devint abbé en 1124 et mourut le 13 avril 1137 ; son histoire s'arrête à l'an 1107. Quant aux sources qu'il a employées, il ne les indique pas d'une manière précise ; il se contente de parler de *volumes inconnus*, *d'anciens récits* sur les comtes d'Anjou, qu'il a voulu mettre au jour[1]. Il faut y voir sans doute des vies de saints, des annales, obituaires, chartes, notices, que la bibliothèque d'un couvent comme Marmoutiers pouvait lui fournir. Pour les premiers comtes, il faut y ajouter les traditions orales qui ont laissé encore beaucoup de traces dans cette partie du récit. Toutefois, il faut reconnaître que, purgés de tout le fatras ajouté postérieurement, les *Gesta consulum* méritent encore une certaine confiance ; si la chronologie n'y est pas toujours facile à suivre[2], la plupart des renseignements qu'ils donnent concordent avec les documents diplomatiques. De plus, écrite sous la domination des comtes d'Anjou par un moine qui regrettait celle des comtes de Blois, bienfaiteurs de Marmoutiers, cette compilation a l'avantage de ne point flatter la famille régnante. Aussi les rédacteurs postérieurs ont-ils eu soin d'en effacer quelques faits et quelques réflexions peu favorables aux ancêtres des Plantagenets[3].

On peut donc avoir une assez grande confiance dans la chronique de l'abbé Eudes, qui servira utilement à compléter et même quelquefois à corriger les récits de Richer[4].

1. « Haec ego dum *in voluminibus abditis* invenissem scripta, non hunc perpessus infructuoso silentio tegi. Ad honorem igitur dominorum nostrorum Andegavorum consulum, *sicut gesta* eorum agnovi, conscripsi... » *Chronique des comtes*, p. 157.

2. Ils ne tombent pas pourtant dans les grossières erreurs des remaniements qui placent Geoffroi Grisegonelle († 987) du temps du roi Robert. (Voyez éd. Salmon, p. 76 ; introd. de Mabille, p. XIII.)

3. Introd. de M. Mabille, p. VII-IX.

4. La chronique d'Eudes a été continuée par un anonyme jusqu'en 1150. Elle a été remaniée et interpolée par Thomas de Parcé, prieur de Loches († 1168),

Trois autres écrits contenus dans le volume des *Chroniques des Comtes* traitent de faits remontant à la fin du xe siècle, mais ne peuvent nous être d'une grande utilité. Le traité de Hugues de Clères, sur la sénéchaussée de France, œuvre absolument apocryphe, n'a été composé qu'au milieu du xiie siècle ; il a été employé par le moine Jean, ce qui permet de le regarder comme antérieur à l'an 1168 ; mais les erreurs chronologiques qu'il renferme, l'esprit de parti qui l'anime empêchent de lui accorder aucune confiance ; c'est l'œuvre d'un clerc ignorant, qui n'a même pas entre les mains les récits de l'abbé Eudes[1]. Le second ouvrage, *Gesta dominorum Ambaziensium*, chronique féodale écrite en 1154 par un moine de l'abbaye de Pontlevoy, est beaucoup plus intéressant pour l'histoire de la Touraine et de l'Anjou au xie siècle, mais, à part la donation du château d'Amboise à Hugues de Lavardin par Hugues Capet, il ne contient aucun renseignement sur l'histoire de la fin du xe siècle. Enfin, le fragment attribué à Foulques Réchin, quelle que soit l'opinion à laquelle on s'arrête sur son authenticité, ne renferme aucun renseignement pour la fin du xe siècle[2].

Le recueil intitulé *Chronique des Églises d'Anjou* contient des notices annalistiques ou histoires rédigées dans les couvents d'Angers, à Saint-Florent et à Saint-Maixent (chronique de Maillezais). De tous ces documents, le plus important et le plus ancien est la *Chronique de Rainaud*. Rainaud, archidiacre d'Angers, puis écolâtre du chapitre de Saint-Maurice, fut élève de Fulbert de Chartres, et aussi de Baudri de Bourgueil, qui, dans plusieurs pièces de vers, loue son érudition et ses vertus. En 1074, Eusèbe Brimon, évêque d'Angers, le choisit pour arbitre dans une querelle entre les moines de Saint-Aubin et de Saint-Serge, et le chargea d'examiner des titres produits par ces derniers. Il mourut probablement vers 1076.

Telle qu'elle nous est parvenue, la chronique dite de Rainaud

vers 1159, puis par Robin et par Breton d'Amboise, entre 1160 et 1169. Ces deux remaniements ont été à leur tour l'origine de la compilation du moine Jean de Marmoutiers, qui écrivait vers 1170, et n'a pas connu l'ouvrage d'Eudes. Les additions faites à l'œuvre primitive n'ont aucune valeur pour le xe siècle et les écrits de Thomas, de Robin, de Breton, de Jean n'acquièrent de l'importance que pour les époques plus récentes.

1. Il fait de Geoffroi Grisegonelle le compagnon d'armes de Robert au siège de Melun, en 1100.

2. M. Mabille croit y voir une falsification du milieu du xie s. ; mais ses raisons ne nous paraissent pas absolument convaincantes.

ne semble pas être véritablement son œuvre ; elle allait, paraît-il, de 965 à 1076, ce sont du moins les dates indiquées par le compilateur anonyme qui l'a fait entrer dans une chronique universelle allant depuis la création du monde jusqu'à 1106 ; dans un des deux manuscrits que nous possédons, celui de Londres, elle ne va que jusqu'à 1076. Jusqu'à l'an 320, cet annaliste a copié Orose ; de 320 à 917, il a employé différentes sources et notamment d'anciennes notices, des obituaires, des chartes qui rendent son œuvre fort intéressante pour l'histoire de l'Anjou ; de 917 à 965, il annonce qu'il a copié Flodoard, dont il n'est que l'abréviateur, sauf pour l'an 929, où il donne un fait particulier à l'abbaye de Saint-Aubin (donation du comte Foulques le Roux). En 965, il marque le commencement de la chronique de Rainaud, et la termine en 1075. Il a dû dans plusieurs cas la traiter comme la chronique de Flodoard et remplacer par de courtes mentions des récits plus développés. Du moins, il a laissé subsister deux de ces récits (années 1026 et 1067).

La chronique de Rainaud a servi à la plupart des autres annalistes du diocèse ; la rédaction originale, allant jusqu'en 1075, a probablement servi aux rédacteurs des *Annales de Saint-Aubin*. Ces annales, composées d'une manière factice par les éditeurs, ont été tirées de sept manuscrits différents, provenant de Saint-Aubin ; elles vont de 768 à 1317 ; leurs auteurs ont connu la chronique de Rainaud[1], mais ils y ont ajouté un grand nombre de faits empruntés probablement à des obituaires et autres manuscrits du couvent, entr'autres la liste des évêques d'Angers, que ne nous fournit pas la chronique de Rainaud, telle qu'elle nous est parvenue.

La chronique de l'écolâtre de Saint-Maurice a encore servi aux annales de Saint-Serge, qui s'étendent de 768 à 1153, et ont été continuées par une autre main jusqu'en 1180 ; mais leur auteur a connu, lui aussi, la chronique complétée jusqu'à 1106[2].

La même source a servi aux auteurs de la *Chronique de l'Évière* (778-1251) ; cette chronique, que les nouveaux éditeurs, aussi bien que le P. Labbe, attribuent à plusieurs rédacteurs successifs et contemporains des faits qu'ils racontent à partir de la fin du XIe siècle, paraît plutôt l'œuvre d'un compilateur pos-

1. Voir notamment aux années 992 (bataille de Conquereux) et 1016 (bataille de Pontlevoi).

2. Voir à l'année 1088.

térieur travaillant d'après des notes annalistiques plus anciennes[1].

La *Chronique de Saint-Florent de Saumur* s'appuie principalement sur les annales de Saint-Aubin et sur la chronique de Rainaud dont elle ne diffère que par la forme. L'histoire de la même abbaye est due à trois auteurs ; la première partie s'étend jusqu'à 1070, la seconde jusqu'à 1202, la troisième jusqu'à 1282. On n'a de la première partie qu'un remaniement du XII^e siècle, avec quelques fragments de la version originale.

La *Chronique de Maillezais*[2] ou de Saint-Maixent, mélange d'emprunts faits à Adémar de Chabannes, aux *Gesta consulum* et aux *Chroniques ecclésiastiques d'Anjou*, contient quelques faits nouveaux pour l'histoire de l'Anjou au commencement du XI^e s.[3]. A la fin de ce même siècle, Pierre, moine de Maillezais, avait écrit ses *Libri II de antiquitate et commutatione Malleacensis insulae*[4], qui contiennent une histoire des abbés de Maillezais à laquelle sont mêlés beaucoup de détails intéressants sur les comtes de Poitou et des traits de mœurs curieux.

Pour la Touraine, nous trouvons bien peu de chose à glaner dans le recueil des *Chroniques de Touraine*, publié par André Salmon[5].

La Normandie du X^e siècle nous est connue par son plus ancien historien, *Dudon de Saint-Quentin*.

Né en Vermandois peu après le milieu du X^e siècle[6], il reçut une éducation très complète, si l'on en juge par le savoir dont il fait montre dans son livre. En 986 ou 987, il était chanoine de Saint-Quentin ; Adalbert de Vermandois, menacé par Hugues Capet, l'envoya alors solliciter l'intervention du duc de Normandie Richard I^er[7]. Celui-ci se l'attacha par ses bienfaits, et depuis lors Dudon paraît avoir séjourné souvent en Normandie. Il vivait à la cour de Richard I^er en 994, quand ce prince lui demanda d'écrire une histoire des premiers ducs normands. Ce

1. La seule preuve qu'on peut donner de l'existence de plusieurs auteurs est la forme *vidimus* dans le récit d'une éclipse de lune, arrivée en 1075 (p. 169), mais cette forme personnelle est peut-être le fait d'un ancien annaliste, que l'auteur du XIII^e siècle n'aura fait que copier.

2. Le titre de Chronique de Maillezais provient du lieu d'origine du ms. La chronique a été composée à Saint-Maixent.

3. Voir notamment l'incendie d'Angers en 1032, p. 390-91.

4. Labbe, *Bibl. nova*, II, p. 222. Pierre écrivait vers 1070.

5. *Chroniques de Touraine*, 1854, in-8°.

6. Lair, p. 18.

7. Dudon, liv. IV ; Duch., p. 156 ; Lair, ch. 127, p. 295.

travail, à peine commencé quand mourut Richard Ier, fut repris plus tard à la demande de son frère Raoul d'Ivri et de son fils Richard II[1]. L'ouvrage terminé fut dédié à l'évêque de Laon, Adalbéron. L'époque de la rédaction définitive se place entre 1015 et 1026, car, d'une part, Dudon y prend le titre de doyen de Saint-Quentin, qu'il n'avait pas encore en 1015[2], et, d'autre part, il dit dans sa préface qu'il écrit du vivant de Richard II[3]. Nous ne savons rien de plus sur sa personne. Nous ignorons la date et le lieu de sa mort.

L'ouvrage de Dudon se divise en quatre livres, consacrés à Hasting, Rollon, Guillaume Longue-Épée et Richard Ier. Le dernier comprend les années 933-996, et par conséquent la période qui nous occupe. L'auteur n'a pas connu de sources écrites. Il reproduit les récits qu'il a entendus à la cour de Richard Ier et de Richard II, et principalement ceux de Raoul d'Ivri[3]. Pour les dernières années, il a été témoin oculaire. — Sa narration est coupée de pièces de vers ; son style, même en prose, est diffus et chargé de faux ornements, allitérations, assonances, accumulation d'épithètes et de synonymes. Il écrit dans l'esprit le plus favorable pour les princes normands et surtout pour son protecteur Richard Ier. Les premiers livres contiennent beaucoup de fables, et même dans les derniers on ne peut jamais s'en rapporter entièrement à lui : mais son témoignage, souvent unique, est toujours précieux. Le grand intérêt de son livre, c'est qu'il nous donne l'histoire des princes normands comme ils la disaient eux-mêmes, particulièrement la vie de Richard Ier, racontée par son frère Raoul d'Ivri[4].

Dudon de Saint-Quentin ne rapporte aucun acte de Richard Ier, relatif à la période que nous étudions. Il y place, il est vrai, mais à tort, deux expéditions de Hugues Capet contre Arnulf de Flandres et contre Adalbert de Vermandois, qui furent toutes deux selon lui arrêtées par l'intervention de Richard Ier[5].

1. Dudon, préf. ; Duch., p. 54 (numérotée par erreur 56); Lair, p. 119.
2. *Gallia christiana*, t. XI, instr., col. 384.
3. *Loco citato.*
4. Vers 23 et 24 *ad comitem Rodulfum*, Duch., p. 59; Lair, p. 126.
5. L'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin a été publié pour la première fois par Duchesne, *Historiae Normannorum scriptores*, par Migne, CXLI, et récemment par M. Jules Lair, *De moribus et actis primorum Normanniae ducum auctore Dudone Sancti Quintini decano.* Caen, 1865, in-4° (Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, tome XXIII). L'édition de M. Lair est précédée d'une introduction étendue sur la vie et l'ouvrage de Dudon et sur la créance qu'il

Guillaume de Jumièges, qui a remanié et continué Dudon à la fin du XI^e siècle, ne lui a rien ajouté d'important pour l'époque qui nous occupe.

Pour le Ponthieu, nous trouvons un certain nombre de détails relatifs à la fin du X^e siècle, dans les œuvres d'*Hariulfe*, moine de Saint-Riquier de 1070 à 1105, et qui mourut abbé d'Aldemberk, au diocèse de Bruges, en 1143. L'abbaye de Saint-Riquier avait été l'objet des faveurs spéciales de Hugues Capet ; aussi Hariulfe a-t-il fait son éloge en vers dans le IV^e livre de ses *Miracles de saint Riquier*[1]. L'œuvre capitale de Hariulfe est sa *Chronique de Saint-Riquier* en quatre livres[2]. Le premier est consacré aux six premiers abbés, le second à Angilbert, le troisième aux neuf abbés qui se succédèrent de Héric à Angelramne (814-1045) ; le quatrième contient les vies d'Angelramne et de Gervais.

Ce serait sortir de notre sujet que d'énumérer toutes les sources relatives à la Flandre et à la Lorraine et qui, même les plus importantes, telles que les *Gesta episcoporum Cameracensium* ou la Chronique de Hugues de Flavigny, nous fourniront à peine çà et là un trait ou un fait utile pour l'histoire du règne de Hugues Capet.

Les sources bourguignonnes sont plus importantes. Les *Acta episcoporum Antissiodorensium*[3] sont surtout utiles pour le XI^e s. Mais la *Chronique de Saint-Benigne de Dijon*[4], qui est peut-être l'œuvre du moine Jean, contient une véritable histoire ecclésiastique de la Bourgogne depuis le milieu du V^e s. jusqu'au milieu du XI^e s. La biographie de Saint-Guillaume († 1036) en forme un des morceaux les plus importants.

mérite. — Je me suis servi pour les Chroniques d'Anjou et pour Dudon de notes rédigées par MM. Aug. Molinier et J. Havet pour les conférences de l'École des hautes études, où nous avons étudié ensemble les sources du X^e et du XI^e siècle.

1. *Miracula S. Richarii*, IV, l. dans Mabillon, *AA. SS.*, V, p. 565.

2. *Chron. Centulensis abbatiae*. D'Achery, *Spicil.*, IV, 419 ss. — Extrait dans les *Hist. de Fr.*, III, V-VIII, X-XII.

3. Labbe, *Bibl. nova*, I, 411.

4. Jean est cité dans le nécrologe du monastère comme ayant fait *historias novas* (Montfaucon, *Bibl. Bibliothecarum*, I, 1162). Cette chronique, qui s'étend de 458 à 1052 et dont l'autographe est à Dijon, 348, renferme pour la fin du VII^e et le commencement du VIII^e s. des fragments d'annales aujourd'hui perdues. Le *Chronicon S. Benigni Divionensis* a été publié par D. d'Achery, *Spicil.*, I, 353, et dans la collection des *Analecta Divionensia*. Les *Hist. de Fr.*, III, 317; VI, 235; XI, 12; Mabillon dans ses *AA. SS. O. S. B.*, VI, 2, 35; Pertz, dans les *SS.*, VII, 235, en ont donné des extraits. La chronique a été continuée plus tard jusqu'en 1513.

C'est aussi en Bourgogne que naquit et vécut *Raoul Glaber*[1], qui occupe une place à part dans l'historiographie des premiers Capétiens.

Né à la fin du xe siècle, il fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique et n'était âgé que de douze ans quand il entra au monastère de Saint-Léger de Champeaux[2] (V, 1). Son humeur vagabonde et l'irrégularité de sa conduite le firent expulser successivement de plusieurs couvents, et nous le voyons tour à tour à Moutiers[3], à Saint-Germain d'Auxerre (vers 1002-1003, II, 8), à Bèze[4] (ap. 1021, IV, 6), à Saint-Bénigne de Dijon (il y était en 1028, IV, 3; V, 1), et enfin à Cluny (V, 1).

C'est à Saint-Bénigne, sous la direction de saint Guillaume, que Raoul, calmé sans doute par l'influence bienfaisante de cet homme éminent et aussi par celle de l'âge, paraît s'être tourné vers l'étude et les travaux littéraires. C'est par le conseil de saint Guillaume qu'il commença son histoire[5]; en 1028, il l'accompagna en Italie (IV, 3) et, après la mort de l'abbé, en 1031, il écrivit sa biographie[6]. Les dernières années de la vie de Raoul Glaber s'écoulèrent au monastère de Cluny où l'abbé Odilon le poussa à terminer la chronique commencée à Saint-Bénigne[7]. Il mit sans doute plusieurs années à ce travail et ne le termina que vers 1048[8].

L'histoire de Raoul Glaber comprend cinq livres. Elle commence au roi Raoul et s'étend jusqu'à l'année 1044. Ce n'est pas un récit suivi pour lequel Raoul ait cherché à s'appuyer sur des documents écrits antérieurs ou sur des témoignages bien coordonnés et dignes de foi ; mais un mélange confus d'anecdotes

1. Il nous donne lui-même son nom et son surnom dans le prologue de la chronique. Éditions dans Duchesne, IV; Bouquet, VIII; Migne, CXLII. Une édition critique reste à faire.

2. Au diocèse de Langres, mais dépendant de Saint-Germain d'Auxerre; aujourd'hui Saint-Léger, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or). Voy. le diplôme de Hugues Capet donnant Saint-Léger de Champaux au monastère de Saint-Germain d'Auxerre.

3. Diocèse d'Auxerre; aujourd'hui canton de Saint-Sauveur, arrondissement d'Auxerre (Yonne).

4. Aujourd'hui canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon.

5. *Vita Guill.*, c. 27.

6. *Vita Guillelmi*, *AA. SS.*, 1er janv. — Mab., *AA. SS. O. S. B.*, VI, 1, 322.

7. Voy. le prologue de la chronique.

8. On ne peut en reporter l'achèvement au delà de cette date, car le prologue a été écrit après le reste de l'ouvrage et est adressé à Odilon qui mourut en 1049. D'un autre côté, il dut finir son œuvre après 1046, car il place par erreur en 1046 une éclipse qui eut lieu en 1044.

prises de toutes mains, de dissertations théologiques, de légendes miraculeuses, de synchronismes incertains ou même faux. En fait de sources écrites, il cite les vies de saint Germain d'Auxerre, de saint Maur et de saint Brendan (II, 8; III, 5; II, 2), et des lettres de saint Maieul et de saint Guillaume (I, 4; IV, 1). Il a peut-être eu quelques notes écrites sur les événements d'Italie, en particulier sur la sédition de Crescentius[1]; mais en général il ne s'appuie que sur des traditions et des rapports oraux. Il est vrai qu'il a été le contemporain de la plupart des événements qu'il raconte, que ses nombreux voyages l'ont mis en relation avec un grand nombre d'hommes de son temps, qu'il a pu beaucoup apprendre de la bouche de saint Guillaume, qui avait voyagé dans tout le nord de la France et en particulier en Normandie pour y réformer les monastères, et qu'enfin dans le monastère de Cluny, le plus important de l'époque et qui jouait un rôle si considérable dans les affaires ecclésiastiques et politiques de l'Europe entière, on était admirablement placé pour être informé de tout ce qui se passait alors dans le monde chrétien. Grâce à ces circonstances heureuses, Raoul put beaucoup voir, beaucoup apprendre, et nous laisser un tableau fidèle et vivant de son époque. Il ne s'inquiète pas de nous donner un récit méthodique et complet des événements; il se fait l'écho bavard et naïf des conversations et des préoccupations des moines au milieu desquels il a vécu. Aussi son œuvre, pauvre en renseignements historiques proprement dits, est-elle d'une valeur inappréciable au point de vue des mœurs et des idées. C'est par elle que nous connaissons les terreurs et le découragement qui accablaient les esprits au xe s.[2], le désordre universel des mœurs[3], l'élan de foi et d'activité qui enfanta les admirables monuments religieux du xie s.[4], la fermentation d'esprit qui produisit à la même époque d'innombrables hérésies[5]. Raoul lui-même, tel qu'il se montre à nous avec une sincérité enfantine, est un type curieux du temps, avec sa crédulité[6] et ses superstitions[7], ses prétentions littéraires[8], philologiques[9], philosophiques[10] et théologiques[11]; son souci de

1. Du moins c'est ce qui paraît ressortir de certains rapports de texte entre Raoul (I, 4) et Adémar de Chabannes (liv. III).

2. I, 5; II, 2, 5, 7, 9, 10. — 3. II, 6. — 4. III, 4, 5. — 5. II, 11, 12; III, 8; IV, 2. — 6. III, 8 et passim. — 7. III, 3; IV, 2, 3. — 8. III, 9.

9. Voy. les étymologies, I, 5; II, 3.

10. I, 1, 4, 5; III, 7, 8 et passim.

11. III, 3, 6; IV, 3, 4, 6; V, 1, 3.

l'exactitude au milieu de tous les contes qu'il reproduit de bonne foi, et enfin son fonds de bonté et de tendresse de cœur[1].

Moine de Cluny, il se considère plutôt comme un membre de la grande unité impériale et catholique que comme un sujet du roi de France. Il se propose pour but non d'écrire l'histoire d'un seul pays, mais l'histoire universelle, comme les grands chroniqueurs d'Allemagne. Il veut raconter les événements qui se sont passés dans les quatre parties du monde[2], et c'est toujours l'*Orbis Romanus*[3] qu'il a devant les yeux. Il prend parti dans les disputes naissantes au sujet de l'autorité papale, et, comme les religieux de son ordre, il adopte une opinion intermédiaire, trouvant équitable à la fois que le pape soit choisi par l'empereur et que l'empereur soit créé par le pape; admettant la suprématie du siège de Rome, mais n'admettant pas que le pape puisse en rien modifier les canons ecclésiastiques[4]. Quoiqu'il s'intéresse aux affaires générales de l'Empire plus encore qu'aux affaires spéciales de la France, il ne laisse pas cependant de nous donner de nombreux renseignements sur celles-ci. Il ne consacre que quelques lignes à Hugues Capet[5], mais il s'étend sur les luttes des comtes d'Anjou avec les Bretons et son récit s'accorde en général avec celui de Richer[6]; sur la Normandie, sur les règnes de Robert et de Henri Ier, les détails qu'il donne sont plus nombreux encore. Enfin les traits de mœurs qu'il rapporte, les récits sur les prodiges et les hérésies qui l'ont affligé et terrifié, ainsi que tous les contemporains, sont presque tous relatifs à la France, à l'Orléanais en particulier. Son histoire est avec les *Miracles de saint Benoît* la source la plus précieuse que nous possédions pour la connaissance des mœurs et des idées en France à la fin du Xe et au commencement du XIe siècle.

G. MONOD.

1. II, 4, 6; IV, 3.

2. *Préface.* Qu'est-ce que ces *quatuor mundani orbis partes?* Raoul veut dire qu'il s'occupera de ce qui s'est passé « au nord, au midi, à l'est et à l'ouest. » Cf. liv. I, ch. 5, 7. « In Aquilonaribus atque occidentalibus orbis partibus..... in orientalibus atque meridianis ejusdem orbis plagis. »

3. I, 4, 5. — 4. II, 4. — 5. II, 1.

6. II, 3, 4. Il est difficile de croire qu'il ait eu connaissance du récit de Richer qui a été si peu répandu. En tous cas, la différence du style et quelques divergences de détail écartent l'hypothèse qu'il ait eu son texte sous les yeux quand il a écrit ces chapitres.

# LOUISE DE KÉROUALLE

## DUCHESSE DE PORTSMOUTH

1649-1734.

---

### IV.

### Les Rivales.

Colbert ne se faisait aucune illusion sur les dangers que courait la fortune de Louise, entre les anciennes favorites comme les duchesses de Cleveland et de Richmond, et les jeunes comédiennes comme Nelly Gwynn :

Aujourd'hui, écrit-il à Louvois[1], le roy va souper et danser chez milord Arlington où je suis convié. Mais la duchesse de Richmond est aussi de la partie; son grand talent est de savoir bien danser. M^lle de Kéroualle pourra bien estre la dupe de toutes ces parties, d'autant plus qu'elle ne se sçait pas conduire dans sa bonne fortune, s'estant mis en teste qu'elle pouvoit devenir reyne d'Angleterre, et parlant à tous moments des indispositions de la royne comme si elles estoient mortelles.

De la reine, en effet, il n'était question que pour se demander quel jour elle devait mourir :

M. Fresil, premier médecin du roy, ayant eu permission de la reyne de bien examiner sa maladie, a reconnu que c'estoit une véritable consomption qui finiroit sa vie dans deux ou trois mois, ou au plus tard dans l'année; on me disoit[2] que du moment que Dieu auroit appelé à soy cette princesse, le roy estoit bien résolu à ne pas laisser

1. Colbert à Louvois, 24 décembre 1671.
2. Colbert au roi, 20 février 1673.

passer un mois sans satisfaire à la prière de ses sujets ; qu'il vouloit une belle femme, jeune, de grande naissance et capable de luy donner bientost des enfants. Les médecins ne parlent de cette manière que pour faire leur cour au roy.

En effet, la reine Catherine devait vivre encore plus de trente-deux années. Mais les théologiens vinrent au secours des médecins : la mort de la reine n'est nullement nécessaire[1], le roi peut fort bien épouser une seconde femme, ainsi que Luther l'a prouvé.

En réalité, Charles II pensait à ses fantaisies du moment, sans croire qu'il pût affliger ni sa femme, ni ses favorites. En huit mois[2] il donna à lady Falmouth sept mille livres et à la duchesse de Castlemaine plus de quarante mille livres.

La duchesse de Cleveland, qui tient le roi par les quatre enfants qu'elle a de lui, trône toujours à la cour et dans la chambre de la reine. Louise de Kéroualle n'a pu la faire écarter. Les deux rivales restent en présence ; Mme de Cleveland toujours violente, toujours engagée dans des galanteries secrètes ; Louise de Kéroualle tendre, languissante, liée aux intérêts de la France : « L'une le trompe, l'autre le vend ; celle-là rit, celle-ci pleure[3]. »

Celle des favorites qui jouissait seule de l'indulgence des Anglais, c'était Nelly Gwynn, la robuste comédienne. « Le duc de Buckingham[4], estant entré dans l'appartement secret du roy son maistre, sous prétexte de l'y attendre pour l'entretenir d'affaires importantes, et y ayant trouvé la comédienne Nel qui a toujours le bonheur de plaire audit roy, il la pressa fort de luy accorder les mesmes faveurs qu'à son maistre. Au moins Nel s'en plaignit. » Ces aventures se racontent et ne déplaisent pas ; on avoue bien qu'elle n'est qu'une fille impudente[5], mais les Anglais

1. C'est l'opinion de Gilbert Burnet, le théologien et l'historiographe de Guillaume d'Orange. Ses traités fameux : *Solution of two cases of conscience one touching Polygamy, the other divorce and what scripture allows in those cases*, n'ont pas été réimprimés dans la collection de ses œuvres. Ils sont dans John Mackay, *Court of great Britain*.

2. De mai à décembre 1673. Voir Fellowes, *Historical sketches*, p. 299. Je crois qu'il s'agit de livres tournois.

3. Dryden, *Essay on satire :*

In loyal libels we have often told him
How one has jilted him, the other sold him ;
How that affects to laugh, how this to weep.

4. Colbert à Pomponne, 23 janvier 1673, mais la scène aurait eu lieu en novembre 1672.

5. Evelyn, 1 march 1671.

de l'époque ne craignaient pas la joie bruyante et les réparties grossières qui avaient donné à Nelly une réputation d'esprit. Une partie de la popularité de Clarendon, le chancelier disgracié, était due à son penchant pour ces mœurs du bon temps de la vieille Angleterre : « il se laissait ruiner par les bouffons et les maîtresses[1]; c'était un joli seigneur, un tempérament à la mode ancienne d'Angleterre, mais voilà que les coutumes de France sont préférées aujourd'hui. Nous devenons une autre nation. » Cette propension à la joie était universelle autour de Charles II : la pauvre reine elle-même[2] s'était laissée entraîner par cette puissante liesse; elle ne craignait pas de se déguiser en paysanne pour se mêler aux ébats populaires. Un jour, chez la comtesse de Suffolk, au château d'Audley End, elle partit sous des habits campagnards, portée en croupe par le vieux sir Bernard Gascoigne[3], avec la belle Frances Stewart, duchesse de Richmond, travestie de même et portée par M. Roper, pour la foire de Saffron Walden. Les paysans véritables les prirent pour des comédiennes, les pressèrent, elles durent remonter précipitamment sur les chevaux; mais les fils des gros fermiers sautèrent à cheval, les suivirent, ne cessèrent leur chasse que devant les grilles d'Audley End.

Les comédiennes pendant ce temps exagéraient le luxe. Nelly Gwynn faisait décorer son lit en argent ciselé, elle avait des miroirs pour parquets dans sa chambre[4]. Elle paraît avoir succédé à la danseuse Nelly Davies que le roi avait fait épouser par sir Francis Ratcliffe[5] et avoir été supplantée un moment par la comédienne Knight, sans jamais perdre ni son influence sur le roi, ni sa popularité en Angleterre[6].

La plus haïe était Louise de Kéroualle que l'on regardait comme

1. Evelyn, *Diary*, 23 sept. 1683.

2. Agnès Strickland, t. VIII, p. 392, d'après Ive, *select papers*.

3. Un Florentin, qui avait fait dans les armées royales toutes les campagnes de la Révolution.

4. Voir les documents conservés chez M. Francis Hopkinson, à Malvern Wells ; elle faisait payer par le trésor ses loges au théâtre : elle a vu quatre fois *The Tempest*, une fois *Macbeth*, *Hamlet*, *Lear*, de septembre 1674 à juin 1675. Voir *Commission on historical manuscripts*, t. III, p. 266. Voir aussi Pennant, *Account of London*.

5. Le roi avait eu d'elle sa fille Mary Tudor, qui fut l'aïeule des Earls of Derwentwater.

6. Pepy, *Correspondence*, 13 march 1682.

l'incarnation du parti français. Elle était en outre la confidente des ennuis de Charles II devant l'opposition du Parlement : « Le roi, écrit Colbert de Croissy à Louvois[1], cache son chagrin le mieux qu'il lui est possible, mais je vois bien qu'il en a beaucoup, et, si j'en dois croire Mademoiselle de Kéroualle, il luy dit hier qu'il n'avoit plus d'autre parti à prendre que de casser son Parlement. De quelque conséquence que soit pour les intérests de V. M. l'esclaircissement de cette confidence que Mademoiselle de Kéroualle m'a voulu faire, je n'ai pas cru devoir en parler à milord Arlington. » Louise de Kéroualle savait adroitement ménager son influence politique en n'insistant que sur les actes qui se pouvaient demander sans amener une guerre civile : « Le jugement solide de cette demoiselle, avoue un des pamphlets qui la déchirent, sa pénétration, son heureuse mémoire, son esprit vif, mais en même temps si souple, » lui faisaient voir qu'elle pouvait, sans révolter ni contre son joug, ni contre celui du roi, maintenir la situation diplomatique qui laissait un libre cours aux conquêtes de Louis XIV. Mais elle renonça à exiger la déclaration de catholicité. « On ne doit plus espérer, dit Colbert, que Charles II fasse savoir qu'il est catholique : tout l'abandonneroit. M. le duc d'York a entièrement ruiné ce grand dessein par son zèle prématuré : il ne faut plus songer qu'à accoutumer insensiblement les peuples à souffrir la catholicité. »

Sur la question du mariage du duc d'York qui avait si honnêtement risqué ses revenus et sa vie pour proclamer sa foi, Louise de Kéroualle se séparait de la diplomatie française. Elle aurait voulu faire épouser par ce prince une des demoiselles d'Elbœuf et non madame de Guise qu'avait proposée Louvois.

La diplomatie française n'était plus entre les mains de Lionne. Cet homme supérieur, le plus grand des disciples de Mazarin, était mort prématurément à la fin de 1671. Arnauld de Pomponne, son successeur, « excelloit surtout par un sens droit, juste, exquis, qui pesoit tout et fesoit tout avec maturité, mais sans lenteur. D'une modestie, d'une modération, d'une simplicité de mœurs admirable, la douceur et le sel de son commerce étoient charmants, et ses conversations, sans qu'il le voulût, infiniment instructives[2]. » Mais il manquait d'autorité pour résister à Louvois ;

1. Du 9 mars 1673.
2. Saint-Simon.

il était peu laborieux, il laissait aller les difficultés sans intervenir à propos.

On pouvait voir dès le premier jour que le duc d'York ne consentirait point à épouser Mme de Guise : « Le portrait que feue Madame avoit fait de cette princesse avoit fait une si forte impression sur l'esprit du duc[1] qu'il n'escoutoit rien. Il dit qu'il se veut contenter d'une femme et qu'il la veut belle. » Charles II prend la peine de dire lui-même à l'ambassadeur de France[2] qu'il « reconnoist en son frère deux grandes faiblesses, l'une touchant la religion et l'autre sur le sujet du mariage : que la première n'avoit déjà que trop produit d'effets et qu'il y avoit lieu d'en craindre encore de plus fascheux ; qu'à l'égard de l'autre, il l'avoit toujours trouvé depuis la mort de la duchesse d'York fort disposé à faire une seconde folie[3], et que, pour l'en détourner, il luy avoit proposé toutes les princesses et dames qu'il avoit cru dans les intérests de V. M., sachant bien que le tempérament dudit duc, son frère, le portera toujours à une entière condescendance aux inclinations de celle qu'il prendra pour femme. »

Mais Colbert poussé par Louvois continue à heurter le duc d'York, en voulant lui imposer le mariage de Mme de Guise : c'était d'autant plus malhabile qu'on risquait de perdre toute influence sur lui, et de le jeter dans les bras d'une princesse allemande. Louise de Kérouallе avait compris ce danger dès le premier jour et avait improvisé un autre mariage avec une Française. Elle insistait près de Colbert pour qu'il cessât de combattre son dessein :

Mlle de Kérouallе, écrit celui-ci au roi[4], qui a fait donner l'exclusion à Mlle de Würtemberg, a agi en même temps avec tant de chaleur pour faire préférer une de mesdemoiselles d'Elbœuf à toute autre, que l'on n'écoute plus ce qui peut estre à l'advantage de Mme la duchesse de Guise. Hier, Mlle de Kérouallе me tira à part dans la chambre de la reine et me dit que M. le duc d'York auroit d'abord préféré Mlle d'Elbœuf si, lorsqu'il m'en parla, il ne m'eust encore

1. Colbert au roi, 10 juillet 1673.
2. Colbert au roi, 17 juillet 1673.
3. On sait que la première duchesse d'York était fille de Clarendon et n'avait été épousée qu'après des orages intérieurs : Hamilton est d'accord avec tous les autres témoignages, dans les *Mémoires de Gramont*, lorsqu'il se divertit sur cet épisode.
4. Le 24 juillet 1673.

trouvé beaucoup plus froid, et qu'elle me prioit de ne me point opposer à ce mariage, et mesme de faire cognoistre qu'il ne seroit pas désagréable à V. M.

La jeune fille, qui avait tenu un rang si mince à la petite cour de la duchesse d'Orléans, mettait maintenant son orgueil à protéger les fières dames de la maison de Lorraine. La duchesse d'Elbœuf était fille du duc de Bouillon ; en plaçant ses filles sous la bienveillance de Louise de Kéroualle, elle laissait voir l'importance de la Bretonne. Désormais la cour de France va compter avec une petite personne qui tient sous sa tutelle les dames de Lorraine.

Les demoiselles d'Elbœuf étaient pauvres, mais Louise comptait sur leur beauté et elle fit placer leurs portraits dans sa chambre, pour habituer le duc d'York à leurs charmes ; le duc les jugea trop jeunes.

M^lle^ de Kéroualle, dit Colbert avec dépit[1], a fait venir les portraits de ces demoiselles et a toujours entretenu un grand commerce de lettres avec M^me^ d'Elbœuf et a fait tous ses efforts pour faire réussir ce mariage, autant et plus même pour faire éclater par là son crédit, que pour donner des preuves de son amitié à cette maison. Je croyois avoir rompu toutes ses mesures ; je crois cependant que M. le duc d'York n'a pu résister aux pressantes instances que cette demoiselle luy en a fait. Je tascheray d'empescher qu'elles aient aucune suite.

Voilà une lutte engagée entre Louise et l'ambassade de France. Colbert y apporte immédiatement de la morgue, il met dans ses intérêts le comte d'Arlington : tous deux semblent reprocher à Louise d'oublier le rôle qu'ils ont joué pour l'unir à Charles II : « Ce ministre, écrit Colbert[2], qui n'ayme ni n'estime M^lle^ de Kéroualle, lui dit par manière de reproche que les obligations s'oublioient aussi tost qu'un bon repas. »

Dans ce conflit, l'ambassadeur succomba. Louise de Kéroualle eut, il est vrai, le tact d'abandonner à propos ses protégées[3] et de

1. Colbert à Pomponne, 1^er^ juin 1673.

2. Colbert à Pomponne, 27 juillet 1673.

3. Le roi était formellement opposé au mariage d'Elbœuf : « J'ay des raisons qui m'empeschent de pouvoir avoir ce mariage agréable. Ainsi je désire que vous vous appliquiez à le détourner adroitement. » (Le roi à Colbert, 12 avril 1673.) — La duchesse d'Elbœuf, Elizabeth de la Tour, mariée en 1656, mourut en 1680. Ses deux filles, Marie-Éléonore, née en 1658, et Marie-Françoise, née en 1659, se firent religieuses de la Visitation.

se rallier à l'idée du mariage avec une princesse de Modène ; mais il s'agissait pour elle d'intérêts beaucoup plus considérables.

Dès la fin de 1672, elle avait fait prier Pomponne[1] de « demander pour elle au roi la permission de se faire naturaliser en Angleterre, comme un moyen nécessaire pour pouvoir profiter des dons que le roy d'Angleterre auroit la bonté de luy faire. » Bientôt elle reçut les titres de comtesse de Farneham, baronne de Petersfield, et enfin de duchesse de Pendennis. Mais ce titre fut immédiatement changé en celui de duchesse de Portsmouth : « Et l'on m'a assuré[2] qu'elle seroit dans peu de jours dame de la chambre de la reine, comme la plupart des autres duchesses. Vous pouvez croire qu'il y a bien des gens dans cette cour-ci et dans la ville qui ne sont pas satisfaits de tant de grâces faites à une estrangère. » Mais un titre français eût été plus précieux aux yeux de la nouvelle duchesse de Portsmouth. C'est au milieu de la cour de France qui l'avait connue humble et timide qu'elle voulait s'asseoir sur le tabouret comme duchesse française.

Le tabouret était l'ambition de toute Française, quelque inespérée que fût sa fortune à l'étranger. Lorsque Marie d'Arquien eut épousé Jean Sobieski avant qu'il fût roi de Pologne, toute son ambition, jusqu'à ce qu'elle eût ceint la couronne royale, fut d'obtenir un tabouret au Louvre : « Là-bas ! s'écriait douloureusement le bon Sobieski[3], jalouser un misérable tabouret ! » Dès qu'elle fut reine, ce fut pour son père qu'elle sollicita le titre de duc, et força Louis XIV à faire exprimer par ses ambassadeurs[4] son regret que « sa juste répugnance à accorder au marquis d'Arquien une dignité qu'il a si peu méritée n'ait pas détourné la reine de Pologne de l'en solliciter. »

Mais, si le roi de Pologne n'avait pas un rôle important dans la politique française, le roi d'Angleterre était un allié tellement nécessaire que toute dignité semblait méritée par sa favorite. Pour que la duchesse de Portsmouth obtînt tout d'abord la terre ducale d'Aubigny, la négociation ne fut pas longue.

Au milieu de juillet 1673, Charles II parle à Colbert[5] de son

1. Colbert à Pomponne, 30 janvier 1673.
2. Colbert à Pomponne, 7 août 1673.
3. Sobieski à sa femme, 11 mai 1668.
4. L'évêque de Beauvais et le marquis de Vitry, 10 décembre 1680.
5. Colbert à Pomponne, 17 juillet 1673.

désir de « faire jouir M^lle de Kéroualle de la terre d'Aubigny, en sorte que cette demoiselle puisse non seulement la posséder sa vie durant, mais mesme en disposer librement, assurant qu'il prendra de son costé ses précautions à ce qu'elle ne puisse pas sortir de la maison royale d'Angleterre, et me faisant assez entendre qu'elle demeureroit au fils qu'il a de cette demoiselle. » Colbert, qui est au plus fort de sa lutte contre les demoiselles d'Elbœuf, est consterné de cette prétention de Louise, et exaspéré d'avoir à transmettre une demande qui indique avec tant d'éclat la prépondérance de celle qu'il combat avec aigreur en ce moment :

Je vous avoue, dit-il à Pomponne, que je la trouve en toute occasion si mal intentionnée pour le service du roy et de tant d'emportement contre la France, soit qu'elle croie en avoir esté et en est encore mesprisée, ou que ce soit un pur effet de son caprice, qu'elle ne mérite pas, selon mon sens, que S. M. luy fasse aucune grâce. Mais, comme il me paroist toujours que le roy d'Angleterre a beaucoup d'amour et de complaisances pour elle, je laisse à juger à S. M. quel égard Elle doit avoir aux prières dudit roy. Je l'ay cependant informé des conditions auxquelles cette terre avoit été donnée à la maison de Lennox; et ce qu'il demande y est contraire.

La terre d'Aubigny-sur-Nièvre, en Berry, avait été érigée en duché dès l'année 1422 par le roi Charles VII en faveur de Jean Stuart qui servait la France. Elle devait faire retour à la couronne dès que mourrait le dernier héritier mâle. Ce dernier héritier était le duc de Richmond, mari de la belle Stewart; il venait de mourir. Si on donnait la terre à la duchesse de Portsmouth, on la détachait à nouveau du domaine royal, on la faisait passer au fils de la demoiselle. Mais ce fils, qui était né déjà depuis plus d'un an, n'était pas encore reconnu : « Arlington m'a dit[1] que le Roy ne vouloit pas advouer qu'il en eust un enfant et que mesme le procureur général, qui avoit eu ordre de dresser les patentes de duchesse de Portsmouth tant pour elle que pour ses enfants, » avait fait remarquer que le fils déjà né ne pourrait succéder. Néanmoins, c'est Colbert lui-même qui imagine la solution, c'est-à-dire parle « d'expédier la donation en faveur de M^me de Portsmouth pour, après sa mort, appartenir à tel des enfants naturels du roy qu'il luy plaira déclarer. » Il

1. Colbert à Pomponne, 29 août 1673.

évitait ainsi de faire de la duchesse de Portsmouth une duchesse française : elle recevait simplement une terre ducale ; l'érection en duché ne pourrait s'éviter, mais on gagnait toujours quelques années.

La proposition de Colbert fut à peu près adoptée[1]. Mais, tandis qu'il était ainsi contraint à servir lui-même à l'agrandissement de sa rivale, il avait encore à lutter contre l'influence que prenaient les Français d'Angleterre : il ne savait pas les grouper et il se sentait devenir peu à peu désagréable.

Les hommes de guerre prenaient nécessairement plus d'importance que les diplomates dans un moment où les efforts des deux nations étaient combinés contre la Hollande. Le comte d'Estrées, commandant de la flotte française, plaisait aux marins anglais. Charles II vint le visiter à bord de son vaisseau amiral[2], accompagné d'un de ses Français, le comte de Canaples, auquel il venait de donner une pension de deux mille écus.

Canaples avait obtenu une permission de Louis XIV pour servir dans l'armée anglaise[3]. C'était un frère du maréchal de Créquy : il était toujours malade, toujours « courtisan imbécile[4] ; » on le verra épouser à soixante-seize ans une fille du maréchal de Vivonne, et devenir duc de Lesdiguières ; il étonnera par sa santé tardive : « Canaples que les opérateurs tailloient, hachoient, découpoient, il y a quatre ans, survit à ses frères qui se portoient fort bien alors[5]. »

Charles II lui préférait un neveu de Turenne, Louis de Duras, qu'il créa comte de Feversham et dont il fit le compagnon de ses divertissements avec les comédiennes. Son importance devint assez grande pour que Colbert dût écrire[6] : « Le milord Duras nous est fort nécessaire. » Cette fortune mit à la mode la cour d'Angleterre parmi les Français ; un voyage à Londres devint du

1. Les lettres de donation sont de décembre 1673 ; on les a Aff. étr. Angleterre, vol. 108, fol. 234 ; les lettres d'érection en duché sont de janvier 1684 ; on les a Arch. nat., Reg. O, 1, 28, fol. 150.

2. Bussy-Rabutin, *Correspondance*, t. II, p. 253.

3. Sévigné, *Correspondance*, t. III, p. 14.

4. Saint-Simon. Alphonse de Créquy, comte de Canaples, 1626-1711, devint duc de Lesdiguières en 1703.

5. Sévigné, *Correspondance*, t. VI, p. 39.

6. Colbert à Pomponne, 25 décembre 1677. Feversham, né en 1641, mourut en 1709. Il était frère des maréchaux de Duras et de Lorges.

bel air[1]. Les Français de l'entourage de Buckingham étaient aussi importants aux yeux de Louis XIV que ceux de Charles II. Depuis que le Parlement devenait menaçant, le duc de Buckingham se faisait une popularité facile et groupait un parti dans la chambre en défendant les intérêts de l'église anglicane et des puissances protestantes. Il avait trop d'esprit pour se plaire dans le rôle de chef populaire, et il se laissait souvent reprendre par l'influence française : « Saint-Evremont, écrit Colbert[2], m'a fort servi à ramener l'esprit de M. le duc de Buckingham et je lui dois la justice de vous dire qu'il m'ayde avec beaucoup d'adresse et d'esprit, dont vous sçavez qu'il ne manque pas, à tout ce qui regarde le service du roy. » L'esprit de Saint-Evremont était habilement renforcé par une *boëte à portrait* de vingt-huit mille livres tournois que Louis XIV faisait remettre à Buckingham[3]; et pour qu'Arlington ne fût pas jaloux, il avait aussi une boëte à portrait et en plus une bague à diamant. Buckingham rêvait une opération financière de plus grande conséquence et la fit soumettre au roi de France par le marquis de Sessac.

Le marquis de Sessac avait tous les travers du chevalier de Gramont, sans posséder son esprit séducteur. Brouillon et présomptueux comme lui, il s'était fait bannir de la cour de France et avait cherché aussi un refuge à Londres où il tentait ainsi que Gramont de s'enrichir par le jeu. Il avait, de même que Gramont, de larges coffres qui quelquefois se remplissaient subitement de pièces d'or, et qui étaient épuisés en une seule soirée. Le duc de Buckingham s'était pris d'amitié pour lui et lui offrait de se vendre au roi de France avec tous les députés de son parti pour une somme honnête. L'opération devait être conduite à l'insu de l'ambassade.

Colbert de Croissy ne pouvait ignorer longtemps ces projets, il ne pouvait davantage les approuver : « On n'acquiert du crédit au Parlement, écrivit-il[4], que par la haine que l'on témoigne contre la France. Il ne faut pas espérer qu'avec deux cent mille écus, on puisse regagner un nombre de voix suffisant pour obliger ce grand corps à prendre les résolutions que sa raison seule

1. *Mémoires de Mademoiselle*, t. IV, p. 278.
2. Colbert à Louvois, 1er mars 1672.
3. Mignet, *Négociations de la succession d'Espagne*, t. IV, p. 48.
4. Colbert au roi, 27 novembre 1673.

devrait lui inspirer. » Il ajoute : « Comme ledit sieur de Sessac se plaist fort à parler et se faire valoir, » on risque de se brouiller avec Arlington en continuant près de Buckingham ces tentatives mal chanceuses.

Sessac se rendit secrètement à Versailles[1] près du maréchal de Bellefonds, et lui annonça « qu'il estoit chargé d'exposer à S. M. des choses de la dernière importance pour son service, » mais qu'il ne pouvait en parler qu'au roi seul. Il refusa de voir Pomponne. Il fut enfin amené près du roi et lui remit une lettre du duc de Buckingham. Celui-ci répond de tout, mais il a « besoin de gagner quelques membres du Parlement et il seroit nécessaire que le roy voulust avoir un fonds à Londres pour cette dépense. »

L'opposition du Parlement offrait de tels dangers que Louis XIV crut devoir écouter Buckingham et envoya en Angleterre, comme négociateur secret à côté de Colbert, le comte de Ruvigny, avec l'intention de le substituer à Colbert après quelques semaines.

Le choix de Ruvigny était des plus heureux. Ruvigny était un homme d'épée, âgé et respecté ; il était le chef reconnu de l'Eglise réformée de France. Plusieurs mariages avaient uni sa famille à la maison des Russel, toute-puissante parmi les protestants anglais. Son fils était né en Angleterre[2] : « Ruvigny étoit un bon, mais simple gentilhomme[3], plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité... Sous un extérieur fort simple, c'étoit un homme qui savoit allier la droiture avec la finesse de vues et les ressources. » C'est dans sa succession que se présente l'épisode de la cassette : le premier président de Harlay garda la cassette que Ruvigny lui avait confiée : « Cet hypocrite de justice, de vertu, de désintéressement, de rigorisme, n'eut pas honte de se l'approprier et de fermer les yeux et les oreilles au bruit qu'excita cette perfidie. »

Les instructions données à Ruvigny[4] lui prescrivaient de se concerter à la fois avec Colbert et avec le marquis de Sessac. Elles trompaient Ruvigny sur les entrevues que Louis XIV avait eues avec Sessac ; le récit de ces relations secrètes est changé trois fois sur la minute des instructions. Il est prescrit de tromper

1. En octobre 1673. Voir les instructions de Ruvigny, vol. 110, fol. 127.
2. Après la révocation de l'Édit de Nantes, il devient Anglais, se nomme lord Galloway et commande l'armée anglaise de Portugal en 1705.
3. Saint-Simon.
4. Vol. 110, fol. 127, du 4 novembre 1673.

Buckingham en lui faisant croire qu'on cache son rôle à Charles II, mais « S. M. a jugé à propos de s'ouvrir de cette affaire à ce prince, en mesme temps qu'elle fera témoigner au duc de Buckingham qu'elle ne la communiquera à personne. » Les fourberies sont si multipliées et si scabreuses que Ruvigny lira les instructions qui les résument, il les lira dans les bureaux de Pomponne, il n'en recevra pas de copie : « S. M. a jugé trop périlleux que l'instruction luy fust remise par écrit, S. M. a voulu seulement qu'il se l'imprimast bien dans l'esprit en la lisant et qu'il se mist en estat de bien exécuter les ordres. »

Ainsi, dans cet hiver qui séparait les deux grandes campagnes de 1673 et de 1674, Louis XIV cherchait à acheter à la fois le roi et le Parlement d'Angleterre : le roi, par les subventions du traité secret et par la donation de la terre d'Aubigny à la duchesse de Portsmouth; le Parlement, par la mission Sessac. — « C'est un sale trafic, » disait Ruvigny[1].

L'Europe entière s'était tournée contre la France; même les Prussiens du Brandebourg, « dont il ne faut espérer du bien que quand ils ne pourront faire de mal[2], » qui s'étaient détachés tout d'abord de l'alliance avec la Hollande; même l'Espagne qui s'unissait avec horreur à des peuples protestants. Bien loin dans le nord, Louis XIV avait pris Maestricht[3], et silencieusement il préparait la conquête de la Franche-Comté et l'invasion du Palatinat. Ses frontières s'élargissaient, ses armées étaient victorieuses; tout à coup il voyait, à ce moment décisif, l'Angleterre lui glisser des mains.

Les Anglais, écrivait le comte d'Estrades à Louvois, avec une sûreté de vue vraiment merveilleuse, ne se regardent pas comme liés par les traités[4] : « S'ils sont une fois ligués avec l'Espagne, l'empire et la Hollande, on ne verra de nos jours la fin de cette guerre. »

Jusqu'à ce moment, la passion nationale en Angleterre avait pu se détourner contre les catholiques. Le grand trésorier Clifford, le duc d'York lui-même avaient dû se dépouiller comme catholiques de toutes leurs charges. Assouvie de ce côté, la fureur se concentre contre la France.

1. Ruvigny au roi, 27 novembre 1673.
2. Mot du résident français cité par Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p. 5.
3. Le 29 juin 1673.
4. Voir Rousset, t. II, p. 278.

Au moment où Colbert de Croissy se retire pour céder l'ambassade à Ruvigny[1], Charles II a reçu huit millions de livres tournois[2] et il ne laisse pas que de faire la paix avec la Hollande. Buckingham, qui voulait vendre si cher sa majorité, se trouve au contraire le plus maltraité dans le Parlement : on lui reproche lady Shrewsbury, sa maîtresse catholique, on critique en langage de Canaan ses dettes et sa vie de libertin. Il plie sous l'orage, et avec la souplesse des gens qui ont plus d'esprit que de cœur, il change brusquement de vie : il chasse la fidèle Shrewsbury; elle se retire à Dunkerque dans un couvent[3]; il se rapproche de sa femme, il reprend le langage papelard et le ton nasillard des Puritains : « C'est un estrange changement que celui de son humeur[4], il est souvent dans les églises avec madame sa femme; toutes ses heures sont réglées; il voit ses comptes; il paie ses debtes; il y a de l'ordre dans sa maison; il se rend fort populaire. » En ce moment[5], Charles II cède comme lui à la pression populaire, il conclut la paix avec la Hollande. Il ne rompt pas encore avec la France, il laisse même à Louis XIV les régiments anglais qui sont à sa solde, mais la situation est critique. C'est à cette heure même que la France voit faiblir son meilleur appui à Londres : la duchesse de Portsmouth est tout à coup frappée d'impuissance.

## V.

### Premiers revers de la duchesse de Portsmouth.

Au printemps de 1674, au moment où les armées viennent de rentrer en campagne, quelques semaines avant la bataille de Seneffe, Charles II semble pris de tiédeur pour la France. La cause est connue, elle est indiquée par l'austère Ruvigny avec les mots propres. La bonne compagnie ne craignait pas les mots propres. Madame de Sévigné et le maréchal de Richelieu appelaient les choses par leur nom, comme Molière et Voltaire, sans fausse pruderie. Nous ne pouvons plus dire aujourd'hui ce que le

1. Le 11 janvier 1674.
2. Mignet, t. IV, p. 256.
3. Ruvigny à Pomponne, 29 janvier 1674.
4. Ruvigny à Pomponne, 10 septembre 1674.
5. Février 1674.

protestant Ruvigny écrivait au janséniste Pomponne pour être placé sous les yeux du majestueux Louis XIV :

J'ay une chose à vous dire, Monsieur[1], pour la faire sçavoir au roy, qui sera secrète autant qu'il plaira à Sa Majesté, la raillerie pouvant estre de conséquence. C'est que, pendant que le roy conqueste des provinces, le roy d'Angleterre a gagné... qu'il a pris la peine de communiquer à la duchesse de Portsmouth. Ce prince en est presque guéri, mais il y a apparence... la Dame qui n'en sera pas si tost guérie. Elle a esté consolée d'un si fascheux présent par un autre qui est bien mieux à son usage. Elle a eu un collier de perles de quatre mille jacobus et un diamant de six mille dont elle est si contente que je ne doute pas qu'à ce prix-là elle n'en souhaitast encore une autre.

Les présents pouvaient être utiles à une époque où les commis de trésorerie refusaient de payer les dépenses des favorites[2], mais la séparation forcée avec le roi éveillait les convoitises de toutes les rivales et rendait possibles tous les affronts. Les médecins eurent l'idée de recommander les eaux de Tunbridge[3]; la duchesse de Portsmouth fit retenir une maison, mais elle apprit, en arrivant, que la maison venait d'être occupée par la marquise de Worcester, « elle fit advertir la marquise de se souvenir de son devoir et du rang qu'elle tenoit au-dessus d'elle. La marquise répondit que les titres gagnés à se prostituer n'ont jamais fait impression sur les personnes de bon sens. » Elle lui reprocha même des galanteries anciennes avec le comte de Sault et le duc de Hamilton. Pour consoler la duchesse de cette humiliation publique, Charles II lui envoya l'escorte d'une compagnie des gardes pour la ramener en pompe au château de Windsor. A son arrivée, elle fut saignée par Crimp, le médecin du roi[4]. Elle resta longtemps honteuse de cet accident et le reprocha avec douceur pendant plusieurs années au coupable, elle l'en fit rougir devant les confidents successifs que Louis XIV lui envoyait de Paris. Un des successeurs de Ruvigny raconte une scène de ce genre[5] :

1. Le 14 mai 1674, vol. 112, fol. 201.
2. Document conservé à Saint-Giles chez le comte de Shaftesbury : lettre de Henry Stubbs au comte de Kent, 28 sept. 1673 : « Neither Madame Kerwell's nor the duchess of Cleveland's, nor Nell Gwynn's warrants would be accepted. » (*Com. on hist. Man.*, t. III, p. 217.)
3. Note diplomatique du 16 août 1674, vol. 114, fol. 119.
4. Document conservé chez le vicomte Dillon, à Dytchley.
5. Courtin à Louvois, 27 décembre 1676.

Je vous dirai confidemment, mais je vous supplie que cela reste entre nous, qu'il n'y a que trois jours que Mme de Portsmouth faisoit la guerre à ce prince devant moy, qui estois seul dans la chambre, sur ses infidélités. Elle me fit entendre qu'il avoit esté un peu incommodé, il y a deux ans, et il me conta luy-mesme de quelle manière son premier médecin l'avoit traité.

La duchesse de Portsmouth trouva dans l'arrivée de sa sœur une consolation et un moyen de s'assurer des alliances dans le parti anglais. La jeune fille, Henriette de Kérouallе, débarqua à Londres en mai : « Elle n'a rien de si bien [1] ; elle est venue seule avec un gentilhomme qui l'étoit allée prendre à Brest dans un yacht, et en arrivant elle a eu une pension de six cents livres sterling. » Elle ne tarda pas à trouver un mari, le comte de Pembroke, qui était plus malade que Charles II, mais se croyait guéri [2] ; la dot fut payée par Charles II.

Louis XIV n'abandonna pas sa jeune alliée, mais elle avait l'art d'être réservée dans les requêtes qu'elle lui adressait. Son désir dominant était d'obtenir le tabouret auquel pouvait donner droit sa terre ducale d'Aubigny, mais elle en fait venir l'idée avec coquetterie : elle obtient de Ruvigny cette lettre [3] pour Louis XIV :

J'écris à V. M. à l'instante prière de Mme la duchesse de Portsmouth qui est fort inquiète d'une méprise du marquis Dangeau [4]. Elle l'avoit prié, Sire, de vous faire cognoistre les sentiments de son cœur pour son service et le désir passionné qu'elle a que vous y preniez confiance. Mais au lieu de cela, elle a sçu par luy-mesme qu'il vous avoit demandé pour elle l'asseurance du tabouret lorsqu'elle seroit de retour en France. Elle m'a dit qu'il y a si peu d'apparence à ce retour, qu'elle n'y pense pas, mais que, se trouvant dans un état de pouvoir vous servir toujours, elle souhaiteroit ardemment que vous fussiez persuadé de la passion qu'elle a de le faire. Je l'ai fort pressée d'en écrire elle-même à V. M., mais elle m'a répondu qu'elle n'osoit pas à cause du profond respect qu'elle avoit pour son maistre.

Quand elle fait une demande positive, c'est bien modeste :

1. Ruvigny à Pomponne, 12 mai 1674.
2. Lettre datée de Westminster, 19 déc. 1674, conservée chez M. Thomas Stamford Raffles, 13, Abercrombry Square, Liverpool (*Com. hist. Man.*, VI, 473) : « Her sister was on thursday married to the Earl of Pembroke, he being pretty well recovered from his... The king pays the portions. »
3. Du 15 mars 1674.
4. Il était venu à Londres pour se battre avec lord Peterborough.

Le roy d'Angleterre[1] m'a tesmoigné que S. M. luy feroit plaisir s'il luy plaisoit de donner la première abbaye vacante à une tante de Mme de Portsmouth, nommée dame Suzanne de Plœuc de Timeur, religieuse dans l'abbaye de Lajois à Esnabon dans l'évesché de Vannes... Je crois[2] qu'il sera bon de contenter la duchesse de Portsmouth touchant cette abbaye.

Ou bien[3] : « Le roy d'Angleterre m'a chargé, à la prière de Mme la duchesse de Portsmouth, de recommander de sa part au Roy les intérests de M. de Calloët pour la charge de syndic des Estats de Bretagne. » Louis XIV, qui n'aimait pas beaucoup une intervention dans ses affaires, répondait silencieusement par un envoi de pendants d'oreilles pour la duchesse : « Elle les a reçus avec les sentiments d'un grand respect et d'une grande reconnoissance. Elle m'a prié d'assurer V. M. qu'elle n'oubliera rien à faire ni à dire pour son service. »

Elle se rendait quelquefois ridicule par son affectation à se rattacher à la France : elle prit le grand deuil à la mort du chevalier de Rohan pour faire croire qu'elle était proche parente des Rohan[4], ce qui souleva les railleries de Nelly Gwynn. Les plaisanteries de la comédienne étaient toujours brutales, et le peu qui ont valu la peine d'être écrites laissent difficilement comprendre comment elles ont pu être goûtées par un prince délicat. Un jour, par exemple[5], que Charles II se plaignait du manque d'argent, Nelly Gwynn lui offrit, pour se procurer des subsides, de régaler son Parlement avec un ragoût à la française, une tranche à l'écossaise, et une tête de veau, « ce qui fit beaucoup rire le roi, et lui sembla très plaisant. » C'était pénible d'être livrée à ces facéties dans le goût des Halles. Mais de quoi se plaindre ?

Kérouaille, dit Mme de Sévigné[6], n'a été trompée sur rien : elle avoit

1. Ruvigny à Pomponne, 24 octobre 1675.
2. Ruvigny à Pomponne, 21 janvier 1674.
3. Ruvigny à Pomponne, 24 octobre 1675.
4. Lettre du 19 décembre 1674, conservée chez M. Thomas Stamford Raffles, à Liverpool : « Is in deep mourning for the chevalier de Rohan, as being forsooth of kin to that family. »
5. Lettre du 4 mars 1675, conservée chez Earl of Mount Edgecumbe : « He should treat them with a French ragoc, Scotch collopes, and a calves head; at wich H. M. laughed and was well pleased. » Je crois comprendre qu'elle voulait qu'on sacrifiât au Parlement la duchesse de Portsmouth, Lauderdale et Sunderland.
6. Le 11 septembre 1675, t. IV, p. 128.

envie d'être maistresse du roi, elle l'est; il couche quasi toutes les nuits avec elle, à la vue de toute la cour; elle amasse des trésors et se fait redouter et respecter de qui elle peut. Mais elle n'avoit pas prévu de trouver en son chemin une jeune comédienne dont le roi est ensorcelé. Elle n'a pas le pouvoir de l'en détacher un moment. Il partage ses soins, son temps et sa santé entre elles deux. La comédienne est aussi fière que la duchesse de Portsmouth, elle la morgue, elle lui fait la grimace, elle l'attaque et lui dérobe souvent le roi, elle se vante de ses préférences. Elle est jeune, folle, hardie, débauchée et plaisante. Elle chante, elle danse, et fait son métier de bonne foi. Elle a un fils du roi et veut qu'il soit reconnu. Voici son raisonnement : Cette duchesse, dit-elle, fait la personne de qualité; elle dit que tout est son parent en France; dès qu'il meurt quelque grand, elle prend le deuil. Eh bien ! puisqu'elle est de si grande qualité, pourquoi s'est-elle faite putain ? Elle devroit mourir de honte. Pour moi, c'est mon métier, je ne me pique point d'autre chose. Le roi m'entretient. Je ne suis qu'à lui présentement. Il m'a fait un fils[1], je prétends qu'il doit le reconnoître et je suis assurée qu'il le reconnoitra, car il m'aime autant que sa Portsmouth. — Cette créature tient le haut du pavé et décontenance et embarrasse extraordinairement la duchesse.

La complaisance humiliante qu'il fallait avoir pour la comédienne était un juste châtiment de celle qu'on exigeait de la reine. La pauvre Catherine de Portugal n'avait de consolation qu'à la table de jeu. La *bassette* est son unique divertissement[2]. « La reine, le soir, ne sortiroit pas du cercle, si le roi son mari ne lui donnoit la main pour la ramener dans sa chambre[3]. » Elle était du reste souvent malade, elle avait « des vapeurs assez fortes et assez fréquentes pour l'estonner : ses médecins la purgent si souvent que les remèdes lui seront beaucoup plus périlleux que son propre mal[4]. »

La hiérarchie entre les favorites se manifesta au moment de la dotation de leurs enfants.

1. Charles Beauclerc, le fils de Nelly, était né avant l'arrivée de Louise de Kérouaille à Londres. Il fut reconnu et créé duc de Saint-Albans.

2. Le duc d'York à la comtesse de Lichfield, lettre conservée chez le vicomte Dillon, à Dytchley.

3. Ruvigny au roi, 30 août 1674. Les comptes des dépenses de la reine, tenus de 1679 à 1703 par sir Richard Bellings, sont conservés chez lord Arundel, à Wardour-Castle.

4. Ruvigny à Pomponne, 28 mars 1675.

Le titre de duc de Richmond était vacant depuis 1672 par la mort du mari de la belle Frances Stewart. La duchesse de Portsmouth, qui avait recueilli la terre d'Aubigny dans cet héritage, convoitait également le titre de duc de Richmond pour son fils Charles. Mais elle se heurtait contre l'opposition de la troisième rivale, la duchesse de Cleveland, qui voulait le titre de duc de Grafton pour son aîné et prétendait lui faire avoir la préséance sur le fils de la Française[1]. Charles II, qui craignait toujours les fureurs de la duchesse de Cleveland, essaya de sortir d'embarras en nommant ses deux bâtards à la fois. Mais la préséance dépendait de la date du brevet. La duchesse de Portsmouth obtint du grand trésorier qu'il reçût son homme de loi à minuit au moment où il montait en voiture pour Bath ; le grand trésorier scella les documents et assura ainsi la préséance au duc de Richmond[2]. Le lendemain matin se présenta le procureur de la duchesse de Cleveland, mais il apprit que le grand trésorier était en voyage. Quant au fils de Nelly Gwynn, il n'eut pour le moment qu'une pension de quatre mille livres sterling[3].

Charles de Lennox, duc de Richmond, fut pourvu d'une gouvernante, « la comtesse Mareschal qui est Escossoise, » aux appointements de deux mille livres sterling. Il est la souche de la maison actuelle de Richmond[4]. Les deux duchesses reçurent en outre chacune une pension de dix mille livres sterling : celle de la duchesse de Portsmouth fut assignée sur le produit des licences

1. Lettres conservées chez sir Harry Verney, à Claydon-house : 5 aug. 1675 : « I do not hear that Nell's son is to have any honour at all; but there are to be three dukes, lord Southampton, lord Euston and the duchess of Portsmouth's first son by the king to be duke of Richmond... these two last had had their patents before this time, had not my lady Cleveland opposed for it, for she is resolved that her younger son shall not take place of the elder, nor the duke of Richmond of either. »

2. Ibid. « The patent was sealed on monday last by the industry of his solicitor who got a doquett signed at 12 oclock at night by mylord Treasurer. And my lady Cleveland's solicitor came next morning to have his doquett signed, but lord Treasurer was gone to Bath, so that Richmond will now take the place to the great grief... » ... « lady Marshall is his governess... » 23 sept. « patent passed and so is neither Southampton nor Grafton... »

3. Lettre datée de Westminster conservée chez M. Thomas Stamford Raffles, à Liverpool (*Com. hist. Man.*, t. VI, p. 473).

4. Charles (1672-1723), premier duc de la branche actuelle, fut père de Charles (1701-1750), dont le fils Charles (1735-1806) fut un des principaux ministres des grands cabinets whigs, et l'oncle de Charles (1764-1819) qui mourut gouverneur du Canada sous la morsure d'un chien enragé.

des marchands de vin ; la duchesse de Cleveland préféra la douane, comme un revenu moins sujet aux réductions du Parlement[1]. C'eût été le moment d'assurer l'avenir par des placements en France, en prévoyant les temps des revers, mais aucune des deux femmes n'eut ce souci. La duchesse de Portsmouth perdait des sommes considérables au jeu de la reine, le reste était dépensé en riche mobilier. Le luxe de son appartement à Whitehall excitait l'envie des courtisans[2] ; on venait visiter par curiosité, comme des merveilles, l'argenterie, les meubles, les tapisseries.

Elle aurait voulu procurer les mêmes satisfactions à sa sœur, et elle importunait le comte de Pembroke pour qu'il fît à cette sœur, au moment de ses couches, un cadeau considérable comme il convenait à une épouse qui lui faisait tant d'honneur. Mais le beau-frère l'écarta avec aigreur[3], en menaçant de lui remettre sa sœur sur les bras. Tant de titres, de duchés, de dotations, de luxe n'effaçaient pas l'origine. La qualification que Madame de Sévigné donnait en français était prodiguée en anglais à la duchesse de Portsmouth. Lorsque le comte de Kéroualle et sa femme voulurent voir leurs filles, et se rendirent en Angleterre, ils évitèrent de loger chez elles. Ils descendirent chez sir Richard Browne qu'ils avaient connu pendant l'émigration anglaise aux jours de la République. Le comte de Kéroualle fut jugé avec bienveillance : « Il a la tournure militaire et l'air de franchise des Bretons ; sa femme a été très belle et semble d'une intelligence vive. Ils n'ont jamais tiré profit de la faveur de leur fille[4]. »

A ce moment, l'annonce d'un autre voyage en Angleterre vient subitement jeter le trouble dans l'esprit de la duchesse de Portsmouth ; un combat redoutable va commencer. Elle vient d'apprendre le débarquement à Torbay de l'ancienne fiancée de Charles II, la plus belle dame d'Europe, la triomphante duchesse Mazarin,

Mazarin, des Amours déesse tutélaire[5].

1. Lettre du 19 déc. 1674 conservée chez M. Thomas Stamford Raffles : « You have heard doubtless that the duchess of Portsmouth hath 10,000 l. a yeare settled out of the Wine Licenses, she of Cleveland having chosen hers out of the Excise as the more secure and legall fonds. »

2. Evelyn, *Diary*, 10 sept. 1675.

3. Lettre du 1er sept. 1675 conservée chez sir Harry Verney, à Claydonhouse : « as became a persone of her quality... to which he replied that... he would show his family the grievance of the nation. »

4. Evelyn, *Diary*, 15 june 1675.

5. La Fontaine, *Le Renard anglois*.

La duchesse Mazarin fuit la France, elle arrive irritée contre la cour, parée en guerre; Ruvigny, aussi inquiet que Mme de Portsmouth, s'informe de l'état des charmes de la nouvelle prétendante : un laquais du chevalier de Gramont l'a vue arriver : « Elle s'estoit embarquée en Hollande, la tempeste l'a poussée, elle arriva avant-hier à Londres en habit de cavalier, accompagnée de deux femmes et de cinq hommes, sans compter un petit More qui mange avec elle[1]. » Arlington et Montagu qui haïssent la duchesse de Portsmouth « voudroient bien tous deux se servir d'un si beau moyen pour la disgracier. »

## VI.

### La Duchesse Mazarin.

L'année 1675 terminait une grande période historique. Les personnages qui avaient tenu les premiers rôles dans les années précédentes, les généraux : Condé, Turenne, Montecuculi ; les politiques : Lionne, Jean de Witt, Arlington, sont morts ou retirés. Louis XIV laisse réunir un Congrès à Nimègue[2] et met la main sur le nouveau ministre de Charles II, le comte de Danby.

Thomas Osborne, comte de Danby, avait, au dire de Ruvigny, « plus peur du Parlement que de son maistre, » mais il se trouva si bien enlacé par la duchesse de Portsmouth, par les négociations secrètes avec la France, dans lesquelles Charles II eut soin de le compromettre[3], et par la lutte contre le Parlement, qu'il se trouva engagé contre son gré dans le parti français. Ruvigny[4] ne cesse de peindre la tenue du Parlement « comme le grand obstacle » et il a bien soin de répéter ces propos quand le roi, la duchesse de Portsmouth et Danby sont réunis. Le Parlement, moyennant un cadeau de deux millions et demi de livres tournois, fait par Louis XIV à Charles II, est enfin prorogé pour quinze mois à partir du 16 février 1676. C'est au moment où l'on croit s'être assuré ainsi une période de tranquillité qu'apparaît la duchesse Mazarin et que renaissent les embarras.

1. Ruvigny à Pomponne, 2 janvier 1676.
2. Les membres du Congrès sont désignés, mais le Congrès ne se réunit que dans le milieu de 1676.
3. Mignet, t. IV, p. 354 à 399.
4. Ruvigny à Pomponne, 1er août 1675.

Hortense Mancini dès l'âge de quatorze ans exerçait déjà de l'empire sur Charles II, qui était alors réfugié en France. « La fortune, dit-elle[1], qui vouloit me rendre la plus malheureuse personne de mon sexe, commença en faisant semblant de me vouloir faire reine : tout le monde sait les propositions de me marier avec le roi d'Angleterre. » Sa beauté précoce ne frappait pas moins les poètes de ballets, car l'année suivante ils chantèrent, quand elle fit son entrée dans le *ballet des Saisons* de 1661 à Fontainebleau, costumée en Muse :

Nulle Muse jamais
N'eut l'esprit et le sein formés de si bonne heure.

On la maria au fils du maréchal de la Meilleraye, qui reçut du cardinal le titre de duc Mazarin[2], et une dot de vingt-huit millions de francs[3]. Les manies de ce mari ont fait rire la cour pendant près de soixante ans : « On ne pouvoit pas avoir plus d'esprit ni plus agréable ; il étoit de la meilleure compagnie et fort instruit ; gracieux, affable, poli dans le commerce. La piété empoisonna tous les talents qu'il tenoit de la nature. Il devint la proie des moines et des béats qui profitèrent de ses faiblesses et puisèrent dans ses millions. Il mutila les plus belles statues, barbouilla les plus rares tableaux ; il défendit dans ses terres aux filles et femmes de traire les vaches, pour éloigner d'elles les mauvaises pensées ; il voulut faire arracher les dents de devant à ses filles, parce qu'elles étoient belles, de peur qu'elles y prissent trop de complaisance[4]. » Ses lettres ne parlent que de « Messieurs de la Mission qui viennent de respandre plusieurs biens spirituels, » ou de petits miracles, ou d'ornements d'église[5]. Il se défait de ses gouvernements, de sa charge de grand maître de l'artillerie par scrupule de conscience[6]. — « On ne sauroit faire un bon

1. On ne sait si ces *mémoires* sont d'elle ou de Saint-Réal ; dans les deux cas, ils ne peuvent être consultés qu'avec défiance. Mais le fait des pourparlers de mariage est confirmé par Mme de Motteville, Mlle de Montpensier, la relation manuscrite du fonds Colbert n° 478 et par Riordan de Muscry, *Relation des véritables causes qui ont amené le rétablissement du roi*, 1661, p. 38.

2. Il ne faut pas dire *de* Mazarin. Quand le commis du chiffre met la particule, le ministre a soin de la biffer.

3. Jules Loiseleur, *Le Temps* des 3 et 8 novembre 1883.

4. Saint-Simon.

5. Autographes, collection Monmerqué, n° 103.

6. Mlle de Montpensier, t. IV, p. 69.

compte de toute l'extravagance de cet homme. C'est un fou. Sa femme[1] est dispensée des règles ordinaires, et l'on voit sa justification en voyant M. Mazarin. » Il avait imaginé de la cloîtrer dans le couvent des Filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. La jeune duchesse fit amitié dans cette retraite avec une autre dame de la cour, la marquise de Courcelles, qui y était aussi en pénitence : toutes deux se querellèrent avec les religieuses qui leur refusaient de l'eau pour se laver les pieds, « comme si, disent-elles, nous eussions été là pour observer leurs règles. » Elles prirent la fuite. La duchesse Mazarin partit pour l'Italie avec sa servante Nanon, habillées toutes deux en hommes, et avec un gentilhomme de M. de Rohan, nommé Courbeville. Celui-ci prit une telle influence que la duchesse fut peu considérée en Italie; elle rentra en France où son mari réussit à la faire enfermer dans l'abbaye du Lys, près Melun. Mais le roi envoya un exempt et huit gardes pour forcer le couvent et mettre la duchesse en liberté[2]; elle rentra triomphalement dans un carrosse de Colbert, puis se retira en Provence.

M^me^ Mazarin[3] est une de ces beautés romaines qui ne ressemblent point à des poupées, et dans qui la nature toute pure triomphe avec majesté de tous les artifices des coquettes. La couleur de ses yeux n'a point de nom. Ce n'est ni bleu, ni gris, ni tout à fait noir. Ils n'ont rien de languissant ni de passionné, comme si elle n'était née que pour être aimée et non pour aimer. Sa bouche n'est ni grande, ni de la dernière petitesse, mais tous les mouvements en sont pleins de charmes. Son teint a un éclat si naturel, si vif et si doux que je ne pense pas que personne se soit jamais avisé, en la regardant, de trouver à redire qu'il ne soit pas de la dernière blancheur. Ses cheveux sont d'un noir luisant, on diroit qu'ils se jouent à plaisir tout enflés et glorieux de couvrir une tête si belle. Elle ne porte jamais d'odeurs.

Elle retrouva en arrivant à Aix sa sœur la connétable Colonna, éblouissante comme elle. Madame de Grignan, qui les vit à Aix, adressa à sa mère une description des deux femmes, qui « est une chose divine; elle réveille malgré qu'on en ait; c'est une peinture admirable. La comtesse de Soissons et madame de Bouillon[4] sont

1. Sévigné, t. IX, p. 158, du 12 août 1689.
2. Saint-Réal, t. VI, p. 94. Sévigné, 6 février 1671.
3. Saint-Réal, t. V, p. 79.
4. Elles étaient les sœurs des deux voyageuses; il y avait cinq sœurs Man-

en furie contre ces folles et disent qu'il les faut enfermer[1]. » L'opinion de madame de Scudéry était plus sévère encore[2] : « L'histoire dit qu'on les a trouvées à Aix, déguisées en hommes, qui venoient voir le chevalier de Lorraine et le comte de Marsan ; je tiens qu'il devroit y avoir une punition corporelle pour les dames si fort emportées. »

Il fallut bientôt quitter Aix, pour éviter le couvent. La duchesse Mazarin se retira en Savoie où elle passa trois années avec le jeune César Vichard, qui se faisait appeler l'abbé de Saint-Réal, bien qu'il n'eût ni tonsure, ni bénéfice. Il avait un esprit étincelant, une passion violente pour sa protectrice, et une dépravation si raffinée que Louvois, un connaisseur, en fut consterné lorsqu'il fit saisir ses lettres et les trouva « toutes plus folles les unes que les autres et remplies des plus infâmes ordures que l'Italie ait jamais produites[3]. »

La duchesse Mazarin se fit suivre par l'abbé à Londres. Londres était choisi comme retraite avec le secret espoir de réveiller chez Charles II les souvenirs de jeunesse : « Madame Mazarin court les champs, on la croit en Angleterre ; je crois qu'elle ne voudroit pas, comme dit la chanson, qu'on en eût chassé le roi[4]. » Elle allait avoir trente ans. Des quatorze années qui s'étaient écoulées depuis son mariage, elle avait passé la moitié près de son mari et de ses quatre enfants, puis elle avait été soit recluse dans un couvent, soit livrée à tous les déchaînements d'une vie sans frein, passant des semaines à cheval en costume d'homme, troublant la vie pacifique des petites cours italiennes, acquérant tous les vices ; toujours jeune et fraîche, on la verra dire encore à cinquante ans : « Je n'ai jamais été plus belle. »

Elle fut accueillie à Londres comme une conquérante :

M. le duc d'York[5] reçut hier dans sa maison M^me^ la duchesse Mazarin qui reçut en mesme temps les compliments du roi d'Angle-

cini : *Laura* (1637-1657), duchesse de Mercœur ; *Olympe* (1640-1708), duchesse de Soissons ; *Marie* (1641-1715), connétable Colonna ; *Hortense* (1646-1699), duchesse Mazarin ; *Marianne* (1649-1680), duchesse de Bouillon.

1. Sévigné, 20 juin et 8 juillet 1672.

2. *Correspondance de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 127, du 26 juin 1672. Marie de Martinvast (1631-1711) était veuve depuis 1667 de George de Scudéry.

3. Louvois à Courtin, 3 janvier 1677 ; Aff. étr. Angleterre, vol. 123 C.

4. Sévigné, 25 décembre 1675.

5. Ruvigny à Pomponne, 6 janvier 1676.

terre par le comte Sunderland. Tout le monde est icy dans l'attente de quelque changement considérable et l'on s'imagine qu'une dame si vantée ne peut pas manquer d'y produire des aventures. M. de Gramont, qui a pris le soin de la conduite de cette dame, la trouve aussi belle que jamais. Pour moy qui ne l'avois pas vue depuis les premiers jours de son mariage, et qui m'en étois conservé l'idée, j'y ai remarqué du changement qui n'empêche pourtant pas qu'elle ne soit pas plus belle que tout ce qui est en Angleterre... Elle est entrée dans la cour d'Angleterre[1] comme Armide dans le camp de Godefroy. On parle d'elle partout, les hommes avec admiration, les femmes avec jalousie et inquiétude.

La comédienne Nelly Gwynne se mit en grand deuil[2] pour présager la chute de la duchesse de Portsmouth. La duchesse de Cleveland se retira de la cour. Toutes les rivales faisaient le jeu de la nouvelle venue, afin de mieux précipiter celle qui était la plus haïe. Les Anglaises, désespérant de vaincre la duchesse de Portsmouth, acceptaient pour champion la triomphante Mazarin, la Française qui devait ruiner l'influence française. Le poème des *Trois Duchesses*[3] célèbre ironiquement cette lutte : « Voyageuse comme le soleil et éclatante comme lui, à travers le monde s'avance la belle Mazarin. »

Ruvigny[4] annonce que la duchesse de Cleveland se rend en France avec ses fils; il demande pour elle une exemption des droits de douane à Calais et des droits de tonnage sur les deux navires qui amèneront ses chevaux et ses deux carrosses. La franchise des droits fut accordée, mais dans des termes qui offensèrent l'irascible duchesse : elle montra la pièce avec fureur à Charles II qui lui conseilla « de s'en plaindre[5], au lieu de s'en servir, sur ce qu'elle n'y est pas traitée de cousine et que le duc de Grafton et le comte de Northumberland, qui sont les enfants du roi d'Angleterre, n'ont pas la qualité de cousins. Elle prétend payer à la douane de Calais les droits qui lui seront dus. » Elle

1. Ruvigny à Pomponne, 20 janvier 1676.
2. Ruvigny au roi, 2 juillet 1676.
3. Waller :

Now through the world fair Mazarine had run
Bright as her fellow-traveller the sun
Hither at length the Roman eagle flies
As the last triumph of her conquering eyes.

4. Ruvigny à Pomponne, 3 février 1676.
5. Ruvigny à Pomponne, 12 mars 1676.

s'embarque avec Gramont[1], mais l'ambassadeur de France a soin de prévenir les officiers de la douane qu'ils ne doivent réclamer aucun droit « pour que les intentions du roi soient exécutées. »

La duchesse de Portsmouth avait besoin de l'alliance de la France et n'hésitait pas à la solliciter pour se défendre dans cette lutte. Elle était souffrante et pâlie ; elle commençait une grossesse ; elle fut terrassée par une fausse couche[2]. « Sa jalousie lui donne si peu de repos qu'elle est fort changée, » avoue Ruvigny[3] ; puis il remarque[4] qu'au voyage annuel de Newmarket on n'a pas désigné de logement pour elle ; elle a dû louer une maison dans un village voisin, ce qui la privera de voir Charles II « aussi souvent qu'elle pourroit souhaiter ; ses affaires ne sont pas en bon état, sa santé est altérée, son intendant l'a volée depuis un an de plus de douze mille jacobus, il a engagé pour pareille somme ses pierreries qu'elle lui avait confiées, et, par-dessus tout cela, la jalousie augmente terriblement ses inquiétudes. »

Les difficultés d'argent étaient beaucoup plus sérieuses chez madame Mazarin. Cette rivale était forcée, en entrant en guerre, d'avouer sa détresse. Charles II, tout ému de ses charmes, devait encore se laisser toucher « de la nécessité où elle est réduite. » Il écrit à Louis XIV « pour faire augmenter (par le duc Mazarin) sa pension, qui n'est que de huit mille écus, jusqu'à vingt mille[5]. » Il charge Ruvigny de déclarer « qu'il sera fort sensible à cette grâce sans laquelle il est impossible que la dame puisse subsister ; que ce bienfait lui est absolument nécessaire. » Louis XIV n'aimait pas entrer dans les affaires de famille : il avait de l'estime pour le duc Mazarin, il ne se crut pas le droit de le forcer à mettre sa femme en état de le mieux déshonorer à la cour d'Angleterre ; il écrivit de sa main à la duchesse pour s'excuser de toute immixtion entre son mari et elle. Ruvigny qui remit la lettre raconta[6] qu'elle l'avait lue devant lui, et avait témoigné « un grand déplaisir de se voir abandonnée dans une cour où l'argent lui est très nécessaire, » et fit savoir que Charles II don-

1. Le 19 mars 1676.
2. Lettre du 13 avril 1676 conservée chez sir Harry Verney, Claydon-house : « She had but newly miscarried ; » voir aussi Courtin au roi, 8 juin 1676.
3. Ruvigny à Pomponne, 27 février 1676.
4. Ruvigny à Pomponne, 16 avril 1676.
5. Ruvigny au roi, 30 janvier 1676.
6. Ruvigny à Pomponne, 27 février 1676.

nait l'ordre « à celui qui tient sa bourse privée de lui porter mille jacobus ; il y a de l'apparence que ce présent, qui se fera en secret, aura des suites très fâcheuses pour madame de Portsmouth » et par conséquent pour l'influence française. Du reste, on prépare « une seconde attaque[1] » contre le mari pour obtenir des finances. Ruvigny croit impolitique de mécontenter cette jeune femme dont l'importance augmente sans cesse, et dont « les intérêts sont assez considérables dans cette cour. » Tout le monde la seconde dans sa campagne contre la duchesse de Portsmouth : la jeune princesse de Modène, qui vient d'épouser le duc d'York, se prononce l'une des premières en faveur de la duchesse Mazarin, elle la garde toute la journée près « de son lit où elle reste à cause de sa grossesse ; le roi s'y trouve souvent, sans donner apparence d'aucun dessein, mais il a des sujets bien éveillés qui mettent tout en œuvre pour luy en donner. La dame est fort naturelle et ne se sert d'aucun artifice[2]... On parle[3] de lui donner un logement dans Whitehall, lorsque M. le duc d'York reprendra le sien de Saint-James où elle est maintenant. »

L'honnête Ruvigny se sent débordé au milieu de ces querelles de femmes : il n'est plus dans son emploi, il se juge maladroit à travers ces manœuvres : « Sire, crie-t-il dans sa détresse[4], je viens d'apprendre qu'il y a une intelligence certaine et fort secrète entre le roy d'Angleterre et madame la duchesse Mazarin. Elle se mène à la sourdine, si bien que les personnes qui avoient dessein de s'en mesler n'y ont point de part. » Puis il renouvelle les instances pour que l'on obtienne une plus grosse pension du mari :

Charles II et son frère, dit-il[5], me pressent avec instances de faire savoir à V. M. les sentiments d'affection et de compassion qu'ils ont pour les intérests de cette duchesse, et ils m'ont aussi expressément ordonné de vous assurer, Sire, que vous leur ferez un plaisir très sensible et digne de leur reconnoissance s'il vous plaist de considérer leur intercession. Ils ont été touschés du premier refus et ils espèrent que V. M. ne rejettera pas leurs secondes instances. Il me semble que le roy d'Angleterre prend les intérests de cette Dame plus à cœur

1. Ruvigny à Pomponne, 5 mars 1676.
2. Ruvigny à Pomponne, 20 janvier 1676.
3. Ruvigny à Pomponne, 27 et 30 janvier 1676.
4. Ruvigny au roi, 12 mars 1676.
5. Ruvigny au roi, 16 mars 1676.

qu'il ne faisoit au commencement, et qu'avec le temps, il pourroit bien avoir de la passion pour elle.

Pour jouer ce jeu et manier ces âmes féminines, il faut une autre main que celle du vieux protestant. Louis XIV envoie à côté de Ruvigny, et lui substitue au bout de quelques semaines, le courtisan le plus retors, l'esprit le plus raffiné, le favori le plus modeste qu'il y ait à la cour de France, un ancien intendant de province qui est l'ami intime de Louvois : il est tellement aimé et considéré de Louis XIV qu'il a « la liberté de paroistre devant le roy et partout sans manteau, avec une canne et son rabat, » et qu'il est quelquefois invité à Marly, « le seul homme de robe qui eust cette privance[1] : » c'est le sieur Courtin.

## VII.

### Courtin.

Honoré Courtin, seigneur de Chanteraine[2], avait été conseiller au Parlement de Rouen à quatorze ans. Quand il fut intendant de Picardie, il n'osa refuser au duc de Chaulnes de « soulager » plusieurs de ses villages dans la répartition de la taille; puis il s'aperçut que cette opération n'avait pu se faire sans « surcharger » les autres élections de ce qu'il avait ôté aux paysans du duc de Chaulnes; « il n'en fit point à deux fois, il paya et répartit quarante mille livres de son argent, puis demanda à être rappelé[3]. » Il avait une humeur aimable, une gaieté douce[4], il était « plein d'esprit, de jugement, de maturité et de grâce...; c'étoit un très petit homme qui avoit été fort galant, extresmement l'air et les manières du grand monde avec lequel il avoit passé sa vie dans les meilleures compagnies, sans jamais sortir de son état, poli, sage, ouvert quoique en effet réservé, modeste

1. Saint-Simon.

2. Né en 1622, mort en 1703. Époux de Salomé de Beauvers. Il arrive à Londres en mai 1676. Il est l'auteur du *Journal des entrevues dans l'isle des Faisans*, imprimé en 1665 à la suite de l'*Histoire de la paix des Pyrénées*, de Gualdo Priorato. Voir aussi les lettres de Mme de Sévigné, série Capmas, t. I, p. 359, et la notice de M. de Boislisle dans son édition de Saint-Simon, t. III, p. 279-286.

3. Saint-Simon.

4. Gourville, *Mémoires*, p. 543; Mignet, *Négociations*, t. III, p. 347, et t. IV, p. 141; Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 465 et suiv.

et respectueux, surtout les mains fort nettes et fort homme d'honneur[1]. »

Au moment de partir pour Londres, où il avait déjà eu une mission[2], il imagina, pour se remettre au courant des mœurs de l'Angleterre, d'aller voir à Paris une des filles d'honneur de la reine d'Angleterre qui s'y était retirée, celle, raconta-t-il à Louvois[3], « qui accoucha dans la chambre de ses compagnes ; je disnai avec elle chez Gourville et je l'allai voir dans l'abbaye de Panthémont, au faubourg Saint-Germain. C'est une aussi bonne marchandise que j'aie vue il y a longtemps, et si j'avois bien de l'argent et beaucoup d'affaires, comme vous, elle ne m'eschapperoit pas. »

Les propositions dont il était chargé par le duc Mazarin n'avaient que peu de chances d'être écoutées. « Il m'a prié, dit-il[4], de proposer à sa femme de se retirer dans l'abbaye de Montmartre. » Aussi Courtin prend tout de suite parti pour la femme ; il essaie de la mettre bien dans l'esprit du roi en écrivant[5] : « Je vis hier madame Mazarin faire ses dévotions à la grand'messe qui se dit chez M. l'ambassadeur de Portugal ; il est vrai qu'elle me parut bien rebutée d'avoir été trop longtemps à l'église. » Il l'étudie, il fait causer l'abbé de Saint-Réal, il s'inquiète, il dit[6], comme Ruvigny :

Il seroit à souhaiter que l'autorité de V. M. portast Monsieur son mari, qui est incapable de prendre aucune résolution par lui-mesme, à lui accorder ce qu'elle demande. Après avoir entretenu M. l'abbé de Saint-Réal qui décide sur toutes choses comme un homme qui a pris un grand ascendant sur son esprit, j'ai recogneu qu'elle croit que V. M. ne l'aime pas, et qu'encore qu'elle essaie de cacher ses sentiments, elle ne seroit pas faschée de faire cognoistre à V. M. qu'elle devroit un peu plus la mesnager, de manière qu'il seroit à craindre, si elle avoit icy du crédit, qu'elle ne l'employast pas comme V. M. le pourroit désirer.

Aura-t-elle ce crédit? Courtin n'a pas hésité à interroger Charles II sur ce point délicat ; ce prince a répondu : « qu'il

1. Saint-Simon.
2. De mai à décembre 1665.
3. Courtin à Louvois, 16 novembre 1676.
4. Courtin au roi, 8 juin 1676.
5. Courtin à Pomponne, 25 mai 1676.
6. Courtin au roi, 8 juin 1676.

avoit beaucoup d'amitié pour elle, mais qu'il ne se laisseroit pas gagner par les cabales qu'on fait pour l'engager avec elle. » Cependant « elle est belle, il luy parle plus volontiers qu'à personne ; tout ce qui est auprès de luy ne s'entretient que de son mérite, » tandis que la duchesse de Portsmouth « est un peu changée, elle est infirme, elle n'a pas d'amis en cette cour: » on peut donc prévoir que le roi cédera à « la tentation, et, pour lors, ce seroit une chose dangereuse d'avoir à combattre le ministre et la maistresse tout à la fois. Il importe fort peu à V. M. que la duchesse Mazarin ne couche pas avec son mari et qu'elle en reçoive cinquante mille livres pour sa dépense [1], mais il vous importe beaucoup dans la conjoncture présente que l'Angleterre ne se joigne pas à vos ennemis. L'Angleterre nous hait de plus en plus, hier encore le peuple vouloit jeter dans la rivière le résident de Venise en le prenant pour un François. Il faut retirer d'icy, à quelque prix que ce soit, une dame autant à craindre que celle-là l'est par sa beauté et par son ressentiment... Il seroit bon [2] de promettre un bénéfice ou une abbaye à l'abbé de Saint-Réal. Ce sera un miracle si le roi d'Angleterre ne se laisse prendre, il est assiégé de toutes parts. »

La situation est si dangereuse que Courtin essaie de piquer le mari par une plaidoirie burlesque et insolente; il écarte d'abord la pensée du couvent : la dame, lui dit-il, « est persuadée que le séjour de Montmartre est un peu ennuyeux, et elle ne se sent pas la force de soustenir la rigueur de la closture; » puis vient la menace d'une intervention prépondérante, la duchesse s'en tient aux conditions qu'elle a posées quand « Madame de Montespan s'estoit donné la peine de s'entremettre pour la raccommoder avec vous, c'est-à-dire, Monsieur, qu'en l'état où sont les choses, elle ne veut pas s'engager à vous laisser jouir des libertés que le mariage autorise, » mais elle se contentera d'une pension de cinquante mille livres, si vous lui rendez les meubles, les pierreries, « si vous pouvez vous résoudre à exécuter de bonne foi, et en lui donnant toutes les sûretés nécessaires, » ce qu'elle demande, et si vous renoncez à toutes vos idées, « et particulièrement à celle du couvent qui n'a rien qui plaise à madame vostre femme et qui s'est faite fort à contretemps, car il est bon, monsieur, que je vous

1. Ce sont les deux conditions qu'elle mettait à son retour en France.
2. Courtin à Pomponne, 8 juin 1676.

explique dans quelle situation elle est icy, afin que vous jugiez vous-mesme si elle peut estre tentée par une proposition de cette nature. Elle est fort agréablement logée dans le palais de Saint-James qui est celuy de M. le duc d'York. Il lui a presté d'assez beaux meubles. Elle est résolue de ne point s'establir à Whitehall, c'est-à-dire dans la maison du roi. Quand elle aura besoin de quelque chose, je vous assure, monsieur, qu'elle trouvera icy des gens qui l'assisteront volontiers. »

Le malheureux ne fut pas révolté par ces railleries; il répondit à Courtin en huit pages onctueuses, « dans lesquelles[1] il prétend persuader sa femme par des raisons qui seroient fort propres à débiter à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et qui ne sont nullement capables de persuader une femme qui respire l'air de Londres. » Le mari redouble. Courtin rit : « J'ai encore reçu une grande lettre de M. Mazarin, que vous prendriez pour un sermon[2] ».

L'abbé de Saint-Réal serait plus maniable; il est dévoré de jalousie, et se prêterait volontiers à un changement de séjour qui éloignerait des tentations; il promet à l'ambassadeur[3] « ses très humbles services, il paroist le plus amoureux de tous; » mais il part subitement pour Paris.

J'ay une grande curiosité de sçavoir le sujet qui a fait partir l'abbé de Saint-Réal si promptement de Londres, demande Louvois à Courtin[4], ma curiosité n'a pour objet que de pénétrer pourquoi un homme, aussi amoureux que l'est cet abbé, s'éloigne avec tant de promptitude de ce qu'il aime. — J'ai su, répond Courtin[5], que trois semaines avant qu'il partist, il avoit voulu déjà s'en aller brusquement. Il avoit toujours l'air, dans la maison, d'un amant malheureux et on ne peut pas mieux jouer le rôle d'un affligé qu'il ne jouoit tous les soirs en nostre présence, demeurant tout seul au coin du feu dans la chambre qui est proche du cabinet où l'on joue, et ne voulant parler à personne. Je crois que le dépit de voir que Mme Mazarin estoit toujours environnée de gens, qui l'empeschoient de l'entretenir aussi commodément qu'il faisoit à Chambéry, lui a fait prendre une résolution violente dont je m'asseure qu'il se sera repenti bien des

1. Courtin à Pomponne, 22 juin 1676.
2. Courtin à Pomponne, 16 juillet 1676.
3. Courtin à Pomponne, 22 juin 1676.
4. Louvois à Courtin, 21 octobre 1676; Aff. étr. Angleterre, vol. 120 C, fol. 177.
5. Courtin à Louvois, 29 octobre 1676.

fois avant que d'estre arrivé jusqu'à Douvres. Mme Mazarin a soutenu son départ en Romaine, et, pour dire les choses comme elles sont, je me trompe fort ou elle est bien aise d'en estre délivrée. — Ce ne sera pas une grande perte pour elle, réplique Louvois[1].

La duchesse de Portsmouth, qui avait essayé de rétablir sa santé par un voyage de quarante jours aux eaux[2], était saluée dès son retour par les lourdes plaisanteries de Nelly Gwynn : « Je me veux armer de toutes pièces, dit celle-ci[3], pour me mettre à couvert de son ressentiment à cause des fréquentes visites que le roy m'a rendues pendant son absence. » La duchesse de Portsmouth vint dîner chez le roi à Windsor[4], mais n'y reçut pas de logement et dut retourner coucher à Londres. « Elle a rapporté un meilleur visage, mais elle est encore un peu maigre, elle espère rétablir son embonpoint par le repos. » Elle donna, trois jours plus tard, un grand dîner au comte et à la comtesse de Ruvigny et à Courtin : les musiciens de la Chambre de Louis XIV, qui voyageaient alors en Angleterre, se firent entendre pendant le repas et Charles II vint les écouter ; les chanteurs étaient Gilet, Laforest et Godenesche, le clavecin était tenu par Lambert[5] ; la duchesse de Portsmouth leur demanda l'air : *Mate me con no mirar, mas no me mate con zelos*[6], et Charles II « ne trouva pas mauvais qu'on rît un peu de la chanson[7]... Il

1. Louvois à Courtin, 3 janvier 1677.

2. Du 25 mai au 4 juillet. Les eaux de Bath (Somersetshire) au sulfate de chaux commençaient à être plus à la mode que les eaux ferrugineuses de Tunbridge (Kent), dont Hamilton décrivait ainsi l'aspect une douzaine d'années auparavant : « Ce qu'il y a de beau et de galant dans l'un et l'autre sexe s'y rassemble au temps des eaux. On a pour logement de petites habitations propres et commodes, séparées les unes des autres et répandues partout à une demi-lieue des eaux. On s'assemble le matin à l'endroit où sont les fontaines. C'est une grande allée d'arbres touffus sous lesquels on se promène en prenant les eaux. D'un côté de cette allée règne une longue suite de boutiques garnies de toutes sortes de bijoux, de dentelles, de bas et de gants, où l'on va jouer comme on fait à la foire. De l'autre côté de l'allée se tient le marché; ce sont de petites villageoises blondes, fraîches, avec du linge bien blanc, de petits chapeaux de paille et proprement chaussées, qui vendent du gibier, des légumes, des fleurs. »

3. Courtin au roi, 2 juillet 1676.

4. Courtin au roi, 6 juillet 1676.

5. C'est celui dont parle Boileau. Lambert (1610-1696), maître de la Musique de la Chambre du roi, obtient un privilège en 1658 pour faire publier ses compositions (Arch. nat., X, 8650). Sa fille épouse J. B. Lulli.

6. « Fais-moi mourir d'abandon, ne me fais pas mourir de jalousie. »

7. Courtin au roi, 9 juillet 1676.

donne[1] publiquement à madame de Portsmouth tous les témoignages d'amitié et de considération qu'elle peut désirer, mais il la voit toujours bien accompagné et l'on ne croit pas qu'il ait le mesme commerce avec elle. Cependant c'est un prince qui va au fait. Je sçais que Madame Mazarin lui plaist fort et je vois qu'il n'oublie rien pour dépayser madame de Portsmouth sur son sujet. » Pour comble d'infortune, madame de Portsmouth se heurta à l'œil; l'œil resta plusieurs jours « fort noir, » ce qui fit dire par des plaisants sans pitié qu'elle voulait cesser d'être blonde et avoir les beaux yeux noirs de madame Mazarin[2].

La partie semblait perdue. Courtin et Louvois commençaient à ne plus prendre au sérieux la duchesse de Portsmouth, qui paraissait si voisine de la déchéance après un règne de six ans. Elle-même, la vaillante Bretonne, se sentit défaillir, elle s'affaissa un instant dans le désespoir. La scène fut décrite à Louvois pour être lue à Louis XIV : « Je vis hier soir[3] une chose qui me fit la plus grande pitié du monde et qui vous auroit peut-estre attendri, tout sage et tout vertueux que vous estes. J'allai chez Madame de Portsmouth. Elle m'ouvrit son cœur en présence de deux filles (suivantes) qui sont à elle, dont vous en connoissez peut-estre une, qui se nomme Ballex, qui a esté à madame la comtesse du Plessis. Ces deux filles estoient collées contre la muraille, les yeux baissés. La maistresse versoit un torrent de larmes. Les soupirs et les sanglots coupoient ses paroles. Enfin jamais spectacle ne m'a paru plus triste, ni plus touchant. Je demeuray jusques à minuit avec elle et je n'oubliai rien pour lui remettre l'esprit et lui faire connoistre l'intérest qu'elle avoit de dissimuler son chagrin. » — « La scène de la *signora adolorada*, répond brutalement Louvois[4], a assez diverti Sa Majesté. Je suis sûr qu'elle vous avoit fort réjouy le premier. »

Mais la chose n'est pas si risible : si l'Europe se doute de la disgrâce imminente de la duchesse de Portsmouth, nos plénipotentiaires de Nimègue vont se heurter à des exigences implacables. Il faut, avant tout, persuader aux puissances du continent que la duchesse de Portsmouth est toujours en état de soutenir la poli-

1. Courtin à Pomponne, 16 juillet 1676.
2. Courtin à Pomponne, 3 août 1676.
3. Courtin à Louvois, 6 août 1676.
4. Louvois à Courtin, 19 août 1676; Aff. étr., vol. 120 A, fol. 260.

tique française. Aussi Courtin écrit aux plénipotentiaires français du Congrès de Nimègue, Colbert de Croissy et le comte d'Avaux : « Madame la duchesse de Portsmouth est revenue des eaux en bien meilleure santé qu'elle n'estoit lorsqu'elle partit pour y aller; le roy a esté au-devant d'elle, ce qui a fait voir qu'il conserve toujours les mesmes sentiments pour elle[1]. » Et il répète quelques semaines plus tard[2], car la question intéresse l'Europe, la prépondérance de la France et les chances de la paix, il répète aux plénipotentiaires : « Le jeu du roy est souvent chez Madame de Portsmouth, où il y a des tables pour l'hombre, la bassette et le trente et quarante; elle nous fit hier la plus grande chère du monde et veut recommencer dimanche prochain. Le roy a promis de s'y trouver. »

Mais le prévoyant Courtin se met en mesure de se passer de cette influence en liant partie avec les puissances qui semblent prêtes à la remplacer.

La fille du roi et de la duchesse de Cleveland avait été mariée tout enfant au comte de Sussex; elle se prend d'une tendresse ardente pour la duchesse Mazarin. Le roi s'arrange pour rencontrer chez sa propre fille madame Mazarin. Quand il est là, nul n'entre, pas même les musiciens français[3] : « L'appartement de Madame de Sussex est le même qu'occupoit Madame de Cleveland, sa mère, dans le temps de sa faveur. Il est situé au-dessus du cabinet du roy et ce prince y peut monter sans estre veu. Madame Mazarin y est à toute heure, elle y passa mesme hier la nuit. J'ai su que Madame Mazarin est fort satisfaite de la conversation qu'elle a eue avec le roy. »

Avec une arrière-pensée moins politique, Courtin se lia d'amitié avec Madame Middleton[4].

Madame Middleton, « cette fameuse, cette incomparable beauté, » était admirée dès les débuts de Gramont à la cour de Charles II; elle l'était encore vingt-cinq ans plus tard. C'était « la beauté. » Elle était « bien faite, blonde et blanche; avoit dans les manières et le discours quelque chose de précieux. L'indolente langueur dont elle se paroit n'étoit pas du goust de tout le

1. Le 7 juillet 1676.
2. Le 22 septembre 1676.
3. Courtin à Pomponne, 20 juillet 1676.
4. Evelyn, *Diary* 2 aug. 1683. Elle était sœur de lady Shrewsbury, la maîtresse de Buckingham. Toutes deux étaient filles de lord Cardingham. Voir la relation ms., Aff. étr., vol. 137 fol. 400.

monde[1]. » Elle peignait à l'huile, et on lui trouvait du talent[2]. Gramont avait échoué près d'elle; Courtin la reçut en souveraine dans son hôtel d'ambassadeur :

Si j'estois plus jeune, dit-il à Pomponne[3], ou moins sage que je ne le suis devenu par votre exemple, j'aurois de quoi m'occuper fort agréablement. Mme Mazarin vient aujourd'hui dîner chez moi avec Mme de Sussex; j'ai dans mon voisinage Mme Middleton qui est la plus belle femme qui soit dans ce royaume. Je lui mène les après-disner les musiciens françois, et puis je la retrouve avec eux sur les onze heures du soir dans le parc de Saint-James où je rencontre le pauvre M. l'ambassadeur de Portugal qui se meurt pour Mme Mazarin.

Aussi les fêtes sont continuelles. La duchesse de Portsmouth cherche à ne pas rester à l'écart :

Elle vient de nous donner[4] un très grand et très bon disner à Mme Middleton et à MM. le prince de Monaco, Sunderland, de Sessac et moi. Le roi, qui avoit disné avec la reine, est venu comme nous nous mettions à table. Je l'ai quasi engagé à disner une seconde fois, et il a fait une partie pour dimanche, pour se trouver au mesme lieu et à la mesme heure, et il a promis de ne point souper la veille. M. de Monaco ne se peut pas plaindre qu'on ne prenne pas soin de le divertir. Je lui ai donné à disner un jour avec Mme Mazarin et son amie Mme de Sussex; un autre jour avec Mme de Portsmouth et Mme Middleton. Celle-ci est de toutes les dames d'Angleterre celle que je vois le plus volontiers, mais les chiens du jardinier l'environnent.

Quelques jours plus tard, faisant allusion aux fonds qui restent disponibles depuis la mission de Sessac, Courtin écrit à Louvois[5] :

Cette somme m'accommoderoit fort si vous vouliez me la laisser employer à payer la chapelle que je viens de faire bastir, on y prieroit Dieu pour vous. Cela m'aideroit aussi à faire les frais d'une petite feste que je donne ce soir à Mme Mazarin, à Mme de Sussex, à la sœur de Mme Hamilton[6] et à Mlle Trevor qui est la plus belle des filles d'honneur de Mme la duchesse d'York, qui ne déplaist pas à M. le Duc. Il y aura un secrétaire d'Estat de la partie, qui estoit mon camarade à Cologne, qui dansera sans discontinuation six heures entières

1. Hamilton.
2. Pepy, *Diary*, 2 march, 27 october 1665. Il revient fréquemment avec admiration sur la même personne.
3. Le 2 juillet 1676.
4. Courtin à Pomponne, 21 septembre 1676.
5. Le 24 septembre 1676.
6. Cette sœur est la belle Sarah Jennings, la future duchesse de Marlborough.

les contredanses[1]. Les galants des demoiselles y seront aussi et les filles se loüeront de mon honnesteté et diront asseurément que je sçais vivre. La porte sera bien fermée. Je joüerai à l'hombre avec M^me^ Mazarin, et nous laisserons danser la jeunesse tant qu'il luy plaira. M. de Pomponne ne sçaura jamais rien de tout cecy, il diroit que je ne deviens jamais sage, mais il faut estre homme de plaisir en Angleterre, ou n'y point venir. Ce que je vous peux asseurer, c'est que je ne m'y encanaillerai pas comme font tous les autres ministres estrangers qui ont tous des maistresses en chambre, à commencer par M. Vanbeuningen[2], qui est aussi amoureux que vous l'estiez du temps que vous alliez si souvent à Chelles. Je m'en vais veoir M^me^ Middleton qui est la plus belle femme d'Angleterre et la plus aimable. Je lui donnerois tout votre argent si elle vouloit m'escouter, mais elle a refusé une fois une bourse où il y avoit plus de quinze cents jacobus que M. de Gramont lui offrit; ainsi n'ayez point de peur pour votre trésor. — Ce trésor, répond Louvois[3], est destiné à quelque chose de moins pieux que le bastiment de vostre chapelle, vous pouvez cependant vous en servir en attendant que M. Dumetz vous paye vos appointements. La description de la feste que vous debviez donner m'a fait fort souhaiter d'y estre. Je n'aurois point tenu compagnie au secrétaire d'Estat qui debvoit danser six heures de suite et je ne connois point la première carte de l'hombre, ainsy tout ce que j'aurois pu faire auroit esté de regarder M^me^ Mazarin avec une grande application. L'on dit icy des biens d'elle que nous avons de la peine à croire. Vous jugez bien que ce n'est pas de sa beauté dont l'on parle, puisque c'est assurément la plus belle femme du monde. Mais l'on dit que son esprit et son humeur sont aussi aimables que sa personne. Si vous estiez moins préoccupé pour elle, je vous prierois de me mander ce qui en est, mais en l'estat où les mesmes nouvelles nous disent que vous estes, il ne faut rien croire de ce que vous manderez sur ce chapitre. Je me souviens d'avoir vu M. de Vanbeuninghen à Saint-Germain avec du rouge et des mouches que les filles de Chatou ou de Passy lui avoient mis. Je ne sçais si la maistresse qu'il a en Angleterre l'envoie souvent à Whitehall en pareil équipage. J'ay tant entendu parler de la beauté de M^me^ Midd-

1. C'était évidemment sir Joseph Williamson (1623-1701), qui devint secrétaire d'État au moment de la retraite d'Arlington. Des deux autres plénipotentiaires au Congrès de Cologne, l'un, Sunderland, n'était pas un danseur, l'autre, sir Leoline Jenkins (1623-1685), était non secrétaire d'État, mais juge de *prerogative court of Canterbury* et député d'Oxford; Williamson était catholique et fut persécuté à ce titre.

2. Ambassadeur de Hollande, qui était partisan de la paix.

3. Le 1^er^ octobre 1676.

leton au comte de Gramont, que je souhaiterois fort d'en avoir un portrait.

Courtin ne comprit pas ce qu'il y avait dans cette lettre de caressantes flatteries pour madame Mazarin, ou peut-être ne crut-il pas à la possibilité de la séduire et de la détourner vers l'alliance française; il ne songea qu'à se disculper des railleries qui le supposaient épris de la belle duchesse. Il se justifie à la hâte. Ce n'est pas lui, c'est M. de Monaco qui ne peut se détacher d'elle[1] :

Mais je vous supplie de ne le point répandre dans le monde, afin qu'on ne croie pas que ce soit par moi que vous en soiez informé. Pour ce qui me regarde, je vous peux assurer de bonne foi que jusques à cette heure elle ne m'a point fait tourner la teste, et vous serez surpris quand je vous dirai qu'il ne se passe point de jour que je ne lise deux ou trois heures chez elle. Nous y demeurons tous jusqu'à minuit, la maison est fort agréable et on y vit fort commodément, on y joue toujours à l'hombre, je m'intéresse avec quelqu'un qui tient la carte et je suis dans une grande chaise au coin du feu avec un des livres que je tire de la bibliothèque qu'a composée M. l'abbé de Saint-Réal. J'achevai avant-hier la lecture d'Appian Alexandrin, c'est-à-dire d'un fort gros volume, et je commençai hier les annales de Tacite de la traduction de M. d'Ablancourt. M^me^ Mazarin vit fort honnestement avec moi, je suis fort aise qu'elle soit icy pour ce qui regarde ma satisfaction particulière. Mais, comme je l'ai desjà mandé à M. de Pomponne, je veois fort bien qu'elle se cache de moi et qu'elle n'est pas contente du peu de considération qu'on a eu en France pour les prières que le roy de la Grande-Bretagne a faites en sa faveur; et je suis le plus trompé du monde, ou elle est icy dans quelque intrigue. M^me^ de Portsmouth croit que c'est une affaire réglée avec le roi. La jalousie peut la faire aller trop avant, mais elle m'en a paru bien persuadée il y a trois jours. On a mesprisé mes avis, on ne devoit pas marchander à donner un supplément de huit mille écus à la prière d'un roy qui ayme autant les dames que le roy de la Grande-Bretagne. Je souhaite qu'on n'ait pas sujet de s'en repentir, mais je connois bien que la dame est ulcérée, et les occasions ne manquent point en ce païs-cy quand on a de meschantes intentions contre la France. Mais, Monsieur, je vous supplie de ne point plaisanter sur tout ce que je vous fais sçavoir, et vous auriez un peu plus de tort qu'un autre de vous resjouir aux despens de M^me^ Mazarin qui parle tousjours de vous avec beaucoup d'amitié et qui

1. Courtin à Louvois, 29 octobre 1676. Minute autographe, vol. 120 C, fol. 186.

est aussi aimable par son humeur que par sa personne. Si vous lui aviez vu danser hier au soir la *furlane* avec une guitare, vous n'auriez pas pu vous empescher d'estre tout a fait dans ses intérests. Elle a une amie qui ne la perd pas de vue, qui est une fort jolie femme, que vous verriez aussi avec plaisir. Ce sont tous les jours des saillies d'imagination qui renouvellent de force sur le minuit, qui seroient capables de vous réveiller, quelque envie que vous aviez de dormir à cette heure-là. Laissez-moi jouir paisiblement d'un commerce qui m'est fort agréable. J'en serai néanmoins privé ce soir, parce que Mme Middleton m'a prié de souper chez elle où je me rendrai fort volontiers quand j'aurai fait ma cour à Whitehall. Elle vint disner chez moi avant-hier avec Mme de Portsmouth, et deux jours auparavant Mme Mazarin y avoit soupé avec Mme de Sussex...

Sur ce précédent souper, Courtin commençait à donner des détails, mais il les a effacés; on lit encore le commencement de la phrase : « ... l'on vouloit représenter après minuit les courses de Newmarket en faisant avec les deux dames... » Il biffe ces mots, glisse sur sa neutralité entre les deux rivales, puis revient à ses souvenirs du souper :

Je ne peux plus souffrir la chaussure de Paris, ni les souliers de Mme Desbordes; il n'y a rien de si propre que la chaussure des Angloises, les souliers sont justes sur les pieds, les jupes courtes et les bas de soye fort propres, les Angloises même monstrent sans façon toute leur jambe, j'en vois fort souvent qui sont faites à peindre. Les bas de soye verts sont à la mode et on porte au-dessus du genou des jarretières de velours noir avec des boucles de diamant au défaut du bas de soye; la peau est blanche et satinée.

— Bien loin, répond Louvois[1], de vouloir me resjouir aux despens de Mme Mazarin, comme il me semble que vous m'en soupçonnez, j'ay une considération très particulière pour elle et l'ai toujours regardée comme une des plus belles femmes du monde.

— Mme de Portsmouth, continue Courtin[2], a souvent le roi chez elle; c'est le lieu où on le voit publiquement. Mais je crois pouvoir vous dire avec vérité qu'il couche plus souvent avec la comédienne qu'avec elle, et si j'en crois les courtisans les plus esclairés, il se contente de vivre fort honnestement avec Mme de Portsmouth. Pour ce qui est de Mme Mazarin, je sçais qu'il la trouve la plus belle femme qu'il ait jamais vue. Quoique je sois tous les jours chez elle, je m'aperçois qu'elle se cache de moi autant qu'elle peut. Je suis le plus trompé du

1. Le 2 novembre 1676.
2. Le 12 novembre 1676.

monde si elle n'est icy dans quelque intrigue. Je lui ai toujours conseillé en termes généraux que, si elle vouloit se relascher, elle le fist sans esclat et sans qu'on remarquast rien icy qui luy pust faire tort ailleurs. Elle se divertit, à ce qu'il paroist, fort innocemment, et tous les soirs je vois chez elle des scènes si surprenantes qu'un grand Ministre comme vous s'y pourroit délasser très agréablement l'esprit. Pour ce qui regarde Mme Middleton, je n'ai point vu de femme dans tous les païs estrangers qui m'ait paru plus aimable. Elle est fort belle, elle a le meilleur air du monde, on ne peut pas avoir plus d'esprit qu'elle en a, son procédé est modeste et honneste; enfin, Monsieur, si j'estois à vostre aage, je ne crois pas que je puisse m'empescher de devenir fou amoureux. Mais j'ai tantost quarante-neuf ans, je commence à estre fort incommodé par l'espaisseur de l'air de Londres... Mme Mazarin qui disna hier chez moi[1], après y avoir entendu la messe fort dévotement, et qui joüa toute l'après-disnée au volant dans ma salle avec Mme de Sussex, me chargea de vous faire bien des compliments. Mme Middleton, à qui j'ai dit que vous vouliez avoir son portrait, me tesmoigna qu'elle vous en estoit fort obligée. Ainsi, monsieur, vous voiez que vous estes fort bien avec ce qu'il y a de plus beau en Angleterre, il ne tiendra qu'à vous d'estre de mesme avec ce qu'il y a de plus aimable en France et je vous conseille de ne pas perdre l'occasion d'en profiter.

— Vous me faites, répond Louvois[2], un très grand plaisir de me mander des nouvelles des dames de Londres. Je vous supplie de continuer à m'en faire sçavoir à vostre loisir.

— Elles ont aujourd'hui une grande affaire, réplique Courtin[3]; le mari de Mme de Sussex veut emmener sa femme : c'est la compagne inséparable de Mme Mazarin. Mme de Cleveland s'est mis dans la teste de rompre cette union, la mère et une tante du mari ont formé le mesme dessein. Ce mari quoique fort jeune est de fort méchante humeur. Mme de Portsmouth hait mortellement Mme de Sussex, parce qu'elle croit qu'elle conduit l'intrigue entre le roi et Mme Mazarin. Avec tout cela, je crois que S. M. Britannique ne souffrira pas que Mme Mazarin demeure sans compagnie. Mme de Sussex est encore une enfant qui ne songe qu'à danser et à sauter depuis le matin jusques au soir, et qui aime passionnément Mme Mazarin.

— Je vous remercie de tout mon cœur, continue Louvois[4], des nouvelles des dames dont vous me voulez bien faire part, vous me ferez un très grand plaisir de continuer.

1. Autre lettre du 23 novembre 1676.
2. Le 24 novembre 1676. Réponse à la lettre du 2.
3. Le 29 novembre 1676.
4. Le 17 décembre 1676.

Ces hommes d'État savaient travailler sans morgue : ils se sentaient assez considérables pour se dispenser d'être solennels et pédants. Mais ils n'observaient que les mœurs de la cour, ils restaient ignorants des forces de la vieille Angleterre et de ses ressources. Cette étude n'était pas, il est vrai, la plus importante pour eux. Ce qui pressait, c'était le présent. Gagner encore quelques années, tendre les liens jusqu'à l'achèvement des conquêtes sur le Rhin, c'est tout ce que l'on demande. Au moins aurait-il été sage d'étudier les hommes et de ménager les forces de l'avenir; dans Churchill, le futur duc de Marlborough, Courtin et Louvois ne savent voir qu'un parvenu libertin. Churchill demandait à commander le régiment anglais qui était au service de Louis XIV; s'il avait été accepté, peut-être serait-il devenu un général français, comme Berwick, son neveu, et la destinée du règne aurait été changée. Courtin fait part de ses prétentions en disant :

Vous le connaissez sans doute, monsieur[1], car, comme il est fort bien fait, il a fait parler de lui et je vous assure qu'il presse vivement la sœur de M^me^ Hamilton, Sarah Jennings, qui est la plus jolie des filles de M^me^ la duchesse d'York. — A un bal chez cette princesse, Sarah Jennings[2] avoit plus envie de pleurer que de danser. Churchill qui est son galant dit qu'il est attaqué du mal de consomption et qu'il faut qu'il aille prendre l'air de France. Je voudrois néanmoins me porter aussi bien que lui. La vérité est qu'il veut sortir d'intrigue. Son père lui propose d'espouser une de ses parentes fort riche et fort laide, et ne veut point consentir à son mariage avec M^lle^ Jennings. On le croit aussi un peu intéressé, et j'apprends des Dames de la Cour qu'il a pillé M^me^ de Cleveland et qu'elle lui a donné la valeur de plus de cent mille livres. On prétend que c'est lui qui l'a quittée et qu'elle s'en est allée par dépit en France pour raccommoder ses affaires. Si Churchill repasse la mer, elle pourra aussi se raccommoder avec lui. — M. de Churchill. remarque sèchement Louvois[3], est trop adonné à son plaisir pour pouvoir se bien acquitter de la charge : il faut un homme qui fasse son affaire et sa maistresse du régiment Royal-Anglois.

Vers la fin de l'année 1676, l'influence de la duchesse de Portsmouth décroît de plus en plus. Courtin plaint Charles II de vouloir[4]

1. Courtin à Louvois, 16 novembre 1676.
2. Courtin à Louvois, 7 décembre 1676.
3. Louvois à Courtin, 23 novembre 1676.
4. Courtin à Louvois, 17 décembre 1676.

ménager tout le monde, cela n'est pas aisé parmi les femmes.

Je sçais qu'il n'y a pas deux fois vingt-quatre heures qu'on lui a fait boire encore à la santé d'un.....; M. de Monmouth inventa le premier cette santé, il y a quelque temps, ce qui l'a extresmement brouillé avec Mme de Portsmouth. La comédienne n'espargne pas Mme de Portsmouth et c'est chez elle que le roi soupe fort souvent avec les desbauchés et qu'on dit librement tout ce qu'on pense... A l'égard de Mme Mazarin[1], la seule chose que je sçais c'est que le roi découche fort souvent et qu'il ne revient qu'à cinq heures du matin se remettre dans son lit. Les courtisans les plus éclairés ne croient pas qu'il passe ses nuits chez Mme de Portsmouth. Il lui donne toutes les apparences pendant le jour, mais il se réserve la liberté de passer la nuit avec qui bon lui semble.

Pendant ce temps, Louis XIV prenait Condé, Bouchain, Aire et Philipsbourg; il obligeait le prince d'Orange de lever le siège de Maëstricht, à la grande joie de Charles II qui s'écriait : « Ce petit monsieur avoit besoin d'une correction pour le rendre sage[2]. » Déjà se préparait la foudroyante campagne de 1677. La France, bornée par la mer et de hautes montagnes sur toutes ses frontières, n'avait d'extension possible qu'au nord et à l'est[3]; les guerres d'Italie « sont guerres de magnificence, » disaient déjà les politiques du XVIe siècle; et Coligny déclarait, la menace dans le regard : « Qui empesche la guerre de Flandre n'est pas bon Français, il a la croix rouge d'Espagne dans le ventre. »

Les politiques anglais comprenaient cette destinée de la France; ils luttaient contre elle avec une vigueur qui avait fait pénétrer la haine des Français jusque chez les derniers hommes du peuple, jusque parmi les soldats qui combattaient dans leurs armées[4] : « Les Anglais nous haïssent, disait Courtin[5], ils ne cherchent que des prétextes pour témoigner ouvertement leur animosité. » Leur roi n'était pas retenu seulement par la duchesse de Portsmouth : on est stupéfait quand on a sous les yeux le bout de papier sur lequel le roi d'Angleterre, de sa propre main, avec une écriture calme, a tracé ces mots :

J'ay reçu du roy très chrestien, par les mains de M. Courtin, la

1. Courtin à Louvois, 27 décembre 1676.
2. Courtin au roi, 3 septembre 1676.
3. Duc d'Audiffret-Pasquier, *Éloge du maréchal de Berwick*, p. 15.
4. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p. 277-281.
5. Le 15 février 1677.

somme de cent mille escus, monnoie de France, pour le second quartier qui est escheu le dernier jour de juin, en déduction de quatre cens mille escus payables à la fin de l'année. Fait à Whithall, le 25e septembre 1676. CHARLES R.

Il met son cachet de cire[1], il recommence le 1er octobre, il recommence le 31 décembre, il ne cache pas, il ne soupçonne pas la honte de ce reçu. Il a vendu pour ces quatre cent mille écus une prorogation du Parlement pendant l'année 1676. Comme il a été payé, il a servi. Mais l'échéance approche : le Parlement va se réunir le 25 février 1677, l'inquiétude commence plusieurs semaines auparavant[2]. La situation est grave. Sera-t-on obligé d'acheter de même façon les membres du Parlement ? Courtin préfère ses plaisanteries avec les dames; il est déjà harcelé par lord Berkshire[3], qui était venu deux ans auparavant mendier près de Ruvigny[4], se plaindre d'avoir perdu par zèle pour la France la pension qu'il recevait d'Espagne : « Pour lui faire voir, disait Ruvigny, que les intentions sont sincères, je lui donnai présentement de mon argent cinq cents jacobus, ne doutant pas qu'ils ne me soient rendus. J'assure le roy que les mille seront bien employés et que ceux qui ne donnent rien en ce pays-cy seront mal servis. » Les mille sont payés en effet[5]. Ils excitent moins le zèle que la cupidité. Lord Berkshire s'adressa à Courtin[6] « pour sçavoir si on vouloit se servir de luy. » Courtin, qui n'aimait guère ces trafics, se contenta d'abord de le remercier; puis, quand approcha la session du Parlement, il se résigna à demander l'autorisation de payer mille jacobus[7], puis il les promit, enfin il en solda le quart[8], toujours avec la même répugnance, « pour l'engager à parler dans la Chambre haute; il n'y a rien à espérer dans celle des Communes. Il ne tiendroit qu'à moy d'y respandre beaucoup d'argent. Il y a bien des députés qui en prendroient sans aucun scrupule, mais ce seroit le despenser

1. Aff. étr. Angleterre, vol. 121, fol. 213, 216, 307.
2. Courtin à Pomponne, 2 novembre 1676.
3. Son nom est déchiffré Barchis, Bacchis et Barker; mais Courtin dit qu'il est de la maison Howard ; ce ne peut donc être un autre que le fils aîné de Thomas Howard, créé comte de Berkshire en 1625, mort en 1669. Le second fils, Robert Howard, a publié des poèmes et des pièces de théâtre.
4. Ruvigny au roi, 25 mars 1674.
5. Les 500 derniers le sont en mai 1674, vol. 112, fol. 199.
6. Courtin à Pomponne, 31 août 1676.
7. Courtin au roi, 21 décembre 1676.
8. Courtin à Pomponne, 8 mars 1677.

inutilement et fort mal à propos. La haine de ces gens-cy va jusqu'à la rage. Ils ne veulent pas que le roy se rende maistre des Pays-Bas. »

Ces dégoûts de Courtin ne plaisaient point à Versailles. Rien n'est malpropre quand il s'agit de posséder les Flandres et le Rhin. Courtin est forcé d'accepter dans sa clientèle un secrétaire d'État, Coleman, favori du duc d'York ; il lui donne trois cents jacobus[1], mais il trouve difficile de séduire lord Lauderdale :

Pour répondre, écrit-il[2], à l'article de la lettre du roy qui regarde Mme la duchesse de Lauderdale, je vous dirai, monsieur, qu'il est constant qu'elle a un grand pouvoir sur l'esprit de son mari. Mais, comme ce duc parle comme un homme qui n'a jamais voulu recevoir des présents, et que dans la vérité ses ennemis conviennent qu'il est en réputation d'avoir les mains nettes, je ne sais pas si la femme, qui craint fort pour lui et qui mesnage en sa faveur beaucoup de gens du Parlement, oseroit dans la conjoncture présente escouter les propositions que je lui ferois. Néanmoins comme elle ayme la despense et qu'elle a envie de tout ce qu'elle voit, si S. M. a dessein de lui faire un présent en pierreries, je chercherai les moyens de lui faire accepter.

Avec le roi, point de ménagement, le mieux est de lui annoncer la continuation de sa pension secrète ; pour les autres,

Il seroit à souhaiter que je pusse distribuer des présents de vin de Champagne et d'autres vins de liqueur. Vous ne sçauriez croire combien cinq ou six douzaines de bouteilles de vin envoyées à propos peuvent servir à adoucir les esprits, car au sortir du Parlement, on va disner les uns chez les autres, et c'est là le temps où les cabales se font.

Mais ces manèges ne sont pas plaisants : Courtin aime bien mieux conter[3] comment un jour qu'il se trouvait à « disner chez Mme de Portsmouth avec Mme Beauclerc, qui est une des plus belles femmes qui soient en Angleterre, le roy est venu comme nous estions à l'entremets, et, parce qu'il toussoit extresmement, je lui ai proposé de le guérir. Nous avons envoyé quérir une bouteille de vin nouveau de Canari et nous l'avons bue tout entière avec les deux dames. » Courtin prétend même non seulement faire vivre en bonne intelligence les duchesses de Portsmouth et Mazarin, mais aussi les dames qui ont pris parti dans

1. Courtin à Pomponne, 28 décembre 1676.
2. Courtin à Pomponne, 14 janvier 1677.
3. Courtin à Pomponne, 21 décembre 1676.

leurs querelles, et qui se détestent entre elles. Il faut l'observer dans ses évolutions à travers ces haines féminines[1] :

Je vis avant-hier une assez plaisante scène. Mme la duchesse de Portsmouth estoit venue rendre visite à Mme Mazarin, ce qui ne luy arrive pas souvent. Mme Harvey, qui est la femme d'Angleterre qui a le plus d'esprit et qui hait le plus Mme de Portsmouth, y amena dans le mesme temps la comédienne qu'on appelle Miss Nelly, qui venoit remercier Mme Mazarin des compliments qu'elle lui avoit fait faire sur ce que son fils avoit esté reconnu et fait comte de Bentford. Tout cela se passa néanmoins assez gaiement et avec beaucoup de civilités de part et d'autre; mais je ne crois pas qu'on puisse rassembler dans toute l'Angleterre trois personnes qui soient plus de contrebande. Quand Mme de Portsmouth fut partie, la comédienne, qui est fort enjouée, me pria devant tout le monde de lui faire faire un présent par le Roy (de France à elle Nelly), me disant qu'elle le méritoit bien et qu'elle servoit mieux le roy d'Angleterre que Mme de Portsmouth, me faisant entendre et à toute la compagnie qu'il couchoit plus souvent avec elle. On luy fit lever toutes ses jupes, les unes après les autres : je n'ai jamais rien vu de si propre, ni de plus magnifique. Je n'en serois pas demeuré là (de mon récit si ma correspondance était) avec M. de Lionne. Mais il faut estre plus sage avec vous. Ainsi, monsieur, je finis.

Cette Mme Harvey, qui avait amené Nelly Gwynn, venait d'entrer dans la plus tendre intimité avec la duchesse Mazarin. Elle haïssait au contraire Mme de Portsmouth et cette inimitié était plus dangereuse que les gaietés de Nelly.

Mme Harvey, sœur de Montagu, ambassadeur en France, était célèbre pour son esprit[2], même en France, si l'on en croit La Fontaine, qui lui dit[3] :

Le bon cœur est chez vous compagnon du bon sens,
Avec cent qualités trop longues à déduire,
Une noblesse d'âme, un talent pour conduire
Et les affaires et les gens,
Une humeur franche et libre, et le don d'être amie,
Malgré Jupiter même et les temps orageux.

Son inimitié contre la duchesse de Portsmouth avait probablement la même cause que son ancienne haine contre la duchesse de Cleveland et son intimité récente avec la duchesse Mazarin.

1. Courtin à Pomponne, 18 janvier 1677.
2. Courtin à Pomponne, 20 juillet 1676. Il revient souvent sur cette pensée.
3. *Fables*, livre XII, *le Renard Anglois*.

Les contemporains en parlaient sans façon : Louis XIV tient à affirmer qu'il a pris grand plaisir à ces récits ; c'est plus difficile à expliquer aujourd'hui. Le grave Colbert de Croissy[1] racontait au roi, à propos de la première et fameuse querelle avec la duchesse de Cleveland[2], que cette duchesse aurait déclaré que le dépit de Mme Harvey contre elle ne venait « que d'un refus qui ne devoit fascher qu'un galant homme et non pas une femme. Cela a donné lieu à l'autre de dire que cette dame ne refusoit personne dans un semblable discours. » C'est bien ainsi que Saint-Évremont entend expliquer la liaison avec la duchesse Mazarin, quand il écrit à Mme Harvey elle-même[3] : « J'ai quelque crainte que vous n'ayez moins d'inclination pour la justice que pour elle :

Ciel ! à qui me plaindre
Sans avoir à craindre
Mêmes sentiments ?
Tout sexe pour Hortense a fourni des amants ! »

Courtin est charmé au milieu de ces intrigues, il en partage les récits entre Louvois et Pomponne[4] :

Il se passa hier au soir une scène chez moi qui fera bien discourir aujourd'hui tout le monde à Whitehall. Mme Harvey et Mme Middleton, auprès de qui je me rencontrai à la Comédie, il y a trois jours, me dirent en riant qu'elles vouloient venir souper chez moi et y amener chacune une de leurs amies. Mme Middleton conta le lendemain (l'invitation) à Mme de Portsmouth ; Mme Harvey fit la mesme chose à l'égard de Mme Mazarin ; elles se rendirent chez moi, et Mme de Portsmouth amena Mme Beauclerc avec elle ; c'est après Mme Middleton la plus belle femme qui soit en Angleterre, elle estoit autrefois l'intime amie de Mme Harvey, mais elle est brouillée au dernier point avec elle. Mme Harvey hait Mme de Portsmouth. Mme Mazarin et Mme de Portsmouth vivent dans une grande froideur et n'avoient jamais mangé ensemble. Cependant on ne laissa pas de se réjouir. On enferma deux ou trois fois les dames qu'on croyoit mal ensemble, afin qu'elles

1. A Lionne, 31 janvier 1669.

2. Voir aussi Hamilton, *Mémoires de Gramont*. L'épisode est ainsi conté par Colbert : « Les façons de Mme Harvey ont esté représentées en naturel sous le nom de *Sempronia* avec applaudissements. De là l'emprisonnement de la Comédienne, sa sortie par la faveur de Mme de Castlemaine. Le roy retourna encore à la mesme comédie...» — « J'ay entendu lire avec grand plaisir, écrit Louis XIV lui-même à Colbert de Croissy, les curieuses circonstances que vous avez écrites hier au sieur de Lionne. » (Aff. étr., vol. 93, fol. 234, 9 février 1669.)

3. *Œuvres*, t. III, p. 10.

4. Courtin à Pomponne, 4 février 1677.

pussent se réconcilier. Mme Mazarin et Mme de Portsmouth sortirent se tenant par la main en sautant et dansant sur les degrés.

Cette sorte de réconciliation était le témoignage du triomphe de Mme Mazarin. Comme la reine s'était naguère résignée au partage avec Mme de Cleveland, ainsi la duchesse de Portsmouth, qui tolérait déjà Nelly Gwynn et les aventures de la rue, se résigna au règne de Mme Mazarin. Ce règne ne fut plus douteux. Le mari contait l'avènement aux Français : « Ne lui en déplaise, c'est aller bien vite, » disait Mme de Scudéry[1]; l'amant éconduit, Saint-Réal, parlait comme le mari[2] :

Mme de Portsmouth n'en doute pas et tous les courtisans sont de cet avis. Mais comme c'est plustost un effet de la nécessité (du manque d'argent) qu'un attachement de cœur, si elle estoit asseurée de ne pas coucher avec son mari, elle seroit bien tentée de retourner à Paris. Elle a fait faire une livrée plus magnifique que toutes celles que vous connoissez, le galon couste trois livres quinze sols l'aune de France et les habits en sont tout recouverts. Il y en a neuf pour deux porteurs, six laquais et un page, qui coustent avec les cravates deux mille six cents livres. L'ordinaire est fort bon. En un mot la despense dépasse de bien loin les deux mille escus qu'elle reçoit de son mari... Elle est[3] fort embellie, elle est engraissée et sa beauté est dans le point de sa plus grande perfection... A l'appétit[4] que Dieu lui donne, elle mangeroit bien le double du revenu qu'elle a et je crois que, si monsieur son mary sçavoit l'estat de cette bonne santé, il ne feroit nulle difficulté d'augmenter sa pension. Je ne sçais sérieusement comme elle fait, mais les dépenses extraordinaires me sont un peu suspectes... Elle est[5] aussi bien avec le roy qu'une belle dame y peut estre. Que dans un temps où nous avons si grand intérest de mesnager ce prince on n'ayt pas jugé à propos de mesnager sa maistresse, c'est une politique qui me passe... Mme Mazarin[6] a esté depuis trois heures jusques à sept avec le roy; il a deux appartements qui tiennent au sien où l'on entre par plusieurs portes différentes, dont il n'y a que lui et un valet de chambre de confiance qui aient la clef.

Et, comme Charles II aime le calme et la gaieté, les favorites finissent par subir la bonne harmonie; Mme de Portsmouth se

1. A Bussy, 14 juillet 1678.
2. Courtin à Louvois, copie du Dépôt de la guerre, vol 535, fol. 183.
3. Ibid., fol. 256, du 21 janvier 1677.
4. Ibid., fol 287, du 25 janvier 1677.
5. Aff. étr., vol. 122, Courtin à Pomponne, 11 février 1677.
6. Courtin à Pomponne, 4 mars 1677.

résigne à offrir un dîner à M^me^ Mazarin[1], puis elle la mène au Cours dans son carrosse, « au grand étonnement de tous les Anglois, qui ne furent pas moins surpris de voir M^me^ Harvey dans la mesme compagnie. »

Cette pacification était un peu due à Courtin. La lutte contre le Parlement devenait si dangereuse, que l'union de toutes « les dames » était indispensable pour conserver l'empire sur Charles II. Lorsque le Parlement s'assemble[2], il ne laisse pas ignorer qu'il votera tous les fonds qui seront demandés, si la guerre est déclarée à la France[3] : « Il a passé tout d'une voix dans la Chambre basse, écrit Courtin[4], que les Anglois vendront jusqu'à leurs chemises, ce sont les termes dont ils se sont servis, pour la conservation des Pays-Bas. Le bruit ne peut estre plus grand. Nous engraissons à force de malédictions. »

Charles II et Louis XIV répondent chacun à leur manière.

Charles II ajourne le Parlement chaque fois qu'il devient trop menaçant, d'abord du 24 avril au 31 mai, puis du 7 juin au 26 juillet; mais ces sessions intermittentes deviennent si dangereuses qu'une nouvelle prorogation écarte encore les Chambres jusqu'à la fin de l'année[5].

Louis XIV frappe un coup brusque par la prise de Valenciennes. Il faut voir avec quel orgueil Louvois raconte pour les Anglais la campagne de 1677, la victoire de Mont-Cassel, les sièges de Saint-Omer, de Cambray, de Fribourg. « Continuez, répond Courtin, faites ce que vous pourrez cette année, car l'année prochaine il seroit impossible au roy d'Angleterre, à moins que de se perdre entièrement, d'éviter d'entrer dans la ligue[6]. » Mais aucun procédé n'est négligé. Déjà commencent les subventions de la France aux meneurs du Parlement, afin d'obtenir leur silence : la session de février coûte 2,950 livres sterling, celle de juin 450 seulement[7]. Charles II pendant ce temps touche 40,526 livres sterling du 1^er^ mars au 6 septembre 1677 ; puis il signe un traité par lequel il s'engage à continuer la neutralité moyennant une subvention annuelle de deux millions de

1. Courtin à Louvois, 25 mars 1677. Dossiers de la Guerre, vol. 536, fol. 617.
2. Le 25 février 1677. Voir Mignet, t. IV, p. 431.
3. Rousset, t. II, p. 309.
4. Lettres à Louvois, des 1^er^ et 8 avril 1677.
5. Jusqu'au 13 décembre 1677, voir Mignet, t. IV, p. 498.
6. Dossiers de la Guerre, vol. 537.
7. Archives des Aff. étr., vol. 123, fol. 290.

francs, et il s'empresse de se réjouir que le Prince d'Orange ait reçu une bonne correction devant Charleroy[1].

Ce n'était point Courtin qui négociait ces affaires d'argent. Louis XIV les avait confiées à Barrillon, qui était arrivé à Londres[2] dès le commencement de mai 1677. Il comprenait la nécessité d'avoir en Angleterre un ambassadeur peu scrupuleux. Il prit au mot Courtin qui se plaignait du climat de Londres et des dépenses qu'exigeait le train de son ambassade : « Je commence à estre fort incommodé, disait-il[3], par l'épaisseur de l'air de Londres, mes affaires ne sont pas en bon estat. » Il est vrai que Charles II lui avait donné un conseil précieux pour conserver sa santé, et il se trouvait si heureux de ce système tout nouveau d'hygiène, qu'il en vantait la mode à la cour de France : « Je dois la vie au roi d'Angleterre[4] pour m'avoir conseillé de porter comme il fait sur la peau des camisolles de flanelle : c'est une petite estoffe de laine blanche qu'on fait au pays de Galles ; on change de cela comme de chemise. Il n'y a rien de si chaud ni de si sain. » Puis il voit que Barrillon va être désigné comme son successeur, il se repent de ses lamentations, il essaie encore de montrer que l'influence des femmes est préférable à celle de l'argent, il s'adresse à Louvois[5] :

Dans le moment que j'ai l'honneur de vous escrire, Mme Mazarin est chez moi avec la fille aisnée de Mme la duchesse de Cleveland, son intime amie, qui s'amuse aussi volontiers qu'elle avec des chiens et des moineaux blancs. La première m'ordonne de vous faire mille compliments de sa part. Mme de Portsmouth est revenue des eaux en meilleur estat : les courtisans croient qu'on l'attendoit comme les moines font l'abbé. Mais il me semble qu'ils ont été trompés. J'apprends néanmoins qu'il y a déjà quelque temps qu'on la laisse au repos, mais si elle continue à se bien porter, elle a une belle peau, et je ne crois pas qu'on puisse estre toujours auprès sans en avoir envie. Elle a souvent chez elle une sœur de Mme la duchesse de Richmond qui est une des plus agréables femmes qui soient icy. Son mari qu'on nomme Beauclerc[6] est toujours prest à tuer ceux qui la

1. Courtin au roi, 9 août 1677.
2. Courtin à Pomponne, 13 mai 1677.
3. Le 12 novembre 1676.
4. Courtin à Pomponne, vol. 120, fol. 271, post-scriptum autographe.
5. Le 6 juillet 1677.
6. Courtin parle souvent de cette dame. On connaît, comme sœur de la belle Steward, lady Catherine Steward, qui épousa lord O'Brien; peu de mois après la mort de son mari, elle épousa son secrétaire.

regardent. Il l'a voulu tüer elle-même. Je n'ai encore esté dans aucun pays où les femmes dissent plus volontiers du mal les unes des autres.

Vainement Courtin fait valoir à chaque prorogation le mérite de son jeu[1], il se résigne à comprendre que, sans avoir déplu au roi[2], il doit céder la place à Barrillon. Il a soin, avant de se retirer, d'introduire son successeur dans l'intimité de Mme de Portsmouth[3], et il tient à faire souvenir Louis XIV des démarches qu'il a déjà faites pour procurer une abbaye à la tante de cette favorite[4] :

Vous ne m'avez fait aucune response sur la prière que le roy me chargea de faire à S. M. en faveur de Mme de Tymeur, religieuse et tante de Mme de Portsmouth, pour lui faire donner une abbaye. Cette grâce peut aider M. de Barrillon à l'avenir, et je suis persuadé que, si vous voyiez les choses d'aussi près que nous, vous jugeriez qu'il est important pour un ambassadeur de France de conserver la liberté d'estre à toutes les heures du jour chez Mme de Portsmouth.

Courtin avait dépensé sa fortune dans ses ambassades ; sa fille, « grande femme très bien faite, fort belle et de grand air, qui avoit beaucoup d'esprit, » épousa l'année suivante, « sans biens, une espèce de manant de Normandie, fort riche, dont le nom étoit Rocque, mais qui avoit de l'esprit et du mérite, et qui fut longtemps ambassadeur à Venise[5]. » Elle se nomma Mme de Varangeville, et eut deux filles, la présidente de Maisons et la maréchale de Villars. Courtin continua à être considéré par Louis XIV : « Jamais il ne paroissoit au souper du roy, une ou deux fois la semaine, que le roy ne l'attaquast aussitost de conversation qui d'ordinaire duroit le reste du souper. Il demeura pourtant un simple conseiller d'Estat. »

H. FORNERON.

(*Sera continué.*)

1. Dossiers de la Guerre, vol. 538.
2. Rousset, t. II, p. 368.
3. Courtin à Pomponne, 9 septembre 1677.
4. Courtin à Pomponne, vol. 123, fol. 164.
5. Saint-Simon. Le mariage de Charlotte Courtin est du 6 octobre 1678. Elle fut veuve en 1692 et mourut en 1732. Courtin eut aussi un fils qui fut tué dans la guerre de Flandre, en octobre 1688. (Dangeau, *Journal*, 27 octobre 1688; Sévigné, *Lettres*, t. VIII, p. 231.)

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

## LE CAMPUS MAURIACUS.

## NOUVELLE ÉTUDE SUR LE CHAMP DE BATAILLE D'ATTILA.

La question que nous nous proposons de traiter attend encore une solution définitive. Ce n'est pas qu'elle soit par elle-même très complexe ni que les éléments qu'elle comporte exigent, en l'état actuel, de longues études ou des recherches laborieuses. Les textes ont été étudiés, classés, revisés suivant toutes les règles de la critique moderne : les indications topographiques qu'ils contiennent sont d'une précision et d'une clarté suffisantes : il est désormais possible, nous croyons être en mesure de l'affirmer, d'arriver à une identification rigoureusement conforme aux exigences de la science.

Les écrivains qui, avant ces dernières années, ont traité cette question ne manquaient certes ni de science, ni de sagacité : la méthode seule leur faisait défaut. Dans ces sortes de recherches qui s'appuient avant tout sur l'examen sévère des textes, plusieurs, beaucoup même, ont eu le tort d'admettre indistinctement, sans critique, tous les documents que le hasard leur mettait sous la main. Tout leur était bon : textes apocryphes ou altérés, versions inexactes, imaginées même ou inventées pour les besoins de la cause, restitutions conjecturales, étymologies fantastiques, identifications impossibles. Assurément ils ne se doutaient pas que la géographie comparée est une science, qu'elle repousse absolument les hypothèses, les conjectures, les intuitions, les théories préconçues, que celui qui s'occupe d'études historiques, quelles qu'elles soient, doit employer la saine méthode philosophique et procéder rigoureusement, logiquement, du connu à l'inconnu, qu'il doit enfin et surtout rester pleinement indifférent aux revendications locales et aux intérêts de clocher.

Nous croyons inutile de nous attacher à exposer ou à réfuter les

divers systèmes qui ont paru jusqu'ici. Cette réfutation est faite, l'arrêt est prononcé, et d'une façon irrévocable. Nous arrivons immédiatement aux derniers travaux de MM. Anatole de Barthélemy[1] et d'Arbois de Jubainville[2]. Aussi bien, croyons-nous, ce sont les seuls savants avec M. Longnon[3] qui, depuis la rénovation des études historiques ou géographiques, à laquelle ils ont pris une si glorieuse part, se soient occupés de notre question. Grâce à eux, le terrain est déblayé ; ils ont arrêté, circonscrit, précisé les termes de la question : la discussion ne peut plus s'égarer.

Une chose à remarquer, c'est que les textes où il est question de la défaite d'Attila, ceux du moins qui sont contemporains ou quasi-contemporains de l'événement, les seuls par conséquent dont il faille tenir compte, sont en réalité fort peu nombreux : une quinzaine en tout. De ces textes, il en est un certain nombre, huit, qui ne donnent aucune indication sur le lieu de la bataille ou même qui ne disent rien de cette bataille. En ce qui nous concerne et à ne voir que le but que nous nous proposons, ces documents peuvent être mis hors de cause.

Restent donc neuf autres textes que M. Longnon, d'après les travaux antérieurs de MM. de Barthélemy et d'Arbois de Jubainville, divise en trois groupes.

« Le premier groupe, nous dit M. Longnon, reproduisant la version wisigothique, indique les champs Catalauniques. Il est représenté par l'Espagnol Idace, par Cassiodore, dont la chronique fut écrite à la cour de l'Ostrogoth Théodoric, et par Isidore de Séville. » Nous pouvons y ajouter Jornandès ou Jordanès, dont le texte offre une double mention : les champs Catalauniques et les champs Mauriciens, qui leur sont du reste identifiés. Cette version des champs Catalauniques, que nous pouvons appeler gothique, n'a été reproduite par aucun des écrivains appartenant à notre pays.

Le deuxième groupe peut être désigné sous le nom de franco-burgonde. Il comprend quatre textes : 1° la loi bourguignonne rédigée de 488 à 490, quelques années à peine après la bataille : cette bataille y est désignée par ces mots *pugna Mauriacensis ;* 2° Grégoire de Tours, qui se sert de l'expression *[illegible]iacus campus ;* 3° Frédégaire, qui a dit *Ca[illegible] Mauriacensi[illegible]* [illegible] l'auteur de la vie de saint Aignan, o[illegible] *locus M[illegible]*

Le tro[illegible] nous d[illegible] romaine. Il comprend :

1. [illegible]

1° Jordanès, qui, comme nous l'avons vu, donne à la fois la version gothique et la version romaine en identifiant les *campi Catalaunici* avec les *campi Mauricii ;* 2° le continuateur de la chronique de Prosper d'Aquitaine. Ce document, de beaucoup le plus important, remonte à une très haute antiquité. Découvert à Copenhague par M. Waitz, il a été signalé simultanément en France vers 1870 par MM. de Barthélemy et d'Arbois de Jubainville. Ici nous trouvons sans mélange la version romaine. Ce texte nous apprend d'une façon précise que le lieu où s'est livrée la bataille s'appelle *Maurica*, qu'il est situé en Champagne, dans le voisinage immédiat de Troyes. « Pugnatum est in quinto milliario de Trecis loco nuncupante Maurica in Campania. »

Les textes ainsi classés, quel compte faut-il tenir de la mention des plaines catalauniques ou châlonnaises? M. Longnon est d'avis qu'il n'y a pas à s'en occuper davantage, cette mention ne se retrouvant que chez des auteurs absolument étrangers à notre pays.

Suivant M. Anatole de Barthélemy, la mention des champs catalauniques, sur laquelle s'est échafaudé tout un système historique, ne se trouverait même pas dans le texte primitif d'Idace. Cette mention serait d'une date postérieure; l'origine n'en remonterait pas au delà du VIIIe siècle : ce serait l'œuvre de quelque moine plus ou moins érudit qui aurait confondu peut-être la bataille d'Attila avec d'autres batailles plus anciennes livrées à Châlons, ou qui aurait cru par là donner un certain prestige à son pays natal, ou qui aurait fait un amalgame de diverses légendes admises en ces temps d'ignorance et de crédulité.

Sans être aussi affirmatif, nous estimons qu'avant tout il convient de rechercher ce que l'on entendait au juste par ces mots *champs Catalauniques,* et si, par cette dénomination, on prétendait désigner les plaines voisines de Châlons. Il ne faut pas oublier que Jordanès, comme s'il eût voulu lui-même aller au-devant des explications, aussitôt après avoir nommé les plaines catalauniques, ajoute cette incidente qui précise sa pensée : « Ces plaines s'étendent sur une longueur de cent lieues, suivant l'expression gauloise, et sur une largeur de soixante-dix. » C'est en somme et à peu près ce qu'on a appelé la Champagne, et, comme le fait remarquer M. d'Arbois de Jubainville, dire que la bataille a eu lieu dans les champs Catalauniques, c'est dire qu'elle a eu lieu en Champagne.

Ainsi entendue, la version gothique n'est pas en contradiction avec la version romaine. Remarquons d'ailleurs que, lorsque Jordanès, après Eutrope et Eusèbe, mentionne dans sa chronique la bataille livrée par Aurélien à Tétricus près de Châlons, il ne dit plus les

*champs Catalauniques :* il se sert de l'expression bien autrement précise *apud Catalaunos*. C'est ce qu'avait fait également Ammien Marcellin pour la victoire de Julien. De ce qui précède, nous pouvons donc tirer cette conclusion que Jordanès et avec lui sans doute les historiens goths ou espagnols, par ces mots *champs Catalauniques*, n'ont point prétendu désigner le voisinage immédiat de Châlons. D'autres textes nous apprendront, du reste, que la bataille a eu lieu avant le passage d'Attila à Troyes.

Les champs Catalauniques ainsi expliqués, il reste les expressions ou dénominations suivantes que fournissent les deux autres groupes : *Mauriacus, Mauriacensis, Mauricii* et *Maurica*. De ces quatre formes, trois sont purement adjectives. La chose est évidente pour *Mauricii* et pour *Mauriacensis*. Dans Grégoire de Tours, *Mauriacus* accompagnant *campus* est également un adjectif. Cet adjectif suppose un substantif correspondant qui ne nous est pas donné par cet historien, mais qui existait et très probablement différait de *Mauriacus*. C'est ainsi que le substantif *Parisius* a donné comme adjectif correspondant la forme *Parisiacus*. Il est inutile sans doute de multiplier les exemples. Dans la vie de saint Aignan, *Mauriacus*, croyons-nous, qualifie *locus* au même titre que *Parisiaca* qualifie *urbs*, *Marciacensis villa* ou *domus*, *Luciliacus vicus*, etc. La vraie forme du substantif correspondant à l'adjectif *Mauriacus* nous est donnée par le texte du continuateur de la chronique de Prosper, et ce nom est bien réellement *Maurica*.

Si, dès l'antiquité classique, la ville de la Séquanaise, dont les inscriptions nous ont révélé le vrai nom *Raurica*, lequel ne diffère que par une lettre de *Maurica*, a été désignée dans Pline l'Ancien par l'expression *Rauriaca* colonia (4, 17, 13), à plus forte raison, dans la Gaule franque, au temps de Grégoire de Tours, *Maurica* a pu donner les adjectifs *Mauriacus* et *Mauriacensis*. Et quand, d'autre part, l'historien Jordanès, qui habitait en Italie, qui écrivait en Italie, a eu à former un adjectif correspondant au substantif *Maurica*, il a dû négliger le suffixe *ac*, étranger à l'Italie, et recourir à la forme purement et régulièrement latine *Mauricii*.

Il n'avait, ce semble, à sa disposition que les formes *Mauricius* ou *Mauricensis*. En d'autres termes, et pour résumer notre pensée, il nous semble qu'il n'est point du tout nécessaire de supposer une altération du texte ou une erreur de copiste pour expliquer la version *Mauricii campi*.

De ce court exposé, il résulte donc clairement : 1° que la localité en question s'appelle *Maurica ;* 2° que, le nom *Mauriacum* ne se trouvant dans aucun texte, toute solution basée sur cette dénomina-

tion est erronée; 3° enfin que la version dite romaine est en parfait accord avec la version franco-burgonde, et que cette dernière n'est nullement contredite par la version gothique.

Rien maintenant n'est plus facile que de connaître l'emplacement exact de *Maurica*. Le continuateur de Prosper affirme en termes formels que ce *lieu* était à la distance de cinq milles de Troyes. Il s'agit bien ici d'une évaluation exacte et précise. M. de Barthélemy prétend, il est vrai, que, par ces mots de cinquième milliaire, l'auteur n'a eu en vue qu'une distance indéterminée, ce que l'on appelle vaguement la banlieue d'une ville; mais MM. d'Arbois de Jubainville et Longnon n'ont pas de peine à prouver que cette assertion n'est pas fondée. D'autre part, les milles dont parle l'auteur sont bien des milles romains et non des lieues gauloises : c'est ce que fait clairement voir M. Longnon, qui, sur ce point, ne partage pas l'avis de M. d'Arbois de Jubainville. Or, cinq milles représentent exactement 7,405 mètres. Nous ne voyons aucune raison de douter de l'exactitude de cette évaluation, puisée probablement à des sources officielles. C'est donc à cette distance précise de Troyes qu'il faut chercher Maurica. Il est clair que c'est dans la direction d'Orléans, c'est-à-dire de Sens, qu'il faut jeter les yeux. Frédégaire nous apprend en effet que c'est dans leur marche d'Orléans sur Troyes que les Huns ont eu à livrer bataille. Les deux vies de saint Loup nous laissent à entendre non moins clairement que c'est après sa défaite qu'Attila a traversé Troyes.

Or, voici ce que l'étude du terrain nous a révélé. A la distance de 7,400 mètres de Troyes (cette distance est prise sur la carte de l'état-major), un peu à droite de la grande voie militaire qui menait de cette ville à Sens, au pied de la colline de Montgueux, versant sud-est, existe une contrée d'une étendue mal définie, nommée traditionnellement *les Maures*. De là s'étend vers l'est, sur la lisière de la forêt d'Othe, une plaine immense. Deux voies romaines, celle de Sens et la voie connue dans le pays sous le nom de voie Riot, bordent les Maures à quelque distance, à l'est et au nord. Un ancien chemin y mène en droite ligne depuis Troyes. Un premier tronçon de ce chemin, entre Troyes et le village des Noes, porte encore officiellement, de nos jours, le nom de *voie des Maures*. Ce chemin se perd en partie dans la traversée du village; mais, au delà, il reprend sa direction première, dont il ne se dévie plus. Un peu en avant de la voie Riot, il se bifurque : les deux branches viennent toutes deux se terminer brusquement à la contrée des Maures en l'abordant par deux côtés différents. L'une de ces branches porte aussi, M. Cadet de Montgueux nous l'a affirmé, le nom de *véon*[1] des Maures.

1. *Véon*, diminutif de *voie*.

Au centre de cette contrée est un petit territoire anciennement appelé le Château. Ce terrain était déjà en état de culture au XVII^e siècle, comme le prouve une déclaration de biens que nous avons lue aux archives de l'Aube. On dit dans le pays qu'il y a eu là autrefois un couvent ou un château. Le fait est qu'il y a une quarantaine d'années, s'il faut en croire les habitants, on y a trouvé des substructions, de vieilles murailles, dont on a utilisé les matériaux, et que les travaux de culture y ramènent encore à la surface des tuileaux et des briques d'une fabrication et d'une provenance inconnues.

Nous n'avons trouvé jusqu'ici aucun titre où cette contrée soit mentionnée ; mais le nom, nous nous en sommes assuré, s'est conservé traditionnellement dans le pays. Un officier d'état-major de l'armée territoriale nous a affirmé avoir, lui aussi, recueilli sur les lieux cette dénomination et en avoir pris note pour s'en servir au besoin dans les éléments d'un travail topographique destiné au ministère de la guerre. C'est lui qui nous a signalé cette concordance de noms entre la contrée et le chemin qui y conduit. Quant à la voie des Maures, nous en trouvons la mention plusieurs fois répétée dans un censier de 1449 relatif aux Noes.

Le nom *des Maures* est-il bien la traduction en langue populaire du nom latin *Maurica?* La chose nous paraît incontestable. Le mot français est au pluriel comme le mot latin. *Maurica* donne *les Maures* par la chute de la finale *ica*, *icum*, comme Corsica donne la Corse, Petrogoricum le Périgord, Cenomannicum le Maine, et beaucoup d'autres que nous pourrions citer.

Voyons maintenant si cette identification répond à toutes les autres conditions du problème. Ici nous demandons grâce pour quelques considérations stratégiques qu'il nous est impossible d'éviter. Nous serons bref et nous continuerons, autant que nous le pourrons, de nous appuyer sur les textes.

Entre la vallée de l'Yonne et celle de la Seine s'étend une région tourmentée et boisée connue sous le nom de forêt d'Othe. A l'époque romaine, deux grandes voies contournaient cette région sans y pénétrer et en suivaient les bords aux deux extrémités : l'une, la voie d'Agrippa de Lyon à Boulogne, l'autre, la voie de Lillebonne à Troyes par Sens. Une troisième voie, parallèle aux deux autres, voie décrite par M. Boutiot, traversait le massif par le centre de part en part. Ces voies venaient toutes déboucher par de larges cols dans la vallée de la Seine à Troyes.

En avant de cette ville, à une distance d'environ sept à dix kilomètres, ces routes étaient reliées entre elles par une voie transversale qui, partant des environs de Laines-au-Bois, allait dans la direction de

Saint-Lyé, en effleurant la base de la colline de Montgueux à son extrémité nord-est.

Attila a vraisemblablement amené la plus grande partie de son armée par la voie de Sens à Troyes, remontant la vallée de la Vanne et restant à proximité d'eaux potables et abondantes. Il s'est arrêté dès qu'il a rencontré une plaine favorable au déploiement de son immense cavalerie. La première vie de saint Loup donne à entendre, croyons-nous, que cette armée avançait par plusieurs routes à la fois, puis qu'elle s'est ralliée et massée dans la plaine découverte qui avoisine Troyes. C'est ainsi du moins que nous entendons la phrase suivante : « Imminentibus Hunnis quorum per Gallias ubique diffusus premebat exercitus, Trecanissam urbem patentibus campis expositam cum infensaret sui agminis densitate... supernae opis defendit auxilio. » Le sens que nous adoptons ressort assez clairement du simple rapprochement de ces mots : *diffusus exercitus*, d'une part, *agminis densitate,* de l'autre.

L'armée des Huns se concentra donc naturellement dans cette vaste plaine où viennent converger les différentes voies dont nous avons parlé. En s'établissant le long de la voie Riot, cette voie transversale ou de raccordement mentionnée plus haut, Attila fermait les avenues de Troyes et arrêtait l'armée ennemie aux débouchés de cette région montueuse, ne lui laissant qu'une lisière étroite où il ne pouvait se déployer. Cette position lui offrait plusieurs avantages : il avait dans son voisinage une ville importante et une riche contrée qui lui assuraient de précieuses ressources; il maintenait l'ennemi dans un pays ravagé où les accidents de terrain entravaient ses mouvements et gênaient ses communications; enfin il gardait ses lignes de retraite, pouvant en cas d'échec choisir entre trois directions aboutissant au Rhin, Châlons, Brienne, Langres.

Un seul historien nous fournit des indications détaillées sur les incidents de la bataille et quelques données topographiques sur le lieu où elle a été livrée : c'est Jordanès. Le récit qu'il nous a laissé est celui qui a le plus attiré l'attention de ceux qui ont traité la question qui nous occupe. Nous n'ignorons pas que cet historien offre peu de garanties de véracité et que son livre est rempli d'erreurs. Néanmoins, il serait déraisonnable de tout rejeter. Nous ne pouvons oublier que Jordanès était Goth d'origine et qu'il écrivait moins de cent ans après l'événement. Lorsqu'il fait appel à certains souvenirs encore vivants, lorsqu'il donne quelques renseignements circonstanciés et précis sur des faits particuliers dont l'imagination avait été vivement frappée et qui faisaient encore l'objet soit des conversations soit des récits populaires, il ne pouvait évidemment heurter de front des opi-

nions courantes et des traditions qui remontaient à si peu d'années. Nous croyons qu'on peut admettre dans son ensemble le tableau saisissant qu'il a tracé de cette bataille. Le trait est vigoureux et puissant : trois lignes s'en détachent ; trois mots en résument l'impression : une plaine, un ruisseau, une crête allongée.

Pour bien comprendre le récit de Jordanès, il n'y a qu'à se placer sur la route de Troyes à Sens, à sept ou huit kilomètres de la première ville, les incidents de cette journée se dérouleront pour ainsi dire sous les yeux du spectateur. Tout s'explique, tout s'éclaire d'une lumière que les commentaires ne peuvent qu'affaiblir. Cette fameuse colline par exemple, dont il est si difficile ailleurs de comprendre l'importance décisive, se montre ici sous son vrai jour et la narration en acquiert un relief d'une étonnante vérité. Rien n'est vraiment plus facile que de localiser de là les diverses circonstances du récit.

Le long de la voie Riot s'alignent les chariots des Huns. Au delà de cette voie, à une distance d'environ quatre ou cinq kilomètres, s'ouvrent les cols de la Grange-au-Rez, de Torvilliers, de Prugny par où débouchent les Romains et leurs alliés. Les innombrables escadrons des Huns couvrent et balaient la plaine. Les Romains alors, du seuil de la Grange-au-Rez, inclinent à gauche, s'engagent sur cette pente douce qui s'élève en forme de colline, *excrescit in modum collis*, qui devient un crête allongée, *jugum*, et, en dernier lieu, une vraie montagne, *mons*, dominant de cent quarante mètres et débordant l'aile droite des Huns.

Attila aperçoit cette manœuvre et comprend aussitôt le danger auquel elle l'expose. Il envoie en toute hâte des troupes qui gravissent en une longue et mince colonne les pentes ardues, par ce chemin encore visible, creusé dans une entaille de la montagne et partant de *Maurica*. Ces troupes arrivent trop tard et en nombre insuffisant : les Romains n'ont pas de peine à les rejeter du plateau. Attila juge alors la situation bien compromise. D'après l'historien, il montre à ses soldats l'ennemi couronnant les hauteurs et leur demande un suprême et dernier effort. Les Romains ont l'avantage de la position : ils l'emportent à la fin *montis beneficio :* ils descendent les pentes avec l'impétuosité d'un torrent : la mêlée est effroyable aux abords de *Maurica*. Toute la contrée contiguë, là où viennent mourir les derniers contreforts de la montagne, s'appelle encore aujourd'hui *les Corps*, en souvenir peut-être de cet immense massacre.

A l'autre aile, les Wisigoths font une manœuvre analogue. Là prend sa source à la fontaine Nagot un petit cours d'eau, la Vienne, qui n'est autre sans doute que ce ruisseau à demi desséché où, s'il

faut en croire l'historien, le sang coula à flots. Par une étrange coïncidence, ce ruisseau, ainsi que le hameau bâti sur ses bords, a porté de temps immémorial et porte encore aujourd'hui le nom de *Rivière de Corps*. On trouve dès le XII^e siècle des titres mentionnant ce nom, *Riparia de Corps*. Ainsi battu à ses deux ailes, Attila s'enfuit précipitamment dans son camp. Ce camp était voisin de la montagne, probablement dans cette vaste plaine de la Royale qui sépare les *Noes* de Montgueux et qui forme une sorte de plateau légèrement exhaussé au-dessus du niveau de la vallée. On sait le reste : Attila est contraint d'évacuer la Gaule.

Reste à examiner un dernier document dont le texte, jugé jusqu'ici fort obscur, s'éclaire dans notre système d'une lumière inattendue. Nous voulons parler des anciens actes de saint Loup. Ce saint personnage fut, comme on le sait, emmené par Attila jusqu'au Rhin. Pour le roi des Huns, c'était un otage précieux, pouvant répondre du salut de son armée et de sa propre personne. Quand l'évêque rentra dans Troyes, il trouva cette ville dans l'épouvante. Les Bollandistes ne peuvent s'expliquer ce subit affolement dont la population a été saisie. « Que craignaient donc les Troyens? disent-ils : Attila et son armée ont regagné le Rhin. » Mais qu'on veuille bien se figurer la campagne aux environs de Troyes, après une telle bataille. Tout avait été détruit. N'est-ce pas un Troyen qui a dit le premier : « Il ne restait absolument rien debout après le passage des Huns? » N'est-ce pas également de Troyes qu'est sortie la fameuse formule *flagellum Dei*, qui est devenue l'épithète légendaire attachée au nom d'Attila et qu'il faut entendre dans son sens latin : « Tu es le fléau de Dieu et le maillet avec lequel la Providence frappe sur le monde ? » Cent soixante mille morts ou blessés, dit-on, restaient sur le sol au lendemain de la bataille. La population à tout prix veut se soustraire à cet odieux spectacle : peste, épidémie, famine, elle a tout à redouter. On s'enfuit avec l'évêque : on va d'abord à *Latisco :* l'abbé Le Bœuf veut que ce soit Linçon. Il est incontestable que cette localité doit se trouver à proximité de Troyes. L'évêque reconnait bien vite que le pays est inhabitable depuis Troyes jusqu'à la montagne qui sert de refuge : *turbatum usque ad montis perfugium expertus.* Il s'agit sans doute de Montaigu ou de Montgueux ; ces deux montagnes sont aux deux extrémités du champ de bataille. Il faut aller plus loin : on court à *Olericium*, Lirey, Villery, qu'importe? Deux ans se passent : le calme peu à peu se fait dans les esprits : les émigrants deviennent de plus en plus rares : *offensus venientium raritate suorum*, saint Loup abandonne enfin son projet d'émigration.

Nous avons peu de choses à dire de deux autres documents de pro-

venance troyenne, la seconde vie de saint Loup et les actes de Saint-Mesmin, parce que l'on a suffisamment démontré, croyons-nous, le peu de confiance qu'ils méritent. Disons cependant du premier qu'il contient la mention expresse d'un combat aux portes de Troyes : il prouve au moins qu'à l'époque où il fut composé on croyait généralement à Troyes qu'une bataille avait été livrée aux abords de cette ville. Nous ne voyons pas bien ce que le second peut prouver, soit pour, soit contre notre système. Suivant toutes les apparences, la députation du diacre de Troyes, Memorius, envoyé par son évêque au roi des Huns, se rapporte au premier passage d'Attila près de Troyes. Si Memorius a été réellement envoyé dans la direction de Saint-Mesmin lors de la retraite d'Attila, il a pu rencontrer un parti de Barbares battant la campagne; mais certainement le roi des Huns n'était point et ne pouvait être à Brolium, et ce n'est pas Attila que Memorius y a trouvé.

M. Longnon estime qu'en raison de la configuration topographique des environs de Troyes, il y a impossibilité de placer la *campania Mauriacensis* de Frédégaire dans un rayon aussi étroit. Il nous serait facile de prouver par des exemples que le mot *campania* de Frédégaire est l'équivalent du mot *campus* de Grégoire de Tours. La plaine Mauriaque ou des Maures est la lisière de la forêt d'Othe. Si l'on n'a en vue qu'une mention purement topographique, si l'on se rappelle qu'un des sens accessoires du mot latin *campus* est précisément celui de champ de bataille, que la ville de Troyes, bien que qualifiée de *civitas*, n'était en réalité qu'une fort petite ville, on comprendra que cette plaine des Maures ait été considérée comme distincte de la plaine de Troyes dont elle était séparée par le vaste campement des Huns. Il faut bien admettre le fait puisque le texte est formel : ajouter ou supprimer un chiffre, c'est se lancer dans tous les hasards de l'hypothèse et des conjectures.

*Maurica* était à coup sûr une localité bien modeste. L'aspect du terrain ne semble pas comporter un centre de population considérable. Ce n'est ni un *oppidum*, ni un *castrum* ni un *vicus*, ni même une *villa :* on ne lui donne que l'appellation vague de *locus*. Peut-être, nous n'émettons cette conjecture que sous toutes réserves, n'était-ce qu'un poste militaire, une *vexillatio,* où séjourna plus ou moins longtemps un détachement de ces soldats romains qui, au IVe siècle, portaient le nom de Maures. La notice des Dignités nous apprend que des fantassins et des cavaliers étaient ainsi désignés et qu'il y en avait dans la Sénonaise. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer l'existence de diverses localités échelonnées le long de la voie militaire de Sens à Troyes et dont le nom renferme le radical *Maur :*

Villemaur, Villemoiron, Morey, la Fosse-Maure, Vaux-mort. L'épigraphie atteste le passage ou le séjour de soldats venus d'Afrique aux environs d'une bourgade du Jura qui s'appelle Moirans. Si *Maurica* était un poste militaire, comme elle était située au bas de la montagne à l'endroit même où commence la plaine, comme elle a joué un rôle capital dans la bataille et que c'est là qu'ont été portés les grands coups, on comprendra que les survivants aient été particulièrement frappés de ce nom, qu'ils en aient surtout gardé le souvenir et que les Bourguignons, par exemple, dans le texte de leur loi rédigée si peu de temps après la bataille, aient dit *pugna Mauriacensis*.

On est trop disposé à juger d'après les idées modernes les opérations militaires des anciens. Les armées les plus nombreuses se mouvaient alors sur des espaces restreints. On sait quelles multitudes ont pu se loger sur le plateau d'Alise. On peut voir, dans la campagne de César contre les Helvètes, les Romains s'approcher de l'ennemi à quinze cents pas sans prendre le contact comme on dit aujourd'hui et sans en venir aux mains. Les Teutons, avec leurs immenses convois, ont défilé six jours durant devant le camp de Marius, à la portée de la voix et du javelot, et la bataille n'a eu lieu que plus loin dans une étroite vallée, sur un terrain accidenté qui n'avait ni les dimensions ni l'ampleur du *campus Mauriacus*.

Concluons. Les contradictions et les divergences qu'on a relevées dans les textes où il est fait mention du champ de bataille d'Attila ne sont qu'apparentes : au fond, tous ces textes sont d'accord. La localité qui a donné son nom à la bataille s'appelait en latin *Maurica* : ce lieu s'appelle en français *les Maures*. La plaine avoisinante a été régulièrement désignée par les noms de *Mauriacus campus*, de *campania Mauriacensis* et de *campi Mauricii* : on a pu la placer soit en Champagne, soit dans les champs Catalauniques. La plaine des *Maures* satisfait d'ailleurs à toutes les autres conditions du problème. Depuis longtemps les *Maures* ne sont plus habités : ce nom même s'efface de plus en plus et tend à s'oublier d'année en année : il disparaîtra bientôt devant les dénominations modernes et banales, la *Richasse*, la *Grand'côte*, les *Beauvaux*. Un vieux chemin, un obscur lieu-dit oublié dans le cadastre, voilà tout ce qui reste de la ville, du village, hameau ou poste militaire où se sont décidées les destinées du monde.

GIRARD.

# BULLETIN HISTORIQUE

## VICTOR HUGO.

Bien que Victor Hugo ne nous appartienne que par l'*Histoire d'un Crime*, il a fait une si large place à l'histoire ou plutôt à l'épopée, qui est de l'histoire agrandie et simplifiée, dans ses poésies, dans ses drames, dans ses romans, il a d'autre part joué un si grand rôle dans l'histoire du XIXe s., qu'on nous pardonnera de nous arrêter un instant pour parler de lui, et pour nous demander quelles raisons expliquent et justifient l'émotion universelle causée par sa mort et les honneurs extraordinaires qui lui ont été rendus.

Cette émotion, cette douleur, cet enthousiasme peuvent surprendre au premier abord ; on serait tenté d'y voir non seulement de l'exagération, mais même de l'affectation. Lamartine n'était-il pas un aussi grand poète que Victor Hugo ? n'a-t-il pas joué un rôle politique plus considérable ? n'a-t-il pas exercé une influence plus pénétrante sur l'âme de ses contemporains ? ne trouve-t-on pas chez lui des idées plus profondes et plus neuves que chez Hugo ? Et pourtant sa mort a passé presque inaperçue, et l'Académie n'a pas même daigné se déranger pour l'inauguration de sa statue. Michelet n'était-il pas un plus grand prosateur que V. Hugo ? Que sont cependant les honneurs rendus à sa dépouille mortelle, si touchants et si solennels qu'ils aient été, en comparaison de ce concours de tout un peuple rouvrant pour V. Hugo les portes du Panthéon ? Quand on se rappelle l'habileté consommée avec laquelle les amis de V. Hugo ont entretenu l'enthousiasme public autour de sa vieillesse, et mis pour ainsi dire son génie en exploitation, on se demande s'il n'y a pas eu dans tout cela quelque mise en scène et un peu de cette badauderie que l'on peut toujours mettre en branle quand on sait se servir de la presse.

Il ne serait pas juste de penser ainsi. Sans doute, il y a eu dans les honneurs rendus à V. Hugo, dans les manifestations et l'émotion universelles, un peu de cet instinct théâtral qui entraîne toujours incons-

ciemment les Français ; il s'y trouvait aussi une assez large part de vanité nationale, le désir de glorifier la France en V. Hugo ; mais l'émotion n'en était pas moins profonde et l'enthousiasme réel. J'ajouterai que les hommages rendus à l'homme de génie disparu étaient mérités.

Pour juger l'importance d'un écrivain, il ne faut pas seulement tenir compte de son talent littéraire, mais aussi de ses actes, du rôle qu'il a joué, de ce qu'il a représenté pour son pays et ses contemporains. Il ne viendra à l'esprit de personne de préférer Voltaire comme poète dramatique à Racine, comme philosophe à Descartes, comme historien à Montesquieu ; mais Voltaire a exercé une telle influence sur son siècle, il a tellement incarné en lui l'esprit de son temps, il a si puissamment contribué à faire rayonner la France sur l'Europe, que son nom l'emporte à juste titre en célébrité sur ceux de Descartes, de Racine et de Montesquieu. De même, la gloire de V. Hugo n'est pas née seulement de la beauté des œuvres qu'il a écrites, mais encore du rôle qu'il a joué, de l'influence qu'il a exercée, en politique aussi bien qu'en littérature, de sa vie même, à laquelle les circonstances ont donné une grandeur et une portée symboliques.

Commencée en 1802, achevée en 1885, l'existence de V. Hugo remplit presque tout un siècle. Il entrait dans l'adolescence au moment où, délivrée du joug impérial, la France renaissait à la vie littéraire et à la vie politique ; il meurt au moment où le pays, fatigué, privé de presque tous ses grands hommes, semble traîner tristement une stérile vieillesse. Il a eu cet unique privilège, après avoir étonné par sa précocité d'*enfant sublime* les académiciens de 1817, d'étonner encore et d'humilier, à quatre-vingts ans passés, les jeunes générations par une vigueur physique et intellectuelle qui tenait du prodige. Comme il était sans conteste le plus illustre poète vivant, non seulement en France, mais en Europe, il avait fini par être entouré d'une admiration unanime et indiscutée ; il avait passé à l'état de monument national. On s'entendait tacitement pour suspendre à son égard tout jugement sévère, toute critique irrespectueuse ; on trouvait juste et beau que l'homme qui avait à ce point honoré sa patrie jouît pleinement, dans ses dernières années, de sa gloire pacifique. Cette conspiration d'admirations et de respects, à laquelle venait se joindre le culte idolâtre de quelques fidèles, a fini par faire du poète, pour toutes les classes de lecteurs et même pour ceux qui ne l'avaient jamais lu, un être à part, une sorte de demi-dieu. On peut dire de lui qu'il a été canonisé de son vivant.

Il prêtait à cette canonisation par les phases mêmes de sa vie, qui a été comme le symbole de la vie de la France au XIXe siècle. Poète

objectif par excellence, ce n'est pas sa propre âme, son propre cœur et son propre esprit qu'il a révélés par ses chants : c'est les sentiments généraux de l'humanité, les beautés de la nature, les drames de l'histoire; c'est surtout l'âme mobile de la France moderne. Il s'est comparé lui-même à un « écho sonore » que Dieu mit au centre des choses pour vibrer à tous les bruits et à tous les chocs. Il a, en effet, chanté toutes les gloires de son pays et en a traduit toutes les passions; aussi n'est-il aucun parti qui ne trouve à l'admirer, à le revendiquer par quelque côté. Fils d'un soldat de la République devenu général de l'Empire et d'une Vendéenne légitimiste, il est comme la synthèse des tendances diverses qui se combattent dans la France moderne. Il chante d'abord la royauté des Bourbons, puis, avec les libéraux de la Restauration, les victoires impériales et la figure légendaire de Napoléon; il est à la tête du mouvement romantique où le néo-catholicisme et le culte du moyen âge se mêlent aux revendications révolutionnaires en faveur de la liberté dans l'art. Après 1830, il appartient au monde libéral orléaniste et devient pair de France, tandis que Lamartine est un des chefs de la gauche démocratique. En 1848, ses anciens enthousiasmes napoléoniens en font d'abord un partisan du prince Louis-Napoléon, mais, dès que celui-ci aspire à la dictature, V. Hugo entre en lutte avec lui et se jette dans les rangs du parti républicain, où il restera jusqu'à sa mort. Il lui appartenait d'ailleurs depuis longtemps par ses tendances révolutionnaires et démocratiques. Dès la Restauration, ses drames sont pénétrés d'un souffle révolutionnaire. Dans Hernani, dans Marion Delorme, dans Ruy Blas, le beau rôle est aux révoltés, aux conspirateurs, aux valets mêmes; le poète par leur bouche fait entendre la revendication des droits populaires, et flagelle les crimes de la royauté et de ses ministres. Le romantisme de V. Hugo n'était pas seulement une théorie littéraire, une esthétique nouvelle; c'était une œuvre de pitié, de charité envers les petits, les pauvres, les opprimés, les contrefaits, les méchants même, à qui il ouvrait les portes de la cité politique en même temps que de la cité littéraire. Dès ses premiers écrits, V. Hugo a au cœur cette *Pitié suprême* qu'il a chantée à la veille de sa mort; de tout temps, il a été l'adversaire de la peine de mort, l'apôtre de la clémence, et implicitement le partisan du suffrage universel, par amour pour les foules. C'est le même sentiment qui a fait de lui le chantre de Napoléon, incarnation d'un peuple, et l'avocat attitré, le défenseur des communards vaincus. Toujours prêt à prendre le parti des opprimés et des révoltés, à soutenir la cause des nations contre leurs maîtres, il est, dès le premier jour, au rang des apôtres de l'indépendance hellénique, de l'indépendance polonaise, de l'indépendance italienne.

Ce qui a achevé la fortune de Hugo, c'est que sa lutte oratoire contre l'Empire, dans les assemblées de 1850 et de 1851, puis son exil à Guernesey avaient fait de lui le symbole même de la République. Par son *Napoléon le Petit*, par ses *Châtiments*, son chef-d'œuvre, par le serment solennel prêté et tenu par lui de ne jamais rentrer en France tant que l'Empire serait debout, il était sur son rocher pour le Don Juan impérial comme une statue du Commandeur qui lui prédisait le jour prochain de la vengeance divine. Le rocher de Guernesey devenait, dans l'imagination publique, comme l'antithèse du rocher de Sainte-Hélène, et la République devait en revenir avec Hugo vivant, comme l'Empire était revenu de Sainte-Hélène avec les cendres de Napoléon.

L'Empire croula. Victor Hugo, fidèle à sa parole, accourut prendre part aux souffrances et aux dangers de Paris assiégé. Il resta depuis lors parmi nous, entouré d'un concert d'admiration où nulle voix discordante ne se faisait entendre, comme le représentant du siècle littéraire finissant, et aussi comme une sorte de symbole des idées démocratiques et républicaines. Symbole d'ailleurs contradictoire aux idées mêmes qu'il représentait, car les adorations prosternées qui l'entouraient étaient la plus éclatante démonstration du besoin qu'ont les hommes de se faire des héros, des rois et des dieux.

L'importance de l'œuvre littéraire de Hugo égale-t-elle l'importance du rôle joué par l'homme? Chacun répondra à cette question suivant ses préférences personnelles; mais quel que soit le degré de sympathie qu'on éprouve pour la nature du talent et du style d'Hugo, on doit reconnaître qu'il tiendra toujours une très grande place, sans doute même la première, dans notre histoire littéraire du XIXe siècle.

Son mérite le plus incontestable est d'avoir renouvelé la langue et la forme poétiques. Il a à la fois enrichi la littérature de formes nouvelles en revenant, par delà le XVIIe siècle, aux formes variées de la poésie lyrique des XVe et XVIe siècles, et le vocabulaire poétique de mots nouveaux en y introduisant non des néologismes, mais une foule de termes considérés avant lui comme trop familiers ou trop techniques; en même temps, il a rendu la versification à la fois plus libre et plus précise en exigeant pour la rime plus d'importance, plus de variété et plus de richesse qu'on ne lui en donnait auparavant, et en bouleversant les règles admises jusque-là pour la césure et l'enjambement. Tous les poètes qui ont écrit depuis cinquante ans ont été unanimes à saluer Hugo comme le rénovateur du Parnasse, comme un bienfaiteur qui leur a donné un instrument d'une incomparable richesse, qui a renouvelé les cordes de la lyre française et en a augmenté le nombre. Ils l'ont baptisé d'un nom touchant : *le Père*. Qu'il ait, à côté de cela, altéré le génie de la langue française en en for-

çant les couleurs et les tons, en abusant de certains mots, en multipliant les antithèses, en se laissant aller à l'exagération et à la déclamation, aux concetti à l'italienne et à l'emphase espagnole, tout homme sensé le reconnaît; mais ces défaillances, ou plutôt cet envers de son génie ne doit pas diminuer notre reconnaissance pour les services rendus.

Si V. Hugo ne partage avec personne le mérite d'avoir renouvelé les formes de la poésie française, on ne peut pas revendiquer pour lui au même titre, comme un honneur exclusivement personnel, la gloire d'avoir créé le mouvement romantique; mais il a certainement joué le premier rôle dans ce mouvement. Il en a tracé, dès 1824, le programme dans les préfaces de Cromwell et des Orientales, et il a été considéré par tous les romantiques comme leur chef d'école. Si Mme de Staël et Châteaubriand ont été les vrais initiateurs du mouvement romantique, si Lamartine, Dumas, Balzac et G. Sand peuvent lui être préférés, le premier comme poète lyrique, le second comme dramaturge, les deux derniers comme romanciers, V. Hugo n'en a pas moins formulé le premier les principes de la littérature nouvelle, qu'il a représentée avec plus d'éclat et de puissance que personne. Parmi ces principes, il en est qui peuvent être contestés, et, d'une manière générale, on peut dire que le Romantisme, en tant qu'école littéraire, a abouti à un avortement ou du moins à une rapide décadence; mais les tendances littéraires qui l'ont guidé ont triomphé, et Victor Hugo a été pour beaucoup dans ce triomphe. Ces tendances générales, c'est l'abandon des anciens genres littéraires et des prétendues règles de la littérature classique, en un mot, la liberté dans l'art : liberté de combiner le tragique et le comique, l'épique et le lyrique, le lyrique et le satirique, liberté de renoncer aux unités d'Aristote, de choisir ses sujets dans tous les temps et dans tous les pays; c'est ensuite la recherche de la vérité individuelle et de la couleur locale substituée à la recherche exclusive de la vérité générale et des sentiments humains universels; c'est encore l'élargissement de l'horizon intellectuel des Français par la connaissance des littératures étrangères; c'est enfin le désir de ressaisir par l'étude du moyen âge le secret de nos origines nationales. Par ces justes et légitimes tendances, par ces heureux et nobles efforts, le Romantisme, malgré tout ce qu'eurent d'excessif, de superficiel et d'artificiel un certain nombre des œuvres qu'il a produites, est lié à tout ce que notre siècle a fait de grand dans les lettres; aux formes nouvelles de la poésie et du roman, que ce soit le roman social et psychologique de Balzac, le roman d'aventure de Dumas ou le roman de passion de G. Sand; aux recherches sur la littérature du moyen âge et sur les littératures étrangères; enfin et surtout à la rénovation de l'histoire par Aug.

Thierry et Michelet. V. Hugo n'a point été, à proprement parler, un historien, mais, comme romancier et comme poète, soit dramatique, soit épique, il a fait œuvre historique. Que cette histoire soit toujours vraie, je ne l'affirmerai pas, mais elle est assurément grande et saisissante. Hugo n'est pas un critique, il n'est même pas un savant; il avait la science en petite estime, et en cela il était en désaccord avec l'esprit de notre temps; mais il était un voyant, et, par la puissance de son imagination, il rendait la vie aux époques et aux hommes disparus.

Nous touchons ici à ce qui, dans son œuvre, est le plus vraiment grand et original, à son génie épique. On peut lui dénier le génie dramatique, car il n'a pas la variété de ton qu'exige le théâtre, sa psychologie est superficielle, les sujets de ses drames sont plus étranges qu'émouvants; ils sont tous le développement d'une antithèse morale péniblement construite, non de passions humaines vivantes et complexes. On peut lui préférer, dans la poésie lyrique, les poètes qui, comme Shelley, révèlent une âme d'une délicatesse, d'une profondeur et d'une sensibilité extraordinaires, et qui, par la magie des mots, nous donnent la subite intuition des mystères de la vie, de la nature et de l'infini; on peut trouver sa philosophie bien vague et bien simple en comparaison de la subtilité émue d'un Sully Prudhomme. Mais V. Hugo a doté la France contemporaine d'une littérature épique. Il a fait mentir le jugement fameux : les Français n'ont pas la tête épique. Il a renoué la tradition interrompue de la poésie épique du moyen âge. Le plus beau de ses drames, les *Burgraves*, est une épopée dialoguée; la plus belle pièce des *Châtiments*, l'*Expiation*, se compose de quatre morceaux épiques; dans la *Légende des siècles*, nous trouvons l'épopée familière avec les Pauvres gens, l'épopée militaire moderne avec le Cimetière d'Eylau, l'épopée du moyen âge sous toutes ses formes française, espagnole, sarrazine, l'épopée biblique avec Booz et Ruth. Le merveilleux même n'en est pas absent. Enfin, dans la poésie de Hugo tout entière, le lyrisme affecte la forme épique, et il voyait si naturellement les hommes et les choses avec la simplicité et le grossissement épiques, qu'on peut dire que ses romans, depuis *Notre-Dame de Paris* jusqu'à *Quatre-vingt-treize*, sont des épopées en prose. Ce génie épique est servi par l'imagination la plus forte, la plus colorée, la plus riche, la plus grandiose qui ait jamais paru. D'autres ont parlé à l'âme et au cœur un langage plus passionné, plus tendre ou plus mélodieux; nul n'a ébranlé les sens par des images plus éclatantes et plus inattendues. C'est par là qu'il peut être nommé à côté des plus puissants génies. On ne peut sans doute le placer aussi haut qu'Homère, Dante ou Shakespeare;

mais, à coup sûr, s'il n'est pas aussi grand, il est aussi extraordinaire; comme eux, il est unique, car jamais cerveau humain n'a eu à ce degré le don de créer des images. Ses visions sont des hallucinations qui donnent la réalité même à l'impossible. En même temps, sa bonté de cœur, sa sympathie pour les foules et pour les souffrants donnent à ses créations épiques un côté profondément humain. Ce ne sont point des marbres et des bronzes peints comme les héros de Leconte de Lisle, ce sont des hommes grandis et exaltés. La simplicité même des pensées de V. Hugo, ce que ses détracteurs ont appelé sa banalité, le don merveilleux, qu'il a possédé presque seul de notre temps, de rendre, par l'éclat du style et de l'imagination, la nouveauté et l'originalité aux grands sentiments primordiaux de l'humanité, ont fait pénétrer la poésie dans beaucoup d'âmes qui ne la goûtent pas d'ordinaire, et lui ont mérité cette popularité qu'il aimait et cherchait trop et qu'il a acquise, entre tous les écrivains qui aient jamais vécu, à un degré peut-être unique.

V. Hugo a donc beaucoup donné à son siècle, et il en a été la plus éclatante représentation. On a dit quelquefois qu'il était un phénomène isolé, qu'il ne représentait pas le génie français, fait de mesure, d'esprit, de grâce et d'harmonie, ennemi de la déclamation et du mauvais goût. On pourrait discuter si cette définition de l'esprit français est aussi rigoureusement exacte qu'on le croit quelquefois. Elle ne s'applique guère à l'épopée du moyen âge; la déclamation a toujours été un défaut français; on le trouve chez d'Aubigné, comme chez Corneille et chez Crébillon, comme chez Diderot; le mauvais goût abonde au XVI^e siècle et dans toute la première moitié du XVII^e s. Mais, en outre, la France démocratique du XIX^e s. n'est plus l'ancienne France; elle a changé d'âme en littérature comme en politique et en religion. Si un poète comme Musset appartient à la lignée des classiques, des hommes tels que Lamartine, d'un côté, Baudelaire, de l'autre, sont des phénomènes tout nouveaux, et V. Hugo, avec ses emphases, ses gaîtés cyclopéennes, ses affectations, son amour maladif de la popularité, sa religiosité vague, son socialisme attendri, son humanitarisme crédule, son syncrétisme politique, ses grandes visions historiques, son âme mobile, aimante, ardente et vibrante, me paraît un produit naturel et un représentant authentique de la France démocratique, un peu entachée de rudesse et de vulgarité, inquiète, mal équilibrée, théâtrale et déclamatoire, mais toujours puissante, féconde et généreuse, prompte à l'enthousiasme, avide de progrès, croyante en sa mission civilisatrice, que nous a léguée la Révolution.

G. MONOD.

---

# FRANCE.

Documents. — Dans le t. XI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, M. A. Hellot a publié avec beaucoup de soin une Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339, précédée d'additions à la Chronique française dite de Guillaume de Nangis (1206-1316). La chronique parisienne, inconnue jusqu'ici, est l'œuvre d'un contemporain qui parait avoir été un bourgeois, sans doute avocat ou procureur; il demeura d'abord à Saint-Denis, puis, à partir de 1330, il est devenu tout à fait parisien. Son récit abonde en renseignements sur la vie journalière dans la capitale; il donne de curieux détails sur les confiscations opérées sur les Anglais en 1326 ; il se réjouit des succès remportés sur les Flamands; il raconte froidement au contraire les expéditions faites contre les Anglais, il déteste ou dédaigne les Écossais. Ses informations sont directes et sûres. Il comptera désormais parmi les plus utiles chroniqueurs de la première partie du xiv^e s. — Dans le même volume, M. H.-François Delaborde résume, commente et publie les curieuses pièces relatives au procès du chef de saint Denis en 1410. L'église de Notre-Dame de Paris prétendait posséder un morceau de la tête du premier évêque de Paris ; l'abbaye de Saint-Denis soutenait qu'elle possédait la tête en entier, et que la célèbre relique parisienne était une fausse relique. De là de grands débats qui commencèrent en 1406, et qui aboutirent à un procès devant le Parlement quatre ans plus tard. Le chapitre de Notre-Dame appuyait son droit par quatre ou cinq arguments, « c'est assavoir par ystoires et escriptures enciennes, par painctures antiques, par sacres solempnités et institutions, par relacions dignes de foy successivement faictes, et par vrayes samblaubles conjectures et presumpcions » (p. 324) ; il incriminait en particulier certains historiens de l'abbaye, Rigord entre autres, qu'il représentait comme un compilateur de seconde main et un interpolateur. On pense que les moines ne se firent pas faute de répondre et de justifier leurs historiens. Chaque partie fait, on le voit, la critique des sources où puise son adversaire. Ce débat n'est pas seulement piquant, il est instructif; il a permis à M. Delaborde, qui se trouve là comme dans son domaine propre, de préciser certains détails relatifs à Rigord, à Guillaume le Breton, aux Grandes Chroniques ; il prouve qu'un des documents invoqués, l' « *Epistola Haymonis*, » a été écrite en 1053 et non, comme on l'admet généralement,

nions courantes et des traditions qui remontaient à si peu d'années. Nous croyons qu'on peut admettre dans son ensemble le tableau saisissant qu'il a tracé de cette bataille. Le trait est vigoureux et puissant : trois lignes s'en détachent ; trois mots en résument l'impression : une plaine, un ruisseau, une crête allongée.

Pour bien comprendre le récit de Jordanès, il n'y a qu'à se placer sur la route de Troyes à Sens, à sept ou huit kilomètres de la première ville, les incidents de cette journée se dérouleront pour ainsi dire sous les yeux du spectateur. Tout s'explique, tout s'éclaire d'une lumière que les commentaires ne peuvent qu'affaiblir. Cette fameuse colline par exemple, dont il est si difficile ailleurs de comprendre l'importance décisive, se montre ici sous son vrai jour et la narration en acquiert un relief d'une étonnante vérité. Rien n'est vraiment plus facile que de localiser de là les diverses circonstances du récit.

Le long de la voie Riot s'alignent les chariots des Huns. Au delà de cette voie, à une distance d'environ quatre ou cinq kilomètres, s'ouvrent les cols de la Grange-au-Rez, de Torvilliers, de Prugny par où débouchent les Romains et leurs alliés. Les innombrables escadrons des Huns couvrent et balaient la plaine. Les Romains alors, du seuil de la Grange-au-Rez, inclinent à gauche, s'engagent sur cette pente douce qui s'élève en forme de colline, *excrescit in modum collis*, qui devient un crête allongée, *jugum*, et, en dernier lieu, une vraie montagne, *mons*, dominant de cent quarante mètres et débordant l'aile droite des Huns.

Attila aperçoit cette manœuvre et comprend aussitôt le danger auquel elle l'expose. Il envoie en toute hâte des troupes qui gravissent en une longue et mince colonne les pentes ardues, par ce chemin encore visible, creusé dans une entaille de la montagne et partant de *Maurica*. Ces troupes arrivent trop tard et en nombre insuffisant : les Romains n'ont pas de peine à les rejeter du plateau. Attila juge alors la situation bien compromise. D'après l'historien, il montre à ses soldats l'ennemi couronnant les hauteurs et leur demande un suprême et dernier effort. Les Romains ont l'avantage de la position : ils l'emportent à la fin *montis beneficio* : ils descendent les pentes avec l'impétuosité d'un torrent : la mêlée est effroyable aux abords de *Maurica*. Toute la contrée contiguë, là où viennent mourir les derniers contreforts de la montagne, s'appelle encore aujourd'hui *les Corps*, en souvenir peut-être de cet immense massacre.

A l'autre aile, les Wisigoths font une manœuvre analogue. Là prend sa source à la fontaine Nagot un petit cours d'eau, la Vienne, qui n'est autre sans doute que ce ruisseau à demi desséché où, s'il

faut en croire l'historien, le sang coula à flots. Par une étrange coïncidence, ce ruisseau, ainsi que le hameau bâti sur ses bords, a porté de temps immémorial et porte encore aujourd'hui le nom de *Rivière de Corps*. On trouve dès le XIIe siècle des titres mentionnant ce nom, *Riparia de Corps*. Ainsi battu à ses deux ailes, Attila s'enfuit précipitamment dans son camp. Ce camp était voisin de la montagne, probablement dans cette vaste plaine de la Royale qui sépare les *Noes* de Montgueux et qui forme une sorte de plateau légèrement exhaussé au-dessus du niveau de la vallée. On sait le reste : Attila est contraint d'évacuer la Gaule.

Reste à examiner un dernier document dont le texte, jugé jusqu'ici fort obscur, s'éclaire dans notre système d'une lumière inattendue. Nous voulons parler des anciens actes de saint Loup. Ce saint personnage fut, comme on le sait, emmené par Attila jusqu'au Rhin. Pour le roi des Huns, c'était un otage précieux, pouvant répondre du salut de son armée et de sa propre personne. Quand l'évêque rentra dans Troyes, il trouva cette ville dans l'épouvante. Les Bollandistes ne peuvent s'expliquer ce subit affolement dont la population a été saisie. « Que craignaient donc les Troyens? disent-ils : Attila et son armée ont regagné le Rhin. » Mais qu'on veuille bien se figurer la campagne aux environs de Troyes, après une telle bataille. Tout avait été détruit. N'est-ce pas un Troyen qui a dit le premier : « Il ne restait absolument rien debout après le passage des Huns? » N'est-ce pas également de Troyes qu'est sortie la fameuse formule *flagellum Dei*, qui est devenue l'épithète légendaire attachée au nom d'Attila et qu'il faut entendre dans son sens latin : « Tu es le fléau de Dieu et le maillet avec lequel la Providence frappe sur le monde ? » Cent soixante mille morts ou blessés, dit-on, restaient sur le sol au lendemain de la bataille. La population à tout prix veut se soustraire à cet odieux spectacle : peste, épidémie, famine, elle a tout à redouter. On s'enfuit avec l'évêque : on va d'abord à *Latisco :* l'abbé Le Bœuf veut que ce soit Linçon. Il est incontestable que cette localité doit se trouver à proximité de Troyes. L'évêque reconnait bien vite que le pays est inhabitable depuis Troyes jusqu'à la montagne qui sert de refuge : *turbatum usque ad montis perfugium expertus.* Il s'agit sans doute de Montaigu ou de Montgueux ; ces deux montagnes sont aux deux extrémités du champ de bataille. Il faut aller plus loin : on court à *Olericium*, Lirey, Villery, qu'importe? Deux ans se passent : le calme peu à peu se fait dans les esprits : les émigrants deviennent de plus en plus rares : *offensus venientium raritate suorum*, saint Loup abandonne enfin son projet d'émigration.

Nous avons peu de choses à dire de deux autres documents de pro-

venance troyenne, la seconde vie de saint Loup et les actes de Saint-Mesmin, parce que l'on a suffisamment démontré, croyons-nous, le peu de confiance qu'ils méritent. Disons cependant du premier qu'il contient la mention expresse d'un combat aux portes de Troyes : il prouve au moins qu'à l'époque où il fut composé on croyait généralement à Troyes qu'une bataille avait été livrée aux abords de cette ville. Nous ne voyons pas bien ce que le second peut prouver, soit pour, soit contre notre système. Suivant toutes les apparences, la députation du diacre de Troyes, Memorius, envoyé par son évêque au roi des Huns, se rapporte au premier passage d'Attila près de Troyes. Si Memorius a été réellement envoyé dans la direction de Saint-Mesmin lors de la retraite d'Attila, il a pu rencontrer un parti de Barbares battant la campagne; mais certainement le roi des Huns n'était point et ne pouvait être à Brolium, et ce n'est pas Attila que Memorius y a trouvé.

M. Longnon estime qu'en raison de la configuration topographique des environs de Troyes, il y a impossibilité de placer la *campania Mauriacensis* de Frédégaire dans un rayon aussi étroit. Il nous serait facile de prouver par des exemples que le mot *campania* de Frédégaire est l'équivalent du mot *campus* de Grégoire de Tours. La plaine Mauriaque ou des Maures est la lisière de la forêt d'Othe. Si l'on n'a en vue qu'une mention purement topographique, si l'on se rappelle qu'un des sens accessoires du mot latin *campus* est précisément celui de champ de bataille, que la ville de Troyes, bien que qualifiée de *civitas*, n'était en réalité qu'une fort petite ville, on comprendra que cette plaine des Maures ait été considérée comme distincte de la plaine de Troyes dont elle était séparée par le vaste campement des Huns. Il faut bien admettre le fait puisque le texte est formel : ajouter ou supprimer un chiffre, c'est se lancer dans tous les hasards de l'hypothèse et des conjectures.

*Maurica* était à coup sûr une localité bien modeste. L'aspect du terrain ne semble pas comporter un centre de population considérable. Ce n'est ni un *oppidum*, ni un *castrum* ni un *vicus*, ni même une *villa :* on ne lui donne que l'appellation vague de *locus*. Peut-être, nous n'émettons cette conjecture que sous toutes réserves, n'était-ce qu'un poste militaire, une *vexillatio*, où séjourna plus ou moins longtemps un détachement de ces soldats romains qui, au IVe siècle, portaient le nom de Maures. La notice des Dignités nous apprend que des fantassins et des cavaliers étaient ainsi désignés et qu'il y en avait dans la Sénonaise. Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer l'existence de diverses localités échelonnées le long de la voie militaire de Sens à Troyes et dont le nom renferme le radical *Maur :*

Villemaur, Villemoiron, Morey, la Fosse-Maure, Vaux-mort. L'épigraphie atteste le passage ou le séjour de soldats venus d'Afrique aux environs d'une bourgade du Jura qui s'appelle Moirans. Si *Maurica* était un poste militaire, comme elle était située au bas de la montagne à l'endroit même où commence la plaine, comme elle a joué un rôle capital dans la bataille et que c'est là qu'ont été portés les grands coups, on comprendra que les survivants aient été particulièrement frappés de ce nom, qu'ils en aient surtout gardé le souvenir et que les Bourguignons, par exemple, dans le texte de leur loi rédigée si peu de temps après la bataille, aient dit *pugna Mauriacensis*.

On est trop disposé à juger d'après les idées modernes les opérations militaires des anciens. Les armées les plus nombreuses se mouvaient alors sur des espaces restreints. On sait quelles multitudes ont pu se loger sur le plateau d'Alise. On peut voir, dans la campagne de César contre les Helvètes, les Romains s'approcher de l'ennemi à quinze cents pas sans prendre le contact comme on dit aujourd'hui et sans en venir aux mains. Les Teutons, avec leurs immenses convois, ont défilé six jours durant devant le camp de Marius, à la portée de la voix et du javelot, et la bataille n'a eu lieu que plus loin dans une étroite vallée, sur un terrain accidenté qui n'avait ni les dimensions ni l'ampleur du *campus Mauriacus*.

Concluons. Les contradictions et les divergences qu'on a relevées dans les textes où il est fait mention du champ de bataille d'Attila ne sont qu'apparentes : au fond, tous ces textes sont d'accord. La localité qui a donné son nom à la bataille s'appelait en latin *Maurica* : ce lieu s'appelle en français *les Maures*. La plaine avoisinante a été régulièrement désignée par les noms de *Mauriacus campus*, de *campania Mauriacensis* et de *campi Mauricii* : on a pu la placer soit en Champagne, soit dans les champs Catalauniques. La plaine des *Maures* satisfait d'ailleurs à toutes les autres conditions du problème. Depuis longtemps les *Maures* ne sont plus habités : ce nom même s'efface de plus en plus et tend à s'oublier d'année en année : il disparaîtra bientôt devant les dénominations modernes et banales, la *Richasse*, la *Grand'côte*, les *Beauvaux*. Un vieux chemin, un obscur lieu-dit oublié dans le cadastre, voilà tout ce qui reste de la ville, du village, hameau ou poste militaire où se sont décidées les destinées du monde.

GIRARD.

# BULLETIN HISTORIQUE

## VICTOR HUGO.

Bien que Victor Hugo ne nous appartienne que par l'*Histoire d'un Crime*, il a fait une si large place à l'histoire ou plutôt à l'épopée, qui est de l'histoire agrandie et simplifiée, dans ses poésies, dans ses drames, dans ses romans, il a d'autre part joué un si grand rôle dans l'histoire du XIXe s., qu'on nous pardonnera de nous arrêter un instant pour parler de lui, et pour nous demander quelles raisons expliquent et justifient l'émotion universelle causée par sa mort et les honneurs extraordinaires qui lui ont été rendus.

Cette émotion, cette douleur, cet enthousiasme peuvent surprendre au premier abord; on serait tenté d'y voir non seulement de l'exagération, mais même de l'affectation. Lamartine n'était-il pas un aussi grand poète que Victor Hugo? n'a-t-il pas joué un rôle politique plus considérable? n'a-t-il pas exercé une influence plus pénétrante sur l'âme de ses contemporains? ne trouve-t-on pas chez lui des idées plus profondes et plus neuves que chez Hugo? Et pourtant sa mort a passé presque inaperçue, et l'Académie n'a pas même daigné se déranger pour l'inauguration de sa statue. Michelet n'était-il pas un plus grand prosateur que V. Hugo? Que sont cependant les honneurs rendus à sa dépouille mortelle, si touchants et si solennels qu'ils aient été, en comparaison de ce concours de tout un peuple rouvrant pour V. Hugo les portes du Panthéon? Quand on se rappelle l'habileté consommée avec laquelle les amis de V. Hugo ont entretenu l'enthousiasme public autour de sa vieillesse, et mis pour ainsi dire son génie en exploitation, on se demande s'il n'y a pas eu dans tout cela quelque mise en scène et un peu de cette badauderie que l'on peut toujours mettre en branle quand on sait se servir de la presse.

Il ne serait pas juste de penser ainsi. Sans doute, il y a eu dans les honneurs rendus à V. Hugo, dans les manifestations et l'émotion universelles, un peu de cet instinct théâtral qui entraîne toujours incons-

ciemment les Français ; il s'y trouvait aussi une assez large part de vanité nationale, le désir de glorifier la France en V. Hugo ; mais l'émotion n'en était pas moins profonde et l'enthousiasme réel. J'ajouterai que les hommages rendus à l'homme de génie disparu étaient mérités.

Pour juger l'importance d'un écrivain, il ne faut pas seulement tenir compte de son talent littéraire, mais aussi de ses actes, du rôle qu'il a joué, de ce qu'il a représenté pour son pays et ses contemporains. Il ne viendra à l'esprit de personne de préférer Voltaire comme poète dramatique à Racine, comme philosophe à Descartes, comme historien à Montesquieu ; mais Voltaire a exercé une telle influence sur son siècle, il a tellement incarné en lui l'esprit de son temps, il a si puissamment contribué à faire rayonner la France sur l'Europe, que son nom l'emporte à juste titre en célébrité sur ceux de Descartes, de Racine et de Montesquieu. De même, la gloire de V. Hugo n'est pas née seulement de la beauté des œuvres qu'il a écrites, mais encore du rôle qu'il a joué, de l'influence qu'il a exercée, en politique aussi bien qu'en littérature, de sa vie même, à laquelle les circonstances ont donné une grandeur et une portée symboliques.

Commencée en 1802, achevée en 1885, l'existence de V. Hugo remplit presque tout un siècle. Il entrait dans l'adolescence au moment où, délivrée du joug impérial, la France renaissait à la vie littéraire et à la vie politique ; il meurt au moment où le pays, fatigué, privé de presque tous ses grands hommes, semble traîner tristement une stérile vieillesse. Il a eu cet unique privilège, après avoir étonné par sa précocité d'*enfant sublime* les académiciens de 1817, d'étonner encore et d'humilier, à quatre-vingts ans passés, les jeunes générations par une vigueur physique et intellectuelle qui tenait du prodige. Comme il était sans conteste le plus illustre poète vivant, non seulement en France, mais en Europe, il avait fini par être entouré d'une admiration unanime et indiscutée ; il avait passé à l'état de monument national. On s'entendait tacitement pour suspendre à son égard tout jugement sévère, toute critique irrespectueuse ; on trouvait juste et beau que l'homme qui avait à ce point honoré sa patrie jouît pleinement, dans ses dernières années, de sa gloire pacifique. Cette conspiration d'admirations et de respects, à laquelle venait se joindre le culte idolâtre de quelques fidèles, a fini par faire du poète, pour toutes les classes de lecteurs et même pour ceux qui ne l'avaient jamais lu, un être à part, une sorte de demi-dieu. On peut dire de lui qu'il a été canonisé de son vivant.

Il prêtait à cette canonisation par les phases mêmes de sa vie, qui a été comme le symbole de la vie de la France au XIXe siècle. Poète

objectif par excellence, ce n'est pas sa propre âme, son propre cœur et son propre esprit qu'il a révélés par ses chants : c'est les sentiments généraux de l'humanité, les beautés de la nature, les drames de l'histoire; c'est surtout l'âme mobile de la France moderne. Il s'est comparé lui-même à un « écho sonore » que Dieu mit au centre des choses pour vibrer à tous les bruits et à tous les chocs. Il a, en effet, chanté toutes les gloires de son pays et en a traduit toutes les passions; aussi n'est-il aucun parti qui ne trouve à l'admirer, à le revendiquer par quelque côté. Fils d'un soldat de la République devenu général de l'Empire et d'une Vendéenne légitimiste, il est comme la synthèse des tendances diverses qui se combattent dans la France moderne. Il chante d'abord la royauté des Bourbons, puis, avec les libéraux de la Restauration, les victoires impériales et la figure légendaire de Napoléon; il est à la tête du mouvement romantique où le néo-catholicisme et le culte du moyen âge se mêlent aux revendications révolutionnaires en faveur de la liberté dans l'art. Après 1830, il appartient au monde libéral orléaniste et devient pair de France, tandis que Lamartine est un des chefs de la gauche démocratique. En 1848, ses anciens enthousiasmes napoléoniens en font d'abord un partisan du prince Louis-Napoléon, mais, dès que celui-ci aspire à la dictature, V. Hugo entre en lutte avec lui et se jette dans les rangs du parti républicain, où il restera jusqu'à sa mort. Il lui appartenait d'ailleurs depuis longtemps par ses tendances révolutionnaires et démocratiques. Dès la Restauration, ses drames sont pénétrés d'un souffle révolutionnaire. Dans Hernani, dans Marion Delorme, dans Ruy Blas, le beau rôle est aux révoltés, aux conspirateurs, aux valets mêmes; le poète par leur bouche fait entendre la revendication des droits populaires, et flagelle les crimes de la royauté et de ses ministres. Le romantisme de V. Hugo n'était pas seulement une théorie littéraire, une esthétique nouvelle; c'était une œuvre de pitié, de charité envers les petits, les pauvres, les opprimés, les contrefaits, les méchants même, à qui il ouvrait les portes de la cité politique en même temps que de la cité littéraire. Dès ses premiers écrits, V. Hugo a au cœur cette *Pitié suprême* qu'il a chantée à la veille de sa mort; de tout temps, il a été l'adversaire de la peine de mort, l'apôtre de la clémence, et implicitement le partisan du suffrage universel, par amour pour les foules. C'est le même sentiment qui a fait de lui le chantre de Napoléon, incarnation d'un peuple, et l'avocat attitré, le défenseur des communards vaincus. Toujours prêt à prendre le parti des opprimés et des révoltés, à soutenir la cause des nations contre leurs maîtres, il est, dès le premier jour, au rang des apôtres de l'indépendance hellénique, de l'indépendance polonaise, de l'indépendance italienne.

Ce qui a achevé la fortune de Hugo, c'est que sa lutte oratoire contre l'Empire, dans les assemblées de 1850 et de 1851, puis son exil à Guernesey avaient fait de lui le symbole même de la République. Par son *Napoléon le Petit*, par ses *Châtiments*, son chef-d'œuvre, par le serment solennel prêté et tenu par lui de ne jamais rentrer en France tant que l'Empire serait debout, il était sur son rocher pour le Don Juan impérial comme une statue du Commandeur qui lui prédisait le jour prochain de la vengeance divine. Le rocher de Guernesey devenait, dans l'imagination publique, comme l'antithèse du rocher de Sainte-Hélène, et la République devait en revenir avec Hugo vivant, comme l'Empire était revenu de Sainte-Hélène avec les cendres de Napoléon.

L'Empire croula. Victor Hugo, fidèle à sa parole, accourut prendre part aux souffrances et aux dangers de Paris assiégé. Il resta depuis lors parmi nous, entouré d'un concert d'admiration où nulle voix discordante ne se faisait entendre, comme le représentant du siècle littéraire finissant, et aussi comme une sorte de symbole des idées démocratiques et républicaines. Symbole d'ailleurs contradictoire aux idées mêmes qu'il représentait, car les adorations prosternées qui l'entouraient étaient la plus éclatante démonstration du besoin qu'ont les hommes de se faire des héros, des rois et des dieux.

L'importance de l'œuvre littéraire de Hugo égale-t-elle l'importance du rôle joué par l'homme? Chacun répondra à cette question suivant ses préférences personnelles; mais quel que soit le degré de sympathie qu'on éprouve pour la nature du talent et du style d'Hugo, on doit reconnaître qu'il tiendra toujours une très grande place, sans doute même la première, dans notre histoire littéraire du XIXe siècle.

Son mérite le plus incontestable est d'avoir renouvelé la langue et la forme poétiques. Il a à la fois enrichi la littérature de formes nouvelles en revenant, par delà le XVIIe siècle, aux formes variées de la poésie lyrique des XVe et XVIe siècles, et le vocabulaire poétique de mots nouveaux en y introduisant non des néologismes, mais une foule de termes considérés avant lui comme trop familiers ou trop techniques; en même temps, il a rendu la versification à la fois plus libre et plus précise en exigeant pour la rime plus d'importance, plus de variété et plus de richesse qu'on ne lui en donnait auparavant, et en bouleversant les règles admises jusque-là pour la césure et l'enjambement. Tous les poètes qui ont écrit depuis cinquante ans ont été unanimes à saluer Hugo comme le rénovateur du Parnasse, comme un bienfaiteur qui leur a donné un instrument d'une incomparable richesse, qui a renouvelé les cordes de la lyre française et en a augmenté le nombre. Ils l'ont baptisé d'un nom touchant : *le Père*. Qu'il ait, à côté de cela, altéré le génie de la langue française en en for-

çant les couleurs et les tons, en abusant de certains mots, en multipliant les antithèses, en se laissant aller à l'exagération et à la déclamation, aux concetti à l'italienne et à l'emphase espagnole, tout homme sensé le reconnait; mais ces défaillances, ou plutôt cet envers de son génie ne doit pas diminuer notre reconnaissance pour les services rendus.

Si V. Hugo ne partage avec personne le mérite d'avoir renouvelé les formes de la poésie française, on ne peut pas revendiquer pour lui au même titre, comme un honneur exclusivement personnel, la gloire d'avoir créé le mouvement romantique; mais il a certainement joué le premier rôle dans ce mouvement. Il en a tracé, dès 1824, le programme dans les préfaces de Cromwell et des Orientales, et il a été considéré par tous les romantiques comme leur chef d'école. Si Mme de Staël et Châteaubriand ont été les vrais initiateurs du mouvement romantique, si Lamartine, Dumas, Balzac et G. Sand peuvent lui être préférés, le premier comme poète lyrique, le second comme dramaturge, les deux derniers comme romanciers, V. Hugo n'en a pas moins formulé le premier les principes de la littérature nouvelle, qu'il a représentée avec plus d'éclat et de puissance que personne. Parmi ces principes, il en est qui peuvent être contestés, et, d'une manière générale, on peut dire que le Romantisme, en tant qu'école littéraire, a abouti à un avortement ou du moins à une rapide décadence; mais les tendances littéraires qui l'ont guidé ont triomphé, et Victor Hugo a été pour beaucoup dans ce triomphe. Ces tendances générales, c'est l'abandon des anciens genres littéraires et des prétendues règles de la littérature classique, en un mot, la liberté dans l'art : liberté de combiner le tragique et le comique, l'épique et le lyrique, le lyrique et le satirique, liberté de renoncer aux unités d'Aristote, de choisir ses sujets dans tous les temps et dans tous les pays; c'est ensuite la recherche de la vérité individuelle et de la couleur locale substituée à la recherche exclusive de la vérité générale et des sentiments humains universels; c'est encore l'élargissement de l'horizon intellectuel des Français par la connaissance des littératures étrangères; c'est enfin le désir de ressaisir par l'étude du moyen âge le secret de nos origines nationales. Par ces justes et légitimes tendances, par ces heureux et nobles efforts, le Romantisme, malgré tout ce qu'eurent d'excessif, de superficiel et d'artificiel un certain nombre des œuvres qu'il a produites, est lié à tout ce que notre siècle a fait de grand dans les lettres; aux formes nouvelles de la poésie et du roman, que ce soit le roman social et psychologique de Balzac, le roman d'aventure de Dumas ou le roman de passion de G. Sand; aux recherches sur la littérature du moyen âge et sur les littératures étrangères; enfin et surtout à la rénovation de l'histoire par Aug.

Thierry et Michelet. V. Hugo n'a point été, à proprement parler, un historien, mais, comme romancier et comme poète, soit dramatique, soit épique, il a fait œuvre historique. Que cette histoire soit toujours vraie, je ne l'affirmerai pas, mais elle est assurément grande et saisissante. Hugo n'est pas un critique, il n'est même pas un savant; il avait la science en petite estime, et en cela il était en désaccord avec l'esprit de notre temps; mais il était un voyant, et, par la puissance de son imagination, il rendait la vie aux époques et aux hommes disparus.

Nous touchons ici à ce qui, dans son œuvre, est le plus vraiment grand et original, à son génie épique. On peut lui dénier le génie dramatique, car il n'a pas la variété de ton qu'exige le théâtre, sa psychologie est superficielle, les sujets de ses drames sont plus étranges qu'émouvants; ils sont tous le développement d'une antithèse morale péniblement construite, non de passions humaines vivantes et complexes. On peut lui préférer, dans la poésie lyrique, les poètes qui, comme Shelley, révèlent une âme d'une délicatesse, d'une profondeur et d'une sensibilité extraordinaires, et qui, par la magie des mots, nous donnent la subite intuition des mystères de la vie, de la nature et de l'infini; on peut trouver sa philosophie bien vague et bien simple en comparaison de la subtilité émue d'un Sully Prudhomme. Mais V. Hugo a doté la France contemporaine d'une littérature épique. Il a fait mentir le jugement fameux : les Français n'ont pas la tête épique. Il a renoué la tradition interrompue de la poésie épique du moyen âge. Le plus beau de ses drames, les *Burgraves*, est une épopée dialoguée; la plus belle pièce des *Châtiments*, l'*Expiation*, se compose de quatre morceaux épiques; dans la *Légende des siècles*, nous trouvons l'épopée familière avec les Pauvres gens, l'épopée militaire moderne avec le Cimetière d'Eylau, l'épopée du moyen âge sous toutes ses formes française, espagnole, sarrazine, l'épopée biblique avec Booz et Ruth. Le merveilleux même n'en est pas absent. Enfin, dans la poésie de Hugo tout entière, le lyrisme affecte la forme épique, et il voyait si naturellement les hommes et les choses avec la simplicité et le grossissement épiques, qu'on peut dire que ses romans, depuis *Notre-Dame de Paris* jusqu'à *Quatre-vingt-treize*, sont des épopées en prose. Ce génie épique est servi par l'imagination la plus forte, la plus colorée, la plus riche, la plus grandiose qui ait jamais paru. D'autres ont parlé à l'âme et au cœur un langage plus passionné, plus tendre ou plus mélodieux; nul n'a ébranlé les sens par des images plus éclatantes et plus inattendues. C'est par là qu'il peut être nommé à côté des plus puissants génies. On ne peut sans doute le placer aussi haut qu'Homère, Dante ou Shakespeare;

mais, à coup sûr, s'il n'est pas aussi grand, il est aussi extraordinaire; comme eux, il est unique, car jamais cerveau humain n'a eu à ce degré le don de créer des images. Ses visions sont des hallucinations qui donnent la réalité même à l'impossible. En même temps, sa bonté de cœur, sa sympathie pour les foules et pour les souffrants donnent à ses créations épiques un côté profondément humain. Ce ne sont point des marbres et des bronzes peints comme les héros de Leconte de Lisle, ce sont des hommes grandis et exaltés. La simplicité même des pensées de V. Hugo, ce que ses détracteurs ont appelé sa banalité, le don merveilleux, qu'il a possédé presque seul de notre temps, de rendre, par l'éclat du style et de l'imagination, la nouveauté et l'originalité aux grands sentiments primordiaux de l'humanité, ont fait pénétrer la poésie dans beaucoup d'âmes qui ne la goûtent pas d'ordinaire, et lui ont mérité cette popularité qu'il aimait et cherchait trop et qu'il a acquise, entre tous les écrivains qui aient jamais vécu, à un degré peut-être unique.

V. Hugo a donc beaucoup donné à son siècle, et il en a été la plus éclatante représentation. On a dit quelquefois qu'il était un phénomène isolé, qu'il ne représentait pas le génie français, fait de mesure, d'esprit, de grâce et d'harmonie, ennemi de la déclamation et du mauvais goût. On pourrait discuter si cette définition de l'esprit français est aussi rigoureusement exacte qu'on le croit quelquefois. Elle ne s'applique guère à l'épopée du moyen âge; la déclamation a toujours été un défaut français; on le trouve chez d'Aubigné, comme chez Corneille et chez Crébillon, comme chez Diderot; le mauvais goût abonde au XVI^e siècle et dans toute la première moitié du XVII^e s. Mais, en outre, la France démocratique du XIX^e s. n'est plus l'ancienne France; elle a changé d'âme en littérature comme en politique et en religion. Si un poète comme Musset appartient à la lignée des classiques, des hommes tels que Lamartine, d'un côté, Baudelaire, de l'autre, sont des phénomènes tout nouveaux, et V. Hugo, avec ses emphases, ses gaîtés cyclopéennes, ses affectations, son amour maladif de la popularité, sa religiosité vague, son socialisme attendri, son humanitarisme crédule, son syncrétisme politique, ses grandes visions historiques, son âme mobile, aimante, ardente et vibrante, me paraît un produit naturel et un représentant authentique de la France démocratique, un peu entachée de rudesse et de vulgarité, inquiète, mal équilibrée, théâtrale et déclamatoire, mais toujours puissante, féconde et généreuse, prompte à l'enthousiasme, avide de progrès, croyante en sa mission civilisatrice, que nous a léguée la Révolution.

G. MONOD.

---

# FRANCE.

Documents. — Dans le t. XI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, M. A. Hellot a publié avec beaucoup de soin une Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339, précédée d'additions à la Chronique française dite de Guillaume de Nangis (1206-1316). La chronique parisienne, inconnue jusqu'ici, est l'œuvre d'un contemporain qui parait avoir été un bourgeois, sans doute avocat ou procureur; il demeura d'abord à Saint-Denis, puis, à partir de 1330, il est devenu tout à fait parisien. Son récit abonde en renseignements sur la vie journalière dans la capitale; il donne de curieux détails sur les confiscations opérées sur les Anglais en 1326; il se réjouit des succès remportés sur les Flamands; il raconte froidement au contraire les expéditions faites contre les Anglais, il déteste ou dédaigne les Écossais. Ses informations sont directes et sûres. Il comptera désormais parmi les plus utiles chroniqueurs de la première partie du xiv^e s. — Dans le même volume, M. H.-François Delaborde résume, commente et publie les curieuses pièces relatives au procès du chef de saint Denis en 1410. L'église de Notre-Dame de Paris prétendait posséder un morceau de la tête du premier évêque de Paris; l'abbaye de Saint-Denis soutenait qu'elle possédait la tête en entier, et que la célèbre relique parisienne était une fausse relique. De là de grands débats qui commencèrent en 1406, et qui aboutirent à un procès devant le Parlement quatre ans plus tard. Le chapitre de Notre-Dame appuyait son droit par quatre ou cinq arguments, « c'est assavoir par ystoires et escriptures enciennes, par painctures antiques, par sacres solempnités et institutions, par relacions dignes de foy successivement faictes, et par vrayes samblaubles conjectures et presumpcions » (p. 324); il incriminait en particulier certains historiens de l'abbaye, Rigord entre autres, qu'il représentait comme un compilateur de seconde main et un interpolateur. On pense que les moines ne se firent pas faute de répondre et de justifier leurs historiens. Chaque partie fait, on le voit, la critique des sources où puise son adversaire. Ce débat n'est pas seulement piquant, il est instructif; il a permis à M. Delaborde, qui se trouve là comme dans son domaine propre, de préciser certains détails relatifs à Rigord, à Guillaume le Breton, aux Grandes Chroniques; il prouve qu'un des documents invoqués, l' « *Epistola Haymonis*, » a été écrite en 1053 et non, comme on l'admet généralement,

vers la fin du XIIe s. A propos des « painctures antiques » et autres représentations figurées du martyre de saint Denis, il arrive à déterminer presque entièrement quels étaient les personnages sculptés à l'entrée du portail de gauche de Notre-Dame : lorsque Viollet le Duc a restitué les statues détruites pendant la Révolution, il a fait fabriquer un certain empereur barbu. C'était une statue de Philippe-Auguste qui était là ! Voilà un méchant tour joué au célèbre archéologue par sa manie de restauration à outrance. L'étude de M. Delaborde abonde ainsi en renseignements inattendus. Les trouvailles qu'il a faites et l'érudition avec laquelle il les présente lui font grand honneur.

C'est pour la même Société que M. Gustave Saige a publié, avec un soin aussi scrupuleux, le t. II du *Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay* (voyez *Revue historique,* XXII, 377). Il contient la fin du Journal (du 1er janvier 1651 au 28 septembre 1652) et un copieux appendice où l'on trouvera d'intéressantes lettres de Dubuisson-Aubenay à d'Hozier et à Godefroy (1634, 1638, 1647), des rôles relatifs à la levée des taxes sur les Parisiens pendant le blocus de 1649, une correspondance entre Anne d'Autriche, Mazarin et le duc d'Aumont sur les événements des années 1651 et 1652; enfin, une excellente table des noms de personnes et de lieux termine le volume. La lecture du Journal est une des plus attristantes que l'on puisse faire : à côté des grands faits qui sont connus, quantité de menus détails montrent jusqu'à quel point l'ordre public était profondément troublé. Il faut voir surtout comment la haine contre Mazarin, aveuglément fomentée par le Parlement et les princes, finit par aboutir au massacre de l'hôtel de ville. L'auteur, si sec et si froid d'ordinaire, s'échauffe ici au contraire, son indignation contre les princes qui ont ordonné l'attentat éclate sous son style de greffier qui veut rester impassible. Il y a là quelques pages qui sont à retenir et qu'il faut mettre au dossier de ce 92 anticipé.

M. Ch. Grandjean, ancien membre de l'École française de Rome, a terminé, dans un 3e fasc., la publication du *Registre de Benoît XI* (Thorin); il y donne le texte ou l'analyse de plus de quatre cents bulles de ce pape, le successeur de Boniface VIII. L'auteur nous doit encore une introduction diplomatique et historique; les fragments d'études qu'il a déjà publiés sur ce sujet nous font vivement désirer de voir paraître promptement le complément de cet important travail.

C'est aussi le t. III du *Cartulaire de Mulhouse* que nous apporte M. X. Mossmann (Strasbourg, Heitz; Colmar, Barth). Il se rapporte aux années 1466 à 1470, où cette république municipale eut sans cesse à lutter contre la noblesse féodale qui voulait l'asservir en l'in-

corporant à l'ancien domaine des landgraves. A la tête de cette noblesse se trouve bientôt Charles le Téméraire, et l'on sait les redoutables espérances que nourrissait cet ambitieux chimérique. Il devait être arrêté par des bourgeois et des paysans. Mulhouse joua énergiquement son rôle dans ce conflit d'où la féodalité sortit vaincue et ruinée. Par ce côté, son histoire se rattache directement à l'histoire générale. On pourra la suivre pas à pas dans ce volume. Les pièces sont en allemand; mais de longues analyses en français permettront même aux profanes d'utiliser les innombrables renseignements qu'elles contiennent.

On éprouvera peut-être quelque déception en parcourant les deux volumes où M. l'abbé G. Esnault a recueilli la correspondance et les papiers inédits de Michel Chamillart[1]. N'y cherchez pas de révélations inattendues sur l'administration d'un homme qui, pendant neuf ans d'une guerre européenne, dirigea les deux ministères les plus importants : le contrôle des finances et le secrétariat de la guerre; vous n'aurez ici rien qui ressemble ni de près ni de loin à la correspondance d'un Colbert ou d'un Louvois. Peu de pièces émanent directement de Chamillart lui-même; la plupart sont des lettres ou des mémoires qui lui sont adressés par le duc de La Feuillade, le duc de Vendôme, le comte de Vaudemont, Villars, Tessé, Chamlay, etc. Il y est peu question des finances, mais beaucoup de la guerre, surtout en Italie. Chamillart est celui dont on parle le plus, et qu'on voit le moins. Une figure pourtant se détache avec un certain relief, celle de La Feuillade, gendre du ministre, aussi léger qu'aimable, aussi présomptueux qu'ambitieux, l'homme qui refusa de conduire sous les ordres de Vauban le siège de Turin, et qui, avec l'insolente fatuité de ses trente-deux ans, ne craignit pas d'écrire au glorieux vieillard qu'il saurait bien prendre la ville « à la Cohorn. » On sait au contraire le désastre qu'il essuya. Les autres personnages, sauf peut-être le comte de Vaudemont, gouverneur du Milanais au début de la guerre, ne font guère que passer. Je n'en fais pas un reproche à M. l'abbé Esnault. Il a publié ce qu'il a trouvé et il faut lui en savoir gré; il l'a fait d'ailleurs avec une exactitude très méritoire; on ne pouvait guère lui demander davantage.

M. François Combes, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Bordeaux, recherche, lui aussi, le document inédit; mais c'est un dilettante, ou, si vous le préférez, un amateur : autour d'une pièce curieuse qu'il a découverte et copiée dans telle archive d'Italie, des

1. *Michel Chamillart, contrôleur général des finances et secrétaire d'État de la guerre*, 1699-1709; *correspondance et papiers inédits*. Picard.

Pays-Bas ou de la Suisse, il se complaît à développer des considérations générales présentées en un style redondant qui affecte l'antithèse et vise à l'éloquence, mais qui n'échappe pas aux défauts du genre noble, au vague et à la déclamation (voyez p. ex. p. 81 et suiv.). Les grandes figures de l'histoire attirent l'auteur : sur Étienne Marcel, les Guise, Jean de Witt, Henri IV, Louis XIV, il a trouvé, sinon du nouveau à dire, du moins des pièces nouvelles et intéressantes. Les deux plus remarquables à mon avis sont la lettre du régent Charles sur les intrigues et la mort d'Étienne Marcel et la relation du chargé d'affaires de Savoie sur l'arrestation du maréchal de Biron. Cette dernière avait paru dans la *Revue historique* avec des notes ajoutées par M. G. Fagniez, et que M. Combes aurait pu mettre encore mieux à profit[1].

C'est encore du grand siècle qu'il s'occupe dans son autre volume : *Madame de Sévigné historien* (E. Perrin). Cette fois, M. Combes a renoncé au majestueux in-4°; mais l'ambition de l'auteur est toujours aussi guindée : « ce n'est pas, dit-il, la vie de Madame de Sévigné que je trace, ni un travail d'érudition que je fais, c'est une œuvre d'art et de coordination que je tente » (p. 1). Cette fois il ne nous apporte pas de documents nouveaux[2]. Il se contente de découper dans les lettres de l'aimable marquise les passages les plus saillants sur les personnages du temps : Retz, La Rochefoucault, Fouquet, Colbert et Louvois, Turenne et Condé, les empoisonneuses et les sermonnaires en renom, etc. De ces fragments réunis par une trame bien mince, il compose des portraits intéressants à coup sûr, puisque c'est M^me^ de Sévigné qui parle, mais je n'oserais affirmer qu'il lui ait rendu là un grand service. M^me^ de Sévigné récoltait avec soin les « on dit »; elle aimait les commérages; le volume de M. Combes en est plein! Heureusement il y a chez elle autre chose, et il sera beaucoup pardonné à M. Combes si son livre engage quelques personnes à relire M^me^ de Sévigné ou à la lire.

J'ai déjà eu l'occasion d'annoncer la première série des *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française* (Sauton). Dans la seconde, M. Bord donne la liste complète des membres de la Convention et de leurs suppléants, avec l'indication du vote qu'ils ont émis dans le jugement de Louis XVI. Il publie également sur le Pacte de famine plusieurs documents qui paraissaient en même temps dans

1. *Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut, d'après les archives des pays étrangers.* Tome I. Bordeaux, Feret; Paris, Perrin, etc., etc.

2. Il déclare lui-même qu'il n'a rien eu à ajouter aux découvertes de M. Léon Régnier (*sic*) ou de M. de Capmas.

le livre de M. Biollay sur lequel on reviendra plus loin. M. Germain Bapst publie des lettres d'un attaché de la légation de Saxe à Paris en 1788-1799; M. d'Héricault, les souvenirs du conventionnel Fockedey; M. Masson, des extraits des mémoires du marquis de Paroy; le P. Pierling, des extraits des papiers du baron de Guilhermy, qui accompagna Louis XVIII à Mittau, etc. Nombre de pièces sont relatives à la Vendée et aux Chouans : lettres du général Rossignol, extraits des papiers de Puisaye, mémoires de Bodereau, officier de Charette, et de Blanchard, greffier du district de Nantes, correspondance politique de Benaben, oratorien défroqué, devenu en 1793 commissaire civil près d'un détachement de l'armée républicaine. Comme le premier volume, celui-ci est orné de belles reproductions de caricatures ou de portraits relatifs à l'histoire de la Révolution.

Antiquité. — En annonçant ici même le t. III de l'*Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques*, par M. Fr. Lenormant, je ne pouvais me douter que l'auteur serait sitôt empêché, par une mort prématurée, de rédiger les volumes consacrés à l'Assyrie et à la Chaldée, son véritable domaine. Le redoutable honneur de continuer l'œuvre interrompue par le maître est échu à l'un de ses meilleurs disciples, M. Ernest Babelon. Autant qu'il est permis à un profane de hasarder une appréciation en un pareil sujet, il me parait que le jeune érudit s'est fort bien acquitté de cette tâche difficile. Il a déjà fait paraître le t. IV (A. Lévy), enrichi comme les précédents de nombreuses figures d'après les monuments originaux. C'est son œuvre propre, car M. Lenormant n'avait ni commencé ni même préparé la rédaction du volume; il a conservé plus d'une page du *Précis* de 1869; mais le reste lui appartient; et, depuis 1869, combien l'assyriologie n'a-t-elle pas fait de progrès et de découvertes! M. Babelon nous donne le dernier état d'une science parfois encore bien incertaine. Dans la grosse querelle qui s'est élevée à propos des Soumirs et des Accads, il prend résolument parti pour M. Oppert; il croit avec lui que ces peuples étaient des Touraniens et qu'ils ont transmis aux Sémites, venus plus tard dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, leur écriture cunéiforme; mais il discute le moins possible. Il n'oublie pas que l'ouvrage est destiné à vulgariser les résultats principaux de la science, et qu'il pourrait être mis aux mains de nos bons élèves de sixième. Aussi laisse-t-il une grande place aux légendes; il les raconte en les critiquant au besoin; c'est ce qu'il fait en particulier pour Sardanapale et la prétendue destruction de Ninive en 788. De nombreuses traductions de textes assyriens et chaldéens viennent donner la vie à une histoire toute de batailles,

une des plus rebutantes que l'on puisse être condamné à apprendre, pour les autres et pour soi.

Moyen age. — On a beaucoup parlé dans ces derniers temps de Théodora; peu de gens se rappelaient sans doute que M. Antonin Debidour lui avait consacré une thèse de doctorat; cette thèse avait été remarquée; mais elle était en latin! L'auteur a saisi le moment opportun pour nous la donner en français[1]. C'est, on le sait, une apologie de l'impératrice, vengée des calomnies répandues par l'auteur, quel qu'il soit, de l'histoire secrète généralement attribuée à Procope. Le plaidoyer est habile. Il est certain que les récits de l'histoire secrète ne sont pas tous confirmés, loin de là, par les autres chroniques byzantines, que, devenue la femme de Justinien, Théodora montra de grandes qualités et conseilla des institutions ou des réformes utiles. M. Debidour le montre avec une érudition discrète, aiguisée d'esprit. Il n'a pas dissipé tous les doutes. Une étude approfondie sur Procope et ses œuvres pourra seule les lever définitivement.

Nous ne sortons pas de l'empire d'Orient avec la remarquable étude de M. Xénopol sur les *Roumains au moyen âge* (Leroux); ici encore, c'est une énigme historique, mais autrement importante et difficile[2]. M. Xénopol est convaincu qu'il en a trouvé le mot et le voici : les Roumains de nos jours descendent en droite ligne des Daces conquis, civilisés, latinisés par les Romains. A aucun moment ces Daces n'ont quitté le sol de leur patrie; l'édit d'Aurélien n'a ramené au sud du Danube que les fonctionnaires et les gens riches; les pauvres n'ont pas émigré. Chassés de la plaine par les invasions qui pour eux ont duré dix siècles, ils ont trouvé dans les montagnes un asile inexpugnable. Quand ils ont pu en sortir, ils sont revenus peupler les plaines au nord et au midi des Carpathes; les historiens byzantins les désignent souvent sous le nom de « Blachoi » ou Valaques. Ils ramenaient avec eux la langue latine fortement pénétrée il est vrai d'éléments slavons; mais ils étaient là avant les Slaves, surtout avant les Hongrois qui aujourd'hui les oppriment; leur droit sur le pays qu'ils n'ont jamais quitté est antérieur et par conséquent supérieur à celui des nouveaux venus; l'indigne situation faite aujourd'hui encore aux Roumains de la Transylvanie est un déni à la justice, et une injure à l'histoire. — Je ne saurais discuter ici tous les arguments, si ingénieux, si suggestifs, que M. Xénopol a

1. *L'Impératrice Théodora; étude critique.* Dentu.

2. M. Xénopol a résumé son travail dans un article publié précédemment dans la *Revue historique.*

mis en œuvre avec autant d'habileté que d'érudition; je me contenterai d'examiner celui qui, à première vue, paraît le plus séduisant. L'auteur a constaté que, si les noms roumains ont presque entièrement disparu de la plaine, on les retrouve dans la montagne : les cours supérieurs des rivières, les plateaux et les pics les plus élevés portent presque sans exception des noms roumains; sur les dernières pentes et dans la plaine sont les noms slaves et hongrois. Comment expliquer ce phénomène sinon en admettant que lors des invasions les Daco-Romains ont déserté la plaine pour la montagne? Les faire émigrer au delà du Danube, puis rentrer chez eux à une époque quelconque est donc une hypothèse gratuite et que d'ailleurs d'autres raisons rendent insoutenable. — Cet argument aurait une grande portée si ces noms de lieux étaient latins en effet; mais ce n'est point le cas. Ils ne sont ni hongrois, ni slaves, ils appartiennent peut-être à l'ancienne langue dace; mais ce qu'il faut prouver, c'est la continuité non d'un peuple appelé autrefois valaque, aujourd'hui roumain, mais d'un peuple romanisé qui n'a pas cessé de parler une langue dérivée du latin. Or, si j'ai bien lu le livre de M. Xénopol, cette preuve n'est point faite. Dès lors les doutes subsistent. On hésite à croire qu'un peuple conquis au commencement du IIe siècle ait pu être assez profondément romanisé au milieu du IIIe, au moment où Rome rappela les troupes, les fonctionnaires, les « provinciaux, » pour que la langue romaine ait survécu à la domination romaine. L'énigme n'est pas résolue; les hypothèses proposées par M. Rœsler, par M. Hunfalvy ont été très malmenées par M. Xénopol; il en a parfaitement montré les côtés faux ou chimériques, et par là il a bien mérité de la science. Ce n'est pas là d'ailleurs son seul mérite : il n'y a pas que des raisonnements dans son livre; il y a aussi une grande masse de faits et de documents relatifs à l'histoire de la population valaque établie dans les Carpathes et sur les deux versants de la chaîne pendant tout le moyen âge. Il ne sera pas permis de les ignorer quand on étudiera scientifiquement la formation ethnographique et politique de l'Europe orientale.

M. Marcel Fournier nous ramène en Occident avec son *Essai sur les formes et les effets de l'affranchissement dans le droit gallo-franc*[1]. Les lecteurs de la *Revue historique* n'ont pas oublié le mémoire publié ici même (XXI, p. 1), où l'auteur étudie l'influence exercée par l'église, la royauté et les particuliers sur la condition des affranchis du Ve au XIIIe s. Il reprend aujourd'hui le même sujet,

1. Vieweg. Ce volume forme le 60e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études.*

mais le traite à un point de vue différent, et plus particulièrement juridique. Son livre peut se résumer ainsi : les formes de l'affranchissement considérées, soit dans le droit romain, soit dans le droit franc, sont analogues, sinon même identiques aux formes usitées dans la tradition de la propriété; dans l'un et dans l'autre cas, les mêmes cérémonies symboliques président aux deux parties essentielles de l'acte juridique, le désaisissement et l'investiture. Quant aux effets, la loi romaine et les diverses coutumes germaniques de l'État franc conféraient la liberté pleine et entière. Au point de vue strictement juridique, on ne saurait donc discerner des catégories différentes parmi les affranchis; mais de très bonne heure il se produisit des différences de fait : l'homme devenu libre en vertu de la loi romaine était naturellement considéré comme inférieur à l'homme devenu libre en vertu de la loi franque; d'autre part, celui qui affranchit a toujours pu ajouter à l'acte d'affranchissement des clauses conditionnelles ou restrictives. De là une très grande inégalité dans la condition des personnes. Puis, avec le temps, ces différences s'effacèrent : la condition de l'individu fut déterminée par la question de savoir s'il était ou non propriétaire; les affranchis propriétaires s'élevèrent au rang des hommes libres, les autres furent de plus en plus assimilés aux personnes non libres qui cultivaient le sol pour un maître. Les capitulaires hâtèrent ce travail de simplification et de fusion. — Je ne sais si les gens du métier approuveront les conclusions juridiques de M. Fournier, si ingénieuses qu'elles paraissent. Quant aux historiens, ils regretteront que l'auteur n'ait pas insisté davantage sur les effets de l'affranchissement; la préface semblait promettre une étude approfondie sur le sujet.

Le droit nous montre comment les hommes vivent en société; la littérature est le reflet de leurs pensées et de leurs sentiments. M. Léon Gautier a pu écrire tout un gros livre sur la Chevalerie avant le XIII^e s., à l'aide des chansons de geste; il y a réuni à grand labeur les mille traits de la vie héroïque non pas telle qu'elle existait dans la réalité, mais telle qu'elle pouvait plaire à l'imagination grossière ou raffinée des petites gens et des nobles seigneurs. C'est ainsi qu'en publiant le roman de Flamenca et plus récemment la chanson de Girart de Roussillon, M. Paul Meyer mettait à notre disposition de précieux documents pour l'histoire des mœurs féodales dans le midi de la France. De même, M. Gaston Paris dans ce chef-d'œuvre intitulé l'*Histoire poétique de Charlemagne* qu'il publia il y a vingt ans à un âge où tant d'autres quittent à peine les bancs de l'école[1], et à

1. La science a fait de grands progrès depuis l'apparition de cet ouvrage; si

un moindre degré dans des fragments détachés, leçons et lectures, qu'il vient de réunir en un curieux volume : *La poésie du moyen âge* (Hachette). Les origines de la littérature et de la nationalité françaises y sont résumées en des pages remarquables par l'élévation de la pensée et la puissance de la synthèse, et, si l'on veut se délasser en s'instruisant, on trouvera ce double plaisir dans les amusants chapitres consacrés à la chanson du Pèlerinage de Charlemagne, au conte pieux de l'Ange et l'Ermite, aux anciennes versions françaises de l'art d'aimer et des remèdes d'amour d'Ovide.

A l'histoire des idées et des mœurs appartient aussi l'excellent ouvrage de Jacob Burckhardt : *la Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*. La traduction que vient d'en donner M. Schmitt (Plon) sera la très bien venue. Je me contenterai de l'indiquer ici, parce que le livre est assez connu d'ailleurs, et que nous lui consacrerons un compte-rendu particulier. Je féliciterai seulement le traducteur d'en avoir rendu l'usage plus commode en mettant au bas des pages les notes qui, dans l'édition allemande, sont rejetées à la fin des chapitres ; mais pourquoi craindre de donner dans leur langue originale le titre des livres en allemand ? Le scrupule est vraiment exagéré[1].

Époque moderne. — Je ne sais trop si je puis me hasarder à parler du nouveau volume du comte Roselly de Lorgues : *Histoire posthume de Christophe Colomb* (Perrin). Les premières lignes sont étonnantes : « A la très sainte mémoire du grand Pie IX, premier pape qui ait traversé l'Atlantique et abordé le nouveau continent... ; » le vœu obstiné de l'auteur qui tracasse la catholicité tout entière pour obtenir la canonisation de Colomb empêche de prendre au sérieux le nouveau manifeste dont il nous accable; enfin je préfère subir sans la discuter l'excommunication majeure dont il frappe par avance ses contradicteurs : « Celui qui ne croit pas au surnaturel ne peut comprendre Colomb » (p. 337).

Laissons la littérature de sacristie, et revenons à l'exacte observation de la réalité. M. Francis Decrue a obtenu le titre de docteur ès lettres avec deux thèses importantes ; l'une en latin sur le conseil du roi sous François Ier; l'autre est un volume compact de plus de

M. Paris voulait en donner une seconde édition, il le modifierait sur bien des points. On peut en juger par le compte-rendu qu'il a récemment consacré dans la *Romania* au savant livre de M. P. Rajna : *le Origini della epopea francese*.

1. Exemple : t. I, page 23, M. Schmitt renvoie à « L. Geiger, dans la Biographie générale ; » ou encore : à « Bezold, *Hist.*, t. XXXVI ; » page 217, à « Voigt, éd. 1859. » Qui donc, en dehors des initiés, déchiffrera ces logogryphes ? Qu'est-ce, p. 26, que « le t. XV des Arch. stor. ? » Je pourrais multiplier ces exemples. Ce sont des taches légères qu'il faudra faire disparaître dans la prochaine édition.

400 pages sur *Anne de Montmorency* (Plon). Ce n'est pas une biographie entière du célèbre favori de François Ier et de Henri II que l'on nous donne, mais seulement une étude sur le rôle qu'il a joué à la cour, dans les armées et au conseil de François Ier, en qualité d'abord de grand maître de l'Hôtel du roi (1526-1538), puis de connétable (1538-1541). Pendant quinze ans en effet, il a été employé aux plus importantes opérations de la politique intérieure, des affaires étrangères ou de la guerre; l'histoire de ce long ministère plusieurs fois menacé se rattache ainsi étroitement à celle de toute une période du règne de François Ier. Nous n'avons plus affaire ici à un plaidoyer comme celui de M. P. Paris où l'avocat se laisse parfois entraîner par l'ardeur de son apologie; c'est plutôt un dossier étudié avec le soin le plus méticuleux, étayé d'une masse considérable de documents, souvent inédits, classés dans un ordre rigoureusement chronologique. Très peu de discussions : il en est d'ailleurs à peine besoin, tant les faits parlent clairement. Montmorency n'était ni un grand esprit, ni même un grand caractère; mais ce n'était pas un homme médiocre. Il avait le cerveau étroit et la volonté opiniâtre, il était ambitieux et hautain; mais il avait aussi l'application au travail, l'intelligence du détail administratif, de la décision, une bravoure incontestée. Ses qualités auraient été des plus précieuses dans une situation subordonnée; ses défauts le rendirent peu capable d'occuper le premier rang. Il était partisan de la paix avec l'empereur, mais ne sut négocier ni avec lui, ni contre lui; il fut en grande partie responsable de la trahison d'André Dorià en 1528, et de l'inutile tentative de rapprochement avec Charles-Quint, lors du séjour de celui-ci en France en 1539. Il rendit cependant de bons services au pays et au roi : deux épisodes surtout ont été mis en relief par M. Decrue : les négociations conduites par le Grand Maître pour l'exécution du traité de Cambrai, et l'habile défense de la Provence envahie par l'armée impériale. Là, le récit prend de l'ampleur, les personnages s'animent et s'imposent au souvenir du lecteur. On regrettera peut-être que, dans un ouvrage où il est sans cesse question de François Ier, la personne même du roi paraisse un peu effacée, qu'on ne trouve pas de réponse à certains problèmes vivement discutés, comme ceux qu'agitait naguère M. P. Paris; mais l'auteur a sans doute eu raison de se renfermer étroitement dans son sujet. On ne peut que lui demander de consacrer à la biographie de son héros un second volume et de nous le montrer tout-puissant auprès des fils comme il l'avait été si longtemps auprès du père.

M. A. Miron de l'Espinay n'est pas, comme M. Decrue, un historien de profession, nourri aux méthodes précises de la science. Il

prend ses renseignements un peu de toutes mains, et, à côté de documents inédits puisés dans nos dépôts publics, il cite au hasard des publicistes modernes qui ne font pas autorité. Il n'en a pas moins composé en l'honneur d'un de ses ancêtres, dont le nom est bien connu des Parisiens, un ouvrage des plus estimables : *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV, de 1604 à 1606* (Plon). A vrai dire, le titre n'est pas tout à fait exact; car l'auteur a étudié dans Fr. Miron, non seulement le prévôt des marchands, mais aussi le lieutenant civil, dont les fonctions durèrent près de quinze ans; et nous lui en savons bon gré, parce qu'il nous a tracé de cette façon un tableau complet de l'administration parisienne, de 1596 à 1609, étudiée au point de vue des intérêts aussi bien de l'État que de la ville. Les idées personnelles de l'auteur, qui ne laisse pas échapper une occasion de proclamer sa foi pour la monarchie légitime et la religion catholique, ne portent point préjudice au réel mérite du livre où l'on trouvera d'intéressants détails sur les corps de marchands, la réglementation du salaire des ouvriers, les finances de la ville, les bâtiments et les constructions, la police et l'hygiène publique. Au-dessous de Sully, et dans un domaine beaucoup plus restreint, Miron tient une place très honorable parmi ces administrateurs intelligents qui contribuèrent à mériter à Henri IV le beau titre de restaurateur de la France.

Sur Henri IV lui-même, voici deux nouveaux volumes : l'un, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon : *Henri IV en Gascogne, 1553-1589* (Oudin), raconte les premières années et les premières armes du roi de Navarre; l'autre : *Henri IV et la princesse de Condé*, par M. Paul Henrard (Paris, Alcan; Bruxelles, Muquardt), est consacré à un unique épisode, mais non des plus édifiants, de la vie du roi Vert-Galant. A l'aide des dépêches échangées entre « les archiducs » et Pierre Pecquius leur ambassadeur à Paris, complétées par celles de Brulart de Berny, ambassadeur de Henri IV à Bruxelles, il a mis en pleine lumière cet incident tragi-comique. S'il est des personnes qui doutent encore que l'amour sénile de Henri pour la jeune princesse de Condé l'ait décidé en 1610 à faire la guerre aux deux branches de la maison d'Autriche, M. Henrard les détrompera. Incidemment, il est vrai, il parle du « Grand dessein, » comme si ce n'était pas une vaine chimère; mais il importe peu ici. Les efforts de la cour de France pour obtenir de gré ou de force le retour de la princesse, les menées de Condé, avide de jouer un grand rôle politique avec l'appui de la maison d'Espagne qui ne cesse de le pousser à la révolte, le revirement soudain produit par l'assassinat du roi, qui empêche une guerre européenne d'éclater, sont exposés dans un récit très simple,

où l'absence d'art n'enlève rien au piquant de l'aventure. Quant à M. de Batz-Trenquelléon, son ambition est plus haute : il veut prouver que Henri IV s'est formé « en Gascogne » et que, lorsqu'il vint « en France » pour y prendre la couronne des Capétiens, il n'avait plus rien à apprendre; en un mot, qu'à trente-six ans c'était un homme fait. Personne n'y contredira certainement. On ne s'étonnera pas que cette thèse peu originale ne soit appuyée d'aucun fait nouveau, d'aucune idée personnelle. L'auteur pense que l'histoire de la jeunesse de Henri de Bourbon manquait à notre littérature; je ne suis pas sûr que cette lacune soit maintenant comblée. Cependant, si le livre est peu utile, la lecture n'en est pas sans charme. Ce n'est d'ailleurs qu'un « *Essai.* » L'auteur le déclare modestement.

Le livre de M. Gustave Desjardins sur le *Petit Trianon* (Versailles, Bernard) est à la fois un chapitre aussi précis que curieux de l'histoire des mœurs au XVIII^e s. et une excellente étude sur tout un côté de la vie de Marie-Antoinette. L'histoire des constructions et des jardins de Trianon, depuis le jardin botanique créé par Jussieu jusqu'au hameau d'opéra-comique construit par l'architecte Mique pour plaire aux caprices de Marie-Antoinette, l'histoire des fêtes et des représentations théâtrales de Trianon, nous fournissent les détails les plus précieux sur l'histoire du goût, des beaux-arts, des lettres, de la société en France pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. C'est en même temps de l'histoire politique, car la vie frivole et presque licencieuse que Marie-Antoinette autorisait autour d'elle à Trianon, les amitiés compromettantes qu'elle y affichait pendant qu'elle y fermait sa porte à son trop lourd et trop ennuyeux mari l'ont détournée de ses devoirs de reine et ont donné naissance à ces médisances propagées par les courtisans eux-mêmes, qui devaient provoquer contre elle l'aversion et même la haine. M. Desjardins a traité à nouveau, avec une saine critique, et sans aucun parti pris de dénigrement ou d'apologie, les questions si délicates que soulève la vie privée de Marie-Antoinette, ses amitiés masculines ou féminines, ses fêtes galantes, les représentations où elle figurait comme actrice, enfin la fameuse affaire du collier. Il arrive, comme tous ceux qui ont sérieusement étudié ce sujet, à conclure qu'aucune accusation grave ne peut être formulée contre elle, mais qu'elle a tout fait pour justifier les jugements les plus sévères. Elle ne s'est montrée digne, par son caractère, du rang où sa naissance et le sort l'avaient placée que le jour où elle en est tombée par une expiation hors de proportion avec ses fautes.

Il n'y a pas beaucoup de faits nouveaux dans le vol. de M. Fournier de Flaix : *la Réforme de l'impôt en France ;* mais c'est un livre qui çà

et là fait penser. Il traite des théories fiscales et des impôts en France et en Europe au XVII^e et au XVIII^e siècle (Guillaumin et Pedone Lauriel). Beau sujet, mais trop vaste. Malgré des lectures étendues, l'auteur est loin de l'avoir étudié dans toutes ses parties avec une égale précision. Je parle surtout de ce qui concerne l'étranger, à part peut-être l'Angleterre et la Hollande. C'est ainsi qu'il montre fort bien les raisons économiques pour lesquelles ce dernier pays, après avoir joué au XVII^e s. le rôle d'une puissance de premier ordre, est ensuite tombé en décadence. Pour la France, ce que dit l'auteur sur les conséquences du système de Law est également digne d'attention. Les théories des Économistes français sont exposées d'une manière intéressante, paradoxale parfois, ainsi pour ce qui est de Fénelon et du Télémaque, dont il exagère l'importance, mais on préférera certainement relire la belle analyse qu'en a donnée autrefois M. de Lavergne. Rappelons-nous, il est vrai, qu'il s'agit ici d'un volume d'introduction : avant de critiquer le système d'impôts que nous subissons aujourd'hui, M. Fournier a voulu nous faire connaitre l'organisation en vigueur avant 1789 ; il a montré combien nos procédés financiers, quels que soient les progrès réalisés en ce point par la Révolution, ressemblent encore à ceux de l'ancien régime. A cet égard, la préface est très instructive ; c'est peut-être la meilleure partie du livre.

Tout autre est le caractère des *Études économiques sur le XVIII^e siècle*, par M. Léon Biollay (Guillaumin). Des deux études qui composent le volume, l'une (la seconde) est relative à l'administration du commerce, depuis la création du Conseil de commerce, en 1700, jusqu'à la réorganisation de ce grand service public, sous le Consulat. C'est la plus satisfaisante des deux, encore que le sujet soit loin d'être épuisé[1]. La première est annoncée comme si c'était un travail critique sur le *Pacte de famine ;* ce n'est en réalité qu'une série d'aperçus, de chiffres et de documents, sur le commerce des grains au XVIII^e s., et en particulier sur ce qu'on appelait les blés du roi. L'auteur montre, et par là surtout son livre vaut la peine d'être consulté, que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI ont toujours été préoccupés d'empêcher la disette, ou, ce qui revient au même, l'excessive cherté des grains, surtout d'assurer l'approvisionnement régulier de Paris. Ils ont donc songé à faire, dans les bonnes années, des achats de blé et à les revendre ensuite, à la fois pour décourager les accapareurs et pour maintenir à un niveau moyen les cours de la halle. Le trafic

1. Pour la période révolutionnaire, M. Biollay aurait trouvé d'utiles renseignements dans le mémoire de M. J. Guiffrey sur le Comité de l'Agriculture et du Commerce, publié au t. I de la *Revue historique*.

a été à l'origine honnête et humain ; est-il devenu, sous Louis XV, l'infâme tripotage que l'on sait ? Celui qui chercherait une réponse à cette question dans le livre de M. Biollay serait singulièrement déçu. L'auteur tourne autour sans la résoudre. Il note les vilains bruits qui circulaient dans le public bien avant le fameux bail Malisset, mais il ne les réfute pas. Certains faits qu'il allègue me portent à croire que le roi n'a pas été aussi coupable qu'on l'a dit ; mais son plaidoyer n'est pas convaincant. C'est un travail à refaire, mais on ne pourra se dispenser d'employer les matériaux qu'il a si laborieusement réunis, surtout aux Archives nationales. Il faudra tenir compte aussi des faits qu'il cite sur la mauvaise législation des grains pendant la Révolution française ; mais pourquoi tant d'indignation contre les gens de la Convention, alors que la royauté s'était toujours montrée si incertaine, si impuissante, peut-être même si coupable ?

M. Nourrisson a fait, lui aussi, mais avec tact et talent, le procès de la Révolution dans son volume intitulé : *Trois révolutionnaires* (E. Perrin). Ces hommes néfastes sont Turgot, Necker et Bailly ! Ils ont été tous trois révolutionnaires, le premier « par généreuse candeur, Necker par âpre ambition, Bailly par infatuation naïve. » Voilà de bien petites causes pour expliquer l'explosion d'un des événements les plus considérables de l'histoire universelle. Et ne croirait-on pas que les travers ou les défauts de ces précurseurs ou acteurs de la Révolution sont particuliers aux gens de 1789 ? N'en est-il point, parmi les ministres de Louis XVI, d'autres que l'on pourrait bien plus justement flétrir de l'épithète de révolutionnaires ? Calonne, qui fit assembler les notables, et Loménie de Brienne, qui fit décider la réunion des États généraux, n'ont-ils pas plus fait que Turgot et Necker pour pousser la royauté aux abîmes ? Mais à quoi bon opposer paradoxe à paradoxe ? Tout le monde n'a-t-il pas été plus ou moins complice ou responsable de la Révolution ? Et faut-il juger avec amertume ceux qui ont faussé peut-être les rouages du gouvernement en voulant raffermir l'État par des réformes nécessaires ? Ne faut-il pas plutôt les plaindre d'avoir appliqué leur habileté ou leur génie à une tâche impossible ?

Pour que la Révolution soit bien comprise, il faut en apercevoir le développement logique dans ses causes et dans ses conséquences. Jusqu'ici nos historiens l'ont étudiée surtout en France ; on a pu même reprocher à M. Taine d'avoir trop borné son horizon et de n'avoir pas assez regardé au delà de nos frontières. M. Albert Sorel nous la fait connaître dans ses rapports avec l'Europe[1]. Il a voulu

1. *L'Europe et la Révolution française*. Plon.

« montrer dans la Révolution française, qui apparaît aux uns comme la subversion, et aux autres comme la régénération du vieux monde européen, la suite naturelle et nécessaire de l'histoire de l'Europe. » L'enthousiasme révolutionnaire ou le génie de Napoléon ne suffit pas pour expliquer les prodigieuses victoires de la France; la transformation si rapide des grands États européens n'a pas été l'œuvre arbitraire des chancelleries. Les mœurs politiques de l'Europe, les traditions nationales de chaque État expliquent les facilités que la Révolution a trouvées pour se répandre chez les autres; c'est la nature même des choses qui a posé des limites à sa propagande. « Ses principes s'accordaient avec l'expérience des plus pénétrants et des plus sages politiques. C'est ce que comprirent les hommes de 1789, lorsqu'ils établirent comme une des lois fondamentales de l'État que la France n'attaquerait aucun peuple qui ne l'attaquerait pas, et renonçait à entreprendre désormais aucune guerre de conquête. La révolution de 1789 était très conciliable avec la politique de Henri IV et celle de Richelieu; elle ne l'était pas avec celle de Louis XIV et de Louvois. C'était l'étrange destinée de la Révolution française de se retourner contre la France, dès que les Français en fausseraient eux-mêmes le principe et en feraient un instrument de conquête et de domination » (p. 551). Cette conclusion si libérale et si féconde ressort invinciblement des faits. L'auteur n'est pas un philosophe théorique; il ne quitte jamais le terrain solide de la réalité, qu'il observe avec une pénétration singulière. Il a examiné dans les innombrables documents du temps et dans les livres modernes « ce qu'étaient à la fin de l'Ancien régime les relations des États et les dispositions des peuples de l'Europe, sur quels principes reposait la société des États; quelles règles dirigeaient leur conduite, quelles idées étaient répandues parmi les nations, quels sentiments y agitaient les âmes; dans quelles conditions enfin se trouvaient les gouvernements et les peuples, lorsque commença cette grande convulsion du vieux monde qui secoua le sol, ébranla les armées, et força tous les Européens à sortir de leurs demeures pour se jeter dans la mêlée » (p. 7). Il a très finement analysé ce que les écrivains et les politiques entendaient alors par le droit public, qui n'était rien autre en définitive que l'intérêt bien entendu des États; montré comment et pourquoi la France a été le centre et le point de départ des idées révolutionnaires, quelle a été la cause, le caractère, l'intensité de son influence; esquissé à grands traits, dans un des chapitres les plus remarquables du volume (le IIe du livre II), l'histoire de la politique extérieure de la France depuis les origines de la royauté capétienne; admirablement caractérisé au XVIIe siècle le « système classique » de Henri IV

et de Richelieu, au XVIIIe siècle le « système autrichien » de Louis XV et du duc de Choiseul. Prenant enfin les uns après les autres les divers États européens, il a déterminé les conditions dans lesquelles la propagande française allait s'exercer et pouvait réussir. Une conclusion magistrale résume les faits et la doctrine de ce livre où abondent les rapprochements ingénieux, les tableaux d'ensemble hardiment composés, les physionomies individuelles dessinées d'un crayon vivant et précis ; œuvre d'un habile écrivain et d'un fin moraliste, qui prendra place dans la bibliothèque de l'historien à côté de celle de Tocqueville, qu'il rappelle par certains côtés, et de celle de M. Taine, dont il est en quelque manière le complément et le correctif.

Dans cet enchaînement si habilement construit de causes et d'effets, quelle part d'influence reste-t-il aux individus ? Jusqu'à quel point par exemple les passions, le génie, l'ambition d'un Frédéric II, d'une Catherine de Russie, d'un Bonaparte ont-ils pu modifier le cours des événements et le rapport des États entre eux ? Ces rapports sont-ils nécessaires ? Il est plus facile certainement de poser de pareilles questions que de les résoudre. Voyez cependant le cas de Venise. M. Ed. Bonnal a entrepris de nous en raconter la chute[1]. Le livre est confus et médiocrement écrit ; mais des pièces tirées des archives secrètes de la République et analysées, traduites, ou textuellement publiées par l'auteur font qu'on ne perdra pas tout son temps à le consulter. Il nous crie que toute la responsabilité de cet attentat retombe sur Bonaparte. Je n'insiste pas autrement sur le certificat d'héroïsme qu'il se décerne à lui-même pour oser jeter à la face du « Conquérant » cet opprobre que d'autres avant lui n'avaient pourtant pas épargné au négociateur de Campo Formio. Il est du moins hors de doute qu'en ce point l'action personnelle de Bonaparte a été décisive. D'autre part, M. Sorel nous montre qu'à la veille de la Révolution, les jours de la République étaient comptés : « la rivalité de la France et de l'Autriche permettait aux Vénitiens de vivre ; la guerre qu'ils se firent la força de se prononcer. Elle n'était plus capable que d'irrésolutions : elle donna des prétextes aux deux adversaires qui se combattaient sur sa frontière, et, lorsqu'ils furent las de se combattre, ils se réconcilièrent à ses dépens » (p. 392). Si l'indignation emphatique de M. Bonnal fait sourire, alors même qu'au fond on est d'accord avec lui, la froide raison ou la curiosité ironique de M. Sorel, cette sorte de fatalisme qui perce à chaque page de son livre fait éprouver je ne sais quel sentiment de malaise. Du moins fait-il bien comprendre ce que l'autre n'a garde d'expliquer.

1. *Chute d'une république : Venise*. Firmin-Didot.

Si le traité de Campo Formio donnait Venise à l'Autriche, il assurait à la France Corfou et la flotte vénitienne. Un an plus tard, Bonaparte, qui savait préparer les événements, était maître de l'Égypte. Dans une étude composée uniquement d'après les documents originaux, et que l'on peut considérer comme définitive, M. le comte Boulay de la Meurthe a étudié les tentatives faites par le Directoire pour communiquer avec le général, le secourir et le ramener[1]. On a très vivement accusé Bonaparte d'avoir abandonné l'Égypte après sa victoire d'Aboukir; le fait est que tout le rappelait en Europe : l'impuissance de l'armée expéditionnaire coupée de la mère patrie, la situation critique de la France envahie, les invitations pressantes du Directoire aux abois. En partant, il avait annoncé son prochain retour ; il l'annonçait encore avant la fin de 1798, enfin, au moment même où il faisait voile pour la France, le gouvernement consentait à négocier avec la Turquie les conditions auxquelles les Français pourraient évacuer l'Égypte. Quand il débarqua, le péril extérieur était conjuré ; mais à l'émotion qui accueillit son retour, il comprit bientôt qu'il n'avait cessé d'être aux yeux du public l'homme nécessaire. Quant au Directoire, il avait fait loyalement les plus louables efforts pour ravitailler l'Égypte, et l'amiral Bruix se fit beaucoup d'honneur par sa campagne dans la Méditerranée en 1799 ; mais le succès était presque impossible. Le premier consul lui-même y échoua.

C'est moins une biographie que les mémoires mêmes du marquis de Clermont-Tonnerre, fils d'émigré, officier supérieur sous Napoléon, et ministre sous la Restauration, que vient de nous donner M. Camille Rousset[2]. A l'aide des papiers de la famille, qui lui ont été libéralement communiqués, l'auteur a retracé dans un récit où l'intérêt ne se dément pas un instant cette vie si active pendant trente ans de guerre ou de politique, si noblement employée jusqu'à la fin. Ministre de la marine sous Louis XVIII et de la guerre dans le ministère Villèle, c'est lui qui, après l'insulte faite par le dey d'Alger à notre consul, proposa d'envoyer aussitôt à Alger une armée de 35,000 hommes ; le plan qu'il soumit alors au conseil fut repris trois ans plus tard par le comte de Bourmont, et c'est l'armée perfectionnée par Clermont-Tonnerre qui prit Alger. Ce sont des services que l'histoire ne doit pas oublier. Il se trouve ainsi que M. Rousset, après avoir raconté l'heureuse expédition de 1830, et en même temps qu'il explique les débuts de la conquête, nous en donne pour ainsi dire l'introduction.

1. *Le Directoire et l'expédition d'Égypte.* Hachette.
2. *Un ministre de la Restauration : le marquis de Clermont-Tonnerre.* Plon.

Voici trois volumes qu'on peut réunir dans une mention commune; tous trois sont relatifs à l'Angleterre, tous trois sont des traductions d'ouvrages anglais très estimés et que le nom de leur auteur suffit à recommander : *La Vie de Richard Cobden*, par M. John Morley, député au Parlement du Royaume-Uni, a été traduite par Mme S. Raffalovich (Guillaumin), non sur la grande édition en deux vol., mais sur la réduction populaire que M. Morley en a faite lui-même; nous y perdons maintes dissertations politiques et économiques, mais nous y gagnons de voir se dégager avec un plus grand relief la physionomie si originale de l'illustre homme d'État. M. Alfred Rambaud, associé au colonel Baille, a traduit les brillantes leçons professées à Cambridge, en 1881 et 1882, par M. Seeley, l'auteur bien connu de la vie de Stein, sur l'*Expansion de l'Angleterre* (A. Colin); ce n'est pas moins, on le sait, que l'histoire, résumée à grands traits, de la formation de l'empire colonial de l'Angleterre, ou, pour parler la langue de l'auteur, de la « Plus-Grande Bretagne. » C'est surtout l'Inde qu'étudie M. Seeley; l'Inde, aujourd'hui si vivement menacée, non seulement par les ennemis du dehors, mais par ceux mêmes du dedans : certains Anglais ne pensent-ils pas que l'expérience tentée dans ce pays est restée stérile, que l'Angleterre n'y a rien gagné, qu'elle y a trouvé une source inépuisable de dangers, qu'il faut enfin se résigner à prévoir le moment où il faudra y renoncer en abandonnant le pays? Il est aussi longuement question de l'Inde actuelle dans les *Études sur les mœurs religieuses et sociales de l'Extrême-Orient*, par sir Alfred C. Lyall (Thorin); mais ici c'est un témoin qui dépose; il a résidé longtemps dans le pays, il y a exercé de hautes fonctions administratives. Lieutenant-gouverneur des provinces du nord-ouest, il était mieux placé que personne pour nous décrire l'organisation sociale et morale de l'Inde, pour nous dire comme elle est gouvernée aujourd'hui, pour nous renseigner sur l'influence exercée par l'élément anglais. Il semble bien que le succès soit médiocre et que l'antique civilisation hindoue soit restée réfractaire aux idées européennes.

Si l'Inde est un souci pour les hommes d'État et les écrivains anglais, combien plus l'Irlande! *La crise irlandaise* vient d'être étudiée depuis ses origines à la fin du XVIIIe siècle, et exposée en détail jusqu'à nos jours, par M. Édouard Hervé (Hachette). C'est un récit clair et impartial, qui s'adresse au grand public, et qu'on lira avec autant de plaisir que de profit.

Quelle est la forme de gouvernement la plus capable d'assurer le maintien de la paix publique? Les théoriciens anciens et modernes,

interrogés par M. H. De Faviers[1], lui ont répondu que c'était une monarchie légitime et modérée. En France la légitimité est déterminée par la loi salique et les traités d'Utrecht qui appellent à la couronne le comte de Paris. Je n'y contredis point, mais je n'attendais pas si mince conclusion de si longues prémisses. On n'éprouve pas la même déception en lisant l'attachante biographie que M. Gabriel Hanotaux a consacrée à *Henri Martin, sa vie, ses œuvres, son temps* (L. Cerf). On paraît dédaigner aujourd'hui son Histoire de France; à tort à mon avis. Je n'en sais pas qui, au point de vue de l'ensemble, lui soit supérieure, non pas même celle de M. Dareste, malgré son double avantage d'être à la fois moins longue et souvent plus exacte. Quant à l'homme, il a trop directement appartenu au parti libéral et républicain pendant un demi-siècle, pour que le récit de sa vie manquât d'intérêt. M. Hanotaux a su en faire un vivant chapitre d'histoire contemporaine.

Histoire locale. — On a rencontré plus haut le nom de M. A. Hellot. Nous le retrouvons ici avec un *Essai historique sur Héricourt-en-Caux* (Yvetot, impr. Bretteville), monographie très érudite, presque uniquement composée à l'aide de pièces d'archives; il faut y signaler en particulier le chapitre II où l'auteur discute cette question : Saint Mellon est-il mort à Héricourt? Il n'a pas de peine à prouver la négative, contre les affirmations de l'abbé Cochet et de l'abbé Sauvage : c'est une légende qui s'est formée au plus tôt à la fin du xv^e siècle. — M. Alphonse Martin a soumis à un nouvel examen les origines du Havre; il se pose en plusieurs endroits comme l'adversaire de M. Borély; il refuse par exemple d'admettre l'explication donnée par ce dernier du mot havre de « Grâce ». Son étude, très minutieuse, est appuyée sur de nombreux documents. C'est une très bonne contribution à l'histoire de la marine sous François I^er[2]. — M. Prarond a dressé en trois gros volumes la topographie complète d'Abbeville[3], le premier vol. avait paru en 1871; le troisième et dernier est de 1884. On y trouvera une foule de renseignements et de documents sur l'histoire et l'archéologie de la ville, étudiées avec la passion complaisante de l'antiquaire local, rue à rue et maison à maison. — Bien plus longue est la portée des *Études historiques sur la Révolution en Périgord*, par M. Georges Bussière[4].

1. *La Paix publique, selon la logique et l'histoire.* Plon.

2. *Description historique et topographique de la ville française et du havre de Grâce*, 1515-1541, *avec un plan de la ville en* 1524. Fécamp, impr. Durand.

3. *La Topographie historique et archéologique d'Abbeville.* Paris, Dumoulin; Abbeville, Prévost.

4. Bordeaux, Chollet.

La *Revue historique* a vivement applaudi à la première partie (VIII, 450) ; la seconde n'est pas moins intéressante, mais elle est mieux composée : elle est tout entière consacrée à l'étude d'un seul événement : le mouvement électoral de 1789. L'analyse des cahiers, surtout ceux des paroisses, est faite avec intelligence, et renferme des données très instructives sur le régime féodal dans la province en 1789. L'élection des délégués, puis des électeurs, puis des députés est racontée avec esprit et bonne grâce. C'est un modèle d'histoire provinciale. — Je terminerai en signalant le second et dernier volume des *Établissements de Rouen*, par M. Giry (Vieweg). Il contient le texte même des Établissements (texte latin, texte provençal, texte français, traduction en français moderne), une série de pièces, la plupart inédites, relatives aux institutions des villes étudiées dans le premier vol. ; un index bibliographique, enfin une très copieuse table analytique des noms propres et des matières. Quant à l'ouvrage même, je n'ai pas à y revenir. L'éloge d'ailleurs n'en est plus à faire ; il est désormais classé au premier rang des ouvrages sur l'histoire communale de l'ancienne France.

Ch. Bémont.

*P.-S.* — Nous avons reçu trop tard pour en parler dans ce Bulletin le volume de M. Fustel de Coulanges : *Recherches sur quelques problèmes d'histoire* (Hachette). Nous nous contenterons pour le moment de le signaler comme un des livres les plus remarquables qui aient paru chez nous dans ces derniers temps sur les origines de notre histoire.

---

## ITALIE.

### (PUBLICATIONS RELATIVES A L'HISTOIRE MODERNE.)

XVI^e SIÈCLE. — Le troisième et dernier volume de l'ouvrage de Villari, *N. Machiavelli e i suoi tempi*[1], était déjà publié depuis plusieurs mois lorsque parut le premier volume du travail d'Oreste Tommasini : *la Vita e gli scritti di N. Machiavelli nella loro relazione col Machiavellismo*[2]. Il va de la naissance de Machiavel,

1. Florence, Le Monnier, 1882. Le compte-rendu a été donné par le regretté Ant. Cosci dans la *Rev. hist.*, XXII, 421.

2. Turin, Lœscher, 1883. Je saisis cette occasion pour dire que M. Tommasini a publié en 1879 une étude avec des documents relatifs à Stefano Porcari (aux

3 mai 1469, jusqu'au 7 novembre 1512, c'est-à-dire jusqu'au jour où la nouvelle « seigneurie, » établie au palais après le retour des Médicis, « cassa, priva et écarta entièrement du ministère de la seconde chancellerie et de tout office qu'il avait eue et exercée d'ordinaire comme chancelier des Dix, et pour le compte de leur chancellerie, Nicolò di Bernardo Machiavelli » (p. 601). Ce volume contient donc tout ce qui se rapporte à la naissance, à l'éducation, aux fonctions occupées par Machiavel, à sa vie privée et publique, et à tous les écrits dus à cette période de la vie du secrétaire d'État florentin. Machiavel y est étudié comme attaché a la chancellerie, ainsi comme commissaire à Forli, au camp de Pise, en France, auprès de César Borgia, à Rome, en Suisse, à Piombino, à Sienne, à Munich, etc., et, dans le même temps, comme l'auteur des *Decennali*, des *Relazioni ai Dieci*, des *Estratti*, des lettres de la Balia, des *Canti carnascialeschi*, du Discours sur les choses de Pise, d'Allemagne, de France, etc. Pour être plus exact, je dois dire que l'auteur n'étudie pas dans Machiavel l'écrivain; il se sert de ses écrits pour les mettre en parallèle avec d'autres histoires et d'autres faits et pour étudier le développement de la pensée de Machiavel. M. Tommasini s'arrête sur chaque chose, analysant subtilement, donnant une foule de détails, et, quand l'occasion se présente, comparant les textes, examinant l'écriture du manuscrit pour fixer la date approximative des œuvres; il corrobore ses opinions par des citations et des notes nombreuses.

Le sujet est divisé en deux livres, chacun précédé par une introduction très intéressante. Dans la première, 3-75, M. Tommasini discute avec beaucoup de soin l'origine et la fortune du mot « machiavellismo » ou « machiavellico, » et, comme si cela ne suffisait pas, il y ajoute un supplément de 4 pages imprimées en très fins caractères (p. 604-608). Il montre que « le machiavélisme est l'œuvre de ceux qui, venus après Machiavel, regardèrent dans les écrits du grand restaurateur de l'art et de la science politique avec leurs préoccupa-

soins de la Società romana di storia patria); elle modifie l'opinion généralement reçue que Porcari fut un visionnaire et un fou. Le sujet a été repris par M. G.-B. de Rossi dans un mémoire inséré au t. II, 2e fasc. (1881) de la publication périodique de l'Accademia di conferenze storico-giuridiche de Rome. M. Rossi s'occupe de Porcari comme gouverneur des provinces des Maremmes et de la Campagne (*Gli statuti del comune di Antichi in Campagna, con un atto inedito di Stef. Porcari*). Enfin M. Luigi Fumi a voulu lui aussi compléter la biographie du malheureux humaniste, qui eut une fin si misérable; il l'étudie dans son gouvernement d'Orvieto (*Governo di S. P. in Orvieto*. Rome, tip. della Pace, 1883).

tions personnelles; trouvant dans ces écrits la peinture de leur propre temps, plutôt que le tableau de tous les temps, ils prirent l'image pour la cause, le héraut qui fait connaître la loi pour l'auteur de la loi même, et lui firent porter toutes les conséquences de leur équivoque » (p. 5). Le mot machiavélisme a pris naissance en France, puis il passa en Italie, et de là se répandit partout. Le nom de Machiavel devint ainsi, par des causes multiples et variées, synonyme de libéral, d'athée, de protestant, de papiste, de jésuite, de tyran. Tous les maux causés à la France par les discordes intestines politiques et religieuses, la Saint-Barthélemy, la politique de Catherine de Médicis, l'Édit même de Nantes, tout cela, selon l'humeur des écrivains, eut pour cause les doctrines de Machiavel. En somme, Machiavel eut avec Tacite cette fortune que son nom fut par les uns élevé au ciel, par les autres plongé dans l'enfer, et que ses œuvres, dans la suite des temps et à travers les changements politiques, ont successivement contenu les choses les plus opposées et les plus contradictoires. Dans l'introduction du second livre, l'auteur décrit le palais et la ville de Florence, c'est-à-dire le milieu même où vécut Machiavel. Il expose les diverses magistratures urbaines, comment fonctionnait la machine de l'État, les mille précautions que les fonctionnaires publics et en particulier les notaires et les secrétaires devaient mettre en œuvre pour se maintenir neutres entre les divers partis politiques du Conseil, à force d'impartialité, de discrétion et de prudence. Machiavel s'adapta si complètement à ce milieu, remarque l'auteur, p. 141, qu'à considérer son seul travail dans l'intérieur de la chancellerie, on aurait lieu d'admirer sa grande et subtile activité.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet ouvrage, pour ne pas dépasser les limites étroites d'un bulletin. Il me suffit d'avoir montré le caractère général de l'ouvrage pour conclure que l'auteur s'y révèle travailleur infatigable, critique et écrivain d'une vaste érudition. Je ne puis cependant ne pas me demander : quelle est la valeur de ce travail après celui de Villari? Si l'on ne savait que Tommasini travaillait sur Machiavel en même temps que Villari l'étudiait de son côté, on pourrait trouver ce gros livre presque inutile, d'autant que sur le même sujet les deux auteurs écrivent avec le même esprit et d'après les mêmes matériaux. Sans parler de l'arrangement de la méthode, des idées philosophiques, du côté esthétique, points sur lesquels Villari est certainement supérieur, les changements que Tommasini apporte aux faits ou aux conclusions de Villari sont rares, peu importants, et de nature à remettre plutôt certaines questions sur le tapis qu'à les résoudre définitivement.

Par exemple, p. 78, Tommasini, sans donner de raisons convaincantes, n'est pas disposé à admettre que la mère de Machiavel ait écrit des cantiques, tandis que Villari le croit (I, 306). P. 63 et 100, il reprend l'opinion de Polidori, et affirme que Machiavel n'a pas écrit le Dialogue sur le langage; Villari soutient le contraire (III, 183) et ses arguments ne sont assurément pas affaiblis par les mots que Tommasini fait imprimer en italique, p. 663. P. 202 et 203, n° 1, à propos de plusieurs notes mises au récit fait par Biagio Buonaccorsi des événements arrivés dans Pise, Tommasini, d'accord avec Passerini, les croit de Machiavel sans donner plus de force à l'opinion de Passerini et sans détruire l'hypothèse de Villari (I, 347). Je pourrais multiplier ces rapprochements ; mais ceux-là suffisent. En un point, Tommasini est vraiment digne d'éloge; c'est dans la recherche minutieuse et l'examen des sources. Ses efforts ne resteront donc pas stériles; s'il ne réussit à contredire aucune des conclusions principales auxquelles Villari est arrivé, du moins il les confirmera, comme il l'a déjà fait pour ce qui concerne les rapports entre Marcello Virgilio et Machiavel, la non connaissance du grec par Machiavel, les premiers écrits de ce dernier, etc., et ce ne sont pas là de médiocres résultats. Pendant longtemps encore, Machiavel sera aux yeux du plus grand nombre le « monstre » incapable de toute affection sincère, de tout sentiment généreux, qui a écrit le livre du Prince et loué César Borgia; pendant longtemps encore, on ne voudra pas lui tenir compte de son amour constant pour sa patrie et pour la liberté, de cet esprit profond dans la peinture de son temps et dans la prévision des temps futurs, de ses précieuses qualités comme père de famille, oncle et ami, du désintéressement de son patriotisme. Ces réflexions, qui sont peu à l'honneur de bien des gens, me sont suggérées par la lecture d'un opuscule du prof. Bart. Fontana[1] où il est dit que dans le Prince il n'y a ni grandes vues, ni moralité, ni doctrine clairement exposée (p. 51), et que Machiavel ne sut jamais au juste ce qu'il voulait (p. 44). *Sed de hoc satis.*

Un autre travail d'une grande importance sur le XVI^e s. est celui du prof. De Leva, qui a pris pour objet de ses recherches toute la période comprise entre 1500 et 1558. Depuis plus de 25 ans, il travaille à une *Storia documentata di Carlo V in relazione all' Italia*[2]. Les 4 premiers volumes ont déjà paru. Le savant professeur de l'Université de Padoue a réuni tout ce qui a été publié en Italie et

1. *Del Principe nelle dottrine politiche del nostro tempo.* Rome, Bonn, 1883.
2. Les deux premiers vol. ont paru à Venise, chez Narratovitch, 1863-64; les t. III et IV à Padoue, chez Sacchetto, 1875-81.

tions personnelles; trouvant dans ces écrits la peinture de leur propre temps, plutôt que le tableau de tous les temps, ils prirent l'image pour la cause, le héraut qui fait connaître la loi pour l'auteur de la loi même, et lui firent porter toutes les conséquences de leur équivoque » (p. 5). Le mot machiavélisme a pris naissance en France, puis il passa en Italie, et de là se répandit partout. Le nom de Machiavel devint ainsi, par des causes multiples et variées, synonyme de libéral, d'athée, de protestant, de papiste, de jésuite, de tyran. Tous les maux causés à la France par les discordes intestines politiques et religieuses, la Saint-Barthélemy, la politique de Catherine de Médicis, l'Édit même de Nantes, tout cela, selon l'humeur des écrivains, eut pour cause les doctrines de Machiavel. En somme, Machiavel eut avec Tacite cette fortune que son nom fut par les uns élevé au ciel, par les autres plongé dans l'enfer, et que ses œuvres, dans la suite des temps et à travers les changements politiques, ont successivement contenu les choses les plus opposées et les plus contradictoires. Dans l'introduction du second livre, l'auteur décrit le palais et la ville de Florence, c'est-à-dire le milieu même où vécut Machiavel. Il expose les diverses magistratures urbaines, comment fonctionnait la machine de l'État, les mille précautions que les fonctionnaires publics et en particulier les notaires et les secrétaires devaient mettre en œuvre pour se maintenir neutres entre les divers partis politiques du Conseil, à force d'impartialité, de discrétion et de prudence. Machiavel s'adapta si complètement à ce milieu, remarque l'auteur, p. 141, qu'à considérer son seul travail dans l'intérieur de la chancellerie, on aurait lieu d'admirer sa grande et subtile activité.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet ouvrage, pour ne pas dépasser les limites étroites d'un bulletin. Il me suffit d'avoir montré le caractère général de l'ouvrage pour conclure que l'auteur s'y révèle travailleur infatigable, critique et écrivain d'une vaste érudition. Je ne puis cependant ne pas me demander : quelle est la valeur de ce travail après celui de Villari? Si l'on ne savait que Tommasini travaillait sur Machiavel en même temps que Villari l'étudiait de son côté, on pourrait trouver ce gros livre presque inutile, d'autant que sur le même sujet les deux auteurs écrivent avec le même esprit et d'après les mêmes matériaux. Sans parler de l'arrangement de la méthode, des idées philosophiques, du côté esthétique, points sur lesquels Villari est certainement supérieur, les changements que Tommasini apporte aux faits ou aux conclusions de Villari sont rares, peu importants, et de nature à remettre plutôt certaines questions sur le tapis qu'à les résoudre définitivement.

de la *Storia della Riforma in Italia*, dont le 1er volume[1] s'arrête à Martin Luther. Comme l'auteur s'empresse de le reconnaître avec la modestie d'un vrai savant, en traçant le récit d'années si riches en personnages, en événements d'importance capitale, de documents encore ensevelis pour la plupart dans les Archives, les lacunes ne sauraient être évitées, cependant l'œuvre du prof. De Leva est indispensable à toute personne qui veut parler de Charles-Quint et de son temps. Mignet lui-même l'aurait utilement mise à profit pour son *Histoire de la rivalité de François Ier et de Charles-Quint* (Didier, 1875).

Les travaux de Villari, de Tommasini et de De Leva sont les plus importants qui aient paru dans ces dernières années sur l'histoire du XVIe s. Je dois en ajouter un autre, quoiqu'il n'appartienne pas au premier siècle de l'histoire moderne. M. MAGENTA, professeur à l'Université de Pavie, avec ses deux magnifiques vol. sur *I Visconti e gli Sforza nel castello di Pavia, e loro attinenze con la Certosa e la storia cittadina*[2], a mis en lumière l'histoire du duché de Milan, et s'est fait un rang honorable parmi les historiens. Les longues recherches de Marco FORMENTINI, consignées dans son livre *Il ducato di Milano*[3], ainsi que les savantes études qu'il a fait paraître dans l'*Archivio storico lombardo*, semblaient avoir enlevé tout espoir de découvrir des documents nouveaux de quelque importance sur le gouvernement des Sforza et des Visconti; cependant le prof. Magenta fut assez habile et heureux pour réunir les matériaux d'un gros livre de 600 p. in-fo. Il a su les mettre en œuvre de manière à résoudre mille petites questions de détail, et entre autres celles qui se rapportent aux événements de la célèbre bataille de Pavie. Son but n'est point d'écrire une histoire des deux seigneuries des Visconti et des Sforza; mais de montrer qu'aux XIVe-XVIe siècles Pavie a été un des principaux centres de la politique ducale. L'œuvre est partagée en XI livres, qui contiennent l'histoire de Pavie de 1300 jusqu'à l'entrée de Philippe II dans la ville (1551). L'auteur n'a oublié rien de ce qui se rapporte à la vie d'un peuple. Le *Studio* de Pavie; les mœurs des habitants; les institutions; les plus célèbres professeurs, artistes, écrivains, hommes politiques; les monuments, etc., sont mentionnés, étudiés, mis en pleine lumière par les soins de M. C. Magenta, qui nous a mis sous les yeux toute l'histoire politique, militaire, civile de Pavie, dit-il; de tout le duché, disons-nous. De nombreuses gra-

1. Florence, Arte della stampa, 1881.
2. Milan, Hœpli, 1883. Prix : 120 fr.
3. Milan, Brigola, 1877.

vures, dix-sept tables et cartes soigneusement dessinées et dressées par l'auteur même, rendent plus jolie cette publication qui fait honneur au talent de l'auteur et aux études historiques des Italiens.

Parmi les travaux de moindre importance, deux se rapportent à ce qu'on pourrait appeler la question de Maramaldo. Les lecteurs de la *Revue historique* n'ignorent pas quel fut ce Fabrizio Maramaldo[1], disciple de Pescara dans les guerres de Lombardie en 1521-22, puis colonel d'un régiment d'Italiens dans la défense de Naples contre Lautrec en 1528, et lors du siège de Florence en 1529-30. Sa mémoire ne serait certainement pas aussi vivante chez les Italiens; elle se serait éteinte ou affaiblie comme celle de tant d'autres vaillants capitaines, si les historiens florentins n'avaient, d'un concert unanime, affirmé qu'il fût l'assassin de Francesco Ferrucci, le brave champion de Gavinana, et si Guerrazzi, dans un de ses romans les plus populaires, ne l'avait mis dans un aussi vilain jour en faisant ressortir au contraire les vertus de l'héroïque commissaire florentin qui, le poignard sur la gorge, disait en mourant à son meurtrier : « Tu tues un homme mort. » E. Alvisi, dans une monographie intitulée *la Battaglia di Gavinana*[2], se propose de disculper Maramaldo. Il montre que ce dernier ne fut pas aussi barbare qu'on veut le faire croire; il expose comment s'est formée la tradition défavorable au condottiere napolitain, en comparant les historiens entre eux, en interrogeant de très nombreux écrivains et en apportant beaucoup de documents à l'appui de sa thèse. Malgré toute son habileté, l'auteur ne réussit pas dans sa tentative. Le prof. Villari, dans un article inséré en premier lieu dans la *Rassegna settimanale* et reproduit dans le volume *Arte, storia e filosofia*[3], en utilisant les documents mêmes qu'emploie Alvisi, montre que ni les écrivains florentins ni M. De Blasiis ne se sont trompés. Cette conclusion du professeur de Florence a été entièrement confirmée par un écrit récent de M. A. Luzio[4] qui, s'appuyant sur des lettres de Maramaldo et sur d'autres textes tirés des archives de Gonzague, met en pleine lumière la brutalité du personnage: après avoir tué sa femme à Naples, il poignarda de sa propre main Ferrucci déjà mortellement blessé. La thèse soutenue par Alvisi doit donc être définitivement écartée. Néanmoins la « Bataille de Gavinana » mérite d'être lue, ne fût-ce que pour l'abondance du récit et pour les docu-

1. Baramauro, Maramauro, de Marramauro, Marramaldo. Voyez dans l'*Archivio Storico per le provincie napoletane*, vol. I, II, III, une savante étude de M. Gius. De Blasiis : *Fabrizio Maramaldo e i suoi antenati*.

2. Bologne, Zanichelli, 1881.

3. Florence, Sansoni, 1884.

4. *Fabrizio Maramaldo*. Ancone, Morelli, 1883.

ments imprimés en appendice. Avec l'aide de quelques amis, l'auteur a recueilli des lettres dans les archives de Gonzague; peut-être, en cherchant plus longtemps, aurait-il mis la main sur celles dont M. Luzio s'est servi pour le réfuter. Il a donné en outre une centaine de pièces tirées des archives de Florence, 58 provenant de Sienne, quelques-unes de Lucques, sans compter celles qu'il a trouvées dans les bibliothèques de Florence, de Venise et de Naples. Sans doute vouloir faire une apologie à tout prix, n'est pas le rôle d'un historien sérieux; on ne peut pas toujours suivre impunément l'exemple de Gregorovius dans ce qu'il a fait pour Lucrèce Borgia. Parfois cependant, de pareilles tentatives sont utiles, soit à cause des nouvelles recherches auxquelles elles donnent lieu, soit parce qu'elles font voir tous les côtés de la question. Tel est le résultat auquel est arrivé Alvisi, et je n'ai pas le courage de le blâmer.

M. G. Sinigaglia s'occupe d'un autre personnage célèbre, non par son poignard, mais par sa plume empoisonnée. Il s'agit de Pietro Aretino[1]. Il lui consacre un Essai où il parle de la vie, des voyages, des relations d'Aretino avec les plus puissants princes de son temps : Charles-Quint, François Ier, Léon X, etc. Cet essai fait vivement désirer d'avoir une étude complète qui serait, nous l'espérons, une utile contribution à l'histoire des idées et des mœurs en Italie, comme celles de M. Ch. Dejob[2], de Pietro Grande[3], et de Raf. Foglietti[4]. C'est en effet une question vitale de savoir comment et pourquoi la pensée italienne s'est modifiée et transformée. Tandis qu'au xve s. le très étrange roman historique de Francesco Colonna était tenu en grande estime, pourquoi personne ne le lit-il plus au xvie s.? Quelle différence y a-t-il entre le style de l' « Hypnerothomachia Poliphili, » qui commence par ces mots : « Phœbo in quel hora manando, che la fronte di Manthua Leucothea candidava, forse gia dalle oceane unde, le volubili rote sospese non dimostrava[5], » et le style, par exemple, de Tansillo[6]? Ce n'est pas œuvre inutile que chercher à résoudre ce problème.

A l'histoire des idées en Italie au xvie s. se rapportent les ouvrages

1. *Saggio di uno studio su P. Aretino* (l'Arétin). Rome, tip. di Roma, 1882.

2. *M.-A. Muret, professeur de français en Italie dans la seconde moitié du XVIe s.* Paris, 1881.

3. *Biografie estensi.* Padoue, Salmin, 1881.

4. *Cenni storici nell' Università di Macerata.* Macerata, 1880.

5. *Renaissance in Italy. Italian literature.* J.-A. Simmonds. Londres, Smith et Elder, 1881.

6. Fr. Fiorentino, en publiant les *Poesie liriche edite ed inedite di L. Tansillo* (Naples, Morano, 1882), a rendu service aux lettres et à l'histoire.

d'Andrea BALLETTI, de Girol. TUMMINELLO et d'Ant. VIRGILII. Le premier a donné une étude historique et critique sur *Gaspare Scaruffi e la quistione monetaria nel sec. XVI*[1], question qui a été aussi examinée par Ém. GREPPI[2]. Le second parle avec sagacité de *Giano Vitale umanista del sec. XVI*[3], en étudiant sa vie et ses écrits. L'auteur prouve que Vitale fut à Rome sous Jules II et non à l'époque de Léon X, comme on l'avait affirmé jusqu'ici. Virgilii raconte la vie aventureuse de Francesco Berni[4] à Casentino, à Florence, à Rome, dans les Abbruzzes, à Vérone, à Gênes, quand il était au service de Bibbiena et de Giberti. Il expose les causes et les conséquences de ses différends avec l'Arétin ; il parle de l'amitié du chanoine florentin pour Vittoria Colonna de qui, on le sait, Reumont a tracé un portrait magistral ; il décrit et explique la mort subite de Berni survenue en 1536, lorsqu'il était à table avec les marquises de Massa.

Si grande est l'importance de l'histoire de l'art, que je crois bon de parler d'un ouvrage d'A. BERTOLOTTI sur les *Artisti lombardi in Roma*[5]. Documents en mains, M. Bertolotti montre quelle grande part ont prise à la renaissance artistique de Rome les artistes lombards, et surtout les peintres, les architectes, les doreurs, les marqueteurs, les graveurs, les armuriers. Ces notices font suite à d'autres semblables déjà publiées par l'auteur sur les artistes hollandais, belges et siciliens. La même passion pour l'histoire de l'art a poussé P. G. COLOMBO à écrire la *Vita ed opere di Gaudenzio Ferrari*[6] et à imprimer les *Documenti e notizie intorno gli artisti vercellesi*[7], où il nous fait connaître des faits entièrement ignorés ou peu connus sur les arts à Verceil du VIe s. jusqu'au XVIIIe. D'autres documents intéressants sur l'histoire, l'art et les industries des provinces napolitaines ont été réunis et publiés par Gaetano FILANGIERI, prince de Satriano[8]. L'importance principale de ce premier volume réside en ce que les *Effemeridi delle cose fatte per il duca di Calabria* de Joanpietro Leostello de Volterra effacent entièrement le portrait d'Alfonse II d'Aragon tracé par Commines et Guichardin. Ce roi n'est

1. Modène, Vincenzi, 1882.
2. *Il banco di San Giorgio*. Milan, Del Bono, 1883.
3. Palerme, tip. dello statuto, 1883. Je craindrais de sortir des bornes de ce Bulletin en faisant autre chose que mentionner les *Contributi alla storia biografica e critica di Antonio Beccadelli detto il Panormita* (Palerme, Virzi, 1883), par M. Ramorino, professeur à l'Université de Pavie.
4. *Fr. Berni, con documenti inediti*. Florence, Le Monnier, 1881.
5. Milan, Hœpli, 1881.
6. Turin, Bocca, 1881.
7. Verceil, 1883.
8. Vol. I. Naples, 1883.

plus le couard personnage qui s'est enfui de peur à l'arrivée de Charles VIII; il se retira parce qu'il vit que la résistance était inutile et impossible. En outre, Alfonse n'était pas aussi vicieux, mauvais, cruel, ami de la table, du vin et des femmes que l'ont raconté les historiens.

A propos de manger, de boire, et du reste, nous avons des anecdotes piquantes dans les *Donne e monache* de Marcotti[1], et dans *Un censimento della città di Roma sotto il pontificato di Leone X*[2], dû aux recherches de Mariano Armellini. Ce dernier travail est utile moins pour le recensement lui-même, qui est incomplet, que pour les détails fournis sur la Vannozza, maîtresse d'Alexandre VI, et sur d'autres personnages. Dans le même genre d'idées, citons encore le *Libro di Carnevali del sec. XV et XVI*, publié par M. L. Manzoni[3]. Des femmes se sont aussi occupés Ferrai et Molmenti : au premier nous devons des *Lettere di cortigiane del sec. XVI*[4], lettres adressées à Filippo Strozzi, Francesco del Nero, Fr. degli Albizzi, Lorenzo de Médicis, duc d'Urbin. Cette brève publication fait suite à une monographie du même auteur, soignée, mais incomplète, qui a pour titre : *Cosimo dei Medici duca di Firenze*[5]. M. Molmenti, après nous avoir donné une *Storia di Venezia nella vita privata*[6], où il parle de la constitution vénitienne, des fêtes publiques et privées[7], des rendez-vous, et les *Storie vecchie*[8], ou sortes de biographies, nous fait revivre aujourd'hui dans la cité de saint Marc avec sa *Dogaressa di Venezia*[9]. Il décrit les mœurs des femmes de Venise pendant toute la vie indépendante de la République, et si j'en parle ici au milieu des livres sur le XVIe s., c'est parce qu'à cette époque le luxe atteignit à son apogée. On tenait même pour fabuleux les récits qui nous sont parvenus des fêtes données en 1557 pour le couronnement de la dogaresse Zilia Dondolo; M. Molmenti nous prouve que nous devons y croire. On reproche à l'auteur de ne pas s'appliquer à un ouvrage historique sérieux. Il écrit avec vivacité, avec plaisir et profit pour le lecteur, mais ne satisfait pas l'éru-

1. Florence, Barbèra, 1884.
2. Rome, Befani, 1882.
3. Bologne, Romagnoli, 1881.
4. Prato, Giacchetti, 1884.
5. Bologne, Zanichelli, 1882.
6. Turin, Roux et Favale, 1880.
7. Voyez sur ce sujet la très utile publication de Gius. Pitré : *Spettacoli e feste popolari siciliane*. Palerme, Pedone, 1881. Salomone Marino : *Feste nuziali e giostre di Palermo*. Palerme, 1877.
8. Venise, Ongania, 1882.
9. Turin, Roux et Favale, 1884.

dit qui demande plus de preuves et plus de critique. En outre, la *Dogaressa* se perd dans la foule des autres dames vénitiennes; d'elle, l'auteur parle relativement peu, beaucoup au contraire des usages féminins en général. Pour mon compte, je crois que, si en un sens c'est un défaut quant à l'économie du travail, d'un autre côté nous avons sous les yeux toute la vie des femmes, qui est une si grande partie de la vie sociale.

On trouve d'autres détails sur le XVI^e s. dans les dissertations de l'infatigable baron CLARETTA : *Statuti antichi inediti e statuti recenti dell' ordine supremo della S. S. Annunziata*[1], où l'auteur corrige quelques erreurs de Cibrario; *I signori di Montafia*[2], où il est question du comte Ludovico, qui prit part aux guerres contre les Huguenots; *la Familia Alessandri patrizia milanese*[3].

Sur les publications de documents relatifs au XVI^e s., en dehors de celles que j'ai indiquées jusqu'ici chemin faisant, j'en ai un petit nombre seulement à indiquer. Le cardinal HERGENRŒTHER, préfet à l'École de paléographie et d'histoire comparée, instituée depuis peu de temps par le pape Léon XIII, a commencé les *Regesta Leonis X P. M.*[4]. Bien que cette publication ait été faite à l'étranger, il n'est pas déplacé de l'annoncer ici, car il s'agit de documents et d'un prince italiens par excellence. Luciano BANCHI a publié les *Statuti e documenti dell' arte della seta in Siena nei sec. XV e XVI*[5]. Enfin le *Diario fiorentino* de Luca Landucci est paru; il va de 1450 à 1516, avec une continuation par un anonyme qui la conduisit jusqu'en 1542. Cette publication est due à M. Jodoco DEL BADIA[6]. Ce Diaire est important surtout pour la guerre de Pise et pour les coutumes italiennes. A la p. 24, p. ex., on trouve ce passage sur les milices italiennes : « Voici comment nos soldats se conduisent en Italie: tu cherches à faire du butin d'un côté; nous ferons ainsi de l'autre, nous ne sentons pas le besoin de nous aborder de trop près. On laisse bouleverser une forteresse pendant plusieurs jours, et on ne voit aucun secours arriver. Il faut qu'il vienne un de ces peuples d'outre-mont qui nous apprenne la guerre. » Il y a certainement de l'exagération dans ces paroles, et il ne manque pas d'endroits où les soldats italiens se sont fait honneur. Mais, si l'on compare ce passage de Landucci avec ce

1. Turin, Condelletti, 1881.
2. Rocca S. Casciano (Pise), Cappelli, 1883.
3. Milan, Bartolotti, 1884.
4. Fribourg-en-Brisgau, Herder.
5. Sienne, tip. Sordo Muti, 1881.
6. Florence, Sansoni, 1883.

qu'ont écrit sur le même sujet Machiavel, Guichardin, Varchi, on s'expliquera comment l'Italie, si riche en politique, en vaillants capitaines, en argent, a été impuissante à résister aux Gascons de France, aux reitres allemands, aux fantassins espagnols et suisses. Sous la gloire de ses artistes, de ses écrivains, de ses princes magnifiques, l'Italie cachait mal ses plaies mortelles. Machiavel avait raison d'insister si fort sur l'art de la guerre et sur la réorganisation des milices.

XVII^e SIÈCLE. — Le XVII^e siècle, si brillant pour l'histoire de la France qui, par Richelieu et Louis XIV, acquit une réelle prépondérance en Europe, est pour l'Italie un siècle de décadence politique. Chacun sait que Naples, Milan, la Sicile, la Sardaigne, l'État des Présides de Toscane avaient perdu toute indépendance, depuis qu'ils obéissaient à l'Espagne; Florence, Venise, Gênes languissaient; Rome elle-même, par la victoire des nouveaux principes religieux et par les traités de Westphalie, avait perdu beaucoup de son ancienne importance. Le Piémont combattait pour sa propre indépendance, ou s'épuisait en une pernicieuse guerre civile favorisée par l'Espagne et la France. Les mouvements de Messine, de Palerme et de Naples étaient des tentatives généreuses, mais stériles, d'insurrection populaire, de même que restèrent sans résultat les efforts de la politique de Richelieu et de Louis XIV pour chasser d'Italie les Espagnols, en mettant à la tête du royaume de Naples le prince Thomas de Savoie ou les Guises. L'Italie était grande encore par ses arts grâce à Guido Reni, au Guerchin, au Dominiquin, à l'Albane; le Bernin excitait l'admiration par les créations « baroques » de son puissant génie, Galilée, Torricelli, Magalotti, Bruno, Campanella étaient des gloires italiennes; mais politiquement l'Italie pouvait être considérée comme morte à la fin du XVII^e siècle. Un tel fait, de la plus grande importance pour nous, devrait attirer les regards attentifs des historiens; mais peu se livrent à l'étude d'un siècle qui ne mérite pas cependant d'être traité avec dédain, du moins au point de vue du développement de la pensée italienne.

Il y a, à ma connaissance, peu de travaux composés par des Italiens sur le XVII^e siècle; encore ne parlerai-je que de ceux que je connais. M. ADEMOLLO nous donne une page très intéressante de la vie privée à Rome au temps de Clément X; c'est un bref opuscule intitulé : *Il matrimonio di suor Maria Pulcheria, al secolo Livia Cesarini*[1]; c'est le pendant à l'étude, que nous avons si fort appréciée, de M. Georges Duruy sur le cardinal Carafa. Une autre étude impor-

1. Rome, Sommaruga, 1884.

tante est celle de Giac. Macri : *Mario Giurba, giureconsulto siciliano del sec. XVII*[1] ; c'est un travail court, mais soigné et fait avec une bonne méthode critique ; sans doute elle appartient plutôt au domaine des sciences juridiques, néanmoins sa lecture n'est pas inutile à l'histoire ; on y trouve condensée une bonne partie de la vie italienne dans les années où la lutte pour la succession de Mantoue était dans toute sa fureur.

A l'occasion d'un mariage, on a publié à Venise[2] une *Relazione del regno di Francia di Giorgio Zorzi ambasciatore veneto, dal 1627 al 1629*. Cette relation, citée par Ranke, avait été cherchée en vain ; dernièrement, M. Ferraro l'a retrouvée à Ferrare, et M. Rinaldo Fulin[3] l'a publiée. Elle est intéressante par la description qu'elle fait de la situation intérieure du royaume au moment où Richelieu venait d'apparaître. Naturellement, elle parle des discordes religieuses, de la dernière lutte contre les Huguenots, et donne un portrait de Louis XIII « che non si cura di reggere. » Le Vénitien insiste aussi sur la situation intérieure de la Hollande, où il avait été ambassadeur avant d'aller en France. Il n'ajoute pas beaucoup à ce que nous connaissons déjà, mais il est toujours utile de voir comment un contemporain raconte les événements auxquels il a assisté, et cela malgré les erreurs de fait et de jugement où un contemporain ne peut manquer de tomber. Cette relation m'en rappelle une autre publiée il y a trois ans[4]. Elle est de Francesco Diedo, podestat de Bergame, en 1632 ; elle fait mieux connaître la question de l'interdit lancé par Paul V contre Venise.

XVIIIe SIÈCLE. — En 1883, on a entrepris la publication d'une bibliothèque vénitienne du XVIIIe siècle, en vue de recueillir les narrations contemporaines et de les soumettre à l'examen de l'histoire[5]. A la tête de cette entreprise était l'abbé Fulin. Le premier volume paru est dû à M. Ermanno von Loehner, qui a soigneusement annoté les *Mémoires de M. Goldoni pour servir à l'histoire de sa vie et à celle de son théâtre*[6], reproduits d'après l'édition de Paris de 1787. Un autre littérateur du XVIIIe-XIXe siècle a été étudié par M. L. Viatri qui,

1. Palerme, tip. dello statuto, 1883.
2. Visentini, 1884.
3. Comme on le sait, M. Fulin est mort il y a quelques mois ; les études historiques ont fait en lui une grande perte.
4. Milan, Ricordi, 1883.
5. Je crois utile de signaler la *Storia d'un lembo di terra, ossia Venezia ed i Veneziani*, par Eugenio Musatti, qui doit bientôt paraître. Ce sera un volume de 1,500 pages à 2 col. ; il ira des origines à la chute de la République. Le prospectus sort des presses du séminaire de Padoue.
6. Venise, Visentini, 1883.

depuis plus de vingt ans, s'occupe de Monti[1]. C'est un essai fait avec soin et méthode; je le signale, non pour la partie relative à la littérature, ce qui m'entraînerait hors de mon domaine, mais parce que Viatri dépeint la vie à Rome à la fin du XVIII^e siècle. D'autres détails et anecdotes ignorés ou peu connus sur Monti, Mad. de Staël et lord Byron se trouvent dans M. MALAMANNI : *Isabella Teodochi Albrizzi, i suoi amici e il suo tempo*[2]. C'est aussi d'un poète que parle M. Ferd. SEIGOLI ; il raconte la vie de Tommaso Crudeli et s'occupe surtout de la condamnation que lui infligea le saint-office[3]; on sait que cette condamnation eut pour effet l'abolition du saint-office en Toscane et qu'elle se rapporte à l'introduction des francs-maçons à Florence; l'auteur nous émeut par le récit des moyens ingénieux employés pour tourmenter le malheureux poète, lequel avait le tort d'aimer la liberté. Des procès de cette nature étaient faits alors dans toute l'Italie, ou par le saint-office, ou directement par l'autorité civile. Ces faits se produisaient surtout dans le royaume de Naples où les esprits étaient plus éveillés, et où se forma comme une pépinière d'amis sincères des formes libérales, bien que Charles de Bourbon fît condamner à mort toute personne appartenant à une société secrète. Nous sommes au début de ce que nous appelons le réveil italien, favorisé par les réformes des princes qui acceptaient les conseils de la nouvelle école juridique. Plus que partout ailleurs, un pareil mouvement se manifeste dans le royaume de Naples, soumis à une oppression séculaire. La preuve en est dans l'appui donné par les libéraux au roi Charles et à son ministre Tannucci, et plus tard aux Français conduits par Championnet. Il y eut, il est vrai, une réaction terrible, mais le nombre même des « martyrs » atteste combien était profond et étendu à Naples le désir de la liberté. M. G. FORTUNATO s'occupe d'un épisode de cette réaction mémorable. Dans *I Napoletani del* 1799, il s'occupe des quatre-vingt-dix-neuf patriotes qui furent pendus pour avoir défendu la liberté napolitaine[4]. L'auteur, en s'appuyant sur les registres de la congrégation des « Bianchi della Giustizia, » corrige la liste de ces « martyrs » publiée déjà par Lomonaco et par D'Ayala; son livre peut être considéré comme le complément de celui de Hüffer : *Die Napoletanische Republik des Jahres* 1799.

1. *Vincenzo Monti; le lettere e la politica in Italia del* 1781 *al* 1790. Fusignano di Ravenna, Morandi, 1883.

2. Turin, Locatelli, 1883.

3. *Tommaso Crudeli e i primi framassoni in Firenze.* Milan, Battezzati, 1884. Voyez sur ce personnage et ses mésaventures l'article de M. F. T. Perrens dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^er févr. 1885.

4. Florence, Barbèra, 1884.

Avant de laisser le XVIIIe siècle pour entrer dans le « mare magnum » des publications relatives à la dernière période de notre histoire, je dois mentionner encore un travail qu'il faut ajouter aux publications faites à l'occasion du centenaire de Muratori. Les personnes qui s'occupent du moyen âge et des travaux du grand érudit modénais trouveront des éclaircissements dans les *Lettere del Muratori al marchese Ubaldino Landi e all' abbate Ales. Giov. Chiappini*, publiées par le professeur Ant. SELMI[1].

XIXe SIÈCLE. — Nous devons au professeur Pasquale VILLARI deux publications que l'on peut mettre parmi celles qui se rapportent à ce siècle. La première a pour titre : *Arte, storia e filosofia*[2], et la seconde : *l'Abolizione della Chinea*[3]. Le caractère de ce bulletin m'interdit de m'arrêter sur celle-là. Je dois me contenter de signaler, s'il est besoin, aux lecteurs français les deux chapitres qui ont pour titre : *M. Taine et la critique d'art; La peinture moderne en Italie et en France.* Tous ceux qui ont lu le Savonarole et le Machiavel du même auteur savent quelle est la profondeur de son esprit, l'étendue de ses connaissances, et comme il sait pénétrer dans la nature des événements et des hommes et dans la pensée des peuples ; de là l'importance qu'ont tous ses écrits et l'efficacité de son enseignement. Dans les deux essais mentionnés plus haut, et que beaucoup d'autres accompagnent, M. Villari soumet à un examen subtil et profond les livres de M. Taine : *la Philosophie de l'art, le Voyage en Italie, la Philosophie de l'art en Italie.* Ce sont des sujets à l'apparence philosophiques, mais, par la manière dont ils sont traités, ils deviennent éminemment historiques, et reforment, si je puis dire, l'essence et l'âme de l'histoire, c'est-à-dire la pensée. L'illustre écrivain français ne pouvait trouver un critique plus digne de lui. La seconde publication n'est pas un travail de Villari, mais elle lui est due, parce que c'est lui qui la publie. L'auteur en est Girolamo LIOY, qui le laissa en manuscrit à sa mort. M. Villari a fait imprimer l'étude de son ami, à laquelle il a mis une touchante préface. La question de la Chinea a été traitée à fond, et de manière à ne laisser aucun doute. Nous devons cependant abandonner la date de 1776 mise en avant par Colletta pour l'époque où cette redevance féodale fut abolie, et descendre jusqu'à l'année 1855, où Ferdinand II proposa à Pie IX « de donner une fois pour toutes une somme de dix mille scudi pour être affectés au monument qu'on devait élever à Rome pour la pro-

1. Modène, Vincenzi, 1883.
2. Florence, Sansoni, 1884.
3. Naples, Giannini, 1882. Cf. *Revue hist.*, XX, 233.

mulgation du dogme de l'Immaculée-Conception, mais à condition qu'à l'avenir on n'aurait plus à payer le tribut de la Chinea » (page 56). M. Lioy a la parfaite connaissance du sujet, qu'il traite avec largeur et avec érudition. A la suite sont publiés de nombreux documents.

Ferdinand II eut le mérite d'abolir pour toujours une coutume qui rappelait le moyen âge et qui, pour parler avec Lioy, « était restée comme un dernier débris pour attester le pouvoir des papes, qui, autrefois, avaient vu des empereurs et des rois s'agenouiller avec révérence à leurs pieds, leur prêter hommage et leur jurer fidélité. » Mais ce mérite ne peut faire oublier les persécutions qu'il déploya contre les libéraux. L'histoire de son règne, racontée par M. Girolamo Di Marzo-Ferro[1], surtout en ce qui concerne la Sicile, et par M. Nicola Nisco[2], prouve combien étaient puissantes en lui l'avarice et la terreur des libéraux. M. Settembrini dans ses *Ricordanze*[3], M. Vannucci dans ses *Martiri*[4], M. Tabarrini dans les *Vite e ricordi d'Italiani illustri del sec. XIX*[5], M. Carrano dans ses *Ricordanze*[6] ajoutent d'autres renseignements sur le royaume de Naples, et ces renseignements ne cesseront de se multiplier, en se complétant, à mesure que nous nous éloignons des événements de 1848. Nous préparons en effet avec une fébrile activité les matériaux pour l'histoire de la Renaissance italienne. Nous en avions déjà beaucoup, mais l'exposition de Turin a fait voir qu'il en manque encore une grande partie, qui reste ignorée et inaccessible chez les particuliers.

Parmi les nombreuses publications parues dans ces deux dernières années sur notre réveil politique, il en est plusieurs d'importance capitale pour la connaissance des temps, des hommes et des événements.

Les frères Bocca, les habiles éditeurs de Turin, ont publié les *Souvenirs historiques de la marquise Constance d'Azeglio*, recueillis et annotés par son fils le marquis Emmanuel. Ce sont trois cent soixante et onze lettres qui commencent au 28 août 1835 et se continuent presque sans interruption jusqu'au 27 juin 1861. Elles contiennent une grande abondance de détails sur les hommes politiques du Piémont, les crises ministérielles, les guerres de 1848 à 1860, la situation des esprits, les démonstrations, les réformes. En outre, nous y trouvons

1. Palerme, Russo, 1863.
2. Naples, Morano, 1884.
3. Naples, Morano, 1879.
4. Milan, Bartolotti, 1878-80.
5. Florence, Barbèra, 1884.
6. Turin, Casanova, 1885.

des renseignements sur la Russie, la France, Napoléon III, l'Angleterre, les divers États italiens ; ils ne sont pas tous exacts, mais ils sont l'écho des bruits qui couraient, de l'opinion publique et des sphères gouvernementales. Soit par la famille d'où elle était sortie (Alfieri), soit par celle où elle était entrée (D'Azeglio), et par ses nombreuses relations avec la cour et le peuple, elle était en état d'être bien informée de toutes choses. Femme, mère, sœur, cousine, fille d'artistes, de littérateurs, de généraux, de diplomates, de ministres, de sénateurs, de députés, elle réunissait dans son salon la fine fleur de la société piémontaise et les principaux étrangers qui passaient par Turin. Mariée à un homme d'un esprit d'élite, d'un grand savoir, de grand sens et d'esprit, elle avait une aptitude rare chez une femme pour la politique, et elle s'en occupait moitié par goût, moitié pour aider à son fils. Ce dernier, successivement secrétaire d'ambassade à La Haye et à Bruxelles, chargé d'affaires à Pétersbourg, ministre de la Sardaigne à Londres, envoyé à Paris, avait besoin d'être bien informé de tout. Officiellement, on lui taisait beaucoup de choses, mais il était tenu au courant par sa mère et son père, car le marquis Robert venait de temps en temps « verser une goutte dans le courant épistolaire de madame la Marquise. » Emmanuel d'Azeglio fut un des principaux collaborateurs du comte Camillo Benso de Cavour, son parent et ami, ainsi que de son oncle Massimo d'Azeglio. Le rôle qu'il joua dans l'action diplomatique de 1849-1860, surtout quand il fallut préparer l'opinion publique en Angleterre et conserver au Piémont les sympathies anglaises, est mis en pleine lumière par les *Lettere di M. d'Azeglio al nipote Emanuele* [1], et par un autre volume de lettres écrites par Cavour au marquis Emmanuel [2], publiées les unes et les autres par M. Nicomède Bianchi, sénateur. Ce sont des lettres particulières et confidentielles, qu'un ami envoie à son ami, et où l'on parle des intérêts les plus grands du pays. « Quiconque, remarque justement l'éditeur, se propose d'écrire en toute connaissance de cause sur la politique du comte de Cavour, ou de porter un jugement équitable et définitif sur sa carrière diplomatique, s'il ne veut pas faire un ouvrage incomplet, ne pas se contenter de l'écorce seulement, mais pénétrer jusqu'à la moelle qui contient l'essence de la matière ; s'il veut enfin juger des faits avec une pleine et entière connaissance, se trouvera dans l'inévitable nécessité d'avoir sous la main cette correspondance particulière et confidentielle

1. Turin, Roux e Favale, 1883.
2. *La politique du comte C. de Cavour, de* 1852 *à* 1861. *Lettres inédites avec notes*. Turin, Roux et Favale, 1885.

du président du conseil des ministres de Victor-Emmanuel II avec les chefs des principales légations sardes à l'étranger, ou, du moins, avec celles de Paris, de Londres, de Vienne et des autres légations qui, bien que d'un rang secondaire, n'étaient pas alors moins importantes, et résidaient à Rome, à Naples et à Florence » (pages VI, VII). M. Bianchi avertit que de la correspondance privée de Cavour il reste encore un millier de lettres entièrement inédites. L'œuvre grandiose entreprise par M. Luigi CHIALA de publier les lettres de Cavour[1] aura donc besoin d'un ample appendice pour être complète. Néanmoins sa publication a une grande importance, et par les très nombreuses lettres insérées dans les quatre gros volumes qu'il a donnés, et par les longues préfaces qui précèdent chacun d'eux; elles renferment une biographie presque complète de notre grand ministre.

Une autre publication importante, bien qu'elle n'ait rien d'officiel, est le *Diario di Nicola Roncalli dall' anno* 1849 *al* 1870, précédé d'une étude historique par MM. R. Ambrosio DE MAGISTRIS et J. GHIRON sur l'idée de l'unité italienne à Rome[2]. Cette étude, comprise dans le premier volume, va des temps légendaires de Rome à 1870. Sans parler de la valeur du livre qui est bon surtout pour la partie moderne, il me semble que les auteurs ont repris les choses de bien haut; resserrer en 446 pages in-16 une aussi longue période historique me paraît un labeur ingrat et stérile; à dire vrai, le journal de Roncalli méritait-il une préface aussi démesurée? Les deux autres volumes contiennent le journal lui-même, d'où l'on a retranché tout ce qui se rapporte à la vie privée de l'auteur. Roncalli était un Romain de Rome, né en 1815, mort en 1875; il a tenu note des événements, et, selon les temps, il penche tantôt vers les libéraux, tantôt vers le parti contraire. Il accueille toutes les nouvelles et toutes les anecdotes sans les contrôler. Il croit par exemple que Terenzio Mamiani, le patriote qui, chargé d'ans, a toujours l'esprit jeune, a été empoisonné dans un banquet qui lui fut offert à Turin en 1848, parce qu'après son retour il était tombé gravement malade (page 3). Mais, si on laisse de côté ces taches et d'autres semblables, le journal est utile pour l'histoire de la république romaine de 1848-49 et de cet esprit d'italianité, pour ainsi dire, qui se développa peu à peu à Rome jusqu'au jour où l'armée italienne y entra par la brèche de la Porta Pia. Roncalli prouve, à qui ne le savait pas, que lentement, mais sans cesse, se forma à Rome une majorité qui ne voulait plus entendre parler du gouvernement pontifical. Les Romains étaient

1. *C. Cavour. Lettere edite ed inedite.* 4 vol. in-8°. Turin, Roux et Favale.
2. Turin, Bocca.

fatigués des tracas, de la fiscalité, de l'intolérance des prélats et des ministres du pape ; avec beaucoup de vertus, ce dernier avait le grave défaut d'être entêté et de n'avoir pas voulu se débarrasser d'Antonelli et de sa clique. Sans entrer dans le menu détail, qui ne serait pas ici à sa place, je crois utile de citer un passage du journal, qui me paraît de nature à donner une idée de la situation des Romains. Notons que le fragment se rapporte au mois d'août 1852, c'est-à-dire à un moment où Roncalli, en sa qualité de vice-président de Rione, n'est pas favorable aux libéraux ou « Italiens ». « Le budget préparatoire de 1852, publié par le pro-ministre des finances, n'a été manifestement pas élaboré par un financier bien habile, mais par un piètre calculateur. En fait, il ne présente aucune idée financière, mais seulement un alignement fautif de chiffres, dont les totaux sont ou erronés ou absolument injustifiés. La somme assignée à l'entretien des troupes autrichiennes, qui monte à environ un million d'écus par an, n'est pas comprise dans le chapitre consacré au ministre de la guerre ; on veut la cacher au public, on ne sait pourquoi. On représente la loterie comme une bonne affaire pour le gouvernement ; mais, bien au contraire, elles ne rapportent rien. Le pro-ministre se tait sur la dette flottante, et, tandis qu'il accuse seulement deux millions environ de déficit, il cache les plaies honteuses et incurables de l'État, et croit ainsi rassurer le public qui en sait long d'ailleurs sur les manœuvres frauduleuses de cette administration. Il croit cependant faire face à la situation en empruntant deux autres millions à Rothschild, et cela surtout pour payer au même banquier les 800,000 écus d'intérêts échus. Il ne réfléchit pas qu'au second semestre l'embarras sera égal et peut-être pire..... Il croit pouvoir frapper des taxes sur l'industrie, et voudrait taxer aussi les bois de luxe et les chiens ; mais ces ressources paraissent fort incertaines, et surtout impuissantes à combler le vide énorme et ténébreux qui a été creusé dans les finances. Elles ne feront qu'augmenter la défiance envers le gouvernement, le nombre de ses ennemis, la gêne du commerce et le mécontentement général. Dans cette détresse financière, le peuple remarque avec indignation que le pro-ministre ne met aucun arrêt aux dépenses inutiles. Le clergé romain frémit en voyant une telle dilapidation, et tremble qu'on n'en vienne à lui prendre ses biens » (p. 362 et suiv.). En mars 1853, le manque d'argent était si grand qu'un jour de ce mois la caisse municipale refusa de payer même les petits mandats (p. 274). Un tel état de choses ne changea guère pendant les années suivantes. Ajoutez à cette première cause de mécontentement les persécutions obstinées contre les libéraux, et les excès de la politique, odieux à une population d'un naturel bon

et généreux, et vous comprendrez pourquoi les Romains ont accueilli les soldats italiens avec de grandes démonstrations de joie : le 20 septembre 1870, « tout le Corso fut pavoisé et déborda d'une joie carnavalesque; chants italiens, acclamations à l'armée italienne continuèrent jusqu'à la nuit avancée au milieu des illuminations. Un buste du roi d'Italie, entouré de milliers de bannières, fut porté sur le dos d'un individu dans le Corso; à ce buste tous venaient apporter des hommages de révérence et d'affection. » Du reste, « exécrations générales à l'adresse du pape, pour la résistance qu'il avait voulu qu'on fît en versant le sang » (p. 661).

C. Falletti-Fossati.

---

## ROUMANIE.

Rapport sur l'enseignement. — Nous avons esquissé, dans un bulletin précédent[1], le mouvement intellectuel qui donna l'essor à la nationalité roumaine. Ce mouvement, qui eut pour effet de rappeler à la vie un peuple entier, fut le produit d'une idée féconde et généreuse : celle que le peuple roumain était le descendant des anciens colons romains; que dans ses veines coulait encore le sang de ces braves légionnaires qui plantèrent les aigles de l'empire romain sur les bornes les plus reculées du monde ancien. Cette idée prit naissance dans les écoles de la Transylvanie; elle fut nourrie et entretenue par le contact des Roumains avec la France, où presque tout ce qui compte comme intelligence dans le pays a dû passer pour y terminer son instruction. La régénération des Roumains, qui s'accomplit d'une manière tout aussi rapide qu'extraordinaire, a été le produit des idées acquises, par conséquent de l'enseignement, de l'école. On comprend donc aisément l'importance de l'enseignement pour le peuple roumain. C'est la source de sa vie, de son progrès. Un peuple, en effet, ne saurait rester dans le concert des nations civilisées, s'il ne s'efforce de se placer à leur hauteur, s'il ne tâche de s'approprier les idées et les institutions sur lesquelles s'élève la vie de celles-ci. Comme les Roumains ont emprunté aux peuples de l'Occident les formes extérieures de la vie policée, ils doivent maintenant élever aussi leurs notions au niveau de ces formes. Autrement

1. T. XV, p. 439.

celles-ci resteraient vides ; le peuple ne les comprendrait pas et elles produiraient le mal au lieu du bien auquel on pourrait s'attendre.

Quoique l'instruction soit un élément essentiel dans la vie du peuple roumain, elle est loin de former l'une des préoccupations principales de l'esprit public. Le budget de cette branche des services de l'État est assez élevé, autant que le permettent les ressources du pays (10,000,000 de francs sur 120,000,000 total des revenus, dont cependant près de la moitié est absorbée par le service de la dette) ; pourtant les résultats que donne l'enseignement sont loin de justifier les sacrifices que le pays fait pour lui venir en aide.

Une loi sur l'enseignement a été décrétée encore du temps du prince Couza, il y a 20 ans (en 1864). Quoique cette loi, faite à la hâte, comme presque toutes les lois en Roumanie, soit vicieuse sur plusieurs points essentiels ; quoique ses défauts soient universellement reconnus, pas un ministre, parmi tous ceux qui se sont succédé à la tête de cette branche, — et leur nombre est légion, — n'en a entrepris la réforme. Les deux seuls qui aient tenté de le faire, le défunt Basile Conta [1] et M. B. Alexandresco-Ureche, membre actuel de l'Académie roumaine, ont vu leurs projets s'enfouir dans les archives de la chambre.

Dans le courant de l'année dernière, M. Spirou Haretou, inspecteur général des écoles, a publié un *Rapport général sur l'état de l'instruction en Roumanie* [2], qui met à nu sans réserve et sans pitié tant les innombrables défauts de la loi sur l'enseignement que le manque presque complet de surveillance et de contrôle de la part des autorités administratives sur le corps enseignant.

Les vices dont souffre l'instruction en Roumanie sont, d'après le rapport de M. Haretou, les suivants : le ministère a substitué en grande partie à la loi de 1864, qui possédait une certaine unité, des dispositions budgétaires et une quantité de règlements sans liaison entre eux ; le ministre ne dispose pas de moyens suffisants de contrôle, par la raison que, d'une part, le service des inspections scolaires est tout à fait défectueux, et que, d'autre part, l'autorité des directeurs des écoles est tout à fait paralysée par les conseils scolaires, personnes anonymes, irresponsables. Le conseil général, composé de gens incapables, s'est transformé en une manufacture de mauvais programmes qui changent d'année en année, de manière que bien des élèves passent

1. Auteur d'un écrit de philosophie positive. *Théorie du Fatalisme*, Bruxelles, 1880.

2. *Raport general anual asupra invatiamentului* presentat Domnului Ministru al instructiunei publice si cultelor. Bucuresti, 1884.

leurs classes sans avoir étudié certaines matières pendant que d'autres répètent quelques cours plusieurs fois; les instituteurs et les professeurs sont très souvent des gens incapables et quelquefois même immoraux, qui s'absentent la plupart du temps de leur cours, ne remplissent pas leurs programmes et ne tiennent aucun compte des avertissements du ministre. Les conférences des classes et les conseils scolaires, sans l'autorisation desquels la moindre punition ne saurait être infligée à un élève, ont ruiné la discipline dans les écoles et ont gravement compromis l'enseignement. Le matériel scolaire : livres, cartes, dessins, machines, etc., manque presque complètement et, là où il existe, les professeurs ne savent pas s'en servir. Enfin les locaux sont dans un état déplorable.

M. Haretou ne manque pas de proposer, autant que faire se peut, des remèdes à cet état de choses. Son rapport si substantiel, écrit avec un calme scientifique[1] et une largeur de vues qui font honneur à l'auteur, produira-t-il quelque effet sur nos impassibles législateurs? Nous sommes en droit d'en douter fortement. L'instruction ne touchant pas immédiatement à l'intérêt du moment, on a toujours le temps de s'en occuper. Voilà pourquoi on ne s'en occupe jamais.

Publications sur l'histoire roumaine. — M. Jonescu Gion a publié une étude aussi neuve qu'intéressante sur la *Politique française en Orient*, 1534-1718, et spécialement dans les pays roumains[2]. Ce jeune homme, qui vient de terminer ses études historiques en France, a pris à tâche d'étudier dans une série de travaux l'influence de la politique française sur les pays roumains, bien avant la renaissance des Roumains, influence qui a été totalement négligée jusqu'à présent. Durant son séjour à Paris, il a amassé les matériaux pour les études suivantes qui paraîtront bientôt après celle qu'il vient de publier : 1° *Nicolas Maurocordato et la critique littéraire du XVII^e s.*; 2° *Constantin Maurocordato et l'abbé Guyot-Desfontaines*; 3° *le Chroniqueur Necoultshea et l'ambassadeur Des Alleurs*; 4° *M. de Bonneval et les principautés du Danube*; 5° *M. de Valcroissant et le trône de Valachie*; 6° *Jenache Vacarescou et l'ambassadeur de Breteuil*. En dehors des ouvrages consultés par M. Gion à la Bibliothèque nationale de Paris, il a puisé la plupart de ses renseignements à la riche collection de documents relatifs aux pays roumains, extraits

1. M. Haretou est docteur ès sciences de Paris et professeur de mathématiques supérieures à l'Université de Bucharest. Il vient d'être nommé directeur du ministère de l'instruction à la place de M. Tocilescou qui a passé inspecteur général.

2. *Ludovic XIV si Constantin Brancowanu*, studii asupra politicei franceze in Europa răsăriteana. Bucuresti, 1884, 1 vol. de 435 p. avec index.

des Archives nationales de France par M. Odobesco, recueil dont nous avons rendu compte dans le bulletin de l'année dernière[1].

Le travail de M. Gion, plein de mérites à plusieurs égards, pèche pourtant par l'ordonnance du sujet. Il a adopté dans son exposition le système chronologique. Ses chapitres (au nombre de vingt) ne portent aucun titre, mais seulement l'indication des années dont ils reproduisent l'histoire; enfin son livre est dépourvu d'une table de matières, qui puisse nous donner une idée de son contenu. L'index alphabétique des noms propres ne saurait combler cette lacune. Cette disposition a pu faciliter la tâche de l'auteur, car il n'avait qu'à suivre dans son exposition les faits selon qu'ils se présentaient à la suite l'un de l'autre. Il est vrai qu'en histoire l'ordre chronologique s'impose de soi-même; mais cela n'empêche point de grouper les faits aussi d'une manière logique, sans s'occuper absolument de la succession des années. La conséquence de la méthode suivie par M. Gion est une exposition un peu diffuse, dans laquelle les faits ne se tiennent pas par leurs relations nécessaires, mais bien seulement par leur succession dans le temps. Voilà pourquoi, malgré son style coulant et entraînant, l'ouvrage est d'une lecture assez difficile, car il n'offre aucun point de repos; il n'est pas divisé en parties qui forment les subdivisions d'un tout; on ne saisit que difficilement les idées générales qui se perdent par trop dans de minutieux détails; les citations ne semblent pas être reproduites pour étayer les idées, mais bien celles-ci pour expliquer celles-là. L'ouvrage de M. Gion semble plutôt un commentaire qu'un ouvrage d'histoire.

Les faits mis en évidence par M. Gion sont pourtant d'une haute importance. Ils montrent que la politique de la France, toujours hostile à l'empire des Habsbourg, chercha un appui en Orient et en premier lieu chez les Turcs. A partir de François Ier, le roi très chrétien qui n'hésita point à demander secours aux Musulmans pour combattre l'omnipotence de Charles-Quint, la France ne cessa d'entretenir avec l'empire des Ottomans les relations les plus amicales, rarement troublées par le caprice de ses monarques. Si ce fait était suffisamment connu depuis longtemps, il n'en est pas de même des efforts faits par la France pour entourer la monarchie des Habsbourg d'une ceinture d'États, vassaux pour ainsi dire de la France. Ainsi, en dehors de l'essai infructueux d'établir une dynastie française en Pologne avec le roi Henri d'Anjou, qui régna plus tard en France sous le nom de Henri III, la France renouvela plusieurs fois la même tentative, quoique sous d'autres formes. Ainsi, lorsqu'elle procura le trône de

1. Tome XXV, p. 383.

Valachie à Pierre Tschertschel (Boucle d'oreille), le frère aîné de Michel le Brave. Ce personnage fut un des plus célèbres aventuriers de son temps. Savant, lettré et poète, parlant éloquemment le plus pur toscan, il captiva à tel point la reine mère, l'Italienne Catherine de Médicis, que celle-ci entra complètement dans ses idées. Il voulait dédommager la France de l'insuccès de l'élection du duc d'Alençon au trône de Pologne, en créant en Valachie un État complètement soumis à l'influence française. Le prince Pierre promettait de conquérir la Transylvanie et la Moldavie et de créer ainsi un puissant royaume affilié à la France, appuyé sur les Carpathes. Le plan était des plus fantastiques, mais les politiques du temps ne dédaignaient point les créations de l'imagination. Muni de chaleureuses recommandations, il arrive à Constantinople, où les insistances de Germigny, l'ambassadeur français, lui procurent bientôt le trône désiré. Le sieur Berthier l'accompagna en Valachie ; c'est bien le premier Français qui ait séjourné sur les bords du Danube[1]. Comme Pierre Tschertschel ne régna que deux ans en Valachie, l'entreprise de Henri III et de sa mère n'aboutit à rien.

Une troisième fois la France entreprit de créer un satellite à sa politique sur les bords du Danube du temps du prince Brancovanou en Valachie. Elle soutenait comme prétendant au trône de ce pays un prince dépossédé de la Transylvanie, le Hongrois Emerik Tœkœly. Ce fut l'origine de l'inimitié que la France voua à Brancovanou. Pourtant, malgré toutes les intrigues des ambassadeurs français qui se succédaient à Constantinople, Brancovanou sut se maintenir pendant 25 ans sur le trône de la province. Connaissant mieux que personne les Turcs et leur infernale corruption, il opposait à toutes les intrigues un seul et même moyen de défense : l'argent. Moyennant force *bourses*, il corrompait tout le monde, à commencer par le grand vizir et jusqu'aux sultanes du Harem. L'ambassadeur de Castagnères se plaint même à Louis XIV que Brancovanou aurait *osé* corrompre jusqu'à son secrétaire Wohner. Quelque temps après, l'ambassadeur réussissant à pousser contre Brancovanou le khan des Tartares, le prince valaque réussit par des cadeaux grandioses à faire passer celui-ci de son côté. « Mais il les corrompra donc tous ! » s'écria l'ambassadeur furieux.

Notons ici une lacune dans l'exposition de M. Gion. L'auteur nous

1. Le premier voyageur français qui ait visité les contrées du Bas-Danube est messire Guillebert de Lannoy, seigneur de Villerval (1386-1462), qui passa par la Moldavie en 1421. Voir ses œuvres publiées à Mons, 1840, rééditées à Louvain, par M. Ch. Potvin, 1878.

montre que l'origine de l'opposition faite par la France à Brancovanou fut le désir de celle-ci de donner le trône de Valachie à Emerik Tœkœly. Mais, quand celui-ci fut tombé dans la disgrâce du sultan, pour mourir peu de temps après, quelles furent les raisons qui firent poursuivre à la France ses inimitiés contre le prince valaque? Ceci est d'autant plus inexplicable que précisément à la même époque l'ambassadeur de France près de la sublime Porte fut changé. M. de Castagnères fut remplacé par le fougueux sieur de Fériol, et le nouvel ambassadeur n'avait point de motifs personnels pour haïr Brancovanou. Vers ce même temps, la paix de Carlowitz étant signée entre l'Autriche et la Turquie, 1699, celle-ci ne pouvait plus venir en aide à la France dans ses luttes contre l'Allemagne, guerre de la succession d'Espagne, 1701-1714. Quel intérêt donc pouvait avoir la France à faire tomber Brancovanou? C'était un point capital dans l'étude de M. Gion; il devait s'efforcer de le mettre en pleine lumière. Entrainé par la succession chronologique des faits, qui ne lui donnait pas plus de repos que son exposition n'en donne au lecteur, il a négligé d'étudier avec plus d'attention cette question principale. Nous ne doutons pas que les documents de M. Odobescu ne contiennent le mot de l'énigme. Mais, comme ces documents n'ont pas été publiés, nous ne saurions l'indiquer. Il va sans dire que, dans ce compte-rendu si succinct du livre de M. Gion, nous sommes forcés de négliger une foule de révélations plus ou moins importantes relatives à la politique suivie par la France vis-à-vis des principautés roumaines. En général, une idée ressort de l'étude de M. Gion : que la France prêta toujours son appui aux princes bien disposés envers la sublime Porte et qu'elle combattit ceux qui lui furent hostiles. Sa politique à l'égard des pays roumains devait être la conséquence de sa politique générale vis-à-vis de la Turquie.

M. Nicolas Densouchanou, qui fit l'année passée un voyage scientifique en Transylvanie et en Hongrie dans le but de découvrir les documents relatifs à la révolution des Roumains de ce dernier pays, faite en 1784-1785 contre l'oppression de la classe nobiliaire, a publié dans le courant de l'année dernière une étude sur cette révolution, basée sur les nombreux documents recueillis par lui [1].

Plusieurs circonstances auraient pu faire supposer que M. Densouchanou écrivait un livre d'actualité politique, dont la révolution de

1. *Revolutiunea lui Horia in Transilvania si Ungaria*, 1784-1785, scrisă pe basa documentelor oficiale. Bucuresti, 1884, 1 vol. de 528 p. — Voir, relativement à l'excursion de M. Densouchanou en Hongrie, notre bulletin de l'année passée, t. XXV, p. 382. Cf. nos *Roumains au moyen âge*, p. 128.

Horia ne serait que le motif et l'occasion : en premier lieu, les plaintes continuelles des Roumains de la Transylvanie contre les autorités hongroises, qui s'efforcent de les magyariser à tout prix ; secondement, le fait que M. Densouchanou est originaire de la Transylvanie ; enfin la publication de son livre précisément dans l'année où s'accomplit le centenaire de cette révolution. Aussi cette supposition poussa-t-elle les autorités hongroises à prohiber l'entrée du livre de M. Densouchanou en Transylvanie, où il fut confisqué par les employés de la douane. L'auteur se plaignit au ministre président du royaume de Hongrie, en lui démontrant que ce ne sont pas les douaniers qui pourraient exercer une critique compétente sur le caractère de son œuvre. Après quelque temps, et, à ce qui paraît, à la suite de l'examen du livre de notre auteur, la prohibition fut levée et le ministre d'Autriche-Hongrie à Bucharest communiqua à M. Densouchanou cette décision de son gouvernement.

Le livre de M. Densouchanou, sorti précisément de la plume d'un auteur qui ne pouvait s'empêcher de se faire l'écho des souffrances de ses compatriotes, a d'autant plus de mérite qu'il est conçu et exécuté dans un esprit purement scientifique, évitant avec soin toute sorte de rapprochement entre le passé et le présent, quoique les souffrances du peuple roumain n'aient changé que de forme sous la domination hongroise. En 1784, ses maîtres attentaient à sa vie matérielle ; en 1884, ils font tous leurs efforts pour supprimer sa nationalité [1].

Avant d'entrer en matière, M. Densouchanou développe les causes de la révolution de 1784. Il les trouve dans l'oppression toujours croissante à laquelle furent exposés les Roumains à la suite de leur soumission par les Hongrois. Dans les premiers temps, le peuple roumain conserva certains droits qui garantissaient son existence. Il était chargé surtout de la défense des frontières contre les barbares envahisseurs, plus tard contre les Ottomans, charge qui incombait en premier lieu à sa noblesse, laquelle était à l'origine nombreuse et puissante. Le peuple roumain était organisé en petits États sous leurs voévodes, soumis à la juridiction de ceux-ci et de leurs subalternes, les knèzes. Un droit coutumier essentiellement valaque réglait leurs rapports, tant entre eux qu'avec le fisc; enfin ils possédaient leurs assemblées politiques [2].

1. Le coup le plus grave porté à la nation roumaine a été la suppression de la chaire d'histoire et de littérature roumaine, à l'université hongroise de Clouche (Klausenburg).

2. Cet état relativement prospère des Roumains de la Transylvanie a été exposé aussi dans notre ouvrage : *Les Roumains au moyen âge, une énigme historique*, Paris, Leroux, 1885, paru presque en même temps que le livre de

Peu à peu la noblesse roumaine passa au peuple dominant. Vers la fin du XIVe siècle, la plupart des voévodats roumains avaient disparu et la noblesse roumaine était insensiblement devenue une noblesse magyare. Les causes principales de cette transformation furent les ordonnances des rois hongrois et les efforts de la religion catholique. Pour garder sa noblesse et les privilèges qui y étaient attachés, il fallait à tout prix abjurer sa croyance et sa nationalité et se confondre avec la classe dominante des conquérants. Ceux d'entre les nobles roumains qui ne voulurent pas se plier à cette nécessité descendirent avec le temps au rang des paysans. Ceux-ci tombèrent toujours davantage sous l'oppression des nobles, et cela d'autant plus que la différence de classe devenait une différence de nationalité. Vers la fin du XVIe siècle, l'absorption de la classe influente du peuple roumain par celle du peuple conquérant était terminée. Les paysans roumains étaient tombés dans une servitude des plus ignominieuses, surtout après quelques tentatives infructueuses pour secouer le joug qui pesait sur leurs têtes. L'état des paysans roumains à l'époque de la révolution de Horia était à peu près le suivant : ils ne possédaient plus de terres en propre; défense leur était faite de se transporter chez un autre maître, sans l'assentiment de celui chez lequel ils se trouvaient. Ils devaient consacrer de 4 à 6 jours par semaine pour le travail du propriétaire, lui donnaient en outre la dîme de leur maigre récolte, ainsi que du produit de leurs bestiaux, en dehors de trois autres présents annuels. En outre, ils devaient donner une seconde dîme pour l'entretien de leur propre église et une troisième pour l'église catholique ou protestante qui leur était étrangère. La noblesse étant exemptée de payer les contributions, celles-ci pesaient seulement sur les paysans. Ils devaient entretenir l'armée et les fonctionnaires, qui n'étaient point rémunérés par le gouvernement; travailler pour tenir en bon état les routes et les ponts; payer l'indemnité de séjour aux députés de la diète qui ne représentaient point leurs intérêts et souffrir la juridiction de leurs propriétaires, qui étaient souvent en même temps juges et parties.

Le clergé roumain était surtout en butte aux plus odieuses persécutions. Les évêques roumains étaient traités d'hérétiques et de voleurs dans les actes officiels et jetés en prison; les prêtres confondus parmi les serfs; grand nombre d'églises orthodoxes prises de force aux Roumains et changées en catholiques ou protestantes, les images des saints profanées, foulées aux pieds ou jetées au feu; les fêtes rou-

M. Densouchanou. Nous en déduisons la preuve la plus puissante pour la continuité des Roumains dans la Dacie. Voir chap. VI, documents.

maines n'étaient pas respectées et souvent le paysan était forcé à son lit de mort d'appeler le prêtre catholique ou calviniste !

L'empereur philanthrope et réformateur Joseph II entreprit en 1783 un voyage en Transylvanie, pendant lequel il se montra très doux et bienveillant envers les Roumains. Une foule innombrable l'attendait agenouillée sur son passage, il s'arrêtait, prenait les pétitions qu'on lui tendait de toutes parts et consolait ceux qui les lui remettaient par quelques mots prononcés dans leur langue. Cette conduite si affable de l'empereur, comparée à l'orgueil et au mépris que les nobles montraient à l'égard des Roumains, éveilla en eux l'idée que l'empereur voulait leur bien, mais que les nobles de la Transylvanie l'empêchaient de le réaliser. Cette idée, qui était très près de la vérité, détermina le mouvement. Horia pourtant, le chef de la révolution, prétendit toujours que l'empereur, lors de l'audience qu'il lui avait accordée à Vienne, l'avait encouragé dans son entreprise ; que, désirant introduire aussi en Hongrie l'abolition du servage, qu'il avait fait accepter par presque toutes les autres provinces de son empire, il avait accordé à Horia la permission, que sollicitaient les paysans roumains, de massacrer les Hongrois récalcitrants.

M. Densouchanou discute, les documents en main, cette importante question ; mais il ne la trouve pas suffisamment prouvée et ne peut y ajouter foi. Il est plus probable que Horia se servit de ce moyen pour déterminer plus sûrement les paysans à la révolte, d'autant plus qu'il savait ses compatriotes très enclins à croire une pareille assertion.

La révolution présenta, dès le commencement, une violence inouïe. Les paysans roumains surexcités pillaient, incendiaient, tuaient sans merci tout individu de nation hongroise qui leur tombait sous la main. M. Densouchanou explique ainsi ces excès commis par le peuple : « Le paysan roumain opprimé, dépouillé et torturé depuis des années, lui qui avait vu son individualité politique détruite, sa liberté annihilée, sa propriété ravie, sa religion déclarée comme idolâtre, le nom de roumain assimilé à celui d'esclave, lui qui n'avait pas un tribunal qui donnât droit à ses plaintes, se constituait maintenant lui seul en tribunal et se faisait justice par lui-même. Les peines de mort qui l'avaient tant de fois frappé et avec tant de rigueur se retournaient en 1784 contre la noblesse hongroise. C'était une tragique vengeance du passé. Et la violence avec laquelle s'accomplit cette révolution n'est qu'une preuve de l'injustice, du mépris avec lequel, pendant des siècles entiers, on avait traité le peuple roumain [1]. »

La marche et les progrès de cette révolution furent de beaucoup encou-

1. *Revolutia lui Horia*, p. 172.

ragés par la réserve que gardèrent à son égard les autorités impériales de la Transylvanie. Le commandant militaire général de ce pays, le baron Preisz, savait que les Hongrois, qui avaient refusé de reconnaître l'empereur Joseph II comme roi de Hongrie, étaient mal vus en haut lieu et que les paysans, au contraire, jouissaient des sympathies de la maison impériale, encore du temps de Marie-Thérèse. Le baron Preisz craignait donc d'employer contre les révoltés la force armée, pour ne pas être accusé d'avoir fait fusiller les sujets de l'empereur. Au lieu d'intervenir promptement et d'opposer la force à la violence, il demande des instructions à Vienne et répond évasivement aux insistances répétées du gouverneur civil de la Transylvanie, le baron Bruckenthal, qui lui demandait le secours de la force armée. Pendant ce temps, la révolution prenait des proportions toujours plus étendues; les massacres des nobles se répétaient chaque jour. On comprend aisément combien les paysans durent être affermis dans leur conviction que la révolution était bien vue par l'empereur. Les autorités impériales venaient elles-mêmes en aide aux moyens employés par Horia pour soulever le peuple. Cette inaction des troupes et l'encouragement du mouvement révolutionnaire furent encore accrus par les ordres répétés de l'empereur d'employer autant que possible envers les révoltés la douceur et la persuasion pour leur faire abandonner l'entreprise. L'empereur repousse avec indignation toutes les mesures draconiennes proposées par les nobles hongrois pour étouffer les troubles. Nous transcrivons ici une partie des observations faites par l'empereur au mémoire présenté par le comte de Esterhazy, et notamment celle qui se rapporte à la prière des nobles de ne point abolir immédiatement le servage. L'empereur s'exprime là-dessus en ces termes : « Tout le monde sait que depuis dix ans les serfs de la Transylvanie, et principalement les Roumains, se sont plaints avec insistance contre les services de la glèbe, et il ressort, d'une manière constante, des actes existants que Sa Majesté l'impératrice, d'heureuse mémoire, avait donné les ordres les plus énergiques pour régler ces services, mais que ces ordres ont tous été éludés, et c'est une conséquence nécessaire que, là où l'oppression existe et où le peuple est réduit au désespoir, le calme et la tranquillité ne sauraient régner [1]. » L'empereur résumait de la manière suivante son opinion sur l'événement : « Rien ne peut mieux convaincre, même l'homme dont les préjugés seraient le plus enracinés, des défauts de la constitution hongroise et des vices dont sont entachées les institu-

1. *Revolutia lui Horia*, p. 317.

tions qui existent dans les comtés, que les scènes dont nous sommes témoins[1]. »

Les nobles, se voyant pour ainsi dire abandonnés à leur sort par l'armée, s'organisèrent pour la résistance et, mettant la main sur un bon nombre de paysans, exercèrent contre eux les cruautés les plus inouïes. Le comte Jancovitz, gouverneur du Banat de Temesvar, chargé par l'empereur de s'enquérir des causes qui avaient provoqué la révolution et muni de pouvoirs discrétionnaires pour rétablir la paix, ordonna aussitôt aux nobles de cesser leur féroce vengeance. Ceux-ci remirent au comte leurs plaintes qui ne sont que des actes d'accusation pleins de haine et de venin contre la nation roumaine. « Et qui étaient ces nobles qui prenaient abusivement le titre de l'une des nations de la Transylvanie ? Une poignée d'hommes, 46,000 individus, pas même le chiffre de la population d'un district, gens éparpillés sur toute l'étendue du pays, sans territoire ethnique, sans langue vivante ; une classe qui, sous le titre fictif de nation, domina pendant des siècles sur ce malheureux pays et qui voulait maintenant, par le pal et la roue, prolonger encore l'exploitation matérielle et la domination politique sur un peuple entier. La noblesse transylvaine ne pensait pas que le pal et la roue ne peuvent jamais exterminer une nation, et qu'un peuple qui a survécu à tant de calamités, comme le peuple roumain, ne saurait périr que par sa propre faute[2]. »

Les paysans, exaspérés par les cruautés des nobles, reprennent de nouveau l'offensive ; l'empereur, voyant alors que sans une répression énergique le tumulte peut se continuer à l'infini, chargea le comte Jancovitz de faire tout son possible pour calmer les paysans et de s'emparer ensuite de leurs chefs, ce qui lui réussit. Le « grand capitaine » Horia et le « capitaine » Closchka sont soumis au supplice de la roue, pendant que l'autre « capitaine » Crichianou met lui-même fin à ses jours.

La révolution des Roumains était vaincue et étouffée. Elle eut toutefois pour résultat que les paysans furent exemptés de la servitude attachée à la glèbe. Par un diplôme du 22 août 1785, l'empereur Joseph II reconnait aux paysans le droit de libre émigration. Ils peuvent dorénavant se marier sans aucune entrave et s'adonner à l'étude des sciences, des arts et des métiers. Ni les paysans ni leurs fils ou leurs filles ne pourront être obligés, contre leur volonté, de fournir des services personnels aux propriétaires. Les paysans ont enfin le libre exercice des droits civils ; ils ne peuvent être chassés des

1. *Revolutia lui Horia*, p. 320.
2. *Ibidem*, p. 365.

terres qu'ils habitent ni transplantés sur d'autres sans leur volonté.

Une conséquence bien autrement importante de la révolution de Horia fut le réveil de l'esprit national chez les Roumains, qui redonna la vie à ce peuple mort en apparence depuis si longtemps. Voilà pourquoi la figure du paysan roumain, à la voix duquel ce peuple se souleva, restera toujours chère à sa mémoire. Il manquait un monument sur la tombe de ce martyr; M. Densouchanou le lui a élevé.

Quel fut le caractère de cette révolution ? Les Hongrois, qui ont payé de leur sang le plus cher les frais de cette révolution, n'ont pas cessé depuis cent ans et continuent encore aujourd'hui à la dénigrer, à mettre en évidence seulement les actes de cruauté indéniables commis par les Roumains, actes inséparables de toute révolution; à traiter les Roumains soulevés contre eux de brigands et d'assassins, et leurs chefs de chefs de bandits. Mais peut-il être question de brigandage, quand un peuple entier se lève pour secouer un joug oppresseur ? Cette révolution fut-elle simplement une sorte de Jacquerie de paysans opprimés contre des maitres oppresseurs, ou bien était-ce une révolte du peuple roumain contre l'élément conquérant des magyares, une révolution nationale et politique ? M. Densouchanou se prononce catégoriquement pour la dernière alternative. Pour lui, la révolution de 1784 avait en première ligne un but *politique*. « Les capitaines de la révolution voulaient étendre le mouvement sur toute la Transylvanie, exterminer tous les nobles et tous les Hongrois, ou bien les forcer à devenir Roumains en embrassant la religion orthodoxe. Par ce moyen, ils voulaient mettre fin à la domination hongroise en Transylvanie et placer le pays sous l'autorité de l'élément roumain, bien entendu sous le régime de la maison d'Autriche [1]. » Nous pensons que les documents cités par M. Densouchanou ne permettent pas cette conclusion d'une manière aussi absolue. Il est vrai que les Roumains de la Transylvanie n'oublièrent jamais deux faits importants de leur histoire : premièrement, leur origine tout à fait différente de celle de leurs oppresseurs ; secondement, le souvenir de leur ancienne domination sur le pays, où alors ils gémissaient comme esclaves. Voilà pourquoi, lors de la conquête de la Transylvanie par Michel le Brave, prince de Valachie, ils espéraient voir leurs chaînes brisées par ce prince de leur nation.

En 1784, le but, hautement proclamé par les chefs du mouvement et répété par eux en tous lieux, était de massacrer les nobles hongrois du pays, de s'émanciper du servage, de remplacer les fonctionnaires hongrois par d'autres roumains ou allemands. Le pardon ne

1. *Revolutia lui Horia*, p. 149.

serait accordé qu'à ceux d'entre les Hongrois qui adopteraient la religion orthodoxe. Partout où s'étendit la révolution, les femmes hongroises, quoique épargnées, furent forcées de se baptiser et d'épouser des paysans roumains, de sorte que mainte grande dame hongroise devint pour quelque temps l'épouse d'un iôbag[1] roumain.

Ces faits autorisent sans aucun doute à revendiquer pour la révolution de 1784 un caractère national en dehors de sa tendance principale, qui était le renversement de l'ordre social existant. Quant à dire que cette révolution eut aussi un caractère politique, nous pensons que les faits constatés par les documents ne suffisent pas pour l'admettre. En effet, cette révolution ne chercha nulle part à remplacer le gouvernement existant par un autre issu de son sein. On ne saurait reconnaître dans ce mouvement aucun essai d'organisation, à l'exception de quelques rudiments absolument indispensables d'organisation militaire. Les chefs promettaient bien que, lorsqu'ils auraient massacré tous les nobles, ils nommeraient ou feraient nommer des fonctionnaires roumains, mais ce n'était là qu'une promesse. M. Densouchanou n'a pu découvrir, en fait d'essai d'organisation politique, que la nomination de quelques maires de villages par le « grand capitaine[2]. » Ce caractère de la révolution roumaine se comprend, si l'on considère qu'elle était l'œuvre de paysans, dont les chefs eux-mêmes ne savaient probablement ni lire ni écrire. Les prêtres qui prirent le parti de la révolution appartenaient au bas clergé, le moins instruit, de sorte qu'il ne pouvait apporter à la révolution un contingent sérieux de lumières. Le clergé supérieur se prononça dès l'abord pour le maintien de l'ordre et de l'état de choses existant. Autant cette révolution devait manquer de tendances politiques, autant sa tendance nationale devait être prononcée; car les Roumains étaient opprimés non seulement comme serfs, mais surtout comme Roumains, gens d'une autre langue, d'une autre nationalité et d'une autre croyance. Voilà pourquoi nous voyons que la révolution pardonnait à ceux qui acceptaient le baptême.

Le livre de M. Densouchanou a été suivi par une autre publication relative à la révolution entreprise par les Roumains contre la domination hongroise en 1848. Ce sont les *Rapports des préfets des légions roumaines de 1848*, traduits d'après le texte allemand[3]. Le texte original de ces rapports a été publié aussitôt après l'événement en

1. C'est le terme par lequel on désignait le serf en Hongrie.
2. *Revolutia lui Horia*, p. 237.
3. *Trei raporturi de-ale prefectilor de legiuni românesti din* 1848, traducere dupa textul german. Sibiu, 1884, 1 vol. de 80 p.

1849[1], avec une exposition sommaire des principaux faits de cette révolution. Cette publication est intéressante par la reproduction *in extenso* de la plupart des documents du temps. Elle est divisée en trois parties : la première contient l'histoire de la révolution; la seconde, les rapports d'Avram Jancu, de Siméon Valinte et d'Auxence Sévère, les trois préfets des légions roumaines; et la troisième, les pétitions des Roumains adressées au ministère autrichien et à l'empereur, après la soumission des Magyares par l'intervention des Russes, pétitions qui tendent toutes à faire accorder à la nation roumaine l'égalité des droits avec les autres nations de la Transylvanie. Ces documents, et particulièrement les rapports des préfets roumains, présentent un haut intérêt historique, surtout si on les compare aux faits mis en évidence par le livre de M. Densouchanou sur la révolution de Horia. En 1848, les Roumains firent une contre-révolution contre les Magyares, lesquels eux-mêmes voulaient secouer le joug autrichien. Les généraux autrichiens mirent à profit ce soulèvement des Roumains contre le peuple hongrois, soulèvement qui vint puissamment en aide aussi à l'armée russe, lorsque celle-ci vint prêter secours aux Autrichiens, qui étaient aux abois. — Dans les deux révolutions, les paysans roumains demandent à servir l'empereur et à repousser la domination hongroise. Pourtant, en 1848, ils ne se contentent plus du droit de vivre qu'ils réclamaient en premier lieu, 64 ans auparavant. Ils exigent toutes les garanties qui pouvaient assurer le libre développement de leur nationalité. Ces révolutions, tant de fois répétées (en 1437, 1514, 1695, 1784 et 1848), des Roumains contre la domination hongroise doivent avoir une cause bien profonde, puisque, depuis des siècles, le peuple roumain ne saurait se faire à leur domination. Si l'on prend en considération que les Croates font aussi une opposition des plus énergiques contre les Hongrois et refusent de se plier à leur joug, on arrivera à l'idée que les Hongrois entreprennent plus qu'ils ne peuvent exécuter, de détruire des nationalités qui leur sont au moins égales en forces. Ne serait-il pas bien plus sage de suivre envers elles une politique conciliante que de les forcer continuellement à la résistance et parfois à la rébellion?

M. Démètre Onciul, jeune savant de la Bucovine, a débuté dans la carrière de l'histoire d'une manière très heureuse par deux essais publiés dans la revue de Jassy, les *Convorbiri litterare*. Le premier sur deux princes de la Moldavie du même nom, Iouga[2], qui régnèrent,

1. *Die Romænen der œsterreichischen Monarchie.* Vienne, 1849. Cette publication a été faite par le soin des Roumains; elle est anonyme, ainsi que la traduction qui en a été donnée de nos jours.

2. Année XVIII, n° 1, p. 1. *Iuga Vodâ al Moldovei la* 1374 *si* 1400.

l'un en 1374-1375, et l'autre en 1399-1400. M. Onciul veut établir que ces deux règnes appartiennent à une seule et même personne qui, chassée du trône en 1375, y remonta à la fin du XIVe siècle. Cette hypothèse, à l'appui de laquelle M. Onciul développe une érudition peu commune et une connaissance approfondie des sources de l'histoire roumaine, tombe pourtant devant un document découvert par nous-même dans les Archives de l'hospice de Saint-Spiridion de Jassy. Ce document constate que le second Iouga, 1399-1400, est un Roumain, fils de Roman Muchat, pendant que Iouga Ier, 1374-1375, est un prince d'origine lithuanienne, qui usurpa pour une année le trône de la Moldavie. Dans sa seconde étude sur la fondation de la principauté de Moldavie, M. Onciul arrive au contraire à des résultats tout à fait neufs[1]. Pendant que les documents hongrois de la Transylvanie établissent d'une manière constante que la fondation de l'État moldave est due au voévode Bogdan de Maramourèche, lequel, rejetant l'autorité hongroise, passe les montagnes en 1349[2], et fonde en Moldavie un État indépendant, la tradition attribue d'une manière tout aussi invariable la constitution de la principauté au voévode *Dragoche*, originaire aussi du Maramourèche. Ces deux noms ont donné naissance, par leur confusion, à un personnage imaginaire, fondateur de la principauté, qui aurait porté le nom de Bogdan-Dragoche. Les recherches de M. Onciul établissent d'une manière assez certaine que, vers 1343, un voévode Dragoche descendit du Maramourèche en Moldavie, et y jeta les premiers fondements de l'État moldave, sans pourtant rejeter l'autorité de la couronne hongroise, dont il était vassal; que, six années plus tard, Bogdan, un autre voévode du même pays de Maramourèche, vint sur les traces de Dragoche, non plus pour étendre la domination hongroise dans les plaines de la Moldavie, mais bien pour y fonder un État indépendant, ce à quoi il parvint après plusieurs luttes opiniâtres tant contre les vassaux moldaves du roi hongrois, que contre ce roi lui-même. M. Papadopoulo Callimaque a inséré dans le même recueil un travail sur le palais administratif de Jassy, autrefois résidence des princes[3].

1. Année XVIII, n° 7, p. 253. *Dragos si Bogdan, fondatorii principatului moldovenesc?*

2. Jusque dans les derniers temps, on admettait que la descente de Bogdan du Maramourèche en Moldavie avait eu lieu en 1359, d'après un document contenu dans Fejer, IX, 3, p. 159. Un autre document inédit, cité par M. Hunfalvy (*Die Romänen und ihre Ansprüche*, p. 113), recule cette date en 1349. Nous avons obtenu ce document de son propriétaire, M. Étienne Szillagyi, professeur à Marmaros Sziget, et l'avons publié dans la *Revista pentru istorie si archeologie* de M. Tocilescou.

3. *Convorbiri literare*, année XVIIIe, n° 9, p. 341. « *Amintiri despre curtea domnească din Jasi.* »

Il fait remonter l'origine de ce palais au temps des Daces, avant la domination romaine. Son assertion se base « sur la tradition et les inscriptions. » La tradition, qui ne saurait rien prouver en pareille matière, n'est pas même bien établie. Aucune chronique n'en parle; elle paraît avoir pris naissance du temps de la régénération des Roumains et a été provoquée par l'inscription suivante qui paraît à la première lecture se rapporter à la ville de Jassy : « Ex voto tricenali magno et invicto imp. Caes. Tito Aelio Hadriano Antonino Pio Augusto, pont. max. trib. pot. XVI, cons. IIII, patri patriae, pro saluti et felicitate pontificis maximi et Anniae Faustinae Augustae conjugis : Caius Clodius VI *praef. M. Dacorum Iassiorum* hanc statuam inauratam numinibus maiestatique eorum (posuit)[1]. » Le passage *M. Dacorum Jassiorum* a été lu, par ceux qui veulent y retrouver le nom de l'ancienne capitale de la Moldavie, *Municipium* Dacorum Jassiorum. Mais un *praefectus municipii* est une chose assez extraordinaire, car c'était plutôt un rang militaire et servait surtout à désigner les chefs des cohortes auxiliaires. Aussi croyons-nous qu'il s'agit dans cette inscription non d'un municipium Dacorum Jassiorum, mais bien d'un praefectus *militum* Dacorum Jassiorum. Les Jassii n'étaient que la peuplade Sarmate des Jazyges (Jazyg en slave = *qui parlent* de même que *slovene;* les Allemands, au contraire, sont appelés *niemtzi* = les muets : dont les Slavons n'entendaient pas la langue). Comme il est question ici des *Daci* Jassii, l'inscription doit être rapportée aux Jazyges Metanastes de Ptolemée (I, 1), qui avaient passé les Carpathes et s'étaient établis dans la Dacie, en Transylvanie, sous la domination des Daces. D'ailleurs, on n'a nullement besoin de remonter si haut pour trouver les origines du palais administratif, car les chroniques en rapportent clairement la fondation à Étienne le Grand (1457-1504)[2]; c'est lui qui éleva à proximité de cet édifice l'église de Saint-Nicolas, qui existe encore aujourd'hui.

Le même auteur a publié, toujours dans les *Convorbiri,* deux autres études, une liste brève des savants de l'époque fanariote dans les principautés, avec l'indication des sources[3], et une dissertation sur une monnaie d'argent nommée *accé* du prince Ivan le Terrible, de l'année 1573[4]. Dans les annales de l'Académie, M. Callimaque a publié une courte biographie du célèbre drogman turc Alexandre Mavrocor-

1. Akner et Müller, *Rœmische Inschriften in Dacien.* Vienne, 1868, n° 157. Cette inscription a été trouvée à Varhely sur les ruines de Sarmizegethusa. M. Mommsen, *Corpus inscr. lat.*, III, p. 229, la croit même apocryphe.

2. Picot, *Chronique d'Ureche.* Paris, 1878, p. 139.

3. *Convorbiri literare,* XVIII° année, n° 5, p. 184.

4. *Idem,* n° 3, p. 104.

dato l'Exaporite (conseiller intime), qui négocia pour les Turcs la paix de Carlowitz en 1699. Il montre que ce savant grec avait écrit, d'après des sources turques, une histoire de la Mysie (Valachie), qui s'est malheureusement perdue.

Mgr Melchisédek, évêque de Roman, a publié une intéressante étude sur un métropolitain de Moldavie du xv^e siècle, Grégoire Tzamblac[1]. L'auteur y soutient que Tzamblac était d'origine roumaine, s'appuyant sur son nom identique à *Sam-Vlach*, en slavon = roumain pur. Cette déduction, tirée de la seule étymologie de son nom, nous paraît assez risquée, d'autant plus que son lieu de naissance est Tirnovo, la capitale du royaume bulgare, et que Tzamblac aurait pu, même étant Bulgare, porter un nom qui signifiait valaque. Combien d'Allemands n'y a-t-il pas aujourd'hui qui s'appellent Franzoz, ou de Français qui se nomment Lallemand, sans qu'ils aient pourtant rien autre chose de commun que le nom avec les nationalités dont celui-ci tire son origine! Un moine, Grégoire, fut envoyé par le patriarche de Constantinople en Moldavie, à l'occasion de la lutte engagée par celui-ci contre l'église moldave, qui refusait de recevoir un métropolitain imposé par le patriarche. Mgr Melchisédek soutient que ce Grégoire n'est autre que Grégoire Tzamblac et qu'il tint quatre sermons dans l'église métropolitaine de Soutchava. Sur quoi base-t-il son assertion? Seulement sur le fait que dans ces discours il se nomme l'*iéromonaque* Grégoire et que ce même titre lui est donné par la bulle patriarcale qui le charge de cette mission. Quelle valeur peut-on accorder à une pareille argumentation? Tzamblac, dit Mgr Melchisédek, a dû tenir ces discours en Moldavie, car le titre qu'il se donne lui-même lui est donné aussi par le patriarche, précisément *du temps de son voyage en Moldavie*. Comme s'il était prouvé que Grégoire n'avait été iéromonaque que pendant son séjour en Moldavie! Mais notre savant prélat ne s'arrête pas là. Il soutient encore que ces sermons ont dû être tenus en langue roumaine, car Grégoire dit dans l'un d'eux : « Toutes les fois que j'ai semé dans votre ouïe quelque chose des écritures saintes, vous, comme une terre bonne et grasse, avez fait germer en peu de temps ces bonnes graines. » Tzamblac, argumente notre auteur, s'adressait donc à un public qui le comprenait, et les Roumains n'ont jamais, comme peuple, compris le slavon. (Les discours de Tzamblac nous ont été conservés en cette langue.) Pour que cette dernière

1. *Mitropolitul Grigorie Tzamblac, viatza si operile sale*, Bucuresti, 1884, paru aussi dans la *Revista pentru istorie si archeologie* de M. Tocilescou, 1884, vol. I, p. 1.

hypothèse pût être soutenue avec succès, il aurait fallu *démontrer* que Tzamblac était Roumain et qu'il avait prononcé ses sermons dans l'église de Soutchava. Or, ces deux circonstances ne sont elles-mêmes que des hypothèses.

Toute cette partie de l'étude de Mgr Melchisédek est une œuvre de fantaisie; la suite pourtant est aussi intéressante qu'instructive : elle fait connaître les indications recueillies dans les écrits de Tzamblac sur le règne de Mircea Ier (1386-1418) et met en lumière les relations très compliquées entre l'église moldave et le patriarche de Constantinople au commencement du xve siècle.

Le même auteur a publié encore quelques autres travaux, relatifs à l'histoire, dans les Annales de l'Académie roumaine, dont il fait partie, notamment une biographie de l'évêque Dionyse Roman, de Bouzéou en Valachie, l'un des protecteurs de la renaissance des Roumains, et une Notice sur les inscriptions des églises arméniennes de Moldavie.

M. V. Burla, directeur du lycée de Jassy, a publié dans la Revue de M. Tocilescou une dissertation sur le voyage de l'historien byzantin Priscus à la cour d'Attila[1]. On sait que Priscus parle dans plusieurs passages de la langue *ausonique*, qu'il aurait entendu parler dans l'empire des Huns, et distingue clairement ce terme de celui de Romains, entendant sans aucun doute sous ce nom d'ausonique un latin archaïque ou corrompu. Voici le passage le plus concluant dans cette question : « Car étant un mélange de différents peuples (les Scythes) parlent de préférence en dehors de leur langue barbare la langue des Huns ou celle des Goths, ou même celle des *Ausones*, ceux d'entre eux qui sont mêlés aux Romains[2]. » Il est évident que dans ce passage Priscus fait une distinction entre les Romains et les Ausones. Le terme d'Ausone est plutôt poétique et employé habituellement pour désigner les Latins des anciens temps. Niebuhr observe dans l'Index historique de Priscus (p. 615) que *ausonica lingua* signifierait *romana rustica*. Cette preuve de la continuité des Roumains dans la Dacie a été pourtant laissée de côté dans notre étude sur cette question publiée cette année même en français, par la raison qu'elle prête à la controverse et que nous avons voulu autant que possible limiter la discussion aux textes les plus précis. M. Burla

1. Dans la *Revue pentru istorie, archeologie si filologie*, 1883, II, p. 283-307, et 1884, I, p. [illegible]

2. Priscus, ed. Bonn, p. 1[illegible] « [illegible] τῶν ἐνταῦθα τῶν τῇ πατρῴᾳ βαρβάρῳ [illegible] τῶν Οὔννων ἢ τῶν Γοτθικῶν ἢ καὶ τῶν Αὐσονίων, οἱ τῶν Ῥωμαίοις [illegible] »

apporte aussi un argument philologique à l'appui de l'interprétation qu'il donne de l'auteur byzantin. Il s'efforce de prouver que le μέδος[1] offert par les habitants *originaires* du pays au voyageur grec serait une boisson d'origine romaine et que par conséquent ceux qui la préparaient devaient l'être aussi. L'article est dirigé contre M. Hunfalvy, dans un style particulièrement nerveux, plein de verve et d'ironie.

L'Académie roumaine a fait paraître, dans le courant de l'année passée, la 2e partie du IVe volume des documents recueillis par feu Eudoxe de Hourmouzaki dans les Archives de Vienne[2]. A proprement parler, le contenu du volume ne correspond pas au titre, car il contient, non pas des documents réunis par E. de Hourmouzaki, mais 55 documents extraits des Archives italiennes par M. Exarhou, le premier qui ait ouvert cette inépuisable source à l'histoire des Roumains, et 677 pièces copiées dans les mêmes archives aux frais et sous la surveillance de l'Académie. Ce volume comprend la période de 1576-1650, et forme un complément nécessaire au recueil de Hourmouzaki, car il donne assez souvent sur les affaires des principautés les versions italiennes, dont la collection Hourmouzaki apporte la version allemande. A l'aide de ce volume et des deux autres publiés les années précédentes (III, 1576-1599, et IV, 1re partie, 1600-1649), l'histoire des Roumains de cette époque peut être reconstruite pour ainsi dire à nouveau sur des données positives, contemporaines des événements. Tous ces documents sont publiés dans le texte original, allemand, hongrois (avec traduction roumaine) et italien.

L'Académie a fait éditer aussi le t. III des Fragments pour l'histoire des Roumains, par le même Eudoxe de Hourmouzaki[3]. Ce troisième volume contient une analyse de documents qui n'existent pour la plupart pas dans la grande collection. Il comprend un grand nombre d'extraits à partir de 1601 jusqu'en 1690. Nous ne saurions dire si les documents existent encore en entier. La 1re partie du volume de la collection, qui contient les documents de 1600-1645, n'en reproduit que quelques-uns. L'Académie possède-t-elle ou non les autres, et les réserve-t-elle pour un volume ultérieur? voilà ce que nous ne saurions dire, car aucune préface ou indication n'accompagne ni le volume des documents ni celui des fragments. Cette

1. Priscus, éd. Bonn., p. 183.

2. *Documente privitoare la istoria Românilor.* Volumul IV, partea IIa 1600-1650 cu portretul lui Vasile Vodâ Lupul. Bucuresti, 1884, un volume in-4° de 625 p. avec index.

3. *Fragmente zur Geschichte der Rumanen,* III. Bucuresti, 1884.

manière dont procède l'Académie dans la publication d'une aussi importante collection est assez extraordinaire. Nous craignons bien que l'on n'ait à regretter que le ministère sous les auspices duquel la publication des documents Hourmouzaki avait commencé, n'ait passé cette charge à notre savante compagnie. Enfin notons encore une intéressante étude sur le chroniqueur moldave Grégoire Urechi, publiée dans les Annales de l'Académie de l'année dernière, par M. J.-G. Sbiera, professeur de langue et de littérature roumaine à l'université de Czernowitz. L'œuvre de ce chroniqueur a été éditée avec traduction française et des notes par M. Émile Picot, publication qui n'est pas encore terminée. Après une courte biographie du chroniqueur dont la vie est si peu connue, l'auteur établit d'une manière irréfutable qu'Urechi écrivit sa chronique vers l'année 1645, et non, comme on l'avait admis jusqu'à ce jour, vers la fin du XVIe siècle, en 1599.

Publications étrangères qui touchent a l'histoire roumaine. — Le livre de M. Beer sur la politique orientale de l'Autriche depuis 1774 ne contient que peu de choses relatives aux pays roumains. Ce livre, en grande partie composé seulement d'après les documents autrichiens, est par trop unilatéral. On voit bien que M. Beer a eu surtout en vue de faire ressortir la politique de l'Autriche d'après les opinions des Autrichiens eux-mêmes sur ce sujet, ce qui peut servir bien entendu à la gloire de cet empire, mais non pas toujours à la vérité. Au point de vue de l'histoire roumaine[1], le peu que nous y trouvons est assez souvent faux, car l'auteur s'appuie uniquement sur les documents autrichiens, qui ont toujours eu intérêt à cacher la vérité sur les pays roumains. Ainsi, à la page 570, M. Beer dit que, depuis l'occupation des principautés par les troupes autrichiennes, il fut plusieurs fois question de l'organisation politique de ces provinces. Des boyards influents avaient demandé que le gouvernement ne fût plus confié à des princes indigènes, mais que ceux-ci fussent remplacés par des dynasties étrangères. « Ce n'est que depuis les conférences de Vienne, où la France suscita l'idée de l'Union des principautés, que cette question commence à être agitée par les Roumains. » Si M. Beer s'était donné la peine de consulter des sources roumaines ou bien des écrits étrangers dus à des plumes non autrichiennes, il aurait pu se convaincre aisément que la question de la dynastie étrangère a toujours été intimement liée dans les vœux des Roumains à l'union de leurs principautés; ce ne sont pas les Rou-

1. *Die orientalische Politik Œsterreichs seit* 1774. Prague et Leipzig, 1883. Voyez la *Revue historique*, XXVII, p. 44.

mains qui ont puisé l'idée de l'union aux conférences de Vienne; la France elle-même n'était que l'écho du désir unanime de la classe intelligente des pays roumains. Ainsi, dès l'année 1830, le boyard roumain Jordake Catargiou proposa dans le comité de réforme établi par les Russes, dans le but de rédiger les règlements organiques pour les principautés : « l'union de celles-ci sous une dynastie étrangère[1]. » L'art. 428 du règlement organique, dont il existe une édition française publiée à New-York (?Bruxelles), prévoit aussi la nécessité de l'union de ces principautés. Les nombreuses publications que les Roumains, chassés de leur pays à la suite de la révolution de 1848, firent paraître en Europe, sont toutes pleines de cette idée. Quant à ce qui concerne la conduite de l'Autriche par rapport à l'union, M. Beer indique seulement l'opposition que fit cette puissance dans toutes les discussions officielles relatives à ce projet. Il aurait bien pu montrer aussi le dessous des cartes, les moyens employés par l'Autriche, notamment le rôle de ses consuls de Jassy qui avaient ordre d'employer tous les moyens, et surtout la corruption, pour combattre l'idée de l'union en Moldavie. S'il avait voulu aussi s'arrêter plus longuement sur la cession de la Bucovine par la Turquie à l'Autriche, il aurait pu nous donner un tableau bien plus véritable de la politique autrichienne. On objectera peut-être que M. Beer n'avait pas l'intention d'écrire un livre sur la politique autrichienne vis-à-vis des Roumains, que la Roumanie est un pays de trop peu d'importance pour qu'il s'en occupe longuement dans son livre. M. Beer, qui consacre de longs chapitres à la révolte des Grecs et des Serbes, ne croit pas devoir donner une attention spéciale aux intérêts de l'Autriche dans le pays roumain. Cependant ce sont précisément ces intérêts qui ont toujours déterminé la politique de l'Autriche. M. Beer lui-même est forcé de l'admettre au moins pour la conduite de l'Autriche pendant la guerre de Crimée. Relativement à la dernière guerre, M. Beer soutient que la rétrocession de la Bessarabie était déjà discutée avant même que la convention pour le passage des troupes russes fût conclue avec le gouvernement roumain. Si cette assertion est vraie, ce que malheureusement M. Beer ne nous donne pas les moyens de contrôler, les protestations si énergiques du gouvernement roumain contre le retour de cette partie de la Moldavie sous l'autorité russe ne seraient en rien justifiées. Il est vrai que les Russes s'engageaient par leur convention avec les Roumains à respecter l'intégrité de son territoire, mais, à ce qu'il paraît, ils n'avaient

1. Voir le Moniteur universel français, 18 sept. 1856.

pris cet engagement que *deducto aere alieno*, et le gouvernement roumain devait le savoir au moment où il signa cet acte.

M. G. Chassiotis, ancien directeur du lycée grec de Péra, a publié en 1881 un volume sur l'*Instruction publique chez les Grecs* depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours[1] ; il s'y trouve un chapitre qui intéresserait à un haut degré l'histoire des Roumains, s'il n'était pas si concis. Il s'agit des écoles grecques qui existaient dans les principautés au temps des Phanariotes. M. Chassiotis se contente d'énumérer quelques noms de professeurs grecs qui vécurent à la cour des princes phanariotes et qui y enseignèrent diverses sciences en grec moderne. Mais il a tort de placer parmi ces écoles grecques celle qui fut fondée dans la ville de Cotmar en Moldavie, par Jacob Basilicos, prince de ce pays (1561-1563), car cette école était dirigée par un maître allemand, Sommer, de religion protestante, et avait pour but de répandre le protestantisme en Moldavie. L'aventurier Jacob Basilicos, nommé aussi Eraclide Despot, quoique d'origine grecque, avait servi dans les armées de Charles-Quint, et, après avoir vécu plusieurs années en Allemagne, avait embrassé le protestantisme.

On trouve dans la biographie du baron Parcevich, archevêque de Martianopole (1612-1674), écrite par un de ses arrière-neveux, le comte Julien Péjacsevich[2], plusieurs détails intéressants concernant l'histoire des pays roumains sous le règne de Basile le Loup, en Moldavie, et Mathieu Bassaraba en Valachie, et de leurs successeurs. Le baron Parcevich, d'origine bulgare, mais de religion catholique, fut nommé vicaire apostolique en Moldavie, à Bakow, et prit part, dans cette qualité, à plusieurs missions diplomatiques qui intéressaient les pays roumains. Ses rapports, reproduits dans un appendice, contiennent quelques indications précieuses, relativement surtout à l'état social des Roumains dans le courant du XVII^e siècle.

A.-D. Xénopol.

1. Paris, Leroux, voir p. 79. « Les collèges grecs des principautés danubiennes. »

2. *Peter Freiherr von Parcevich Erzbischoff von Martianopol* (1612-1674) nach archivalischen Quellen geschildert. Vienne, 1880.

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

**Le peuple et l'empire des Mèdes**, par A. DELATTRE, S. J. Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, J. Hayez, imprimeur, 1883, in-4°, VII-200 p.

Le mémoire de M. Delattre se ressent de son origine, l'Académie royale de Bruxelles ayant mis au concours la question suivante : *Exposer, d'après les sources classiques et orientales, l'origine et les développements de l'empire des Mèdes. Apprécier les travaux de MM. Oppert, Rawlinson (Sir Henri et Georges), Spiegel et autres sur ce sujet.* L'auteur a suivi trop rigoureusement ce programme, et ne nous a pas donné un tableau général de l'empire mède, où la réfutation des hypothèses et des systèmes mentionnés aurait tenu moins de place. On peut regretter qu'au risque d'étendre les limites de la question de l'Académie, M. D. n'ait pas condensé, dans une œuvre d'ensemble, les renseignements, souvent contradictoires en apparence, que les inscriptions et les traditions ont laissés sur les Mèdes, et qu'il ait laissé de côté, aussi bien la question du Zoroastrisme et de l'Avesta, opposés au magisme, que l'histoire de la chute d'Astyage et la substitution rapide de l'élément perse à l'élément mède dans l'hégémonie de l'Asie occidentale. L'auteur a péché par excès de fidélité et de conscience.

Ces observations sur le plan général une fois faites, on doit reconnaitre que, dans le cadre qu'il s'est tracé, M. D. a accompli son œuvre en conscience. Non qu'un système nouveau soit exposé dans ce livre. L'auteur se borne à critiquer ceux qu'il trouve établis sur des bases fragiles et l'on sait qu'en histoire, comme dans le reste, c'est déjà avoir appris quelque chose que de savoir ignorer. — En règle générale, c'est l'autorité d'Herodote que M. D. s'est proposé de défendre contre les novateurs et, la chronologie laissée de côté, il semble avoir réussi dans sa réhabilitation de l'historien grec. Après avoir exposé succinctement dans le 1er livre la géographie du plateau iranien, il passe à la thèse soutenue par MM. Oppert, Rawlinson, Norris et Lenormant, thèse qui attribue aux Mèdes une origine touranienne. Le principal argument des défenseurs de cette opinion est le suivant : Darius, fils d'Hystaspes, fit graver à Behistoun, près de Persépolis, le récit de ses guerres contre les révoltes qui marquèrent le début de son règne : cette inscription, fameuse dans l'histoire des études cunéiformes, car c'est elle qui fournit à Burnouf et à Grotefend le moyen de déchiffrer cette écriture, est trilingue : la première est en persan, la langue du souverain ; la troisième en assyrien ; la seconde dans un idiome qui présente

les caractères du touranien. Quelle était cette langue qu'on plaçait immédiatement après celle des maitres de l'empire? On songea tout naturellement à la Médie, qui avait joué un rôle considérable avant l'avènement de Cyrus et dont l'importance s'était maintenue grâce à la religion des mages. Un de ces derniers, le faux Smerdis, avait failli rendre à sa nation la suprématie dans l'empire perse. — La langue de la seconde colonne des inscriptions était par conséquent le médique : cette langue étant touranienne, les Mèdes étaient Touraniens : leur antagonisme avec les Perses était un des épisodes de la lutte entre Iran et Touran, chantée par les poèmes épiques, comme le Chah-Nameh. Mais une objection se présentait ; les noms propres médiques cités par Hérodote et les auteurs anciens appartiennent sans exception à un idiome arien : Phraortès (Fravartis), Cyaxares (Ouvakhchatara), Astyage (Azi-dahak). Aussi M. Oppert abandonna quelque temps le médique ou casdo-médique qu'il avait adopté avec M. de Saulcy, pour voir dans cette langue celle des Scythes, qui, au rapport d'Hérodote, dominèrent vingt-huit ans (ou plutôt sept ou huit ans) dans la haute Asie. Cette hypothèse, défendue aussi par M. Norris, était inadmissible. Sans compter que les Scythes en question pouvaient être d'origine aryenne, il était peu probable qu'au temps de Darius ils eussent conservé assez de puissance pour prendre rang immédiatement après les Perses dans les documents officiels. M. Delattre réfute aisément cette opinion, abandonnée d'ailleurs par M. Oppert qui, d'accord avec MM. Lenormant et Maspero, est revenu à sa thèse première en la modifiant légèrement : les noms des rois mèdes dans Hérodote seraient des formes organisées de noms touraniens dont Ctésias nous a donné la traduction perse : mais les arguments invoqués par M. Oppert ne tiennent pas devant les faits : Astyage, par exemple, est appelé dans une tablette babylonienne Iahtouvigou, représentant ce nom avec l'orthographe babylonienne, mais trahissant une origine aryenne. Dira-t-on que les Babyloniens ont aryanisé pour leur usage un nom touranien ? Pour la langue de la deuxième colonne, M. D. a vu juste en établissant qu'elle ne peut être que celle d'Anchan, où régnait Cyrus avant de conquérir la Médie, puis l'Asie occidentale. Cet Anchan faisait partie de la Susiane et devait avoir un dialecte particulier, s'il est vrai, comme l'affirme M. Oppert, que la langue susienne, à peine connue, diffère de celle de la deuxième colonne de Behistoun, bien que, comme elle, elle se rattache à la famille touranienne. Non qu'il faille, avec M. Sayce, faire de Cyrus un Susien : en présence des témoignages formels d'Hérodote et des inscriptions, le doute n'est pas permis : l'opinion de M. Halévy, corroborée par le système de M. Dieulafoy, paraît la plus probable : Cyrus est un aryen, issu d'Achéménès, qui régna en Susiane, pendant qu'une branche de sa famille, d'où sortit Darius, fils d'Hystaspes, gouvernait la Perse. De là également, pour le grand roi, le choix comme capitale de Suse, l'ancienne capitale de la Susiane.

Le second livre est consacré à l'histoire des Mèdes sous les Assyriens.

Après avoir déblayé le terrain des origines, l'auteur passe à la discussion des maigres documents que les inscriptions cunéiformes nous ont transmis. C'est peut-être dans ce livre qu'il a le mieux montré ses qualités critiques. Reprenant pied à pied l'histoire des expéditions à l'est du Tigre, l'auteur fait justice des assimilations hasardées reposant parfois sur une fausse lecture, et grâce auxquelles on poussait jusqu'à l'Inde les conquêtes assyriennes. La mer de Naïri, identifiée jusqu'à présent avec la Caspienne ou un des lacs de Van et d'Ourmiah, est replacée dans la Méditerranée, comme l'avait déjà pensé M. Rawlinson; enfin les campagnes de Saryoukin, Sennachérib et Asar-Addon sont représentées sous leur vrai jour, et M. D. démontre que, pour la plupart, elles ont eu pour objectif les populations fortement sémitisées qui séparaient l'Assyrie de la Médie proprement dite. On peut regretter ici l'absence d'une carte qui eût permis de suivre plus aisément les corrections de M. Delattre.

Dans le troisième livre, l'auteur expose l'histoire de l'empire mède et la reconstitue à l'aide d'Hérodote auquel il accorde la confiance refusée par M. Schrader pour avoir mal compris le sens d'un passage de cet historien (I, 95). On a cherché, M. Rawlinson entre autres, à opposer à ce dernier une prétendue tradition qui aurait été conservée dans les Perses d'Eschyle. Après F. v. Hoffs [1], Hannak [2] et Keiper [3], qu'il ne paraît pas avoir connus, M. Delattre montre le peu de valeur de cet échantillon d'histoire orientale. Il admet dans son ensemble le récit de l'avènement de Déjocès, rejeté par MM. Maspero, Grote et Rawlinson, comme portant le cachet d'une légende hellénique. Cependant, le Bet Dayakkou, conquis par Saryoukin, peut s'appliquer au canton mède administré par Déjocès (Deïokès) d'Hérodote, en ramenant, bien entendu, à des proportions historiques, le personnage qu'avaient transformé les traditions locales. Malheureusement, des préoccupations qui n'ont rien de scientifique ont porté M. D. à utiliser le livre de Judith et à y chercher une confirmation et un complément du récit d'Hérodote. Le changement de noms propres est excusé par des erreurs semblables dans le canon de Ptolémée, bien qu'on soit en droit d'exiger d'un livre révélé, ou prétendu tel, l'exactitude qui peut manquer à un auteur profane. Déjocès s'appelle Arphaxad, Assourbanipal devient Nabuchodonosor, la conquête de la Médie, placée avant l'expédition de Béthulie, a lieu pendant la captivité de Manassé, et l'apocryphe juif du Ier siècle après J.-C. prend place parmi les sources de l'histoire médique. C'est le côté faible de la démonstration en faveur de l'existence de Déjocès. L'auteur discute ensuite quelques points de chronologie qu'il résout fort heureu-

1. *De rerum historicarum in Æschyli Persis tractatione poetica*. Münster, 1866.
2. *Das Historische in den Persen Æschylos*. Vienne, 1866.
3. *Die Persen des Æschylos als Quelle für altpersische Alterthumskunde*.

sement, grâce à la récente découverte de la tablette babylonienne relative à Nabonid et à Cyrus : la chute d'Astyage est fixée avant 548 avant J.-C. et la prise de Babylone à 538. Revenant ensuite sur ses pas, M. Delattre réfute, à propos de Phraortès, l'hypothèse plus que subtile de M. Rawlinson, qui croit à une confusion commise par Hérodote, entre le second roi mède et un Phraortès révolté contre Darius, fils d'Hystaspes, et mentionné par l'inscription de Behistoun. Il est toutefois difficile d'admettre dans tous ses détails le récit de l'historien grec, sans se demander, avec M. Duncker, si la tradition en Médie comme ailleurs n'a pas grossi le rôle joué par les chefs de qui devait descendre la courte dynastie des rois mèdes. Les événements du règne de Cyaxares prêtent moins à la discussion : ce n'est plus qu'une question de chronologie : la guerre de Lydie est reculée avec toute vraisemblance, postérieurement à l'invasion des Scythes et à la prise de Ninive : l'auteur place cette dernière en 600 en s'appuyant sur un synchronisme fourni par l'histoire d'Égypte (date de l'expédition de Néchao), et sur les témoignages de la tablette babylonienne d'Hérodote, du livre des Rois, et malheureusement aussi sur le livre apocryphe de Tobie qu'il aurait mieux fait de passer sous silence : deux chapitres traitent ensuite de l'absolue destruction de Ninive et de la formation de l'éphémère empire babylonien; enfin un tableau de l'empire mède à la mort de Cyaxares termine ce mémoire qui s'arrête à l'avènement d'Astyage.

L'auteur a utilisé consciencieusement les sources qu'il a eues à sa disposition : on peut regretter cependant que la discussion de leur valeur ne soit pas présentée en une fois. On pourrait aussi relever un passage (p. 13), où il semble dire que le livre des Rois (*Châh-Nameh*) est une chronique. « L'histoire des Sassanides y est précédée d'un résumé des événements antérieurs à partir de la création du monde. » Loin d'être un résumé, cette partie est au contraire la plus importante du poème de Firdaousi. Je note également une expression bizarre p. 159 : « Phout et Loud, deux pays qui *vont d'ordinaire ensemble* et que les commentateurs et les géographes *situent* un peu partout. »

En résumé, l'ouvrage de M. Delattre, par ses qualités de critique, méritait la récompense que l'Académie de Bruxelles lui a accordée : on ne pourra plus écrire l'histoire des Mèdes sans le consulter, et ses résultats restent acquis à la science ; mais l'histoire des Mèdes reste encore à faire : cette tâche semble naturellement réservée à l'auteur qui a le mérite de posséder parfaitement les données nécessaires à ce travail et qui saura mieux que personne les mettre en œuvre.

René Basset.

---

**Res gestae divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apollonienſi** iterum edidit Th. Mommsen. Accedunt tabulae undecim. Berolini, apud Weidmannos. M DCCC LXXXIII. Prix, 12 m.

Cette deuxième édition du beau travail de M. Mommsen sur le monu-

ment d'Ancyre, venant dix-huit ans après la première, est tout autre chose qu'une réimpression. Il suffirait, pour s'en convaincre, de comparer les proportions des deux volumes, dont l'un comptait deux cent quarante-six pages (LXXXII, 159), tandis que l'autre ne va pas à moins de trois cent vingt-neuf (LXXXXVII, 223). C'est que, dans l'intervalle et tout récemment, le texte a été soumis à une recension nouvelle que l'on peut, sans témérité, considérer comme définitive. L'histoire paraît donc close des campagnes entreprises depuis trois cents ans et davantage afin d'obtenir de ce document célèbre un exemplaire de plus en plus correct et complet. Nous n'avons pas à la refaire ici, mais il ne sera pas inutile, pour mesurer la valeur des résultats acquis en dernier lieu, de rappeler en peu de mots à quel point les choses en étaient restées auparavant. Lorsque, en 1861, M. Perrot partit avec M. Guillaume pour son voyage de Galatie et de Bithynie, la science vivait encore, pour le grec, sur la copie d'Hamilton publiée en 1836, et, pour le latin, sur celles de Lucas et de Tournefort, prises toutes deux à peu près dans le même temps, au commencement du siècle dernier, et parues, la première en 1705, la seconde en 1728, par les soins de Chishull. On ne sera pas ingrat, même aujourd'hui, envers ces vaillants explorateurs dont les efforts ont si heureusement avancé l'œuvre ébauchée par Busbeq (1555) et Cosson (1689). Le premier, Hamilton a fait connaître, pour une bonne partie, la traduction grecque dont Pococke n'avait donné qu'un morceau insignifiant (1752), et que Tournefort et Lucas s'étaient contentés de signaler, sans en soupçonner l'importance ni même le contenu. Ils avaient, il est vrai, rendu un autre service, Lucas notamment, en transcrivant d'un bout à l'autre les six colonnes de l'original latin, lisibles à droite et à gauche de l'entrée, sur le mur du *pronaos*. De plus, ils avaient inauguré une méthode plus rigoureuse en indiquant le nombre et la disposition des lignes, ainsi que les vides et les lettres tronquées. Toutefois, les infidélités et les lacunes étaient encore assez nombreuses pour qu'une nouvelle expédition fût jugée nécessaire. Ce fut le gouvernement français qui en prit l'initiative et M. Perrot qui s'en chargea, on sait avec quel succès. Pour le texte latin, il n'avait qu'à en essayer une lecture plus exacte. Les vraies conquêtes, ou du moins les plus étendues et les plus difficiles, étaient à faire sur le texte grec. Il forme dix-neuf colonnes se faisant suite sur la face extérieure du mur de droite de la *cella*, mais ce mur était caché par des bâtisses turques dont Hamilton n'avait pu abattre qu'une partie, de manière à transcrire les colonnes 15, 16, 17, 18, 19 et des fragments plus ou moins considérables des colonnes 10, 11, 12, 13, 14. MM. Perrot et Guillaume, non sans beaucoup de peine, dégagèrent les huit premières colonnes, demeurées jusqu'alors totalement enfouies ; ils mirent à découvert celles qui n'avaient été dégagées qu'imparfaitement, et ce fut ce texte, complété sur tant de points et rectifié sur tant d'autres, et non pas seulement dans la version grecque, mais aussi dans la latine, qui fournit à M. Mommsen la matière du travail où il déploya toute la vigueur de sa

critique et toutes les richesses de sa prodigieuse érudition (1865). Que restait-il à faire après cela? Il restait à découvrir la neuvième colonne dissimulée par un contrefort que nos deux voyageurs avaient dû renoncer à démolir, et à se procurer du tout un estampage dont l'exécution leur avait paru présenter d'insurmontables difficultés. Car, si minutieuse que fût la réduction à l'échelle dressée par M. Guillaume, elle ne pouvait tenir lieu, surtout pour le texte latin, le plus mutilé des deux, d'un fac-similé identique à l'original et devant lequel l'épigraphiste, cessant de voir par les yeux d'autrui, n'aurait relevé que de lui-même dans ses leçons et dans ses conjectures. Un Allemand résidant à Smyrne, et déjà connu dans le monde savant par le brillant succès de ses fouilles de Pergame, M. Charles Humann, se décida, sur la proposition de M. Mommsen, à tenter l'aventure, et, grâce à lui, dès la fin de l'année 1882, le musée de Berlin entrait en possession de cent quatre-vingt-quatorze tableaux en plâtre, offrant un moulage complet de l'inscription dans les deux langues. Il appartenait à M. Mommsen, promoteur de l'entreprise et, depuis son premier travail, maître incontesté sur ce terrain, de communiquer au public les découvertes dont il avait eu la primeur et de les exploiter au profit de nos connaissances historiques. L'ouvrage dont nous rendons compte ne tarda pas à payer cette dette.

Il est accompagné d'un atlas reproduisant, au moyen de l'héliogravure, et colonne par colonne, le moulage de Berlin. Ces planches remplacent avantageusement celles qui faisaient partie intégrante du volume dans la première édition et donnaient, tant bien que mal, une idée de la réduction due à M. Guillaume. Mais, quelqu'intéressantes qu'elles soient à parcourir, elles ne présentent point, il faut bien le dire, d'utilité réelle, M. Mommsen ayant pris soin de déclarer, dès le début, que, pour déchiffrer les lettres douteuses comme pour mesurer les lacunes, en d'autres termes, pour apprécier la valeur des lectures et des restitutions, elles ne sauraient en aucune façon suppléer à l'examen du monument ou du moulage qui en est l'équivalent. Devant cette fin de non-recevoir, signifiée avec cette autorité, il ne nous reste qu'à nous incliner et à accepter, sans essayer de le contrôler, le texte proposé, en reportant toute notre attention sur les nouveautés qu'il renferme et les conséquences qu'on en peut tirer. Sans doute on serait loin de compte si l'on espérait des révélations de nature à modifier la physionomie d'Auguste et le caractère général de sa politique. Les additions et les corrections, qui sont très nombreuses et se rencontrent presque à chaque ligne, ne portent, on pouvait s'y attendre, que sur des détails au fond secondaires. Mais l'intérêt n'en est pas moins très vif pour quiconque sait le prix de l'exactitude dans cet ordre de recherches. Nous allons indiquer quelques-uns des changements et des développements essentiels introduits dans le texte et dans le commentaire. L'importance de la publication et le nom illustre de l'auteur valent qu'on s'en donne la peine.

Et, tout d'abord, on notera, dès les premières pages (IX-XII), le revirement qui s'est produit dans les idées de M. Mommsen sur une question en quelque sorte extérieure. On s'est demandé si l'inscription a été gravée dans le même temps que le temple a été construit ou si elle ne l'a été qu'après coup, et la solution de ce petit problème n'a point paru indifférente, car elle peut contribuer à éclairer l'histoire des origines de la religion impériale. En effet, dans le premier cas, le temple ne serait pas antérieur à Tibère, tandis que dans le second il aurait été contemporain d'Auguste. M. Mommsen s'était prononcé d'abord pour la première hypothèse (1re édit., p. VI), mais un examen plus attentif des textes, joint à certaines considérations tirées de la disposition architecturale, l'a décidé finalement pour la seconde, et ainsi un fait nouveau vient s'ajouter à ceux qui nous montrent Auguste passé dieu de son vivant, sinon à Rome, au moins dans les provinces.

Arrivons au document lui-même. Une des premières difficultés et des plus souvent agitées est la constitution du texte relatif aux honneurs extraordinaires conférés par le Sénat à Octavien. Voici la leçon de la première édition : Lat. I, 3-6 « [*Propter quae sen*]atus decretis honori[*ſ*]cis in | ordinem suum [*me adlegit C. Pansa et A. Hirti*]o consulibu[*s c*]on[*sula*] | rem locum [*mihi tribuens eodemque tempore imp*]erium mihi dedit | ». La restitution « [*mihi tribuens eodemque tempore...*] » n'avait qu'une valeur très conjecturale, la version grecque s'étant trouvée de son côté en trop mauvais état pour fournir quelque lumière, car c'est par une conjecture non moins arbitraire, et uniquement pour répondre à la lecture supposée du latin, qu'elle avait été arrangée ainsi qu'il suit : I, 4-8 « [Ἐφ]οῖς ἡ σύνκλητος ἐπαινέσασά | [με ψηφίσμασι] προςκατέλεξε τῇ βουλῇ Γαΐῳ Πάνσα | [καὶ Αὔλῳ Ἱρτίῳ ὑπάτοις] ἐν τῇ τάξει τῶν ὑπατ[ικῶν ἐμοὶ τ]ὸ σ[υμ-βου]λεύειν δοῦσα. [ἡ δὲ α]ὖ[τὴ ἐ]μοὶ ἔδ[ωκεν ἀρ | χὴν κα]ὶ ... » Déjà M. Mommsen lui-même avait introduit une modification dans le texte publié au troisième tome du Corpus, huit ans après la publication des *Res gestae* : « [*mihi tribuens. Item eodem tempore...*] » Dans le grec, il effaçait bravement : « [ἡ δὲ ἀ]υ[τή...] » Les doutes paraissent lui être venus à la suite du travail de Bergk[1], mais la restitution proposée par celui-ci : « [*Neque ita multo post...*] — [καὶ α]ὖ[τίκα ἐ]μοὶ ἔδ[ω]κ[εν]ἀρχήν... » était plus ingénieuse que fondée. Elle invoquait, il est vrai, une inscription de Cumes (Henzen, 5359) d'où il résulte qu'Octavien n'a pris les faisceaux que le septième jour avant les ides de janvier, c'est-à-dire quatre jours après avoir reçu le *locus consularis*. Mais M. Otto Hirschfeld (*Wiener Studien*, 1881, II, p. 253-4) démontra qu'il s'agissait dans ce texte, non de la délibération du Sénat attribuant l'*imperium* à Octavien, mais de l'exé-

1. *Augusti rerum a se gestarum cum graeca metaphrasi*. Gottingae, 1873. — « Bergkii livor et invidia cum ipso sepulta sunto » (p. XXXV). « Jam enim explosae sunt Bergkii nugae artificiosae » (p. 26). Ce pauvre Bergk si maltraité a pourtant quelquefois du bon, « Verba recte ordinavit Bergkius qui quae proposuit jam lapide confirmantur » (p. 25).

cution du décret : « e[*o die Caesar*] primum fasces sumpsit. » Or, ce décret ne pouvait avoir son effet avant quelques jours d'intervalle, Octavien se trouvant à Spolète au moment où il avait été arrêté et ne devant en prendre connaissance que là. M. Hirschfeld restituait de son côté : « ... *et extraordinarium imp*]erium mihi dedit. » — « ἔξω το]ῦ [νόμου μ]οι ἔ[δωκεν ἀρχήν..]. » Restitution aussi hypothétique que les précédentes, et de plus, ainsi que le fait remarquer M. Mommsen, assez peu vraisemblable, car pourquoi Auguste aurait-il appuyé de la sorte sur le caractère illégal des pouvoirs qui lui avaient été conférés alors? Cette insistance serait peu conforme au ton général et à l'esprit du morceau. La discussion en était à ce point quand le texte grec put être établi, grâce à la recension de M. Humann, dans les termes suivants : « ἐν τῇ τάξει τῶν ὑπατ[ικῶ]ν [ἅμα τ]ὸ σ[υμβου]λεύειν δοῦσα, ῥάδδου[ς] τ'ἐμοὶ ἔδωκεν. » Il n'était donc question dans le grec ni de l'illégalité de la mesure ni de sa date, et il n'y avait qu'à restituer le latin en conséquence, ce que M. Mommsen a fait en introduisant l'idée de *sententia* exprimée par συμβουλεύειν : « *c*]on[*sula*]rem locum [*simul dans sententiae ferendae et imp*]erium mihi dedit. » La construction est un peu lourde, et l'on pourrait souhaiter une phrase plus élégante, mais il est certain que pour le sens le dernier mot a été dit.

Le passage concernant la *cura morum* (Lat., I, 39, etc.; Gr., III, 11, etc.) a subi d'une édition à l'autre un remaniement important. Non que le texte ait été profondément modifié, il n'y a guère que quelques lettres de changées, mais ce léger changement est moins insignifiant qu'on ne pourrait croire. Prenons d'abord la première édition. Le latin était perdu, — il l'est toujours, irrémédiablement, — et le grec était si bien mutilé que la restitution en aurait paru décidément impossible si l'on n'avait pu espérer la tenter avec les renseignements fournis par les historiens. Or, les historiens, c'est-à-dire Dion Cassius et Suétone, rapportant que la *cura morum* avait été exercée par Auguste, M. Mommsen avait essayé, non pas, il est vrai, sans beaucoup de scrupules, une lecture dans ce sens. Déjà il avait signalé une divergence notable entre les deux textes invoqués et les morceaux demeurés intacts de l'inscription. Car il résulte de l'inscription que la *cura morum* fut déférée à Auguste à trois reprises, en 735, en 736 et en 743, tandis que d'après Dion Cassius elle ne le fut que deux fois, en 735 et en 742. Ajoutez que Dion Cassius et Suétone ne sont pas d'accord entre eux, car le premier parle d'une *cura* quinquennale tandis que le second, muet d'ailleurs sur la date du décret, attribue à cette *cura* un caractère viager. De cette mêlée confuse, M. Mommsen dégageait les résultats suivants. La *cura perpetua* de Suétone ne peut se soutenir en présence des trois votes successifs rappelés par Auguste. La *cura* quinquennale de Dion Cassius pas davantage, car, si Auguste avait reçu la *cura* pour cinq ans en 735, on ne la lui aurait pas renouvelée en 736. Par conséquent, et puisque en outre sur cette question de durée le monument ne nous apprend rien, on doit croire qu'il n'avait rien à nous apprendre, en

d'autres termes qu'il n'y avait rien eu de spécifié sur ce sujet et qu'Auguste à chaque fois se démettait de ces fonctions quand les opérations en vue desquelles il s'en était fait investir se trouvaient terminées. Tel était le raisonnement de M. Mommsen, et l'on regrette presque, tant il est ingénieux, qu'il ait été dépensé en pure perte. Car les historiens ont été plus inexacts encore qu'on ne pensait. Auguste n'a jamais eu la *cura morum*. Trois fois elle lui fut offerte et trois fois il la refusa. C'est en vertu de sa puissance tribunicienne qu'il promulgua les lois qui portent son nom et qui intéressent la réforme des mœurs. Voilà ce que révèle la nouvelle lecture du texte due en premier lieu à M. Waddington qui l'avait obtenue sur le monument d'Apollonie, et due une seconde fois à M. Humann, qui la rapporte sur le moulage du monument d'Ancyre. Aussi la rectification introduite par M. Mommsen dans la deuxième édition des *Res gestae* n'est-elle pas précisément inédite pour ceux qui se tiennent au courant de ses travaux. Il avait eu occasion déjà de la faire dans le tome II² du *Staatsrecht*, paru à temps pour utiliser la découverte de M. Waddington. En revanche ils remarqueront une nouvelle variation, peu justifiée à notre sens, dans ses conclusions au sujet d'une question étroitement liée à celle de la *cura morum*. Il s'agit de la date et du nombre des *lectiones senatus* successivement opérées par Auguste. Auguste dit : « Senatum ter legi » (II, 1-2), et ces trois *lectiones* doivent coïncider avec les trois recensements dont il parle immédiatement après, et auxquels il procéda en 725-6, en 746 et en 767, la première fois en qualité de consul, les deux autres en vertu de l'*imperium* consulaire qu'il s'était fait décerner à cet effet. Mais comment concilier le témoignage qu'il se rend à lui-même avec celui de Dion Cassius qui ne compte pas moins de cinq *lectiones*, dont la première seule, en 726, coïncide avec une des trois mentionnées par Auguste? Sur les quatre autres, en 736, 741, 743 et 757, la seconde et la quatrième (741 et 757) ne se rattachent à rien. La première et la troisième (736 et 743) s'expliquent si l'on admet, comme M. Mommsen a commencé par le faire, qu'elles procédaient de la *cura morum* exercée par Auguste ces mêmes années pour la deuxième et la troisième fois. Mais elles deviennent aussi peu vraisemblables que les deux autres du moment où il est acquis que la juridiction des mœurs n'a été qu'offerte à l'empereur, mais non acceptée par lui. Ainsi M. Mommsen a été amené à revenir dans un volume du *Staatsrecht* (II², p. 905) sur l'opinion émise dans la première édition des *Res gestae*, et à déclarer également apocryphes les quatre dernières *lectiones* de Dion Cassius. Mais voici que dans la nouvelle édition il apporte une troisième théorie témoignant de la bonne foi et de l'acharnement qu'il met dans la poursuite de la vérité. On a fait tort, dit-il, à Dion Cassius, car sur ces quatre *lectiones* rayées trop précipitamment, il y en a deux qui sont réelles. Non pas la première et la troisième (736 et 743), comme on l'avait supposé d'abord, mais la première et la quatrième, celles de 736 et de 757. Celle de 757, parce qu'elle se rattache aux opérations du cens

exécutées d'après Dion Cassius en cette année (LV, 13). Celle de 736, parce que cette année, Auguste, bien que n'ayant pas voulu du titre de *curator morum,* n'en exerça pas moins toutes les fonctions que cette charge impliquait, et cela en vertu de sa puissance tribunicienne. Est-ce à dire que ces deux *lectiones* doivent être substituées aux deux de 746 et de 767 dont la réalité n'est pas, il est vrai, directement attestée par l'*Index rerum gestarum,* mais résulte des recensements que ce document nous apprend avoir été opérés cette année? Non, très probablement. Les trois *lectiones* de 725-6, de 746 et de 767 resteront, si l'on veut, les trois auxquelles Auguste a fait allusion et qui empruntent à la grande opération du recensement, dont elles dépendent, un caractère plus régulier et plus solennel. Et, en effet, le recensement de 757 n'a été qu'un recensement partiel, qui, pour cette raison, n'a pas été rappelé par Auguste, et même n'est pas classé par Dion Cassius au même rang que les trois autres (V. *Res gestae,* p. 37). Mais les *lectiones* de 736 et de 757, bien qu'anormales, n'ont pas été, d'après le récit de l'historien, les moins importantes et les moins rigoureuses, et, pour tout dire, ce sont peut-être les mauvais souvenirs qu'elles ont laissés aux intéressés qui ont engagé Auguste à les passer sous silence. Telle est la conclusion dernière de M. Mommsen sur ce problème ardu. Est-elle plus que les précédentes à l'abri de la critique? Nous ne le pensons pas. Si, en effet, en dehors des trois *lectiones* régulières, on peut admettre celle de 736, parce que cette année Auguste exerça les fonctions de *curator morum* sans en avoir le titre, pourquoi ne pas admettre celle de 743 à propos de laquelle on peut faire un raisonnement identique? Mais est-il croyable qu'Auguste, tel que nous le connaissons, avec le respect qu'il affichait pour les formes légales, se soit fondé sur sa puissance tribunicienne pour nommer et dégrader des sénateurs? Qu'il s'en soit prévalu pour opérer sa réforme des mœurs, rien de plus naturel et de plus légitime. On sait d'ailleurs que les lois portées à cet effet ne furent autre chose que des plébiscites. Mais qu'au mépris des règles les plus élémentaires du droit public il ait rattaché aux pouvoirs du tribunat ceux qui dérivaient du consulat ou de la censure, c'est une opinion qui, pour paraître vraisemblable, devra invoquer de bien puissants arguments. Pourquoi donc, s'il en est ainsi, s'est-il fait investir de l'*imperium* consulaire pour les recensements de 746 et de 767?

Nous voudrions pouvoir nous arrêter de même sur tant d'autres questions intéressantes que cet ouvrage soulève à chaque pas. Ainsi la théorie relative au *princeps juventutis* (p. 55 à 57), la même du reste qui a été développée dans la première édition, mériterait d'être examinée de près, et notamment l'hypothèse, un peu surprenante, des cinquante-quatre turmes équestres. Il y aurait lieu aussi de préciser la nature des honneurs conférés par le Sénat aux petits-fils de l'empereur, Caius et Lucius, après qu'ils eurent revêtu la toge virile (p. 54). Car enfin, quand Auguste nous dit « ut interessent consiliis publicis decrevit senatus, » ce simple renseignement ne saurait nous suffire. Nous savons en effet

par Suétone que le même privilège était reconnu à tout fils de sénateur, « curiae interesse permisit » (Aug., 38), et il n'est pas possible que les petits-fils de l'empereur n'aient pas obtenu quelque chose de plus. Est-ce l'expression « *interesse consiliis publicis* » qui a plus de portée que celle employée par Suétone? La différence est-elle que les fils de sénateurs restaient sur le seuil, ainsi qu'on le voit par Pline le Jeune (*Epist.*, VIII, 14) et Stace (*Silv.*, IV, 8, 60), tandis que les jeunes princes prenaient place au milieu même des sénateurs, ainsi que le donne à entendre Dion Cassius (LV, 9)? Nous posons la question sans la résoudre, mais, à ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de relever un détail. On lit, p. 52 : « Ut Gaio fratri nondum sumpta virili toga consulatus tribueretur Dio, 55, 9, ad a. 948, narrat Lucium Caesarem petiisse, sed Augustum deprecatum esse ne talis calamitas rursus ingrueret, etc. » Nous ne savons si M. Mommsen adopte pour le texte de Dion Cassius une autre leçon que la suivante : « .. ὕπατον τὸν Γάιον ... προεχειρίσαντο » : προεχειρίσαντο, au pluriel, c'est-à-dire on, tout le monde (Dindorf). Mais, en tout cas, la correction, si correction il y a, ne nous paraît pas heureuse. Lucius, le plus jeune des deux, était né en 737. Il avait alors onze ans. Quelle apparence qu'un si jeune enfant se fût permis cette requête, et surtout qu'Auguste y ait répondu sérieusement?

Signalons maintenant plus brièvement les additions suivantes : P. 11-18. Un tableau chronologique des acclamations impériales d'Auguste avec tous les témoignages littéraires, épigraphiques, numismatiques qui s'y rapportent. Ces témoignages sont relativement peu nombreux et même peu sûrs. C'est sans doute qu'au sujet de ces acclamations, souvent répudiées par l'empereur, il n'y avait pas de constatation officielle régulière. — P. 19-21. Observations sur la double cérémonie accomplie au Capitole par le général, avant son départ et à son retour, s'il revenait victorieux, à savoir : la *votorum nuncupatio* au départ, et au retour, la *votorum solutio* avec le laurier rapporté à Jupiter Capitolin. Cet usage s'est-il maintenu sous l'empire? En d'autres termes, puisque la deuxième cérémonie était la conséquence de la première, la première a-t-elle continué d'être la condition de la seconde? Ou enfin, pour parler tout à fait clairement, le laurier peut-il être déposé au Capitole par l'empereur, quand même il n'a pas quitté Rome et n'a fait la guerre que par l'intermédiaire de ses lieutenants? Auguste resta fidèle aux anciennes coutumes et ne déposa le laurier que lorsqu'il avait fait la guerre en personne. Ses successeurs ne paraissent pas avoir gardé la même réserve. — P. 47. Auguste dit : « [*Senatus consulto eodem tempor*]e pars [*praetorum et tri*]bunorum | [*plebi cum consule Q. Lucret*]io et princi-[*pi*]bus [*viris ob*]viam mihi | mis[*s*]a e[*st in Campan*]ia[*m*, etc. » Il s'agit de son retour d'Orient en 735. Dion Cassius (LIV, 10) raconte les faits autrement. C. Sentius était l'un des deux consuls de cette année. L'autre devait être Auguste lui-même. Mais Auguste ayant refusé, il fallut procéder à l'élection de son remplaçant, ce qui avait amené des désordres sanglants. Ce fut à cette occasion qu'on fit partir la députa-

tion où se trouvait Lucretius, qu'Auguste nomma consul séance tenante. Entre ces deux versions, M. Mommsen se prononce sans hésitation pour la dernière. Si Lucretius avait été consul au moment où partit la députation, il en aurait été le chef, et Auguste n'aurait pu écrire : « Pars praetorum et tribunorum plebi *cum* consule Q. Lucretio. » On ne peut donc pas dire qu'Auguste altère la vérité, puisqu'il ressort au fond de sa phrase que Lucretius n'était pas encore consul, mais il est certain qu'il la dissimule, on devine dans quel intérêt. Il ne lui convenait pas d'avouer que, sous son gouvernement, Rome était retombée, même pour un jour, dans l'anarchie des guerres civiles, que le collège consulaire ne s'était pas trouvé complet, que le seul consul en charge avait dû rester à son poste pour maintenir la paix publique et qu'on avait été réduit à ne députer à l'empereur que des préteurs. Au reste, ce n'est pas la seule fois que l'on remarque de ces omissions voulues qui touchent à l'inexactitude. Ainsi, lorsque la dictature lui fut offerte en 732, nous savons que ce fut à la suite d'une violente émeute contre le Sénat auquel on reprochait de ne pas lui avoir conféré des pouvoirs assez étendus, mais Auguste, en rappelant cette offre de la dictature, se garde bien de nous dire dans quelles circonstances elle fut faite. Quand on met toute sa gloire à avoir rétabli l'ordre, les séditions, même pour le bon motif, sont un souvenir importun. — P. 62-78. La mise à découvert de la colonne 9 du texte grec permet de fixer quelques faits relatifs aux libéralités d'Auguste. — P. 68-76. Remarques nouvelles sur l'histoire des légions d'Auguste. Une, entre autres, intéressante : les légions de Varus étaient composées de conscrits. — P. 110-118. Ce qui concerne les affaires d'Arménie est très développé. — De même, p. 118-124, ce qui concerne les colonies fondées par Auguste, etc., etc.

On voit assez que cette édition est destinée, dans toutes les bibliothèques, à remplacer l'ancienne absolument périmée, et il ne semble pas, d'autre part, qu'elle soit destinée à subir le même sort et à céder la place à un travail plus achevé. C'est un travail d'une autre sorte que nous sommes autorisés à réclamer maintenant, un travail de synthèse qui vienne ordonner les trésors accumulés par une laborieuse analyse. L'esprit, opprimé par la masse des faits, en cherche la suite et le sens; au sortir de cette forêt touffue, il souhaite des perspectives plus lumineuses et plus vastes. Sans doute, l'histoire d'Auguste présente encore et présentera toujours bien des points obscurs. De quelle histoire n'en peut-on dire autant ? Mais il en est peu, en somme, sur qui les efforts de la critique aient jeté un jour plus vif. Le moment ne parait donc point prématuré pour essayer un portrait fidèle de cette grande figure, pour montrer ce que le fondateur de l'empire a voulu au juste et ce qu'il a réalisé, ce que son œuvre a de bon, ce qu'elle a de mauvais et d'incomplet, ce qui en a duré et ce qui en a péri sous la main de ses successeurs prochains ou reculés. Les matériaux sont là, jonchant le sol et attendant l'ouvrier qui bâtira l'édifice.

G. Bloch.

---

Arturo Graf. **Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo.** Turin, Lœscher, t. I, 1882, xv-462 p.; t. II, 1883, 602 p. Prix, 6 et 8 l.

Le sujet choisi par M. G. est un des plus intéressants qui se puissent trouver. Par les souvenirs du passé, Rome domine tout le moyen âge; elle apparaît comme le symbole de la force et de l'unité; les poètes et les politiques s'accordent à l'exalter et il semble qu'il n'y ait de puissance légitime que celle qui procède d'elle : les tribuns veulent restaurer l'ancien sénat, les empereurs revendiquent les droits des Césars, l'église se constitue l'héritière des traditions romaines. Écrire l'histoire de cette influence, ce serait toucher à la plupart des idées et des institutions dont a vécu depuis quinze siècles la société d'occident. Mais un de ses plus remarquables caractères, c'est qu'elle ne s'est point restreinte au monde de ceux qui gouvernaient et qui pensaient : le souvenir de Rome s'est maintenu jusque dans les classes inférieures de la société, l'imagination s'en est emparée; autour des monuments ruinés, des statues mutilées de la cité antique, s'est épanouie toute une floraison de légendes. Si grande qu'eût été Rome, elle apparaissait plus grande encore, et d'un bout à l'autre de l'Europe circulaient, sans cesse amplifiés, des récits merveilleux sur sa richesse et sa puissance. L'historien aurait grand tort de dédaigner ces inventions, pour puériles qu'elles puissent parfois lui paraître, et M. G., dans sa préface, les a réhabilitées avec beaucoup de justesse : par leur exagération même, elles attestent la vivacité du sentiment qu'elles expriment.

On ne peut donc que louer le dessein de cet ouvrage, et les titres mêmes de certains chapitres de M. G. montrent qu'il a compris toute l'importance du sujet qu'il avait choisi. L'érudition ne lui fait pas non plus défaut, et ses deux volumes témoignent de longues et patientes recherches, non seulement à travers les imprimés, mais à travers les manuscrits. A certains endroits, l'abondance même des matériaux qu'il a réunis nuit plutôt à la composition du livre ; encombré par ses notes, il semble parfois désespérer de les combiner et de les ordonner, il les entasse pêle-mêle. Il se perd un peu et on se perd avec lui dans ce labyrinthe de légendes qui s'enchevêtrent les unes dans les autres; on y voudrait plus de lumière et d'air. M. G. sait pourtant ailleurs fort bien mettre en œuvre, et son style ne manque alors ni de chaleur ni d'éclat.

L'impression de lassitude que je viens de signaler serait atténuée si l'auteur n'avait point supprimé tout d'abord une partie essentielle de son œuvre. Jamais introduction critique ne fut plus nécessaire, et nous jeter brusquement dans ce fouillis de documents de provenances et d'époques si diverses, c'est troubler à plaisir et dès les premiers pas le lecteur le plus intrépide. Il fallait nous montrer comment s'est formée cette légende merveilleuse de Rome, de quels éléments elle se compose, par quelles circonstances elle s'est développée; il fallait nous faire

saisir le travail progressif de l'imagination, nous indiquer par quelques exemples le mode de propagation de ces récits. Il ne suffit point de procéder à cette étude à propos de tel ou tel d'entre eux, dans le cours de l'ouvrage, et ces dissertations particulières n'acquièrent leur véritable valeur que si elles ont été précédées de l'introduction qui manque ici. Si on passe des légendes aux œuvres des esprits plus cultivés, tous ceux qui, du Ier au XVe siècle, ont chanté la gloire de l'ancienne Rome, ont obéi à des inspirations bien diverses. Ceux-ci, chrétiens fervents, voyaient en elle la cité prédestinée et la puissance nouvelle qu'elle avait acquise au sein de la société chrétienne ; ceux-là, à demi païens, exaltaient au contraire la Rome des anciens jours aux dépens de la Rome pontificale dont ils raillaient les vices. Les citer sans cesse à côté les uns des autres, c'est agir comme si le moyen âge présentait une unité parfaite de sentiments, comme si les idées sur Rome n'avaient point varié selon les classes et les époques. On aurait donc dû, ce semble, distinguer et caractériser tous ces groupes, conteurs populaires, croyants sincères, humanistes, expliquer à quels points de vue souvent opposés ils se plaçaient pour célébrer le passé.

Un autre défaut du livre, et qui tient en partie à la nature même du sujet, c'est que ce sujet même est mal défini. A consulter le titre, qui a dû être attentivement médité, deux éléments doivent constituer l'ouvrage : les souvenirs historiques et les légendes qui en sont issues, et, de fait, on les retrouve inégalement mêlés, mais une prédilection marquée entraîne l'auteur vers les légendes. Les chapitres où elles dominent sont les plus développés, ceux qui étaient de pure histoire paraissent parfois bien courts, même un peu vides. Les idées y sont bonnes, mais les faits n'ont pas été recueillis avec autant de soin. D'autre part il était évident qu'on ne parlerait pas seulement de Rome, mais y joindrait-on tous les souvenirs politiques, littéraires qui s'y rattachent? Les frontières du sujet, si on le conçoit de la façon la plus large, s'étendent si loin qu'il n'est point facile de les déterminer ni même de les entrevoir nettement. Quelle place fera-t-on par exemple aux souvenirs de la Rome chrétienne si étroitement mêlés à ceux de la Rome païenne? Les documents mêmes dont on se sert et où ils se confondent, comme les *Mirabilia,* montrent qu'on ne pouvait les séparer : aussi M. G. a-t-il parlé des légendes apostoliques à propos de Néron ; il a consacré son chapitre XX à Rome et à l'église, mais ce chapitre est trop général et trop court.

En réalité, sous un même titre, trois livres assez différents tiennent dans ces deux volumes et s'y disputent la place : l'un consacré à Rome même, à ses monuments, aux souvenirs de ses richesses et de sa puissance ; un autre, aux légendes des empereurs ; un troisième, aux souvenirs des écrivains latins. Le lien qui les unit, pour être réel, n'est pas toujours aussi étroit qu'on pourrait le croire. Les chapitres consacrés aux empereurs me paraissent compter parmi les meilleurs : ici, l'essentiel a été dit et d'après une bonne méthode. Rome elle-même, malgré

l'amour que l'auteur professe pour elle, me semble moins bien traitée; ailleurs les détails sont parfois trop abondants, ici on se contente plus facilement de considérations générales.

Les défauts sont surtout sensibles dans les derniers chapitres. Ainsi, dans le ch. XIX, sur les dieux, à la suite d'aperçus qui ne pouvaient rien avoir de bien nouveau, on trouve de petites notices mal assemblées, souvent sans aucun lien logique ni chronologique. La moitié du chapitre est consacrée aux légendes du jeune patricien de Rome et du Tannhaüser qu'on aurait pu résumer plus rapidement. On ne trouve pas mentionnés les hérésiarques, dont parlent les chroniqueurs, qui, épris de l'antiquité, se faisaient païens; le rôle des divinités païennes dans les chants populaires n'est pas suffisamment indiqué. En revanche, il était inutile de parler des maïnotes de Laconie, l'histoire de la mythologie hellénique dans l'Orient byzantin étant un tout autre sujet. De même le ch. XX, *Roma e la Chiesa,* est très incomplet sur les sentiments des docteurs chrétiens à l'égard de Rome : ainsi les textes les plus importants de saint Jérôme ne sont pas indiqués; on ne tire rien de Grégoire le Grand, si intéressant à consulter, et on saute sans transition du Ve siècle à l'*invectiva in Romam*, qui est du Xe. A propos de la primauté ecclésiastique de Rome, n'était-ce pas le lieu de rappeler comment on s'efforça de la faire dériver de la puissance romaine, d'examiner l'esprit de la fausse donation de Constantin? Ne fallait-il pas indiquer, par quelques détails plus précis, comment l'église romaine modela souvent son organisation et ses institutions sur celles de Rome antique? C'est par elle surtout que beaucoup d'éléments romains se sont conservés au moyen âge, et à ce sujet important M. G. ne donne que quinze pages, lorsqu'il vient d'en accorder quarante-cinq à la légende de Boèce! — Le ch. XXI, *l'Impero nel medio evo,* prête aussi à la critique. Les faits si nombreux qui montrent quel respect inspirent dans les premiers siècles du moyen âge les souvenirs de l'empire sont entièrement laissés de côté; au lieu de consulter les historiens et les chroniqueurs de ce temps, M. G. court d'abord à des témoignages du XIIIe et du XIVe siècle. Sur la façon dont l'empire carolingien prétend se rattacher à l'empire romain, il parait ignorer la plupart des documents et des travaux : du moins, au lieu des notes si détaillées qui sont prodiguées ailleurs, on ne trouve cités ici que peu de témoignages et souvent secondaires. Il en est de même pour l'empire germanique. Il semble pourtant que cette étude eût été mieux à sa place que la dissertation qui se trouve plus loin sur la conception générale du pouvoir impérial au moyen âge. — Certains chapitres manquent qu'on s'attendrait à trouver : ainsi, sur les souvenirs du Sénat, des institutions municipales (t. I, p. 21, M. G., à propos de l'origine des municipes italiens, ne connait que Savigny et Leo!), sur les vestiges de la division en régions, sur les voyages à Rome au moyen âge.

En général, l'ouvrage de M. G. est plutôt d'un littérateur que d'un historien, ce qui s'explique par les études ordinaires de l'auteur. Ce

n'est pas que le sens historique lui manque, mais de ce côté ses recherches ont été moins complètes et moins bien coordonnées. Cependant, le sujet était si difficile et si complexe qu'il convient de ne point pousser trop loin l'exigence. Tout en regrettant que ce livre ne satisfasse pas sur tous les points le lecteur, il convient d'en reconnaître les mérites. Il rendra les plus sérieux services à tous ceux qui s'occupent du moyen âge et mérite leur gratitude.

C. Bayet.

---

Felice Tocco. **L'eresia nel medio evo. Studi.** Florence, Sansoni, 564 p. in-16, 1884.

M. le Prof. Tocco avait déjà publié plusieurs fragments de ses études dans le *Giornale napoletano di filosofia e lettere;* nous avons pu voir qu'il savait traiter les questions de doctrine d'un esprit serein et impartial, et les choses historiques avec une saine critique. Nous sommes heureux de constater que le livre aujourd'hui publié tient tout à fait les promesses qu'avaient données ces premiers essais. Nous nous contenterons seulement d'en donner un bref compte-rendu.

Après une introduction où se trouve résumée l'histoire de la philosophie scholastique et des différentes controverses philosophiques qui ont produit ou accompagné les grandes crises intellectuelles du IXe au XIIIe s., l'auteur divise son travail en deux parties : dans la première, il parle des sectes des Cathares, des Vaudois, des Patarins, des Arnaldistes; dans la seconde, de l'abbé Joachim de Flore, le célèbre prophète calabrais, et du mouvement franciscain au XIIIe s.

Quant aux sectes hérétiques dont l'auteur traite au premier livre, il en expose avec lucidité les doctrines; il expose avec finesse en quoi elles diffèrent entre elles, et en quoi elles s'accordent dans leur opposition avec la doctrine et la hiérarchie catholiques; mais il ne se contente pas d'en donner la théorie, il en retrace aussi l'histoire. A cet égard, l'ouvrage de M. Tocco, sans apporter d'idées nouvelles ni de documents nouveaux, résume cette histoire d'après les meilleures sources, l'expose et la juge avec une saine critique, et met à profit les plus récentes recherches, comme, par exemple, les excellents travaux de MM. Ficker et Jul. Havet sur la peine de mort pour crime d'hérésie.

Le chapitre Ier du livre II, consacré à l'abbé Joachim, est particulièrement intéressant. Après avoir exposé avec une suffisante ampleur la vie du célèbre Calabrais, qui fut « di spirito profetico dotato, » l'auteur parle de ses œuvres, en distinguant les œuvres authentiques des œuvres supposées; contre Preger, il soutient l'authenticité des trois suivantes : la Concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament, le Commentaire de l'Apocalypse, et le Décacorde; mais il repousse toutes les autres. Il analyse en outre d'autres écrits attribués à Joachim, et expose en terminant les doctrines religieuses, philosophiques et sociales du prophète calabrais, en montrant que, si elles n'étaient pas hérétiques en elles-

mêmes, elles pouvaient cependant, par l'ascétisme absolu qui les caractérisait, et qui se rattachait de fort près à celui des Cathares, par leur profonde aversion pour les mœurs relâchées du clergé et leur dégoût de la hiérarchie catholique, faire naître un mouvement schismatique qui se manifesta plus tard dans une partie de l'ordre franciscain.

De ce mouvement, l'auteur parle avec beaucoup de pénétration, et il apporte, dans cet exposé, un contingent de faits et d'idées nouvelles. En parlant de l'abbé Joachim, il s'était déjà servi en partie de textes inédits; il en fait plus largement usage dans cette dernière partie; en particulier, il utilise une Chronique inédite des tribulations de l'ordre franciscain, très intéressante, parce qu'elle nous en donne l'histoire vive et sincère, et parce qu'elle met en lumière les dissensions de deux partis également ardents : l'un intransigeant (le parti des Joachimistes, de fra Salimbene, des *Fioretti di San Francesco,* d'où provinrent sans peine les nouvelles sectes hérétiques des fraticelles, des béguins et autres) et l'autre modéré, qui resta orthodoxe, parce qu'il s'accommoda aux intérêts mondains de la hiérarchie catholique, d'où il tira en même temps aussi pour lui avantage et protection. De ces deux partis, les histoires officielles de l'ordre tiennent naturellement peu ou point compte, car elles ont à cœur surtout de prouver la continuité et l'unité de la tradition franciscaine; M. Tocco a le mérite d'avoir rappelé sur ce point l'attention des historiens et des critiques[1]. Il faut noter aussi ses nouvelles recherches sur l'Évangile éternel (c'est sous ce titre que furent réunis, par les Franciscains joachimistes, les trois ouvrages de l'abbé calabrais, augmentés d'une introduction et de notes nombreuses), sur l'auteur de cette compilation (peut-être Jean de Parme, général des Franciscains, avec l'aide de plusieurs autres), sur l'examen du livre fait par une commission de cardinaux à Anagni, par ordre d'Alexandre IV, et sur la condamnation dont il fut frappé par le même pontife.

Cesare PAOLI.

---

**Jeanne d'Arc**, par Marius SEPET. 1 vol. gr. in-8°, illustré de 30 compositions hors texte. Tours, Mame.

L'érudition a élevé à Jeanne d'Arc un si beau monument, l'histoire

1. M. Tocco utilise une rédaction italienne de cette Chronique : il montre aussi qu'il en connaît l'original latin; mais, par un excès de délicatesse, il n'a pas indiqué les cotes des manuscrits. M. Edoardo Alvisi, qui lui a donné lesdites indications, a voulu s'en réserver les profits. Précaution inutile, car M. Richard a signalé tout récemment (*Bibl. de l'Éc. des chartes,* 1884, p. 523-32) le ms. original de la Chronique, daté de 1381, qui se trouve à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, sous la cote *Plut.* 20, *cod.* 7. Comme M. Tocco, M. Richard fait ressortir l'importance spéciale de cette Chronique au point de vue de l'histoire des luttes franciscaines; il exprime également le vœu qu'une publication intégrale en soit faite, et il l'attend des érudits florentins. Nous ajoutons que M. Tocco serait le plus autorisé à la faire.

lui a consacré des pages si éloquentes, qu'on est tenté d'abord de contester l'utilité d'une nouvelle histoire de la Pucelle. Mais le charme de ce sujet est si grand qu'on comprend qu'il attire toujours des écrivains nouveaux, et, d'un autre côté, sa portée morale est si réelle qu'on doit applaudir à toutes les tentatives pour le populariser encore davantage.

Les nombreux travaux dont Jeanne d'Arc a été l'objet, en recueillant et en critiquant les témoignages et les documents contemporains, en portant la lumière sur des points secondaires de sa carrière, n'ont pas supprimé les difficultés particulières au sujet. Il faut toujours, si l'on veut le traiter sans le trahir, se dépouiller de certaines habitudes de l'esprit moderne, renoncer à notre répugnance pour le surnaturel, à notre goût pour la complexité morale, pour les théories et les systèmes, se faire simple et jeune comme l'héroïne; cette espèce de renoncement à soi-même est une tâche difficile, bien qu'elle n'exige ni le même travail, ni le même mérite que l'étude et la peinture d'une figure nouvelle ou mal connue.

L'auteur se trouvait plus à l'aise qu'un autre pour surmonter une partie de ces difficultés. L'inspiration surnaturelle à laquelle Jeanne d'Arc rapportait ses actes n'était pas faite pour l'embarrasser, mais il pouvait se laisser aller à abuser, contre des contemporains plus sceptiques, de l'avantage d'être en parfaite harmonie avec son sujet. Il a su résister à cet entraînement. Catholique convaincu, ses sentiments lui ont facilité sa tâche, sans le faire céder à des préoccupations doctrinales qui auraient compromis la belle simplicité du sujet.

On pourrait trouver que la longue introduction historique dont M. Sepet l'a fait précéder n'est pas à sa place, mais nous doutons que les lecteurs qu'il a eus en vue soient de cet avis, et, pour un ouvrage destiné à un public spécial, quoique étendu, l'utilité de ce public nous parait être une considération prépondérante. Il faut d'ailleurs remarquer que Jeanne d'Arc n'est pas, dans notre histoire, une apparition touchante sans lien avec le passé, sans conséquence pour l'avenir, mais que, par l'élan décisif qu'elle a donné au mouvement national, c'est véritablement elle qui a fermé l'ère sanglante de la guerre avec l'Angleterre pour l'indépendance et permis à notre pays de diriger son activité dans une autre voie. Si le récit sommaire de la lutte qui a assuré à la France la possession définitive de son territoire est la suite indispensable de l'histoire de l'héroïne qui lui donna le sentiment de sa nationalité et de ses forces, le rapide aperçu de cette nationalité ne saurait passer pour un hors-d'œuvre.

En disant, pour terminer, que M. S. a retracé, sans l'affaiblir et sans l'altérer, une figure et un drame qui ont pris pour toujours possession de l'imagination et du cœur des hommes, nous croyons lui rendre le plus bel hommage qu'un auteur venu après tant d'autres, sans apporter de nouveaux documents, puisse ambitionner. Nous regrettons seulement, surtout en pensant au public pour lequel M. S. a écrit, qu'il n'ait pas toujours donné au récit des opérations militaires (siège d'Or-

léans, Patay) cette clarté topique ou, si l'on veut, topographique qui est la seule suffisante, et qu'il ne se soit pas expliqué sur l'opinion répandue qui montre Jeanne d'Arc ne cédant qu'à contre-cœur aux instances du roi pour la garder après le sacre, et sur celle qui accuse Guillaume de Flavy d'avoir contribué à sa capture.

L'illustration du livre, en montrant par certaines défaillances que la personne et la carrière de Jeanne d'Arc n'offrent pas moins de difficultés pour l'artiste que pour l'écrivain, compte en plus grand nombre d'heureuses compositions. L'impression est digne de la renommée si légitimement acquise par la maison Mame.

G. F.

---

Antonin LEFÈVRE-PONTALIS, **Vingt années de république parlementaire au XVII^e siècle; Jean de Witt, grand-pensionnaire de Hollande.** Paris, Plon et Nourrit, 1884, 2 vol. de 536 et 560 pages, avec quelques pièces justificatives.

L'histoire de Jean de Witt, écrite par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, est, comme le titre l'indique, autant une histoire de la République des Provinces-Unies qu'une biographie du grand-pensionnaire qui l'a gouvernée pendant une vingtaine d'années. Le livre contient aussi bien tout ce qui a rapport aux affaires extérieures et intérieures de cette République durant les années 1653-1672 que la vie publique et privée de son premier ministre. Il est — on l'a déjà remarqué ici même (*Revue historique*, juillet-août 1884, p. 371) — le fruit d'études consciencieuses, longues et approfondies. L'auteur a mis largement à profit tant les documents imprimés du XVII^e siècle et des siècles suivants que bon nombre de documents inédits, conservés dans les archives de la Haye, de Londres, de Paris et dans quelques collections appartenant à des familles particulières. Nous ne possédions pas jusqu'ici une histoire aussi détaillée, aussi complète, aussi excellente, aussi impartiale de cette période.

Ceci dit, je pourrais clore ici cet article. Car personne n'attendra qu'on présente dans cette *Revue* un sommaire de l'ouvrage ou des principaux points sur lesquels M. Pontalis a fait des recherches. Dans un livre tel que les *Vingt années de république parlementaire au XVII^e siècle* il y a cependant toujours lieu de faire quelques observations, encore qu'elles n'aient aucunement pour but d'ôter quoi que ce soit à sa valeur.

Dans la préface l'auteur mentionne quelques-uns des ouvrages composés antérieurement sur la même matière, et il se réfère pour d'autres publications aux œuvres citées dans les notes de ses deux volumes. Dans la préface, il cite notamment les ouvrages de van der Hoeven, de Simons, de Geddes. Ce que j'aurais désiré à cette place, c'eût été un compte-rendu succinct, dans le genre p. ex. de ce qu'on lit (II, p. 549, 550), au sujet des Mémoires de Gourville, de la confiance que méritent ces

écrivains, du cas que l'on doit faire de leurs travaux, etc. Ainsi on aurait pu apprendre au public qu'outre la première édition du livre de van der Hoeven, celle de 1705, dont M. Pontalis s'est fréquemment servi, il y en a une autre, une seconde imprimée en 1708; qu'il y a une notable différence entre ces deux éditions, soit pour des raisons politiques, soit pour d'autres motifs; que la seconde est plus incomplète que la première; que la première compte 742 pages, tandis que la seconde n'en a que 667[1]. Quant au livre de Simons, l'auteur ne parle nullement de la juste condamnation que feu M. Thorbecke a prononcée contre les trois volumes qui le composent[2]. M. Thorbecke a prouvé en effet que M. Simons n'a fait que joindre ensemble, sans liaison intime, les faits historiques enregistrés par Wagenaar; qu'il manque de plan, de principes; qu'il n'a pas étudié les sources et qu'il manque de critique. M. Pontalis parle de ces volumes comme si les deux premiers en avaient été publiés en allemand, citant[3] le titre dans cette langue et ajoutant : « Le troisième volume a été imprimé en hollandais, à Amsterdam, en 1842. » Il se peut que l'ouvrage ait été traduit en allemand; mais il est sûr aussi que le premier tome a été publié originairement et avant tout en hollandais, en 1832; de même aussi le second en 1835, tous les deux enfin à Amsterdam.

Quant aux recherches de M. Geddes, M. Pontalis a la bonté de les qualifier de « recherches qui ne laissent rien à désirer. » Cette opinion n'est pas d'accord avec celle d'autres juges très compétents. M. Bondois désapprouve presque tout ce qui se trouve dans le seul volume qui ait paru jusqu'ici[4]. M. Vreede a soutenu que cette histoire de l'administration de Jean de Witt a été une amère déception pour les historiens hollandais et qu'elle est tout à fait indigne du sujet; M. Fruin met en évidence que M. Geddes ne connaît pas assez dans toute son étendue l'histoire de notre pays pendant le XVII^e siècle, pour traiter son sujet de main de maître[5]; M. Veegens, enfin, proteste contre les endroits où l'auteur anglais s'est totalement mépris à l'égard de la grandeur du rôle historique joué par Jean de Witt et assure qu'il n'a pas su se garantir d'inexactitudes et d'erreurs qu'un historien hollandais médiocre aurait évitées[6].

1. J'ai indiqué ceci plus précisément, et en détail, dans une feuille hebdomadaire, consacrée à l'instruction : *Weekblad voor het lager, middelbaar en gymnasiaal onderwijs*. Groningue, J. B. Wolters, 1877, le 19 mai.

2. J. R. Thorbecke, *Historische schetsen* (Esquisses historiques), 1860, p. 1 et suiv.

3. Préface, p. II, note 2 : « Simons, *Johann de Witt und seine Zeit*, [illegible] 1835-1836. »

4. *Revue hist.*, nov.-déc. 1881, p. 418 et suiv.

5. *De Nederlandsche Spectator*, 1880 (le [illegible]

6. *De Gids*, 1880 (le Guide). Cf. *Revue* [illegible] XVII, [illegible]

Ce qui est surtout regrettable, c'est que M. Lefèvre-Pontalis ait gardé le silence sur le degré de véracité qu'on peut attribuer à l'Histoire et aux Mémoires d'Abraham de Wicquefort, auxquels il a souvent puisé. Si l'auteur s'était prononcé là-dessus, on aurait pu comparer son jugement avec celui de MM. Rennert, Fruin, Lenting. M. Rennert déclare que l'histoire de Wicquefort est une œuvre de parti; que la dernière portion de cet ouvrage a le caractère d'un pamphlet. A ses yeux Wicquefort est un mauvais historien, puisque, faisant semblant d'écrire « sine ira et studio, » il fait servir son histoire à exprimer la haine qu'il nourrissait personnellement contre le prince d'Orange[1]. M. Lenting, par contre, quoiqu'il ne veuille pas le défendre pour ce qui regarde les derniers livres, nie que l'accusation de partialité soit applicable aux seize premiers livres de son ouvrage[2].

Dans un autre article[3] M. Fruin affirme qu'on n'a plus besoin de démontrer que Wicquefort est un malhonnête homme, un historien indigne de foi. Cependant, afin de convaincre ceux qui ne le croiraient pas, il compare un manuscrit inédit des Mémoires de Wicquefort sur la guerre de 1672, enrichi de notes marginales de la main de l'auteur, avec le texte imprimé de ces Mémoires. Cette comparaison démontre que l'écrivain se contredit continuellement dans le jugement qu'il porte sur Guillaume III, sur Fagel, sur les frères de Witt; qu'il approuve dans cet écrit beaucoup de ce qu'il avait désapprouvé jadis dans son Histoire; qu'il blâme maintenant ce qu'il avait loué autrefois; que dans ces Mémoires et dans les notes marginales il élève d'abord jusqu'aux nues le nouveau régime, inauguré en 1672, pour le rabaisser ensuite, dès qu'il fut lui-même négligé, suspecté, arrêté, condamné; bref, que les Mémoires sont par-ci par-là inintelligibles par les ratures et les changements que l'auteur y a successivement faits.

Quiconque feuillettera l'ouvrage de M. Pontalis verra bientôt qu'il connait tous ou à peu près tous les ouvrages publiés sur le sujet. Il y a pourtant quelques vieux livres dont, à ce qu'il semble, il ignore l'existence; ainsi celui d'un partisan des états de la Hollande, intitulé : « Recherche du salut et des calamités de la Hollande ou Esquisse de l'histoire de ce pays depuis le commencement des troubles espagnols jusqu'à l'année 1672[4], » et un autre qui a pour titre : « Les Pays-Bas émus par les armes du roi de France, c'est-à-dire un récit véritable de la guerre de la France, de l'Angleterre, de Cologne et de Munster contre les Provinces-Unies, conjointement avec les tumultes de l'intérieur,

1. Rennert, *Abraham de Wicquefort*, thèse soutenue à Halle, 1880, p. 22, 31, 50 et suiv., 65 et suiv.

2. *Introduction à l'hist. de de Wicquefort*, I, p. XL et suiv.

3. *Chronique de la Histor. Genootschap* (*Société historique*), 19e année, 1863, 4e série, 4e tome, p. 168 et suiv.

4. *Nasporing van Hollands heil en rampen of schets van't beloop dezes lands sedert het begin der Spaensche troubelen tot op het jaer* 1672, door H. J. Z. C. L'auteur qui se cache sous ces initiales s'appelle Coornhout.

ouvrage écrit sur des documents authentiques et les témoignages de témoins oculaires et auriculaires par un amateur de la vérité[1]. »

Pour ce qui est d'autres ouvrages publiés par des contemporains, M. Pontalis les connaît, il est vrai; mais il ne parait pas qu'il en ait fait beaucoup d'usage. Je citerai p. ex. Valkenier, *Verwerd Europa*, cité II, p. 343, et le livre, allégué, I, p. 92 et 110, sous le titre écourté « *Historisch verhaal*[2]. » Deux autres, au contraire, émanés également de contemporains, semblent lui être restés inconnus, savoir l'ouvrage tiré en bonne partie des manuscrits de Bontemantel, et le poème de Conrad Droste. Je cite le premier, parce que M. Pontalis a souvent consulté le manuscrit lui-même de Bontemantel (voir I, p. 506; II, p. 88, 350) et avait eu par conséquent l'occasion de le mentionner[3]. Quant à Conrad Droste, M. Pontalis (II, p. 393) allègue une seule fois un passage des « Mémoires » dans lesquels Droste a décrit sa propre vie en rimes et en appelle dans la note à un « reste de Mémoires communiqués par M. Schotel. » Je ne sais ce que c'est; mais, quoi que ce soit, ce ne sera en aucun cas l'édition complète que j'ai en vue, en écrivant ces lignes, des « Fragments de mémoires de la vie de Conrad Droste, 3e édition, publiée en 1879 avec des notes par M. Fruin, » publication que j'ai signalée dans la *Rev. hist.*, mars-avril, 1880, p. 428. Je voudrais enfin demander à M. Lefèvre-Pontalis pourquoi il rend les titres des livres hollandais tantôt dans cette langue, tantôt en français. On lit p. ex. d'une part : « Siegenbeek, Hist. de l'Université de Leyde; » « Vreede, Hist. de la diplomatie; » d'autre part : « Aitzema, Saken van staet en oorlogh; » « Wagenaar, Vaderlandsche Historie. » Voir I, p. 38, 50, 88, 212.

Mais c'en est assez sur la partie bibliographique. Jetons à présent un coup d'œil sur quelques-uns des chapitres de l'ouvrage. Dans le premier chapitre, servant d'introduction à son sujet, l'auteur traite de l'état de la République néerlandaise en général et de son gouvernement parlementaire au XVIIe siècle. Là il discute aussi le coup d'état manqué de

1. *Het ontroerde Nederlandt door de wapenen des konings van Vrankrijk, dat is een waarachtigh verhaal van den Fransen, Engelsen, Keulsen en Munstersen oorlogh tegen de Vereenigde Nederlanden, met desselfs binnenlandtse beroerten door een liefhebber der waarheydt uyt eenige authentijke stukken, schriften, oog en oorgetuygen beschreven en tezamen gestelt*, 1674.

2. Le titre entier est celui-ci : *Historisch verhaal en politique bedenkingen aangaende de bestiering van staet-en oorloghssaken, voorgevallen onder de bedieningen van de Heeren Cornelis en Johan de Witt, beginnende anno* 1653 *en eyndigende in het jaer* 1672 *met hun dool* (Récit historique et réflexions politiques par rapport à l'administration des affaires d'état et de guerre qui sont arrivées sous le ministère de MM. Corneille et Jean de Witt, commençant par l'an 1653 (non 1655) et finissant par leur mort en 1672).

3. Kroon, *Jean de Witt contra Oranje*, 1650-1672, *geschiedkundige bijdrage, uit officieele bescheiden geput, met drie bijlagen* (Jean de Witt contre Orange, contribution historique, puisée à des documents officiels, avec trois pièces justificatives).

Guillaume II. Là-dessus je ferai les remarques suivantes. L'emblème dont il est question I, p. 2, et qui représente un lion au milieu des flots, avec la devise : « Je lutte, mais je surnage, » n'est pas l'emblème des Sept Provinces de la République entière, mais celui de la province de Zélande seule : l'emblème de la République est un lion, tenant d'une patte un glaive, de l'autre un faisceau de sept flèches, avec la devise : « Concordia res parvae crescunt. » — *Ibid.* La Hollande et la Zélande acquirent à la vérité en mars 1477 de la duchesse Marie le grand-privilège; mais dès l'avènement de Philippe le Beau, en 1494, il fut révoqué du consentement des états de ces provinces eux-mêmes.

P. 4 on lit que, d'après Motley, le 16 février 1568 une sentence du tribunal de l'Inquisition condamnait à mort presque tous les habitants des Pays-Bas, au nombre de trois millions, en qualité d'hérétiques et qu'une proclamation du roi confirmait le décret de ce tribunal. Cette tradition ne s'appuie que sur l'autorité de van Meteren. Elle a paru sujette à caution à la plupart des historiens. Voir entre autres : Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau,* III, p. 171 ; van Vloten, *Nederland tijdens den volksopstand tegen Spanje* (les Pays-Bas du temps de l'insurrection du peuple contre l'Espagne), I, p. 129; de Bosch Kemper, *Letterkundige aanteekeningen betreffende de staatkundige geschiedenis van Nederland tot* 1795 (notes littéraires concernant l'histoire politique des Pays-Bas jusqu'à l'an 1785), p. 107 et suiv.

I, p. 38 et suiv., on trouve le récit de la dispute qui éclata entre Guillaume II et les états de Hollande sur le licenciement des troupes, seul événement notable pendant la courte durée du gouvernement de ce prince. Notons en passant que l'histoire de cette lutte ne confirme point du tout l'opinion, énoncée II, p. 72, que le père de Guillaume III se distinguait par le « flegme hollandais » : il avait au contraire un caractère assez impétueux. Pour ce qui regarde le dit récit, je crois qu'il y a diverses inexactitudes à relever. D'abord je ne voudrais pas garantir tous les chiffres relatifs à cette réduction, car l'expérience m'a appris que Wicquefort, Aitzema, Wagenaar n'en disent pas assez pour qu'on puisse préciser tous les détails. Au moins est-il certain qu'à la fin, au mois de juillet 1650, le dissentiment n'existait pas sur la réforme d'environ 1,300 hommes (I, p. 43), mais de 300 cavaliers et de 315 fantassins. Ensuite, la résolution du 5 juin 1650 (non du 3 juin, I, p. 40, *note* 6) n'autorise nullement le prince d'Orange à user de menaces envers les états de la province de Hollande (I, p. 41). En troisième lieu, il me parait dangereux de se fier (I, p. 40) dans cette espèce de matières, comme à une source historique, aux « Mémoires de Hollande » qui parlent p. ex. de trois membres des états de Hollande, conduits sur l'ordre de Guillaume II à Loevestein. En quatrième lieu, je ne découvre rien d'un *Mémoire* de ce prince, cité par M. Pontalis, I, p. 52, *note* 5, dans les pièces publiées par M. van Hasselt dans le *Gids* 1843 (lisez 1845).

Dans le dernier de ses chapitres, le quatorzième, l'auteur a tracé un tableau saisissant du procès intenté à Corneille de Witt et de la mort

des deux frères. Parmi les documents que M. Pontalis a consultés sur ce procès se trouvent les pièces extraites des papiers du conseiller Roland van Kinschot, publiées par la Société historique d'Utrecht. Mais il n'a pas eu sous les yeux les interrogatoires de Corneille de Witt, publiés, d'après une copie faite en 1748, par A. van der Mieden, membre et président de la cour de Hollande, par M. Kroon dans l'ouvrage allégué ci-dessus, qui renferment l'une et l'autre chose qu'on cherche en vain dans les pièces de Kinschot. Si M. Pontalis l'avait connu, il aurait sans doute mentionné la déposition de Geerlof Vervoren, bailli de Piershil, qui attesta le 4 août devant la cour que Tichelaar avait passé récemment à peu près trois semaines dans le camp des troupes néerlandaises en compagnie de trois autres personnes; qu'il avait naturellement négligé pendant ce temps-là ses affaires et que néanmoins il avait eu de l'argent, ce dont le bailli avait été étonné. Cette déposition, jointe à tout ce que M. Pontalis nous communique à la charge du bailli de Piershil, contribue à augmenter les soupçons contre la véracité de Tichelaar, soupçons qui, d'autre part, sont fortifiés encore par tout ce qui se lit dans Wagenaar[1] sur sa vie ultérieure : c'est ainsi qu'il a dû se démettre par la suite de l'emploi de substitut du bailliage de Putten qu'on lui avait conféré après la mort des frères de Witt; que Guillaume III n'a pas craint de professer du mépris pour lui; que, dans sa vieillesse, Tichelaar a avoué de fois à autre entre quatre yeux qu'il avait faussement inculpé Corneille de Witt.

Au prétendu procès succède le forfait exécrable du 20 août. A l'égard de ce meurtre, ainsi que du procès qui le précéda, il n'y a presque aucune particularité, aucune assertion imaginable qu'on ne puisse trouver dans les sources originaires de ces temps-là : tant les variations de tous les détails du récit vont à l'infini. J'ai démontré cela dans deux dissertations, assez amples, publiées il y a quelques années[2]. Si M. Pontalis avait parcouru la seconde, il se serait peut-être abstenu d'être trop affirmatif sur certains points. En premier lieu, il n'est pas prouvé où se trouvait Jean de Witt, dans sa propre demeure ou dans la maison de son beau-frère, le seigneur de Zwijndrecht, lorsqu'il reçut le message du ruard, le priant de venir le voir, ni s'il est allé à pied ou en carrosse[3]. En second lieu, il est sûr que le geôlier s'est trompé ou a menti, en assurant que la prison n'avait pas de porte de derrière, vu que dans son récit, fait plus tard à M. Kinschot, il a raconté lui-même que quelques-uns des bourgeois armés qui y pénétrèrent s'introduisirent par cette porte-là[4]. Puis, il est fort

1. XIV, p. 180 et suiv.

2. Elles sont insérées dans une collection de différents traités historiques, imprimée sous le titre de *Geschiedenis* (Histoire), 1872. Voir p. 230 et suiv., p. 258 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 263, cf. Lefèvre-Pontalis, II, p. 515, 516.

4. *Ibid.*, p. 272, cf. Lefèvre-Pontalis, II, p. 519.

improbable que l'instruction des conseillers-députés, prescrivant au comte de Tilly de se retirer de devant la prison avec deux des compagnies de cavalerie et de les employer à la garde des quatre ponts qui servaient de portes d'entrée à la Haye, ait été rédigée par le commis de Wilde. Wagenaar qui mentionne ce fait renvoie à Costerus, *Historisch verhaal*, etc. (Récit historique), p. 427, où l'on trouve la copie de l'instruction avec cette note : « Cette pièce a été écrite de la main de M. van Asperen seul[1]. » Ainsi que M. Pontalis l'a fait observer, le comte de Tilly a montré cet ordre à Basnage plusieurs années après. D'autres aussi l'ont vu. Mais l'auteur s'abuse en croyant que le commandant de la cavalerie a fait lire la même ordonnance au cousin germain du grand-pensionnaire, à Vivien. Costerus, qu'il cite, dit explicitement, p. 426, que l'ordre que Vivien a lu est celui par lequel il fut enjoint à Tilly de mettre sous les armes les trois compagnies de cavalerie, d'occuper la Place avec deux de ces compagnies et de faire prendre position à la troisième dans la cour extérieure du palais des états, où se tenait le poste de garde ordinaire de la garnison[2].

Mais ce sont des bagatelles. Quant aux points capitaux de cette histoire douloureuse, à savoir que c'était le ruard qui avait mandé son frère auprès de lui; que le bruit de la marche des paysans vers la Haye n'était pas une fiction, etc., je me réjouis de voir que M. Pontalis est là-dessus entièrement de mon avis.

Après avoir raconté le plus grand crime qui ait jamais souillé les annales néerlandaises, l'auteur s'attache à établir, premièrement que la conduite de Guillaume III pendant la néfaste journée, aussi bien que dans les semaines qui suivirent, peut accréditer tous les soupçons et qu'elle obscurcit d'un sombre nuage l'éclat de sa renommée; ensuite qu'il s'est rendu en quelque façon coupable de complicité avec l'émeute et le crime en usant ouvertement de ménagements pour les meurtriers. Aux indices que M. Pontalis a rassemblés pour parvenir à cette dernière conclusion, il y a à ajouter une preuve très significative. On lit dans une collection de notes, relatives à ce qui est arrivé depuis le mois de juillet jusqu'à celui de décembre 1672, le passage suivant[3] : « Le 2 septembre, le bailli de la Haye, cousin de Jean de Witt, ayant à la main un écrit qui contenait les noms des complices du crime commis envers les illustres frères, demande au prince l'autorisation de les arrêter. Au lieu de consentir, le prince lui adresse cette question : « Êtes-vous bien « sûr de les connaître? » Le bailli répond affirmativement. Le prince réplique : « Afin que vous ne vous mépreniez pas en voulant les saisir, « je ferai prendre les armes à toute la bourgeoisie : vous pourrez alors « appréhender au corps les vrais coupables. » Le bailli répartit qu'il aimait mieux quitter sa charge. Le prince reprit : « Vous avez votre démission. »

1. *Ibid.*, p. 269, cf. Lefèvre-Pontalis, II, p. 530.
2. *Ibid.*, p. 269, 270, cf. Lefèvre-Pontalis, II, p. 530.
3. *Chronique de la Société historique*, 1868, 5e série, 4e tome, p. 448.

Sur quoi le bailli et ceux qui lui avaient donné le conseil de s'adresser au prince s'enfuirent. »

En parcourant les deux volumes de M. Lefèvre-Pontalis, j'ai encore fait quelques remarques sur divers endroits du livre. L'auteur rappelle la fière parole de l'ambassadeur de la République van Beuningen au roi de Suède Charles X, en 1655 : « J'ai vu les clefs de bois du Sund dans le port d'Amsterdam[1]. » Il en est de cette parole comme de celle de Henri IV : « Paris vaut bien une messe. » Un article de M. Fruin dans les « Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales » rend l'anecdote très invraisemblable[2].

Les deux observations qui suivent ont peut-être plus d'importance. Elles se rapportent à deux fameux procès criminels du XVII^e siècle, à l'affaire de Buat et à celle de Montbas. Je ne saurais être d'accord avec le jugement que l'auteur porte là-dessus.

A l'égard du premier de ces procès M. Pontalis est d'avis que de Witt a fait de la justice l'instrument du pouvoir politique, soit afin de satisfaire la France, soit afin de décourager le parti orangiste[3]. Pour être juste il faut attribuer à chacun sa part de responsabilité : à de Witt le second rang et le premier aux états de Hollande. A plusieurs reprises ces états ont engagé la cour de Hollande, qui était saisie de ce procès, à rendre prompte et rigoureuse justice en se conformant aux lois et aux ordonnances comme aux intérêts de la patrie. La seconde de ces admonitions se fit le 2 octobre 1666, sans la coopération et à l'insu du grand-pensionnaire, car il était pour lors sur la flotte. Quant à la première invitation, c'est de Witt, il est vrai, qui fit la harangue aux conseillers, appelés dans l'assemblée des états ; mais il ne le fit qu'en qualité de ministre de ces états. Il n'intervint non plus directement dans le procès[4] par une lettre qu'il aurait écrite au président de la cour, car cette lettre n'est que la déposition d'un témoin, écrite à la demande du président, comme cela ressort des premiers termes de la lettre, termes malheureusement omis dans l'édition de Wicquefort par M. Chais van Buren[5].

Retournons maintenant aux états de Hollande. Ceux-ci avaient autorisé leur grand-pensionnaire, qui du reste ne s'y attendait pas, à accueillir les ouvertures de Buat[6]. De Witt n'avait pas de vues particulières sur ce point ; il voulait tout simplement ne pas paraître avoir la paix avec l'Angleterre en horreur. En outre, ce sont les états qui, comprenant qu'il y avait urgence, résolurent d'inviter la cour à ne plus tergiverser. Leurs motifs étaient que, pour plusieurs raisons, ils croyaient devoir réprimer les manœuvres occultes du parti orangiste ; que la cour était

1. I, p. 252.
2. *Contributions*, etc., nouvelle série, VI (2), p. 214 et suiv.
3. Lefèvre-Pontalis, I, p. 392, 393, 395.
4. Lefèvre-Pontalis, I, p. 393.
5. III, p. 256.
6. Lettre de de Witt dans de Wicquefort, éd. Chais van Buren, III, p. 256.

composée de gens dont la plupart n'avaient nulle connaissance des crimes d'état et y avaient fait peu auparavant des fautes assez graves; qu'elle avait fait preuve de connivence en laissant échapper Kievit et van der Worst et en ne faisant subir l'interrogatoire à personne de ceux qui avaient participé au complot ou à la correspondance; enfin que la cour montrait trop peu de zèle. En effet, depuis le 24 août jusqu au 17 septembre l'affaire n'avait guère avancé, car du 22 septembre au 4 octobre il n'y a aucune trace dans le registre des notes de la cour de ce qu'elle peut avoir fait dans une cause si peu compliquée.

Pour tout ce qui précède on peut voir un article de M. Fruin dans les « Contributions à l'histoire et aux antiquités nationales »[1]. Il y a lieu de penser que M. Pontalis, après l'avoir lu, reviendra aussi sur maint autre endroit de cette histoire de Buat. Il est p. ex. contre toute apparence que de Witt ait voulu ménager à Buat l'occasion de se sauver[2]. L'auteur dit : « Buat ne sut même pas pourvoir à sa sûreté en détruisant les papiers compromettants qu'il avait entre les mains[3]. » Il est avéré, au contraire, que la justice n'a pu s'emparer que de très peu de papiers; que la plupart avaient été brûles. Il est sûr de même que le conseiller van der Graaf, comme il l'a témoigné lui-même, et nul membre de la cour n'a révoqué ce témoignage en doute, n'a pas été appelé auprès de Buat par un faux message, par une intrigue de van Dorp[4] ou par tout autre moyen; mais qu'il est entré dans la prison de son propre mouvement; que personne ne l'a mis à l'écart, mais qu'il s'est excusé lui-même.

Encore deux observations. Autant que je sache, les états n'ont pas déclaré qu'ils considéraient Buat comme coupable du crime de lèse-majesté[5]. Puis, il n'y a pas lieu de nommer van Dorp van Maasdam le véritable auteur de la condamnation[6]. Lorsque la cour s'occupait d'arrêter la sentence, il a opiné le dernier, et il n'y a rien de surprenant à ce que les états de Hollande lui aient accordé le traitement de président[7]. C'est en outre par un pur hasard que cette résolution fut prise le jour même où la sentence fut rendue contre Buat.

Je me suis étendu peut-être un peu trop sur ce point. Je tâcherai d'être plus bref quant à l'autre procès. Il me semble que M. Pontalis se montre trop clément envers le prévenu Montbas[8] et que, s'il eût examiné ce qu'en disent Neuville (Baillet), *Hist. de Hollande*; Montanus, *Het leven van Willem den derde* (Vie de Guillaume III), l'auteur de l'ou-

1. Année 1881, 3e série, I (1).
2. Lefèvre-Pontalis, I, p. 391.
3. *Ibid.*
4. Lefèvre-Pontalis, I, p. 394.
5. *Ibid.*, p. 393.
6. *Ibid.*, p. 394.
7. *Ibid.*
8. Lefèvre-Pontalis, II, p. 296 et suiv., 465 et suiv.

vrage, intitulé et cité plus haut, « les Pays-Bas émus, » etc. et d'autres, il aurait reconnu qu'il ne peut plus être question de malentendu ou d'ordres contradictoires dès le 9 juin 1672; que depuis ce temps Montbas n'avait qu'à agir conformément aux ordres que le maréchal Wirtz lui avait transmis, c'est-à-dire à garder son poste dans le Bétuwe et à repousser l'ennemi; qu'il n'avait plus à se soucier de Nimègue; qu'il a commis par conséquent une grande faute en abandonnant son poste à un moment critique et en renvoyant le canon et la plus grande partie de ses troupes dans la direction de Nimègue[1]. J'avoue cependant qu'il reste quelque obscurité, parce que les instructions elles-mêmes, données successivement à Montbas, se sont égarées.

Deux sujets d'une autre nature, à propos desquels j'ai encore à faire une remarque, sont l'impôt des fours et cheminées et les « Waardgelders. » Le premier de ces impôts, l'auteur l'appelle un nouvel impôt[2]. Ce n'est pas tout à fait exact, car il avait déjà été levé sous la régence de Maximilien, pendant la minorité de Philippe le Beau. Quant aux « Waardgelders, » M. Pontalis voit en eux des « soldats de milice[3]. » Je ne sais si cette traduction est bien exacte. Le sens du mot est celui de gens loués pour garder le pays ou la ville. On les choisissait ordinairement parmi les habitants de la ville; on excluait les étrangers et ceux qui venaient de servir dans l'armée proprement dite. A partir du jour où ils étaient enrôlés ils recevaient d'ordinaire la moitié de la solde d'un soldat, jusqu'à ce qu'ils fussent appelés à entrer au service. Leur tâche consistait en premier lieu à garder les portes. On voit qu'ils se distinguaient à plusieurs égards soit des soldats qui composaient l'armée, soit de la bourgeoisie armée[4].

M. Lefèvre-Pontalis verra, je l'espère, dans les critiques que j'ai l'honneur de lui adresser, la marque de la haute estime que je fais de son ouvrage. Je serais heureux qu'il pût les mettre à profit pour une seconde édition qui, à mon avis, ne se fera pas attendre longtemps.

J. A. Wijnne.

1. J'ai développé ces arguments plus au long dans le *Tijdspiegel* (le Miroir du temps), novembre 1879, p. 292 et suiv.

2. I, p. 339.

3. I, p. 49; II, p. 230.

4. Voir sur tout ce qui se rapporte à cette matière : *De Waardgelders in de provincie Holland, hoofdzakelijk gedurende het ministerie van Johan van Oldenbarnevelt* (les « Waardgelders » dans la province de Hollande, principalement durant le ministère de Jean van Oldenbarnevelt), dans la collection de pièces citée plus haut (p. 422, note 2), p. 37 et suiv.

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. T. XLVI; 1885, 1re et 2e livr. — G. Lefèvre-Pontalis. Un détail du siège de Paris par Jeanne d'Arc (on sait que Jeanne, après avoir été repoussée à la porte Saint-Honoré, pensa un moment attaquer Paris par la rive gauche. Ce plan reçut même un commencement d'exécution, l'armée royale ayant occupé pendant quelque temps les châteaux de Bethemont et de Montjoye-Saint-Denis, situés entre Saint-Germain et Poissy. Détails sur ces deux petites forteresses dont la dernière dominait l'abbaye autrefois célèbre de Joyenval, dans la forêt de Marly). — Ém. Molinier. Inventaire du trésor du saint-siège sous Boniface VIII, 1295; suite. — Omont. Catalogue des mss. grecs de Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier. — L. Delisle. Les registres d'Innocent III (indication sommaire des six volumes par lesquels le pontificat d'Innocent III est représenté sur les rayons du Vatican, depuis que le lord Ashburnham a offert au pape le registre des années X, XI et XII). — Ch. Baudon de Mony. Origines historiques de la question d'Andorre (la base du droit public à Andorre est le paréage conclu en 1278 entre l'évêque d'Urgel et les comtes de Foix, dont les rois de France sont les héritiers. Ces comtes, de leur côté, tiennent leur droit de la famille de Caboet dont est issue, par sa mère Arnalde, la comtesse de Foix Ermessinde de Castelbon; l'Andorre avait été inféodée, à une époque inconnue, mais antérieure à 1110, par les évêques d'Urgel à la maison de Caboet. C'est donc comme héritiers des Caboet, non comme vicomtes de Castelbon, que les comtes de Foix avaient des droits sur l'Andorre. D'autre part, en juillet 1159, Arnaud de Caboet avait dû, après une guerre malheureuse, reconnaître à l'évêque le droit plein et entier de suzeraineté sur l'Andorre. Cet acte fondamental dans la question est publié en appendice). — A. Morel-Fatio. Rapport sur une mission philologique à Valence; suite. — Havet. Questions mérovingiennes. La formule : *N., rex Francorum, v. inl.* (nous avons déjà plus haut, p. 194, résumé les conclusions si neuves de cet ingénieux mémoire). — L. de Mas Latrie. M. Lacabane (art. nécrologique). = Bibliographie : *Tailhan*. Anonyme de Cordoue; chronique rimée des derniers rois de Tolède et de la conquête d'Espagne par les Arabes (ouvrage qui se recommande à la fois comme livre de critique historique et comme livre de paléographie). — *Brunner*. Mithio und Sperantes (le mot mithius, employé dans les textes juridiques mérovingiens, signifie : réponse en justice, les personnes dont on doit répondre en justice, et les lieux dont on a la responsabilité juridique. Les sperantes sont les personnes dont on a la responsabilité). — *Brun-*

*ner*. Ueber das Alter der Lex Alamannorum (cette lex nous est parvenue sous une forme unique; elle fut rédigée entre 717 et 719). — *Dr Benjoy*. Vie de saint Yves, tirée d'un ms. sur vélin du XIVe s. (publie neuf leçons composées en l'honneur de ce saint, mort à Lohanec, le 19 mai 1303). — *Viellard*. Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort (publie de nombreux textes inédits, dont beaucoup intéressent l'histoire de l'ancien comté de Montbéliard). — *Ducourtieux*. Limoges, d'après ses anciens plans (bon). — *Porée*. Notice sur la seigneurie et le château du Blanc-Buisson (bon). — *Meinardus*. Formel-Sammlungen und Handbücher aus den Bureaux der pæpstlichen Verwaltung des XV Jahrh. in Hannover (analyse utile de treize vol. provenant des archives archiépiscopales de Brème).

2. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1885, n° 14. — *Ch. Schefer*. Le voyage d'outremer de Jean Thenaud, gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême; suivi de la relation de l'ambassade de Domenico Trevisan auprès du soudan d'Égypte, 1512 (très intéressant pour l'histoire et la géographie de l'Orient). = N° 15. *Dosabhai*. History of the Parsis. 2 vol. (réédition, très remaniée et augmentée, d'un excellent ouvrage. L'auteur est un des représentants les plus parfaits du Parsi anglisé; sa haute situation et sa culture très distinguée l'ont mis en état de connaitre et d'exposer mieux que personne les mœurs et les usages de ce peuple, l'histoire des grandes familles chez les Parsis). — *Général Favé*. L'empire des Francs, livre I : les Francs avant le règne de Clovis (affirme que les Francs ne sont pas les descendants des Germains que Tacite a connus, mais sans le prouver. Donne une traduction utile et bien faite de la loi salique). — *Pigeon*. L'Allemagne de M. de Bismarck (livre superficiel, mais où ne manquent pas les observations intéressantes et impartiales). = N° 16. *Winckler*. Uralaltaische Vœlker und Sprachen (l'auteur ajoute le japonais aux groupes qui composent la grande famille ouralo-altaïque, et propose de diviser cette famille en deux grands groupes : turco-mongol et finno-samoyède-tongouse-japonais. Étude des plus remarquables). — *Le P. Ingold*. Archives de l'évêché de Luçon (contient de précieux documents inédits). — *Wolf*. Zur Geschichte der Wiener Universitæt (intéressant; complète les travaux de Kink et d'Aschbach). — *Hüffer*. Die Neapolitanische Republik des Jahres 1799 (excellent; quant à la violation de la capitulation, la responsabilité en retombe un peu sur tout le monde). — *Id*. Maximilian Franz, Kurfürst von Kœln, 1756-1801 (très intéressante biographie de ce dernier des électeurs de Cologne). = N° 17. *Malabari*. Gujarat and the Gujaratis (très intéressant récit de voyage). — *Bladé*. Épigraphie antique de la Gascogne (très précieux recueil). — Variété : Jusserand. Une lettre inédite du comte de Broglie, ambassadeur de France à Londres, sur la publication de la Henriade (le comte demande au ministre des affaires étrangères de France, de Londres le 3 mars 1727, s'il pouvait, sans déplaire au roi, s'occuper de trouver des souscripteurs au « poème de la Ligue. » Il n'y fut pas autorisé, et les exemplaires de

l'édition furent saisis en France). = N° 18. *Klatt*. Chronologische Beiträge zur Geschichte des Achæischen Bundes (très bonne étude critique; l'auteur déclare impossible toute étude scientifique de la constitution achéenne). — *Hælder*. Institutionen der rœmischen Rechts (bon manuel). — *Ruelens*. La première relation de Christophe Colomb, 1493 (excellente étude critique sur l'Epistola Christophori Colom de Bruxelles). = N° 19. *Dietrichson*. Antinoos (étudie Antinoüs : 1° dans l'histoire et dans la légende; 2° dans l'art; consacre aussi des pages intéressantes, bien qu'un peu lourdes, à l'empereur Hadrien. Le critique s'efforce de faire comprendre le caractère réel de l'amitié particulière qui unit ces deux personnages). — *Bloch*. De decretis functorum magistratuum ornamentis. De decreta adlectione in ordines functorum magistratuum (excellente étude sur la façon dont s'est introduit à Rome l'usage de décerner les insignes des magistratures à des citoyens qui ne les avaient pas exercées). = N° 20. *C^te G. de Contades*. Coblenz et Quiberon (les souvenirs sur la campagne de Quiberon sont très intéressants). — Variétés : H. Grandeur et décadence de la Colombine (très piquante histoire de l'admirable bibliothèque réunie par Fernand Colomb, puis abandonnée à l'incurie et mise au pillage). = N° 22. *Communay*. Le comte de Toulouse et la bataille de Velez Malaga (documents inédits très intéressants). = N° 23. *Kolligs*. Wilhelm von Oranien und die Anfænge des Aufstandes der Niederlande (bon).

3. — **Bulletin critique**. 1885. N° 7. — *Abbé Saurel*. Aeria; recherches sur son emplacement (met en avant beaucoup de raisons pour prouver que cette ville marquée par Strabon s'élevait non loin de Malaucène; mais aucune de ces raisons n'est probante). = N° 9. *Werunsky*. Geschichte Kaiser Karls IV und seiner Zeit (les rapports de Charles IV avec la France auraient pu être étudiés avec plus de soin; beaucoup de faits intéressants sur la politique intérieure de l'Allemagne; mais il est certain, malgré ce que dit l'auteur, que la peste noire a donné le signal du massacre des Juifs et naissance à l'épidémie morale d'où naquirent les flagellants). = N° 10. *Mispoulet*. Le mariage des soldats romains (croit, contre Mommsen et la plupart des auteurs, qu'ils pouvaient se marier pendant le temps de leur service. N'a pas résolu une autre question connexe à la première : les légionnaires recevaient-ils des diplômes? Mémoire fort intéressant). — *Pocquet*. Les origines de la Révolution en Bretagne (excellent en ce qui concerne les recherches et les faits; l'exposition est un peu terne). — *Albanès*. Armorial et sigillographie des évêques de Marseille (ouvrage très bien fait). = N° 11. *C. Müller*. Cl. Ptolemaei geographia (édition soignée, avec une table bien faite et très utile). — *Schrœrs*. Hinkmar, Erzbischof von Reims (cet ouvrage est à recommander à l'attention des historiens, des canonistes et des juristes).

4. — **Journal des Savants**. 1885. Avril. — Barthélemy Saint-Hilaire. Histoire de l'Inde (d'après l'ouvrage de M. Th. Wheeler). —

MAURY. Les huguenots et les gueux. — MILLER. Sigillographie de l'empire byzantin. — HAURÉAU. Les manuscrits du Mont-Cassin ; suite en mai. = Mai. EGGER. Les inscriptions grecques du British Museum. — DARESTE. Les antiquités du droit grec d'après la nouvelle édition de Hermann.

5. — **La Révolution française**. 1885, 14 avril. — AULARD. Caractères généraux de l'éloquence parlementaire de 1791 à 1795 ; suite le 14 mai. — PARFAIT. Kléber et Marceau (publie une lettre de Kléber à Marceau après l'affaire du pont de Neuwied ; cette lettre prouve que Marceau n'a pas perdu la tête, et que Kléber ne l'a pas envoyé se faire tuer de l'autre côté du pont pour réparer son imprudence. Il lui dit : « Tu ne causeras pas la perte de l'armée, car je saurai me battre et vaincre l'ennemi »). — VILLAIN. Étude sur le calendrier républicain ; fin. — ADVIELLE. Une brochure de Mirabeau restituée à Babeuf (il s'agit de « la nouvelle distribution des Ordres, par M. de Mirabeau ; » en réalité ce n'est qu'une satire des opinions du grand orateur). — COLFAVRU. L'assemblée législative ; son œuvre, son action. — JEAN-BERNARD. Les évêques constitutionnels : Sermet, évêque de Toulouse. — DUVAND. L'insurrection et le siège de Lyon en 1793. 1er art. ; 2e art., 14 mai. = 14 mai. LHUILLIER. Le département de Seine-et-Marne à la Convention. Le conventionnel Bouchereau.

6. — **Le Curieux**. 1er volume. N° 16. — La famille Thiers (Thiers naquit le 25 germinal an V, de Pierre-Louis-Marie Thiers et de Marie-Madeleine Amie, quarante-quatre jours après la mort de Marie-Claude-Fougasse, femme légitime de son père ; c'était donc un enfant adultérin. D'ailleurs Pierre-Louis Thiers, par ses fantaisies conjugales et extra-conjugales, a créé une famille des plus compliquées et prépara de gros ennuis au futur ministre et président. Madeleine Amie, qu'il épousa deux mois après la mort de sa première femme, était fille de Marie Lhomaka, sœur de la mère d'A. Chénier ; elle est morte en 1852). = N° 17. Elisa Baciocchi (publie plusieurs pièces de sa correspondance avec l'Empereur, en 1806 et 1809). — Les Pairs de France ; suite. = N° 18. Madame Tallien ; 1er art. (sa naissance et son premier mariage avec J.-J. Devin de Fontenay). — La famille d'Holbach. — Les Bourbons et l'Autriche (publie diverses pièces relatives aux créances produites par l'Autriche pour des avances de fonds faites pendant la Révolution ; elles furent réglées en 1822 au prix de 2,650,000 fr.). — La femme de Talleyrand (son extrait mortuaire en 1835). = N° 19. Madame Tallien (généalogie de son premier mari, Devin de Fontenay). — Les Boufflers (publie l'acte de décès de la comtesse de Boufflers, l'amie de J.-J. Rousseau, qui mourut à Rouen le 28 nov. 1800, et plusieurs pièces sur sa belle-fille, Amélie de Boufflers). — Deux lettres inédites du duc d'Angoulême (à M. Lainé, 1817). — La postérité de Me Geoffrin.

7. — **Bulletin de correspondance hellénique**. 9e année ; févr. 1885. — HOLLEAUX et DIELH. Inscriptions de l'île de Rhodes. — CLERC.

Inscription de Nysa (série de décrets rendus sous le règne d'Antonin en l'honneur de T. Aelius Alcibiadès). — MILLER. Inscr. grecques de l'Égypte (communiquées par M. Maspero; les deux plus importantes font connaître l'existence et l'organisation d'une compagnie d'artistes dionysiaques dans la Thébaïde). — P. PARIS. Inscription choragique de Délos (cette inscr. permet d'établir définitivement la succession des archontes de l'an 199 av. J.-C. à l'an 171). — COUSIN. Inscription du musée de Constantinople (quatre frères, fils d'Aristoxène de Tenedos, reçoivent du peuple d'Ilion le droit de cité avec divers privilèges; les clauses intéressantes de cette inscr. se rapportent à l'atélie et aux droits qui accompagnaient le droit de cité). = Mars. POTTIER et REINACH. Fouilles dans la nécropole de Myrina; suite : le mobilier funéraire. — DIEHL. Peinture byzantine de l'Italie méridionale : les fresques de Carpignano. — FOUCART. Inscriptions de Thessalie. — P. PARIS. Fouilles d'Élatée. Nouveau fragment de l'édit de Dioclétien sur le Maximum (gravé en 3 colonnes; le tarif des objets contenus dans la 1re est nouveau; il fixe le prix des étoffes de lin pour vêtements; celui de la 2e était connu; celui de la 3e en partie seulement; il y est question des prix de la pourpre et de l'or). — MYLONAS. Trois inscr. de Laconie. = Avril. HOMOLLE. Note sur trois têtes de marbre trouvées à Délos. — S. REINACH. Les arétalogues de l'antiquité (le mot aretalogus signifie d'abord interprète de miracles, exégète, puis conteur de fable; dans ce dernier sens, il a été pris quelquefois en mauvaise part). — LATYCHEW. La constitution de Chersonesos en Tauride, d'après des documents épigraphiques. — DARESTE. La loi de Gortyne; traduction. — DURRBACH. Inscr. d'Aegosthène et de Pagae. — PARIS et HOLLEAUX. Inscriptions de Carie.

8. — **Bulletin trimestriel des antiquités africaines**. 1er fasc. Juillet 1882. — TISSOT. Fastes des provinces africaines (publie la liste chronologique des gouverneurs des différentes provinces de l'Afrique romaine. Cette liste, continuée dans les fasc. 2 à 5, est restée inachevée; telle qu'elle est, elle contient une foule de documents précieux pour l'histoire du pays). — HÉRON DE VILLEFOSSE. Notes d'épigraphie africaine (texte et commentaire d'une importante inscr. d'Aflou, de l'an 172, où une colonne fut envoyée au sud de la Maurétanie par le légat M. Aemilius Macer, dont le nom peut être sûrement restitué). — POINSSOT et DEMAEGHT. Inscriptions de la Maurétanie césarienne : Cherchell, anc. Cæsarea. = 2e fasc., oct. BABELON. Monnaie de Syphax, roi des Massésyliens. — POINSSOT et DEMAEGHT. Épigraphie (publient dans ce fasc. et les suivants les inscriptions recueillies par eux en Afrique). = 3e fasc. Janvier 1883. THÉDENAT. Études sur le camp et la ville de Lambèse, par G. Wilmanns, trad. en fr. et augmenté de notes; suite dans les fasc. 4, 5, 6 (cette intéressante étude a été tirée à part; nous l'avons déjà annoncée sous cette forme). — SCHMIDT. Une ville romaine près du Djebel-Rsâs. = 5e fasc. Juillet. ROY et POINSSOT. Inscriptions du Kef. — POINSSOT. Inscriptions inédites recueillies en Tunisie, 1882-

83 (s'occupe surtout du Municipium Bisicense, auj. Bijga, auquel se rapportent plusieurs inscr. importantes du Municipium Avitta Bibba, auj. Bou Ftis, etc., suite au t. II, p. 68, 150, 226, 361). — DEMAEGHT. Inscriptions de Guesna. = 6e fasc. Octobre. GELLENS-WILFORD. La famille et le *cursus honorum* de l'empereur Septime Sévère. — DEMAEGHT. Inscr. d'Aghbal. — Inscriptions de Si Salem bou Grara, anc. Gighthis. = T. II, 3e année, 1884. PALLU DE LESSERT. Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine (curieuse étude faite d'après les inscr.). — DEMAEGHT. Épigraphie de la province d'Oran (Portus-Magnus, auj. Saint-Leu, avec un croquis de la belle mosaïque dite des Luttes, qu'on y a découverte; les tombeaux de Mechera Sfa et ceux de la Dayet-el-Djerboa). — REINACH. Note sur une inscr. grecque de Tunisie (inscr. funéraire trouvée à Maatria, près de Teboursouk). — L. DUCHESNE. Addition aux fastes des provinces africaines (place en 170-171 le proconsul Vigellius Saturninus, oublié par Ch. Tissot, celui qui condamna les martyrs de Scyllis). — REBORA. Tabarca, auj. Thabraca; ruines, mosaïques, inscr. inédites. — J. P. Inscr. recueillies à Aïn Tounga, Maatria, Guelaa. — H. FERRERO. La marine militaire de l'Afrique romaine (mémoire court, mais très substantiel). — ID. Monnaies africaines du Musée de Turin. — DESJARDINS. L'inscription géographique de Coptos; la nouvelle liste des centurions de Lambèse (pense contre Mommsen que l'inscr. ne peut être de l'époque d'Auguste, mais qu'elle est à la fin du Ier siècle de l'empire). — POINSSOT. Inscr. inédites de Lambèse et de Timgad (inscr. trouvées dans les ruines du prætorium; elles sont très importantes et permettent de rectifier les données de Mommsen sur le nombre des centurions dans une légion, à l'époque impériale. M. P. estime qu'alors la 3e légion, cantonnée à Lambèse, comptait 64 centurions et 64 *optiones*). — ID. Inscr. découvertes à Sbeitla par le lieut. Boyé. — GIRARD DE RIALLE. Monuments mégalithiques de Tunisie. — C. JULLIAN. Notes sur l'armée d'Afrique sous le bas-empire (commente les rares inscr. qui parlaient de soldats ayant servi en Afrique; reconstitue les noms des troupes qui ont combattu au IVe et au Ve s. en Maurétanie et en Numidie). — MOMMSEN. L'inscr. géographique de Coptos et la nouvelle liste des centurions de Lambèse (très savante discussion sur l'organisation des cadres de la légion romaine au Ier siècle de l'empire). — TAUXIER. Essai de restitution de la table de Peutinger pour la province d'Oran. — PIESSE. Le tombeau d'Okba Ibn-Nafé (Sidi Obka, dont Ibn Khadour raconte la mort dans un combat contre les Berbères, n'a pas été enterré à Kairouan, mais dans une mosquée située à cinq lieues au sud-est de Biskra; c'est le plus ancien monument de l'islamisme en Algérie; l'inscr. du tombeau, en caractères koufiques, est la plus ancienne inscr. arabe du pays). — DEMAEGHT. Musée archéologique d'Oran.

9. — **Revue archéologique**. 1885, janv.-févr. — CLERMONT-GANNEAU. Le sceau de Obadyahou, fonctionnaire royal israélite. — LIÈVRE. Exploration archéologique du département de la Charente. — G. BOUR-

BON. Note sur la crosse et l'anneau de Jean II de La Cour d'Aubergenville, évêque d'Évreux, 1244-56. — CLERMONT-GANNEAU. Inscriptions grecques inédites du Hauran et des régions adjacentes; fin.

**10. — Revue de l'Art français.** 1885. N° 4. — GUIFFREY. Guillaume Erondelle, orfèvre de la reine de Navarre, 3 oct. 1541. — VAILLANT. La galerie de Jacques II à Saint-Germain en Laye. — Dépenses du voyage du roi à Compiègne en 1730.

**11. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger.** Mars-avril 1885. — E.-J. TARDIF. Les auteurs présumés du Grand Coutumier de Normandie (démontre l'identité du Grand Coutumier latin, et de la compilation dite « Summe Maucael; » il est très vraisemblable que le Grand Coutumier, qui est certainement l'œuvre d'un particulier, a été rédigé par un membre de la famille Maucael, assez répandue dans le Cotentin). — BONNARDOT. Documents pour servir à l'histoire du droit coutumier à Metz aux XIII^e et XIV^e siècles (ces documents se rapportent à l'histoire extérieure et à l'économie rurale des grands établissements religieux de Metz). — OMONT. Catalogue des mss. de la bibliothèque de Cujas, 1574.

**12. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence.** 9^e année, livr. 2. — SOLDAN. Des procureurs jurés dans l'ancien droit vaudois. — SERVAIS. Le tribunat du peuple depuis sa création jusqu'au temps des Gracques; fin (son organisation; ses attributions; causes principales des restrictions auxquelles ces dernières ont été assujetties; de l'influence que cette magistrature a exercée sur l'administration de la République).

**13. — Revue de géographie.** 1885. Mai. — HIMLY. Les grandes époques de l'histoire de la découverte du globe. — VENUKOFF. Progrès de la civilisation dans l'Asie centrale dus aux conquêtes de la Russie. — VIDAL-LABLACHE. La Baya; note sur un port d'autrefois (ce nom, marqué dans les portulans du XV^e siècle pour désigner une île à l'embouchure de la Loire, Noirmoutier, désigne expressément une abbaye dite encore au XVI^e s. « abbaye blanche, » située à l'extrémité nord-ouest de l'île. Ce point de l'île fut très fréquenté au moyen âge par les vaisseaux hanséatiques qui venaient s'y approvisionner de sel. Importance du commerce du sel pour l'histoire des relations entre les peuples). — MARCEL. Cartographie de la Nouvelle-France (pour faire suite à celle de M. Harrisse; suite en juin). — Le prince R. BONAPARTE. Récentes découvertes des Néerlandais en Nouvelle-Guinée. — DESCHAMPS. Les découvertes et l'opinion en France au XVI^e s. (analyse environ soixante publications faites en France, de 1516 à 1625, sur ces découvertes et sur leurs auteurs; fin en juin). — GAFFAREL. Lettres de Pierre Martyr d'Anghiera, relatives aux découvertes maritimes des Espagnols et des Portugais; suite en juin.

**14. — Revue maritime et coloniale.** 1885. Avril. Le commandant de Lagrée au Cambodge et son voyage en Indo-Chine, d'après sa

1534, ce couvent est un de ceux qui furent supprimés en vertu de l'ordonnance de mars 1768). — T. DE LARROQUE. Reliquiæ benedictinae; suite : lettres de dom Bourotte, 1771, de d. Devienne, 1773, et de d. Saint-Julien, 1782.

**25. — Revue historique et archéologique du Maine.** T. XVII, 3e livr., 1885, 1er trim. — G. FLEURY. L'église Saint-Nicolas de Mamers. — Abbé ANGOT. Les bénédictines du couvent de Sainte-Scholastique de Laval. — A. JOUBERT. Le collège de Requeil, 1676-1793.

**26. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Séances. 1885, 27 mars. — M. Deloche communique une notice sur un poids en cuivre conservé au Musée royal d'antiquités de Bruxelles; il date du xe s. et pèse 327 gr. 10; Letronne avait calculé que la livre romaine pesait 327 gr. 361. Ce poids resta l'étalon légal pendant l'antiquité et le moyen âge. Charlemagne n'y changea rien, quoi qu'en ait pensé B. Guérard. = 3 avril. M. Castan lit un mémoire sur le Capitole de Carthage, situé sur l'acropole de Byrsa. = 10 avril. M. Egger communique une note sur une inscription grecque qui vient d'être trouvée dans l'île des Serpents, l'ancienne Leucé, en face des bouches du Danube; elle est fort mutilée; on y reconnaît cependant le texte d'un décret rendu par les citoyens d'Olbia en l'honneur d'un personnage d'ailleurs inconnu. = 17 avril. M. Bergaigne rend compte des nouveaux résultats acquis par les recherches de M. Aymonier sur les inscriptions du Cambodge; il en résulte que la domination cambodgienne s'est étendue autrefois jusque dans le pays de Siam et le laos siamois. Les annales chinoises rapportent qu'en 616 et 617 la Chine reçut des ambassadeurs envoyés par un roi de Tchin-la appelé Chi-to-Sena; le nom de ce personnage est en cambodgien Citrasena, qui régnait en 626 sous le nom de Mahandravarman. Beaucoup d'inscr. se rapportent au règne de Jayavarman VII, de 1162 à 1186 de notre ère; à cette époque, le Cambodge était à l'apogée de sa splendeur. = 24 avril. M. Senart lit un mémoire sur les inscr. du roi Piyadasi, le même qui est mentionné dans les chroniques singhalaises sous le nom d'Açoka. Il embrassa la religion bouddhique dans la 9e année de son règne, soit vers 264 avant notre ère; il était petit-fils du roi Tchandragoupta, le Sandracottos des Grecs contemporains de Séleucus Nicator. Étude sur la famille et l'empire de Piyadasi, sur son administration intérieure, sur les idées religieuses qui avaient cours de son temps. = 8 mai. M. Reinach expose le résultat des fouilles archéologiques qu'il a exécutées avec M. Babelon sur les emplacements de Gightis et de Ziza, dans le sud tunisien, en janv. et févr. 1884. Beaucoup d'inscriptions et quelques œuvres d'art y ont été recueillies. = 15 mai. Trois monuments phéniciens recueillis par M. Lœytved, vice-consul du Danemark à Beyrouth, ont permis à M. Clermont-Ganneau de préciser les dates du règne de Ptolémée Évergète et l'ont confirmé dans l'opinion que le tombeau d'Eschmounazar appartient à l'époque des Diadoques. = Comptes-rendus des séances de

l'année 1884. 4e série, t. XII. Bulletin d'oct.-déc. — Le Blant. Les sarcophages chrétiens de la Gaule (simple annonce d'un livre qui doit bientôt paraître sous ce titre). — Al. Bertrand. Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1884. — Wallon. Notice sur la vie et les travaux de Th.-Henri Martin (suivie d'une bibliographie de ses œuvres).

**27. — Académie des sciences morales et politiques.** Compte-rendu. 45e année, 1885, mai-juin. — Fustel de Coulanges. Recherches sur cette question : les Germains connaissaient-ils la propriété des terres? (1er art. : les Germains ne pratiquaient pas le communisme agraire. Leur société n'était pas fondée sur le principe de l'égalité; il y avait des rangs nettement distingués. Leur famille avait une forte organisation essentiellement constituée par l'autorité paternelle ou mundium; le droit successoral correspond à cette organisation : « Il est fait pour maintenir la famille une et indivise; il tend à tenir les biens, au moins les biens principaux, toujours attachés à la famille, ce que Tacite appelle la *familia* et les *Penates*, ce que les textes postérieurs appellent « la terre. » Pour ces objets, qui forment le patrimoine de la famille, il y a trois règles : hérédité nécessaire, absence de testament, exclusion des femmes. Ces trois règles sont, en toute société, celles qui accompagnent la propriété familiale, non pas celles qui accompagnent le communisme agraire. » Cette étude fait partie des *Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, que nous annonçons plus haut, p. 358). — R. Dareste. Anciens monuments du droit de la Hongrie. — Du Chatellier. Les Assignats. — R. Dareste. La loi de Gortyne en Crète (analyse de cette loi, dont la découverte deviendra aussi importante pour l'étude du droit grec que celle du ms. de Gaïus pour le droit latin).

**28. — Société nationale des Antiquaires de France.** Séance du 25 mars. — M. Saglio lit une note dans laquelle il résume les passages d'auteurs anciens et signale quelques monuments relatifs à l'emploi des chameaux comme monture de combat. = Séance du 15 avril. M. de Boislisle lit un travail sur la grande fonte des objets d'orfèvrerie en 1690; elle a eu pour conséquence de développer l'industrie de la faïence à Moustiers et à Marseille. — M. Nicard dit que c'est aux époques les plus tristes de notre histoire qu'on a fabriqué le plus d'argenterie : pendant la guerre de Cent ans, par exemple. — M. Bapst annonce que le baron Pichon a recueilli des notes sur toutes les fontes exécutées à l'hôtel de la Monnaie et rappelle que, suivant l'opinion de M. Darcel, l'argenterie tenait lieu de numéraire au moyen âge. — M. l'abbé Beurlier présente des observations sur une inscription publiée récemment par M. Clermont-Ganneau et relative à un *comes primi ordinis* d'Arabie. Il la rapproche d'un passage de la *Notitia Dignitatum* et conclut que l'annotation *et dux et comes rei militaris* se rapporte à l'Arabie, et non à l'Isaurie, comme le pense Boecking. = Séances des 22 et 29 avril. M. Gaidoz lit un travail relatif aux rouelles celtiques, qu'il considère

comme des amulettes. Il établit un rapprochement entre le bas-relief d'Ésus, conservé au musée de Cluny, et un sujet analogue figuré parmi les bas-reliefs de la Porte-Noire, à Besançon. — M. Gréau exhibe une roue de bronze, ainsi qu'un beau choix de rouelles en bronze et en plomb de sa collection ; les roues sont pourvues de raies, comme des roues ; les autres, dépourvues de raies, ont la forme de simples anneaux caractérisés par des échancrures sur leur pourtour. — M. Flouest pense qu'en raison de l'absence de raies, ces anneaux ne doivent pas être qualifiés de *rouelles* ; quant à la roue de bronze, il s'accorde avec M. Mowat pour y voir le débris d'un quadrige triomphal ayant fait partie du groupe statuaire. = Séance du 6 mai. M. l'abbé Duchesne présente des observations sur un manuscrit du *Liber Pontificalis* en deux parties séparées, mais se raccordant sans aucun doute possible ; l'une de ces parties est à la bibliothèque de Poitiers ; l'autre, comprenant trois cahiers et provenant de la collection Ashburnham, a été acquise par l'Italie pour la bibliothèque de Florence ; il est maintenant prouvé que cette deuxième partie a été frauduleusement détachée du manuscrit de Poitiers. — Séance du 3 juin. M. de Villefosse exhibe deux bronzes antiques acquis pour le Musée du Louvre à la vente de la collection Gréau ; l'un est un vase en forme de tête de femme avec le mot étrusque *suthina* gravé sur le front ; l'autre est une applique de vase représentant un Silène barbu, agenouillé, portant une amphore sur l'épaule.

**29. — Association pour l'encouragement des études grecques en France.** Annuaire. 18e année, 1884. — Henry Houssaye. La loi agraire à Sparte (il est très probable qu'un partage des terres eut lieu dans des temps très anciens et que ce partage fut suivi d'une loi prohibant pour l'avenir toute modification au lotissement primitif ; mais, loin de détruire le paupérisme, cette loi le rendait inévitable, en faisant que les Spartiates pouvaient s'appauvrir, mais non s'enrichir. La loi agraire, l'interdiction du travail et la déchéance civique portée contre les Égaux devenus pauvres doivent être considérées comme les causes de la diminution continue des citoyens de Sparte et des luttes sociales qui ont ébranlé Lacédémone). = Gidel. Pierre-Bertrand Mérignon, professeur de grec à l'université de Paris (au xviie s. ; sa vie et ses récits). — Serres. Journal de la première expédition de la flotte grecque, avril-mai 1821 ; texte grec inédit publié avec une trad. fr. et des notes.

**30. — Société de l'histoire du Protestantisme français.** Bulletin. 1885. N° 4. — Lelièvre. La réforme dans les îles de la Manche ; suite et fin (chute du presbytérianisme à Guernesey). — Weiss. Lettres d'abolition de François Ier du 31 mai 1536 (« vollons... que tous ceulx qui sont chargés ou accusés d'aucunes erreurs ou hérésies... ne soyent d'icyenavant poursuivyz, ne inquiétés pour chose qu'ilz aient dicte ou faicte par le passé... »). — Id. Lettre de rémission accordée en nov. 1537 par François Ier à Amyet Félix, de Chirens en Dauphiné. — Les réfu-

giés de Rennes en 1686 (état des protestants réfugiés à Londres, adressé au lord maire). — Puaux. Éphémérides de l'année de la révocation : avril 1685. = N° 5. — Puaux. Les dernières années du ministère de Claude, 1681-86. — Rouvière. Quatre lettres inédites de Rabaut Saint-Étienne, 1789-91.

**31. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.** Mémoires, t. IV (1885). — Guérin. Les notes tironiennes (leur histoire; méthode et déchiffrement; le système de ces notes est analogue à celui de l'écriture démotique, et permet de conclure à un emprunt fait à l'Égypte, par l'intermédiaire des Grecs, pour la création de cette écriture abréviative). — Dutilleux. Notice sur un ms. du xvi^e s. contenant le texte des statuts de l'ordre de Saint-Michel, appartenant à la bibliothèque communale de Saint-Germain-en-Laye (précédée de notes historiques sur l'ordre de Saint-Michel; le ms., recouvert d'une belle reliure du xvi^e s., est orné d'un grand nombre de miniatures qui sont peut-être l'œuvre de J. Cousin. Suivent l'examen de quelques autres manuscrits des statuts de l'Ordre et des recherches sur le premier possesseur du ms. de Saint-Germain, qui a d'abord appartenu au premier cardinal de Lorraine). — Bart. Une curiosité numismatique (médaille gravée par Duvivier et frappée en l'honneur de Necker). — Ad. Maquet. Bailly en Cruye et ses anciens seigneurs.

**32. — Société des Antiquaires de l'Ouest.** Bulletin. 1884, 4^e trim. — C. de La Croix. Seconde note sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny, Vienne. — Ledain. L'hypogée-martyrium des dunes de Poitiers; analyse critique du mémoire du P. de La Croix (admet les conclusions du savant mais un peu aventureux archéologue). — Ernault. Origine du nom de Poitiers (c'est un mot gaulois *pictos*, conservé encore aujourd'hui dans le breton *piz*, et qui, comme lui, pouvait avoir le sens de soigneux, diligent).

**33. — Société historique et archéologique du Gâtinais.** Annales. 1884, 3^e trim. — Damour. L'acquisition de Monceau par le roi, 1537 ou 1609? (François I^er acquit, en 1537, la seigneurie de Monceau, Avon et partie de la forêt de Fontainebleau par voie d'échange; mais Henri II annula cette convention; c'est bien Henri IV qui, en 1609, acquit les terrains nécessaires à la création du parc). — Prou. Églises paroissiales au Gâtinais; réparations au xv^e s. — Denizet. Un pèlerinage à Ferrières-Gâtinais en 1719. = 4^e trim. Thoison. L'incendie de 1778 à Larchant, S.-et-M.

**34. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.** Bulletin. Année 1884, 38^e vol., 2^e partie. — Demay. Cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les états généraux de 1789; suite. — Fr. Mollard. Lettres de Claude Chastellain, chanoine d'Auxerre à Lebeuf et Fenel (publie neuf lettres de Cl. Chastellain, chanoine de Notre-Dame, adressées au futur abbé Lebeuf, alors au séminaire, et au premier des Fenel, alors doyen du chapitre de Sens, 1699-1710; elles

ont trait à l'histoire ecclésiastique). — QUANTIN. Notice sur une collection de chartes et pièces données à la Société par le comte H. de Chastellux (copies de plus de 500 pièces allant de 1104 à 1763).

---

**35. — Messager des sciences historiques de Belgique.** 1885, 1re livr. — VARENBERGH. Le portrait de Jacques de Thiennes (d'après un émail de Léonard Limosin). — Vicomte DE GROUCHY et comte DE MARSY. Un administrateur au temps de Louis XIV; suite (séjour des Français à Ypres, 1659). — Les échevins de Gand autorisés à avoir des fourches patibulaires à quatre piliers, 1692. Charte de Marguerite, comtesse de Flandre (la comtesse s'engage à munir les traités conclus avec Louis IX du nouveau sceau qu'elle avait fait faire lors de son avènement au comté de Flandre, après la mort de sa sœur; le mardi après l'épiphanie 1244, v. st.).

---

**36. — Historische Zeitschrift.** Neue Folge. Bd. XVII, Heft 3. — HÆBLER. Sur les anciennes Hermandades en Castille (elles ont leur origine dans les institutions communales; au XIVe s., elles étaient si puissantes qu'elles étaient supérieures aux cortès elles-mêmes; mais bientôt elles tombent en décadence et disparaissent vers Alfonse XI; restaurées sous les rois catholiques, elles eurent une importance toute différente, la plus considérable peut-être). — KŒCHER. Jakob Lampadius; contribution à l'histoire des théories politiques du XVIIe s. — EGELHAAF. Analectes sur l'histoire de la seconde guerre punique (étudie quatre points particuliers : 1° le traité des Romains avec Hasdrubal; 2° le sort de Nucérie et d'Acerræ; 3° le traité d'Annibal avec Philippe de Macédoine; 4° la bataille de Nola; essaie de déterminer la valeur respective des sources relatives à ces événements). — H. VON SYBEL. De la méthode à suivre pour reproduire en fac-similé les documents du moyen âge. = Bibliographie. — *Lippert*. Allgemeine Geschichte des Priesterthums. 2 vol. (bon).— *Wiedemann*. Aegyptische Geschichte (excellent).— *Brunot*. Un fragment des Histoires de Tacite; étude sur le De rebus Germanorum (fantaisie pure). — *Kœcher*. Geschichte von Hannover und Braunschweig, 1648-1714. Bd. I (excellent). — Publications relatives à l'histoire de Hongrie en 1883. = Bd. XVIII, Heft 1. — RITTER. Étude sur la science historique et son développement. 1er art. : de la manière dont on a écrit l'histoire ancienne. — ULMANN. Sur la manière d'écrire l'histoire scientifiquement. — KAUFMANN. Les annales carolingiennes (ces annales ont-elles une origine officielle? Cette hypothèse n'explique-t-elle pas les erreurs ou les lacunes qu'elles renferment? Ranke l'a affirmé dans une dissertation publiée en 1854, et, après tant de travaux publiés depuis, c'est encore à son opinion qu'il faut revenir). = Bibliographie. — *Hommel*. Die semitischen Vœlker und Sprachen (bon). — *Bursian*. Geschichte der klassischen Philologie in Deutschland von den Anfængen bis zur Gegenwart (excellent, malgré quelques lacunes). — *Kubitscheck*. De romanarum tribuum origine ac propagatione (très bonne dis-

sertation). — *Philippi*. Zur Geschichte der Reichskanzlei unter den letzten Staufern Friedrich II, Heinrich u. Konrad IV (étude très précise, basée sur l'inspection d'un grand nombre de diplômes qui ont été examinés pour la publication des « Kaiserurkunden in Abbildungen »). — *Druffel*. Kaiser Karl V und die rœmische Kurie, 1544-46 (publie un très grand nombre de documents mis en œuvre avec perspicacité). — *Wachenfeld*. Die politischen Beziehungen zwischen den Fürsten von Brandenburg und Hessen-Kassel bis zum Anfange des 30 jæhr. Krieges (rien que des faits, des documents et des chiffres ; il y en a trop). — *Pribram*. Œsterreich und Brandenburg, 1685-86 (étudie, d'après les archives autrichiennes, la mission du comte Fridag à la cour de Berlin ; rectifie le point de vue adopté jusqu'ici par la plupart des auteurs, qui s'appuyaient surtout sur les documents prussiens). — Gespræche Friedrich's des Grossen mit Henri de Catt (traduction en allemand de ces curieux documents). — *Schlosser*. Die Revolution von 1848 (d'intéressants détails, mais rien de bien nouveau). — *Deumer*. Der rechtliche Anspruch Bœhmen-Œsterreichs auf das k. sæchsische Markgraftum Oberlausitz (discussion rétrospective qui ne présente plus d'intérêt). — *Dibelius* et *Lechler*. Beitræge z. sæchsischen Kirchengeschichte (contributions à l'histoire de Luther et de la Réforme). — *Machatschek*. Geschichte der Bischœfe des Hochstifts Meissen in chronologischer Reihenfolge (ouvrage sans aucune valeur). — *Seifert*. Die Reformation in Leipzig (livre où il est question moins de la réforme que du commerce, de l'industrie, des couvents, de l'université de Leipzig ; d'ailleurs superficiel et incomplet). — *Schottin*. Die Slawen in Thüringen (dissertation intéressante, mais qui n'est pas d'une érudition assez précise). — *Ackermann*. Bibliotheca hassiaca (contient 2,700 titres de livres relatifs à la Hesse). — *Menzel*. Geschichte von Nassau von den æltesten Zeiten bis auf die Gegenwart. VI (histoire composée d'après un très grand nombre de pièces d'archives). — *Wertheimer*. Geschichte Œsterreichs und Ungarns im ersten Jahrzehnt des XIX Jahrh. (donne trop peu de place dans cette histoire aux affaires de Hongrie et ne montre pas l'influence qu'elles ont pu exercer sur l'Autriche ; cependant l'auteur fournit d'utiles renseignements sur les faits militaires et diplomatiques). — *Jorissen*. De overgave van Amsterdam in jan. 1795 (détails très intéressants sur la capitulation d'Amsterdam). — *J. Ficker*. Forschungen zur Reichs-und Rechtsgeschichte Italiens (ces 4 vol. forment un recueil de mémoires et de documents indispensables à quiconque étudie l'histoire de l'Italie au moyen âge).

**37. — Historisches Jahrbuch**. Bd. VI, Heft 2. — Schmid. Les élections impériales et royales et la cour de Rome pendant les années 1558 à 1620 (traite en particulier des ambassades solennelles envoyées à Rome par le nouvel empereur. Le dernier qui se soit conformé à cet usage est Ferdinand III, en 1638). — Kayser. Le pape Nicolas V, 1447-55, et l'invasion des Turcs (on a beaucoup reproché au pape de n'avoir rien tenté pour arrêter les progrès des Turcs. Le reproche n'est pas fondé ;

en réalité, Nicolas V ne pouvait rien faire). — Hüffer. Études sur la vie de saint Bernard de Clairvaux, d'après les mss.; suite (publie douze lettres dont deux de saint Bernard et les autres adressées à saint Bernard; elles ont trait à des points de théologie). — Gottlob. Les archives du Vatican.

**38. — Forschungen zur deutschen Geschichte.** Bd. XXV, Heft 2. — Dümmler. Le martyrologe de Notker et les documents qui s'y rattachent. — Schultze. Gerhard de Brogne et la réforme des couvents dans la Basse-Lorraine et en Flandre au xe s. (étudie en appendice : 1° la valeur historique de la Vita Gerardi, et 2° la Translatio sancti Eugenii). — Hartfelder. L'historien Hubertus Thomas Leodius (étude sur la vie et les écrits de cet historien du xvie s., auquel on doit un ouvrage important sur la guerre des Paysans. Né à Liège vers 1495, il mourut à Heidelberg en 1614). — Gœcke. Sur l'histoire de la domination française dans les pays rhénans en 1792, 1793, 1797 (1° des efforts tentés par les Français pour républicaniser les territoires de Nassau sur la rive gauche du Rhin, 1792-93; 2° sur le projet d'une république cisrhénane, en 1797, et sur l'accueil qu'il reçut à Bonn et à Cologne). — Dœbner. Plan dressé par Gneisenau pour former une légion prussienne en 1809. — Neustadt. Encore une fois l'élection à l'empire de Charles-Quint (publie trois documents). — Wagner. Projets pour les finances brandebourgeoises à l'époque du margrave Albert-Achille. — Ribbeck. Du mémoire composé au sujet de l'élection pontificale de 1159 (l'auteur appartient certainement au parti de Victor III; il l'a composé à la prière de l'empereur et du concile de Pavie en 1160 ou 1161). — Pflugk-Harttung. Sur le synode du Latran en 1209. — Simson. Interprétation d'un passage de Widukind, Res gestae Saxonicae, II, 10, où une question de droit successoral est réglée par le combat judiciaire. — Id. Sur la critique des sources (1° sur le Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma; il a été utilisé par Ekkehard d'Aura dans sa Chronique universelle; 2° sur les Annales Laubacenses et les annales qui s'y rattachent. De 687 à 814, les Annales Laubacenses concordent avec les Annales Stabulenses publiés au t. XIII des Mon. Germ. Hist.).

**39. — K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Gœttingen. Nachrichten.** 1885, n° 2. — Weiland. Sur l'histoire des papes du xe s. (reproduit et commente un texte du xe s. publié par Bethmann au t. IX de l'*Archiv* de Pertz, et qui est relatif à l'élection de Benoît VII, en 974; ce fragment, si mutilé et si obscur qu'il soit, est important pour l'histoire des relations d'Otton II avec l'Italie).

**40. — Gœttingische gelehrte Anzeigen.** 1885. N° 6. — *Schubert.* Geschichte der Kœnige von Lydien (excellent; fournit de précieux renseignements à la critique du texte d'Hérodote). — *Nissen.* Italische Landeskunde. Bd. I (excellente description physique de l'Italie ancienne). — *Frankel.* Studien zur rœmischen Geschichte. Heft 1 (étudie deux points de la chronologie romaine : 1° l'entrée en charge des consuls

pendant la période 387-532 de la ville; 2° le rapport du calendrier romain avec le calendrier julien pendant les années 440-552. Réfute avec raison le système de Matzat, mais sans réussir à prouver son propre système). — *Pflugk-Harttung*. Iter Italicum. 2e Abth. (contient une masse de renseignements et de documents précieux pour l'histoire des papes avant l'an 1200). = N° 7. *Voss*. Republik und Kœnigtum im alten Germanien (étude très aventureuse et très prétentieuse; l'auteur croit avoir réussi à mettre en pleine lumière le développement historique des institutions germaniques. Il s'est entièrement trompé).

**41. — Hermes**. Bd. XX, Heft 2. — Thommen. A quelle époque a été composée l'œuvre historique de Polybe? (Polybe a changé deux fois d'idée sur l'étendue qu'il donnerait à son ouvrage. Il a voulu d'abord le composer jusqu'à l'an 167; ce plan a été tracé pendant le premier séjour de Polybe en Italie. Puis il voulut raconter les événements dont il avait été personnellement témoin et pousser le récit jusqu'en 146, idée qui s'est mûrie assez tard seulement dans son esprit. Les trente premiers livres ont été très probablement composés pendant le premier séjour de l'auteur en Italie, avant 150, puis étendus plus tard par des additions; les dix derniers ont sans doute été rédigés entre 132 et 129, et fondus par Polybe avec l'œuvre primitive, de telle manière que la première rédaction contient plusieurs éléments qui lui avaient d'abord été étrangers. Cette union de deux ouvrages composés indépendamment l'un de l'autre doit avoir eu lieu dans les dernières années de la vie de Polybe). — J. Beloch. La fortune privée en Attique (combat les hypothèses émises par Bœckh sur ce sujet; dresse la liste des impôts payés en Attique et examine les renseignements fournis par Polybe sur la valeur des propriétés foncières, des terrains bâtis et de la fortune mobilière dans toute la Grèce. Les plaintes sur l'excès des impôts à Athènes au IVe et au Ve s. étaient loin d'être sans fondement; les citoyens aisés d'Athènes étaient plus lourdement chargés que ceux de n'importe quel État moderne, non seulement à cause du chiffre même des impôts, mais à cause aussi du mode de perception). — Soltau. La tactique manipulaire (combat les idées de H. Delbrük, qui avait attaqué les opinions courantes sur l'ordre en quinconce des manipules). — Th. Mommsen. Le procès d'Oropos contre les fermiers romains de l'impôt (publie à nouveau et commente l'inscr. grecque déjà publiée dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1884, p. 98; expose toutes les péripéties du procès; appendice sur les privilèges dont jouissait Oropos, surtout au regard d'Athènes). — Mordtmann. Inscriptions de Constantinople; lacunes au décret d'Olbia comblées (*Hermes*, XVI, p. 161). — Th. von Oppolzer. L'éclipse de soleil de l'an 202 av. J.-C. (addition à ce qui a été dit. Bd. XX, Heft 1, p. 154).

**42. — Rheinisches Museum für Philologie**. Neue Folge, Bd. XL, Heft 3. — Nissen. Sur l'orientation des temples anciens; suite (la face du temple était toujours tournée vers l'orient; on choisissait même dans chaque pays le point du ciel où se levait le soleil le jour de la fête prin-

cipale qu'on y célébrait; par contre, on peut aussi, étant donnée l'orientation d'un temple, régler le calendrier d'un pays donné). — KIRCHNER. Sur les dépositions de témoins rapportées dans le discours contre Néère (Westermann les a données à tort comme n'étant pas authentiques). — STAHL. Dratikondès, le fils de Leogoras (il était le frère d'Andocide, et stratège en 432-431, année où il proposa de demander à Périclès compte de la gestion des deniers publics. Hypothèse sur le rôle politique de Dratikondès, que l'auteur compte parmi les adversaires aristocratiques de Périclès). — R. FŒRSTER. Les mss. et l'histoire de la philologie; suite (sur les mss. grecs réunis au XVIe s. par G. Pellicier). — BUSOLT. Sur les dates où furent fondées les colonies grecques en Sicile et dans la Basse-Italie (on ne peut les déterminer avec précision; il faut se contenter de chiffres approximatifs). — WACHSMUTH. Éridanos et Ilissos (des deux ruisseaux dont la réunion a formé l'Ilissus, l'un, le plus important, qui vient du nord-est, s'appelait Éridanos; c'est l'autre, moins considérable et qui vient de l'est, qui s'appelait Ilissos). — BÜCHELER. Formules du droit grec et italique (montre que certaines formules de la loi de Gortyne se rapprochent de formules usitées dans le droit italique; ces dernières servent à expliquer le sens obscur de certains passages de l'inscr. découverte par Fabricius).

**43. — Mitteilungen des deutschen archæologischen Institutes in Athen.** Bd. IX, Heft 4. — LOLLING. Sur la topographie de la Doride (détermine avec précision l'emplacement des villes Boion, Kytinion, Érineos et Pindos; réfute l'opinion traditionnelle que Lilybée, Drymos et Tithronion aient jamais appartenu à la Doride). — HALBHERR. Sur un catalogue inédit de Céos (publie un fragment d'une inscr. contenant une liste de noms de citoyens de Céos rangés par φυλαί et par οἶκοι). — DŒRPFELD. Le temple de Sunion (fut reconstruit sur les ruines d'un temple plus ancien détruit sans doute par les Perses). — KŒHLER. Contributions numismatiques (monnaies d'Eubée, du temps de la guerre des Perses; elles ont été enfouies sans doute par des Érétiens fugitifs. Recherche sur l'origine de l'élection). — FABRICIUS. Antiquités de la Crète (il s'agit de la loi de Gortyne). — KŒHLER. Une inscription tumulaire athénienne à Malte. — ID. Inscr. attiques (publie une résolution prise par une société religieuse ou thiasos sur des affaires d'intérêt privé. Publie un fragment d'une liste d'Argiens et de Cléonéens, tués à Tanagra et ensevelis dans le Céramique). — Compte-rendu : *Kekule*. Die antiken Terracotten im Auftrage des archæologischen Institutes des deutschen Reiches (excellent).

**44. — Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik.** Bd. CXXIX u. CXXX, Heft 12. — BÆHRENS. La poésie latine; suite (traduit l'inscr. de Dvenos, qui n'a pas de caractère religieux, comme on l'a dit; elle était gravée sur un vase à parfum d'origine grecque). — SCHIRMER. Sur la langue de M. Brutus dans les lettres qui nous ont été transmises par Cicéron (l'étude de la langue contribue à prouver l'au-

thenticité de ces lettres, moins la seizième et la dix-septième du livre Ier). — Breitung. La bataille de Salamine (les données des auteurs anciens sur cette bataille concordent : les Grecs, par une fuite simulée, attirèrent les Perses dans le détroit, où la supériorité numérique de ces derniers ne put leur être utile). = Bd. CXXXI u. CXXXII, Heft 1. — Sorof. Sur l'ἀπαγωγή dans la procédure attique. — Lentz. Sur Plutarque (corrections de texte). — Harnecker. Des personnes qui ont porté le nom de Hermagoras. = Heft 2. Harder. Sur Tite-Live (il y a des lacunes dans le texte du livre Ier).

**45. — Germania.** Jahrg. XXX, 1885. Heft 2. — E. Kraus. Un fragment du Miroir de Souabe (il a été retrouvé dans un ms. du XIIIe s.). — Fischer. Birlinger et Gelbe. Fragments de la chronique universelle de Rodolphe d'Ems. — Holthausen et Bartsch. Sur la danse (publie le sermon contre la danse prononcé par le dominicain Johannes Herolt). — Bossert. Deux « Lieder » du temps de la guerre de Smalcalde (publie ces poésies d'après le texte conservé aux archives municipales de Dinkelsbühl).

**46. — Archiv für katolisches Kirchenrecht.** 1885. Heft 3. — J. Freisen. Développement de la législation canonique relative au divorce; suite (1° dans l'antiquité jusqu'à Gratien; 2° depuis le décret de Gratien. L'auteur combat l'opinion que l'église, à l'époque primitive, ait adopté le divorce tel que le réglait la roi romaine). = Comptes-rendus : *Jungmann*. Dissertationes selectae in historiam ecclesiasticam (excellent). — *Geffken*. Die vœlkerrechtliche Stellung des Papstes (ouvrage de valeur, mais partial).

**47. — Historisch-politische Blætter für das katholische Deutschland.** Bd. XCIV. Munich, 1884. — F. H. Fra Bernardino Ochino de Sienne (biographie de ce personnage, importante pour l'histoire des idées religieuses en Italie au XVIe s.; c'était un ascète, à l'esprit confus et véhément, qui ne devait pouvoir s'entendre ni avec les catholiques, ni avec les protestants; aussi sa fin a-t-elle été tragique). — Bellesheim. Philippe II et ses filles (l'auteur estime que la tendresse montrée par le roi à ses filles doit faire mieux apprécier sa conduite à l'égard de don Carlos). — Knœpfler. Les journées de Tribur et de Canossa (la complaisance soudaine des princes à l'égard de Henri IV à la diète de Tribur doit être attribuée à l'initiative du pape, qui n'avait pas l'intention de dépouiller le roi de sa couronne. A Canossa, Grégoire VII montra sa puissance comme prêtre sans avoir de but politique). — Saint Altfried, quatrième évêque de Hildesheim et fondateur de la ville d'Essen (rapport sur les missions diplomatiques dont Altfried fut chargé par le roi Louis le Germanique pour le traité d'Aix-la-Chapelle, en 869 après J.-C.). — Contributions à l'histoire de la guerre de Trente ans (compte-rendu des ouvrages de Zwiedineck-Südenhorst, Seehausen, Gregorovius). — M. S. Les prophéties de frère Hermann de Lehnin (montre que cet ouvrage n'est pas une fabrication du XVIIe s. et

que Lehnin est bien le lieu où la prophétie prit naissance). — KLOPP. Guillaume III d'Angleterre a-t-il persécuté les catholiques ? (Guillaume n'était pas un fanatique; il vécut en bonne intelligence avec le pape et l'empereur; s'il ne put annuler les lois contre les catholiques, il les fit du moins appliquer avec la plus extrême douceur). — Le témoignage de saint Irénée pour la primatie de l'évêque de Rome (discussion philologique et théologique).—MITTERMÜLLER. La correspondance du roi Louis Ier de Bavière avec le ministre von Schenk (des extraits de cette correspondance prouvent que le roi Louis Ier était d'un caractère entièrement positif et conservateur en matière aussi bien politique que religieuse). — BELLESHEIM. Les archives du Vatican (sur l'organisation de ces archives, sur les savants qui, dans ces dernières années, y ont fait des recherches, enfin sur les plus importantes des publications récentes qui en sont sorties). = Comptes-rendus : *Weiss*. Lehrbuch der Weltgeschichte (remarquable). — *Ratzinger*. Geschichte der kirchlichen Armenpflege (bon). — *Geschichtslügen*. Paderborn (bon).

**48. — Theologische Studien und Kritiken**. 1885, Heft 3. — HERING. Le débat sur l'authenticité d'un ouvrage retrouvé de Luther (défend l'authenticité de cet ouvrage publié par Buchwald. Ce sont des leçons faites par Luther sur le livre des Juges; il était alors régent des études au couvent des moines Augustins de Wittenberg, et tout plein de zèle pour ces fonctions dont il fut chargé à partir de mai 1515). — BUCHWALD. Sur la lutte soutenue par Luther contre le chapitre de Wittenberg (d'après le témoignage de Stephan Roth). = Compte-rendu : *Schmid*. Geschichte der Erziehung (travail inégal, mais très méritoire).

**49. — Zeitschrift für Kirchenrecht**. Neue Folge, Bd. V, Heft 1. — SCHLING. Le divorce de Napoléon Ier (il n'y a rien à dire contre la sentence civile, mais le jugement de l'officialité n'est fondé qu'au point de vue de la forme). — STEINMETZ. Sur l'histoire des visites ecclésiastiques (les rapports des visiteurs des églises au XVIIe s. après la guerre de Trente ans sont importants pour montrer la profonde décadence des mœurs religieuses). — WEILAND. Deux bulles pontificales inédites tirées de la collection de canons dite de Rotger de Trèves (elles sont adressées aux évêques Ratald de Strasbourg et Salomon Ier de Constance, et traitent de questions ecclésiastiques).

**50. — Zeitschrift für Kirchengeschichte**. Bd. VII, Heft 2. — P.-E. LUCIUS. Les sources de l'histoire primitive du monachisme égyptien. — REUTER. Études augustiniennes. 5e partie (idées de saint Augustin sur l'épiscopat et l'église, le concile et la tradition, l'infaillibilité). — DRÆSEKE. L'auteur du Λόγος παραινετικὸς πρὸς Ἕλληνας attribué faussement à Justin (c'est Apollinaire de Laodicée). — BERNHEIM. L'investiture et l'élection des évêques aux XIe et XIIe s. (examen critique de la dissertation de Wolfram : *Friedrich I und das Wormser Konkordat*). = Heft 3. SCHULTZE. Recherches sur l'histoire de Constantin le Grand (relatives surtout à son histoire monumentale). — H. HAUPT. Sur l'his-

toire du Joachimisme (très intéressant article sur lequel nous reviendrons). — KOLDE. Johann von Staupitz, Vaudois et anabaptiste (article très vif contre un article de L. Keller qui signale comme appartenant à la secte vaudoise et anabaptiste, avec J. de Staupitz, la plupart de ses compatriotes de Nuremberg, et en particulier Albert Durer). — BERNHEIM. Sur le concordat de Worms. — HARTFELDER. Addition au Corpus Reformatorum (publie dix-sept lettres de ou à Melanthon). — ALLMENRŒDER. Sur l'histoire de la Réforme en Alsace (deux lettres de Butzer et de Hedio au comte Philippe IV de Hanau-Lichtenberg, 1546-47).

**51. — Deutsche Revue**. 1885, janvier. La société de la République française, d'après un homme d'État français. = Compte-rendu : *Ackermann*. Bibliotheca nassiaca (très bon).

**52. — Deutsche Rundschau**. 1885, février. — Th. MOMMSEN. La Bretagne (son organisation à l'époque de la domination romaine; ses institutions publiques; ses limites. Article important). = Mai. Ern. CURTIUS. La dime (son origine philosophique et historique). — Lady BLENNERHASSETT. Les idées réformatrices en France au XVIII^e siècle. — Les mémoires d'Al. Koschelew, 1812-1882 (ardent slavophile, ministre des finances en Pologne, de 1864 à 1866, un des précurseurs du mouvement pour la réforme agraire, agitateur et écrivain, Koschelew a joué un rôle important dans l'histoire contemporaine de la Russie; ses mémoires contiennent des renseignements curieux sur les choses et les hommes); 2^e art., en juin.

**53. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst**. Jahrg. IV, Heft 1. — GOTHEIN. La situation des paysans à la fin du moyen âge, surtout dans l'Allemagne du sud-ouest (expose la condition politique et économique de la population rurale en Allemagne. Les causes de la guerre des Paysans ne sont pas seulement dans la situation très malheureuse au point de vue économique des paysans au XV^e s., il faut les chercher encore dans l'oppression systématique à laquelle les soumettaient la noblesse, les villes et les princes; il faut noter aussi cette circonstance que les paysans etaient presque entièrement privés de toute culture intellectuelle, et qu'ils ne profitèrent presque à aucun degré du grand mouvement humaniste du XV^e s.). — H. DÜNTZER. L'étendue de la Cologne romaine primitive (soumet à un examen attentif les travaux publiés par E. Windheim dans son « Sacrarium Agrippinae, » 1607, sur les antiquités découvertes à Cologne. L'ancienne Cologne etait, comme Rome, entourée de tombeaux de tous côtés. Dans l'intérieur des murailles romaines dont les vestiges subsistent encore aujourd'hui, on trouve aussi des traces nombreuses de tombeaux dans la partie méridionale du périmètre; il en faut conclure que cette partie était hors de l'enceinte primitive. De ce côté, la première ville était ainsi moins étendue d'un cinquième environ que la ville postérieure). — Th. MOMMSEN. Le « limes » du Rhin inférieur (le mot « limes » est opposé au mot « via. » La « via » est la route garnie de relais et livrée

au transit; le « limes » est un chemin de raccordement ou le chemin établi des deux côtés de la route, et où l'on ne pouvait passer. Les « limes » dans les pays du Bas-Rhin ne sont pas une ligne de circonvallation fortifiée; ce sont des barrières établies à la frontière et destinées en temps ordinaire à faciliter le service de sûreté et à empêcher les voleurs et les contrebandiers de franchir aisément la frontière. En temps de guerre, les « castella » pouvaient contribuer sérieusement à la défense. Mommsen critique très vivement l'ouvrage du colonel von Cohausen). — Hegel. La chronique de Mayence, de 1459 à 1484 (réponse aux critiques de A. Wyss; montre les rapports de la chronique avec d'autres sources du temps). = Bibliographie des livres et articles historiques parus en 1884 sur l'histoire de l'Allemagne occidentale, de la Suisse, de la Belgique et des Pays-Bas.

---

**54. — Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung.** Bd. VI, Heft 2. — Jul. Ficker. Nouvelles contributions à la diplomatique. III : l'origine du titre de « Romanorum rex » (elle n'est pas plus ancienne que le règne de Henri III; un diplôme de 1007 où on le trouve n'est pas authentique; c'est seulement à partir de Henri V qu'il est devenu d'un usage constant dans la chancellerie impériale). — A. von Jaksch. Sur le traité de Gerhoch de Reichersberg intitulé : « Adversus Simoniacos » (décrit un autre manuscrit de ce traité, publié au Thes. nov. anecdot. d'après un ms. incomplet du monastère cistercien des Dunes près de Bruges; ce nouveau ms. permet de compléter et souvent de corriger l'ancien. Le traité y est intitulé : « Incipit libellus de eo quod princeps mundi huius iam iudicatus sit; » le ms. est à la bibliothèque de Klagenfurth). — Wenck. Sur les inventaires des trésors des papes du XIII^e et du XIV^e siècle, et un inventaire de la bibliothèque pontificale de l'an 1311 (publie ce dernier document). — Zwiedineck-Südenhorst. La campagne de Wallenstein contre Mansfeld dans l'automne de 1626 et la conférence de Bruck. — Mühlbacher. Une lettre de Gerhoch de Reichersberg (Ad cardinalem Octavianum, 1151). = Bibliographie : *G. von Below*. Die Entstehung des ausschliesslichen Wahlrechts der Domkapitel (excellente étude sur l'origine des élections épiscopales par les chapitres). = Th. von Sickel. Bella diplomatica. Faudra-t-il toujours batailler ? (déclaration de guerre à M. von Pflugk-Harttung, qui est sans doute un diplomatiste très actif, mais qui a la prétention de croire qu'on n'a rien fait de bon avant lui). — Ficker. La critique historique (proteste énergiquement contre les éloges décernés à un mémoire du général Kœhler sur la bataille de Tagliacozzo, qui a été rédigé au mépris de toute saine méthode).

---

**55. — The Academy.** 1885, 11 avril. — *Stevens*. History of Gustavus Adolphus (intéressant). — *Harris*. The history of the radical party in Parliament (composé surtout avec des comptes-rendus des débats des

Chambres, où l'auteur a puisé un grand nombre de noms et de chiffres; travail utile, mais d'une lecture peu attrayante). = 25 avril. — *Marshall*. The genealogist guide (livre très utile, mais d'un emploi peu commode). — *Prinsep*. Record of services of Madras civilians, 1741-1858 (bon). — *Rye*. A short calendar of the feet of fines for Norfolk in the reigns of Richard I, John, Henry III and Edward I (analyse complète de tous les subsides levés dans le comté de Norfolk au XIIIe s.; on y constate qu'ils n'étaient pas tous levés, comme on l'a dit, sur la propriété foncière). = 2 mai. *Sir J. Maclean*. An historical and genealogical memoir of the family of Poyntz (contient une grande masse d'utiles renseignements, mais mal digérés, sans table et sans préface). = 9 mai. *Nixon*. The complete story of the Transvaal, from the « Great Trek » to the convention of London (bon). = 23 mai. *Doble*. Remarks and collections of Th. Hearne. Vol. I, 1705-7 (intéressant). — *Oman*. The art of war in the middle ages, 378-1515 (clair et intéressant). = 6 juin. *Keene*. A sketch of the history of Hindustan, from the first Muslim conquest to the fall of the Mughol empire (bon).

**56. — The Athenæum.** 1885, 25 avril. — *Mrs. Higgins*. Women of Europe in the XV and XVIth centuries (l'ouvrage qu'entreprend Mme Higgins est une revanche; les femmes composent la moitié de l'humanité; l'auteur veut donner aux femmes dans l'histoire une place digne de leur importance dans le monde; son œuvre ne sera guère complète à moins de trente gros volumes. Heureusement on ne pourra condamner personne à les lire). = 9 mai. *Bellairs*. The Transvaal war 1880-81 (intéressant et bien présenté). = 16 mai. Home letters written by the late earl of Beaconsfield in 1830 and 1831 (très intéressant). — *Chetwynd-Stapylton*. Chronicles of the Yorkshire family of Stapelton (bon; il est regrettable que l'auteur n'ait pu avoir accès dans les archives de la famille). = 30 mai. *Mac Lennan*. The patriarchal theory (ce livre, laissé inachevé par l'auteur, terminé par M. Donald, est un ouvrage de polémique au moins autant que de doctrine; il n'est pas toujours aisé de s'y retrouver. Les arguments qu'il emprunte aux lois slaves, hindoues, irlandaises ne sont point faciles à contrôler. On peut cependant admettre la théorie fondamentale de l'auteur que, dans la plupart des cas, des formes lâches de communauté familiale, l'organisation « matriarchale, » ont précédé la famille constituée sous l'autorité du père de famille).

**57. — The Westminster Review.** Avril 1885. Les Turcs ottomans en Europe (histoire de leurs conquêtes depuis le XIVe siècle). — Les mémoires d'un ex-ministre : lord Malmesbury (anecdotes curieuses sur des personnages et des événements de l'époque contemporaine). — Caroline Bauer, Léopold Ier et le baron Stockmar (les mémoires de Caroline sont authentiques; le portrait qu'ils tracent du roi des Belges est des plus vivants; le rôle du baron est assez piètre dans l'affaire des relations du prince avec sa maîtresse).

**58. — The Nineteenth Century.** 1885, juin. — JEPHSON. Le parlement irlandais de 1782. (« Nous ne demandons pas moins, a dit M. Parnell, dans un discours prononcé à Cork le 21 janv. dernier, que le rétablissement du parlement Grattan, avec ses importants privilèges et sa constitution aux pouvoirs si étendus. » Qu'était-ce donc que ce parlement ? Telle est le sujet traité par l'auteur ; il conclut qu'il serait désastreux de rétablir cet ancien état de choses. Autant vaudrait prononcer la séparation absolue de l'Irlande.)

---

**59. — The Nation.** 1885, 7 mai. — *Perry*. The history of the american episcopal church, 1587-1883 (très abondante collection de documents ; mais la lecture de l'ouvrage est des plus pénibles). = 28 mai. *Baird*. History of the Huguenot emigration to America (ces deux volumes sont une intéressante contribution à l'histoire des États-Unis ; mais ils plairont au généalogiste plus qu'à l'historien. L'arrangement n'est pas clair et les notes ne sont pas assez abondantes). — Papers of the american school of classical studies at Athens. Vol. I (important volume qui contient : 1° les inscr. découvertes à Assos par l'expédition américaine ; 2° une série d'inscr. copiées à Tralles par MM. Sterret et Ramsay ; 3° la description du théâtre de Bacchus à Athènes, du temple de Zeus olympien et de l'Erechtheion ; 4° un mémoire de M. Goodwin, directeur de l'école en 1882-83, sur la position respective des Grecs et des Perses à la bataille de Salamine ; il s'en tient très exactement au texte d'Hérodote dont il cherche à expliquer les apparentes contradictions).

---

**60. — Archivio storico italiano.** 4e série, t. XV, disp. 3 de 1885. — GORRINI. Lettres inédites des ambassadeurs florentins à la cour des papes d'Avignon, en 1340 ; fin. — FERRAI. Le procès de Pier-Paolo Vergerio ; suite. — NERI. Le fort de Sarzanello (cette forteresse a été commencée en 1493 sur les plans de Francione et de Caprina, terminée par les Génois). — MANCINI. Sur un manuscrit artistique du xve siècle avec des souvenirs autographes de Léonard de Vinci. = Bibliographie : *Cantù*. Corrispondenze di diplomatici della repubblica e del regno d'Italia. — *Carutti*. Breve storia dell' Accademia dei Lincei. — Il primo secolo dell' Accademia delle scienze di Torino. = AAR. Les études historiques dans la terre d'Otranto ; suite. — GHERARDI. Renseignements sur Leonardo Aretino et ses histoires florentines.

**61. — Archivio storico per le provincie napoletane.** Anno X, fasc. 1. — BARONE. Les cédules de la trésorerie aux archives de l'État à Naples, de 1460 à 1504 ; fin. — MARESCA. Le journal de bord de l'amiral Franc. Caracciolo pendant la campagne de 1798. — G. DE BLASIIS. Diaire napolitain, de 1700 à 1709. — PERLA. Le droit romain de Justinien dans les provinces méridionales de l'Italie avant les Assises normandes (le droit romain n'a jamais complètement disparu de ces contrées, et il paraît bien probable que c'est du sud de l'Italie que

l'étude de ce droit s'est répandue dans le Nord; la légende du ms. des Pandectes, transporté d'Amalfi à Pise au xv^e siècle, représente certainement un fait historique). — Colombo. Le palais et le jardin de Poggioreale, à Naples.

62. — **Archivio veneto.** Anno XV, fasc. 56. — Cecchetti. La vie des Vénitiens en 1300; la ville, la lagune; suite. — Cipolla. Recherches sur les traditions relatives aux anciennes immigrations dans la lagune; suite (discussion très minutieuse sur l'origine de Torcello et sur le Chronicon Altinate, publié par Simonsfeld). — Degani. Le château de Cusano; fin (publie trente-six documents inédits, tous, sauf les cinq premiers, du xiv^e s.). — G. di Sardagna. Documents sur le fief della Muta, à Riva di Trento; fin (suivi d'un lexique des mots peu connus de la langue vulgaire qui s'y rencontrent). — Salvioni. Les corporations d'artisans et les archives de la chambre de commerce de Mantoue (analyse le livre de Portioli sur ce sujet). — Giuliari. Documents relatifs à l'histoire de la bibliothèque capitulaire de Vérone; suite. — Fietta. Sur l'épisode de la vie de Charles-Quint raconté par l'abbé Morsolin (le poète, chargé de complimenter l'empereur lors de son passage à Bassano en 1532, s'appelait non Lazzaro dal Como, mais Lazzaro Dal Corno; détails sur ce personnage). — Pietrogrande. Bartholomeo Borghesi et l'archéologie au pays d'Este.

63. — **Giornale ligustico.** Anno XI, 1884; fasc. 7-8. — Bormei. Études étrusques (traduit la grande inscription de Pérouse, en tenant pour assuré que l'étrusque est une langue indo-européenne, et que les anciens dialectes italiotes peuvent servir à l'expliquer). — Variétés : Le procès de Jacopo Bonfadio (pour crime de sodomie, 1550). — Novati. Une inscription retrouvée (elle mentionne un T. Aebutius). = Fascicules 9-10. Rezasco. Scampanata (usage analogue aux charivaris, farces et autres divertissements encore employés dans nos campagnes dans certains cas, dans certains mariages par exemple. Histoire du mot et de la chose). — Desimoni. Les Génois en Orient; notes et documents (publie quatre chartes du xiii^e s.). — Neri. Inventaire des biens de Spineta Campofregoso, en 1425 (texte latin). — Id. Deux lettres des ducs de Milan, 1456, 1497. — Description des cérémonies par lesquelles fut célébrée la mort de Charles-Quint à Gênes. = Fasc. 11-12. Staglieno. L'historien Giov. Fr. Doria et ses rapports avec Muratori. — Ademollo. Les Basile à la cour de Mantoue, 1603-1628 (notes et documents sur cette famille napolitaine). — Neri. Un correspondant génois de Voltaire (Gerolamo Gastaldi). = Anno XII, 1885. Fasc. 1-2. Heyd. Le commerce des cités allemandes du sud avec Gênes au moyen âge (traduit des Forschungen). — Braggio. La vie privée des Génois : la femme du xv^e s. dans l'histoire. — Belgrano. Dépouillement d'un registre du pape Jean XXII (1^re année, 1317-18; notes relatives à l'histoire de Gênes). = Fasc. 3-4. Belgrano. A propos de l'article de Heyd (publie quelques textes relatifs à l'histoire du commerce de Gênes au xv^e siècle). — Neri.

Quelques documents relatifs à la conspiration de patriotes piémontais, en 1794. — Desimoni. Une colonie génoise dans la Géorgie supérieure.

**64. — R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Atti e memorie.** 3e série, vol. II, fasc. 5 et 6. — Gozzadini. Fouilles et découvertes d'antiquités opérées dans la province de Bologne pendant l'année académique, 1883-84. — Ricci. Le vieux théâtre communal de Bologne, 1547-1788. — Malvezzi. Le journal météorologique d'Andrea Pietramellara pour l'année 1524. — Albicini. Bologne, d'après la chronique de Pietro de Mattiolo, 1389-1424.

**65. — Studi e documenti di storia e diritto.** Anno VI, fasc. 1-2; janv.-juin 1885. — Gatti. Du profit que le droit romain peut tirer de l'épigraphie. — Mgr Battandier. Un volume des Registres d'Innocent III donné à Sa Sainteté Léon XIII par lord Ashburnham. — Re. Instituts et écoles historiques (analyse des publications de l'École française d'archéologie, de l'institut autrichien, de la société des *Monum. germ.*). — Calisse. Les statuts de Civitavecchia (le texte qu'on en possède est de 1451; la ville possédait déjà des statuts municipaux en 1291; ceux-ci ont-ils persisté dans la rédaction du xve s.? Oui, sans doute, quant au fond; mais ils ont aussi certainement subi de grandes modifications, surtout pendant le séjour des papes à Avignon; mais nous ne pouvons pas en mesurer la portée). = Documents : Gatti. Les statuts des marchands de Rome; préface (commence la publication d'un précieux ms. conservé dans les archives du collège des Marchands. Il est divisé en deux parties. Dans la première sont l' « Antiquus et fide dignus statutorum et privilegiorum liber » et le « Volumen statutorum artis mercaturae » comprenant les actes du xiiie au xvie s.; dans la seconde partie sont les actes du xvie s. et documents ultérieurs jusqu'au xviiie siècle).

---

**66. — Bollettino storico della Svizzera italiana.** 1885, nos 4 et 5. — Bertolotti. Artistes suisses à Rome aux xve, xvie et xviie siècles; études et recherches dans les archives romaines; suite. — La foire de S. Bartolomeo à Bellinzona dans la seconde moitié du xve siècle. — La famille Morosini. — Les étudiants à Pavie dans la seconde moitié du xve siècle; suite. — Curiosités sur l'histoire italienne au xve s., tirées des archives milanaises; suite.

---

**67. — Historisk Tidsskrift.** Vol. V, cahier 1. — Mollerup. Eggert Frille (personnage intéressant du temps de l'union des pays scandinaves). — Blom. Arbalétriers et ingénieurs à Copenhague, 1375-1550. — Mollerup. Une princesse danoise jusqu'ici inconnue (deux lettres d'Élisabeth, « Christierni regis filia, » et de Jacques IV, roi d'Écosse, publiées par M. Gairdner, nous informent d'une princesse Élisabeth, vivant à Copenhague, et de son fils Christiern ou Christophe qui était page à la cour de Jacques; ce jeune homme, à qui le roi donna le fief de Brechin, semble avoir succombé avec le roi à la bataille de

Flodden. Élisabeth doit être fille de Christiern Ier et de la reine Dorothée, ou peut-être de Dorothée dans son premier mariage avec le roi Christophe de Bavière. Il y a dans tout ceci un mystère, car nulle source danoise ne parle d'elle ou de son fils). — MADVIG. Quelques souvenirs du temps de Christian VIII. — A. D. JÆRGENSEN. L'incorporation du Slesvig à la couronne danoise en 1721 (recherches profondes et très scrupuleuses qui démontrent par beaucoup de faits et d'arguments nouveaux que le Slesvig a été joint à la couronne en 1721, et qu'à partir de cette époque le duché devint une province du royaume sous la loi royale et ses règles de succession). — MOLLERUP. Bibliographie historique, 1883.

**68. — Aarbøger for nordisk Oldkyndighed.** 1884, cahier 3-4. — P. HAUBERG. Les monnaies danoises dans la période 1241-1377 (études profondes et détaillées). = 1885, cahier 1. STEPHENS. Le plus ancien document en danois (une feuille de plomb, trouvée à Odensee en 1883, sur laquelle est écrite avec des runes une invocation de Jésus-Christ en danois et en latin ; elle date du commencement du XIe siècle). — Henry PETERSEN. Saint Knut Lavard, sa source et sa chapelle à Haraldsted (le Dr Petersen a trouvé les ruines de sa chapelle et l'endroit véritable où il a été assassiné, il prouve que ce saint a été beaucoup plus vénéré en Danemark que le roi saint Knut et que la plupart des ghildes ont été dédiées au duc Knut et non pas au roi). — J.-B. LŒFFLER. Les inscriptions des églises de Haraldsted et d'Allindemagle.

# CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

**France.** — M. Ravenel, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale, est décédé le 23 fév. dernier, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il avait publié les *Lettres du cardinal de Mazarin à la princesse palatine pendant les années* 1651 *et* 1652 (1835), et une partie de la *Muse historique de Loret,* 1650-1665 (1857).

— M. du Chatellier, qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-huit ans, dans son château de Kernuz, près de Pont-l'Abbé, avait publié un grand nombre de mémoires et d'articles sur l'histoire de la Bretagne, ainsi qu'un grand ouvrage en 6 vol. sur l'*Histoire de la Révolution dans les cinq départements de l'ancienne Bretagne* (1836), où se trouvent quantité de documents importants. Voyez *Polybiblion,* livraison de juin 1885.

— On annonce la mort de M. E. de Monzie, décédé le 6 avril, à l'âge de quarante-sept ans, auteur de plusieurs ouvrages sur la guerre de 1870-71 et d'une histoire de Richelieu ; — de M. Th. Karcher, décédé le 7 avril, âgé de soixante-quatre ans ; il a traduit en français l'histoire de la guerre de Crimée par Kinglake, et publié divers ouvrages sur l'histoire moderne : *Les Écrivains militaires de la France* (1865) ; l'*Histoire du Deux-Décembre* (1873) ; — de M. Le Goff, auteur d'une *Histoire des Postes pendant la guerre,* composée en collaboration avec M. Steenackers ; — du général comte Pajol, auteur d'une bonne histoire militaire de Louis XV, décédé le 20 avril ; trois volumes en sont déjà parus. Il avait soixante-huit ans.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons la mort de M. Léon Renier, membre de l'Institut et de la Soc. des Antiquaires de France, professeur au Collège de France, conservateur de la bibliothèque de l'Université. Il est décédé le 11 juin dernier, à l'âge de soixante-dix-sept ans. On sait quels importants travaux l'ont mis depuis longtemps au premier rang des épigraphistes européens. Les inscriptions d'Algérie réunies et commentées par lui ont en partie renouvelé l'histoire romaine. Son érudition était aussi abondante que précise ; quelques-uns de ses plus courts mémoires sont de purs chefs-d'œuvre. M. L. Renier a encore rendu à la science un grand service en contribuant à la création de l'École des hautes études, dont il a été président dès l'origine.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le 1er prix Gobert à M. Achille Luchaire, auteur des *Études sur les Actes de*

*Louis VII*, et le second prix à M. R. DE MAULDE, pour les pièces relatives au *Procès du maréchal de Gié* (documents inédits). — Pour le prix Jean Reynaud (20,000 fr.), elle a désigné M. le capitaine AYMONIER, dont les découvertes en Indo-Chine et au Cambodge ont puissamment aidé les études sanscrites et la philologie de l'Extrême Orient. Elle a accordé le prix Stan. Julien à M. L. DE ROSNY pour sa traduction de l'*Histoire des dynasties divines du Japon*.

— L'Académie française a, sur la fondation Montyon, attribué 2,000 fr. à M. DE BREMOND D'ARS, auteur d'une biographie sur *Jean de Vivonne*; sur le prix Monbinne, elle a décerné 1,200 fr. à M. H. BONHOMME, auteur de plusieurs ouvrages sur le XVIII^e s. et d'une *Histoire des classes de la Société en France*.

— Il vient de se fonder une *Société de l'histoire de la Révolution française*. Son programme comprend les publications suivantes : 1° Documents inédits émanés des divers gouvernements ou de leurs agents, de 1789 à 1815, et formant des séries d'intérêt général; 2° documents inédits d'un caractère privé, tels que correspondances, mémoires, etc., émanés de personnages ayant appartenu à la période comprise entre 1789 et 1830; 3° réimpressions de documents devenus très rares ou inexactement publiés; 4° traductions françaises de documents publiés en langue étrangère; 5° recueils bibliographiques, répertoires, listes, cartes, etc., exclusivement destinés à faciliter les recherches des travailleurs. Une part importante sera réservée aux publications relatives à la diplomatie, à l'armée, à la marine, aux colonies. Les ouvrages seront accompagnés d'éclaircissements historiques et biographiques; mais il n'y sera admis aucun commentaire politique, soit en notes, soit sous forme de préface ou d'introduction. (S'adresser à la librairie Étienne Charavay.)

— La cinquante-deuxième session (1885) du Congrès archéologique de France s'est ouverte le jeudi 25 juin, dans la salle de *la Diana*, à Montbrison (Loire). Voici quelques points du programme de cette session : 1° Indiquer les monuments élevés par les peuples qui occupaient le Forez à l'époque de l'indépendance gauloise. — Signaler les villes, bourgades, *oppidum* et lignes fortifiées dont on peut reconnaître les traces. — Retracer le parcours des routes gauloises ayant existé dans le département de la Loire. — Déterminer la situation des *Aulerci Brannovices*, des *Ambluareti* et des *Atesui*; 2° signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines de la région. — Étudier les emplacements du *Forum Segusiavorum*, d'*Aquæ Segetæ*, d'*Ariolica*, etc., et indiquer les découvertes d'antiquités qui peuvent aider à la détermination de ces localités; 3° faire connaître les inscriptions romaines inédites de la région et présenter l'interprétation de celles qui n'auraient été qu'incomplètement étudiées. — Indiquer les renseignements nouveaux qu'elles peuvent fournir pour la mythologie,

l'histoire et la géographie de la contrée; 4° étudier et décrire les principaux châteaux féodaux du Forez, ainsi que les constructions civiles; 5° la salle de *la Diana* à Montbrison. Historique de sa construction, étude de sa voûte héraldique, détermination des blasons dont l'origine est restée jusqu'à présent incertaine.

— M. J. Flammermont vient de publier cinq brochures qui offrent toutes un très grand intérêt. L'une d'elles : l'*Expansion de l'Allemagne*, fait partie des *Publications du cercle Saint-Simon* (n° 2); elle est la reproduction d'une conférence faite à ce cercle sur les associations créées depuis 1880 en Autriche et en Allemagne pour la propagation de la langue allemande par les écoles, associations qui ont acquis rapidement une grande puissance et qui doivent nous piquer d'une salutaire émulation. Deux autres se rapportent à des questions scolaires : la première traite des *Facilités de travail assurées en Allemagne aux professeurs des Universités de province* par le prêt des livres, des manuscrits et même des documents d'archives; la seconde, du *Nouveau règlement autrichien pour les examens d'État*. On y voit combien les preuves de capacité exigées des candidats à l'enseignement sont plus sérieuses en Autriche et en Allemagne que chez nous. M. Flammermont présente, au sujet de nos examens de licence et d'agrégation, des réflexions dignes d'attention. Les deux dernières brochures que nous voulons signaler sont relatives à l'histoire du XVIII^e s. Elles sont toutes deux extraites du *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers*. Voici d'abord deux *Relations inédites de la prise de la Bastille* par le duc de Dorset et par le comte de Mercy-Argenteau. On y verra avec étonnement l'admiration que fait éprouver à ces deux diplomates la sagesse et la modération de la population de Paris, et avec quelle faveur, en somme, ils jugent une révolution qu'on a de nos jours cherché à rendre à la fois odieuse et grotesque. Dans les *Négociations secrètes de Louis XVI et du baron de Breteuil avec la cour de Berlin*, M. Flammermont publie une série de lettres dont l'existence était connue et dont le contenu n'était pas ignoré, mais qui n'avaient jamais été données sous leur forme authentique et au complet. Nous ne croyons pas que M. Flammermont ait eu raison d'ajouter à cette publication une conclusion où il approuve la Convention d'avoir appliqué à Louis XVI la loi du 25 sept. 1791, qui frappait de mort les personnes convaincues d'avoir introduit l'étranger dans le pays. Ou bien on juge Louis XVI d'après la légalité, et alors il était inviolable; ou bien on le juge d'après l'équité, et alors que de circonstances atténuantes ne peut-on pas faire valoir pour sa défense! Ce qui est vrai, c'est de dire que ces circonstances atténuantes que nous voyons si clairement aujourd'hui, les conventionnels pouvaient difficilement en tenir compte, au milieu même de l'invasion désirée et provoquée par Louis XVI et Marie-Antoinette.

— M. Imbault-Huart a publié chez Leroux : *La légende du premier*

*pape des Taoistes et l'histoire de la famille pontificale des Tchang,* d'après des documents chinois traduits pour la première fois (extrait du journal asiatique).

— M. P. Willems vient de donner un utile appendice à son excellent ouvrage sur le *Sénat de la république romaine.* Il contient : 1° cinq tables alphabétiques des matières contenues dans les deux volumes; 2° un remaniement de la fin du t. I. Ce volume, tiré à peu d'exemplaires, avait été bientôt épuisé; tout en publiant le tome II, on a réimprimé le t. I; à part quelques retouches, cette réédition reproduit textuellement, page par page, le premier tirage. Les tables actuelles serviront donc pour celui-ci. Mais, à partir de la p. 627, c'est un livre nouveau. Le morceau sur les « Ornamenta consularia, praetoria, etc., » a été entièrement refondu, et l'auteur l'a fait suivre de quatre petits mémoires sur la formule « Patres Conscripti » et l'époque de l'admission de la plèbe au Sénat; les droits sénatoriaux du « Flamen dialis; » l'inscription d' « Adramytium; » le sénatus-consulte relatif aux cités de Mélitée et de Narthakion en Thessalie, 150-146 av. J.-C. — On voit maintenant ce qu'il faut entendre quand les libraires annoncent une « seconde » édition de ce beau livre. Il n'y a de nouveau que les 100 dernières pages du t. I. (Louvain, Peeters; Paris, Pedone-Lauriel.)

— Le 4e volume de l'*État romain,* par Madvig, traduit par M. Ch. Morel, est paru; il contient deux chapitres : l'armée et les finances (Vieweg).

— Le 4e fascicule du *Glossaire archéologique du moyen âge et de la Renaissance,* par M. Gay, est en vente (librairie de la Société bibliographique). Il va du mot *coutelier* au mot *épaulière.*

— Signalons aussi la 5e livraison de l'*Atlas universel de géographie,* par M. Vivier de Saint-Martin (Hachette); elle contient la carte des Pays-Bas, celle de la Suède, de la Norvège (feuille méridionale) et du Danemark, enfin celle des principaux archipels de l'Océanie. On assure que la 6e paraîtra très prochainement.

— La librairie Picard a mis en vente un *Recueil de textes pour servir à l'enseignement et à l'étude de l'histoire.* C'est une collection de documents sur les relations de la royauté avec les villes, publiés par notre collaborateur M. A. Giry, et précédés d'une préface par M. É. Lavisse.

— M. Paul Meyer vient de publier au t. XIV de la *Romania,* et à part, le mémoire lu récemment à l'Académie des inscriptions sur les premières compilations françaises d'histoire ancienne. Il étudie deux ouvrages représentés chacun par un grand nombre de mss., ce qui est une preuve de leur popularité au moyen âge : 1° Les « Faits des Romains » ou « Livre de César; » 2° une « Histoire ancienne jusqu'à César. » Cette dernière a été composée entre 1223 et 1230 par un auteur anonyme qui désigne lui-même, comme son seigneur et son protecteur, le châtelain de Lille Roger. Il se proposait, après avoir

raconté l'histoire ancienne, la vie et la mort du Christ, de parler de Clovis, des invasions normandes, de la Flandre; mais il n'a pas dépassé la guerre des Gaules; l'ouvrage est resté incomplet. Dans sa forme primitive, cet ouvrage était fait pour être lu ou récité à haute voix devant un auditoire; à cet égard, il offre le même caractère que les récits du ménestrel de Reims, rédigés en 1260, et dont M. de Wailly a donné récemment une nouvelle édition. — Le « Livre de César » a été composé par un auteur également anonyme, sans doute sous saint Louis, et très probablement à Paris même; il est antérieur au trésor de Brunet Latin achevé au plus tard en 1266, puisque Brunet l'y a mis à contribution. C'est une traduction libre de Salluste, de Suétone, de Lucain, de César lui-même. M. Meyer y relève certains traits dont l'historien de Philippe-Auguste pourra tirer parti. L'auteur nous dit que ce roi aurait bien pu être appelé « le vallet Maupingné » quand il était jeune, « car il estoit tousjours hericiez. » Il nous dit encore que les arènes de Paris furent démolies quand Philippe-Auguste fit construire, en 1211, l'enceinte de Paris entre Sainte-Geneviève et Saint-Victor. « Pour la curiosité historique, pour le sentiment littéraire qui se révèlent dans cette compilation, on peut, conclut M. Meyer, la considérer comme une des œuvres les plus importantes du règne de saint Louis. L'auteur des « Faits des Romains, » qui a le goût des batailles et de beaux coups d'épée, autant qu'homme de son temps, est déjà, par certains côtés, un précurseur de la Renaissance. »

— Le t. XXIX de l'*Histoire littéraire de la France,* qui vient de paraître, contient, outre une notice nécrologique et bibliographique sur P. Paris et Littré, des mémoires sur Raimond Lulle, un ancien catalogue des évêques des églises de France, Chrétien Legouais et autres imitateurs d'Ovide, Gui de la Marche, frère mineur, le sermonnaire Guillaume de Bar, etc.

— La librairie Palmé a décidé de réimprimer la collection des *Conciles de Mansi,* devenue presque introuvable. La nouvelle édition sera d'ailleurs la reproduction littérale, page par page, de l'original. Elle comprendra 31 vol. Les 400 premiers souscripteurs recevront chaque volume au prix de 35 fr.; les autres devront les payer 50 fr., et peut-être plus.

— M. J. Hovyn de Tranchère va faire paraître chez Feret, à Bordeaux, *Les Dessous de l'histoire,* recueil de curiosités judiciaires, administratives, politiques et littéraires sur les trois derniers siècles. Il contiendra un grand nombre de documents provenant surtout de la bibliothèque impériale de Luxembourg. Il aura deux volumes.

— M. Émile Chatelain a publié la 2e livraison de sa *Paléographie des classiques latins;* elle est entièrement consacrée aux ouvrages de Cicéron sur la rhétorique et à ses discours (Hachette). La collection entière comprendra environ 10 livraisons.

— A la même librairie ont paru 4 nouveaux volumes de la petite collection historique dirigée par M. B. Zeller : l'*Histoire de France racontée par les contemporains*. Ce sont : Philippe et ses trois fils, « les rois administrateurs; » Philippe VI et Robert d'Artois; la guerre de Cent ans; Jean le Bon; l'empire français d'Orient; la 4e croisade. Ce dernier est un des mieux composés de la collection.

— M. E. Lavisse a publié (Hachette) une seconde édition (in-12) de ses brillantes *Études sur l'histoire de Prusse*. Signalons aussi la seconde édition, format in-12, de *la Vie rurale sous l'ancienne France*, par M. Babeau (E. Perrin).

— M. E.-J. Tardif a publié à part son mémoire sur les auteurs présumés du Grand Coutumier de Normandie, qu'il avait fait paraître dans la *Nouvelle revue historique de droit;* nous en avons donné plus haut, p. 433, les importantes conclusions.

— M. Hector de la Ferrière a réuni en un volume in-12 (C. Lévy), sous le titre : *Trois amoureuses au XVIe s.*, les piquantes études qu'il a publiées dans diverses revues sur Françoise de Rohan, que séduisit le duc de Nemours, Isabelle de Limeuil, qui fut la maîtresse de Condé et de plusieurs autres avant de devenir la femme légitime du riche Scipion Sardini, et Marguerite de Valois, la « reine Margot. »

— Dans une courte brochure intitulée : *Du rôle et des attributions de la cour des comptes en ce qui concerne la gestion des deniers de l'État* (Alph. Picard), M. Henri Chardon consacre près de 50 p. à la Chambre des Comptes sous l'ancien régime. En réalité, on n'y trouvera que quelques renseignements sur la suppression de la Chambre et son rétablissement par le premier consul. Ce n'est à aucun degré un travail scientifique.

— La librairie Alcan a mis en vente le t. IV de l'*Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, par H. de Sybel, traduite en français par Mlle Dosquet. Il contient l'histoire intérieure et extérieure du Directoire jusqu'aux préliminaires de Leben.

— M. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, a publié le t. I des *Documents inédits sur le commerce de Marseille au moyen âge*. L'ouvrage complet comprendra 4 vol.

— On publie par souscription une *Histoire de la ville de Pont-Audemer*, par M. A. Canel, décédé récemment; elle comprend 2 vol. du prix de 15 fr.

— M. Ch.-L. Frossard vient de publier, pour la première fois (Grassart), un *Recueil de règlements extraits des actes des synodes provinciaux tenus dans la province du Bas-Languedoc de 1568 à 1623*.

— On trouvera peut-être quelques renseignements sur la vie de la noblesse pendant l'émigration dans les très courts *Mémoires de Mme la*

*comtesse de la Boutetière de Saint-Mars*, publiés par M. L. Sandret (Angers, Lachèse et Dolbeau).

— Plus instructives sont les *Anecdotes de la Révolution de Saint-Domingue, racontées par Guillaume Mauviel, évêque de la Colonie*, 1799-1804; on y trouvera d'utiles indications sur Toussaint Louverture et d'autres chefs noirs fournies par un homme très au courant des événements, mais aussi très ennemi des insurgés. Nous les devons à M. A. Matisée, vice-président de la Société d'archéologie de la Manche, dans une communication qu'il a faite à cette Société sur les mémoires inédits de l'auteur.

Livres nouveaux. — Histoire locale. — *Castonnet des Fosses*. La Révolution et les clubs dans l'Inde française. Nantes, Forest et Grimaud (extrait de la Revue de la Révolution). — *G. de Contades*. Rasnes, histoire d'un château normand. Champion. — *L. Germain*. Fragment d'études historiques sur le comté de Vaudémont; Ancel, sire de Joinville (extrait des Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine pour 1884). Nancy, impr. Crépin-Leblond. — *Le Vavasseur* et *G. de Contades*. Canton d'Écouché; essai de bibliographie cantonale. Champion (Bibl. ornaise). — *Vaillant*. Notes boulonnaises : le siège d'Ardres en 1657, d'après une relation contemporaine inédite. Boulogne-sur-Mer, impr. Simonnaire. — *Comte de Brandt de Galametz*. Le prieuré de Saint-André-lès-Aire au dioc. de Térouanne; ses prieurs, son temporel, son obituaire, 1202-1793. Saint-Omer, impr. d'Homont. — *Cauly*. Histoire du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims. Paris, Michaud. — *Gollety*. Tentatives d'organisation provinciale en Dauphiné : l'assemblée provinciale de 1787. Voiron, impr. Baratier et Mollaret. — *Lemas*. Un département pendant l'Invasion (Oise), 1870-71. Fischbacher. — *Soulhié*. Notice historique sur Nieudan et son antique pèlerinage. Clermont-Ferrand, Thibaud. — *Tallon*. Histoire civile, politique et religieuse d'une ville du Languedoc : les Vans; t. I, des origines à 1721. Privas, impr. du Patriote. — *Niepce*. Archéologie lyonnaise. 3e partie : les trésors des Églises de Lyon. Lyon, Georg.

Biographie. — Notes généalogiques sur les diverses branches de la maison de Chaslus. Bourges, impr. Pigelet et Tardy. — *Bardy*. Le comte de la Suze et la seigneurie de Belfort de 1636 à 1654 (Bulletin de la Soc. philom. vosgienne, 1884-85). Saint-Dié, impr. Humbert. — *Advielle*. Histoire de Gracchus Babeuf et du Babouvisme, t. I. Arras, impr. Schoutheer; Paris, l'auteur. — *Lecocq*. Un manifeste de Gracchus Babeuf. Jouaust. — *Id.* Notes et découvertes sur Fouquier-Tinville. Ibidem.

Documents. — *Guiffrey*. Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV, 1663-1715; t. I. Rouam. — Dix lettres inédites de Voltaire à son neveu de La Houlière, brigadier des armées du roi, gouverneur du château de Salses en Roussillon, du 22 oct. 1770 au 24 sept. 1773 (Mém. de l'Acad. des sciences et lettres de Montpellier). Montpellier, impr. Bœhm.

**Belgique.** — M. Diegerick, archiviste honoraire de la ville d'Ypres, est mort à Gand, sa ville natale, le 14 juin dernier, âgé de soixante-treize ans. Avec son ami feu Alphonse Vandenpeereboom, dont il fut le collaborateur pour la série bien connue des *Ypriana*, il a consacré toute sa vie à l'histoire de la vieille cité de la West-Flandre. Ses principaux ouvrages

sont : *Documents historiques inédits* concernant les troubles des Pays-Bas de 1577 à 1584 (en collaboration avec M. Kervyn de Volkaersbeke), 2 vol. — *Correspondance des magistrats d'Ypres* pendant les troubles de Maximilien en Flandre (1488). — *Inventaire analytique des archives d'Ypres*, 7 vol. — *Archives d'Ypres ; documents du XVI^e siècle*, 4 vol. — M. Diegerick avait publié aussi beaucoup de documents dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire de Belgique, dans les recueils de l'*Historisch Genootschap* d'Utrecht, etc. Il était très apprécié en Hollande, où on le citait toujours d'un trait avec M. Gachard.

— M. Gilliodts van Severen, le savant archiviste de la ville de Bruges, a édité le t. III de la *Coutume du Bourg de Bruges* dans la collection de la Commission des anciennes lois et ordonnances (Bruxelles, Gobbaerts).

— M. Frans de Potter a publié, d'après un manuscrit appartenant à M. le vicomte Vilain XIV, une chronique flamande relative à l'histoire de la ville de Gand et importante surtout pour les troubles du xvi^e siècle sous Charles-Quint et sous Philippe II (*Chronijcke van Ghendt* door Jan van den Vivere. Gand, Leliaert).

— Sous le titre de : *Lectures historiques. La Belgique ancienne et moderne*, M. A. Lallemand, professeur à l'athénée royal de Gand, a réuni une série d'extraits de vieilles chroniques, de documents originaux et d'œuvres d'historiens belges les plus récents. L'auteur annonce un second volume, qui comprendra des extraits relatifs à l'époque contemporaine, à partir de la conquête de la Belgique par les Français à la fin du siècle dernier. C'est un livre de lecture à l'usage de l'enseignement secondaire ou moyen, comme on dit en Belgique (Gand, Ad. Hoste).

— M. le baron Kervyn de Lettenhove vient de nous donner le t. V de son grand ouvrage : *Les Huguenots et les Gueux*. Il embrasse les années 1578-1580. L'auteur se propose de mener son ouvrage, qui commence à l'année 1560, jusqu'à vingt-cinq ans plus tard, c'est-à-dire jusqu'en 1585. Le tome VI et dernier est annoncé pour paraître très prochainement (Bruges, Beyaert-Storie).

— M. Pierre de Decker, ancien ministre, a publié sur Henri Conscience, dans l'*Annuaire* de l'Académie royale de Bruxelles, une notice bibliographique, qui contient des détails curieux sur l'histoire du mouvement flamand et de la renaissance littéraire flamande en Belgique après la Révolution de 1830 (Bruxelles, Hayez).

— M. Napoléon de Pauw, procureur du roi à Bruges, vient de compléter par un second fascicule le tome III des Comptes communaux gantois de l'époque de Jacques van Artevelde (*De rekeningen der stad Gent, tijdvak van Jacof van Artevelde*, 1336-1349). Cette grande publication, commencée en 1873 par M. Julius Vuylsteke, touche à sa fin. Le

tome IV comprendra des extraits des archives de Bruges et d'Ypres concernant la même époque, ainsi que l'introduction et les tables (Gand, Ad. Hoste).

— Les livraisons LIV-LVII de la *Bibliotheca Belgica* de MM. Ferd. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe contiennent des monographies sur la *Somme Rural* de Jean Boutillier, sur les œuvres poétiques de Denis Coppée de Huy (XVII^e siècle), sur le baron Jacques Le Roy, érudit et historiographe brabançon du XVII^e siècle, et sur le *Grand Théâtre sacré du duché de Brabant* (XVIII^e siècle).

— La Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances a fait dresser par feu M. Louis GALESLOOT, chef de section aux archives générales du royaume à Bruxelles, une *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint* (1506-1555) qui vient de paraître (451 p. in-8°. Bruxelles, Gobbaerts). C'est un répertoire qui sera très utile aux travailleurs, chaque acte étant brièvement analysé et suivi de l'indication du dépôt d'archives ou du livre imprimé où on peut le trouver.

— La *Revue de Belgique* de Bruxelles (avril 1885) a publié une intéressante étude sur la *Conférence africaine de Berlin et l'Association internationale du Congo*, par M. Émile BANNING, directeur général au ministère des affaires étrangères de Belgique et délégué belge à la conférence.

— M. Alp. WAUTERS, archiviste de la ville de Bruxelles, dans une note insérée au *Bulletin de l'Académie royale* de Bruxelles, a pris à tâche de prouver que Thérouenne n'a jamais été près de la mer, et que le *Sinus Itius* n'a jamais existé.

— M. Arthur DUVERGER a consacré une intéressante monographie à *La Vauderie dans les états de Philippe le Bon* (Arras, Moullé). Il s'agit du grand procès de sorcellerie des Vaudois d'Arras, très connu par les chroniques de Jacques Du Clercq. M. Duverger annonce aussi une seconde édition, revue et augmentée, de son travail sur l'*Inquisition en Belgique* (cf. *Revue hist.*, XVIII, 119).

— La Société des bibliophiles flamands de Gand, qui édite des textes anciens et des imprimés rarissimes, distribuera prochainement des pièces curieuses du XIV^e siècle, tirées des archives de Gand par M. Napoléon De Pauw. Elle se propose aussi de publier les poésies encore inédites d'Anna Bijns, la femme poète d'Anvers au XVI^e siècle, dont les recueils imprimés sont si importants pour l'histoire de la Réforme dans les Pays-Bas. Deux professeurs hollandais, MM. Jonckbloet de Leide et van Helten de Groningue, se chargeront de cette édition.

**Allemagne**. — On annonce la mort, le 6 avril, de M. Ernest TRUMPP, professeur à l'université de Munich, très versé dans les langues et littératures orientales; en 1881, il avait publié un ouvrage sur la religion des Sikhs; — le 1^er mai, de M. SCHUBART, autrefois directeur de la biblio-

thèque de la ville de Cassel; il avait donné une édition de Pausanias, et des *Bruchstücke zu einer diplomatischen Methodologie der diplomatischen Kritik* (1855); — le 13 mai, de M. B. Pünjer, professeur extraordinaire de théologie à Iéna; il dirigeait un *Jahresbericht über die Theologie*, on lui doit aussi : *Geschichte der christlichen Religionsphilosophie seit der Reformation* et un traité *De Michaelis Serveti doctrina* (1876).

— Le Dr Jodl, privat-docent à Munich, auteur d'un ouvrage sur la philosophie de l'histoire, a été nommé professeur de philosophie à Prague. — Le Dr Rich. Lehmann, privat-docent à Halle, a été nommé professeur de géographie à Munster. — M. Julius Wellhausen, professeur extraordinaire à l'université de Halle, a été nommé professeur ordinaire à Marbourg. — M. E. Zoller, conseiller de la cour, a été nommé directeur de la bibliothèque privée du roi de Wurtemberg.

— Les 26 et 27 mai derniers a eu lieu à Rostock la quinzième assemblée de la Société pour l'histoire de la Hanse. — La trente-huitième réunion des philologues et instituteurs allemands aura lieu le 3 octobre à Giessen.

— La fondation Beneke, de Gœttingue, propose pour 1888 le sujet suivant : « Dans les écrits apologétiques des Pères de l'église grecque et latine, la critique du paganisme est conduite essentiellement avec le même appareil d'érudition, et il n'est pas douteux que la doctrine mythologique, qui se trouve chez les apologistes, ne provienne d'une source commune; on demande de dégager cette doctrine, d'en coordonner les éléments, d'en montrer l'origine, les rapports et la justesse. » Les mémoires, rédigés en allemand, en latin, en français ou en anglais, devront être remis le 31 août 1887. Le premier prix sera de 1,700 m., le second de 680.

— La société Jablonowski n'a pas décerné le prix pour l'étude demandée sur la ligne de démarcation qui sépare le haut allemand du bas allemand à l'est de l'Elbe. Les sujets qu'elle a proposés pour les années 1885, 1886 et 1887 ont déjà été indiqués dans la *Revue historique*. Pour 1888, elle propose une étude historique sur les rapports politiques d'une ville allemande quelconque avec le seigneur du pays. Le prix est de 1,000 m.

— L'assemblée plénière de la direction centrale des *Monumenta Germaniae* a eu lieu à Berlin les 30 mars et 1er avril derniers, sous la présidence de M. G. Waitz. Voici l'état des travaux entrepris par la Direction. Dans le courant de l'année 1884-85 ont paru : 1° dans la section des *Scriptores*, le t. XXVII, contenant les extraits des chroniqueurs anglais du XIIe et du XIIIe s. pour l'histoire d'Allemagne, de Bourgogne, de Flandre et d'Italie; une édition « ad usum scholarum » des *Ottonis et Rahewini gesta Friderici I imperatorum*; et le *Chronicon Moguntinum* publié par M. C. Hegel. Dans la section des *Diplomata*, la troisième et dernière partie du t. Ier des diplômes des rois et empereurs d'Allemagne

tome IV comprendra des extraits des archives de Bruges et d'Ypres concernant la même époque, ainsi que l'introduction et les tables (Gand, Ad. Hoste).

— Les livraisons LIV-LVII de la *Bibliotheca Belgica* de MM. Ferd. Vander Haeghen, Arnold et Vanden Berghe contiennent des monographies sur la *Somme Rural* de Jean Boutillier, sur les œuvres poétiques de Denis Coppée de Huy (XVII^e siècle), sur le baron Jacques Le Roy, érudit et historiographe brabançon du XVII^e siècle, et sur le *Grand Théâtre sacré du duché de Brabant* (XVIII^e siècle).

— La Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances a fait dresser par feu M. Louis GALESLOOT, chef de section aux archives générales du royaume à Bruxelles, une *Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas. Règne de Charles-Quint* (1506-1555) qui vient de paraître (451 p. in-8°. Bruxelles, Gobbaerts). C'est un répertoire qui sera très utile aux travailleurs, chaque acte étant brièvement analysé et suivi de l'indication du dépôt d'archives ou du livre imprimé où on peut le trouver.

— La *Revue de Belgique* de Bruxelles (avril 1885) a publié une intéressante étude sur la *Conférence africaine de Berlin et l'Association internationale du Congo,* par M. Émile BANNING, directeur général au ministère des affaires étrangères de Belgique et délégué belge à la conférence.

— M. Alp. WAUTERS, archiviste de la ville de Bruxelles, dans une note insérée au *Bulletin de l'Académie royale* de Bruxelles, a pris à tâche de prouver que Thérouenne n'a jamais été près de la mer, et que le *Sinus Itius* n'a jamais existé.

— M. Arthur DUVERGER a consacré une intéressante monographie à *La Vauderie dans les états de Philippe le Bon* (Arras, Moullé). Il s'agit du grand procès de sorcellerie des Vaudois d'Arras, très connu par les chroniques de Jacques Du Clercq. M. Duverger annonce aussi une seconde édition, revue et augmentée, de son travail sur l'*Inquisition en Belgique* (cf. *Revue hist.*, XVIII, 119).

— La Société des bibliophiles flamands de Gand, qui édite des textes anciens et des imprimés rarissimes, distribuera prochainement des pièces curieuses du XIV^e siècle, tirées des archives de Gand par M. Napoléon De Pauw. Elle se propose aussi de publier les poésies encore inédites d'Anna Bijns, la femme poète d'Anvers au XVI^e siècle, dont les recueils imprimés sont si importants pour l'histoire de la Réforme dans les Pays-Bas. Deux professeurs hollandais, MM. Jonckbloet de Leide et van Helten de Groningue, se chargeront de cette édition.

**Allemagne**. — On annonce la mort, le 6 avril, de M. Ernest TRUMPP, professeur à l'université de Munich, très versé dans les langues et littératures orientales; en 1881, il avait publié un ouvrage sur la religion des Sikhs; — le 1^er mai, de M. SCHUBART, autrefois directeur de la biblio-

thèque de la ville de Cassel; il avait donné une édition de Pausanias, et des *Bruchstücke zu einer diplomatischen Methodologie der diplomatischen Kritik* (1855); — le 13 mai, de M. B. Pünjer, professeur extraordinaire de théologie à Iéna; il dirigeait un *Jahresbericht über die Theologie*, on lui doit aussi : *Geschichte der christlichen Religionsphilosophie seit der Reformation* et un traité *De Michaelis Serveti doctrina* (1876).

— Le Dr Jodl, privat-docent à Munich, auteur d'un ouvrage sur la philosophie de l'histoire, a été nommé professeur de philosophie à Prague. — Le Dr Rich. Lehmann, privat-docent à Halle, a été nommé professeur de géographie à Munster. — M. Julius Wellhausen, professeur extraordinaire à l'université de Halle, a été nommé professeur ordinaire à Marbourg. — M. E. Zoller, conseiller de la cour, a été nommé directeur de la bibliothèque privée du roi de Wurtemberg.

— Les 26 et 27 mai derniers a eu lieu à Rostock la quinzième assemblée de la Société pour l'histoire de la Hanse. — La trente-huitième réunion des philologues et instituteurs allemands aura lieu le 3 octobre à Giessen.

— La fondation Beneke, de Gœttingue, propose pour 1888 le sujet suivant: « Dans les écrits apologétiques des Pères de l'église grecque et latine, la critique du paganisme est conduite essentiellement avec le même appareil d'érudition, et il n'est pas douteux que la doctrine mythologique, qui se trouve chez les apologistes, ne provienne d'une source commune; on demande de dégager cette doctrine, d'en coordonner les éléments, d'en montrer l'origine, les rapports et la justesse. » Les mémoires, rédigés en allemand, en latin, en français ou en anglais, devront être remis le 31 août 1887. Le premier prix sera de 1,700 m., le second de 680.

— La société Jablonowski n'a pas décerné le prix pour l'étude demandée sur la ligne de démarcation qui sépare le haut allemand du bas allemand à l'est de l'Elbe. Les sujets qu'elle a proposés pour les années 1885, 1886 et 1887 ont déjà été indiqués dans la *Revue historique*. Pour 1888, elle propose une étude historique sur les rapports politiques d'une ville allemande quelconque avec le seigneur du pays. Le prix est de 1,000 m.

— L'assemblée plénière de la direction centrale des *Monumenta Germaniae* a eu lieu à Berlin les 30 mars et 1er avril derniers, sous la présidence de M. G. Waitz. Voici l'état des travaux entrepris par la Direction. Dans le courant de l'année 1884-85 ont paru : 1° dans la section des *Scriptores*, le t. XXVII, contenant les extraits des chroniqueurs anglais du XIIe et du XIIIe s. pour l'histoire d'Allemagne, de Bourgogne, de Flandre et d'Italie; une édition « ad usum scholarum » des *Ottonis et Rahewini gesta Friderici I imperatorum*; et le *Chronicon Moguntinum* publié par M. C. Hegel. Dans la section des *Diplomata*, la troisième et dernière partie du t. Ier des diplômes des rois et empereurs d'Allemagne

jusqu'à la mort d'Otton Ier. Dans la section des *Antiquitates,* les *Libri confirmationum Sancti Galli Augiensis Fabariensis,* ou livres de confraternité de Saint-Gall, de Pfævers et de Reichenau, publiés par M. Piper. — Dans la section des *Auctores antiquissimi,* Ennodius, préparé par M. Vogel, et Fortunat sont presque terminés; le texte de Sidoine Apollinaire est prêt pour l'impression; on y joindra les lettres de Ruricius et de Faustus. M. Birt pense pouvoir mettre cette année sous presse le texte de Claudien. Pour les courtes chroniques que M. Mommsen s'est réservé de publier lui-même, l'éditeur a encore à voir quelques mss. Dans le t. XXVIII des *Scriptores,* on continuera les extraits des auteurs anglais, et en particulier des chroniqueurs de Saint-Albans; puis viendront les extraits des auteurs danois, polonais, hongrois et italiens. De nombreux extraits d'annales italiennes ont déjà paru dans les t. XVIII et XIX. M. Holder-Egger a, dans ce but, étudié attentivement Sicard de Crémone et Salimbene dont le ms. original et autographe se trouve, on le sait, au Vatican. — Le t. XV, réservé aux vies carolingiennes, est sous presse, mais n'est pas encore près d'être terminé. Il en est de même pour le second vol. de Grégoire de Tours qui contiendra les *Miracula* et les petits écrits du saint évêque. — Dans la section des Leges, on pense donner une nouvelle édition de la *Lex Alamannorum;* M. Zeumer prépare celle de la *Lex Romana Utinensis,* à laquelle il travaillera dès que le vol. des Formules sera terminé. M. Boretius espère pouvoir donner d'ici à deux ans le second volume de ses Capitulaires. M. Maassen songe à continuer l'édition des anciens conciles francs. — Dans la section des *Epistolae,* l'impression du registre de Grégoire Ier a fait peu de progrès; celle des bulles d'Innocent IV avance lentement. — Enfin, dans la section des *Antiquitates,* celle du t. III des *Poetae latini medii aevi* est commencée.

— L'Académie de Berlin continue de travailler activement au *Corpus Inscriptionum græcarum;* l'impression des inscr. de Sicile et d'Italie a été commencée à la fin de 1884; le volume final de la seconde partie des inscr. attiques est prêt pour l'impression. Le travail d'établissement des fiches pour les inscr. du nord de la Grèce est assez avancé pour que l'on songe déjà à des voyages dans certaines localités à l'effet de reviser et de compléter les matériaux réunis. — Quant au *Corpus inscriptionum latinarum,* le t. III de la 5e partie, consacrée à la ville de Rome, est sous presse, ainsi que le t. V, qui comprendra les inscriptions sur tuiles et sur les ustensiles de ménage. En outre, les tomes XI sur l'Italie moyenne, XII sur le sud de la Gaule, et XIV sur le Latium sont en préparation; les deux premiers paraîtront dans le courant de 1886. Le remaniement du t. I, depuis longtemps décidé en principe, est commencé; mais il demandera sans doute plusieurs années de préparation.

— La Bibliothèque royale de Berlin s'est enrichie dernièrement de deux grandes collections de manuscrits, les uns arabes, les autres

syriaques; ces derniers, au nombre de 320, ont été recueillis par le prof. Sachau; une liste vient d'en être publiée. Par cette acquisition, la collection de Berlin devient la plus riche de l'Europe en mss. syriaques, avec le British Museum et la bibliographie du Vatican. Elle comprend, outre de nombreux ouvrages religieux, un grand nombre de mss. sur l'histoire, les légendes, des martyrologes, des grammaires et des lexiques.

— La *Gœrres Gesellschaft* ne publie pas seulement la Revue dont nous donnons régulièrement l'analyse. Elle a envoyé à ses frais à Rome le Dr Ehses, chargé de recherches dans les archives sur les rapports entre le pape Clément VII et l'empereur Charles-Quint, et le Dr Gottlob, chargé d'étudier les tentatives faites par la cour de Rome pour résister aux Turcs, de 1453 à 1683. Elle a en outre subventionné les travaux de Woker sur l'évêque de Spiga, de Reichling sur Ortwin Gratius, et de Schieler sur Johann Nieder. Elle a promis une contribution annuelle, pendant trois années, de 500 marcs pour l'entretien d'une bibliothèque pratique d'histoire au Campo Santo à Rome. Enfin elle prépare un « Staatslexikon, » rédigé par le prof. von Hertling, de Munich, et par M. Bruder, bibliothécaire à Innsbruck.

— Le Père H. Denifle et le P. Franz Ehrle viennent de publier le 1er fasc. d'un *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters* (Berlin, Weidmann). Ils se proposent de publier surtout des textes et en particulier des textes de faible étendue; ils accepteront aussi des mémoires ou des recherches critiques sur l'histoire ecclésiastique et littéraire du moyen âge. L'*Archiv* paraitra par fascicules trimestriels au prix d'environ 6 m. par fasc.; le prix du volume sera d'environ 20 m.

— On a trouvé en mai dernier à Ratisbonne, dans le « Bischofshof » près du « Schwibbœgen, » d'importants restes d'antiquités romaines; ce sont les substructions en pierres de taille des deux tours de la « porta praetoria » de la ville militaire. On espère que ces ruines pourront être conservées.

— M. G. Waitz vient de donner la seconde édition de la deuxième partie du t. IV de la *Deutsche Verfassungsgeschichte*. Nous avons déjà dit que les t. II, III et IV portent le sous-titre : die Verfassung des frænkischen Reichs. Cette seconde partie, qui termine l'histoire des institutions du royaume franc (carolingiennes), comprend trois chapitres : ch. viii : organisation judiciaire et administration de la justice; ch. ix : organisation militaire; ch. x : dissolution de l'empire franc. L'ouvrage se continue, on le sait, par quatre autres volumes désignés par le sous-titre : die deutsche Reichsverfassung von der Mitte des IX bis zur Mitte des XII Jahrh. Ces volumes se rapportent, comme on voit, exclusivement aux institutions allemandes; ils en sont encore à leur première édition, tandis que les t. I et II en sont à la 3e et les t. III et IV à la 2e.

— La librairie Veit, de Leipzig, a mis en vente le 7e fascicule des *Regesta pontificum romanorum*, de Jaffé, seconde édition. Il va de Paschal II à Innocent II, de 1105 à 1130 et comprend les numéros 6028 (ancien 4491) à 7401 (ancien 5316).

Livres nouveaux. — Histoire générale. — *Langen*. Geschichte der rœmischen Kirche von Leo I bis Nikolaus I. Bonn, Cohen. — *F. Hirsch*. Die ersten Anknüpfungen zwischen Brandenburg und Russland unter dem grossen Churfürsten. Berlin, Gærtner. — *Reiprich*. Zur Geschichte des ostgothischen Reiches in Italien. Gross-Strehlitz. — *Wisbaum*. Die wichtigsten Richtungen und Ziele der Thætigkeit des Papstes Gregors des Grossen. Leipzig, Fock. — *Bratuschek*. Die Erziehung Friedrichs des Grossen. Berlin, Reimer. — *Nitsch*. Geschichte des deutschen Volkes. Bd. III, hgg. von *Matthaei*. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Wengen*. Geschichte der Kriegsereignisse zwischen Preussen und Hanover, 1866. Gotha, Perthes. — Brandenburg-Preussen auf der Westküste von Afrika, 1681-1721. Berlin, Mittler. — *Gerdes*. Geschichte der Kœnigin Maria Stuart, Theil I. Gotha, Perthes. — *Hallwich*. Gestalten aus Wallensteins Lager; Bd. II : Johann Aldringen. Leipzig, Duncker et Humblot. — *Schieler*. Mag. J. Nieder aus dem Orden der Prediger-Brüder; ein Beitrag zur Kirchengeschichte des xv Jahrh. Mayence, Kirchheim. — *Specht*. Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland von den æltesten Zeiten bis zur Mitte des xiii Jahrh. Stuttgart, Cotta. — *Zwiedineck-Südenhorst*. Die Politik der Republik Venedig wæhrend des 30 jæhr. Krieges. Bd. II : die Befreiung der Veltlin. Ibid.

Histoire locale. — *Liesegang*. Die Sondergemeinenden Kœlns. Bonn, Cohen. — *Schirrmacher*. J.-Albrecht I, Herzog von Meklenburg. Wismar, Hinstorff.

Antiquité. — *Abraham*. Velleius und die Parteien in Rom unter Tiberius. Berlin, Gærtner. — *Wolff* et *Dahn*. Der rœmische Grenzwall bei Hanau. Hanau, Alberti. — *Nissen*. Beitræge zum rœmischen Staatsrecht. Strasbourg, Trübner. — *Peine*. De ornamentis triumphalibus. Berlin, Calvary. — *Th. Mommsen*. Die Œrtlichkeit der Varusschlacht. Berlin, Weidmann.

Documents. — *Krebs*. Acta publica. Verhandlungen und Correspondenzen der schlesischen Fürsten und Stænde. Bd. VI, 1626-27. Breslau, Max.

**Autriche-Hongrie.** — Le t. II des *Acta imperii inedita sæculi XIII et XIV*, publié par M. Ed. Winkelmann, contient les diplômes et lettres pour l'histoire de l'Empire et de la Sicile pendant les années 1200-1400 (Innsbruck, Wagner).

— M. C. Werunsky prépare une sorte de catalogue d'actes relatifs à l'histoire des papes Clément VI, Innocent VI et de l'empereur Charles IV.

Livres nouveaux. — *Suttner*. Die Garelli; ein Beitrag zur Culturgeschichte des XVII u. XVIII Jahrh. Vienne, Gerold. — *Hœfler*. Das diplomatische Journal des Andrea de Burgo, kaiserl. Gesandten zum Congresse von Blois, 1504. Ibid. — Bullarium ordinis fratrum minorum S. P. Francisci Capucinorum. Continuationis tomus III. Innsbruck, Wagner. — *Puntschart*. Die fondamentalen Rechtsverhæltnisse des rœmischen Privatrechts. Ibid. — *Seeliger*. Das deutsche Hofmeisteramt im spæteren Mittelalter. Ibid. — *Wimmer*. Historiche Landschaftskunde; ibid. — *Hohenbühel*. Beitræge zur Kunde Tirols; ibid. — *Wickenhauser*. Molda, oder Beitræge zur Geschichte der Moldau und Bukowina. Czernowitz, Pardini. — *Nosinich* et *Wiener*. Kaiser Josef II als

Staatsmann und Feldherr. Œsterreichs Politik und Kriege in d. Jahren 1763-90. Vienne, Seidel. — *Neustadt*. Ungarns Verfall beim Beginn des XVI Jahrh. Budapest, Kilian. — *Hofmann*. Kritische Studien im rœmischen Recht. Vienne, Manz. — *Horawitz*. Erasmiana. Bd. IV. Vienne, Gerold. — *Tomaschek*. Zur historischen Topographie von Persien. Bd. II : die Wege durch die persische Wüste. Ibid.

**Grande-Bretagne**. — La *Pipe-roll Society* s'est définitivement constituée sous le patronage de sir Baliol Brett, maitre des rôles; l'évêque de Chester (M. Stubbs) est membre du comité de publication; Sir William Hardy, deputy keeper des Public Records, est un des vice-présidents de la Société.

— Le t. II du *Dictionary of National biography*, par M. Leslie Stephen, est paru (Smith, Elder et Cie); il comprend les articles de *Annesley* à *Baird*.

— Le t. XIX de l'*Encyclopædia Britannica*. qui vient de paraitre, comprend une partie de la lettre P. L'article sur la langue et sur la littérature provençales est dû à M. Paul Meyer.

— La *Camden Society* a décidé de publier pour l'exercice 1885-86 les ouvrages suivants : 1° les actes des cours de la Chambre étoilée et de Haute Commission pendant les années 1631-32, publiés par M. Samuel R. Gardiner; 2° les revenus de Battle abbey au temps d'Édouard Ier, d'après un ms. du P. R. O., par M. Bird; 3° le t. III des Lauderdale papers par M. Airy. Pour ce même exercice, M. Gardiner a été nommé directeur; M. James Gairdner a été nommé secrétaire de la Société en remplacement de M. Kingston, décédé.

— M. Creighton, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Cambridge, a entrepris de publier chez Longmans une série de monographies sur l'histoire de l'Eglise, sous le titre : « Epochs of Church history. » Les volumes seront écrits au point de vue strictement historique. Ce qui est mieux encore, c'est qu'il s'est chargé de diriger la publication d'une Revue historique dont le premier numéro paraîtra le 1er janvier prochain. Nous souhaitons une rapide prospérité à cette très interessante entreprise.

— La question de l'authenticité des papiers de Samuel Squire (Squire Papers) a continué de remplir les colonnes de l'*Academy* d'avril et mai 1885.

— La Société archéologique du Sussex a sous presse une édition de la partie du Domesday relative au comté; elle comprendra un facsimilé du texte en photozincographie, la transcription du texte latin et une traduction par M. B. Sanders avec une introduction et un glossaire.

**États-Unis d'Amérique**. — La troisième série des *Studies in historical and political science* de l'Université John Hopkins de Baltimore contient, pour les quatre premiers mois de 1885, les trois essais suivants :

Herbert B. Adams : *Maryland's influence upon Land Cessions to the United States* ; E. Ingle : *Local Institutions of Virginia* ; Richard Ely : *Recent American Socialism*. Le premier traite une question de la plus haute importance pour l'histoire constitutionnelle des États-Unis : la sage politique par laquelle le Maryland empêcha l'acquisition des terres de l'ouest de se faire sous la forme d'agrandissement des états existants et provoqua la création du système des territoires destinés à devenir des États nouveaux. La seconde partie du travail est consacrée à étudier le rôle de Washington comme propriétaire de terres dans les territoires de l'ouest et comme promoteur de la compagnie du Potomac. Quelques pages rappellent ses idées sur la fondation d'une Université nationale. La très intéressante histoire des Institutions locales de la Virginie fait suite aux études analogues de M. Shaw sur l'Illinois, de M. Gould sur la Pennsylvanie, de M. Bemis sur le Michigan, de M. Ingle lui-même sur le Maryland, de M. Ramage sur la Caroline du sud. Ces travaux, tous sortis du séminaire historique et économique de l'Université J. Hopkins dont M. H.-B. Adams en décrit l'admirable organisation dans son excellent opuscule *Methods of Historical Study*, sont la preuve d'un sérieux mouvement historique qui sur plus d'un point peut exciter l'envie et l'admiration. (Cf. *Rev. hist.*, XXVI, 463.)

**Italie.** — Le 5 mai dernier est mort à Rome le célèbre archéologue P. Raphael Garrucci, à l'âge de soixante-treize ans. Nous y reviendrons.

— Le 25 mai, est mort le prof. Carlo Belviglieri ; il était né à Vérone en 1826. Parmi ses nombreuses publications historiques, nous rappellerons les *Tavole sincrone e genealogiche di storia italiana dal* 306 *al* 1870 (Florence, 1875), dont la *Revue hist.* a parlé, I, 550.

— M. Giosuè Carducci a été nommé président de la *R. Commissione per i testi di lingua* à Bologne, en remplacement de M. Fr. Zambrini, démissionnaire. Il paraît que M. Carducci a l'intention de rattacher cette Commission à l'Istituto storico italiano récemment fondé.

— Les publications du *R. Istituto di studi superiori* de Florence (faculté des lettres) se sont enrichies d'un ouvrage du prof. Alberto del Vecchio sur les *Seconde nozze del coniuge superstite* (Florence, Le Monnier); il traite des secondes noces en droit romain, germain et canonique. L'auteur paraît avoir épuisé le sujet; il a étudié avec le soin le plus minutieux les textes historiques et juridiques, les témoignages religieux, littéraires et populaires, discuté les points controversés avec la critique la plus rigoureuse; signalons par exemple : l'examen de la législation d'Auguste favorable aux secondes noces, les questions relatives au *reipus* et à l'*achasius* du droit franc, l'analyse des doctrines des Pères grecs et latins, le brillant résumé des doctrines de Tertullien; l'appendice relatif aux charivaris qui ont si souvent troublé les secondes noces, etc.

— La *Società ligure di storia patria* a mis en distribution les fasc. 1

et 5 de ses *Atti*; les fasc. 2, 3, 4 ont déjà paru. Le 1er contient entre autres documents : des poésies génoises historiques publiées avec des notes par M. Achille Neri; le 5e une description de l'entrée de Louis XII à Gênes, en 1502, par Benedetto da Porto; et une nouvelle série de 29 documents relatifs à la colonie de Pera, 1297-1555, publiés par M. Belgrano.

— La *R. Deputazione veneta* a décidé de publier le statut de Vicence de l'an 1264 avec des commentaires historiques et économiques de M. Fedele Lampertico, une Description des vallées véronaises en 1144, une Description de la culture et des frontières de Vicence en 1277, et la description générale des chemins de la commune de Trévise en 1315.

— M. Clementi Lupi a publié un livre intitulé *Nuovi studi nelle antiche terme Pisane* (Pise, libreria Galileo).

— M. Loreto Pasqualucci annonce, dans un prospectus que nous avons reçu, qu'il entreprend une édition complète de toutes les œuvres du célèbre moine du Mont-Cassin, l'abbé Luigi Tosti; elle n'aura pas moins de 20 vol. in-8°.

— Le t. III des Mémoires publiés pour la Commissione municipale di storia patria de Carpi contient le texte des statuts du municipe de Carpi, rédigé en 1353.

— Le t. III de la bibliothèque de l'Accademia storico giuridica (Rome) contient l'important travail de Gaetano Marini, le grand maître de l'épigraphie latine, sur les anciennes inscriptions doliaires.

Livres nouveaux. — *Macri*. Teoria del diritto internazionale. Vol. II. Messine, D'Angelo. — *Casati*. Nuove rivelazioni sui fatti di Milano nel 1847-48. Milan, Hœpli. — *Brentari*. Storia di Bassano e del suo territorio. Bassano, Pozzato. — *Vicchi*. Vincenzo Monti; le lettere e la politica in Italia dal 1750 al 1830. Rome, Forzani. — *Fr. di Manzano*. Cenni biografici dei letterati ed artisti friulani dal sec. xiv al xix. Udine, Gambierasi. — *Arcella*. Anarchia popolare di Napoli dal 21 dec. 1798 al 23 gen. 1799; manoscritto inedito dell'abate Pietrabondio Drusco. Naples, Furchheim. — *Tarducci*. Vita di Cristoforo Colombo. Vol. II. Milan, Trèves.

**Suisse.** — Le 19 avril dernier est mort à Genève, M. Marc Monnier; né à Florence, de parents français, en 1829, il passa une grande partie de sa vie en Italie, puis il devint professeur de littérature étrangère à l'Université de Genève. Il débuta dans les lettres à l'âge de dix-huit ans par une *Étude historique sur la conquête de la Sicile par les Sarrazins*. — D'autres études suivirent, se rapportant toujours à l'Italie méridionale : *Garibaldi, Histoire de la conquête des Deux-Siciles ; Histoire du brigandage dans l'Italie méridionale*; etc. Son dernier ouvrage sur la *Renaissance de Dante à Luther* a été très remarqué.

— M. William Cart, professeur au collège Galliard, de Lausanne, a publié un *Cours élémentaire de géographie ancienne* qui donne, avec les noms anciens, des notions brèves, mais généralement exactes, utiles en

tout cas, sur la géographie du monde grec et oriental, du monde romain et du monde barbare connu des Romains (Lausanne, Payot).

— La librairie Schneider de Bâle annonce la 1re livraison d'un grand ouvrage de M. Traugott Geering intitulé *Handel und Industrie der Stadt Basel; Zunftwesen und Wirthschaftsgeschichte;* il est composé presque uniquement d'après des pièces d'archives.

— Notre collaborateur, M. Pierre Vaucher, a réuni en une brochure in-4° plusieurs courtes études déjà publiées dans l'*Indicateur d'histoire suisse;* elles se rapportent : 1° à la chronique de Stretlingen du xve s. et au traité « de l'origine des Schwyzois; » 2° à la chronique du *Livre blanc* et à la légende de Guillaume Tell. En appendice sont publiés des fragments de cette dernière chronique, le passage de Saxo Grammaticus sur la légende de Tokko, prototype de celle de G. Tell, avec une traduction française; le « chant des origines » en allemand, enfin un texte latin avec une traduction en bas-allemand du xve s. de la légende de Tokko d'après le « Compendium historicae danicae. » Comme on le voit, ces études ont un lien commun, qui est la légende de Guillaume Tell.

**Pays-Bas.** — Nous avons à regretter la mort de M. Tellegen, professeur de droit à l'Université de Groningue, qui s'était signalé dans le domaine de l'histoire par ses belles études sur la Constitution de 1814.

— Le 1er juin M. Fruin, professeur d'histoire à l'Université de Leyde, célébrait le 25e anniversaire de son professorat. Ses élèves et ses admirateurs (aussi en Belgique), qui voient en lui le premier historien vivant de la Hollande, lui ont témoigné leur admiration pour ses brillantes études historiques, qui sont pour la plupart des chefs-d'œuvre de sagacité et d'élégance.

— M. Jorissen a publié dans la Revue *de Gids* une étude sur *Lord Chesterfield en de Republiek der Vereenidge Nederlanden*. Les archives de la Hollande lui ont fourni des renseignements nouveaux sur l'histoire diplomatique de la première moitié du xviiie siècle. L'auteur donne un récit attrayant de ces intrigues diplomatiques, par lesquelles Chesterfield tâcha de réaliser ses desseins; entre autres celui de réunir en un seul État les dix-sept provinces.

— M. Muller a décrit le développement du droit municipal d'Utrecht dans le moyen âge dans son livre *De Middeleeuwsche Rechtsbronnen der Stad Utrecht,* étude admirable sur le droit municipal des Pays-Bas, dans lequel Utrecht peut revendiquer une place exceptionnelle. L'auteur a donné un modèle de critique consciencieuse et saine, qui peut se placer à côté des meilleurs ouvrages sur le droit municipal.

— La Société d'histoire d'Utrecht a publié les lettres du célèbre savant hollandais van Goens; M. de Beaufort, qui dirige cette publication, a donné des lettres de Wieland, Diderot, Gessner, Cesarolli, de La

Lande et autres savants illustres du XVIII^e siècle. Un autre volume des *Werken* de la même Société contient le journal intéressant de Jan van Riebeek, fondateur de la colonie hollandaise au cap de Bonne-Espérance. Dans les *Mededeelingen* de la Société, on rencontre l'Apologie de Louis de Nassau, trouvée par M. Blok dans les Archives de la Maison d'Orange à la Haye : elle donne des détails intéressants sur les troubles dans les Pays-Bas en 1566.

— Dans les *Bijdragen*, rédigés par M. Fruin, on remarque une étude critique de M. Blok sur les premières années de la domination bourguignonne en Hollande, des lettres d'un patricien d'Amsterdam qui servit sous Guillaume III, en 1673 et 1674, dans les Pays-Bas espagnols (éditées par M. Fruin); des lettres de Waldeck à Guillaume III (éditées par M. Muller).

— M. Meyer a publié dans la Revue catholique *Onze Wachter* une étude sur le moine Tetzel ; il s'est efforcé de défendre le dominicain, contre lequel Luther dirigea ses premiers coups ; l'auteur a ajouté à son récit des documents en partie inédits et des remarques sur les indulgences.

— M. de Bruyn a décrit l'histoire de l'église réformée dans les Indes Néerlandaises de 1602 à 1795, ouvrage de grand mérite, mais où l'on se perd quelquefois dans le détail.

— M. Feith a publié une bonne thèse sur le droit d'un coin de la Groningue (*Het Gericht van Selwerd*), où les principes du droit germanique se sont maintenus presque purs jusque dans ce siècle.

**Danemark.** — On a souvent regretté de n'avoir pas une biographie universelle danoise. Cette lacune va, nous l'espérons, être bientôt comblée. M. Carl Bricka prépare une œuvre de ce genre; il a réuni une soixantaine de collaborateurs, et on attend le premier cahier dans l'hiver de 1886-87.

**Russie.** — Un des historiens qui ont le plus contribué à répandre la lumière sur l'histoire primitive de la Russie, Nicolas-Ivanovitch Kostomarof, est mort le 10 avril dernier, à l'âge de soixante-huit ans. Il avait enseigné l'histoire avec éclat à Kief et à Saint-Pétersbourg; avec le poète Chefchenko, il avait fondé à Kief une Société de Saint-Cyrille et Saint-Méthode, consacrée à l'étude de la littérature slavone. Ses ouvrages comprennent 15 volumes.

## LISTE DES LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE.

*(Nous n'indiquons pas ceux qui ont été appréciés dans les Bulletins et la Chronique.)*

---

Comte DE BARRAL. Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe, 2e partie, 1789-1815; t. I. Plon, 479 p. in-8°. — Madame COIGNET. Fin de la vieille France : François Ier; portraits et récits du XVIe s. Plon, XLIV-370 p. in-8°. — DOUAIS. Les frères prêcheurs en Gascogne au XIIIe et au XIVe s. 1re partie : chapitres. Paris, Champion; Auch, Cocharoux, 253 p. in-8°. — DUBÉDAT. Histoire du Parlement de Toulouse. 2 vol. A. Rousseau, XVI-759 et 731 p. in-8°. — GOURD. Les chartes coloniales et les constitutions des États-Unis de l'Amérique du Nord. 2 vol. in-8°. Pichon. — GROUSSET. Étude sur l'histoire des sarcophages chrétiens. Thorin, 110 p. in-8°. — H. MICHEL. Du droit de cité romaine; études d'épigraphie juridique, 1re partie : des signes distinctifs de la qualité de citoyen romain. Larose et Forcel, 374 p. in-8°. Pr. : 6 fr. — MONTET. Histoire littéraire des Vaudois du Piémont. Fischbacher, XII-241 p. in-8°. — MUNIER-JOLAIN. L'ancien régime dans une bourgeoisie lorraine. Berger-Levrault, XXIV-416 p. in-8°. — PERRY et MAUGRAS. La vie intime de Voltaire aux Délices et à Ferney, 1754-78. C. Lévy, 546 p. in-8°. Prix : 7 fr. 50. — RIVES. Étude sur les attributions des états provinciaux, et en particulier des états de Languedoc au XVIIIe s. Thorin, IX-143 p. in-8°. — ID. Étude sur les innovations introduites dans la législation romaine par Antonin le Pieux. Thorin, X-69 p. in-8°.

O. GILBERT. Geschichte und Topographie der Stadt Rom in Alterthum. 2e partie. Leipzig, Teubner, 456 p. in-8°. — REESE. Die staatsrechtliche Stellung der Bischöfe Burgunds und Italiens unter Kaiser Friedrich I. Göttingue, Calvörr. — Alf. STERN. Abhandlung und Aktenstücke zur Geschichte der preussischen Reformzeit. 1807-1815. Leipzig, Duncker et Humblot, VIII-410 p. in-8°. Prix : 8 m.

Aug. FOURNIER. Historische Studien und Kritiken. Prague, Tempski; Leipzig, Freytag, VI-360 p. in-8°. — PRIBRAM. Œsterreich und Brandenburg, 1688-1700, ibid., VI-228 p. in-8°. Prix : 6 fr. — SCHLITTER. Die Beziehungen Œsterreichs zu Amerika. Th. I. 1778-87. Innsbruck, Wagner, XII-236 p. in-8°.

FALLETTI. Saggi. Palerme, Giannone et Lamantia. 390 p. in-16. Prix : 4 l. — UZIELLI. Ricerche intorno a Leonardo da Vinci. sec. serie. Rome, tip. Salviucci, XVI-486 p. in-8°. Pr. : 15 l.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

## ARTICLES DE FOND.

Pages
G. Fagniez. La mission du P. Joseph à Ratisbonne en 1630 (fin) 33
H. Forneron. Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth . 1, 273
G. Monod. Études sur l'histoire de Hugues Capet . . . . . 241

## MÉLANGES ET DOCUMENTS.

Girart. Le Campus Mauriacus . . . . . 321
Ph. Van der Haeghen. Examen des droits de Charles VIII sur le royaume de Naples . . . . . 89

## BULLETIN HISTORIQUE.

**Allemagne et Autriche** (publications relatives à l'histoire romaine; fin), par H. Haupt . . . . . 129
**Bohême**, par I. Goll . . . . . 152
**France**, par G. Monod et Ch. Bémont . . . . . 112, 339
— Victor Hugo, par G. Monod . . . . . 332
**Italie** (publications relatives aux xvi^e-xix^e s.), par C. Falletti-Fossati . . . . . 358
**Roumanie**, par Al.-D. Xénopol . . . . . 377

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Bloch. Les origines du sénat romain . . . . . 164
Delattre. L'empire et le peuple des Mèdes . . . . . 399
Graf. Roma nelle immaginazioni del medio evo . . . . . 411
Hérisson (comte d'). Le journal d'un officier d'ordonnance (juillet 1870-février 1871) . . . . . 183
Lefèvre-Pontalis. Jean de Witt. . . . . 417
Mommsen (Th.). Res gestae divi Augusti . . . . . 402
Repertorium der verhandelingen en bijdragen betreffende de geschiedenis des Vaderlands . . . . . 179
Ross. The early history of landholding among the Germans . 175
Schvarcz. Die Demokratie . . . . . 157
Sepet. Jeanne d'Arc. . . . . 415
Thuasne. Johannis Burchardi diarium . . . . . 185
Tocco. L'eresia nel medio evo. . . . . 414

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

### ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

#### FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. . . . . 194, 436

Pages
2. Académie des sciences morales et politiques . . . . 195, 437
3. Annales de la faculté des lettres de Caen . . . . . 197
4. Archives des missions scientifiques et littéraires . . 190
5. Association pour l'encouragement des Études grecques 438
6. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . . 427
7. Bulletin critique . . . . . 429
8. Bulletin de correspondance hellénique . . . . . 190, 430
9. Bulletin des bibliothèques et des archives . . . . . 189
10. Bulletin d'histoire ecclésiastique (Romans). . . . . 196, 435
11. Bulletin trimestriel des antiquités africaines . . . . 431
12. La Controverse religieuse et le Contemporain . . . 193, 434
13. Le Correspondant . . . . . 193, 434
14. Le Curieux . . . . . 430
15. Le Journal des Savants . . . . . 192, 429
16. Le Livre . . . . . 190
17. La Nouvelle Revue . . . . . 193, 434
18. Nouvelle Revue historique de droit . . . . . 191, 433
19. Polybiblion . . . . . 190
20. La Révolution française . . . . . 192, 430
21. Revue africaine . . . . . 435
22. Revue archéologique . . . . . 432
23. Revue bourbonnaise . . . . . 196
24. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . . 189, 428
25. Revue de Gascogne . . . . . 197, 435
26. Revue de géographie . . . . . 192, 433
27. Revue de l'Agenais . . . . . 196, 435
28. Revue de l'Art français . . . . . 191, 433
29. Revue de l'Histoire des Religions. . . . . 191, 434
30. Revue des Deux-Mondes. . . . . 192, 434
31. Revue des Études juives. . . . . 192
32. Revue des Questions historiques . . . . . 188
33. Revue générale du droit . . . . . 191, 433
34. Revue historique et archéologique du Maine . . . . 197, 436
35. Revue maritime et coloniale . . . . . 194, 433
36. Revue politique et littéraire. . . . . 194
37. Société archéologique de Tarn-et-Garonne . . . . . 196
38. Société d'émulation de l'Ain . . . . . 196
39. Société de l'Histoire du protestantisme français . . . 195, 438
40. Société des Antiquaires de l'Ouest . . . . . 195, 439
41. Société des sciences, lettres et arts de Seine-et-Oise . 439
42. Société des sciences histor. et naturelles de l'Yonne . 439
43. Société historique et archéologique du Gâtinais . . . 439
44. Société nationale des Antiquaires de France . . . . 437
45. Le Spectateur militaire . . . . . 435

BELGIQUE.

1. Messager des sciences historiques de Belgique . . . 198, 440

ALLEMAGNE.

1. Archivalische Zeitschrift. . . . . 203